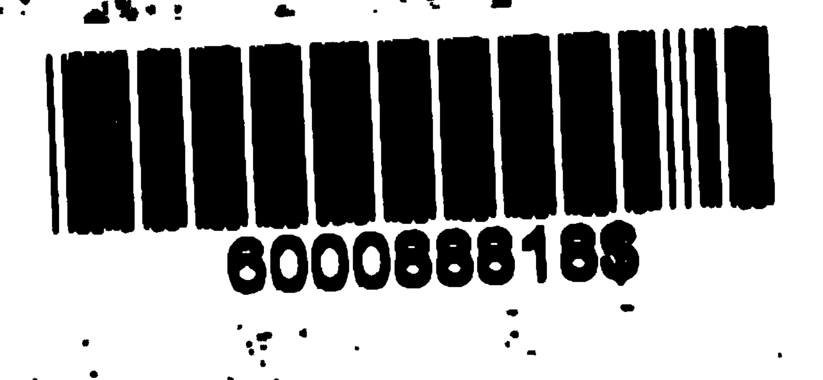

600088818S

HISTOIRE

DE

L'ORDRE DE CLUNY

DEPUIS LA FONDATION DE L'ABBAYE

JUSQU'A LA MORT

DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE.

II

HISTOIRE

DE

L'ORDRE DE CLUNY

DEPUIS LA FONDATION DE L'ABBAYE

JUSQU'A LA MORT

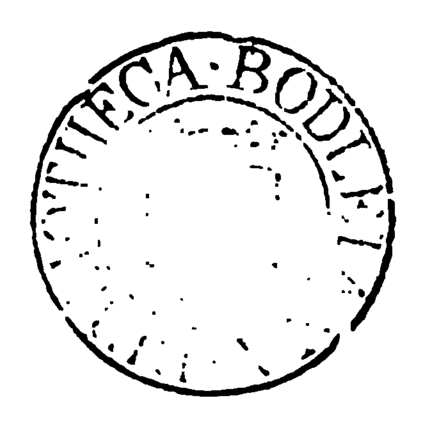
DE PIERRE-LE-VÉNÉRABLE

[909—1157]

PAR J.-HENRI PIGNOT.

(PUBLICATION DE LA SOCIÉTÉ ÉDUENNE.)

TOME II.



AUTUN

—

MICHEL DEJUSSIEU,

IMPRIMEUR-LIBRAIRE.

PARIS

—

DURAND, LIBRAIRE,

RUE CUJAS, 7.

MDCCCLXVIII

AUTUN, IMP. MICHEL DEJUSSIEU.

SAINT HUGUES.

[1024—1109]

CHAPITRE Ier.

Naissance de saint Hugues. — Sa jeunesse. — Son noviciat. — Son élection. Ses premiers efforts pour l'indépendance de l'Église et la réforme du clergé. — Hildebrand et saint Hugues. — Meurtre de son père et de son frère. — Fondation de Marcigny.

Baronius regrette que saint Hugues n'ait pas eu, comme saint Anselme, son Eadmer, c'est-à-dire un disciple admis dans sa confidence, tenant un compte fidèle de ses actions, écrivant quelquefois sous sa dictée, et soumettant son travail à ses corrections. En effet, le grand abbé, qui fut mêlé aux affaires de l'Église et en relation avec les hommes éminents de son siècle, qui parcourut une partie de l'Europe pour compléter l'organisation de l'ordre de Cluny, au lieu d'une Vie étendue équivalant à une histoire, n'a trouvé, dans Hildebert du Mans et dans Raynald de Semur, que des hagiographes écourtés, qui se contentent de rappeler brièvement quelques traits de sa vie, font une large part à la légende, et passent presque complètement sous silence cette grande querelle du sacerdoce et de l'empire, dans laquelle Hugues remplit le rôle d'arbitre et de conciliateur. Malgré quelques faits nouveaux rapportés par Orderic Vital et par d'autres contemporains, le lien de l'unité manque aux souvenirs de ce beau caractère, et nous en sommes réduit à dérouler une série de petits évènements, dont il

serait impossible de tirer un récit suivi, sans le puiser en grande partie dans des considérations générales qui rejetteraient au second plan la figure que nous désirons présenter au premier. Tel a été le sort de ces grands et modestes abbés. Ils ont cherché uniquement, dans l'accomplissement de leurs devoirs, dans les inspirations de leur charité, le mobile de leur influence. En se mêlant au monde, auquel ils avaient voulu mourir, en s'y mêlant seulement lorsqu'un intérêt religieux les appelait, ils s'inquiétaient peu des vains bruits de la renommée ; ils espéraient plutôt que l'ombre du cloître voilerait leur mémoire. Il en fut ainsi pour Hugues de Cluny. L'action qu'il exerça sur son siècle peut être plus facilement pressentie que complètement exposée. Sa parole vénérée, à laquelle se suspendirent des milliers d'oreilles et de cœurs, a laissé à peine un écho et ne nous est connue que par quelques lettres assez courtes, par une dernière exhortation à ses religieux ; là encore, la réputation du grand abbé repose principalement sur le témoignage incomplet des contemporains.

A la limite de l'ancien duché de Bourgogne, non loin des bords de la Loire, s'élève la petite ville de Semur. Elle était l'antique capitale des *Brannovii*, alliés de la confédération éduenne, peuples pasteurs perdus dans ces montagnes couvertes de bois et ces petites vallées herbeuses qui forment aujourd'hui le Brionnais. Les Romains y avaient construit une tour d'observation pour surveiller à l'est et à l'ouest le cours du fleuve. Sa position lui donnait, aux neuvième et dixième siècles, une assez grande importance ; car elle formait l'extrémité sud du comté de Chalon, qui, resserré entre ceux d'Autun et de Mâcon, laissant l'un dans les montagnes de Brancion, au-dessus de Cluny, l'autre au-delà des rives de l'Arroux, se prolongeait jusqu'à celles de la Loire. Du château de Semur, l'œil embrassait, au midi, une partie des montagnes du Forez, en face et à droite, les bords du fleuve qui séparaient le comté d'avec le Beaujolais et le Bourbonnais. Les sires de Beaujeu et de Bourbon, puissances encore à leur début, étaient trop portés à s'agrandir aux dépens de leurs voisins, pour qu'il ne convînt pas d'assurer une protection à cette extrémité du comté de Chalon,

qui était séparée de sa capitale par une suite de montagnes accidentées et par un réseau de vallées étroites. Aussi toute la vallée de la Loire qui s'étend de Charlieu à Bourbon-Lancy était placée sous la défense du château de Semur, qui servait de poste avancé à celui de Charolles, perdu au sein de ses montagnes.

L'importance de cette châtellenie avait élevé aux premiers rangs de la noblesse du duché de Bourgogne la famille qui l'occupait, et devait la rattacher par les liens de la parenté au duc lui-même. Descendait-elle, comme on l'a prétendu, des anciens rois de Bourgogne, d'une fille de Guillaume-le-Pieux, fondateur de Cluny, nommée Pernelle, à qui son père, entre autres châteaux, donna celui de Semur, ou bien encore d'un fils de Guillaume II, duc d'Aquitaine? Ce sont là des conjectures généalogiques qui ne reposent sur aucun document connu, et que d'autres, au contraire, paraissent démentir.[1]

Vers 960 environ, Geoffroy I[er] de Semur, dont les aïeux Froïland, Jocerand, Herlembald, occupaient cette forteresse depuis plusieurs générations, épousa Mathilde, fille de Lambert, comte de Chalon, sœur du comte Hugues, évêque d'Auxerre, et de Gerberge qui fut épouse d'Adalbert I[er], roi d'Italie, et de Henri I[er], duc de Bourgogne. Mathilde eut pour fils Thibaud, qui succéda à Hugues, son oncle maternel, dans le comté de Chalon, et le gouverna de 1039 à 1065, et Dalmace, seigneur de Semur. Dalmace, que son petit-fils Raynald, auteur d'une Vie de saint Hugues, qualifie de prince illustre et seigneur consulaire, c'est-à-dire de famille de

[1] Il est reconnu par tous les historiens que Guillaume-le-Pieux mourut sans enfants. Ni Baluze, dans son Histoire de la Maison d'Auvergne, ni l'Art de vérifier les dates, n'admettent l'existence de cette Pernelle, dont on ne trouve d'ailleurs aucune trace dans les chartes. Un historien plus piquant qu'érudit, le père Perry, dans son Histoire de Chalon-sur-Saône, p. 135, donne pour origine à la famille de Semur un fils de Guillaume II, duc de Guyenne et premier comte de Poitou. On ne voit pas bien à qui s'applique cette désignation dans la branche des comtes de Poitiers qui possédèrent le duché d'Aquitaine. Guillaume II Fier-à-Bras, à qui elle semble le mieux convenir, et aucun duc du même nom, ne laissa de descendants établis en Bourgogne. V. Art de vérifier les dates, t. II, p. 348 et suiv.

comte, s'allia, en épousant Aremberge de Vergy, à la famille la plus puissante de la Bourgogne après celle des ducs. Alix, fille de Dalmace, épousa Robert Ier, fils de Robert, roi de France, qui devint la tige d'une seconde maison des ducs de Bourgogne. Sa fille Constance, veuve de Hugues II, comte de Chalon, se remaria avec Alonzo VI, roi de Castille. Henri de Bourgogne, son petit-fils, par son mariage avec Thérèse, fille naturelle d'Alonzo, fut l'auteur d'une dynastie qui, pendant près de trois siècles, régna sur le Portugal, après avoir assuré son indépendance contre les Maures [1095-1383]. C'est dans cette famille destinée à des alliances royales, et dont il devait voir la prospérité se développer durant sa longue carrière, que naquit, en 1024, de Dalmace et d'Aremberge, Hugues, futur abbé de Cluny. [1]

Par un de ces pieux usages destinés à appeler la protection divine sur les circonstances importantes de la vie, sa mère, dès qu'elle ressentit les premières douleurs de l'enfantement, pria un prêtre d'offrir le sacrifice de la messe, afin d'obtenir une heureuse délivrance. Au moment où ce prêtre, en consacrant l'hostie, priait avec un redoublement de ferveur, il aperçut se dessiner sur le fond d'or du calice une figure d'enfant toute rayonnante de clarté. En venant faire part à la mère de ce prodige, il trouva l'enfant qui venait de naître, et prédit que, s'il vivait, Dieu lui assurerait de grandes destinées, que celui dont la naissance avait été annoncée dans le calice, serait digne un jour du ministère du calice.

C'était répondre aux désirs d'Aremberge, qui souhaitait ardemment voir son fils entrer dans l'Église. Mais Dalmace, son époux, préoccupé d'une ambition plus mondaine, était jaloux de former en lui un héritier de sa puissance, un continuateur de l'agrandisse-

[1] Bolland., april., t. III, 829. — Duchesne, Hist. généalog. des ducs de Bourgogne, 1628, in-4°, p. 10. Dalmace de Semur laissa pour enfants Hugues, abbé de Cluny, Geoffroy II, seigneur de Semur, fondateur de Marcigny, Alix, épouse de Robert-le-Pieux, duc de Bourgogne, Ermengarde, qui fut prieure de Marcigny, Jocerand, qui fut tué encore jeune par un soldat qui chercha un asile à Cluny, Dalmace, seigneur de Montaigu, près Chalon. Geoffroy III de Semur, fils de Geoffroy II, épousa Adélaïde de Nevers. Il fut frère de Raynald, abbé de Vezelay, archevêque de Lyon.

ment de sa famille. Il l'appliqua, dès le bas âge, à ces occupations guerrières dans lesquelles il avait lui-même passé sa vie. Il voulait que le jeune Hugues surpassât ses compagnons par sa promptitude à sauter sur un cheval, par son adresse à le manœuvrer dans tous les sens, par sa vigueur à fournir une course rapide, par sa précision à lancer le javelot, par son habileté à parer les traits, en faisant tourner avec légèreté son bouclier autour de sa tête et de sa poitrine. [1]

Ces exercices, qui n'accordaient rien aux besoins de l'esprit et du cœur, les habitudes de rapines qui en étaient la suite, fatiguèrent et attristèrent bientôt le jeune Hugues. En effet, à l'exemple de ces seigneurs qu'une piété éclairée ou que des vertus exceptionnelles ne préservaient pas de la barbarie de leur temps, Dalmace se montrait dur et oppressif envers ses vassaux. Escorté d'une poignée de jeunes gens, il descendait, par des chemins étroits et couverts de bois, dans les grasses prairies du Brionnais, dans les vastes pâturages qui bordent la Loire; ils enlevaient aux laboureurs leurs fruits et leurs récoltes, détournaient leur bétail, et, le poussant devant eux du bout de leurs épieux et de leurs lances, les ramenaient à leur nid d'aigle, au sommet du rocher. Hugues, obligé de prendre part à ces violences, en témoignait une sorte d'horreur. Il s'élevait contre elles avec indignation, il s'éloignait avec dégoût des coupables. Il montrait aux pauvres et aux affligés une compassion pleine de tendresse, et cherchait, autant qu'il le pouvait, à réparer ces dommages. Pendant plusieurs années, il donna de l'argent à un serf à qui son père avait enlevé une vache; il le sauva ainsi de la misère et ferma la bouche à ses plaintes. Il préférait à la société de cette jeunesse turbulente et débauchée celle des hommes d'un âge mûr, dont la vie était calme et les pensées religieuses. Tandis que ses compagnons se livraient bruyamment

[1] Pour tous les faits de la vie de saint Hugues, nous suivons le récit de Raynald de Semur son neveu, d'Hildebert du Mans, de Geilon, Hetzelon et Hugues, moines de Cluny, dont nous parlerons en leur lieu. On les trouve dans Bibl. Clun., p. 413 et suiv., et dans Migne, Patrol. lat., t. CLIX, p. 845 et suiv.

aux plaisirs de la table, et qu'entraînés par la fougue de l'âge, ils donnaient un libre cours à leurs passions, il restait chaste dans son ame, doux et humble dans son extérieur. Lorsque ses parents lui offraient un vêtement d'étoffe fine ou de couleur éclatante, il le refusait pour en choisir un d'un tissu plus grossier et d'une apparence plus modeste. Les clercs attachés à la desserte de l'église de Semur tenaient une école fréquentée par quelques enfants du voisinage; le jeune Hugues s'échappait souvent du château paternel pour aller prier devant l'autel et se faire lire la parole de Dieu; il la recueillait avec avidité, il la gravait profondément dans son ame.

Si sa mère aimait à favoriser ces pieux penchants, son père ne les supportait qu'à regret. Il ne voyait dans l'étude et la prière que mollesse et oisiveté. Les qualités guerrières étaient à ses yeux les premières vertus. Il adressait de fréquents reproches à son fils; il le suppliait de rester fidèle aux mœurs de ses pères, de ne pas dégénérer de leur courage; il protestait qu'il l'aimait plus tendrement que ses autres enfants, qu'il le destinait à être l'héritier de ses domaines. Les compagnons de Hugues joignaient leurs railleries à ces prières et à ces reproches. Fatigué du séjour de la maison paternelle, il résolut de chercher ailleurs une demeure plus paisible, et obtint, à force d'instances, d'aller à Chalon rendre visite à son oncle le comte-évêque. Le vieillard, mûri par une longue expérience des grandeurs du siècle et de l'Église, touchait au terme de sa vie. Il employait ses dernières années à faire pénitence de la guerre qu'il avait entretenue dans le duché, pendant seize années, entre Robert et Othe-Guillaume. Il avait obtenu en 1024, de Jean XIX, des lettres d'absolution; il s'était confessé publiquement de ses fautes; il cherchait à les réparer en relevant les églises, en faisant des dons aux religieux. Hugues lui ouvrit son cœur, lui demanda ses conseils, et obtint d'être envoyé, afin de continuer ses études, au monastère de Saint-Marcel de Chalon, dont l'évêque était abbé.

Aucun lieu n'était plus propre à exalter l'ame déjà ardente du jeune Hugues. C'était là que reposaient, dans la basilique cons-

truite par le roi Gontran, sur le lieu même du supplice, les restes du martyr saint Marcel. Ses prédications sur les rives de la Saône; son refus de sacrifier aux dieux dans la *villa* du proconsul Priscus; les tourments que le bourreau lui avait infligés devant les statues de Saturne et du Soleil, en l'étendant sur le chevalet, en le torturant avec des tenailles et des fers rouges, en l'enterrant vif jusqu'aux épaules; les injures qu'il avait adressées aux idoles; ses regards tournés en haut en rendant le dernier soupir, étaient autant de souvenirs, dont rien ne venait distraire la pensée dans ces plaines monotones où la vue ne trouve nulle part à se reposer, et où l'ame prend plus facilement son vol vers le ciel. Le jeune Hugues acheva de s'instruire dans la langue latine, avant d'entrer, dit Hildebert, dans l'édifice plus majestueux des divines Écritures; puis il quitta les habits du siècle et revêtit la robe de novice.

Cependant son père le pressait de revenir auprès de lui. Il passait de la prière à l'ordre, de l'ordre à la menace. Dans la crainte que l'évêque, son oncle, finît par céder à ses instances, Hugues courut se placer à Cluny sous la protection d'Odilon. On raconte que le jour où cet abbé l'introduisit dans le chapitre, afin d'obtenir son admission, un vieux moine, devinant, par un pressentiment prophétique, l'avenir que ce jeune homme de noble famille et d'éminente vertu réservait à la communauté, s'écria : Heureuse Église de Cluny, quel trésor plus précieux que tous les trésors de la terre tu reçois aujourd'hui !

Hugues, à peine âgé de quinze ans, commença son noviciat avec ferveur. Au lieu d'en trouver pénible les premières épreuves, la simple observation de la règle ne lui parut pas suffisante pour atteindre la perfection qu'il rêvait déjà. Avec une ardeur toute juvénile, il s'imposa des austérités particulières. Il se priva d'une partie de la nourriture accordée aux moines et chercha à se préserver seulement d'une faim trop vive. Il passait une partie de ses nuits en prières. Il s'attendrissait et pleurait sur les péchés des hommes, sur la charité et la passion du Christ. Il se consolait et s'enflammait par la contemplation des biens célestes. Il perdit, au milieu de cette pieuse exaltation, tout souvenir des honneurs

du siècle, toute complaisance pour ses propres besoins. Jamais la pensée de son origine noble et de la puissance de sa famille ne perça dans un de ses regards et ne mit dans sa bouche une parole qui respirât la vanité. Son père, en entendant raconter ses vertus, laissa fléchir enfin sa résistance. La première fois qu'il consentit à le revoir sous l'habit monastique, il trouva tant de grâces dans sa figure et dans sa personne, qu'il fut contraint d'avouer que jamais il ne l'avait vu plus beau.

Lorsqu'il eut monté successivement par les degrés de l'obéissance et de l'humilité aux différents emplois du monastère, Odilon voyant en lui une sagesse de conseils égale à sa piété, le nomma grand-prieur. Cette charge, qui était la première après celle de l'abbé, imposait les mêmes devoirs. Il fallait à la fois diriger les intérêts temporels et veiller au maintien de la discipline. Hugues sut concilier si heureusement les soins de cette double administration, que l'une ne lui fit jamais oublier l'autre. Obligé d'avertir et parfois de réprimander des vieillards, il avait à craindre l'inexpérience de la jeunesse et la vanité qu'inspire naturellement l'autorité; mais la supériorité de son esprit et de sa vertu le préserva de ces écueils. Il montra dans le maniement des hommes la douceur d'un père, dans le maintien de la règle, la sagesse d'un docteur. Également éloigné d'une rigueur excessive et d'une indulgence relâchée, il fut un exemple remarquable de cet équilibre que donnent aux facultés de l'ame la force de la volonté et l'unité de la pensée.

En 1049, les moines de Payerne s'étant aliéné, par une cause qui nous est restée inconnue, les bonnes grâces de Henri III dont ils étaient les sujets, depuis que son père Conrad-le-Salique avait réuni le royaume de Bourgogne à l'Allemagne, Hugues fut envoyé auprès de l'empereur pour opérer une réconciliation. Il gagna facilement l'amitié de ce prince, qui s'efforçait d'améliorer lui-même les mœurs du clergé, en faisant condamner la simonie par les conciles, en établissant de nouvelles écoles dans les monastères. Il reçut de lui de riches présents pour l'église de Cluny. La nouvelle de la mort d'Odilon lui étant parvenue durant

ce voyage, il se hâta de rentrer au monastère où sa présence était indispensable. Il trouva les religieux en larmes, et ayant essayé de leur adresser des paroles de consolation, il ne put lui-même retenir les siennes. Le souvenir du miséricordieux abbé, dont le corps n'était pas encore descendu dans la sépulture et qui semblait toujours présent au milieu de ses frères, attendrissait tous les cœurs.

Lorsque les obsèques furent terminées, la communauté entra dans ces jours de jeûnes et de prières qui précédaient l'élection d'un abbé. Elle se réunit ensuite au chapitre, avec la pensée d'agir uniquement en vue du salut des ames. Hugues, en qualité de grand-prieur, présidait l'assemblée. Il s'agenouilla avec les frères qui entonnèrent le chant des psaumes. Lorsque ce chant fut terminé, il se leva, tandis que les autres restaient à genoux, et, les yeux levés au ciel, il implora dans ces termes les lumières de l'Esprit saint. « Nous voici, seigneur Esprit saint, prosternés » devant toi, enchaînés sans doute par la grandeur de nos péchés, » mais cependant assemblés en ton nom. Descends au milieu de » nous, sois avec nous, daigne pénétrer dans nos cœurs, enseigne- » nous ce que nous devons faire, guide nos pas, afin que, par » ton secours, nous puissions parvenir à te plaire. Sois notre » conseiller, l'auteur de nos déterminations, toi qui, avec le Père » et le Fils, possèdes seul un nom glorieux. Ne permets pas que » nous blessions ta justice, toi qui aimes par-dessus tout la » souveraine justice. Ne permets pas que l'ignorance nous fasse » dévier du droit chemin, que la faveur nous séduise, que l'es- » pérance d'un présent, que des considérations personnelles nous » corrompent. Mais unis-nous à toi d'une manière efficace, par le don » de ta grâce, afin que nous soyons un en toi, afin que nous ne » puissions nous écarter de la vérité, afin qu'en toutes choses nous » restions fidèles à la justice et à la piété, afin que le choix que » nous allons faire ne diffère en rien du tien, et que nous méritions » ainsi, par nos bonnes actions, les récompenses éternelles. [1] »

[1] Udalricus, Consuetudines Cluniacenses, liv. III, c. 1, dans Migne, Patrol. lat., t. CXLIX, p. 643.

Les religieux répondirent *Amen*. Hugues les invita à s'asseoir, leur recommanda de placer une entière confiance dans l'assistance divine, protesta que, quel que fût l'élu de leur choix, il était prêt à lui obéir en toute humilité, fût-il le plus petit de la communauté. La première voix à recueillir était celle du prieur claustral, Alman, à qui son âge et son mérite avaient obtenu une grande autorité. Alman nomma Hugues, et toutes les bouches s'ouvrirent pour l'acclamer, avec cette unanimité qui avait été le vœu d'Odilon sur son lit de mort. En vain Hugues réclama, en vain il accusa ses frères de céder à une trompeuse inspiration (*quod non sibi bene consuluerint*); « ils ne le connaissaient point, ils trouveraient peut-» être en lui une sévérité inattendue. Dans le grade qu'il occupait » il avait montré plus de présomption que ses prédécesseurs; que » serait-ce lorsqu'il serait revêtu de la dignité abbatiale ? » Il parlait ainsi avec des larmes qui témoignaient assez que sa résistance n'était pas seulement sur ses lèvres, mais dans son cœur. Il ne put changer la détermination des frères. Alman et d'autres religieux le prirent par la main et le conduisirent sur le siège abbatial. On entonna l'antienne *Confirma hoc Deus*, afin de prier Dieu d'approuver le choix qui venait d'être fait; puis, au chant du psaume *Si vere utique*, dans lequel la vengeance du Seigneur est appelée en paroles terribles sur le méchant et l'impie qui répand, comme un venin, l'iniquité, la violence et le mensonge, toute la communauté se mit en marche vers l'église. Dès que Hugues fut installé dans la place de l'abbé, le *Te Deum* fit éclater de joyeuses actions de grâces, et après le second verset, tous les religieux vinrent en procession se prosterner devant lui et recevoir le baiser de paix. [1]

L'archevêque de Besançon, Hugues de Salins, prévenu dès le lendemain, se rendit au chapitre. A trois reprises différentes, il invita quiconque pensait que l'élection n'avait pas été régulière, à s'avancer et à dire sans crainte sa pensée. Personne n'ayant ouvert la bouche, l'élection fut confirmée. Le surlendemain, fête

[1] Udalricus, Consuetudines Cluniacenses, liv. III, c. I, dans Migne, Patrol. lat., t. CXLIX, p. 643.

de la Chaire de saint Pierre, Hugues, revêtu d'une aube, d'une étole, d'une chape de couleur blanche, et conduit par deux abbés, vint se prosterner sur les tapis qui recouvraient les marches de l'autel et reçut la consécration abbatiale qui fut suivie du chant du *Te Deum*.

Cette nomination fut accueillie dans les dépendances de Cluny avec enthousiasme. « Chantez un cantique nouveau, » écrivait le prieur de Souvigny à Albert, abbé de Marmoutiers, dans un *postscriptum* annexé au récit des derniers moments d'Odilon, « chantez un cantique nouveau sur l'élection de notre très illustre » père et seigneur Hugues, abbé de Cluny. Si vous désirez le » savoir, apprenez qu'il a été élu selon la règle de notre bien- » heureux père Benoît, qu'il est doué de toute science et sagesse, » de probité, d'utilité, d'honnêteté de mœurs. Il accepte l'honneur » du titre abbatial, malgré lui, en pleurant et se déclarant » indigne. Enfin, les seigneurs de la Bourgogne et de l'Auvergne, » notre très Saint-Père et Pontife, le reconnaissent, l'aiment et » l'honorent. Tous les privilèges de ses prédécesseurs lui sont » confirmés. »[1]

Tout homme qui occupe une place dans l'histoire, présente, au milieu des tendances multiples de sa vie, un point particulier qui résume son rôle, son caractère et en quelque sorte sa vie entière. Ainsi, sans sortir de Cluny, saint Odon est, avant tout, le réformateur austère qui fit renaître l'ordre bénédictin de sa cendre; saint Odilon, le moine pieux qui s'efforça de rapprocher par la création de la fête des Morts les fidèles vivants de ceux qui les ont précédés dans la tombe. Avec Hugues, nous nous élevons plus haut dans l'histoire; car, d'une part, il fut un des défenseurs de la liberté du Saint-Siège, un des instigateurs de la lutte entre le sacerdoce et l'empire; de l'autre, il donna son organisation définitive à l'ordre de Cluny et constitua une sorte de monarchie monastique dont le passé n'avait pas encore offert d'exemple.

[1] Acta S. Ord. S. Bened., sæc. VI, page 631, S. Odilonis Elogium, ch. XIII, parag. 124.

L'Église catholique, au nom de son principe même, a toujours revendiqué l'indépendance. Instituée par Dieu, afin de ramener à la loi spirituelle dont elle est dépositaire tous les peuples du monde, elle posséda dès l'origine une constitution extérieure et une hiérarchie fortement organisée en vue de ce but. Les évêques, successeurs et continuateurs des Apôtres disciples du Christ, tiennent, en vertu d'une tradition ininterrompue, leur caractère sacré et leurs pouvoirs spirituels de ceux-là mêmes à qui le Christ a dit dès le principe : Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Leur élection dépend donc uniquement du choix libre de leurs frères, seuls juges légitimes de leur mérite et de leurs vertus. La confier à un pouvoir humain ou laisser ce dernier s'y immiscer sans contrôle, c'est faire de l'institution divine de l'Église une institution humaine ; c'est l'exposer au despotisme, aux entraves qu'il plairait aux princes de faire peser sur elle ; c'est enfin, en lui enlevant l'unité des ordinations, mettre en péril l'unité de la foi et du culte, porter atteinte à son caractère d'universelle ou de catholique, et la placer sur la pente dangeureuse des églises nationales ou particulières.

Si cette doctrine, qui a toujours été celle de l'Église, n'admet pas d'hésitation dans le principe, elle présente dans l'application des difficultés sans nombre ; car, soit que l'Église se trouve en hostilité avec les puissances temporelles, soit qu'elle soit protégée par elles, elle ne peut se défendre complètement d'une immixtion de leur part, immixtion dans laquelle les intérêts politiques jouent naturellement un grand rôle. A la chute de l'empire romain, deux pouvoirs s'étaient trouvés en présence : d'un côté l'Église avec la pensée de soumettre les peuples barbares aux idées de justice et de charité ; de l'autre, ces peuples avec leurs besoins de conquêtes et de guerre, avec une constitution politique qui, destinée dans le principe à protéger le faible, ne tarda pas à dégénérer en instrument d'oppression. Charlemagne et ses descendants réalisèrent un instant l'alliance pacifique des deux pouvoirs, et le saint empire romain reposa, comme on le sait, sur cette double formule : Le pape élit à défaut de successeur et couronne l'empereur;

l'empereur protège l'élection du pape contre les factions et y prend part. Mais, à partir de la mort de Charles-le-Gros jusqu'à l'avènement d'Othon Ier, la papauté, au milieu du morcellement féodal, devint la proie des familles romaines qui cherchèrent à s'assurer la possession de Rome et les charges lucratives de l'Église. Othon, en recevant de la main de Jean XII la couronne impériale, s'engagea à défendre le pape et les États de l'Église; il obtint des Romains le serment de fidélité et la promesse de ne laisser monter aucun pontife sur le siège de saint Pierre sans son consentement et sans celui de ses successeurs. Mais cette transaction, dont le résultat eût été de sauvegarder les élections pontificales contre l'ambition des grandes familles romaines, devint presque illusoire, nous l'avons vu, par suite de la protection insuffisante des empereurs qui étaient presque toujours retenus en Allemagne; et des papes, élus par la brigue, continuèrent à donner l'exemple de la violence, de la débauche, du trafic des dignités de l'Église.

Le reste du clergé était atteint d'une corruption semblable. Les évêchés et les églises possédaient des biens considérables destinés à leur entretien, au soulagement des pauvres, à la propagation de l'instruction religieuse. Les princes, en vertu de la hiérarchie féodale, considérèrent comme soumis aux mêmes obligations que leurs vassaux laïques, les dignitaires ecclésiastiques, évêques ou abbés, et cherchèrent à se les attacher par le serment d'hommage, afin de retirer des terres dont ils possédaient l'administration tous les services que le fief servant devait au fief dominant. Dans le but de s'assurer plus étroitement leur fidélité, ils parvinrent à convertir une partie des propriétés ecclésiastiques en bénéfices. Les fonctions épiscopales et abbatiales n'en furent plus que l'accessoire. Celui qui concédait le bénéfice se croyait en même temps le droit de concéder la dignité ecclésiastique; en faisant le seigneur, il faisait l'évêque. Les princes donnèrent, la plupart du temps, ces dignités à des parents qui pouvaient servir les projets de leur ambition, ou à des gens riches qui satisfaisaient, à prix d'argent et de concessions, leur cupidité. Cette vente des fiefs et des

dignités ecclésiastiques constituait la simonie, crime qui était en horreur aux yeux de l'Église, car il peuplait le sanctuaire de gens sans instruction, débauchés, barbares, qui dilapidaient fréquemment des biens dont ils n'étaient investis qu'à vie, et négligeaient le soin des ames.

Telle était la plaie qui menaçait de tarir, dans l'Église chrétienne, la source des vertus, et dont la guérison préoccupait les intelligences élevées de l'époque. Mais, afin de s'attaquer avec efficacité à la simonie, qui avait envahi jusqu'à la chaire de saint Pierre, il fallait rétablir la liberté des élections pontificales. C'était par là seulement que l'Église pouvait retrouver son autorité morale, et attendre des efforts persévérants d'un pape véritablement digne de ce nom un remède à ses maux.

En 1044, le saint-siège était toujours occupé par Benoît IX, fils d'Albéric, comte de Tusculum. C'était, depuis trente-deux ans, le troisième pontife imposé à la chrétienté par cette famille qui, pendant l'absence des empereurs, s'était emparée du duché de Rome. Violent et débauché à l'excès, Benoît IX voulut se marier publiquement et finit par se rendre odieux même à ses partisans. Chassé une première fois par les Romains, en 1038, il se fit rétablir par l'empereur Conrad. Expulsé de nouveau, en 1044, et remplacé par Jean, évêque de Sabine, sous le nom de Silvestre III, il parvint, trois mois plus tard, avec l'appui de sa famille, à remonter sur le trône qu'il avait déshonoré. Mais, ne rencontrant partout que mépris et opposition, il prit enfin le parti d'abdiquer, et céda le saint-siège à un archiprêtre romain, Jean Gratien, moyennant une pension annuelle de quinze cents livres [1048]. Grégoire VI, — c'était le nom du nouveau pontife, — trouva le patrimoine de saint Pierre tellement réduit, qu'il restait à peine à la papauté des moyens d'existence. Il reprit possession, à l'aide de troupes soudoyées, de la basilique de Saint-Pierre, il excommunia les usurpateurs des biens de l'Église, il chassa ou tua ceux qui volaient les offrandes déposées par les fidèles sur le tombeau des Apôtres, et fit rentrer des terres nombreuses dans son domaine. Cette fermeté à revendiquer les prérogatives du saint-siège mécontenta les

Romains et les cardinaux eux-mêmes. Benoît IX et Silvestre III continuant à prendre le titre de pape, et Grégoire étant accusé d'avoir donné de l'argent au premier pour lui succéder, ils invitèrent l'empereur Henri III à venir mettre fin à la division qui régnait dans l'Église. On ne savait lequel était pape de ces trois prétendants et les évêques n'osaient se prononcer. Henri convoqua deux conciles à Pavie et à Sutri, dans le but de rétablir l'autorité du saint-siège. Benoît IX, abdiqua et se retira dans la vie privée; Silvestre III fut condamné, comme antipape, à finir ses jours dans un monastère; et Grégoire VI, reconnaissant lui-même, devant le concile de Sutri, qu'il était tombé dans l'erreur simoniaque, en donnant de l'argent à Benoît IX pour lui succéder, mais avec la seule ambition d'abaisser l'orgueil du patriciat romain, abdiqua publiquement et se retira, dit-on, à Cluny, où il mourut.

L'élection régulière de Suidger, évêque de Bamberg, qui ne régna qu'un an; le rétablissement de Benoît IX par la faction des comtes de Tusculum, et son abdication huit mois après; le couronnement de Poppon, évêque de Brixen (Damase II), que la mort enleva vingt-trois jours après son exaltation, semblèrent déjouer tout projet conçu pour rendre la paix à l'Église. Les évêques étaient effrayés de ces révolutions rapides qui ébranlaient la chaire de saint Pierre. La mort inopinée de Damase ayant donné lieu à de vagues accusations d'empoisonnement, aucun Allemand, par crainte des violences du parti italien, n'osait accepter la tiare. Henri III, ne trouvant pas de candidat à désigner au choix des Romains, assembla à Worms les évêques et les seigneurs allemands. Un des prélats les plus éminents de l'assemblée était Brunon, évêque de Toul, de la famille des comtes de Dagsburg et d'Eguisheim. Il était allié à la famille impériale, pieux, savant, et possédait une influence considérable dans les affaires de l'État. Agé de quarante-six ans, il en avait passé vingt-deux dans l'épiscopat, et s'était occupé sans relâche de la réforme des monastères. L'empereur, les évêques, les seigneurs, les députés romains, le proclamèrent pape d'une voix unanime.

Brunon, effrayé de l'état de l'Église, et connaissant, par ses fréquents voyages à Rome, la situation des esprits, refusa, se déclara indigne, puis, accablé de sollicitations, demanda trois jours de réflexion. Après les avoir passés dans le jeûne et dans la prière, il se présenta devant l'assemblée, fit une confession publique de ses fautes, versa des larmes abondantes, s'efforça de la faire revenir sur sa détermination, et, contraint enfin d'accepter, la prit à témoin que, si le clergé et le peuple romain ne ratifiaient son élection, elle resterait sans effet. C'était le 12 février 1049, quelques jours après l'élection de Hugues comme abbé de Cluny. Le nouveau pape, après avoir célébré dans son diocèse les fêtes de Noël, s'achemina vers l'Italie. Il passa par la France, voyageant avec la pompe et l'éclat qui appartenaient à la dignité pontificale et voulut s'arrêter à Cluny.

Il y avait dans le monastère un jeune religieux italien, nommé Hildebrand, dont l'origine est demeurée enveloppée d'obscurité. Les uns le disaient né en Toscane d'un père charpentier, nommé Bonizone, les autres à Rome, d'un comte de Soane, de la famille des Aldobrandini. Il avait été élevé, dans son enfance, au monastère de Sainte-Marie, sur le mont Aventin, dont son oncle maternel était abbé. Laurent, archevêque d'Amalfi, ami de saint Mayeul, le prêtre Jean Gratien qui fut pape sous le nom de Grégoire VI, s'attachèrent à former ses mœurs et à l'instruire dans les lettres ; il y fit de rapides progrès. Après l'abdication de Grégoire VI, il resta quelque temps avec lui en Allemagne, et vint faire profession à Cluny. Il passa six années sous la discipline d'Odilon, obtint de retourner à Rome introduire les coutumes de Cluny dans le monastère de Sainte-Marie, et résida à la cour de Henri III comme précepteur de son fils. Il étonnait déjà ses contemporains par l'étendue de ses connaissances et par la force avec laquelle il annonçait la parole Dieu. Il avait ainsi connu de bonne heure les trois faces de la société : l'Église romaine, la vie monastique, la cour impériale. Il prit en horreur le concubinage et la simonie qui régnaient à Rome, la barbarie des mœurs germaniques; et, s'affermissant de plus en plus dans la volonté de vivre saintement et

de modérer la fougue de la jeunesse qui l'obsédait, il revint à Cluny. La vie pieuse de ses moines, la lecture de ces Collations dans lesquelles saint Odon avait flagellé les vices du siècle, redoublèrent sa ferveur et son indignation. On présume qu'il remplissait dans le monastère les fonctions de prieur, lorsque Brunon de Toul fut proclamé à Worms. [1]

Hugues de Cluny et Hildebrand avaient gémi de voir l'élection du pape passer des mains des partis sous la tutelle de l'Empire, et l'Église réduite à choisir entre l'une ou l'autre servitude. Tous deux, en apprenant que Léon IX s'avançait au milieu des acclamations, allèrent au-devant de lui et l'accompagnèrent avec les marques du plus profond respect. Mais, moins touchés de ses vertus qu'affligés de l'empiètement de l'autorité impériale, ils lui représentèrent qu'il était contraire aux canons d'accepter le pontificat d'une main laïque, d'entrer de force dans l'Église pour la gouverner, et que la puissance d'élire n'avait pas été donnée par Dieu à Henri III, mais au clergé et au peuple romain. « Si vous » reconnaissez, lui dirent-ils, n'être pas encore pape, pourquoi » vous acheminez-vous vers Rome avec cette pompe et cette suite » nombreuse ? Pourquoi recevez-vous les ambassadeurs des princes » et les députés des villes qui viennent vous féliciter de votre » exaltation ? » Ils lui conseillèrent de prendre un parti qui, sans offenser l'empereur, sauvegarderait les droits de l'Église : c'était de déposer la pourpre, de se rendre à Rome avec l'habit de pèlerin, comme il l'avait fait autrefois étant évêque, et de soumettre son élection aux cardinaux. Brunon comprit la sagesse de ces conseils. Il congédia son cortège, et, accompagné seulement de Hugues et d'Hildebrand, il entra dans la ville éternelle, les pieds nus, la figure inondée de larmes, priant et gémissant en traversant la foule qui chantait des hymnes et poussait des cris de joie. « Le choix du clergé et du peuple, disait-il, ainsi que l'autorité

[1] Nous avons suivi, sur l'origine et les premières années d'Hildebrand, Woigt, Histoire de Grégoire VII, et Delécluse, Grégoire VII, in-8°. Leur sentiment, à part quelques points obscurs, est partagé par la plupart des historiens modernes.

» des saints canons, doivent l'emporter sur toute autre nomination. Je suis venu contre ma volonté, et je suis prêt à retourner » dans mon pays, si mon élection n'obtient pas vos suffrages. » Elle fut ratifiée, à l'unanimité, par le clergé et le peuple (12 février 1049).

Un des premiers actes de Léon IX fut de retenir auprès de lui Hildebrand. Il le nomma cardinal-diacre et lui confia l'administration du monastère de Saint-Paul, dont la réforme avait été due autrefois à saint Odon. L'abbé de Cluny, malgré le désir du pape de le garder à Rome, reprit le chemin de la France.

Mais il s'était séparé de ses deux compagnons de voyage, dans une pensée commune. Léon IX, au moment de son exaltation, avait annoncé l'intention de déposer les évêques simoniaques; Hugues lui promit d'employer en France tous ses efforts pour le seconder dans cette tâche. Une croisade morale allait commencer sous l'impulsion de ces trois hommes. Un concile tenu à Rome, dans la seconde semaine après Pâques, renouvela l'interdiction du mariage des prêtres et l'obligation de vivre en commun, afin d'éviter les occasions de pécher. Le pape proposa la déposition de tous les évêques convaincus de simonie, mais une vive opposition éclata dans l'assemblée. On objecta qu'une pareille mesure allait priver une foule d'églises de leurs pasteurs, que tous ceux qui avaient été ordonnés par Benoît IX et Grégoire VI, suspectés tous deux de simonie, pouvaient être frappés, et qu'au lieu de faire cesser presque partout le culte religieux, il était plus prudent de maintenir les coupables dans leurs fonctions, en les obligeant, selon un décret de Clément II, à quarante jours de pénitence. Après avoir promulgué de nouveau ce décret dans un second concile à Pavie, Léon IX, accompagné d'Halinard, archevêque de Lyon, traversa le mont Saint-Bernard et vint en France s'occuper des affaires de l'Église. Il fut reçu par Hugues de Cluny; il confirma, à sa demande, le privilège de l'abbaye, dans des termes empreints d'une affection qui surpassait encore celle de ses prédécesseurs. « Notre fils très chéri, » disait il en parlant de Hugues; « notre monastère, » disait-il en parlant de Cluny; c'était, en

quelque sorte, les associer tous deux à la papauté, et chercher un nouvel appui dans ce monachisme français qui avait porté la vie chrétienne à sa plus haute perfection.

Léon IX se rendit à Reims pour faire la dédicace de la nouvelle basilique et l'élévation du corps de saint Remi. Les archevêques de Reims, de Trèves, de Besançon, de Lyon, Hérimare, abbé de Saint-Remi, Hugues de Cluny, allèrent à son tombeau, enlevèrent la châsse, la chargèrent sur leurs épaules, et la déposèrent sur l'autel d'un oratoire qui avait été construit pour la recevoir. Un grand concile s'ouvrit quelques jours après dans la basilique. La présence du pape avait attiré de la France, de l'Espagne, de l'Angleterre et de l'Allemagne, une foule considérable. L'ordre monastique y était en majorité. On y voyait vingt évêques, cinquante abbés, un grand nombre de clercs et de religieux. La vertu éminente de plusieurs d'entre eux devait donner une grande force aux décisions de l'assemblée. Aussi s'attendait-on à de sévères mesures. L'inquiétude et l'esprit de rébellion régnaient parmi les seigneurs. Tous ceux qui s'étaient emparés des biens des églises, qui persécutaient les clercs et les moines, qui possédaient des bénéfices ecclésiastiques ou les cédaient à prix d'argent, craignaient d'être frappés d'anathème et dépouillés des droits usurpés.

Le pape s'assit au milieu du chœur de l'église, en face de la châsse de saint Remi, ayant à sa droite et à sa gauche les évêques rangés en demi-cercle, et derrière lui les abbés. Le premier était Hérimare de Saint-Remi, le second Hugues de Cluny, puis ceux de Gorze, Corbie, Prum, Saint-Médard, Saint-Riquier, Vezelay, etc. Pierre, diacre de l'Église romaine, exposa le but du concile. Les principaux points concernaient la simonie, la détention des églises par les laïques, les mariages incestueux, les unions adultères, la sodomie, les religieux qui abandonnaient l'habit, ceux qui prenaient les armes, le pillage des biens des couvents et des pauvres, l'hérésie nicolaïte qui commençait à se répandre en France. Comme il n'était permis, selon les canons, à aucun évêque de prendre part aux actes de l'assemblée, s'il n'était légitimement ordonné, le diacre les invita successivement à déclarer, par

serment et sous peine d'anathème, s'ils n'étaient point parvenus aux ordres par voie simoniaque, et s'ils ne les avaient pas conférés de même. Tous jurèrent, à l'exception de ceux de Nantes, de Constance, de Nevers et de Langres. Parmi les abbés, quelques-uns présentèrent des explications, d'autres gardèrent un silence qui faisait présumer d'avance leur culpabilité.

Rien n'était plus légitime que de proclamer les principes; mais la difficulté était de les appliquer sans jeter le trouble dans l'Église, sans augmenter le scandale, sans indisposer une partie du clergé, les seigneurs et le roi lui-même. Aussi, quand Hugues de Cluny se leva pour faire sa déclaration, comprenant la difficulté des circonstances, il exprima adroitement un blâme, tout en ouvrant la porte de la charité aux coupables. « Je n'ai rien donné, je n'ai » rien promis, afin d'acquérir les honneurs abbatiaux, s'écria-t-il, » Dieu m'en est témoin; la chair le voulait bien, mais l'esprit y » répugnait. » Cette réponse, qui prétextait la force de la tentation pour appeler l'indulgence, calma les craintes d'un grand nombre et excita une sorte d'admiration. Le prudent abbé fut prié de résumer l'esprit qui allait dicter les condamnations que les pères étaient obligés de prononcer. Il tempéra la sévérité par la mansuétude, la justice par la miséricorde. Il releva le courage de ceux qui faiblissaient devant un aveu, et le courage de ceux qui hésitaient à sévir. On déposa Pudicus, évêque de Nantes, qui avait donné de l'argent pour succéder à son père; Arnold, abbé de Pothières, au diocèse de Langres, qui menait une vie scandaleuse et continuait, malgré l'excommunication, à exercer le ministère; Aymon, abbé de Flavigny, convaincu de simonie. Les évêques inculpés du même reproche furent purgés, les uns par des raisons particulières, la plupart parce que la dignité épiscopale leur avait été assurée durant leur jeunesse par leurs parents, et sans qu'ils eussent pu donner un consentement réfléchi. Les pères excommunièrent les prélats qui n'avaient pas comparu pour se défendre [1].

[1] Anselmus monachus, Historia Dedicationis S. Remigii, dans Migne, Patrol. lat., t. CLII., p. 1411.

Ils condamnèrent, dans douze canons, les vices du clergé et des laïques. Des difficultés restées sans solution furent renvoyées au prochain concile romain.

Léon IX passa en Allemagne et fit promulguer les mêmes canons à Mayence. Il reprit ensuite le chemin de Rome, accompagné d'évêques et d'abbés français, parmi lesquels figuraient Halinard, archevêque de Lyon, et Hugues de Cluny. Au mois d'avril 1050, il ouvrit à Saint-Jean de Latran le concile annoncé. Hugues de Cluny, entouré de trente-cinq abbés, prit une part active à l'examen de Hugues, évêque de Langres, et de Mainard de Sens, accusés tous deux de simonie, à la condamnation de Bérenger de Tours, dont les doctrines sur l'eucharistie soulevaient depuis quelques années, dans les écoles, des discussions animées. Il signa le décret qui plaçait au nombre des saints et honorait d'un culte public Gérard, évêque de Toul, dont nous avons rappelé l'amitié pour saint Mayeul [1049].

Au mois de septembre suivant, Léon IX, traversant de nouveau les Alpes, vint faire l'élévation de reliques de saint Gérard, et célébra à Augsbourg, avec l'empereur, la fête de la Purification. Ces voyages contribuèrent à resserrer les relations que Henri III et Hugues avaient nouées ensemble pour la première fois, au sujet des moines de Payerne. Henri, après huit ans de mariage, venait d'avoir un fils d'Agnès d'Aquitaine, et s'était relevé d'une grave maladie; Hugues lui écrivit en le félicitant de la naissance de cet enfant et de son retour à la santé. L'empereur saisit cette occasion pour insister, dans le but d'obtenir sa visite : « La vue de » vos lettres nous a causé une grande joie, et nous les avons » reçues avec d'autant plus de plaisir, que nous vous savons adonné » avec un zèle fervent à la contemplation des choses divines. » Puisque vous nous témoignez votre joie de notre retour à la » santé et de la naissance du fils que le Ciel nous a donné, recevez » nos remercîments; nous vous les adressons du fond du cœur. » Nous vous demandons humblement d'adresser sans cesse vos » prières à la clémence divine, pour le bien du peuple, pour la » gloire de notre royaume, pour notre salut et celui des nôtres,

» afin que, Dieu nous rendant toutes choses prospères, la paix » et la tranquillité deviennent désormais le partage des peuples et » des Églises. Quel homme sage ne désirerait vos prières et celles » de vos religieux, prières d'autant plus pures, que vous êtes plus » éloignés de l'agitation du siècle, d'autant plus dignes, que vos » pensées sont plus rapprochées du ciel? Qui n'ambitionnerait » d'être lié avec vous par les liens d'une indissoluble charité? » Quant au refus que vous opposez à l'invitation que nous vous » avons envoyée, en vous excusant sur la longueur du voyage, » quoique nous eussions éprouvé le plus vif plaisir à vous recevoir, » nous vous le pardonnons, mais à la condition que vous viendrez » à Cologne, auprès de nous, à Pâques prochain, afin, si nous » osons vous en prier, de tenir sur les fonts du baptême, et de » marquer du bienfait de votre bénédiction paternelle, cet enfant » dont la naissance a été pour vous un sujet de joie; afin aussi » qu'après avoir expié le vieux levain de nos péchés, nous méri» tions de recevoir joyeusement de vos mains le pain de la gloire » céleste pendant les solennités de Pâques. »[1]

Hugues ne pouvait se refuser à cette demande. Il se rendit à Cologne, il présenta le nouveau-né sur les fonts baptismaux, et, selon l'usage de l'Église, il se porta sa caution spirituelle. Il lui donna, comme un heureux présage, le nom de Henri, si dignement porté par ses prédécesseurs. Il était loin de prévoir que son filleul ferait de ce nom celui du plus violent adversaire de la papauté. Il marchait entouré d'un cortège de religieux qui la plupart étaient plus âgés que lui. Le contraste de la jeunesse et de la gravité, alliées toutes deux dans un homme de trente ans, qui était revêtu d'une des dignités les plus éminentes de la chrétienté, fut pour les Allemands un sujet d'admiration. La mansuétude de ses paroles, les grâces de sa physionomie, la douceur de ses manières, lui gagnèrent tous les cœurs. Henri, après de vives instances pour le retenir, le combla de présents qui surpassaient en richesse ceux qu'il avait jusque-là donnés [1051].[2]

[1] D'Achery, Spicilège, t. II, p. 396.
[2] Vita S. Hugonis, ap. Bolland. Comm. Præv., ch. II, april., t. III.

Ces témoignages de la bienveillance impériale comblèrent de joie les religieux de Cluny; mais Hugues ne resta pas longtemps parmi eux. Il reçut de Léon IX l'ordre d'aller en Hongrie négocier la paix entre le roi André et Henri III. Les nombreuses tribus qui s'étaient successivement disputé ce pays avaient reçu, vers la fin du siècle dernier, d'Étienne I[er] dit le Saint, la plupart de leurs institutions sociales, et le christianisme s'était établi parmi elles. Pierre, successeur et neveu d'Étienne, compromit ces résultats en se rendant odieux par ses cruautés. Abba, son oncle, l'expulsa et rétablit la religion païenne. Pierre eut recours à Henri III, et fut replacé sur le trône après une guerre dans laquelle Abba périt assassiné. Mais Henri, fidèle à sa politique, qui consistait à rattacher au royaume germanique tous les peuples voisins, Polonais, Bohêmes, etc., ne lui donna que l'investiture viagère de la Hongrie. En 1046, les Hongrois chassèrent Pierre une seconde fois, et rappelèrent deux descendants de l'ancienne dynastie des Arpades, Andréas et Béla. Andréas, nommé roi, fit assassiner les Allemands qui étaient au service de Pierre, et rétablit le culte païen. Henri se préparant à lui faire une guerre rigoureuse, Andréas effrayé lui envoya des propositions de paix, et offrit de payer le tribut s'il consentait à le laisser en possession du royaume; mais il ne garda pas sa promesse, se montra plus menaçant que jamais, et Henri appela toute la Germanie aux armes. Alors éclata une guerre de pillage et de dévastation. Léon IX se porta médiateur au nom des intérêts de la religion, et fit, en 1052, un voyage en Allemagne pour rétablir la paix. N'ayant pu y parvenir, il rentra en Italie, et chargea Hugues de Cluny de poursuivre cette œuvre, d'où dépendait l'avenir chrétien de la Hongrie. En effet, récemment convertie, mais encore païenne dans ses mœurs, elle était menacée, par la domination d'Andréas, de retomber dans l'idolâtrie. Hugues se dévoua, pendant plusieurs mois, à cette tâche avec son activité et sa prudence habituelles. Il décida l'empereur à préférer à des intérêts politiques les intérêts du christianisme, à accepter de nouvelles conditions de paix. Ces conditions sont peu connues; mais les historiens contemporains les signalent comme moins

avantageuses que celles qu'Andréas avait précédemment offertes. Il n'y était plus question d'un droit de suzeraineté sur la Hongrie, et Henri consentit à donner une de ses filles en mariage à Salomon, fils et successeur d'Andréas.

En revenant de cette mission, chargé des présents du roi hongrois, Hugues tomba entre les mains d'un magnat du pays qui s'empara des objets précieux renfermés dans ses bagages. Contre une pareille violence il ne pouvait avoir recours qu'à la prière ; il se mit donc à prier avec ferveur. Le souvenir de la captivité de saint Mayeul lui suggéra la pensée qu'il obtiendrait plus facilement, par son intercession, la conversion du seigneur hongrois. Il s'en remit entièrement à lui, et le secours imploré ne se fit pas longtemps attendre. Le magnat, touché par la douceur de son prisonnier, se jeta à ses genoux, lui demanda pardon, lui rendit les objets enlevés, lui donna une escorte pour l'accompagner jusqu'aux frontières. [1]

Au mois d'avril 1054, Léon IX mourut à l'âge de cinquante ans, après avoir poursuivi avec courage ses plans de réforme et mérité d'être placé au rang des saints. Il laissait dans Hildebrand un continuateur fidèle de sa politique. Quoique les élections pontificales fussent réservées désormais aux cardinaux, ceux-ci jugèrent à propos de consulter Henri III sur le choix de son successeur. Ils lui députèrent Hildebrand, à qui l'empereur, par considération pour sa haute sagesse, remit la désignation du nouveau pape. Guébhard, évêque d'Eichstaed, chancelier de l'empire, fut élu et prit le nom de Victor II [avril 1055]. Il confirma, au concile de Florence, les décrets de son prédécesseur contre les aliénations des biens ecclésiastiques, l'incontinence des clercs, l'hérésie de Bérenger, et envoya Hildebrand présider un second concile à Lyon, pour réprimer la simonie qui régnait dans le midi de la France. On y déposa l'archevêque d'Embrun et sept évêques coupables de différents crimes. Philippe, archevêque de Lyon, accusé d'avoir acheté sa dignité, ayant soudoyé

[1] Hildeberti, Vita S. Hugonis, ch. II.

des témoins, et pensant n'avoir rien à redouter, s'écria avec audace : « Que ceux qui osent m'accuser paraissent en public! » Cette impudence frappa les assistants de stupeur, et personne n'osait élever la voix. « Crois-tu, s'écria Hildebrand, par une de ces » inspirations subites qui lui réussirent plus d'une fois dans la » suite, crois-tu, archevêque, que le Père, le Fils et le Saint- » Esprit ne sont qu'une seule et même personne? — Je le crois » certainement. — Eh bien! prononce ces paroles : Gloire au » Père, au Fils et au Saint-Esprit! » Philippe prononça les premiers mots; mais, quand il vint au nom de l'Esprit saint, ce nom qu'il avait profané en achetant sa dignité, il balbutia et ne put achever. Cet incident, qui passa pour miraculeux, jeta l'effroi parmi les simoniaques, et plus de soixante abbés ou prélats renoncèrent à leur siège usurpé. Hugues, qui était présent, décida Philippe à entrer à Cluny pour y faire pénitence. Il se plaisait souvent à rappeler en riant, dit Guillaume de Malmesbury, l'embarras dans lequel s'était trouvé le pauvre archevêque.

En se rendant à Tours, pour condamner les erreurs de Bérenger dans sa patrie même, Hildebrand s'arrêta à Cluny. La piété et la paix qui régnaient dans la communauté n'étaient point pour lui chose nouvelle; mais ce qui le frappa surtout d'admiration, fut la sagesse et l'inspiration presque divines que Hugues déployait dans ses fonctions. Un jour, au moment où Hugues commentait la règle et donnait des conseils à ses religieux, au sein du chapitre, il crut voir Jésus-Christ assis à côté de lui et témoignant son approbation par la joie empreinte sur son visage. A la vue du souverain Juge, Hildebrand se leva avec enthousiasme, et, s'adressant aux religieux, s'écria : « Conduisez, mes frères, con- » duisez le Seigneur au milieu de l'assemblée. » Comme personne ne comprenait le sens de ces paroles, il raconta le fait dont il venait d'être témoin, sans pouvoir expliquer s'il l'avait vu des yeux du corps ou des yeux de l'esprit. Plus tard, étant pape, il persista à attester la vérité de cette vision qui lui avait montré le Christ assesseur de saint Hugues. Il appelait ce dernier « un doux juge, un lion avec les cruels, un agneau avec les doux,

» une mère par son affection caressante envers ses fils, un père » par sa sévérité à corriger leurs fautes. » [1]

Au milieu de ces occupations multipliées, et au sein de la joie que lui causait la prospérité de ses monastères, de tristes évènements vinrent frapper Hugues dans ses affections intimes. Le duché de Bourgogne était gouverné par son beau-frère, Robert dit le Vieux, troisième fils de Hugues Capet, qui, en 1031, avait succédé à son frère Henri, appelé à la couronne de France. Ce prince, dominé par un caractère ardent et par une violence sans frein, était le portrait de sa mère Constance, avec qui il avait été l'instigateur de la révolte de ses frères contre leur faible père. Cédant à des idées de pouvoir absolu, s'il en faut juger par son sceau, sur lequel il est représenté en habit militaire à la romaine, la lance d'une main, le bouclier de l'autre, une fleur de lis entre les pieds, il passait sa vie à guerroyer contre ses vassaux, il s'emparait des biens des églises et des abbayes, il vexait les clercs, et faisait plier ses sujets sous une verge de fer. Dans le dessein de reculer les limites de son duché ou de s'emparer du comté d'Auxerre, que quelques-uns de ses prédécesseurs avaient possédé et fait administrer par des vicomtes, il déclara au comte Raynaud II, son beau-frère, une guerre désastreuse [2]. La mort de Raynaud, tué dans une bataille, près de Seignelay, le laissa maître d'Auxerre, dont le clergé et les habitants s'obstinèrent à le repousser. Il contraignit, par ses attaques, l'évêque Héribert à abdiquer et à se retirer dans le cloître [3]. Guillaume Ier, fils de Raynaud, qui lui avait succédé dans le comté de Nevers, ayant cherché, à sa majorité, à reprendre le comté d'Auxerre et à venger la mort de son père, Robert lui opposa Hugues, son fils aîné. Hugues s'empara de la petite ville de Saint-Brice, mit le feu à l'église, et fit périr cent dix-huit personnes, hommes, femmes, enfants, qui s'y étaient réfugiés comme

[1] Hildeberti, Vita S. Hugonis, ch. II, par. 9. — Raynaldus, id., ch. I, par. 4.

[2] Raynaud, comte d'Auxerre et de Nevers, avait épousé Adèle, fille de Robert, roi de France, sœur de Henri Ier et de Robert-le-Vieux.

[3] Gesta Episcopi Autissiod., dans Labbe, Bibl. nov., t. I, p. 452.

en un lieu d'asile. Il expia ce crime la même année, en trouvant la mort dans une rencontre avec Guillaume [1057]. Le duc, irrité de la perte d'un fils qui l'égalait en cruauté, chercha à se venger sur la ville d'Auxerre et sur l'abbaye. Il s'empara du château de Saint-Germain et prétendit imposer aux moines des droits de gîte et de nourriture pour ses hommes et ses chiens. Il retira à Saint-Bénigne de Dijon ceux de banvin octroyés par ses prédécesseurs. Il se jouait de la parole qu'il avait donnée et des droits qu'il avait reconnus. Il répudia sa femme légitime, Alix de Semur, sœur de l'abbé Hugues, et vivait publiquement dans des lieux incestueux. Jean d'Aglié, abbé de Fécamp, accusant Robert et Thibaut, comte de Champagne, son complice, de fouler aux pieds les décrets de l'Église, traitait le duc de Bourgogne d'*insensé* (*infrunito duce Burgondionum*) [1]. Ces guerres injustes avaient ramené la barbarie en Bourgogne. Les personnes et les propriétés n'y étaient plus respectées. Des bandes de pillards se livraient aux dévastations. Des incendies allumés par des mains ennemies dévoraient les châteaux et les villes. Robert était devenu le fléau du pays.

En 1055, un crime non moins effrayant que ces désordres vint épouvanter ses sujets. Les causes et les circonstances en sont demeurées inconnues, car la Bourgogne, à cette époque, ne possédait pas d'historiens. Raoul Glaber, le collecteur passionné de tous les évènements extraordinaires, était mort, et Hugues de Flavigny, le chroniqueur diffus et découragé, n'était pas encore né. D'ailleurs, dans un évènement qui touchait au duc de Bourgogne et à l'abbé de Cluny, d'un côté la crainte, de l'autre le respect, auraient peut-être arrêté leur plume. Mais ce que la charité de Hugues eût répugné à laisser consigner par écrit, on a cru le reconnaître gravé sur la pierre, comme un souvenir d'expiation; et un historien étranger à la province [2], Hildebert du

[1] Ann. Bened., t. IV, p. 521.

[2] Geilon et Etzelon, ainsi que le moine Hugues, qui ont écrit sur la vie de saint Hugues, ne parlent pas de ce crime. Raynald de Semur garde aussi le silence, bien qu'il signale le meurtre d'un jeune frère de Hugues par deux soldats, sans indiquer la cause qui les poussa à ce meurtre.

Mans, a dit en partie, après la mort de Hugues, ce que d'autres n'ont pas même osé sous-entendre.

Sur la façade de l'église de Semur en Auxois, dans les bas-reliefs du portail de gauche, est représentée une tragique histoire. Cinq personnes sont assises à la table d'un festin : c'est la famille de Robert, duc de Bourgogne, et celle de Dalmace de Semur, son beau-père. Dalmace tombe à la renverse, tué par un poison que vient de verser un serviteur qui se cache sous la table, et que le chien du seigneur de Semur saisit par la gueule pour l'arracher de sa retraite. Un personnage placé au milieu montre du doigt la victime, et, fixant sur Robert un regard énergique, semble dire : C'est toi qui as commis le crime. Un autre pleure et gémit. Assis à gauche, à la place d'honneur, sur un siège richement sculpté, le duc, avec un front plein d'assurance, répond par un geste : Je ne sais ce que vous voulez dire ; et de la main droite il indique une bouteille, comme pour ajouter : Ce vin n'est pas empoisonné. Deux serviteurs, à l'autre extrémité de la table, goûtent le vin pour justifier leur maître. A côté de cette scène, une autre représente un jeune clerc, conduit par un moine, qui vient implorer la générosité ou la justice du duc ; celui-ci l'accueille avec hauteur et ironie. C'est l'image de sa dureté envers les monastères et les églises. Dans un autre groupe, le vieux duc, touché de repentir, est prosterné, peut-être à Rome, figurée par une muraille crénelée, devant un prêtre qui, la main levée, lui adresse une sévère remontrance, tandis qu'un autre, à genoux, prie Dieu pour lui. Plus loin, afin d'accomplir la pénitence imposée, il fonde une église, celle de Semur, d'où s'élancent des flammes, symbole de la purification par la pénitence. Il expie sa cruauté envers le clerc qu'il avait repoussé, en lui remettant un don, que celui-ci reçoit avec reconnaissance. Le moment est enfin venu où il touche aux bords de la tombe. Le clerc qui a éprouvé sa bienveillance prie pour son ame ; le religieux qui tient en main le glaive de la justice tourne la pointe en bas et écoute sa confession. Sur la barque qui conduit à l'éternité, il est accompagné du clerc qui prie pour lui, du religieux armé du glaive renversé, tous deux tristes et sévères,

mais cependant dans une attitude et avec un visage qui semblent incliner vers la miséricorde. [1]

Était-ce là un souvenir adouci du meurtre ou d'une tentative qui l'avait précédé? Il est difficile de le décider, et l'histoire semble en contradiction avec l'explication des archéologues; car Hildebert, dans la Vie de saint Hugues, nous apprend que Robert tua Dalmace en se jetant sur lui dans un moment de colère, et en le perçant d'un glaive ennemi [2]. Peut-être, aussi, le bas-relief que nous venons de décrire indique-t-il seulement le repas qui fut l'occasion de cette tragédie de famille, dont le caractère emporté du gendre et du beau-père laisse pressentir les motifs sans les expliquer. Quoi qu'il en soit, peu de temps auparavant, par suite de l'inimitié qui régnait entre eux, deux soldats du duc avaient tué Joceran, le plus jeune fils de Dalmace. Hugues, au lieu de se plaindre et d'attirer les foudres de l'Église sur eux, ne pensa qu'à offrir lui-même satisfaction pour les fautes de son père. En vertu du dogme chrétien de la réversibilité des mérites, dont les effets mystérieux sont un des secrets de la miséricorde divine, il se mortifia par des jeûnes austères, il revêtit un douloureux cilice, il offrit sans relâche des prières, il célébra le sacrifice de la messe, il redoubla ses aumônes pour la conversion des

[1] On trouve une description détaillée de l'église et du portail de Semur dans le tome I, p. 48, des Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or. L'auteur semble mettre en doute le meurtre de Dalmace par le duc; il n'avait pas lu la Vie de saint Hugues par Hildebert. Nous avons adopté l'interprétation donnée par M. de Laborde, Monum. Hist. de Fr., t. II. L'église de Semur fut reconstruite, en 1065, par le duc Robert; et on présume qu'elle le fut en expiation du meurtre de Dalmace. Peut-être avait-il été commis dans le château de Semur qui appartenait au duc. L'église était annexée à un petit prieuré dépendant de l'abbaye de Flavigny. Robert l'enrichit de différents dons et voulut y être inhumé. Mais aucun tombeau ou sépulture ne rappelait le lieu où il avait été déposé. Sous le portail de gauche, au-dessous du bas-relief décrit plus haut, on montrait deux statues que l'on disait être la sienne et celle d'Alix de Semur.

[2] Defuncto autem patre suo, quem dux Burgundiæ, gener ejus, propria manu peremerat, hoc apud Deum interventu subvenire studuit, ut delictorum ejus satisfactionem quam gladius hostilis prævenerat, in seipsum transferret (Hildebert).

coupables. Il fit encore davantage. Les assassins de son frère, ne trouvant nulle part de refuge, vinrent réclamer à Cluny le droit d'asile. Il les accueillit et les protégea contre la vengeance de sa famille; il accepta, comme une partie de son expiation, la douleur que leur vue réveillait dans son ame, et fut touché avant tout de la nécessité de les convertir. « Considère, » lecteur, dit Hildebert, avec quel amour il cherchait le salut des » ames, puisqu'à l'égard des meurtriers de son frère et de son » père, il montra la douceur de David. Dans son sein, le coupable » échappa au péril de perdre la vie temporelle et trouva la voie de » la vie éternelle. L'homicide, revenu au repentir par ses conseils, » revêtit l'habit de la pénitence, dans lequel ayant heureusement » accompli le pèlerinage de cette vie, lorsqu'il cessa de vivre, il » commença une vie nouvelle. » En effet, un des deux coupables qui n'avait été que l'instrument du premier, mourut sous l'habit monastique; l'autre, n'ayant pu s'accommoder de la vie religieuse, retourna à ses brigandages et périt misérablement. [1]

Le siège d'Autun était alors occupé par un évêque nommé Aganon, personnage pieux et plein de zèle, qui devait bientôt s'associer activement aux mesures que les conciles allaient promulguer pour la paix et la réforme de l'Église. Aussitôt après son élection, le duc Robert l'avait accablé de vexations. Il lançait des malfaiteurs sur les domaines de son évêché situés dans les environs de Dijon. Il faisait enlever ses récoltes, il saisissait les dîmes des églises, il installait des bandes de voleurs dans ses maisons. Lorsqu'il venait lui-même à Autun, qui était une des principales villes du duché, il prenait à tâche, par son orgueil et son ironie, d'insulter au pacifique évêque. Aganon, afin de mettre un terme à ces persécutions, convoqua un concile dans sa ville épiscopale. Les archevêques de Lyon, de Besançon, les évêques de Chalon et de Mâcon, qui étaient tous intéressés à obtenir la paix de Robert, s'y rendirent et prièrent Hugues de Cluny de diriger leurs délibérations. Les seigneurs bourguignons accoururent en foule à cette réunion où l'autorité du

[1] Comparer Hildebert, ch. IV, par. 35, et Raynald, ch. IV, par. 28.

duc et celle des prélats devaient se trouver aux prises. La plupart avaient des plaintes à porter et une protection à demander contre les bandes de voleurs qui désolaient le pays; le mot de paix était dans toutes les bouches. Le duc, ou plutôt le tyran, selon l'expression d'un moine de Cluny, y vint avec une suite nombreuse et un faste insolent; mais, opposant orgueil et malice à ses adversaires, il refusa, dès les premiers jours, de paraître à l'assemblée. Hugues, poussé par sa charité, n'hésita pas à aller trouver le meurtrier de son père. Il lui adressa de sévères reproches devant des témoins, et parvint à l'amener avec lui, *doux comme une brebis*. Nous ne possédons pas les actes du concile ni le discours de saint Hugues. Nous savons seulement qu'il fut écouté avec admiration par les pères et par le peuple admis en foule à cette assemblée. Il proposa la paix, en prononçant la formule d'usage : « Que ceux qui veulent la paix et qui » craignent Dieu nous écoutent et nous secondent; que celui qui » n'est point le fils de la paix, mais qui est notre ennemi, que » celui-là, je le lui ordonne, se retire du milieu de nous et ne » mette pas obstacle à l'œuvre du Ciel. » On raconte qu'au moment où il achevait ces paroles, on vit un personnage de haute stature, au regard farouche, sortir de l'assemblée avec une suite nombreuse. Personne ne connaissant cet étranger, on pensa que c'était le démon lui-même qui prenait la fuite à la voix du saint abbé. D'autres plus favorisés aperçurent, pendant qu'il parlait, une blanche colombe planant au-dessus de sa tête. Le duc obstiné et violent, fléchi par l'éloquence de son neveu (*prædicatio*), jura de garder à l'avenir la paix avec l'Église et de pardonner au comte d'Auxerre la mort de son fils; les seigneurs s'engagèrent par le même serment. [1]

Dans l'année qui suivit le meurtre de son père, Hugues fonda le monastère de Marcigny. Nous parlerons plus loin des créations et des réformes nombreuses qui signalèrent son administration;

[1] Hugonis monachi Cluniac. Vita S. Hugonis, ch. II, p. 7, dans Migne, Patrologie latine, t. CLIX, p. 920.

mais la fondation de Marcigny fut son œuvre personnelle, une œuvre de famille. En même temps qu'il suivait l'exemple de ses prédécesseurs, il y trouva une diversion à sa douleur, il chercha à consoler celle de sa mère et de ses frères, il y vit l'occasion de réparer les rapines que son père avait exercées sur ses vassaux. A peu de distance du donjon de Semur, au pied d'un coteau qui borde la Loire, sur la meilleure partie des domaines de son frère Geoffroy de Semur, dans ces mêmes lieux où ses jeunes compagnons s'étaient livrés à la violence et à la débauche, il ouvrit un asile aux femmes qui désiraient se consacrer à Dieu.

Rien n'était plus abaissé que la destinée de la femme à cette époque. La brutalité des mœurs, à peine adoucie par le sentiment religieux, sans cesse entretenue par une vie de guerres et de rapines, pesait sur elle de tout son poids. L'élégance et le luxe des cours, inconnus dans les sombres donjons des seigneurs, n'avaient pas encore donné naissance aux idées chevaleresques. Quelques écrivains ont fait honneur aux Germains du respect que la société moderne, à la différence de la société païenne, témoigne à la compagne de l'homme; ils ont remarqué que la pluralité des femmes leur était à peu près inconnue, et qu'ils avaient une si haute idée du lien conjugal, qu'après la mort de son mari, une femme ne convolait point en secondes noces. Mais cette pureté de mœurs primitive, conservée dans la tribu, sur le sol natal, avait complètement disparu avec la conquête. Lorsque le désir de rendre les fiefs indépendants, lorsque les guerres entre voisins furent devenus l'état habituel de la société, tout sentiment s'effaça devant celui de l'ambition, tout respect disparut devant la passion du meurtre et du pillage. La femme, considérée comme une dépendance de la terre qu'elle apportait en dot ou en succession, n'avait d'autre importance que celle de la terre elle-même. Jeune fille, elle devait se préparer de bonne heure à servir un maître exigeant, à veiller aux besoins d'une triste habitation, peuplée de serviteurs grossiers et de soldats turbulents; mariée, elle n'était protégée par aucune loi contre la volonté despotique de son époux, contre ses mauvais traitements, contre des habitudes de concubinage qui

ressemblaient parfois à la polygamie. Les censures de l'Église étaient impuissantes à atteindre tous les coupables et ne frappaient que ceux qui, placés dans un rang plus élevé, causaient un plus éclatant scandale. Si elle était répudiée à raison de parenté, de stérilité, ou de tout autre motif ; si la mort lui enlevait son époux, la vie devenait pour elle plus pénible encore. Comment conserver son honneur, en vivant isolée dans des châteaux où la nécessité de la défense obligeait d'admettre des gens de guerre obsédés par des passions violentes, qui n'estimaient que la force physique et l'ardeur au combat? Elle perdait souvent alors jusqu'à l'affection de ses enfants, qui, entraînés de bonne heure dans une vie active, avaient hâte de dominer en maîtres dans les domaines de leur père. A ces difficultés domestiques se joignaient l'insubordination des vassaux qui refusaient leurs services, les ruses et les attaques d'un voisin jaloux de s'agrandir aux dépens d'un fief tombé en quenouille. La femme privée de son époux restait exposée à toutes sortes d'injures ; le veuvage était presque intolérable pour elle. C'est pourquoi, en parcourant l'histoire des fiefs et des seigneuries, on voit si souvent des veuves contracter jusqu'à trois ou quatre mariages successifs, alliances imposées par le plus fort dans l'intérêt de son ambition, subies par le plus faible pour se donner un appui. Or, les femmes traînées ainsi d'un lit à un autre étaient souvent remarquables par la force du caractère, par la pureté des mœurs, par leur piété, par leur affection envers leurs enfants. Une protection morale ne pouvait donc leur venir que d'une institution chrétienne, et cette institution, c'étaient les monastères. Entre le cloître et le mariage, il n'y avait pas d'état intermédiaire ; mais les monastères de femmes étaient encore peu nombreux. Tandis que ceux d'hommes pullulaient dans les villes et les campagnes, ces derniers s'abritaient timidement dans les grands centres de population, sous la protection du clergé et de l'évêque. Un grand nombre de provinces en étaient dépourvues, et, dans un rayon étendu autour de Cluny, il n'en existait aucun d'une certaine importance, aucun qui fût particulièrement destiné aux classes les plus élevées de la société féodale.

Hugues, touché des inquiétudes de ces femmes qui vivaient au milieu du siècle, et de celles de sa propre mère, pensa à leur donner un asile semblable à celui que Cluny offrait aux hommes. « Qu'il soit connu de tous nos pères, disait-il dans la charte de » fondation, que moi frère Hugues, abbé de Cluny, avec l'assis- » tance divine, avec le secours de notre frère le seigneur Geoffroy » de Semur, j'ai construit, à partir des fondements, ce lieu de » Marcigny qui était bien petit auparavant. Il m'a paru en effet » que, de même que les hommes pécheurs possèdent dans Cluny, » fondé par nos pères très saints, un asile pour renoncer au » siècle et à ses pompes, de même il était bon d'en ouvrir un aux » femmes pécheresses qui, s'échappant des pièges du monde, » voudraient s'y réfugier pour gémir, dans le fond du cœur, sur » leurs fautes, avec l'espérance que la divine clémence ne leur » fermerait pas l'entrée du royaume céleste. »[1]

Commencé en 1056, le prieuré de Marcigny reçut, dès 1061, l'ordre régulier. Afin de ne pas abandonner à elles-mêmes ces femmes, dont plusieurs fuyaient le monde, autant par nécessité que par vocation, Hugues les plaça sous la direction d'un vieux moine nommé Renchon, qui savait par sa douceur porter les ames à la piété, et par sa prudence réprimer leur instabilité. Afin de maintenir plus sûrement parmi elles les usages de Cluny, il fit construire tout auprès un prieuré de religieux. Douze moines, dont le nombre s'éleva dans la suite jusqu'à trente, furent préposés à l'administration temporelle et au service spirituel des religieuses. Le prieur, institué et révocable par l'abbé, dirigeait ces dernières par ses conseils, célébrait les offices, entendait leur confession. Deux procureurs veillaient à la gestion des revenus et rendaient compte directement à l'abbé. Les prieurs furent presque tous des hommes de mérite, et Hugues les choisit quelquefois dans sa propre famille.

Une ancienne tradition conservée dans les archives de Marcigny assurait que saint Hugues avait fait construire le prieuré avec l'intention d'y recevoir cent religieuses. En effet, leur nombre s'éleva

[1] Bibl. Clun., Notæ, p. 85. — Chartes et Diplômes, t. XXXII, p. 190.

souvent à quatre-vingt-dix-neuf et ne le dépassa jamais. La première place appartenait à la sainte Vierge, supérieure invisible, sous le nom de Notre-Dame Abbesse. Elle avait un siège réservé à l'église, et on servait à chaque repas sa portion, qui était ensuite donnée à une femme pauvre. On n'admettait pas les novices à la profession avant l'âge de vingt et un ans, de peur que les passions ou la légèreté de la jeunesse ne jetassent quelque déshonneur sur la communauté ou le trouble parmi les plus âgées. Les religieuses étaient de deux sortes : les unes cloîtrées, vivant en commun, les autres recluses, habitant des cellules construites dans les limites du monastère, cellules que l'évêque bénissait, suivant un rite particulier, et dont il fermait la porte de ses mains. Elles suivaient toutes la même règle, et il leur était défendu de s'entretenir avec un homme, de peur, disait cette règle, avec une profonde défiance de la faiblesse humaine, que celles à qui leur vœu faisait un devoir de la continence ne fussent portées par la vue seule au péché. Hugues leur assura des revenus suffisants et pourvut à leurs besoins, de manière à leur ôter tout prétexte de se plaindre de la pauvreté, mais de manière aussi à éviter l'apparence de la superfluité. Il fit don à leur église, qui fut dédiée à la Trinité, des ornements nécessaires à la célébration du culte, de quelques reliques de la sainte Vierge et d'un bras de sainte Agnès, martyre, qui était enfermé dans une châsse d'or et d'argent. [1]

L'asile de Marcigny répondait à un besoin trop général pour ne pas prendre de rapides développements. Les écrivains contemporains en parlèrent avec enthousiasme et le comparèrent à un astre qui brille au haut du ciel, et dont l'éclat éclipse tous les autres. Les dévouements obscurs, les mérites inconnus, les souffrances intimes, les ardeurs mystiques, qui s'y cachèrent, sont restés le secret de Dieu, et il est plus facile de les pressentir que de les dévoiler. Pierre-le-Vénérable, lui seul, nous a laissé entrevoir un coin de ce tableau.

« Là, dit-il, une multitude de nobles femmes, quelques-unes

[1] Bibl. Cl., p. 1751. — Ann. Bened., t. IV, p. 612.

» même issues d'un sang royal, méprisent les richesses, dédaignent » les honneurs, foulent aux pieds l'orgueil, domptent la luxure, » embrassent la pauvreté du Christ, et remportent la victoire sur » le monde et sur le prince du monde. Le plus grand nombre, » privées de leurs maris par la mort, refusèrent de convoler en » secondes noces; les autres abandonnèrent leurs maris encore » vivants; d'autres, exemptes des atteintes de la chair, préférèrent » l'honneur angélique de la virginité aux voluptés sensuelles; » toutes, sans distinction, font prévaloir un courage viril sur la » délicatesse féminine, domptent les choses du monde et se » domptent elles-mêmes, en se livrant au travail des mains, à » des prières assidues. Elles lavent dans les pleurs les taches de » leur vie passée, s'efforcent d'accumuler mérites sur mérites, et, » méprisant les choses visibles, s'enflamment d'amour pour les » choses invisibles. Entre autres vertus, elles se condamnent, par » une grâce spéciale et inouïe, à une prison perpétuelle, de sorte » qu'une fois qu'elles ont fait profession et qu'elles font partie du » monastère, aucune nécessité ne peut les engager à franchir, je » ne dirai pas les murs, mais seulement les limites des lieux » réguliers qui leur sont assignés pour demeure, de peur que, » dans ces sorties, le monde n'aperçoive dans leur personne quelque » chose qui excite la convoitise, de peur qu'elles-mêmes ne voient ou » n'entendent quelque chose de contraire à leur vocation. Le monde » étant mort pour elles, elles étant mortes pour le monde, et devant » rester invisibles à tous, elles abaissent, à partir de leur vocation, » sur leurs yeux et sur leur visage, un voile épais, semblable à un » suaire; elles le gardent jusqu'à leur mort, comme un signe qui » leur rappelle sans cesse leur fin dernière et les avertit de s'y » préparer. Enfermées dans ce cloître salutaire, ou plutôt ense- » velies dans cette sépulture vivante, elles attendent, en échange » d'une prison temporaire, la liberté éternelle, et au lieu d'un » sépulcre la résurrection. Aussi ont-elles préféré souvent mourir » plutôt que de franchir leurs limites. »

La sévérité de la clôture était, en effet, un des principaux mérites des religieuses de Marcigny. Un jour, le feu ayant pris à des

maisons voisines, se communiqua aux bâtiments conventuels, et l'incendie attisé par un vent violent dévorait déjà le toit des cellules. Les habitants, assemblés autour de l'enceinte, poussaient des cris d'effroi à la vue de la mort inévitable qui menaçait les religieuses. On courut avertir Hugues de Romans, archevêque de Lyon, légat du pape, qui se trouvait en ce moment à Marcigny, et on le supplia de les arracher aux flammes. Il entra dans le cloître, rassembla les religieuses et les exhorta à fuir devant le danger; mais elles répondirent qu'elles préféraient périr plutôt que d'enfreindre la règle. « Par l'autorité du bienheureux père et pontife dont je suis » le représentant, s'écria le légat, par l'obéissance que vous devez » à votre abbé, je vous ordonne de sortir à l'instant, de ne point » vous laisser brûler en vos demeures. » Une sœur d'une vie sainte et de noble famille, nommée Gisla [1], lui répondit : « Mon père, » la crainte de Dieu et l'ordre de notre abbé nous tiennent en- » fermées dans cette enceinte jusqu'au moment de la mort. Sous » aucun prétexte, en aucun cas, nous ne pouvons franchir les » limites assignées à notre pénitence, à moins que celui qui nous » a enfermées au nom du Seigneur ne le permette lui-même. Ne » nous ordonnez donc point de faire ce qui nous est défendu; au » lieu de nous ordonner de fuir le feu, ordonnez plutôt au feu de » se retirer, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. » Le légat, étonné de la foi de cette femme, sortit avec des larmes d'émotion, leva la main du côté de l'incendie, et s'écria : « Feu pernicieux, retire- » toi de la demeure des servantes de Dieu et cesse de leur causer » dommage. » Tout à coup, sous les yeux de la foule, l'incendie s'éteignit de lui-même, sans qu'il fût tombé une goutte de pluie, sans aucun secours de la part des hommes.

[1] Petri Venerabilis, de Miraculis, liv. I, c. XXII. Il y avait à cette époque deux Gisla à Marcigny, l'une, épouse divorcée de Centule IV, comte de Béarn, dont le mariage fut dissous par ordre de Grégoire VII, pour cause de parenté, en 1077. Elle entra à Marcigny la même année. Courtépée et M. Cucherat (Cluny au XI[e] siècle) constatent, d'après un *Catalogue manuscrit des dames de Marcigny*, l'existence d'une autre Gisla de la famille des ducs ou des comtes de Bourgogne. Il s'agit sans doute ici de la première, qui fut prieure en 1080; c'est l'avis de Marca, Hist. du Béarn, p. 299.

Les pieuses femmes qui donnaient l'exemple d'un pareil attachement à leur règle appartenaient aux premières familles de France et de l'Europe. On vit entrer à Marcigny, dès l'origine, une grande partie de la famille du fondateur. Aremberge de Vergy, sa mère, y vécut sous l'autorité de sa propre fille Hermengarde de Semur, qui fut, en 1061, la première prieure. La sœur d'Hermengarde, Alix, veuve du parricide Robert, y chercha la paix qu'elle n'avait pas trouvée auprès de son époux. Quand Geoffroy II de Semur, frère de l'abbé Hugues, se décida à laisser ses domaines à son fils Geoffroy III, et à entrer à Cluny avec Raynald un autre de ses fils, Alexie de Guignes, son épouse, se retira de son côté à Marcigny avec ses trois filles, Adélaïde, Cécile, Agnès. Geoffroy, nommé plus tard prieur, vit une partie de sa famille marcher sur les mêmes traces. Sa bonté et sa douceur le firent chérir des religieuses, qui l'ensevelirent avec larmes dans leur église, et le regardèrent comme leur second père et fondateur. Raynald, son fils, devint plus tard prieur à son tour, et eut à veiller sur des nièces que son frère Geoffroy III donna au monastère. Les ducs de Bourgogne, de Normandie, d'Aquitaine, les comtes d'Anjou, de Champagne, de Bigorre, de Chalon, de Mâcon, de Ponthieu, de Forez, de Beaujolais, d'Albon, les maisons de Montpensier, de Melun, de Brancion, d'Amanzé, de Dyo, de Salornay, de Damas, de Coligny, et d'autres plus célèbres, comptèrent des veuves et des filles dans cette communauté, qui, quarante ans avant Fontevrault, se trouva la plus noble et la plus illustre de la France. On y vit, vers la fin du siècle, Gisla, épouse de Centule II, comte de Béarn, séparée par ordre de Grégoire VII [1077]; Richera, sœur de saint Anselme, veuve de son mari Burgonde, mort à la croisade [1097]; Reine, veuve de Renaud II, comte de Bourgogne, mort la même année en allant en Terre sainte; N., femme de Guérin de Montpensier, qui se fit moine de Cluny; six filles de la famille de Semur, Gisla et Alix de Bourgogne, Alberte de Champagne, Almodis de Limoges, Garsinde de Bigorre, Hermengarde d'Anjou [1075 à 1100]. Les unes, veuves, y achevaient dans le repos une vie qui avait été souvent agitée; les autres, répudiées par leurs

époux, avaient pris en horreur un second mariage; d'autres suivaient ces derniers dans le cloître. Le plus grand nombre, redoutant, dit Hildebert, la licence des mœurs conjugales, et préférant les embrassements du Christ, s'étaient vouées dès leur jeunesse à la virginité, et n'ont laissé qu'un nom obscurément inscrit sur les nécrologes du prieuré. Les premières prieures après Hermengarde de Semur furent Gisla de Béarn, Jeanne de Semur, Almodis de Périgord. [1]

Œuvre de la famille de Semur, Marcigny fut pour Cluny une fille de prédilection. Les dernières recommandations de Hugues mourant s'adressèrent à ses religieuses. Pierre-le-Vénérable se plut à poétiser, sous sa plume, la vie austère de ces colombes du Seigneur. De son temps, le prieuré brilla d'un vif éclat. Adèle de Blois, fille de Guillaume-le-Conquérant et mère d'Étienne, roi d'Angleterre, vint s'y mettre à l'abri des troubles et des ambitions qui agitaient sa famille. Fille et mère de roi, mère du puissant évêque Henri de Winchester, qui se montra en Angleterre le plus actif protecteur de Cluny, elle occupa à Marcigny d'importantes fonctions, ou y jouit du moins d'une grande autorité. Pierre-le-Vénérable raconte que le premier prieur, Geoffroy de Semur, ayant apparu après sa mort à la sœur Alberte, pour lui annoncer que le démon avait disputé son ame à saint Pierre, à cause des redevances imposées par lui sur les gens qui lavaient leurs toiles et leurs linges près du château de Semur, Adèle fit venir auprès d'elle Geoffroy III de Semur, son successeur, lui raconta cette vision, et, au nom du salut de l'ame de son père, obtint la suppression de ces taxes injustes [2]. A sa suite vinrent, en grand nombre, des filles appartenant aux familles anglo-normandes. Pierre-le-Vénérable, se plaignant à l'évêque de Winchester que les courriers d'Angleterre, en se dirigeant vers le Midi, préféraient

[1] V. Courtépée, éd. in-8°, t. III, p. 129. — Ann. Bened., t. IV, p. 602. — Cucherat, Cluny au XI[e] siècle, p. 68. — Les auteurs des Vies de saint Hugues, dans Bollandus, aprilis, t. III.

[2] Petri Venerabilis, de Miraculis, liv. I, c. XXVI.

s'arrêter à Marcigny plutôt qu'à Cluny, lui demanda sa bienveillance pour cette maison. « Maison unique, dit-il, par son émi-
» nente religion, sépulture perpétuelle de saintes sœurs! Plusieurs
» de nos parentes, ma mère et la vôtre, y ont trouvé une vie
» céleste, une fin heureuse; je vous supplie d'avoir toujours ce
» lieu devant vos yeux, de le vénérer, de le protéger sans
» cesse. » [1]

En effet, la mère du grand abbé vint s'y cloîtrer à son tour et y soigna les malades, les pauvres et les hôtes. Elle vit s'élever à côté d'elle, pendant de longues années, ses deux nièces, Marguerite et Poncie de Montboissier, qu'elle avait presque enlevées à leur père et vouées à cette virginité dont Pierre-le-Vénérable leur fait dans une de ses dernières lettres un touchant éloge. [2]

Autour de cette communauté s'agrandit l'humble village de Marcigny. Il fut donné aux religieuses; c'étaient elles, en quelque

[1] Petri Venerabilis, Epist., t. III, liv. IV.

[2] Liv. VI, p. 39. M. l'abbé Cucherat (Cluny au XI[e] siècle, p. 68), sur la foi d'un Catalogue manuscrit des religieuses de Marcigny, fait venir dans ce monastère Marie, fille de Malcolm III, roi d'Écosse, Mathilde, veuve d'Étienne, roi d'Angleterre, Hermengarde de Boulogne, sœur de cette princesse, et Emmeline de Blois, sa fille. Il est à craindre que ce Catalogue manuscrit ne soit pas parfaitement exact, et qu'il ait enregistré, comme religieuses, de simples bienfaitrices ou des personnes associées aux prières de la communauté. Ainsi, Marie, fille de Malcolm, épousa Eustache III, comte de Boulogne, fit avec lui de grands biens à Cluny, et mourut en 1115. Eustache, après avoir refusé le royaume de Jérusalem, comme successeur de son frère Baudoin, se fit religieux de Cluny dans le prieuré de Rumilly en Boulonnais. Leur unique enfant, Mathilde, mariée à Étienne de Blois, roi d'Angleterre, défendit énergiquement la cause de son époux et fut ensevelie à Feversham, prieuré dépendant de la Charité-sur-Loire, qu'elle avait fondé avec lui. En 1154, Étienne vint prendre place à côté d'elle. Mathilde et Étienne eurent trois fils : Baudoin, qui mourut jeune, Eustache IV et Guillaume II, qui furent comtes de Boulogne et moururent sans postérité; deux filles : Marie, qui, d'abbesse de Ramsay, devint femme de Mathieu d'Alsace, à qui elle apporta le comté après la mort de Guillaume. Touchée de repentir d'avoir rompu ses vœux, elle se retira plus tard au monastère de Sainte-Austreberte de Montreuil. Mathilde, Hermengarde et Emmeline de Blois ont échappé aux historiens. V. Art de vérifier les dates, t. I, p. 801 ; t. II, p. 762. — Lingard, Hist. of England, in-8°, éd. Baudry, t. I, p. 346.

sorte, qui l'avaient créé. Sa possession leur fut confirmée par une bulle d'Urbain II, qui recensait en même temps les biens possédés par elles dans treize diocèses. Ils consistaient dans de nombreuses églises et neuf prieurés, dont un au diocèse de Salisbury, en Angleterre, un autre dans celui de Zamora, en Espagne. Le pape plaça Marcigny sous la même liberté que Cluny, et défendit aux évêques de le frapper d'excommunication.[1]

[1] Bullar. Clun., p. 22. — Bibl. Cl., p. 1710.

CHAPITRE II.

Mort de l'empereur Henri III et du Pape Étienne IX. — Hugues de Cluny tient en Aquitaine des conciles contre la simonie. — Les moines de Marmoutiers et le comte d'Anjou Geoffroy-le-Barbu. — Différentes questions adressées à saint Hugues. — L'évêque de Mâcon attaque les privilèges de Cluny. — Pierre Damien vient en France pour les défendre. — Son jugement sur le régime du monastère. — Sa correspondance avec saint Hugues.

Celui qui savait supporter sa propre douleur avec une charité sublime, possédait aussi le don de consoler les grandes douleurs de ce monde. Celles de l'empire et de la papauté vinrent tour à tour s'épancher dans son sein. Le 5 octobre 1056, l'empereur Henri III rendit, à Goslar, le dernier soupir entre les mains du Pape Victor II, qui s'était rendu à la Diète. Prince animé d'intentions religieuses et doué d'une rare énergie, il avait reculé plus loin qu'aucun de ses prédécesseurs les frontières germaniques, et porté à son apogée la puissance royale. Aussi, vers la fin de son règne, le mécontentement s'était emparé des ducs dont il avait affaibli l'indépendance en les choisissant en dehors des duchés dont il leur donna l'investiture, des seigneurs de second ordre dont il avait restreint le droit de guerre et réprimé les excès par une sévère administration de la justice et par l'introduction de la Trêve de Dieu, du clergé lui-même dont il s'était efforcé de réformer les mauvaises mœurs. Sa mort donna le signal de nouveaux troubles. Les Hongrois, les Slaves, les Flamands et les Lorrains, infestèrent de leurs courses les frontières allemandes; les seigneurs rompirent les liens d'obéissance qui les avaient jusque-là enchaînés, et la cour impériale se trouva divisée en deux puissants partis qui se disputèrent la conduite de l'État. Agnès d'Aquitaine, veuve de Henri III, restait chargée de la tutelle du jeune Henri IV. Élevée dans les habitudes plus élégantes du midi de la France, elle se trouva isolée et presque

sans appui dans un pays avec lequel elle n'avait jamais sympathisé. Plus que jamais, elle regrettait que Hugues de Cluny n'eût pu s'attacher à son époux et lui servir de guide à elle-même. Elle lui confia ses inquiétudes et eut recours à ses prières. « Les » chants de ma harpe se sont changés en accents de deuil, et ma » joie en gémissements; voilà pourquoi, au lieu de l'allégresse que » m'avait causée votre lettre, je vous renvoie des pleurs et des » lamentations. Mon cœur éperdu de chagrin n'a pas le courage » de tout vous dire. Mais, puisque la renommée de nos malheurs » est déjà parvenue jusqu'à vous et vous a fait connaître la cause » de notre douleur, je vous en prie, recommandez à Dieu par » vos prières et par celles de votre communauté, mon seigneur » défunt, que pendant sa vie vous n'avez pas voulu servir plus » longtemps. Obtenez ainsi que son fils, qui est aussi le vôtre, » reste pendant de longues années son héritier et soit digne de » Dieu. Efforcez-vous par vos conseils d'apaiser les troubles qui » pourraient s'élever contre lui dans les parties du royaume qui » sont voisines de vos monastères [1]. » Tristes prévisions que la force des choses, les intrigues des partis, le caractère corrompu du jeune roi, ne tardèrent pas de justifier et qu'il n'était au pouvoir de personne de conjurer.

Quelques mois plus tard, le Pape Victor II étant mort à Florence, au retour d'un voyage en Allemagne, le clergé romain intronisa, sous le nom d'Étienne IX, Frédéric de Lorraine, sans consulter l'empereur, qui était en bas âge. Étienne se hâta de promulguer dans plusieurs conciles les décrets de ses prédécesseurs et déposa les clercs concubinaires. Mais, au bout de sept mois, il tomba malade à Florence, et sentant sa fin approcher, il convoqua les évêques, le clergé, et leur recommanda d'attendre le retour d'Hildebrand, qui était en légation auprès de l'impératrice Agnès, et de lui conférer le suprême pontificat. On lui annonça la visite de l'abbé de Cluny; c'était la plus grande joie qu'il pût éprouver à ce moment suprême. Il eut avec lui de longs entretiens; il le

[1] D'Achery, Spicil., t. II, p. 397.

supplia de ne pas quitter son chevet ; il voulut rendre le dernier soupir entre ses bras. Le peuple, frappé de cette insistance et de la sainteté de Hugues, prétendit que, dès qu'il quittait la chambre du pontife, l'ennemi du genre humain, se présentant aux yeux de Victor, remplissait son ame d'épouvante, et que dès qu'il rentrait, l'horrible apparition s'évanouissait comme un rêve de la nuit. Hugues lui ferma les yeux, lava son corps, le revêtit de ses derniers ornements, et le plaça dans le cercueil.

Dès que la nouvelle de cette mort fut répandue dans Rome, le comte de Tusculum, accompagné de plusieurs habitants et d'une troupe de gens armés, fit porter pendant la nuit, au palais de Latran, l'évêque de Velletri qui prit le nom de Benoît X, sans consulter le sacré Collège. Hildebrand, à son retour d'Allemagne, trouva les cardinaux indignés contre le nouvel intrus. Ils élurent, à Sienne, Gérard, évêque de Florence, qui prit le nom de Nicolas II, somma l'antipape de comparaître devant un concile, l'obligea d'abdiquer plutôt que d'entendre prononcer sa condamnation, fit approuver son élection par Henri IV, et entra à Rome au mois d'avril 1059.

Aussitôt après son installation, il convoqua dans l'église de Latran un concile auquel assistèrent cent treize évêques et plusieurs abbés, entre autres celui de Cluny. On y régla dans des termes plus explicites les formalités à suivre pour les élections pontificales. Afin de prévenir désormais les menées des partis, les cardinaux-évêques devaient traiter entre eux, à l'exclusion de tous autres, du choix du pontife, puis appeler seulement les cardinaux-prêtres, le clergé et le peuple à le ratifier. Toute élection faite à prix d'argent, par faveur ou par émeute, était nulle ; l'élu n'était pas un pape, mais un apostat; il était permis à tous de le combattre et de le chasser comme tel. Ainsi, dans cette élection à plusieurs degrés, la voix prépondérante appartenait aux dignitaires de l'Église, à ceux qui devaient être les plus éclairés [1]. C'était, disait-on, la

[1] Les cardinaux-évêques étaient ceux d'Ostie, évêque suburbicaire de Rome, de Porto, de Sainte-Rufine, de la Sabine, de Tusculum, de Préneste et

seule marche conforme à l'autorité des Pères, aux canons, à l'ordre des choses. En reconnaissance de la protection que l'empereur assurait au saint-siège, on lui réservait le droit de confirmation. Les Pères du concile, s'occupant ensuite de la discipline, interdirent aux clercs d'entretenir des concubines, défendirent aux prêtres qui en possédaient de célébrer la messe, aux diacres et sous-diacres de chanter l'évangile et l'épître, d'entrer dans le sanctuaire pendant l'office, de toucher leur part des revenus de l'église; aux fidèles, d'assister aux messes célébrées par les prêtres qui se trouvaient dans ce cas d'indignité. Le cumul de deux églises, leur collation par les laïques, soit gratuitement, soit à prix d'argent, le port de l'habit monastique dans le but de devenir abbé, étaient prohibés. Les laïques mariés légitimement et possédant une concubine étaient exclus de la participation aux sacrements. Ces dispositions, plus sévères encore que les précédentes, devaient être publiées dans toute la chrétienté. Nicolas II nomma deux légats, afin de les propager en France : Hugues de Cluny en Aquitaine, où ses relations avec les seigneurs et l'importance de ses prieurés lui assuraient une grande influence; le cardinal Étienne, dans le reste du royaume.

Hugues, aussitôt après avoir passé les Alpes, s'occupa de remplir cette mission, qui devait servir puissamment les intérêts spirituels de certains diocèses, et les intérêts de l'ordre de Cluny, en lui procurant des donations et des annexions nouvelles. Tandis que Etienne promulguait les nouveaux canons à Vienne et à Tours, Hugues les promulguait à Arles et à Toulouse. L'évêché de Sisteron était en ce moment en proie au désordre. Un puissant seigneur, Rambaud, comte d'Orange, l'avait acheté pour son fils encore enfant. Celui-ci, étant parvenu à l'adolescence, acquit l'évêché de Vaison, s'y installa, et céda celui de Sisteron à son père, qui partagea ses terres entre ses soldats et s'attribua la suzeraineté du comté dont l'évêque avait eu autrefois la possession. Le diocèse resta

d'Albano. Les cardinaux-prêtres étaient les curés attachés aux principales églises de Rome. Les cardinaux-diacres portaient le titre des chapelles attachées à leurs diaconies et présidaient aux établissements de charité.

durant dix-sept ans sans pasteur. Un évêque, disent les chartes contemporaines, n'aurait pas trouvé de quoi se faire un lit pour une nuit dans tout l'évêché. La dissolution régnait parmi le clergé. Les chanoines et les clercs voyaient sans regret un état de choses qui leur permettait de vivre publiquement dans les liens du mariage. Hugues fit élire évêque de Sisteron un de ses moines, Gérard Chabrier, originaire du Dauphiné, et, afin de lui assurer un plus grand respect, il l'envoya recevoir à Rome l'onction sacrée. Clément II remit à Gérard des lettres dans lesquelles il déclarait qu'il l'avait ordonné sur le témoignage rendu par Hugues de Cluny son légat, par l'archevêque d'Arles, l'évêque d'Avignon, et les prélats qui avaient assisté à son élection. Il recommandait de l'aider à combattre les vices qui avaient envahi le clergé et le peuple. Il défendait de donner les ordres sacrés aux bigames, à ceux qui étaient illettrés, estropiés, infirmes, ou qui avaient été condamnés à une pénitence publique ; aux Maures, à qui il arrivait quelquefois de les demander et qui pour la plupart étaient ou rebaptisés ou entachés de manichéisme. Cette tentative de restauration ne réussit qu'à demi. Trois frères, Pierre, Rostaing et Gérard, qui dominaient comme seigneurs sur le château et sur la ville, refusèrent d'en ouvrir les portes à l'évêque, dont le rétablissement eût entraîné la chute de leur puissance. Ils consentirent seulement à lui restituer une partie du domaine épiscopal ; mais Gérard, peu rassuré sur l'état des esprits et découragé par l'insubordination des clercs, prit le parti de se retirer à Forcalquier. Il y fut reçu avec joie et honneur ; il y trouva des sujets fidèles ; il y installa une partie du chapitre de Sisteron, divisa les dignités entre les deux chapitres, et de deux églises ne fit qu'une seule cathédrale. [1]

Dans le concile de Toulouse, Hugues renouvela les canons contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques qui étaient nombreux dans le Midi [1059-1061]. Pons, comte héréditaire de Toulouse, d'Albigeois, de Quercy et de Saint-Gilles, était à la fois un puissant

[1] Longueval, Hist. de l'Église gallicane, in-4°, liv. XXI, tome VII, p. 420. — Gall. Christ., Samm., t. III, p. 1030. — Gall. Christ., t. I, p. 483.

seigneur et un grand détenteur des biens d'Église. Son père, Guillaume-Taille-Fer, et lui, avaient disposé des abbayes et des évêchés comme de leur propriété. Parvenu à l'âge de soixante-dix ans, et voyant peut-être dans ses infirmités l'annonce de la mort qui le frappa cette année même, il prêta les mains aux projets de Hugues. Alors s'ouvrit pour les Églises du Midi une ère nouvelle. De tous côtés se succédèrent des restitutions. Une foule d'abbayes, tombées dans la possession des seigneurs qui percevaient leurs revenus ou les avaient inféodées à des abbés laïques, se relevèrent de leur décadence. Hugues et ses moines prirent l'initiative d'une renaissance religieuse qui leur assura, comme nous le verrons en parlant de l'extension de l'ordre, la prépondérance sur les principaux établissements de ce pays.

Il était rare qu'un abbé qui était consulté par les évêques et les papes comme un sage, respecté par les rois et les princes comme un saint, trouvât quelque part une résistance obstinée. Un seigneur cependant opposa une oreille endurcie à ses conseils. Geoffroy-Martel, comte d'Anjou, après s'être révolté dans sa jeunesse contre son père, après avoir signalé son règne par un penchant brutal à se créer de tous côtés des ennemis, était allé mourir, en 1060, sous l'habit de moine, à Saint-Nicolas d'Angers. Dépourvu d'héritiers directs, il avait laissé son comté, agrandi de la Touraine et du Maine, à ses deux neveux, Geoffroy III dit le Barbu et Foulques-le-Réchin ou le Querelleur. Tous deux étaient la proie des vices les plus honteux. Geoffroy, cupide, orgueilleux, cruel, ne craignait ni Dieu ni les hommes. Sa main, dit l'historien des comtes d'Anjou, était toujours levée contre les autres, et celle des autres contre lui. Foulques était plein de courage, mais hargneux, adonné à l'ivrognerie, à la débauche, à la paresse. Tous deux, méprisant la justice, semaient partout la dissension et favorisaient les brigandages. L'état du pays était pire qu'au temps des invasions normandes. [1]

[1] Chroniques d'Anjou, publiées par Salmon et Marchegay : Gesta Consulum Andegavensium, p. 133 et suiv.

En 1063, Albert, abbé de Marmoutiers, étant mort, un moine nommé Barthélemy fut élu pour son successeur selon les prescriptions de la règle. Le comte Geoffroy refusa de le reconnaître, en alléguant qu'il devait recevoir le bâton pastoral de sa main et non de celle de l'évêque. Cette prétention audacieuse à donner l'investiture d'un monastère qui ne relevait que de l'Église romaine, était un précédent sans exemple à Marmoutiers, et assez rare ailleurs; les religieux furent frappés de stupéfaction. « Eh quoi! » disaient-ils avec amertume, la puissance en quelque sorte royale, » la gloire toute spéciale, conférées par saint Martin à ce monastère, » dont il a ordonné le premier abbé, cette puissance, cette gloire, » respectées jusqu'ici par les empereurs et les rois, seraient » obligées de s'incliner devant une autre autorité que celle du roi » de France, protecteur de l'abbaye et de l'abbé de Marmoutiers? » Non, cela n'est pas possible. Ne possédons-nous pas de nom- » breux diplômes des rois et des empereurs? Ne possédons-nous » pas des privilèges apostoliques qui, par vénération pour notre » pieux père et fondateur, le seigneur Martin, nous exemptent de » la domination des comtes d'Anjou? »

Ils allèrent donc trouver Geoffroy et le supplièrent de ne point donner suite à ses projets. Mais le comte ne voulut rien entendre. Il les menaça de raser leur demeure jusqu'au sol, si l'abbé ne lui prêtait hommage. De nouvelles représentations adressées par des clercs et des seigneurs ne firent qu'augmenter son irritation. Afin de ne pas laisser les religieux dans l'illusion, il se mit à ravager leurs terres, enleva leurs récoltes, détourna les convois de vivres, emmena prisonniers leurs laboureurs, annonça l'intention de les réduire à la famine, surprit dans des guets-apens des frères qui étaient en voyage, et les accabla de mauvais traitements. Il poussa si loin la violence, que des seigneurs habitués aux excès de la guerre prirent les moines en pitié et supplièrent le comte de leur faire grâce. De leur côté, ceux-ci, craignant de périr de famine ou de mort violente, se placèrent sous la protection de saint Martin. Ils réunirent les pauvres, les infirmes, les lépreux, qui étaient nourris et vêtus de leurs aumônes, et, pieds nus, la

tristesse peinte sur le visage, ils se rendirent en procession à la basilique de Tours. Ils envoyèrent en même temps un messager à l'abbé de Cluny, pour lui demander les prières de sa communauté et l'inviter à venir leur donner des consolations. Hugues accourut et voulut tenter une nouvelle épreuve sur le cruel comte. Il se présenta devant lui, à la tête des moines de Marmoutiers. Il lui adressa de touchantes supplications, il embrassa ses genoux, il se prosterna à terre; mais tout fut inutile. « Les moines de Saint-» Martin, s'écria Geoffroy dans sa démence, je les réduirai de telle » façon, qu'ils deviendront obéissants comme un seul âne. » A cette insulte, Hugues se leva et saisit le bord du manteau du comte, pour lui adresser un dernier mot; mais Geoffroy, en se dégageant avec violence, brisa l'anneau qui retenait les deux parties du vêtement et sortit. On rapporte que le saint abbé, faisant allusion à cet incident, se retourna du côté des religieux et prononça ces paroles adressées par le prophète Samuel à Saül : « Aujourd'hui, tu as déchiré » de tes mains ton royaume [1]. » Il quitta les domaines du prince maudit et rentra à Cluny, emmenant l'abbé Barthèlemy, qui était la cause innocente de cette querelle. Le châtiment prédit ne se fit pas longtemps attendre. Le légat Étienne frappa Geoffroy d'excommunication; Foulques-le-Réchin s'empara de ses États; ses sujets le prirent en horreur et le livrèrent à son frère, qui le jeta dans un cachot. Mis une première fois en liberté par ordre d'Alexandre II, il déclara la guerre à Foulques, resta pendant vingt-huit ans son prisonnier dans le château de Chinon, et ne fut relâché qu'en 1096 par ordre d'Urbain II, au concile de Tours. Mais, durant cette longue captivité, sa raison avait succombé, et son souvenir s'était effacé de la mémoire de ses anciens sujets, qui considéraient Foulques comme leur seigneur légitime. Cette chute profonde fut regardée comme un signe de la vengeance divine, dont le doigt s'appesantissait sur le contempteur de saint Martin et de l'abbé de Cluny. [2]

[1] Rois, liv. I, c. XXVIII, v. 17.

[2] Chroniques d'Anjou publiées par Marchegay et Salmon, Gesta Consulum Andegavensium, p. 133; et S. Hildeberti, Vita S. Hugonis, ap. Bolland., 29 april., t. III, ch. V, paragr. 33.—Acta Ord. S. Bened., sæc. VI, pars 2, p. 384.

De pareilles insultes ne faisaient qu'augmenter la vénération qui s'attachait à saint Hugues. De tous côtés on réclamait son intervention, on demandait ses conseils, on accueillait ses décisions comme celles d'un docteur. A Cluny, dans le cours de ses voyages, dans les conciles et les synodes, il était assailli de questions concernant le dogme, la discipline de l'Église, le gouvernement des monastères. Il ne se passait pas un seul jour qu'il ne fût occupé à des correspondances qui touchaient aux points les plus délicats de la religion, de la conscience, de la direction spirituelle. Les contemporains n'en ont conservé que de rares souvenirs, et la plupart de ses actes sont restés dans l'oubli; quelques-uns cependant se réfèrent à l'époque qui nous occupe.

Rainier de Châtillon, prieur claustral de Saint-Epvroul, en Normandie, qui vivait en mauvaise intelligence avec Robert de Grentemesnil, son abbé, l'accusa auprès du duc Guillaume d'avoir proféré à son sujet des plaisanteries inconvenantes. Le duc irrité fit donner un successeur à Robert, et jura que, si un des moines était assez hardi pour lui refuser obéissance, il enverrait ses hommes d'armes le saisir et le pendre par son capuchon au chêne le plus élevé de la forêt voisine. Robert, sans se soucier de la colère du duc, obtint du légat l'excommunication de l'abbé intrus. La division s'introduisit parmi les religieux. Une partie s'en alla avec Robert dans la Pouille demander l'hospitalité à Robert Guiscard; une autre, composée principalement des vieillards et des enfants, resta à Saint-Epvroul. L'abbaye, affaiblie par cette émigration et par une mauvaise administration, tomba en désarroi, et les seigneurs voisins en profitèrent pour la dépouiller. Cette désorganisation d'une maison riche, nombreuse, régulière, qui avait adopté quelques années auparavant les coutumes de Cluny, était d'une haute gravité. Hugues intervint; il représenta à Rainier de Châtillon toute l'horreur de sa faute; il l'amena à repentir, le décida à entrer à Cluny, et le soumit, pendant une année, à une rigoureuse pénitence. [1]

[1] V. cette longue histoire dans Orderic Vital, t. II, p. 76, trad. Guizot. Robert de Grentemesnil avait introduit, sous Théodoric son prédécesseur, les coutumes de Cluny à Saint-Epvroul.

Un des prélats les plus recommandables de ce temps, Léger, archevêque de Vienne, ayant lu dans la Vie de saint Clair, abbé de cette ville au septième siècle, que quatre cents moines avaient peuplé de son temps le monastère de Saint-Julien, fut saisi d'enthousiasme pour sa restauration et la confia à Isarn, abbé de Saint-Victor de Marseille. Mais, le successeur d'Isarn l'ayant négligée, Léger jugea à propos d'y appeler des chanoines de Brioude. Les religieux de Saint-Victor réclamèrent, dans un concile tenu à Vienne, contre cette cession. Le légat Étienne rejeta leur demande. Mais, quand on en vint à discuter les moyens de rétablir Saint-Julien sur un meilleur pied, les évêques donnèrent la parole à Hugues de Cluny et se rangèrent à son avis. [1]

Dans un concile de Toulouse, composé de douze évêques et de neuf abbés, le légat Hugues-le-Blanc, après avoir de nouveau flétri la simonie et traité différentes questions concernant les églises et les monastères, s'occupa de relever l'évêché de Lectoure, qui avait été ruiné par les guerres et les usurpations. Un monastère de cette ville s'en était approprié les revenus, qui n'étaient plus suffisants pour faire vivre un évêque, et on avait transféré dans son église la célébration du culte. Afin de remédier à cet état de choses, les Pères du concile se décidèrent à convertir le monastère en évêché. Raymond, prévôt de la cathédrale de Toulouse, fut pourvu du siège de Lectoure. Il devait habiter au milieu des religieux, et ceux-ci devaient, à chaque décès, être remplacés par des clercs réguliers destinés à former un nouveau chapitre. Cette conversion, qui était peu en harmonie avec les usages du temps, ne put être opérée que du consentement des archevêques d'Auch et de Bourges, des évêques de Cahors, de Toulouse, de Saintes, et de l'abbé de Cluny, protecteur suprême de l'indépendance monastique [1068]. [2]

La papauté elle-même se conformait parfois aux avis de Hugues sur des questions dont la décision semblait appartenir de droit au saint-siège. Durand, évêque de Toulouse, et Guillaume, évêque de

[1] Ann. Bened., t. IV, p. 679.

[2] Labbe, Concil., t. IX, p. 1198. — D. Vaissette, t. I, p. 210.—Gall. Christ., t. I, p. 1074.

Périgueux, demandèrent au Pape Alexandre II quelle pénitence on devait imposer au crime de fratricide, crime rendu assez fréquent par les haines de famille. Alexandre, frappé avant tout de l'horreur d'un pareil forfait, indiqua une expiation si sévère, que les évêques la regardèrent comme plutôt propre à décourager le coupable qu'à le ramener au repentir. Ils firent part de leurs craintes à l'abbé de Cluny. Homme de la miséricorde, et connaissant, par une grande expérience, les ménagements qu'exige la faiblesse humaine, Hugues n'hésita pas à les partager. Quelque temps après, dans un voyage à Rome, il représenta au pape combien il était dangereux de laisser le criminel s'endurcir dans l'impénitence, par horreur pour la pénitence même. Alexandre II, touché par ces raisons, consentit à modifier sa réponse. Il décida, d'après les conseils de Hugues, que celui qui avait tué son frère, même par mégarde, abandonnerait immédiatement la moitié de son patrimoine aux pauvres, afin d'obtenir le repos de l'ame de la victime. L'autre moitié, divisée par portions et destinée à être employée plus tard au même but, restait grevée de l'usufruit qui était strictement nécessaire à l'existence du coupable. Celui-ci, dégagé des intérêts de la terre, devait entrer de son propre mouvement dans un monastère. Il y passait une année à gémir et à se mortifier. Il jeûnait au pain et à l'eau, deux fois par semaine, depuis la Pentecôte jusqu'à la Saint-Michel, trois fois de la Saint-Michel au Carême, tous les jours, excepté le dimanche, durant le Carême. Pendant trois années, il restait privé de la communion au corps et au sang du Sauveur, à moins qu'il ne tombât en danger de mort. Après sept ans de retraite, il était admis à rentrer dans la famille qu'il avait souillée par le meurtre, et à renouer avec son épouse le lien conjugal. Là se terminait son expiation. Mais, afin qu'il ne perdît jamais le souvenir de son crime, si longue que pût être sa vie, il devait toujours garder le jeûne, le sixième jour de la semaine; il lui était interdit de porter jamais les armes qu'il avait tournées contre son propre sang [1068]. [1]

[1] Labbe, Conc., t. IX, Alexandri II, Epist. 33.

Tandis que la papauté s'appuyait sur l'abbé de Cluny comme sur une des lumières de l'Église, que les princes le respectaient comme un des hommes les plus vénérables du monde chrétien, que des personnages illustres, renonçant aux grandeurs du siècle, venaient se placer sous son obéissance, ses abbayes et prieurés se multipliaient de tous côtés, comme autant de satellites qui tiraient de Cluny la chaleur de la vie spirituelle, et ses moines portaient partout son éloge. Le moment semblait donc assurément mal choisi pour attaquer leurs privilèges, et un sentiment manifeste de jalousie pouvait seul en inspirer la pensée. C'est ce que tenta cependant vers cette époque Drogon, évêque de Mâcon, en renouvelant une lutte qui tendait à s'envenimer de plus en plus entre le monachisme et l'épiscopat.

Les évêques, considérés de tout temps, dans l'Église catholique, comme les continuateurs des Apôtres et les dépositaires de leurs pouvoirs, possédaient seuls dans leurs diocèses la plénitude de la juridiction spirituelle, le droit de propager la doctrine, de veiller à l'orthodoxie, de corriger les mœurs des clercs. Il n'appartenait qu'à eux de sacrer leurs collègues, d'ordonner les prêtres, de bénir les abbés, de consacrer les églises, les autels, les vases sacrés, les cimetières. La collation des cures et des bénéfices ecclésiastiques était dévolue originairement à eux seuls, et nulle autre autorité ne partageait avec eux ces prérogatives. Dans les premiers siècles, les monastères furent soumis, comme tous les autres établissements religieux, à la juridiction épiscopale. Plusieurs même durent leur origine à ces communautés de clercs qui composaient le *presbyterium* ou conseil de l'évêque. Cette soumission fut proclamée fréquemment par les conciles, entre autres par le concile œcuménique de Chalcédoine, en 451, auquel assistaient cinq cents prélats. Personne, disaient les Pères, ne doit bâtir un monastère sans le consentement de l'évêque de la cité. Les moines, soit à la ville, soit à la campagne, lui seront soumis, vivront en repos, et s'occuperont exclusivement de jeûnes, de prières. Ils ne se mêleront des affaires ecclésiastiques ou séculières que quand ils en seront chargés par l'évêque.

Différentes causes contribuèrent à changer, dès le septième siècle, cet état de choses. Plusieurs fondateurs de monastères demandèrent pour ces derniers l'exemption de la juridiction épiscopale, dans l'espérance de leur assurer une protection plus efficace contre l'autorité absolue d'un prélat qui pouvait dénaturer ou ruiner ces établissements, en substituant des chanoines aux religieux, en administrant leurs biens dans un intérêt particulier, en s'en emparant au profit de son évêché [1]. Rien ne devint, en effet, plus fréquent aux huitième, neuvième et dixième siècles, que ces abus de pouvoir de la part de prélats que des considérations temporelles avaient déterminés à entrer dans l'Église, et qui souvent n'étaient pas revêtus des ordres sacrés. Les papes, trouvant dans les moines la partie la plus saine de leur troupeau, se montrèrent disposés à accorder ces exemptions, qui facilitaient les fondations monastiques et accroissaient leur propre autorité, si souvent méconnue. Elles devinrent plus nombreuses, à mesure que les mœurs du clergé séculier se corrompirent davantage, par suite de la barbarie féodale. Les évêques zélés pour la religion applaudirent à ce nouveau régime, et, tant que les monastères exempts eurent besoin d'encouragement, ils les protégèrent et leur restèrent sympathiques. Mais, lorsque ces établissements eurent acquis de grandes richesses et une influence considérable par le nombre de leurs prieurés et de leurs églises, lorsque l'esprit d'indépendance eut jeté de profondes racines parmi les religieux qui ne reconnaissaient d'autre supérieur que le pape, les évêques commencèrent à prendre l'alarme. Ils se demandèrent en vertu de quel droit on avait dérogé à l'ancienne discipline; si la volonté des pontifes romains devait l'emporter sur la tradition des premiers siècles; si ces exemptions n'étaient pas une irrégularité contre laquelle une protestation était toujours permise, au nom de cette tradition

[1] Le pape Adéodat fut le premier qui, en l'an 670, accorda une exemption de ce genre au monastère de Saint-Martin de Tours; toutefois, comme il le dit lui-même, contre la coutume et la tradition du Siège de Rome, et parce que l'évêque de Tours y avait donné son assentiment avec d'autres évêques français.

elle-même. Des luttes vives et prolongées s'engagèrent donc entre les monastères exempts et les évêques, et quelques-unes avaient eu, dès le onzième siècle, un grand retentissement. Nous citerons seulement, en passant, la soumission demandée par Arnulfe, évêque d'Orléans, aux moines de Fleury, soumission que Fulbert, évêque de Chartres, malgré les privilèges de cette illustre abbaye, engagea l'abbé Gauslin à jurer, après l'excommunication que ce dernier avait encourue par son refus.

Les abbés de Cluny, comprenant le danger d'un pareil antagonisme, ne manquaient jamais de faire confirmer leurs privilèges par chaque nouveau pape. Assurément, les premiers évêques de Mâcon, Bernon, Mainbod, Milon, avaient été animés envers l'abbaye d'un esprit de bienveillance et de dévouement. L'un d'eux, Letbald de Brancion, admirateur sans réserve de l'ordre bénédictin, ne trouvant pas assez pure la vie régulière qu'il avait introduite parmi ses chanoines, était même venu passer les dernières années de sa vie à Cluny, sous la direction d'Odilon. Mais Gauslin de Vienne, son successeur, s'écartant le premier de ces traditions, vit d'un œil jaloux l'abbaye s'agrandir avec une rapidité sans exemple, et ses églises rurales restreindre de plus en plus, dans son propre diocèse, l'étendue de sa juridiction. Si l'abbé avait besoin d'un évêque pour donner l'ordination à ses moines, pour bénir une chapelle, pour consacrer les saintes huiles, il était libre, en vertu des privilèges de l'abbaye, de s'adresser à un évêque de son choix. Dans ce cas, il appelait de préférence un évêque étranger, de peur de donner à celui de Mâcon un prétexte d'attaquer ces privilèges mêmes. Ainsi, dans ces cérémonies qui se renouvelaient fréquemment, on voyait figurer les évêques de Chalon, d'Autun, les archevêques de Lyon, de Vienne, de Besançon. La présence de ces prélats venant à quelques lieues seulement de sa ville épiscopale accomplir les actes de leur ministère, le petit nombre d'églises qui relevaient de son autorité, amoindrissaient singulièrement les prérogatives de l'évêque de Mâcon. Il était une puissance bien petite en comparaison de l'abbé de Cluny. Gauslin en prit ombrage et se décida à réclamer.

En 1025, Burchard, archevêque de Lyon, Amiton de Tarentaise, Burchard de Vienne, Helmuin, évêque d'Autun, Geoffroy de Chalon, Hugues d'Auxerre, Guigues de Valence, Humbert de Grenoble, Azibald d'Uzès, Anselme d'Aoste et Urard de Maurienne, étant réunis dans la petite ville d'Anse, au-dessus de Lyon, pour conférer des intérêts spirituels de leurs diocèses, Gauslin porta plainte contre Burchard, archevêque de Vienne, qui, sans sa permission et contrairement aux canons, était venu conférer des ordinations à Cluny. L'archevêque répondit qu'il l'avait fait sur l'invitation de l'abbé Odilon, et comme ce dernier était présent, il se reposa sur lui du soin de sa défense. L'abbé présenta les privilèges apostoliques qui exemptaient le monastère de la juridiction de l'Ordinaire, et permettaient d'y faire remplir les fonctions épiscopales par tel évêque qu'il plairait à l'abbé d'inviter. Bien que les membres du concile fussent pour la plupart des bienfaiteurs de Cluny, ils ne crurent pouvoir déroger à l'ancienne discipline. Ils firent donner lecture des canons du concile de Chalcédoine, et déclarèrent les privilèges de Cluny non valables puisqu'ils étaient contraires à ces canons. Ils rappelèrent que, dans tous les pays, les moines devaient être soumis à l'évêque diocésain et qu'aucun évêque n'avait le droit de conférer les ordres et de faire des consécrations hors de son diocèse, sans la permission de son collègue. Ils décidèrent que l'abbé de Cluny ne possédait pas une autorité suffisante pour dispenser l'archevêque de Vienne du respect dû à ces prescriptions. Burchard, cédant à ces raisons, pria Gauslin de lui pardonner, et afin de réparer l'empiètement qu'il avait commis, il s'engagea sous caution à lui envoyer chaque année, durant sa vie, toute l'huile dont il aurait besoin pour la consécration du saint-chrême. [1]

Quoique Odilon fût peu disposé à abandonner les immunités confiées à sa garde, il préféra laisser passer cet incident et ne répondit rien. Mais, deux ans après, il profita d'une assemblée de cardinaux et d'évêques, à laquelle assistait le roi Conrad qui venait d'être couronné empereur, pour faire expliquer ses privilèges par

[1] Charta antiqua Ecclesiæ Matisconensis, in-4°, 1862, p. 304.

Jean XIX. Le pape constata que les moines en avaient joui, sans contradiction, pendant plus de cent ans. Dans une lettre adressée aux fidèles, il défendit à tout évêque de les frapper d'excommunication. Il réserva au saint-siège le jugement des querelles qui viendraient à s'élever entre eux et un évêque, si elles ne se terminaient d'avance à l'amiable. Enfin, il adressa des reproches à Gauslin et donna avis de sa décision à l'archevêque de Lyon [1]. Gauslin étant mort la même année, Walter de Beaujeu, son successeur, se montra bienveillant envers les moines et s'occupa à faire réparer par son père et son frère les dommages qu'ils avaient causés à leur propriété et à celles de son Église. Mais l'évêque du Puy étant venu consacrer un autel à Cluny, il s'en émut et envoya deux de ses prêtres annoncer à Odilon que, s'il ne lui donnait satisfaction de cette offense, il s'en vengerait par tous les moyens qui seraient en son pouvoir. Odilon se contenta de répondre qu'il n'était pas à Cluny au moment de la consécration de cet autel. Il permit aux envoyés d'enlever les linges qui le recouvraient et même de le raser jusqu'aux fondements, faculté dont ceux-ci n'eurent garde d'user, de peur de commettre une profanation; puis il demanda une entrevue avec l'évêque. Tous deux eurent ensemble une discussion pacifique, à la suite de laquelle Odilon donna à Walter, en signe de satisfaction, un cheval d'une valeur de dix livres et un vase d'argent incrusté d'or d'un travail précieux. Il l'invita à venir faire dans l'église de Cluny les prochaines ordinations [1031]. S'il faut même en croire le Cartulaire de l'Église de Mâcon, dont le témoignage peut être suspecté de partialité, cet abbé étant entré, dix ans plus tard, au chapitre de Mâcon, se mit à genoux devant l'évêque et les chanoines qui s'étaient levés à son entrée, leur demanda pardon des fautes qu'il avait commises envers eux, déclara qu'il se repentait de ne pas avoir obéi à cette Église comme à sa mère, et promit de n'y plus manquer à l'avenir. En prenant congé, il leur fit don de deux beaux tapis et de cent sous de monnaie du Mont-Cassin. [2]

[1] Ann. Bened., t. IV, p. 336. — Bull. Cl., p. 8 et 9.
[2] Charta antiqua Ecclesiæ Matisc., p. 306.

Quoi qu'il en soit, la querelle resta assoupie pendant la vie d'Odilon, et probablement aussi pendant les premières années de saint Hugues. Mais l'intention de ce dernier n'était pas de faire des titres de l'abbaye, devenue de plus en plus puissante, une lettre morte ou un texte à transactions. En 1049, il en obtint la confirmation de Léon IX, puis dix ans après de Nicolas II [1]; et l'occasion se présenta bientôt de défendre leur légitimité. Vers 1062, monta sur le siège de Mâcon un clerc nommé Drogon. C'était un homme de peu d'expérience, prompt à céder à d'imprudents conseils, et le Cartulaire de son Église l'accuse de n'en avoir pas compris les véritables intérêts. Poussé par de jeunes clercs, qui abusaient de sa légèreté d'esprit, il tenta, l'année suivante, un coup de main sur l'abbaye de Cluny. Sous prétexte de venir y prêcher, il pénétra de vive force avec une troupe de gens armés jusqu'à la basilique construite par saint Mayeul. Il rencontra une vigoureuse résistance de la part des moines et des serviteurs qui le forcèrent à battre en retraite. Rentré à Mâcon, il frappa d'excommunication l'église et les religieux. [2]

Hugues se rendit à Rome pour obtenir justice de cette violence. Il s'en plaignit dans un concile où Alexandre II venait d'expliquer les décrets concernant l'élection du pape, et de renouveler les canons contre les mauvaises mœurs du clergé. Les Pères embrassèrent avec chaleur la défense de l'abbaye, et surtout l'un d'eux, Pierre Damien, qui, frappé depuis longtemps des merveilles qu'il en entendait raconter, avait conçu pour elle une sorte d'amour. Ancien abbé de Fontavellana dans l'Ombrie, évêque d'Ostie et cardinal de l'Église romaine, il était de ces ames ardentes auxquelles il fallait les austérités de la pénitence ou des combats pour la cause de l'Église. Après des études brillantes qui l'avaient rendu un des maîtres de l'enseignement, il s'était jeté dans un désert avec quelques religieux. Ils y habitaient deux à deux d'étroites

[1] Bull. Cl., p. 12.

[2] Cette basilique était l'église même du monastère. On lui donna, après la construction de la grande basilique de saint Hugues, le nom de Saint-Pierre-le-Vieux.

cellules et pratiquaient la vie érémitique dans sa pureté primitive. Nourriture au pain et à l'eau pendant quatre jours de la semaine, légumes assaisonnés au sel le mardi et le jeudi seulement, usage habituel du cilice, flagellation avec des chaînes de fer, privation de chaussures, génuflexions répétées à chaque instant, bras étendus en croix aussi longtemps que possible, telles étaient les austérités de Pierre et de ses disciples. Malgré ces dures pénitences, il trouvait le temps de se livrer à la prédication, d'entretenir des correspondances nombreuses, de composer des écrits dans lesquels il combattait les mauvaises mœurs des clercs et la simonie. Étienne IX le tira de son ermitage pour l'appeler dans les conseils de l'Église. La lettre enflammée qu'il écrivit aux cardinaux ses collègues, pour leur rappeler les devoirs d'un évêque, la part qu'il prit à l'élection de Nicolas II contre l'antipape Benoît X, l'appui qu'il prêta à Alexandre II contre Cadaloüs, évêque de Parme, prélat concubinaire et simoniaque, firent de lui un des gardiens vigilants de l'indépendance du saint-siège. Uni avec Hildebrand dans des vues communes, doué comme lui d'une énergie infatigable, il était une des colonnes qui le soutenaient et l'empêchaient de s'affaisser au milieu des attaques et de la corruption.

Il demanda à être envoyé à Cluny en qualité de légat, afin de défendre ses privilèges. Alexandre II le recommanda aux archevêques de Reims, de Sens, de Tours et de Bordeaux, comme la personne qui possédait le plus d'autorité dans l'Église romaine. Il est notre œil même, disait-il, il est le fondement inébranlable du siège apostolique. Pierre Damien traversa sans obstacles les pays occupés par les partisans de l'antipape Cadaloüs. Il reçut une généreuse hospitalité d'Adrald, ancien prieur de Payerne, maintenant abbé de Brême dans la Lomelline, qui jouissait de toute la confiance de l'abbé Hugues; il le prit pour compagnon de voyage, et arriva à Cluny où il fut accueilli avec les honneurs dus à sa haute dignité et à sa renommée. Drogon, s'étant absenté au bruit de son arrivée, Damien, afin de lui laisser le temps de comparaître, fixa le concile pour une époque assez éloignée. Après s'être reposé huit jours à Cluny, il se décida à faire avec Hugues

le voyage de Limoges, afin de réduire à l'autorité de Cluny les moines de Saint-Martial qui lui avaient été soumis et qui s'obstinaient à la repousser. Ils allèrent de là à Souvigny opérer la translation du corps de saint Odilon.

Treize évêques se trouvèrent au concile convoqué à Chalon. S'il faut en croire un compagnon de Pierre Damien qui a écrit la relation de ce voyage, la plupart d'entre eux, voyant dans la cause de Drogon leur propre cause engagée, étaient mal disposés envers Cluny. Le légat commença par les louer, avec adresse, de leur fidélité au saint-siège. Il décrivit ensuite la douleur que l'attentat commis contre le monastère avait causée dans le synode romain. Il avait paru, disait-il, assez grave, pour qu'une mission conciliatrice fût confiée, non pas à un cardinal diacre, mais à lui-même. Après cet exorde, qui produisit une vive impression sur les auditeurs, il entra dans l'exposé des faits, fit donner lecture de l'acte de fondation de Cluny et des nombreuses bulles qui l'avaient confirmé.

Il demanda à l'assemblée son opinion sur leur validité, et tous les membres répondirent qu'ils les approuvaient et désiraient les voir rester en vigueur. De peur que cette déclaration collective ne donnât lieu plus tard à des restrictions particulières, Pierre les interpella un à un. L'évêque de Mâcon, confondu par l'aveu de ses collègues, ne put cacher son embarras et son ressentiment. Il prétendit qu'il n'avait pas eu la pensée d'attenter aux privilèges de Cluny, en excommuniant ses religieux; il savait bien qu'il ne possédait pas ce pouvoir; mais, s'écria-t-il avec vivacité, s'il se trouve parmi eux des hommes soumis à ma juridiction (*mei juris*), il m'est permis de les excommunier, et je les excommunie. Cette interprétation, qui ouvrait une large porte à l'arbitraire, fut repoussée par les évêques. Ils obligèrent Drogon à jurer, la main étendue sur le livre des Évangiles, la formule suivante : « Je prends à » témoin le seigneur Pierre, évêque d'Ostie, et tout le saint synode, » que le jour où, dans un moment de colère, je suis venu à » Cluny, je n'ai point agi par mépris du siège apostolique et du » seigneur Alexandre, pontife romain; que je ne connaissais pas

» clairement la teneur et la série des privilèges dont il vient » d'être donné lecture. Donc, que Dieu et ses saints Évangiles me » soient en aide. » Quatre de ses prêtres prêtèrent le même serment en qualité de cojurateurs, selon le mode usité dans la purgation canonique, et attestèrent qu'ils croyaient à la sincérité de sa déclaration. Alors Drogon se prosterna sur le pavé, confessa qu'il avait péché, et se soumit à la pénitence qu'il plairait aux évêques de lui imposer. On le condamna à jeûner pendant sept jours au pain et à l'eau. [1]

Quelques mois après, Alexandre II proclama dans un nouveau privilège, d'une manière plus solennelle encore, la liberté des ordinations et des élections à Cluny. Il interdit aux évêques et aux prêtres d'y entrer pour un acte de leur ministère, de jeter l'anathème sur le monastère et sur un de ses membres. « Il nous paraît » inconvenant, disait-il, qu'un fils du siège apostolique soit frappé » sans un jugement de notre part, comme pourrait l'être le simple » disciple d'une église soumise aux pasteurs ordinaires. » — « Que » ce lieu, » ajoutait-il encore, « afin de caractériser la haute » destination de Cluny, soit un port de miséricorde pour tous ceux » qui s'y réfugieront dans une intention de salut ; qu'il soit l'asile » de toute piété et toute sainteté ; que le juste y trouve une » demeure, et que le méchant touché du désir de faire pénitence » n'en soit point repoussé ; que la charité d'une fraternité mutuelle » y soit accordée à celui qui a mené une vie innocente ; que l'es- » pérance du salut et une indulgence miséricordieuse n'y soient » pas refusées au coupable ; que cette maison soit enfin pour tous » ceux qui y entreront une maison de salut ; qu'elle soit à per- » pétuité un refuge de commisération divine. » [2]

En sortant du concile de Chalon, Pierre Damien, dont les forces épuisées par les austérités éprouvaient un nouvel affaiblissement, se reposa quelque temps à Cluny. Ses premières impressions ne

[1] Ann. Bened., t. IV, p. 638.—Charta Ecclesiæ Matisc., p. 306. — Bull. Cl., p. 17. — De Gallica Profectione, dans les Œuvres de Pierre Damien, édition Migne, Patrol. lat., t. CXLV, p. 866.

[2] Bibl. Clun., p. 508.

répondirent pas à l'idée qu'il s'était faite d'avance du monastère. Ce singulier vieillard, à qui les cicatrices imprimées sur son corps par le cilice et les verges de fer, causaient des souffrances qui l'obligeaient de voyager à pied et lui interdisaient l'usage du cheval, parut frappé d'une sorte de contradiction dans la vie des moines. A la vue des biens de toute sorte entassés dans l'abbaye, des grains qui remplissaient ses greniers, des vins resserrés dans ses celliers, des serviteurs qui, chaque samedi soir, ramenaient des obédiences voisines les provisions nécessaires à cette nombreuse communauté, des différents plats servis au réfectoire, des précautions prises contre la disette et les privations, « comment, s'écria-» t-il, peuvent-ils être saints et posséder des instituteurs saints, » ceux qui vivent dans une si grande abondance? » Mais, quand il fut témoin de la multiplicité des exercices et des offices, de la ferveur des religieux à la prière, de leur attention minutieuse à garder tous les points de la règle, du silence qui s'observait dans le cloître, du soin que l'on avait des malades, de l'ordre qui présidait à toutes choses, de la joie et de l'union qui régnaient parmi les frères, il fut forcé d'avouer que leurs travaux ne pouvaient guère comporter une abstinence plus rigoureuse. Toutefois, fidèle à ses idées d'ascétisme, il demanda à Hugues s'il n'était pas possible de concilier une plus grande sévérité sur ce point avec l'obéissance aux usages. « Si vous pouviez, dit-il, vous abstenir, pendant deux » jours de plus dans la semaine, d'user de graisse dans vos ali-» ments, vous qui êtes si parfaits sur tant d'autres points, vous ne » le cèderiez en rien pour la mortification aux anachorètes. » — « Avant d'essayer, père très aimé, lui répondit en riant le prudent » abbé, d'augmenter nos mérites en augmentant notre abstinence, » essayez de porter vous-même pendant huit jours le poids de nos » travaux, et vous jugerez ensuite s'il est possible d'ajouter quelque » chose à nos austérités. Tant que vous n'aurez pas goûté d'un » pareil mets, vous ne saurez pas quelle quantité de sel il faut » pour l'assaisonner; tant que vous n'aurez pas mis votre petit » doigt à notre tâche, vous n'en connaîtrez au juste ni l'étendue, » ni la pesanteur. » Pierre Damien suivit effectivement, pendant

huit jours, les exercices de la communauté; et s'en trouvant plus fatigué que de ses propres pénitences, il finit par convenir qu'il n'y avait rien à changer, que les usages d'un monastère devaient répondre aux besoins du plus grand nombre, qu'un sage supérieur ne devait pas mesurer la ferveur des autres sur la sienne, et que pousser trop loin l'austérité c'était ouvrir la porte au relâchement, en se mettant dans la nécessité d'accorder de nombreuses dispenses. [1]

Il quitta Cluny en refusant des vases d'or et d'argent que Hugues lui offrit en reconnaissance de ses services, mais il ne cessa d'entretenir avec lui une correspondance amicale. Accablé sous le poids des affaires, il avait été tiré, disait-il, contre son gré de la solitude et il nourrissait toujours l'espérance d'y mourir. Le spectacle du monde, au milieu duquel il était contraint de vivre, le jetait dans une grande tristesse. Il ne retrouvait le calme que dans sa cellule. Là, il se rappelait avec joie le monastère de Cluny où il s'était arrêté trop peu de temps à son gré, mais où il résidait toujours en esprit. « Quand je me rappelle l'ordre sévère et si » régulier de vos saints exercices, il me semble que ce n'est point » là l'œuvre de l'homme, mais celle de l'Esprit saint. Les offices se » succèdent avec tant de rapidité, que, dans les plus longs jours » de l'été, il reste à peine aux frères une demi-heure pour » converser dans le cloître. Cette suite ininterrompue d'exercices » et de travail a été combinée avec habileté et prévoyance dans » le but, je présume, de réprimer la fragilité des frères les plus » légers et les plus faibles, en leur enlevant presque entièrement » l'occasion de pécher, même par la pensée. Cluny est un champ » spirituel où le ciel et la terre se livrent combat ; c'est l'arène » où la chair fragile lutte contre les puissances de l'air. J'ai vu, » dit-il encore dans un langage poétique, un paradis arrosé par les » eaux vives des quatre évangiles. Sur leurs rives fleurissaient en » abondance les vertus spirituelles. J'ai vu un jardin délicieux,

[1] Anonymus, De Miraculis S. Hugonis, dans Bibl. Clun., p. 460. — Pierre Damien, ouvrage cité.

» embelli de roses variées; là s'élèvent des lys pleins de grâces; » les parfums et les aromates y répandent les odeurs les plus » suaves. C'est bien de lui que le Tout-Puissant pourrait dire : » *l'odeur qu'exhalent les vêtements de mon Fils est comme l'odeur » d'un champ plein de fleurs que le Seigneur a béni* (Gen., XXVII, 27). » Quel nom donner, en effet, au monastère de Cluny, si ce n'est » celui de champ fertile du Seigneur. C'est un champ sillonné » chaque jour par le soc de la prédication sainte, ensemencé par » la semence de la parole divine. Ses nombreux moines, unis » par la charité, sont les gerbes des moissons célestes. » Il demandait à Hugues comme une grâce d'inscrire son nom au nécrologe et de fonder son anniversaire en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus. Il protestait qu'à rien au monde il n'attachait un plus grand prix. Il se jetait à ses pieds, il embrassait ses genoux, il les inondait de larmes, il le suppliait de ne jamais l'oublier.

Plus tard, désirant donner à un de ses neveux une instruction étendue, il l'envoya à Cluny et le recommanda à Hugues. « Avec » quelle douceur votre nom revient souvent sur mes lèvres, avec » quel éloge je préconise votre angélique communauté, ceux-là le » savent qui habitent avec moi dans la servitude du Christ, ou » qui me fréquentent par amour pour lui. J'implore la clémence » de votre sainteté en faveur de ce jeune homme. Donnez-lui, avec » une piété paternelle, la nourriture du corps et de l'esprit. » Ignorant et sans culture, renvoyez-le un jour chez lui dans la » compagnie de deux épouses : le *trivium* et le *quatrivium*. Que » l'image de cet enfant vous rappelle la mienne. Toutes les bontés » que vous aurez pour lui, regardez-les comme les ayant pour » moi-même. Que ne puis-je vous envoyer ce que j'ai écrit sur les » saints de Cluny et sur une foule d'autres sujets depuis mon » retour des Gaules. » [1]

En effet, au milieu de ses travaux multipliés, d'un nombre considérable de lettres, de sermons, d'opuscules sur les points de

[1] Petri Damiani Opera, éd. Migne, t. CXLIV, p. 371.

théologie ou de discipline, Pierre Damien écrivit une Vie de saint Odilon. Cette vie n'est guère qu'un abrégé de celle de Jotsald, abrégé dépouillé des réflexions pieuses et des effusions que l'ame enthousiaste du jeune moine y avait prodiguées. En la revêtant d'un style plus châtié, Pierre lui ôta sans doute le charme qui tient au caractère et aux souvenirs de l'écrivain, mais il la rendit plus propre à devenir populaire. Tel paraît du reste avoir été son but, en la dédiant aux Églises de l'*Occident des Gaules*. De son côté, Hugues, fidèle à la promesse qui lui avait été faite, institua, lorsqu'il mourut en 1072, son anniversaire perpétuel. On lisait ces mots au nécrologe : « Office plein, semblable à celui d'un abbé de » Cluny, pour Pierre Damien, évêque, qui a fait la relevée du » corps du bienheureux Odilon et l'a placé avec une dévotion » particulière dans le lieu où il repose aujourd'hui. »[1]

[1] Ann. Bened., t. V, p. 50.

CHAPITRE III.

Avènement de Grégoire VII. — Sa lettre à Hugues de Cluny. — Ses projets de réforme. — Sa lettre aux évêques de France sur la conduite de Philippe Ier. — La simonie en Allemagne. — Seconde lettre de Grégoire VII à Hugues. — Querelles des investitures. — Hugues à l'entrevue de Canossa. — Troisième lettre de Grégoire VII à Hugues. — Sa mort.

Les conciles assemblés dans différents pays, les voyages des pontifes en France et en Allemagne, l'envoi de légats qui se succédaient sans interruption, les dépositions, les pénitences publiques imposées aux évêques coupables, tout avait été mis en œuvre pour frapper la simonie, les usurpations des biens des églises, le concubinage des clercs. L'hérésie nicolaïte, qui prétendait faire admettre leur mariage comme légitime, avait été condamnée à Milan par Pierre Damien, dans la personne de l'archevêque de cette ville. Hugues de Cluny en France, Lanfranc de Cantorbéry en Angleterre, prêtaient à ces réformes le concours de leur talent et de leur autorité.

Du côté de l'indépendance des élections pontificales, des progrès considérables étaient accomplis. Tant que Henri III vécut, le clergé romain, dans l'impossibilité de trouver un candidat en dehors des partis qui divisaient Rome, demanda à l'empereur d'en désigner un lui-même. Mais, au moment de sa mort, tout avait changé. Le collège des cardinaux avait été constitué sur des bases régulières par Nicolas II. Des hommes pieux et énergiques, tels qu'Hildebrand et Pierre Damien, s'étaient donné la mission de rétablir la liberté de l'Église, et un groupe de personnages purs de toute ambition, de toute intrigue, de toute souillure, se rattachait à ces deux grands chefs. La confirmation impériale n'était plus qu'une concession librement consentie par les cardinaux et non un droit établi ; ils pouvaient la demander ou s'en passer. A la mort de Nicolas II, le cardinal Étienne fut encore député auprès de Henri IV, pour

s'entendre avec l'impératrice Agnès sur l'élection future ; mais le chancelier impérial Guibert de Parme, qui administrait la Lombardie au nom de Henri, ayant déclaré qu'il était fatigué de la sévérité des pontifes précédents et qu'il fallait un pape disposé à absoudre les clercs simoniaques et irréguliers ; de leur côté, les seigneurs italiens ayant envoyé, dans le même but, une députation au roi, Hildebrand, pour faire prévaloir définitivement l'indépendance de l'Église, décida les cardinaux à proclamer Anselme de Baggio, évêque de Lucques, sous le nom d'Alexandre II [1061].

Henri IV, irrité de n'avoir pas été prévenu de ce choix, assembla à Bâle les évêques lombards. Il leur fit abolir la constitution de Nicolas II et élire Cadaloüs, évêque de Parme, qui, avec l'appui des comtes de Tusculum, prit possession du trône pontifical à main armée. Mais Guy, duc de Toscane, et les princes normands de la Pouille, se prononçant en faveur du pape légitime, l'obligèrent à se retirer dans son évêché. Henri lui-même, après une longue indécision, cédant aux avis d'Hannon, archevêque de Cologne, finit par reconnaître Alexandre II et souscrivit à la condamnation prononcée contre Cadaloüs au concile d'Osbor en Saxe [1062]. Dans un écrit adressé à cette assemblée, Pierre Damien, définissant les relations de l'Église et de l'État, disait que le seul lien qui dût les unir, pour la paix du genre humain, était celui de la charité ; que le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel devaient s'opposer à toute discussion entre leurs membres ; que rien, du reste, dans les relations du pape et de l'empereur, ne devait porter atteinte à la prérogative suréminente accordée à ce dernier, prérogative toute divine et qu'il n'était permis à aucun homme de s'attribuer.

Ces généralités résumaient les principes qui allaient inspirer désormais la papauté, mais elles ne suffisaient pas pour en assurer l'application. Aussi, en 1067, au concile de Mantoue, qui mit un terme au schisme par la déposition de Cadaloüs, Hildebrand, les définissant avec plus de clarté, établit que le droit de confirmer les élections avait été accordé aux empereurs dans le but d'empêcher le désordre et non pour donner à l'élection sa validité ; que la prétention contraire constituait non pas un droit, mais une

tyrannie. Cette déclaration ne laissait plus d'incertitude, et l'occasion se présenta bientôt de la mettre en pratique. Au mois d'avril 1073, le Pape Alexandre II étant mort, le peuple, au moment où on portait le corps à la sépulture, envahit la basilique de Latran et proclama Hildebrand pape par la volonté de saint Pierre. En vain Hildebrand refusa avec supplications; le tumulte ne se rétablit que quand le cardinal Hugues-le-Blanc vint déclarer que ses collègues ne trouvaient personne plus propre que lui au gouvernement de l'Église, à la défense de Rome; que tous étaient d'accord à le choisir pour souverain pasteur. Cette élection assurait à peu près aux cardinaux leur privilège électoral. Mais, dans la crainte qu'elle fût contestée par Henri IV, Hildebrand envoya une députation lui en faire part. Henri, irrité au premier abord, protesta par ses envoyés; puis, craignant de soulever les Italiens en s'opposant à un choix qui avait réuni de si éclatants suffrages, il donna son assentiment et se fit représenter au couronnement de Grégoire VII par l'évêque de Verceil.

Grégoire se hâta d'annoncer sa promotion aux rois et aux princes. Dès le lendemain il écrivit aux abbés de Mont-Cassin et de Cluny. Jaloux de s'appuyer sur ce dernier monastère dans les grandes réformes qu'il avait dessein d'entreprendre, il nomma pour son légat en France Gérald de Ratisbonne, ancien écolâtre de l'église de cette ville, ancien grand prieur de Cluny, qu'il avait attiré en Italie et fait nommer évêque d'Ostie après la démission de Pierre Damien. Il lui donna des instructions dans lesquelles il protestait du prix qu'il attachait pour lui-même et pour les dignitaires de l'Église à l'estime de l'abbé Hugues. Il lui recommandait de réconcilier ce dernier et ses religieux avec le légat Hugues-le-Blanc, qui s'était aliéné leur amitié, soit en se montrant hostile à l'ordre, soit en s'attirant leur répulsion par ses mœurs irrégulières et par un esprit d'insubordination qui, après l'avoir entraîné dans le schisme de Cadaloüs, devait bientôt le faire retomber dans celui de Guibert. Il le chargeait de veiller aux préparatifs d'une expédition que le comte de Roucy projetait contre les musulmans d'Espagne. Il l'engageait à se rendre dans ce pays,

pour y prêter son concours aux graves intérêts qu'il voulait lui-même faire prévaloir par l'entremise des moines de Cluny. Il devait enfin entretenir Hugues d'une foule de questions concernant les évêchés, les monastères, les seigneurs, leur donner une solution, ou préparer celle que le saint-siége s'était réservée.[1]

Dès les premiers jours, Grégoire VII entama une croisade universelle contre les vices du temps. Ne pouvant se confier aux conciles provinciaux dans lesquels figuraient souvent des évêques indignes et intéressés à favoriser les abus, il envoya partout ses légats, il se fit rendre par eux un compte exact de l'état des Églises et des abbayes, et noua des relations directes avec les princes. Il se proposait un but immense. Ce but consistait à établir la suprématie de l'Église, sous une obéissance étroite au successeur de saint Pierre, qui, étant le représentant unique du Christ et supérieur à toutes les puissances, devait enseigner, exhorter, juger, punir, faire partout prévaloir la justice et la charité. Recouvrer en Espagne les terres que les Arabes avaient conquises sur les chrétiens, relever les églises du nord de l'Afrique en y créant de nouveaux évêchés, protéger celle de Jérusalem contre les usurpations, inviter les fidèles à voler en Orient au secours des chrétiens massacrés par les Grecs sous les murs de Constantinople, faire des ducs de Dalmatie et de Servie des rois à la condition d'un dévouement absolu au saint-siége, donner à celui de Russie l'investiture de son royaume, le réconcilier avec Boleslas, duc de Pologne, proclamer l'indépendance de la Hongrie, protéger la nationalité naissante de la Bohême et régler les contestations qui s'étaient élevées entre ses évêques, inviter le roi de Danemark à nouer avec le saint-siége des relations suivies et à l'informer de l'état de la religion dans ses États, donner des conseils à ceux de Suède et de Norvège, d'Angleterre, telles furent les premières démarches qu'il tenta afin d'obtenir des princes le concours qui lui était nécessaire pour travailler au développement du christianisme qui était encore dénaturé dans plusieurs pays par des

[1] Gregorii VII, Epistolæ, lib. I, ep. 6, dans Labbe, Concilia, t. X.

superstitions païennes. Mais, s'il devait rencontrer soumission et obéissance chez les princes jaloux d'abriter leur pouvoir naissant sous son patronage, il n'en fut pas de même des puissants rois de France et de Germanie, lorsqu'il s'attaqua aux abus qu'ils encourageaient.

Il commença par proclamer, avec un surcroît de sévérité, les principes qui devaient être sa règle de conduite vis-à-vis du clergé et des souverains. Un concile tenu à Rome en 1075, dans la première semaine du carême, renouvela les décrets de ses prédécesseurs et ordonna la stricte exécution de ceux qu'on avait laissé tomber en désuétude. Les évêques, les prêtres coupables d'avoir acheté leurs dignités ou de les déshonorer par leur inconduite, devaient être déposés. Il était interdit aux fidèles d'entendre leur messe, de recevoir les sacrements de leur main. Ce décret excita en Allemagne, en France, en Italie, en Angleterre, un soulèvement presque universel. Il fit naître, dit un historien, un scandale tel, qu'au temps des plus grandes hérésies aucun schisme aussi violent n'avait déchiré l'Église [1]. Les uns objectèrent que la continence absolue était au-dessus des forces humaines, les autres que cette facilité de mœurs que l'on incriminait était ancienne dans l'Église, qu'elle emportait prescription, qu'elle ne compromettait nullement ses intérêts spirituels, attendu que, d'après la doctrine des pères, les sacrements tirent leur efficacité de la coopération du Saint-Esprit, et non de la qualité des prêtres qui les confèrent. On faisait remarquer qu'en interdisant aux fidèles de recevoir les sacrements de la main des prêtres coupables, c'était rendre les fidèles eux-mêmes juges, jusqu'à un certain point, de leurs propres pasteurs. Mais, ni ces objections, ni les haines que les évêques et les clercs s'efforcèrent de soulever contre Grégoire VII, ne purent ébranler sa résolution. Tout au plus accrurent-elles dans son ame cette tristesse qui devait bientôt déborder à grands flots. [1]

Quelques semaines après ce concile, et au moment où ses décisions commençaient à soulever l'orage, il écrivit à Hugues de Cluny

[1] Mathieu Paris, trad. par Huillard Bréholles, t. I, p. 31.

pour lui faire part de ses craintes et l'engager à venir lui prêter son aide. « Vos paroles sont douces et agréables, lui disait-il en » réponse à une de ses lettres, mais nous ressentirions une joie » bien plus profonde encore, si votre charité était enflammée » d'une ferveur plus vive envers l'Église romaine. Il nous semble » que la flamme de votre affection s'en va en décroissant, puisque » nous ne pouvons pas obtenir de vous la consolation si souvent » réclamée de votre visite. Sachez, père très religieux, que cette » absence dont nous sommes étonné, nous ne pouvons plus l'en- » durer désormais sans une grande anxiété et un grand trouble » d'esprit. Il serait trop long de vous rappeler combien de graves » et nombreuses affaires nous avions remises entre vos mains et » entre celles de notre confrère Gérald, évêque d'Ostie, lesquelles, » à raison de votre absence, restent abandonnées ou sans recevoir » de solution. Lorsque nous avons envoyé cet évêque au-delà des » monts, nous pensions que vous viendriez nous voir; c'est pour- » quoi nous invitons maintenant, du plus profond de notre cœur, » votre amitié à venir nous visiter, le plus promptement possible, » au milieu des grandes difficultés dans lesquelles nous nous trou- » vons. Seul et abandonné à notre propre faiblesse, nous portons » un poids énorme d'affaires spirituelles et séculières, un poids » qui surpasse les forces de notre esprit et de notre corps, et sous » lequel nous redoutons chaque jour de succomber; car il s'accroît » sans cesse, et, nulle part, nous ne trouvons personne qui nous » aide à le soutenir. Aussi, au nom du Seigneur tout-puissant, » nous vous prions, comme nous l'avons déjà fait au moment de » notre ordination, de demander pour nous à vos frères des » prières ininterrompues; car si, par leur intercession et celle » des autres fidèles, nous ne méritons pas d'obtenir le secours de » Dieu, il en résultera pour nous un grand dommage, et pour » l'Église un plus grand encore. » [1]

Nous ignorons si Hugues se rendit à cet appel; mais le courageux pontife n'avait, en effet, presque personne autour de lui

[1] Gregorii VII, Epistolæ, lib. I, ep. 62.

pour l'aider dans ses travaux. Ses légats parcouraient la France, l'Allemagne, l'Angleterre, et aucun d'eux n'annonçait devoir remplir le rôle qu'il avait rempli lui-même auprès de ses prédécesseurs. Pierre Damien était mort, et Hugues de Cluny semblait l'homme le plus propre à aplanir, par le respect et l'amitié que lui portaient les princes, les difficultés qu'une réforme de l'Église soulevait de tous côtés.

En France, la minorité de Philippe Ier, privé dès l'âge de quatorze ans du comte Baudoin de Flandre, son tuteur, avait depuis cinq ans singulièrement accru le désordre. Le jeune prince, devenu son maître, s'était jeté dans une vie de débauche. Indifférent aux affaires sérieuses, n'ayant aucune idée politique, il se reposait sur les hommes qui savaient gagner sa confiance en flattant ses honteux penchants. Il récompensait leurs services en leur laissant acheter les évêchés et les abbayes. Confiné dans ses châteaux avec ses concubines, brigand plutôt que roi, il rançonnait les voyageurs, vivait de pillage et de la vente des bénéfices ecclésiastiques. Grégoire VII, dans une lettre adressée aux archevêques de Reims, de Sens, de Bourges, attribuait les maux de l'Église de France à la faiblesse du monarque, qui laissait la royauté tomber en lambeaux. Il reprochait aux prélats leur tolérance; il les engageait à se concerter pour conseiller à Philippe de changer de conduite. Il menaçait de frapper son obstination avec le glaive apostolique. En pareil cas, les évêques devaient se séparer de sa communion et interdire dans toute la France la célébration du service divin. [1]

En Allemagne, l'impératrice Agnès, princesse éclairée, pleine de vertus, de douceur et de conciliation, avait échoué dans l'éducation de son fils Henri. Un homme habile et actif, Hannon, archevêque de Cologne, qui s'était emparé de la confiance du jeune monarque, fut lui-même supplanté par Adalbert, archevêque de Brême, ancien conseiller de Henri III. Agnès, ayant en horreur les débauches et les violences auxquelles l'orgueilleux prélat

[1] Gregorii VII, Epist., lib. II, ep. 5.



laissait s'abandonner son pupille pour mieux assurer sa faveur, quitta la Germanie et se retira à Rome, au monastère de Sainte-Pétronille [1068].

Trois ans plus tard, elle fut contrainte de sortir de sa retraite, de renoncer aux mortifications qu'elle y pratiquait, pour venir apaiser les dissentiments que s'était créés l'humeur inquiète de son fils. De tous les ducs qui relevaient de l'Allemagne, le plus puissant, celui qui avait conservé le plus d'influence, était Rodolfe, duc d'Allémanie, beau-frère de l'empereur. Malgré cette parenté, tous deux éprouvaient l'un pour l'autre une antipathie profonde. Les ennemis de Rodolfe l'ayant accusé de conspirer, il redouta de voir ses États confisqués, comme l'avaient été ceux des ducs de Bavière et de Saxe, et il appela à sa défense l'impératrice Agnès. Elle parut à la diète de Worms, devant laquelle l'empereur avait cité le duc, accompagnée d'un cortège d'abbés et de religieux, dont la sagesse devait donner un plus grand poids à son intervention. Parmi eux se trouvait Hugues de Cluny. Elle parvint avec leur aide à réconcilier les deux beaux-frères, ou du moins à calmer pour un temps la haine de son fils.

Henri IV, à partir de sa majorité, avait fait commerce des abbayes et des évêchés. L'évêque et l'abbé le plus respectable à ses yeux n'était pas le plus pieux et le plus savant, mais celui qui pouvait donner le plus haut prix d'un bénéfice et en cumuler le plus grand nombre. Hermann de Bamberg, connu par son ignorance, lui paya au poids de l'or un siège épiscopal. Rupert, abbé de Bamberg, enrichi par l'usure et surnommé le *Banquier* (*nummularius*), se fit céder, au prix de mille livres d'or, l'abbaye de Reichnau, dont l'empereur avait chassé Méginward d'Hildesheim, qui était lui-même un intrus. Il poussa la hardiesse jusqu'à faire offrir par des courtisans cent livres d'argent de la puissante abbaye de Fulde, dont l'abbé, Widerad, était un homme d'une grande sainteté; mais il ne put l'obtenir et il ne réussit pas même à prendre possession de Reichnau. Le seigneur qui en possédait l'avouerie, indigné d'un pareil trafic, lui signifia que, s'il en approchait, il trouverait ses soldats sur le seuil, et qu'il paierait de sa vie son

audacieuse tentative. Alexandre II, à qui ces faits avaient été dénoncés, adressa à Hugues de Cluny, pendant son séjour en Allemagne, des lettres qui frappaient Rupert d'anathème, lui fermaient l'entrée de Reichnau et de toute autre abbaye. Malgré l'obstination de Henri IV, Hugues obtint que Rupert déposât entre ses mains le bâton pastoral [1072]. [1]

Mais ce n'était là qu'une réparation partielle accordée par son pupille aux prières de Hugues; la nécessité lui imposait une loi contraire. La Saxe et la Thuringe, dont il prétendait anéantir la nationalité, étaient en pleine révolte contre lui et pensaient à élire un nouveau roi. Des évêques et des princes prenaient parti pour ces deux provinces. Henri, afin de subvenir à l'entretien de ses troupes et aux frais de ses débauches, fut bientôt obligé d'ériger en système la vente des dignités ecclésiastiques. Les décrets contre les investitures l'ayant profondément blessé, il s'autorisa de la résistance opposée par les évêques germains aux réformes de Grégoire VII, pour abuser de la simonie. Sa cour devint le rendez-vous de clercs mariés, d'aventuriers perdus de mœurs, qui accoururent de tous les points du royaume, dans l'espérance d'obtenir, à la curée des bénéfices ecclésiastiques, une riche abbaye ou une crosse d'évêque. « Les abbayes se vendirent publiquement dans » le palais, dit un historien; rien n'était sacré à la convoitise des » princes et des clercs. Les cénobites, dont la vie devait donner » l'exemple de la retraite, de la pauvreté et du silence, disputaient » entre eux de gains sordides, d'usures et de dissipations régu- » lières. Ils n'aspiraient qu'à entasser richesses sur richesses, » pour mettre ensuite une sacrilège enchère aux dépouilles de » l'Église. On entrait dans le gouvernement des cloîtres en » expulsant le pasteur légitime; toute discipline était anéantie. » L'Italie offrait encore une plus honteuse dissolution. La Lom- » bardie, surtout, était le théâtre de la simonie et de l'incontinence » des clercs. Il n'y avait presque pas un seul prélat dans toute » l'Italie citérieure qui n'eût obtenu sa chaire par un frauduleux

[1] Ann. Bened., t. V, p. 16, 46, 52.

» négoce, pas un prêtre qui ne souillât son sacerdoce par le
» concubinage. »[1]

En voyant la parole apostolique foulée aux pieds par les deux plus puissants rois de l'Europe, Grégoire VII fut saisi d'une immense douleur. Il éprouva ce dégoût de la vie dont les ames ardentes déçues dans leur aspiration vers le bien ont tant de peine à se défendre. « Je voudrais, écrivit-il à Hugues de Cluny, pouvoir
» vous faire comprendre l'étendue de mes tribulations, celle des
» travaux dont le poids m'écrase et me trouble, afin que, ressen-
» tant une pitié fraternelle pour les peines de mon cœur, vous
» répandiez votre ame et vos larmes devant le Seigneur, et que
» vous obteniez du pauvre Jésus, qui a créé et qui gouverne toutes
» choses, de me tendre la main et de me délivrer de ma misère
» avec sa bonté accoutumée. Je l'ai souvent prié moi-même, ou de
» m'ôter de ce monde, ou de venir en aide, par mon ministère,
» à l'Église, notre mère commune ; mais, jusqu'à ce jour, je n'ai
» pas été arraché à mes tribulations, et ma vie n'a pas été utile à
» cette mère commune, ainsi que je l'avais espéré. Je suis assiégé
» par une douleur immense et ne vois de tous côtés que des sujets
» de tristesse. Je vois l'Église d'Orient, poussée par un esprit
» diabolique, se séparer de la foi catholique, et ses membres servir
» d'instrument au vieil ennemi du genre humain, pour l'extermi-
» nation du christianisme. Si je porte les yeux vers l'Occident, le
» le Midi ou le Nord, j'ai peine à y trouver des évêques élus cano-
» niquement, menant une vie régulière, gouvernant le peuple
» chrétien par amour du Christ et non pour satisfaire leur ambition
» temporelle. Parmi les princes séculiers, je n'en connais pas un
» seul qui ne sacrifie la gloire de Dieu à la vanité, et la justice à la
» cupidité. Quant aux peuples parmi lesquels je demeure, les
» Romains, les Lombards, les Normands, je ne cesse de leur
» répéter : Ils sont pires que les juifs et les païens. Si je viens à
» me considérer moi-même, je me trouve tellement accablé du

[1] Frantin, Grégoire VII et Henri IV, in-8°, p. 29. — Philipps, Droit ecclésiastique, trad. par Crouzet, in-12, t. III, p. 58.

» poids de mes péchés, que je n'espère plus de salut que dans la
» miséricorde du Christ. Si je n'avais l'espérance de voir se lever
» des jours meilleurs et d'être enfin utile à l'Église, je ne con-
» sentirais, pour rien au monde, à rester plus longtemps à Rome,
» où, Dieu m'en est témoin, j'habite depuis plus de vingt ans
» contre mon gré. Ainsi, battue par mille tempêtes, flottante
» entre une douleur sans cesse renouvelée et une espérance tou-
» jours déçue, ma vie n'est qu'une longue mort. J'attends Celui
» qui m'a enchaîné dans ses liens, qui m'a ramené malgré moi à
» Rome, qui m'y a entouré de mille angoisses, et je m'écrie :
» Hâtez-vous, ne tardez pas plus longtemps; venez, venez me
» délivrer, pour l'amour de la bienheureuse Marie et de saint
» Pierre ! Mais, comme la prière est sans efficacité dans la bouche
» d'un pécheur, sollicitez, vous aussi, je vous en conjure, ceux
» dont les mérites sont dignes d'être exaucés, de prier pour moi
» avec la charité et l'amour qui sont dus à l'Église, notre mère
» commune. Et, puisqu'il faut nous servir de nos deux mains
» pour étouffer la méchanceté des impies, quand bien même aucun
» prince n'en prendrait souci, nous vous prions également avec
» une charité fraternelle de protéger les personnes religieuses,
» de leur prêter assistance, d'avertir, d'exhorter, de prier ceux
» qui chérissent saint Pierre, de ne point lui préférer les princes
» séculiers, s'ils veulent être véritablement ses fils et ses soldats.
» Les princes ne peuvent leur donner que des biens périssables;
» Pierre, en les absolvant de leurs péchés, leur en promet d'éter-
» nels. Je veux connaître, aussi clairement que le jour, quels
» sont ceux qui lui sont véritablement fidèles, et qui portent au
» Prince céleste, en vue de la gloire du ciel, une affection au moins
» égale à celle qu'ils portent à ceux à qui ils sont soumis par les
» liens des misérables espérances de la terre. » [1075.] [1]

Quelques jours après cette plainte éloquente, Grégoire VII assembla un nouveau concile à Rome. Cinquante évêques et un grand nombre d'abbés prononcèrent l'exclusion de l'Église contre

[1] Gregorii VII, Epist., lib. II, ep. 49.

cinq prélats de la cour de Henri IV, convaincus d'avoir trafiqué des dignités épiscopales. Celui de Tulle, accusé de simonie et de concubinage, fut sommé de venir se purger dans un délai de trois mois sous peine d'excommunication. La même menace fut portée contre le roi de France, s'il recevait les légats du pape avec le même mépris que par le passé. On renouvela l'anathème porté contre Robert Guiscard, qui s'était délié de l'hommage prêté par lui au saint-siège. Les fonctions ecclésiastiques étaient interdites aux clercs incontinents, les prêtres mariés obligés de renvoyer leurs femmes. On demandait un vœu de chasteté perpétuelle aux lévites qui se présentaient pour recevoir le sacerdoce. Enfin, un canon plus explicite que les précédents, réglant la question des investitures, interdit à tout empereur, roi, prince ou marquis, de conférer les évêchés et les abbayes par la remise de la crosse et de l'anneau, à tout prêtre et évêque de les recevoir. Nul ne devait garder une église acquise à prix d'argent.

Ce décret entraînait les plus graves conséquences pour l'Allemagne. Les évêques y avaient reçu, de la libéralité des rois et des seigneurs, des fiefs considérables. Leur pouvoir temporel marchait de pair avec celui des ducs et des comtes. Ces biens étaient conférés, selon le droit germanique, par le symbole de l'investiture. Aux ducs le roi remettait une bannière, aux comtes une épée, aux évêques la crosse et l'anneau, aux abbés la crosse seulement. Le prélat prêtait entre les mains de son suzerain serment de fidélité, et recevait le titre ecclésiastique et les domaines attachés à ce titre. Le suzerain, disposant du temporel et du spirituel, nommait à la fois le seigneur et l'évêque. Grégoire VII, en revendiquant pour la papauté l'investiture par la crosse et l'anneau, mettait indirectement la main sur les fiefs ecclésiastiques; car il était libre d'admettre aux dignités auxquelles ces fiefs étaient attachés les candidats proposés.

Henri IV, occupé à une guerre contre les Saxons, parut n'attacher dans le principe aucune importance à ce décret. Peut-être aussi craignit-il de s'aliéner Grégoire VII et de le voir employer son influence pour détacher la Saxe de la couronne de Germanie.

Mais, lorsqu'il eut vaincu les Saxons, il mit de côté tous ménagements. Il ravagea leur territoire et fit leurs princes prisonniers. Il s'empara des évêchés et des abbayes de Milan, Bamberg, Fulde, Lorsch, chassa les titulaires et prit pour conseillers les évêques que le concile romain avait déposés. Grégoire lui adressa de vives remontrances, l'engagea à rétablir sur leurs sièges les évêques saxons qu'il tenait en captivité. S'ils sont indignes, disait-il, c'est au concile et non à l'empereur de les déposer. Il le menaça, en cas de résistance, de le retrancher de l'Église avec le glaive de l'excommunication. Il le somma, sous la même peine, de comparaître devant un concile, à Rome, afin de se justifier des fautes dont il était accusé.

Henri, irrité, répondit à cette sommation en convoquant lui-même, à Worms, des évêques allemands et lombards. Il donna la présidence de l'assemblée au cardinal Hugues-le-Blanc, cet ancien légat, qui, après avoir appuyé l'élection de Grégoire VII, avait été déposé comme hérétique et simoniaque. On y voyait Guibert, archevêque de Ravenne, dont l'ambition s'élevait jusqu'à la tiare, Cencius, ancien fils d'un préfet de Rome, qui quelques semaines auparavant, dans la nuit de Noël, s'était jeté sur Grégoire VII, au moment où il célébrait la messe dans l'église Sainte-Marie-Majeure, l'avait frappé à la tête, dépouillé de ses ornements et traîné dans une prison, d'où l'indignation populaire le fit sortir en triomphe. Tous trois persuadèrent à l'empereur que les Romains et les princes normands, excédés de la tyrannie du pape, applaudiraient à sa déposition. Ils l'accusèrent de soudoyer des assassins pour tuer Henri IV, d'entretenir des relations criminelles avec Mathilde, comtesse de Toscane, de pratiquer la magie, d'user de violence envers les évêques, de fouler aux pieds les droits impériaux. Les prélats, à l'exception d'un ou deux, déclarèrent Grégoire faux pontife et le déposèrent après l'avoir excommunié.

Grégoire reçut ce décret au moment où il présidait un troisième concile à Rome, avec cent dix évêques et les nobles italiens restés fidèles au saint-siège. Un clerc osa le présenter avec des lettres de Henri IV, et tenir au pape ce langage : « Le roi mon maître

» et tous les évêques ultramontains et italiens vous ordonnent » de quitter immédiatement le saint-siège que vous avez usurpé. » Puis, se tournant vers le clergé : « Vous êtes avertis, mes frères, » de vous trouver à la Pentecôte en présence du roi, pour y » recevoir un pape de sa main, car celui-ci n'est pas un pape, » mais un loup ravisseur. » Les pères du concile, saisis d'indignation, adjurèrent Grégoire de prononcer sur-le-champ la déposition de Henri ; mais, de peur d'être taxé de précipitation, il voulut ajourner sa décision. Le lendemain, il rappela la douceur et la patience qu'il avait apportées dans ses justes réclamations auprès de Henri ; puis, sur les nouvelles instances des évêques, il se leva, étendit la main et prononça contre le roi rebelle un terrible anathème qui lui défendait de gouverner les royaumes teutonique et d'Italie, déliait les chrétiens de leurs serments envers lui, le séparait de l'Église à qui il avait refusé obéissance [février 1076].

Cet acte frappa l'orgueilleux monarque comme d'un coup de foudre. La plupart des prélats l'abandonnèrent, redoutant, s'ils prenaient son parti, de se placer hors de l'Église et d'être du nombre de ceux dont Grégoire VII disait, en écrivant à Hermann de Bamberg : « Vous me demandez quels sont les évêques, les » prêtres, les laïques, qui sont excommuniés : ce sont ceux qui » communiquent avec un excommunié comme le roi Henri IV. » Les princes allemands, fatigués de son despotisme, refusèrent d'exécuter ses ordres et mirent en liberté les chefs saxons retenus captifs. Une insurrection redoutable éclata en Saxe où il continuait ses oppressions. Rodolphe, duc de Souabe, Berthold de Carinthie, Welf de Bavière, prirent les armes, rallièrent une partie des évêques et s'assemblèrent à Tribur pour élire un nouveau roi (oct. 1076). Grégoire VII les engagea à attendre, et promit de se rendre au milieu d'eux au mois de février suivant. Les princes accordèrent à Henri le délai d'un an et un jour, fixé par la constitution de l'empire germanique, pour la réconciliation du coupable avec l'Église, à la condition que dans cet intervalle il ne ferait aucun acte de souveraineté. Ils convinrent aussi de soumettre

leur querelle à une diète et à un concile que le pape convoquerait à Augsbourg.

Abandonné de tous, menacé de perdre sa couronne et d'être mis au ban de l'empire, Henri, peu de temps auparavant l'expiration du délai fatal, accourut au-devant du pape qui se rendait à la diète où sa déposition devait être prononcée. Quoique reçu à Pavie avec des démonstrations de joie, il s'aperçut bientôt qu'il ne pouvait compter sur la fidélité des Lombards, et il se décida à entamer des négociations avec Grégoire VII. Le pape, dans la crainte d'une surprise, l'invita à venir conférer avec lui dans la forteresse de Canossa située près de Reggio, sur le sommet d'une montagne, et appartenant à la grande comtesse Mathilde. Mathilde, Azzo, marquis d'Este, la comtesse Adélaïde de Suze, Amédée son fils, quelques seigneurs italiens, Hugues de Cluny, étaient auprès du pontife. Ami et confident de Grégoire, parrain de Henri, on espérait que ce dernier parviendrait mieux que personne à adoucir le cœur du monarque. Henri lui demanda une entrevue en présence des personnages que nous venons de nommer, et le chargea d'être, avec Mathilde, son intermédiaire auprès du pontife. Il assurait Grégoire de sa bonne volonté, il le suppliait de ne pas ajouter foi aux accusations de ses ennemis, il demandait à être relevé de l'excommunication. Le pape répondit à Hugues et à la comtesse, que si Henri se croyait innocent, il ne devait pas craindre de comparaître devant la diète d'Augsbourg, et qu'il était contraire aux lois d'examiner un accusé en l'absence de ses accusateurs. Hugues répliqua que le roi ne doutait pas de la justice du pape, qu'il était prêt à se présenter au jour indiqué, mais que l'année qui lui avait été accordée pour se purger de l'excommunication allait bientôt expirer, et que ce délai passé, les seigneurs le regarderaient comme déchu du trône, et le trône comme vacant. Grégoire résista longtemps ; mais vaincu par les prières de Hugues et de Mathilde, redoutant d'ailleurs qu'une élection n'amenât en Germanie de nouveaux désordres, il répondit : « Si Henri est véritablement repentant, qu'il nous remette » la couronne et les insignes de la royauté et qu'il s'en déclare

» indigne. » Dans la crainte qu'une proposition aussi sévère ne poussât Henri à l'extrémité, les députés insistèrent de nouveau : « Qu'il vienne, s'écria le pape en se laissant fléchir, et qu'il répare par sa soumission l'injure qu'il a faite au saint-siége ! »

On connaît cette scène à jamais mémorable ! On sait comment Henri, seul et sans suite, gardant le jeûne, couvert d'un cilice, les pieds nus dans la neige, attendit pendant trois jours, dans la seconde enceinte du château de Canossa, une audience du pontife. On raconte qu'ayant pénétré dans la chapelle il y trouva Hugues de Cluny en prières. Il courut à lui, il l'appela par les noms de son père spirituel qui l'avait tenu sur les fonts du baptême, de miséricordieux abbé, de refuge commun des pécheurs; il le supplia d'attester son repentir et d'être garant de sa sincérité. Mais, soit défiance vis-à-vis du monarque changeant, soit crainte de se placer au premier rang et de blesser les lois de l'hospitalité, Hugues lui répondit que la comtesse Mathilde était la seule qui pût se permettre une pareille hardiesse. Henri alla se jeter aux genoux de la princesse qui obtint de mettre fin à sa pénitence. Le lendemain, transi de froid, les pieds nus, il fut admis auprès du pape. Il se prosterna à terre et les bras étendus en croix : Bienheureux et pieux père, s'écria-t-il, ayez pitié de moi ! Le pape touché de ses larmes le releva et lui dit : C'est assez. Il lui fit promettre de se présenter à la diète d'Augsbourg, et, selon le jugement qui interviendrait, de garder ou de résigner la couronne. Il exigea un serment écrit que les évêques présents jurèrent avec lui. Quand on vint au tour de Hugues, ce dernier fit observer que sa règle lui défendait de prêter aucun serment. Il signa en promettant simplement, en présence de Dieu, que le roi demeurerait fidèle à sa parole. Alors Grégoire prononça l'absolution sur le coupable et célébra la messe. Au moment de la communion il fit approcher les assistants de l'autel, leur rappela que Henri l'avait accusé d'avoir obtenu le siége apostolique par la simonie et d'avoir souillé sa vie par des crimes. Il ajouta qu'il lui était facile de présenter sa justification, mais qu'il préférait s'en rapporter au jugement de Dieu. A ces mots, prenant l'hostie consacrée, il la sépara en deux

et en avala une moitié en s'écriant : Que le Tout-Puissant dissipe lui-même les soupçons si je suis innocent, qu'il me frappe de mort subite si je suis coupable! Il présenta l'autre moitié au roi et l'engagea à répéter les mêmes paroles, s'il se croyait exempt des fautes qui lui avaient attiré l'excommunication et fait perdre la couronne. Henri, saisi d'étonnement, recula devant cette redoutable épreuve et pria le pape de réserver cet examen à un concile général.[1]

On sait comment il garda la promesse jurée. Humilié par une pénitence publique, absous de l'excommunication, mais ajourné à un concile et à une diète, c'était trop d'épreuves à la fois pour des fautes dont il n'éprouvait aucun repentir. Plusieurs ne croyant pas à sa sincérité, et ne voyant dans cette soumission que bassesse et lâcheté, sentirent redoubler le mépris que ses violences et ses débauches avaient inspiré. Des évêques simoniaques et déréglés irritèrent sa colère par leurs flatteries. Il s'entoura d'hommes sans pudeur. Il envoya en Lombardie une troupe de soldats pour s'emparer de Grégoire VII, qui n'échappa que par la vigilance de la comtesse Mathilde. Les princes allemands se réunirent à Forscheim, et, malgré les légats du pape qui conseillaient de temporiser, ils prétendirent que Grégoire n'avait pas rendu la couronne à Henri, et qu'ils étaient déliés de leur serment. Ils le déposèrent et élurent roi Rodolfe, duc de Souabe [mars 1077]. La guerre éclata entre les deux rivaux qui tous deux se recommandèrent au saint-siège. Grégoire espérant terminer leur différend à l'amiable, redoutant de devenir l'homme d'un parti, refusa de se prononcer, malgré le dévouement de Rodolfe à l'Église. Il demanda une suspension d'armes, et démentit par ses lettres et ses légats les décisions de la diète, comme prises sans sa participation. Deux mois après, il confiait ses anxiétés à Hugues de Cluny dans la lettre suivante que lui remit le cardinal Richard, son légat en Espagne :

[1] Epistola Gregorii VII ad Germanos, dans Labbe, Conc., t. X, p. 159. — Acta Ord. S. Bened., sæc. VI, pars 2, etc.

« Fatigué par les affaires multipliées de diverses nations, j'écris
» peu à celui que j'aime beaucoup. Demandez à Dieu, par vos
» prières, de diriger nos intentions selon sa volonté, de prendre
» lui-même le gouvernail de notre barque au sein des tempêtes,
» et de la conduire au port. Nous sommes tellement accablé
» d'angoisses et de travaux, que ceux qui sont auprès de nous,
» non-seulement ne peuvent en supporter une part, mais même
» en soutenir la vue. Bien que la voix céleste nous crie que
» chacun recevra une récompense selon son labeur ; bien que le
» bon roi ait dit : Vos consolations, Seigneur, ont rempli de joie
» mon ame, en proportion des douleurs qui l'ont pénétrée ;
» cependant cette vie présente nous est souvent à charge, et nous
» désirons la mort de la chair. Mais, lorsque le pauvre Jésus,
» pieux consolateur, vrai Dieu et vrai homme, vient à me tendre
» la main, alors je me sens soulagé dans mon affliction et rempli
» de joie. Vient-il au contraire à m'abandonner à moi-même, je
» reste profondément troublé. Seul, je meurs ; avec lui, je renais
» à la vie. Même quand mes forces m'abandonnent, je m'écrie
» en gémissant : Seigneur ! si vous imposiez un pareil fardeau
» à Moïse ou à Pierre, je crois qu'ils en seraient accablés ; qu'est-ce
» donc de moi qui ne suis rien, comparé à eux. Il faut donc
» que vous gouverniez vous-même le pontificat par les mains de
» Pierre, ou qu'il succombe et soit confondu entre les miennes.
» Puis, j'ai encore recours à ces paroles : Seigneur, ayez pitié de
» moi, car je suis faible ; et à celles-ci : je suis devenu un sujet
» d'étonnement aux yeux d'un grand nombre, parce que vous êtes
» mon protecteur, Dieu tout puissant. Je n'oublie pas non plus de
» répéter : Dieu est puissant pour susciter de ces pierres des
» enfants d'Abraham [mai 1078]. »[1]

Peu de temps après avoir jeté ce cri d'angoisse, Grégoire demanda instamment à Hugues quelques-uns de ses disciples pour l'aider dans le gouvernement de l'Église. L'abbé de Cluny, avec un dévouement filial, lui envoya ce qu'il possédait de plus précieux

[1] Gregorii VII, Epistolæ, lib. V, ep. 21.

dans sa communauté. Deux hommes se distinguaient entre tous les autres, parmi ces auxiliaires dévoués. L'un était Pierre de Salerne, de la famille des comtes de ce nom, qui était venu d'Italie faire l'apprentissage de la vie monastique à Cluny. Depuis cinq ans, il remplissait les fonctions de chapelain de l'abbé Hugues, et il devait plus tard, dans la dignité d'abbé de la Cava, donner l'exemple de la sainteté et de l'ascétisme d'un anachorète. L'autre était Odon, grand prieur de Cluny. Né, près de Reims, du seigneur de Lagery-sur-Marne, élevé aux écoles de cette ville par saint Bruno qui en était directeur et qui devint bientôt célèbre en fondant l'ordre des Chartreux, il avait quitté le monde et les fonctions d'archidiacre pour embrasser la vie religieuse. Peu de temps après, Hugues lui confia la seconde dignité de l'abbaye. Ce qu'il avait été pour ce dernier à Cluny, il le devint à Rome pour Grégoire VII. Grégoire lui donna l'évêché d'Ostie. C'était le premier évêché des États romains, l'échelon le plus rapproché du trône pontifical, et, par ce motif, Henri IV l'avait conféré, après la mort de Gérald de Ratisbonne, à un évêque schismatique. Durant quatre années, Odon fut le principal confident du pontife. Personne n'était plus propre que lui, par la hauteur de son intelligence, à seconder ses projets; personne n'était mieux fait par la douceur de son caractère et de son langage pour adoucir ses chagrins; personne enfin ne devait continuer plus dignement son œuvre. [1]

Hâtons-nous d'arriver à la fin de cette lutte héroïque. Pendant deux années, la guerre continua, malgré les tentatives du pape pour obtenir une suspension d'armes, guerre terrible qui divisa les provinces, les villes, les monastères, les familles, et sema partout le meurtre et l'horreur. Grégoire, pressé par les princes allemands d'y mettre fin, assembla à Rome un nouveau concile auquel furent admis les envoyés de Rodolfe. Il rappela avec de longs détails les tentatives qu'il avait faites pour ramener la paix, et la résistance obstinée qu'il avait trouvée dans Henri. Puis, au nom des apôtres saint Pierre et saint Paul, il l'excommunia de

[1] Ann. Bened., t. V, p. 77.

nouveau avec ses fauteurs, le déclara déchu à jamais des royaumes d'Allemagne et d'Italie, et conféra la puissance à Rodolfe de Souabe [mars 1080]. Deux mois après, Henri, dans les synodes de Mayence et de Brixen, composés de trente évêques simoniaques, fit à son tour excommunier Grégoire VII et élire Guibert, archevêque de Ravenne, qui s'engagea à protéger l'empereur.

La mort de Rodolfe, tué dans une bataille sur les bords de l'Ulster, vint augmenter les forces de Henri. Il proclama de nouveau l'antipape Guibert dans un synode à Pavie, et se mit en marche afin de l'installer à Rome et de se faire rendre la couronne royale. Mais, repoussé par les Romains et par les troupes de la comtesse Mathilde, il dut se contenter de la recevoir dans son camp des mains de Manassès, archevêque de Reims. Il consentit à une trêve et à la tenue d'un concile qui devait juger en dernier ressort les différends de l'Église et de l'empire. Grégoire VII y appela Hugues de Cluny, afin de s'aider de ses conseils; et de nombreux évêques s'y rendirent dans l'espérance de mettre fin au schisme. Quoique Henri eût juré de les laisser voyager en liberté, il donna secrètement l'ordre de les arrêter avant leur entrée dans Rome, afin d'essayer de les gagner à sa cause. Odon, évêque d'Ostie, Hugues, archevêque de Lyon, et d'autres encore tombèrent entre les mains de ses soldats. Hugues de Cluny fut fait prisonnier par Odolric, évêque de Brixen, qui, chassé de son siège par les habitants, avait endossé la cuirasse et combattait dans l'armée du roi. En apprenant son arrivée dans la ville, Henri lui envoya des messagers se plaindre qu'il ne se fût point arrêté auprès de lui dans la cité Léonine, et qu'il eût, par considération pour un *homme mortel*, omis ses dévotions habituelles aux tombeaux des Apôtres. « Ce n'est » point par oubli que j'ai agi ainsi, lui répondit Hugues, mais en » vue du bien. Si, dans le dessein de travailler à la paix, je suis » allé trouver le souverain-pontife avant de m'arrêter auprès des » Apôtres, il me sera plus facile d'obtenir leur pardon, qu'il ne » me serait facile de rentrer en grâce auprès du souverain-pontife. » J'aurais pu nuire à votre cause si, sous prétexte de prier à leur » tombeau, j'avais eu un colloque avec le roi avant d'en avoir

» un avec le pontife. » Quelques jours après, il n'hésita pas à se rendre auprès du roi qui l'avait mandé à Sutri. Henri s'inclina devant lui; il le pria de lui pardonner la captivité que l'évêque de Brixen lui avait fait subir par zèle pour sa cause, et l'entretint longuement de sa situation. Hugues ne lui cacha point son sentiment et celui de tous les hommes dévoués à l'Église. A leurs yeux, il était excommunié, séparé de la famille chrétienne, en hostilité avec Dieu même. Henri espérant obtenir par sa médiation des conditions plus favorables, fit mettre en liberté les évêques que ses soldats retenaient prisonniers, promit sous serment de donner un sauf-conduit à ceux qui se rendraient au concile, et fit dire à Grégoire VII qu'il voulait recevoir la couronne impériale de ses mains.

Ces nouvelles, accueillies comme un présage de paix, causèrent dans Rome une vive joie. Les habitants se jetèrent aux pieds de Grégoire VII et le supplièrent d'avoir pitié de leur pays ruiné par un long siège. « J'ai éprouvé trop souvent la perfidie du roi, » répondit le pape; cependant, s'il veut donner à Dieu et à l'Église » une satisfaction proportionnée à l'énormité de ses crimes, je suis » prêt à lui poser sur la tête la couronne impériale. » Il ne renouvela pas l'excommunication contre Henri, et se contenta de la porter contre ceux qui avaient fait prisonniers les évêques. Mais les Romains, fatigués des rigueurs de la guerre, se déclarèrent pour le roi et lui offrirent les clefs de la ville. Il y fit son entrée avec l'antipape. Guibert s'installa au palais de Latran, se fit sacrer par les évêques de Modène et d'Arezzo, et, le jour de Pâques, plaça le diadème impérial sur la tête de Henri. Robert Guiscard accourut de son côté avec ses Normands et des auxiliaires sarrasins pour défendre Grégoire VII qui s'était enfermé dans le château Saint-Ange. Quelques heures leur suffirent pour réduire en cendres les plus riches palais et mettre en fuite l'empereur et l'antipape. Mais Grégoire n'osant plus se fier aux Romains renouvela une dernière fois l'anathème contre Henri et Guibert, s'arrêta quelques jours à Mont-Cassin et se réfugia à Salerne sur la terre normande. Accablé de chagrin, ne trouvant de consolation que dans

la prière et dans la lecture des livres saints, il s'y consuma lentement et mourut au mois de mai 1085, en prononçant ces mémorables paroles : « Je compte pour rien mes travaux ; mais j'ai » cependant confiance, car j'ai toujours aimé la justice et haï » l'iniquité : voilà pourquoi je meurs dans l'exil. Je monterai là-» haut, dit-il aux cardinaux qui lui demandèrent ses dernières » instructions, je monterai là-haut et je vous recommanderai au » Dieu souverainement bon. » Il désigna cependant à leur choix, pour son successeur, trois candidats : Didier, abbé de Mont-Cassin, Odon, évêque d'Ostie, Hugues de Romans, archevêque de Lyon.

C'est presque avec regret que nous nous sommes étendus sur des évènements si souvent racontés par d'éminents historiens, afin de signaler la part qu'y prit Hugues de Cluny. Mais, ce que nous regrettons davantage, c'est que cette participation ne soit pas éclairée par de plus nombreux documents. Aucune des lettres écrites par Hugues à Grégoire VII n'est parvenue jusqu'à nous, et plusieurs de celles que ce grand pontife adressa à Hugues se sont également perdues. Les unes et les autres auraient mieux fait comprendre l'importance qu'attachait Grégoire au concours de l'abbé de Cluny, et les missions qu'il lui confia dans cette grande querelle du sacerdoce et de l'empire, dans cette guerre héroïque contre les vices du siècle.

CHAPITRE IV.

Hugues assiste à plusieurs conciles pour l'extirpation de la simonie. — Concile d'Autun. — État de l'Église de Térouanne. — Hugues est chargé de faire renoncer Bérenger de Tours à ses erreurs. — Arnulfe, reclus et moine de Soissons. — Éloge de Cluny par Grégoire VII. — Pierre d'Albano vient défendre ses privilèges contre les seigneurs et les évêques.

Tout en prenant la défense de Grégoire VII contre Henri IV, Hugues de Cluny lui prêtait son concours, en France, dans la réforme du clergé. Si les mœurs y étaient aussi relâchées qu'en Allemagne, la simonie n'y était point érigée du moins en droit public, et le nonchalant Philippe n'osait engager ouvertement la lutte contre l'Église. En 1073, à la mort de Drogon, évêque de Mâcon, Landry de Berzé, archidiacre d'Autun, ayant été élu, le roi refusa de lui accorder gratuitement l'investiture. Grégoire VII, n'ayant pu fléchir sa volonté par l'entremise de Roclen, évêque de Chalon, et de Humbert, archevêque de Vienne, appela Landry à Rome, le consacra lui-même et le renvoya avec des lettres qui invitaient le métropolitain à l'installer et à lui donner sa protection. Il flétrit, vers la même époque, ces usurpations dans une lettre énergique adressée à l'épiscopat français. Philippe, ramené à de meilleurs sentiments, ou préférant sa tranquillité avant tout, reconnut Landry et envoya des messagers au pape pour l'assurer à l'avenir de sa soumission et de son respect. Mais il fallait au pape des hommes décidés à veiller avec vigilance et à frapper vigoureusement les abus. Tandis que la conduite irrégulière du cardinal Hugues-le-Blanc excitait la défiance des moines de Cluny et présageait de sa part une scission avec le saint-siège; tandis que Hugues, occupé de ses monastères, ne pouvait exercer les fonctions de légat avec toute l'activité que nécessitaient les besoins de l'Église de France, le hasard plaça

entre les mains de Grégoire VII un auxiliaire tel qu'il le pouvait souhaiter.

En 1073, Girald, évêque d'Ostie, revenant de régler à Chalon-sur-Saône, avec l'abbé de Cluny, une contestation entre l'évêque de Valence et les chanoines de Romans, au sujet du château de Pisançon, s'arrêta à Die [1]. L'évêché de cette ville était entre les mains d'un clerc nommé Lancelin, qui l'avait acheté à prix d'argent. Girald le somma de comparaître devant lui. Mais l'évêque s'étant barricadé dans son palais et se préparant à se défendre à main armée, le légat convoqua le clergé et les principaux habitants, afin de lui donner un successeur. Ils étaient très embarrassés sur le choix d'un candidat, lorsqu'un jeune homme d'une des familles les plus nobles du pays, nommé Hugues de Romans, chambrier de l'Église de Lyon, entra dans la basilique pour y prier. Il se rendait à Rome en costume de voyage, botté et éperonné comme un cavalier. Un des assistants eut la pensée de le désigner au choix de l'assemblée. On le conduisit devant le légat, on le proclama malgré sa résistance, on l'installa dans le palais épiscopal que Lancelin venait de quitter avec ses partisans. De peur que cette élection insolite encourût le reproche si fréquent de simonie, Hugues de Romans se rendit auprès de Grégoire VII, fut ordonné prêtre le samedi, et sacré évêque le dimanche de la première semaine du Carême [1074]. Le pape, lui reconnaissant une grande intelligence, un zèle actif, une piété suffisante, le créa légat en France. Mais, comme il était jeune, d'un caractère ardent et porté à la sévérité, Grégoire chercha à atténuer ces défauts en lui donnant un auxiliaire dans l'abbé de Cluny, qui était son parent à un degré éloigné [2]. « Nous voulons, écrivit Grégoire VII à l'évêque de Die, en parlant » d'un synode qu'il devait présider, que vous y invitiez de notre » part notre vénérable frère Hugues, abbé de Cluny, que vous le » déterminiez par vos prières à y assister. Notre confiance dans la

[1] D. Martène, Thesaurus Anecdotorum, t. IV, p. 98.

[2] Hugues de Romans était neveu de Hugues Ier, duc de Bourgogne, qui était lui-même petit-fils de Robert et d'Alix de Semur, sœur de l'abbé Hugues.

» sainteté de sa vie nous donne l'assurance qu'aucune suppli- » cation, aucune grâce ou faveur, aucune acception de personne, » ne le fera dévier du droit chemin [1]. » Grégoire lui rappelait ensuite les questions dont il avait à s'occuper : c'étaient, entre autres, celles de l'évêque de Cambrai, qui avait reçu l'investiture de Henri IV, des évêques de Chartres, du Puy, de Barcelone, de Clermont, de l'archevêque de Reims, qui tous étaient plus ou moins accusés de simonie. Hugues tint des conciles, à la plupart desquels assista l'abbé de Cluny. A Clermont, ils déposèrent Étienne de Mercœur, qui avait usurpé le siège du Puy, Guillaume de Chamalières celui de Clermont, et le remplacèrent par Durand, abbé de la Chaise-Dieu. A Dijon, ils privèrent plusieurs clercs de leurs fonctions.

La tenue du concile d'Autun présenta une plus grande solennité. Les abbés, les moines, les évêques, les clercs, les seigneurs, y assistaient en grand nombre. Hugues Ier, duc de Bourgogne, brillait au premier rang. Il venait se concerter sur les moyens de réparer les violences du vieux Robert, qui, en 1075, était mort détesté par ses sujets et maudit dans ses deux fils, qu'il avait vus périr encore jeunes, sans pouvoir pressentir l'avenir réservé à ses petits-fils en bas âge [2]. Bien différent de son aïeul, Hugues était animé d'une piété fervente. Il ne refusait rien aux moines, et bientôt il devait se faire moine lui-même. Raynard, évêque de Langres, se plaignit de l'état dans lequel les rapines de Robert et des seigneurs avaient réduit le monastère de Saint-Bénigne de Dijon. La religion s'y était maintenue tant que Halinard, successeur de saint Guillaume, l'avait dirigé ; mais, dès que cet abbé, appelé à l'archevêché de Lyon, eut retiré sa main ferme, la piété s'y ralentit, et

[1] Ann. Bened., t. V, p. 215. — Gregorii VII, Epistolæ, lib. II, ep. 43.

[2] Robert-le-Vieux avait eu d'Alix de Semur : Hugues, Henri, Robert et Simon. Hugues fut tué en 1057, en faisant la guerre à Guillaume, comte de Nevers, et ne laissa pas de postérité. Henri mourut avant son père et eut de Sybille, fille de Renaud II, comte de Bourgogne, quatre fils : Hugues Ier et Eudes Ier, qui furent ducs, Robert, évêque de Langres, et Henri, dont le fils nommé aussi Henri devint comte de Portugal par son mariage avec Térèse, fille naturelle d'Alphonse VI, roi de Castille et de Léon.

l'aisance dégénéra en pauvreté. La mort récente de l'abbé Adalbéron rendait nécessaire la nomination d'un successeur plus capable. L'abbaye, qui avait été riche autrefois en sujets distingués, et qui avait fourni des pasteurs à de nombreuses églises, n'en pouvait trouver un dans son sein. Gébuin, archidiacre de Langres, eût convenu mieux que personne; mais les pères venaient de l'élire à l'archevêché de Lyon en remplacement d'Humbert, déposé dans un précédent concile, et c'était, disait Raynard, lui arracher son œil droit, l'homme qui lui était le plus précieux dans l'administration de son diocèse. Le légat Hugues de Die l'ayant invité à désigner un religieux digne de diriger le monastère : « Donnez-» moi ce poisson de la fontaine de Dieu, » s'écria l'évêque, en allant se prosterner devant un des moines qui étaient présents.

Ce moine était Jarenton, prieur du monastère de la Chaise-Dieu. Né à Vienne, en Dauphiné, d'une famille noble, il avait été élevé à Cluny. Mais la légèreté de la jeunesse lui ayant fait prendre en dégoût la vie régulière, il rentra dans le siècle, après avoir achevé ses études, embrassa le métier des armes et s'abandonna à tous les plaisirs. La grâce frappa une seconde fois son cœur, et il était sur le point de se convertir, lorsque sa fragilité le fit retomber dans ses fautes passées. Vaincu enfin par la crainte des châtiments éternels, il rentra à la Chaise-Dieu. Il restaura le monastère, qui avait eu beaucoup à souffrir depuis la mort de Robert d'Aurillac; il corrigea les mœurs de ses moines et devint son second fondateur. Tel était l'homme éprouvé et transporté par la main de Dieu dans des eaux privilégiées, que Raynard demandait pour diriger Saint-Bénigne. Jarenton tenta, au premier moment, de prendre la fuite; ses religieux protestèrent de leur côté qu'ils ne se sépareraient de lui à aucun prix. Mais, le duc ayant joint ses instances à celles de l'évêque de Langres, on s'empara de lui, on le mit sous bonne garde, et, quelques jours après, les religieux vinrent lui apporter un acte d'élection. Il demanda à Hugues de Cluny huit de ses disciples, qui se partagèrent les offices claustraux et rendirent à Saint-Bénigne sa prospérité première.

Jarenton était, comme saint Guillaume, d'une charité sans

bornes. En 1085, quarante moines de Saint-Venne de Verdun, se trouvant en dissidence avec Thierry, leur évêque, qui adhérait à l'antipape Guibert et cherchait à lui créer des partisans, vinrent demander un asile à Dijon. Quoique la disette se fît cruellement sentir à ses religieux, qui étaient près de cent, Jarenton n'hésita pas à les recevoir et à les garder. Il ne les renvoya qu'après la mort de Thierry. On s'étonna qu'il eût su faire vivre en paix ces nouveaux hôtes avec les frères de Saint-Bénigne. Un pareil mélange passait pour une sorte de témérité, et Hugues de Cluny n'hésita pas lui-même à blâmer Jarenton. Il lui conseilla, comme le seul moyen de maintenir la discipline, de fondre dans sa communauté les moines de Verdun qui consentiraient à rester, et de renvoyer les autres. [1]

Plusieurs causes de simonie furent discutées au concile d'Autun. La plus importante était celle de Manassès, archevêque de Reims, fils d'un vicomte de cette ville. Les dignités ecclésiastiques n'avaient été pour lui qu'un moyen de satisfaire sa cupidité et de se créer une puissance. On l'accusait d'avoir acheté son évêché. Il s'empara des Églises et des monastères et obligea les religieux à les quitter. Il y conserva cependant une apparence de vie, afin de dissimuler ses rapines et de ne pas soulever des plaintes trop criantes. A Saint-Nicaise de Reims, il envoya des prêtres salariés célébrer les messes, et un jeune oblat, nommé Joran, réciter les heures régulières à la place des moines dispersés. Il nomma à Saint-Remy un abbé; mais cet abbé était un homme à qui les canons ne permettaient pas de conférer cette dignité. Les moines de Saint-Remy confinés dans l'exil fatiguèrent, pendant plusieurs années, le saint-siège de leurs réclamations. Alexandre II engagea Manassès à les rétablir; mais cet avertissement étant resté sans effet, les religieux allèrent exposer eux-mêmes leurs griefs à Grégoire VII. Le pape leur remit une lettre pleine de douceur et de charité, par laquelle il cherchait à toucher l'archevêque, et une

[1] Hugonis, Flaviniacensis Chronicon, dans Labbe, Bibl. nov., t. I, p. 234, 239. — Ann. Bened., t. V, p. 116.

autre pour engager Hugues de Cluny à se montrer leur protecteur. « Nous désirons vivement que vous fassiez remettre nos lettres à » l'archevêque par un messager qui convienne à une semblable » mission. Nous désirons aussi que lui-même, à la première » occasion, nous écrive ce qu'il aura fait pour ces religieux. » En attendant, nous recommandons à votre bonté ces frères » qui fuient devant la désolation de leur demeure. Veuillez » prendre soin d'eux, jusqu'à ce que la miséricorde divine leur » permette de trouver dans leur monastère un repos depuis » longtemps désiré. »[1]

Il ne paraît pas que Manassès ait obéi aux ordres de Grégoire VII et aux conseils de saint Hugues, car les plaintes redoublèrent et l'évêque de Die fut obligé de le citer au concile d'Autun. Les clercs de Reims s'y plaignirent qu'il avait dépouillé les églises, volé les vases sacrés, volé les clercs eux-mêmes, porté contre eux d'injustes excommunications. Suspendu par le légat pour n'avoir pas comparu, il en appela au pape. Sous prétexte que Hugues de Die était animé contre lui de sentiments hostiles, il demanda que l'abbé de Cluny, qui avait été chargé d'abord de l'examen de sa cause, le continuât seul. Mais cette proposition qui tendait à discréditer l'autorité du légat ne fut pas accueillie, et Grégoire VII le renvoya devant Hugues de Die et Hugues de Cluny réunis. L'archevêque prit alors le parti d'aller à Rome. Il s'engagea par écrit à accepter le jugement du saint-siège; il se justifia avec adresse; il témoigna une apparence de repentir qui engagea le pape à le rétablir provisoirement dans ses fonctions et à le renvoyer devant un concile à Lyon. Mais ne s'y étant pas présenté, il fut déposé de nouveau. Il en appela une seconde fois au pape qui confirma la sentence, lui accorda un délai pour se purger par serment, et lui ordonna de rétablir dans leurs biens les églises et les clercs qu'il avait dépouillés. En attendant, il devait faire pénitence à Cluny ou à la Chaise-Dieu. Mais rien ne put vaincre son obstination. Il temporisa, chercha à se faire appuyer par le roi

[1] Gregorii VII, Epist., lib. VI, ep. 3.

Philippe ; et, ne pouvant ni se justifier ni trouver d'évêques pour le défendre, il renonça à son siège et se jeta dans le parti de Henri IV, à qui il rendit la couronne royale sous les murs de Rome. Le légat interdit encore les archevêques de Tours, de Sens, de Besançon, de Bourges, ainsi que l'évêque de Chartres, qui ne s'étaient point rendus au concile. Mais ces prélats s'étant justifiés, Grégoire VII les releva l'année suivante, à l'exception du dernier qui, n'ayant pas été élu canoniquement, ne put remonter sur son siège.

Ce fut encore à Hugues de Cluny que Grégoire VII confia la mission délicate d'obtenir de Bérenger la rétractation de ses erreurs. Elles avaient été condamnées par plusieurs conciles en France et en Italie. Mais, avec la tenacité qui caractérise les hérésiarques, il persistait à les reproduire en les modifiant. Cité au concile romain de novembre 1078, il confessa par écrit que le pain de l'autel devenait véritablement, après la consécration, le corps du Christ, ce même corps qui était né d'une vierge et qui avait été attaché à la croix ; que le vin du calice était ce même sang qui s'était écoulé de son côté, lorsqu'il avait été percé d'une lance. Mais les évêques ne trouvèrent pas cette profession assez développée pour prévenir de nouvelles interprétations, au moyen desquelles il avait tour-à-tour expliqué, quitté et repris ses doctrines. Le mot consacré par les théologiens pour définir le mystère, était celui de *transsubstantiation*. Il signifiait le changement complet, en la substance du corps et du sang du Christ, de la substance du pain et du vin, dont il ne restait plus que les apparences. Or, Bérenger n'avait point employé ce mot consacré. Il pouvait prétendre que le pain et le vin existaient toujours en essence, qu'ils n'étaient pas transformés, et, par cette explication, porter au dogme une nouvelle atteinte. Les évêques l'ajournèrent donc à un concile plus nombreux qui devait se tenir à Rome l'année suivante.

Dans une lettre qui s'est perdue, Hugues entretint Grégoire VII des dispositions de ce Protée de l'hérésie. Aussitôt après son arrivée en France, il avait rétracté sa profession de foi et déclaré qu'il ne l'avait signée que pour éviter la mort. Hugues lui donna sans doute des conseils; peut-être même le conduisit-il à Rome pour

s'y expliquer une dernière fois. L'indulgence que témoigna Grégoire VII à Bérenger, après sa rétractation définitive au concile de 1079, auquel Hugues assistait; la défense qu'il porta de le traiter désormais d'hérésiarque; la pénitence dans laquelle Bérenger passa les huit dernières années de sa vie, semblent indiquer l'intervention du miséricordieux abbé de Cluny. Ce qui est certain, c'est que le pape, au lieu d'expliquer à Hugues ses intentions par lettres, les lui fit connaître de vive voix par ses légats. [1]

Rainier de Flandres, n'ayant pas encore l'âge requis par les canons, avait usurpé l'évêché d'Orléans et s'était passé d'élection. Dissolu dans ses mœurs, enflé de vanité, il vendait les dignités ecclésiastiques, les abbayes, les ornements sacerdotaux, les vases sacrés de sa cathédrale, pour satisfaire son luxe et ses débauches. Alexandre II le cita une première fois à comparaître à Rome, et l'excommunia, faute d'avoir comparu. Plus tard, Grégoire VII lui enjoignit de restituer ce qu'il avait dissipé, et l'ajourna devant un concile en France. « Là, disait-il, vous chercherez à vous justifier » des crimes dont vous avez été accusé devant nos légats, Hugues, » évêque de Die, Hugues, abbé de Cluny, et le sous-diacre » Roger [2]. » On ignore si Rainier se soumit.

Jéhovéus, archevêque de Dol en Bretagne, chassé par les habitants à cause de ses crimes, avait été remplacé par Événus, abbé de Saint-Mélaine. Événus, à son retour de Rome, où il avait été sacré, trouva Jéhovéus installé dans la demeure épiscopale, sous la protection des soldats de Guillaume, roi d'Angleterre. Il alla se plaindre à Grégoire VII, qui chargea ses légats, Hubert, diacre de l'Église romaine, et Teuzon, abbé romain, d'assembler les évêques, les moines, les pieux laïques du pays, de faire appel au roi Guillaume, et de remettre le jugement à Hugues de Die et à Hugues de Cluny. Jéhovéus, déposé par un concile, céda la place à Événus. Mais, afin de s'en dédommager, il réunit une troupe de soldats, s'empara du mont Saint-Michel, ravagea les terres de la ville et de l'évêché. [3]

[1] Gregorii VII, lib. V, ep. 21. — Ann. Bened., t. V, p. 125.
[2] Ann. Bened., t. V, p. 125. — Gregorii VII, Epistolæ, lib. V, ep. 20.
[3] Ann. Bened., t. V, p. 126. — Gregorii VII, Epistolæ, lib. V, ep. 22.

L'Église de Térouanne était depuis plusieurs années dans l'anarchie. En 1079, Hubert, archidiacre de Montreuil-sur-Mer, homme intelligent et instruit, s'en fit donner l'évêché au moment même où le légat Hugues de Die l'accusait d'hérésie, et le citait devant le concile de Poitiers. Les chanoines de Saint-Omer se plaignaient d'usurpations commises par lui sur leurs domaines. Robert-le-Frison, comte de Flandres, l'accusait de refuser la consécration à un abbé de Bergues, qui avait été substitué par le concile de Poitiers à un abbé déposé. Robert ayant appuyé ce choix, Hubert l'excommunia. Le comte s'étant fait relever de cette sentence par le légat, Hubert l'anathématisa de nouveau, et leurs partisans en vinrent aux armes. Hubert, blessé dans la mêlée d'un coup de lance, fut touché de repentir et prit l'habit à Saint-Bertin. Il se rétablit au bout de quelque temps ; mais, se considérant comme indigne de mourir dans cette sainte communauté, il se retira au petit monastère de Saint-Momelin, près de Dunkerque, où il reçut la sépulture. Cet exemple de pénitence n'empêcha pas Lambert de Belœuil d'acheter, trois ans après, l'évêché de Térouanne du comte Robert, guerrier aventureux, à qui tout était bon pour accroître sa puissance. Comme la ville avait appartenu, vers le milieu du siècle précédent, aux comtes, que les rois de France l'avaient reprise, et que, depuis cette époque, tous deux se la disputaient, Lambert en fit hommage à Robert pour prix de l'évêché. Mais Lambert n'étant encore que simple clerc, les habitants et le clergé s'en prévalurent pour lui fermer leurs portes, et le concile de Meaux le suspendit de ses fonctions. Il ne perdit pas toutefois courage. Il se fit ordonner diacre, prêtre, évêque, par des évêques interdits. Il envoya des soldats du comte briser à coups de hache les portes de la ville, qui étaient défendues par le clergé et le peuple ; il y entra de vive force, exila ses adversaires et confisqua leurs biens. Il ne jouit pas longtemps du fruit de sa violence. Un jour, s'étant réfugié dans l'église pendant une émeute, une troupe, à la solde des habitants, fit irruption, l'arracha de l'autel, et, pour le rendre incapable de remplir le ministère sacré, lui coupa la langue et les doigts de la main

droite. Grégoire VII, sur les plaintes du clergé de Térouanne, l'invita à paraître devant ses légats. Le comte de Flandres écrivit en sa faveur au pape, en protestant contre les mauvaises dispositions de Hugues de Die. Afin de dissiper sa défiance, Grégoire VII lui répondit qu'il avait adjoint à Hugues l'abbé de Cluny, *homme grave et illustre*. Tous deux condamnèrent Lambert. Grégoire VII, qui l'avait absous une première fois, le rejeta, après une nouvelle élection qui fut annulée comme entachée de simonie. Le comte renonça à disposer de l'évêché, et la paix rentra dans le diocèse par la nomination de Gérard, évêque de Cambrai [1084]. [1]

Nous venons de citer quelques-uns des évènements auxquels prit part l'abbé de Cluny; ce ne furent pas assurément les seuls. Les conciles provinciaux, grâce à l'activité de Hugues de Romans, se multiplièrent dans une foule de diocèses; mais, leurs débats n'ayant souvent qu'un intérêt restreint, transitoire ou douteux, les actes n'en ont pas été conservés, et les chroniques locales restent incomplètes, quand elles ne gardent pas tout à fait le silence. Nous en avons dit assez pour faire comprendre le rôle que remplit l'abbé de Cluny auprès de l'évêque de Die. Ce fut celui d'un sage plein de modération à côté d'un zélateur ardent, celui d'un général mûri par l'expérience à côté d'un vaillant soldat. Le saint-siège trouva en lui un dévouement et une prudence qui souvent empêchèrent les coupables de se jeter plus avant dans le mal, et les ramenèrent à la pénitence.

Malgré la jalousie qu'aurait pu inspirer le développement de l'ordre de Cluny, Hugues possédait dans la société monastique une influence non moins étendue. Des abbés demandaient ses conseils et se dirigeaient d'après ses décisions. Guillaume, abbé de la Calm, s'était vu obligé d'expulser une partie des moines que la faiblesse de son prédécesseur avait conduits à l'insubordination. Lorsqu'il eut rétabli la prospérité dans son monastère, des prêtres, des chevaliers, y vinrent en grand nombre prendre l'habit, et il se trouva forcé de demander aux prieurés qui en dépendaient un

[1] Gall. Christ., t. X, p. 1539.

cens annuel, pour subvenir à l'entretien de sa communauté. Il s'occupa de reconstruire son église qui tombait en ruine; mais de vives discussions s'élevèrent à ce sujet parmi ses religieux. Quelques-uns, prétendant que les fondations n'étaient pas solides, proposaient de la transporter sur un autre emplacement. De son côté, l'abbé ne pouvait se décider à abandonner un lieu consacré par d'anciens souvenirs. Afin de mettre fin à ces dissentiments, il s'en référa à la décision de l'abbé de Cluny. Hugues lui conseilla de ne point changer la situation d'une église sanctifiée par le passage de tant d'hommes pieux, par de nombreuses et vénérables sépultures, mais d'en reprendre les fondations et de leur donner une plus grande solidité. Il lui envoya une somme d'argent, afin de venir en aide à cette reconstruction [1074]. [1]

Un religieux nommé Arnulfe s'était reclus dans une cellule, près du monastère de Saint-Médard de Soissons. Il gardait un jeûne rigoureux, un silence perpétuel. Les moines de Saint-Médard, ayant obtenu du roi Philippe l'expulsion de l'abbé Pons, qui avait acquis l'abbaye à prix d'argent et en dévorait les ressources, lui donnèrent Arnulfe pour successeur. Arnulfe, afin de se soustraire à cette dignité, s'enfuit, à l'aide d'une échelle, par le toit de sa cellule, fut arrêté par des ouvriers dans une carrière de pierres où il s'était caché, et ramené au monastère. Un religieux nommé Odon, qui ambitionnait la direction de Saint-Médard, persuada au roi de la lui céder, en expulsant Arnulfe. Il y parviendrait facilement, disait-il, en exigeant de ce dernier le service militaire dû par le vassal à son seigneur. En effet, Arnulfe, tourmenté à ce sujet par le roi, ne manqua pas de donner sa démission; mais, en même temps, il prit soin de désigner pour son successeur Gérard, ancien abbé de Saint-Vincent de Laon. Pons, de son côté, poussé par le désir de rentrer dans l'abbaye, obtint de la reine Berthe l'expulsion de Gérard. Le courageux Arnulfe sortit alors de sa cellule. Il alla trouver la reine et la menaça, dit-on, d'une répudiation et d'une mort prochaine, mais inutilement. Gérard fut obligé de se

[1] Ann. Bened., t. V, p. 79.

réfugier en Aquitaine, où il bâtit le monastère de la Sauve-Majeure, et, quelque temps après, Berthe fut répudiée par le roi, qui épousa Bertrade, mariée à Foulques-le-Réchin, comte d'Anjou. Le pieux reclus continua d'observer dans sa retraite des veilles prolongées, des jeûnes rigoureux, un silence ininterrompu. Mais, redoutant, un jour, que ces austérités ne lui inspirassent à son insu une trop grande idée de lui-même, il consulta Hugues de Cluny. Hugues, Gérard de Sauve-Majeure et Grégoire VII, lui conseillèrent de prendre, les dimanches et les jours de fêtes, la même nourriture que les religieux, et de ne pas chercher témérairement la sagesse au-delà des limites imposées aux forces de l'homme. Arnulfe, dirigé par ces sages modérateurs, consentit à accepter l'évêché de Soissons. Il s'y montra rempli de zèle ; mais, dégoûté des agitations qui troublaient cette Église, il abdiqua et revint dans sa cellule [1076]. [1]

En échange des services rendus par l'abbé et les religieux de Cluny à la papauté, celle-ci les exaltait toujours davantage et s'efforçait d'accroître leur influence. Nous verrons plus loin, en retraçant l'histoire de l'ordre, comment Grégoire VII multiplia partout cette milice clunisienne, dans laquelle il trouvait, en France et à l'étranger, un instrument docile. Bornons-nous, pour le moment, à citer le témoignage de reconnaissance qu'il donna au monastère, en lui décernant, au concile de Rome de 1077, des éloges qu'il n'avait pas encore reçus de ses prédécesseurs. « Parmi » tous ceux situés au-delà des monts, disait-il, brille au premier » rang celui de Cluny, placé sous la protection du saint-siège. Il » est parvenu, sous ses saints abbés, à un degré si élevé d'hon» neur et de religion, qu'il surpasse sans contredit, par la ferveur » avec laquelle on y sert Dieu, tous les autres monastères, sans en » excepter les plus anciens ; de sorte qu'aucun, dans cette partie » du monde chrétien, ne peut lui être comparé. Jusqu'à ce jour, » tous ses abbés ont été élevés aux honneurs de la sainteté. Nul » d'entre eux, nul d'entre leurs moines, fils soumis de l'Église

[1] Ann. Bened., t. V, p. 107, et à la table.

» romaine, n'a dégénéré de son origine et fléchi le genou devant
» Baal; mais, toujours fidèles à la liberté et à la dignité qu'ils
» tiennent de l'Église depuis l'origine du monastère, ils ont noble-
» ment soutenu son autorité, et ne veulent être soumis à d'autre
» puissance qu'à celle de Saint-Pierre. »[1]

A dater de cette époque, les privilèges de Cluny servirent de type à tous les autres; il n'en existait pas qui leur fussent supérieurs. Lorsque Grégoire VII voulut consoler les religieux de Saint-Victor de Marseille de la perte de leur abbé, et leur donner un témoignage particulier d'estime, il unit leur maison au saint-siège *de la même manière que l'était celle de Cluny*. Il se servit des mêmes expressions pour assurer l'indépendance de l'abbaye d'Hirsauge contre les prétentions des comtes de Kalw. Quelques autres abbayes en obtinrent de semblables, et cette comparaison avec Cluny était toujours, dans la pensée du pontife, le signe d'une faveur exceptionnelle.

Il eut l'occasion, la même année, de prendre sa défense, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Les propriétés, les libertés civiles, les immunités spirituelles de l'abbaye, trouvaient des ennemis infatigables dans les seigneurs et dans les évêques de Mâcon. La richesse du pays avait multiplié dans le voisinage les terres seigneuriales. La plupart des paroisses comptaient des châteaux-forts occupés par des barons jaloux d'augmenter leur puissance. Les plus redoutables étaient, au-dessus de Cluny, les sires de Brancion, dont le nid d'aigle occupait un sommet retiré dans une vallée latérale au cours de la Grosne; au-dessous, les sires de Bussières, sur une ancienne voie romaine de Cluny à Mâcon. Les relations de ces deux familles avec l'abbaye, dans laquelle elles comptaient plusieurs de leurs membres, offraient une alternative continuelle de vexations et de bienfaits, de dommages et de réparations. Il était rare que leurs chefs, au moment de la mort, n'expiassent pas leurs méfaits par des actes de repentir. Ils reconnaissaient leurs injustices et imploraient le pardon des moines;

[1] Bull. Clun., p. 21. — Ann. Bened., t. V, p. 115.

ils renonçaient aux usurpations qu'ils avaient commises, leur faisaient des donations, et parfois leur recommandaient leurs enfants. Mais, pendant leur vie, il en était autrement, et les deux familles que nous venons de citer, sans parler des autres, nous en offrent plus d'un exemple.

Bernard de Brancion, dit le Gros, fils de ce Warulf de Brancion qui est désigné dans la bulle de Benoît VIII contre les usurpateurs des biens de Cluny, ne se montrait pas moins oppressif que son père. Il possédait dans le voisinage plusieurs maisons fortes, d'où il causait de grands dégâts aux propriétés et aux églises du monastère. Non content de son château de Brancion retiré dans les montagnes, il fit construire celui d'Uxelles sur un sommet plus rapproché qui dominait la vallée de la Grosne, et du haut duquel on voyait se dérouler les propriétés des moines. Ceux-ci, ayant élevé des plaintes, Bernard éprouva du repentir, vint trouver Hugues, lui abandonna tout ce qu'il possédait dans ces montagnes *(in clauso de montibus)*, et partit pour Rome, avec l'intention d'expier ses péchés et de se faire moine à son retour. Il y resta quarante jours, terme assigné aux grandes pénitences. Il pria aux tombeaux des saints et des martyrs et répandit d'abondantes aumônes. La mort le surprit à Sutri, où ses compagnons de voyage lui donnèrent la sépulture.

Afin d'inspirer à ses fils l'effroi des actes de violence et la pratique de la charité, les moines racontèrent que le doyen d'une de leurs obédiences, passant quelques années après, pendant la nuit, à travers la forêt d'Uxelles, vit apparaître un cavalier monté sur une mule et revêtu d'un habit en peau de renard. « Qui es-tu et où » vas-tu, demanda le doyen effrayé? — Je suis Bernard, ancien » seigneur de ce pays, et j'ai commis durant ma vie de nombreux » méfaits; mais celui qui me pèse le plus, c'est la construction de ce » château. M'étant repenti avant de mourir, j'ai évité la damnation » éternelle; mais j'ai encore besoin de prières pour être complètement » délivré. Dieu m'ayant permis de venir implorer la miséricorde de » l'abbé de Cluny, j'ai suivi longtemps son cortège et j'ai passé la » nuit à Anse parmi ses serviteurs. Va le trouver de ma part et prie-le » d'avoir compassion de mon ame. — Pourquoi, lui demanda le

» doyen, portes-tu cet habit en peau de renard? — Je l'avais » acheté autrefois, répondit Bernard, et le premier jour que je le » revêtis, j'en fis don à un pauvre. Je l'ai donné neuf; il m'a été » rendu neuf; il reste toujours le même et me procure un rafraî- » chissement ineffable dans les tourments que j'endure. » En achevant ces mots, il disparut. Le doyen ayant rendu compte de cette apparition, Hugues fit distribuer des aumônes et célébrer des messes pour le repos de l'ame du sire de Brancion.[1]

Le château d'Uxelles n'en continua pas moins de dresser ses tours dans une position pittoresque et redoutable; mais la famille de Brancion contracta avec le monastère des relations plus amicales. Tandis que Landry-le-Gros, fils de Bernard, rançonnait les marchands qui traversaient ses domaines pour se rendre à Cluny et leur imposait des péages que les moines se décidèrent à racheter, ses frères Joceran et Bernard prirent tous deux l'habit. Bernard, dans les fonctions de chambrier et de prieur, montra un zèle actif pour les intérêts de l'abbaye. Il ne passa pas un seul jour, dit Pierre-le-Vénérable, sans travailler à sa prospérité, sans s'efforcer de réparer les torts causés par ses parents et de gagner leur bienveillance.

Quelques années plus tard, Vautier de Berzé, non moins oppressif que Bernard de Brancion, se reconnaissait à son tour coupable de plusieurs excès envers les moines. Il implorait leur indulgence, renonçait aux usurpations qu'il avait commises, leur abandonnait des serfs, des terres, des bois injustement détenus, et leur recommandait ses enfants. Les religieux lui pardonnèrent et, sur sa demande, firent rédiger une charte en sa présence et en présence de l'évêque de Mâcon[2]. Mais ces attaques presque continuelles, que les moines toléraient avec patience et dont ils attendaient une réparation souvent tardive, avaient une plus grande importance, quand, au lieu de s'adresser à des terres isolées, elles s'adressaient au bourg de Cluny. De peur qu'elles ne jetassent le trouble parmi

[1] Petri Venerabilis, De Miraculis, ch. XI.
[2] Chartes et Diplômes, t. XL, p. 41.

ses habitants qui étaient placés sous la sauvegarde du monastère, il avait fallu, comme nous l'avons vu, tracer autour de ce dernier des limites destinées à le protéger contre toute entreprise. Or, les seigneurs ne respectaient pas toujours ces limites.

De leur côté, l'archevêque de Lyon et l'évêque de Mâcon, jaloux des immunités spirituelles de Cluny et de l'extension de ses paroisses, continuaient à se montrer hostiles. Ils toléraient avec peine une suprématie dont les progrès tendaient sans cesse à amoindrir leur autorité dans leurs propres diocèses. Gébuin de Lyon et Landry de Mâcon placèrent sous un prétexte inconnu plusieurs églises de Cluny en interdit, et le premier, s'emparant du prieuré de Pouilly, près de Roanne, substitua des religieuses aux religieux.

Hugues envoya Hugues de Montaigu, son neveu, exposer ses griefs à Rome contre les seigneurs et les évêques. Le pape députa à Cluny, en qualité de légat, Pierre Aldobrandini, cardinal d'Albano, ancien moine de Vallombreuse, le même qui, en 1067, accusé de simonie par l'évêque de Florence, était entré dans un bûcher ardent pour se justifier, avait été surnommé Pierre Ignée, et passait pour un saint parmi les peuples d'Italie. Le jour de la Purification, Pierre tint dans l'église de Cluny une assemblée nombreuse, à laquelle assistaient les clercs de la cathédrale de Mâcon et plusieurs seigneurs du voisinage. Il fit, selon la coutume, donner lecture des privilèges; il leva l'interdit jeté par Landry sur les chapelles de Cluny, et rappela à l'assemblée que personne n'avait le droit d'en agir ainsi. Il s'occupa ensuite des franchises civiles de l'abbaye. Il défendit aux seigneurs et à toute personne, de quelque condition qu'elle fût, d'enfreindre les limites privilégiées, de s'y livrer à des rapines, d'y faire des captures, d'y exercer un acte offensif contre les habitants. Il interdit d'y poursuivre un criminel, un serf fugitif. Ceux qui s'y étaient réfugiés relevaient de la justice de l'abbé; c'était à lui d'absoudre ou de punir le premier, de statuer sur le sort du second. Ces franchises étant souvent méconnues, et ces limites donnant lieu à de fréquentes contestations, Pierre les proclama de nouveau.

Elles étaient comprises entre le ruisseau de Sonnay qui se jette à l'ouest dans la Grosne, l'église du hameau de Roffey à l'ouest, la croix de Lournand au nord, et le moulin de Tournesac. Elles passaient, à l'est, à travers le village de Varennes, le bois Bourcier, le lieu nommé Perroir, puis revenaient du côté du midi au ruisseau de Sonnay. Le légat menaça d'anathème les sires de Brancion, de Berzé, de Bussières, de Sigy, de Suin, d'Uxelles, etc., s'ils violaient ces limites, s'ils exigeaient des redevances des cultivateurs attachés aux propriétés de l'abbaye. Il défendit aux chevaliers qui habitaient le bourg de Cluny de commettre ou de favoriser de pareils attentats. [1]

L'archevêque de Lyon et l'évêque de Mâcon avaient été cités à cette assemblée ; mais ils s'étaient refusés d'y comparaître. Landry de Berzé, évêque de Mâcon, devait sa nomination à la puissance de sa famille et aux parents nombreux qu'il comptait dans le clergé de cette Église. Il était jeune, d'un esprit léger, se laissant séduire facilement par les conseils qui flattaient sa vanité et son ambition. Il ne se borna pas à mépriser l'invitation du légat, il le fit assaillir encore par ses clercs et par des soldats, au moment où il revenait de Cluny en compagnie de l'archevêque de Vienne, que Hugues avait appelé pour conférer des ordinations. Grégoire VII adressa de vifs reproches à Landry, et, tout en l'excusant à cause de ses bonnes mœurs et du soin qu'il prenait de son diocèse, il l'engagea à se diriger d'après les conseils du saint-siége, plutôt que d'après ceux de clercs malveillants ou irréfléchis. Il l'invita à avoir une entrevue, entre Cluny et Mâcon, avec les dignitaires de l'abbaye, pour reconnaître leurs privilèges et faire sa paix, en attendant que son légat terminât leur différend ou que le saint-siége l'évoquât devant lui. Il condamna les clercs qui avaient attaqué l'archevêque à se rendre, pieds nus, en silence, de Mâcon à Cluny, et à faire amende honorable devant l'autel de Saint-Pierre.

Mais Landry avait aussi de son côté ses griefs. Il se plaignait que l'abbé de Cluny lui enlevât des droits que des simoniaques mêmes

[1] Bibl. Clun., p. 511.

auraient respectés, et il se rendit à Rome pour demander justice. Le pape recommanda à Hugues de ne pas toucher aux usages qui avaient reçu la consécration du passé, et l'engagea à terminer ce différend par des échanges. Si tous deux ne pouvaient s'entendre à l'amiable, ils devaient se soumettre à l'arbitrage de l'évêque de Die. Il traça en même temps à ce dernier une ligne de conduite. Il y avait, disait-il, guerre ouverte entre l'évêque et l'abbé. Le premier possédait, au dire de ses partisans, la simplicité de la colombe; on reprochait au second l'astuce du serpent. Il recommandait au légat une complète impartialité; il le priait d'engager Hugues à ne rien entreprendre contre les droits de Landry, à éviter les innovations, à ne pas vouloir paraître plus saint que son évêque; ce qui eût été une injure envers lui et une conduite contraire aux canons et à la foi. [1]

Cet arbitrage, qui portait sur des points restés obscurs, n'amena pas une complète réconciliation, et, quelque temps après, le pape fut obligé d'en appeler à une nouvelle assemblée. Au mois de février 1078, Pierre d'Albano tint un colloque dans l'abbaye de de Saint-Bernard près de la ville de Romans, avec Warmund, archevêque de Vienne, Aganon, évêque d'Autun, Hugues de Cluny, des abbés, des prieurs de l'ordre, des seigneurs d'un sens juste et bien intentionné. Il demanda à Landry s'il voulait acquiescer aux privilèges de l'abbaye et à leurs conséquences. L'évêque répondit qu'il y acquiesçait volontiers. Il avait à peine exprimé son consentement, que l'archevêque de Vienne se leva et, faisant cause commune avec les religieux, se plaignit en ces termes : « Il y a quelque temps, seigneur cardinal et légat du » saint-siège, qu'à mon retour de Rome, je vins à Cluny, par » l'ordre du seigneur pape, m'acquitter de diverses commissions » auprès du seigneur abbé. L'époque des ordinations étant arrivée, » je conférai, d'après sa prière, les ordres à quelques frères, en » vertu des privilèges octroyés à ce lieu. J'étais en route pour » rentrer dans mon diocèse, lorsque les chanoines de Mâcon, me

[1] Charta Ecclesiæ Matisc., in-4°, 1862, p. 13 et suivantes. — Gregorii VII, Epistolæ, lib. VI, ep. 38.

» surprenant dans une embuscade, se jetèrent sur moi avec une » poignée de soldats, m'enlevèrent ma croix pastorale, ma tunique, » mon cheval, accablèrent mes serviteurs de coups et d'outrages, » et me menacèrent de mort, en me portant la pointe de leur » lance sur la gorge et en criant : Mort, à celui qui a commis un » viol et un adultère sur l'épouse de saint Vincent (*ne vivat* » *violator et adulterator sponsæ sancti Vincentii*). Déshonoré par » cette insulte, je fus obligé de rebrousser chemin et de rentrer » à Cluny. J'écrivis à l'évêque de Mâcon pour lui demander » justice, mais je n'ai pu l'obtenir jusqu'à ce jour. C'est pourquoi » je vous supplie de faire en sorte qu'elle soit rendue à moi et » aux seigneurs de Cluny. »

Le légat, continuant l'examen de la cause interrompu par cet incident, fit donner lecture du nouveau privilège accordé par Grégoire VII. Il en résultait clairement que l'évêque de Mâcon, en agissant contre ses dispositions, avait encouru l'anathème. Mais l'ignorance étant une cause d'excuse, Pierre lui demanda si avant de jeter l'interdit sur les églises il connaissait les défenses du saint-siège. Je ne les connais point et ne les ai jamais lues, répondit l'évêque. Comment, s'écria l'abbé Hugues, ne vous ai-je point représenté que vous alliez directement contre elles en interdisant nos chapelles et nos chapelains? Troublé par ce démenti, l'évêque se jeta dans des réticences et des distinctions. Il accorda certains points, il en nia d'autres. Pressé de se justifier ou de faire amende honorable, il finit par s'y refuser et fut suspendu de ses fonctions de prêtre et d'évêque. Vainement, les chanoines de Mâcon entrèrent en fureur, adressèrent au légat des menaces et des insultes ; celui-ci, faisant face à l'orage, releva de l'anathème toutes les personnes que Landry avait frappées, prononça l'excommunication contre les clercs et les laïques qui avaient insulté l'archevêque de Vienne, et leur interdit l'entrée des églises, la participation au corps et au sang du Christ, jusqu'à l'expiation de leur faute.

Il engagea ensuite l'archevêque de Lyon, dans une allocution charitable, à donner une adhésion pure et simple aux privilèges.

Mais, encouragé par la résistance de son suffragant, Gébuin méprisa toutes les remontrances. « Parce que notre frère Gébuin, » archevêque de Lyon, dit le légat, ne veut obéir ni aux conseils » d'une charité fraternelle, ni aux raisons de la justice, ni aux » préceptes apostoliques, et qu'il refuse d'absoudre, aux termes » de la mission qui nous est confiée, les églises de Cluny qu'il a » injustement excommuniées, contraint par la nécessité, nous les » absolvons nous-même, en vertu de l'autorité des bienheureux » Pierre et Paul. Si, poussé par la colère, il avait la hardiesse » d'interdire de nouveau ces chapelles et leurs chapelains, nous » décrétons que cette interdiction sera nulle et sans effet. Nous » restituons au monastère de Cluny le prieuré de Pouilly, que » l'archevêque lui a enlevé sans jugement canonique après en » avoir chassé les moines. Nous ordonnons aux religieuses qui l'ont » envahi, de le quitter d'ici au premier dimanche de Carême. Si, » passé ce terme, elles ont refusé d'exécuter nos ordres, nous leur » interdisons l'entrée de l'église, la participation au corps de » Notre-Seigneur. » Afin de prévenir le retour de pareils actes, l'excommunication était portée d'avance contre les laïques qui les appuieraient. Ces mesures ne manquèrent pas leur effet. L'évêque de Mâcon préféra la conservation de ses dignités à des prétentions mal fondées. Il se fit relever de l'interdit, il se réconcila avec Hugues à qui, dix ans plus tard, il donna l'église paroissiale de Berzé, son presbytère et ses dépendances. Quant aux religieuses, plutôt que d'être exclues de la communion des fidèles, elles quittèrent le prieuré de Pouilly qui rentra dans la main des moines. [1]

[1] Bibl. Clun., p. 511, 512, etc. — Chartes et Diplômes, t. XXXVII, p. 129.

CHAPITRE V.

Les religieux de Cluny en Espagne. — Ferdinand I, roi de Castille. — Alonzo VI. — Projets de Grégoire VII sur l'Espagne. — Expédition du comte de Roucy. Fondations de prieurés. — Prédication du moine Anastase aux Maures. — Réforme du rite gothique. — Les évêchés donnés aux moines de Cluny. — Bernard d'Agen, archevêque de Tolède.

Les services rendus par les moines de Cluny à Grégoire VII, en Italie et en France, s'effacent, en quelque sorte, devant ceux qu'ils lui rendirent auprès des rois de Castille et d'Aragon. Aucune contrée en Europe ne fut soumise au grand pontife d'une manière plus complète que l'Espagne chrétienne, et cette soumission fut, en grande partie, l'œuvre de l'abbé Hugues et de ses religieux. Leur intervention pacifique y propagea cette influence française qui, depuis quatre siècles, s'efforçait de relever le courage des populations hispaniques et de refouler, au Midi, la domination arabe qui avait porté ses menaces jusqu'au centre de la France.

Dès le lendemain de la conquête musulmane, la résistance s'était organisée, à l'aide des Franks, avec une énergie et une persistance qui rendirent leur nom synonyme du nom chrétien dans tout l'Orient. L'agrandissement progressif du petit royaume des Wisigoths, fondé par Pélage en 711, dans les montagnes des Asturies, fut, pendant près de deux cents ans, l'œuvre des empereurs carlovingiens. En 735, Charles-Martel ayant chassé les Arabes de la Provence, neuf barons d'Aquitaine, emmenant avec eux vingt-cinq mille hommes, allèrent tenter un établissement au-delà des Pyrénées. Vingt-trois ans après, tandis que les chefs asturiens, descendus de leurs montagnes, s'emparaient de quelques villes, et qu'Alonzo Ier, duc des Cantabres, ayant expulsé les infidèles de Léon, y fondait un petit royaume, Pépin-le-Bref, appelé par les Wisigoths de la Septimanie, chassait les Arabes de

Nîmes, Béziers, Agde, Narbonne, délivrait la Gaule de leur domination et étendait jusqu'aux Pyrénées le royaume des Franks.

Charlemagne donna asile à des familles wisigothiques qui fuyaient la tyrannie musulmane, et leur céda, dans les comtés de Roussillon, de Narbonne, de Carcassonne, de Béziers, des terres incultes dépendant du domaine public, à la seule condition du service militaire. Le grand empereur qui porta la guerre sur toutes les frontières de son empire, afin d'en fixer les limites, de repousser les attaques, d'en éloigner le paganisme, conçut également le dessein de refouler l'islamisme. Il entra en Espagne avec deux armées, s'empara de Pampelune et mit le siège devant Saragosse, qui ne lui échappa qu'en donnant des otages et une forte rançon. Il compléta plus tard cette conquête par celle de Barcelone et de la Catalogne jusqu'à Lérida. Avec les provinces de l'Aquitaine, de la Septimanie et de la Vasconie, qui protestaient par des révoltes continuelles contre leur réunion à l'empire, il forma, sur les deux versants des Pyrénées, un État destiné à servir de rempart contre les invasions musulmanes. Sa partie méridionale, qui s'étendait des Pyrénées à l'Ebre, sous le nom de marche franco-espagnole, ne tarda pas à devenir le point d'appui de la puissance wisigothique jusque-là dispersée, et une sorte de grande route sociale et militaire, qui mettait la France en communication avec le cœur de l'Espagne. A partir de ce moment, les populations malheureuses placées en-deçà et au-delà des Pyrénées furent rattachées à l'empire frank et unies dans un intérêt commun.

Les successeurs de Charlemagne, malgré leur faiblesse, restèrent fidèles à cette politique. Sous Louis-le-Débonnaire, sous Charles-le-Chauve, des familles françaises allèrent peupler les villes de la Catalogne. Elles y enracinèrent si profondément leurs usages, que l'on continua d'y compter les années par le règne des rois franks, jusqu'à la réunion de cette principauté au royaume d'Aragon, en 1137. Dans les siècles suivants, les ducs de Gothie, les comtes de la Marche d'Espagne, furent sans cesse en guerre avec les Arabes et opposèrent une digue à leurs progrès, tandis que les comtes de Toulouse, les ducs de Gascogne, les vicomtes de Béarn, veillèrent

sur les défilés des Pyrénées, par où ils s'étaient introduits au huitième siècle, et coururent offrir leur épée aux royautés naissantes de Castille et de Léon. Ce mouvement guerrier se propagea jusqu'au centre de la France, et les seigneurs du Midi y trouvèrent fréquemment, dans leurs parents, des compagnons d'armes qui vinrent tenter avec eux une croisade contre les infidèles. La papauté, inquiète des ravages portés par les Sarrasins d'Espagne et d'Afrique sur les côtes de Sicile, d'Italie et sur le littoral de la Méditerranée, encouragea ces expéditions. On fonda dans les Pyrénées des monastères, entre autres Saint-Guilhem du Désert, un des plus célèbres, non-seulement dans le but de mettre en pratique la vie religieuse et de prier pour la chrétienté, mais encore d'entretenir la résistance contre les infidèles. Dans quelques-uns même on eut la pensée de tenter leur conversion.

Vers le milieu du huitième siècle, sous Alonzo I le Catholique, qui agrandit son petit royaume des Asturies en enlevant plus de trente villes aux Maures, les monastères espagnols se relevèrent de leurs ruines. Ce prince mérita le surnom de moine, et l'on disait de lui qu'il avait rétabli et fondé autant de monastères que de cités et de forteresses. Mais, bien qu'ils aient produit quelques religieux renommés par leur sainteté et leur instruction, ces établissements végétèrent dans l'ombre pendant plus de deux siècles, et ce fut seulement après la formation de nouveaux royaumes sous Ramire II, roi de Léon, et Sanche-le-Grand, roi de Navarre, qu'ils entrèrent, comme nous l'avons vu, avec l'aide des moines de Cluny, dans une voie plus prospère.

Les essais tentés sous Odilon par Sanche, pour la régénération du monachisme espagnol, furent continués par ses fils, Garcia IV de Navarre, Ramire III d'Aragon, et Ferdinand I de Castille. Tous trois, malgré leurs discordes, et peut-être à cause de leurs discordes, cherchèrent un appui dans les moines. En 1052, Garcia fonda, dans la ville de Najera sa capitale, un monastère dédié à sainte Marie. Il lui assigna des domaines, des églises, le dixième du tribut perçu dans ses États, et de celui qui serait perçu sur les terres que lui et ses successeurs arracheraient aux mains des Maures. Deux ans

plus tard, ayant été tué dans une bataille contre Ferdinand, dont on l'accusait de vouloir se défaire par trahison, il y reçut la sépulture.

Ferdinand était le plus puissant des trois frères. La mort de Bermude III, son beau-frère, réunit le royaume de Léon à la Castille qui formait son apanage. Une partie de la Navarre, les Asturies, la Gallice, entrèrent successivement dans ses mains. Il arracha aux Maures, Viseu, Lamégo, Coïmbre; il les extermina dans une partie du Portugal, et les remplaça par des populations chrétiennes. Les émirs de Tolède, de Saragosse, de Séville, lui achetèrent la paix et lui payèrent tribut. Il ramena sous sa domination les deux tiers de l'Espagne chrétienne.

Une foi ardente anima ses expéditions contre les infidèles et inspira la plupart des actes de sa vie. Sa munificence envers les églises marchait de pair avec un courage couronné tant de fois par la victoire. « Pieux et charitable, dit le moine de Silo, il aimait » les pèlerins et les pauvres et prenait soin de leurs nécessités. » Partout où il apprenait que des chrétiens, moines, clercs ou » religieuses, menaient une vie pauvre et besogneuse, il compatissait » à leur misère, venait lui-même les consoler ou leur faisait » parvenir ses dons. » Il visitait souvent les religieux de Sahagun qu'il avait fait réformer par ceux de Cluny, se contentait de leur chère frugale et partageait leurs repas au réfectoire. Il fonda en faveur de Cluny une redevance annuelle de mille pièces d'or, afin que les religieux priassent pour le rachat de ses péchés, pour la prospérité de sa famille et de ses États. Ce cens fut affecté à l'entretien du vestiaire.

Il releva à grands frais l'ancien monastère de Saint-Isidore de Léon, lui prodigua, avec une magnificence dont n'approchait pas celle de ses frères, des ornements, un mobilier somptueux, des trésors et des terres. Il y reçut, en 1065, la sépulture, après avoir quitté ce monde avec les sentiments d'une profonde piété, entouré d'évêques et de moines, étendu sur le cilice et sur la cendre.

A sa mort, imitant l'exemple de son père, exemple funeste à l'unité et à la défense de l'Espagne chrétienne, il partagea ses

États entre ses trois fils. A Sanche l'aîné, il donna la Castille; à Garcia le plus jeune, la Gallice et le Portugal; à Alonzo le puîné, celui qu'il chérissait le plus, les Asturies, Léon, les rives du Duéro jusqu'à Salamanque. Ses deux filles, Elvire et Urraca, obtinrent pour apanage les villes de Toro et de Zamora. Sanche de Castille, mécontent de ce partage, prit les armes contre Alonzo, mit ses troupes en déroute sur le rio de Carrion, le fit prisonnier, et ne lui laissa la vie sauve qu'au prix de l'abandon de ses États, et en l'obligeant à prendre l'habit à Sahagun.

Des trois fils de Ferdinand, Alonzo était celui qui témoignait le plus d'affection pour Cluny et pour son abbé. Aussi la nouvelle de sa captivité causa parmi les religieux une vive douleur. Hugues ordonna des prières dans toutes les maisons de l'ordre et fit offrir pendant plusieurs jours le sacrifice de la messe pour sa délivrance. Le roi, quelque temps après, s'échappant de sa retraite, trouva un asile auprès de son allié Almamoun, émir de Tolède. La mort de Sanche, assassiné devant la ville de Zamora qu'il voulait enlever à sa sœur Urraca, après avoir enlevé celle de Toro à Elvire, et la Gallice à Garcia, rouvrit à Alonzo la porte de ses États. La Castille passa sous son sceptre; la Gallice et le Portugal préférèrent son autorité à celle de Garcia qui, au dire des chroniqueurs, était simple d'esprit, et l'héritage paternel se trouvait reconstitué entre ses mains. Il associa Urraca à son gouvernement, chercha à faire régner partout la paix et la justice. Nobles et vilains, riches et pauvres vécurent en sécurité sous sa loi. Zélé défenseur de l'Église, il combla de ses dons les monastères et les autels [1072].

Il attribuait sa sortie de captivité, et l'accroissement inespéré de sa puissance, aux prières des moines de Cluny. Une légende racontait qu'étant encore enfermé au monastère de Sahagun, un évêque entra un jour dans sa cellule et lui annonça qu'il remonterait bientôt sur le trône par l'entremise de cette sainte communauté. Une autre tradition prétendait que Pierre, le prince des Apôtres, apparaissant à Sanche de Castille dans son sommeil avec un visage irrité, l'avait menacé de la mort s'il ne rendait la liberté à son frère. Alonzo vit dans les évènements la justification de ces

prédictions. Son dévouement envers l'abbaye en étant encore redoublé, il résolut de lui confier les Églises de ses États et de faire du monastère de Sahagun le centre de leur direction. Il pria Hugues de lui envoyer des religieux qui pussent servir de guide à son clergé. Hugues, afin de s'assurer plus clairement de ses projets, députa auprès de lui Robert, chambrier de Cluny. La sagesse et l'esprit de ce moine plurent tellement au roi, qu'il en demanda aussitôt à l'abbé un plus grand nombre et lui promit de doubler le cens fondé par son père. « Au vénérable et très excellent abbé de » Cluny, célèbre par les fleurs des vertus, animé par l'ardeur d'un » feu divin, au seigneur de qui découle tout miel et toute douceur, » qui est illustre par le degré de sa dignité, à la très noble » congrégation des apôtres Pierre et Paul, Alphonse, par la grâce de » Dieu, roi des Espagnes, souhaite en tout dévouement d'esprit et » de corps, du fond du cœur, dans une dilection très tendre en » notre Seigneur Jésus-Christ, la conservation de la véritable » charité, la joie de la vie éternelle, une prospérité sans fin, etc. » Avec quel attachement sans bornes je vous aime, très glorieux » père, vous le savez, je pense, mieux que ne pourrait l'exprimer » dans une lettre l'homme le plus savant. Robert, que je tiens » pour le meilleur et le plus cher de tous les moines, ce confrère » qui vous est attaché du fond du cœur, sait aussi comment l'amour » que je vous porte est devenu dans mon ame un feu ardent qui » brûle jour et nuit. Aussi, quand vous m'auriez donné tous les » biens que vous possédez au monde, ce don ne serait rien à mes » yeux, en comparaison du bienfait dont vous m'avez gratifié, » quand vous avez daigné envoyer à ma considération, dans nos » contrées, un fragment du troupeau que vous avez formé de votre » main spirituelle. C'est pourquoi, la grâce du Seigneur vous » éclairant, et moi, serviteur des serviteurs de Dieu, étant » entièrement soumis à votre bonté, je supplie avec instance Votre » Paternité de persévérer dans la bonne œuvre que vous avez » commencée, en daignant nous envoyer quelques familiers de » votre sainte règle, afin qu'ils remplissent de la douceur qu'ils » ont puisée auprès de vous ce lieu qui est à vous et à nous, et

» que vous avez commencé d'arroser de vos eaux très saintes (le monastère de Sahagun).

» Sachez que dans ce but, très saint père, je doublerai, Dieu » aidant, et tant que je vivrai, le cens que mon père avait coutume » de payer au lieu très saint de Cluny. J'ai rédigé, à cet effet, un » acte, en présence de témoins, afin que celui qui me succèdera dans » le gouvernement que j'exerce continue de le payer de même [1]. » S'il venait à s'y refuser, puisse-t-il, par la puissance de Dieu et » les prières des apôtres Pierre et Paul, être privé de la royauté. » Je prie Votre Paternité, excellent père, d'affecter ce nouveau » cens à l'acquisition du blé qui est nécessaire à nourrir votre très » sainte communauté (il y avait eu une année de disette). » Après avoir voué à la compagnie du traître Judas en enfer celui qui détournerait ce cens de sa destination, Alonzo terminait en répétant les mêmes prières, en sollicitant Hugues de permettre à Robert, qui partait pour Cluny, de revenir en Espagne et d'y rester. Il lui touchait aussi deux mots d'une question dont nous parlerons bientôt, celle de l'office gothique ou mozarabe [1070]. [2]

Hugues n'eut garde de se refuser à ces prières. Alors commença, dans les prieurés de France, une émigration de moines clunisiens qui s'accrut à mesure des besoins de l'Église d'Espagne. Les uns entourèrent, comme conseillers, le trône du monarque; les autres furent placés dans les monastères et les évêchés. Alonzo augmenta le nombre des dépendances de Cluny. Il lui donna, en 1072, en présence des évêques de Palencia, Burgos, Léon et Astoria, le monastère de San Isidoro de Duegna, entre le rio de Carrion et la Pisuerga, et, quelques années plus tard, ceux des ermites au pied du mont Serrat, de Saint-Jacques de Campomodo, de Sainte-Colombe de Burgos [1077]. Les seigneurs suivirent cet exemple.

[1] Ce cens, selon Hildebert du Mans, Vita S. Hugonis, ch. II, par. 9, consistait en deux cents onces d'or.

[2] Migne, Patrol. lat., t. CXLIX, p. 935. Le rite gothique ou tolédan était appelé mozarabique, du nom donné aux chrétiens qui, après la conquête musulmane, s'étaient résignés à vivre sous la domination des Maures, et que l'on désignait par ce motif sous le nom de Mixtarabes ou Mozarabes.

Térèse, veuve du comte Gomez Didace, et ses enfants, abandonnèrent à Cluny celui de Saint-Zoyle de Carrion au royaume de Léon, qu'elle avait fait restaurer avec son époux [1095]. San Isidoro, Saint-Zoyle, Sainte-Marie de Najera, devinrent les prieurés les plus importants dans la Péninsule. Sahagun, San Salvator d'Ogna en Castille, San Juan de la Pegna, San Salvator de Leyva, Santa Maria de Yrache en Aragon, restèrent des monastères libres et reçurent seulement les coutumes de Cluny [1]. Les moines français introduisirent dans les uns et les autres une discipline supérieure, une piété remarquable, des lumières plus étendues. Trois surtout se distinguèrent parmi eux : Bernard d'Agen, qui fut abbé de Sahagun, devint archevêque de Tolède, et joua un grand rôle dans les affaires d'Espagne ; Robert, qui, pendant trente-trois ans, dirigea le prieuré de San Isidoro et fut le conseiller d'Alonzo : Hébretme, qui résidait à la Pegna, et substitua dans les Églises d'Espagne l'ère chrétienne à l'ère espagnole.

Ce fut au moment où Alonzo s'appuyait ainsi sur les moines de Cluny, que Grégoire VII arriva au pontificat. Il pensa, dès les premiers jours, à profiter de leur influence. Il envoya en Espagne, comme légat, le cardinal Gérald, ancien grand prieur de Cluny, en lui recommandant de passer par la France et de s'entretenir avec Hugues de ses projets. Le comte de Roucy se proposant d'entreprendre une expédition contre les Maures, sous le patronage du saint-siège, Hugues et Gérald, dans le cas où le succès couronnerait cette entreprise, devaient veiller à l'observation des

[1] Au treizième siècle, Najera renfermait trente religieux; Saint-Zoyle, vingt-quatre; San Isidoro, douze; Leyva, seize; dix-huit autres petits prieurés, huit à dix; Sainte-Marie des Rates en Portugal en comptait seize. Bibl. Cl., p. 1746. — Ann. Bened., t. V, p. 114, 115, 178. — Yepez, Cronica general de San Benito, in-4°, t. IV, p. 198, 102, 319. Yepez ne cite parmi les prieurés soumis à Cluny que ceux dont il a trouvé la trace dans les archives d'Espagne, à savoir : Najera, San Isidoro, Saint-Zoyle, San Romano d'Entre Pegna, Villaverde, Villafranca, un autre Villaverde Palomar, Rodinum, Vimineria, San Martino de Nebda, Saint-Vincent de Salamanque, Sainte-Colombe de Burgos, Omiliana. Cette liste n'est pas complète, comme on peut le voir dans la Bibliotheca Cluniacensis, qui en compte vingt-cinq, p. 1746.

conditions que le comte avait jurées à Alexandre II son prédécesseur, les faire souscrire aux seigneurs qui l'accompagnaient, et s'opposer à ce qu'ils prissent entre eux des arrangements contraires. Il leur recommandait aussi de corriger les erreurs dans lesquelles étaient tombés une partie des chrétiens d'Espagne au sujet du rite gothique, et d'organiser une mission composée de moines sages et instruits, afin de tenter la conversion des infidèles. Il en confiait la direction au cardinal italien Hugues-le-Blanc, et l'engageait à s'appuyer sur les conseils des religieux dont le dévouement était propre à l'aider dans cette œuvre entourée de difficultés sans nombre.

Ebles II, comte de Roucy et de Reims, était un de ces seigneurs redoutés, dont l'activité guerrière avait besoin d'une proie. Pendant plusieurs années, il ravagea les biens de l'Église de Reims et sema autour de lui la désolation. Des plaintes en furent maintes fois adressées à Philippe Ier et à son fils Louis. Le jeune prince, indigné, finit par réunir une armée composée en grande partie de sept cents chevaliers appartenant aux plus nobles familles du duché de France, entra sur les terres du sire de Roucy et ne cessa, pendant deux mois, de les ravager. « Telle était, dit Suger, » l'animosité du prince et de ses soldats, que tant qu'ils furent » dans le pays, ils ne prirent aucun repos, à l'exception du » dimanche et du très saint sixième jour de la semaine. A peine » s'en passa-t-il un seul, sans qu'ils en vinssent aux mains avec » l'ennemi ou sans qu'ils vengeassent, par la destruction des terres » du baron, les crimes dont il s'était rendu coupable. On eut à » lutter non-seulement contre Ebles, mais contre tous les barons » de cette contrée, auxquels leurs alliances de famille avec les » plus grands d'entre les Lorrains donnaient une armée renommée » par le nombre des combattants. Le jeune Louis força à la fin » le tyran d'accorder bonne paix aux Églises, la fit confirmer par » la foi du serment et prit des otages. »[1]

Quoique le comte, à l'époque qui nous occupe, ne fût pas

[1] Suger, Vie de Louis-le-Jeune, trad. Guizot, Mém. sur l'Hist. de Fr., t. VIII, p. 15.

encore coupable de tous ces excès, le parti le plus sage à son égard était de trouver à ses penchants indomptables un but légitime. L'Espagne musulmane formait un champ ouvert à l'ambition des chevaliers qui se sentaient poussés par cet esprit d'aventure qui conduisit les fils de Tancrède de Hauteville à la conquête de la Sicile, Guillaume de Normandie à celle de l'Angleterre, les croisés à celle de la Palestine. Une foule d'entre eux rêvaient des royaumes et des principautés dans les États mauresques. « Donnez-moi des hommes et des vaisseaux, disait Robert-le-Frison, second fils du comte de Flandre, à son père, et j'irai conquérir un État chez les Sarrasins d'Espagne. » Le comte de Roucy en trouvait l'exemple dans sa propre famille. Il était gendre de Robert Guiscard qui avait conquis, avec Humfroy de Hauteville son frère, la Pouille et la Calabre sur les Grecs et les Sarrasins, et obtenu de Nicolas II leur érection en duché. Il était beau-père de Raymond II Bérenger, comte de la marche d'Espagne, et de Sanche-Ramirez, roi d'Aragon et de Navarre, prince animé d'une ardeur dévote et belliqueuse, qui faisait construire des monastères sous les murs de ses châteaux et vivait dans une croisade incessante contre les Maures. Quelque temps avant la mort d'Alexandre II, Ebles s'était décidé à tenter la fortune à côté de ses deux beaux-frères ; et la convention destinée à régler les conditions de ses conquêtes futures avait été préparée par les soins de l'abbé de Cluny.

Grégoire VII écrivit aux princes chrétiens de la Péninsule pour leur faire connaître l'esprit qui devait présider à cette expédition. « Vous n'ignorez pas, sans doute, que le royaume d'Espagne a » anciennement appartenu de droit à Saint-Pierre, et qu'aujourd'hui » encore, bien qu'il soit occupé par des païens, ce droit étant » imprescriptible, il ne peut dépendre d'aucun pouvoir, si ce n'est » du Siège apostolique. Le comte Ebles de Roucy, dont la renommée » a dû parvenir jusqu'à vous, désirant entrer dans ce pays pour » l'honneur de Saint-Pierre, et dans le dessein de l'arracher aux » mains des païens, a obtenu du saint-siège apostolique qu'il » possèderait du chef de Saint-Pierre, sous des conditions arrêtées » entre nous, les terres d'où il réussirait, par son courage et celui

» de ses alliés, à expulser les infidèles. Que quiconque parmi vous » voudra l'aider dans cette entreprise, soit animé, pour l'honneur » de Saint-Pierre, de sentiments tels, qu'il attende de lui protection » dans le péril, et qu'il reçoive de lui la récompense due à sa » fidélité. Si quelqu'un de vous désirait entrer seul de son côté » avec ses troupes dans quelque partie de ce pays, qu'il se propose » avant tout des intentions droites, qu'il prenne la ferme résolution » de ne pas souiller cette terre, après sa conquête, par les mêmes » injures qu'y causent aujourd'hui à Saint-Pierre les infidèles qui » l'habitent et qui ignorent Dieu. Nous voulons aussi que personne » n'ignore que, si vous n'avez point l'intention de payer dans ce » royaume les droits de Saint-Pierre, nous vous en interdisons » l'entrée, en vertu de l'autorité apostolique, plutôt que de voir » l'Église, notre sainte mère à tous, recevoir de ses enfants les » mêmes injures que de ses ennemis, et cela non-seulement au » détriment de sa propriété, mais de ses fils eux-mêmes. C'est » pourquoi nous avons envoyé dans ces contrées notre cher fils » Hugues, cardinal de la sainte Église romaine, qui vous expliquera » plus au long nos conseils, nos ordres, et règlera toute chose en » notre place. » [Mai 1073.] [1]

Ces prétentions de Grégoire VII à la suzeraineté de l'Espagne, qui ont été pour plusieurs historiens un sujet de scandale, ne contenaient rien, il faut l'avouer, qui ne fût conforme à des droits déjà revendiqués par ses prédécesseurs. Ces droits, c'étaient les droits de la suprématie du pontife romain sur toutes les parties de la république chrétienne. Respectés ou méconnus, ils n'étaient ignorés de personne. Grégoire VII, en les proclamant, en plaçant l'Église au-dessus de l'État, avait en vue de réformer l'État par l'Église, l'Église par elle-même, et d'étendre au monde entier cette action conciliatrice et morale dont la papauté était dépositaire. Les princes trouvant à Rome une autorité respectée comme venant de Dieu même, se montraient souvent disposés à incliner la tête devant elle. L'empereur ne pouvait recevoir la couronne impériale

[1] Gregorii VII, Epistolæ, lib. I, ep. 7.

que de la main du pontife; les rois lui recommandaient leurs royaumes et lui prêtaient hommage comme feudataires; les dynasties dont la puissance était affermie depuis longtemps s'y soumettaient, et les dynasties nouvelles le recherchaient comme la consécration de leur puissance naissante; les princes et les barons s'estimaient heureux de conquérir, avec de pareilles charges, les terres occupées par les infidèles. La vie de Grégoire VII présente des exemples de ces recommandations demandées par les rois de Russie, les ducs de Dalmatie, de Pologne, etc. Il existait dans l'Espagne chrétienne d'anciennes conventions de ce genre dont le titre n'était pas contesté. Les remerciements de fidélité prodigués plus tard par Grégoire VII à Alonzo de Castille, montrent assez que la suprématie revendiquée par le saint-siège ne soulevait aucune résistance. [1]

L'expédition du comte de Roucy, préparée sur un vaste plan, n'obtint pas le succès qu'on avait espéré. « Il passa en Espagne, dit Suger, avec une armée telle qu'il appartenait à un roi de la lever et de la soudoyer. » Il revint, à différentes reprises, au secours de son beau-frère Sanche, mais il ne réussit point à y fonder un établissement. Ses troupes restèrent confondues avec celles de ses alliés, sans lesquelles il était impossible de combattre dans un pays étranger, contre un ennemi inconnu. Elles ne se distinguèrent pas d'une manière particulière, ou du moins les historiens espagnols, mus peut-être par un sentiment de patriotisme

[1] En soutenant les droits de suzeraineté acquis par le saint-siège, avant son pontificat, sur l'Espagne, la Hongrie, etc., Grégoire se fonde principalement sur une ancienne coutume, reconnue des souverains eux-mêmes. L'origine de cette coutume et les titres des concessions ne nous ont pas été conservés; mais ils pouvaient exister, ou du moins être connus avec assurance de ce pontife. La manière dont il s'exprime ne permet pas d'en douter. Il est tout-à-fait incroyable qu'il les eût invoqués avec tant de confiance, s'ils n'eussent été regardés comme incontestables. Depuis le pontificat de Grégoire VII, plusieurs souverains firent hommage de leurs États au saint-siège : Godefroy de Bouillon, roi de Jérusalem, en 1099; Roger de Sicile, en 1130; Charles Ier de Sicile, en 1276; Pierre II d'Aragon, en 1204; Henri II d'Angleterre, en 1172, etc. Gosselin, Pouvoir du Pape au moyen âge, p. 612.

exclusif, gardent le silence sur le rôle qu'elles jouèrent dans ces expéditions.

Grégoire VII ne fut pas plus heureux dans son zèle pour la conversion des Maures. L'abbé de Cluny jeta les yeux, pour inaugurer cette mission, sur un de ses moines nommé Anastase, que son enthousiasme, sa piété fervente et son éloquence rendaient propres à un pareil apostolat. Des circonstances bizarres l'avaient amené à Cluny. Né à Venise, d'une famille patricienne, il avait appris avec une grande facilité, dans sa jeunesse, les langues grecque et latine. Son éloquence abondante et colorée aurait pu lui conquérir une position influente dans les conseils de la république, s'il n'eût éprouvé un vif penchant pour la vie cénobitique. Mais, se défiant de ses forces, il voulut commencer par faire dans la solitude l'épreuve des austérités. Il se livra à de longues oraisons, se priva d'aliments gras, garda un jeûne rigoureux pendant quelques jours de la semaine, puis pendant la semaine entière. Quand il se sentit affermi dans ces exercices, il partit à la recherche d'un asile éloigné, où les souvenirs de son pays ne viendraient pas troubler sa paix, et il s'arrêta au monastère du mont Saint-Michel, sur les côtes de l'Armorique. Il faisait partie de cette communauté, lorsqu'il apprit un jour, d'un de ses frères, que l'abbé était parvenu à cette dignité par voie simoniaque. Pénétré d'horreur à ce mot, il s'écria que le diable l'avait séduit en l'attirant dans cette maison, et il s'en alla vivre en ermite dans une île sur les bords de l'Océan. L'abbé Hugues, dans une de ses tournées en Bretagne, entendit parler de lui, envoya deux religieux le prier de venir le trouver, le décida à entrer à Cluny. Il s'y fit remarquer par ses pénitences. Il s'oubliait souvent dans la prière et l'extase, au moment où la communauté sortait de l'église pour aller prendre ses repas; il restait à genoux durant le temps réservé au sommeil. Tous les ans, pendant le carême, il se retirait dans une caverne au sein des montagnes, afin de redoubler de ferveur et de privations.

Il consacrait de longues heures à l'étude. Il possédait une connaissance étendue des Écritures et des principaux Pères de l'Église, et joignait, probablement, à la connaissance des deux langues classiques

celle de la langue arabe ; car, pressé par Hugues d'aller évangéliser les Maures, il pénétra dans le centre de l'Espagne et parcourut seul les émirats de Tolède et de Cordoue. Il essaya de démontrer aux musulmans la supériorité de la religion du Christ sur celle de Mahomet. Il faisait remarquer que l'esprit de cruauté et de prosélytisme par le sabre dont la seconde est entachée, était un signe évident d'infériorité vis-à-vis de la première, qui ne s'inspire que de la charité et ne s'adresse qu'à la persuasion. Son zèle et son éloquence ne lui réussissant pas, il se décida à employer tous les moyens pour toucher ces cœurs endurcis. Un jour qu'il soutenait une discussion avec des rabbins, il leur offrit de prouver la vérité de la religion chrétienne par l'épreuve du feu, et s'engagea à passer à travers un bûcher ardent sans être atteint par les flammes, après avoir auparavant célébré la sainte messe. Les Maures déclinèrent cette proposition, de peur que si, par un pouvoir magique, il parvenait à sortir sain et sauf du bûcher, ils ne fussent obligés de recevoir le baptême. A la fin, il perdit courage, secoua, en témoignage contre les ennemis de la parole divine, la poussière de ses pieds, et rentra à Cluny [1074]. L'abbé Hugues, afin de tirer parti de son éloquence et de son instruction, se fit accompagner par lui dans ses visites aux monastères d'Aquitaine. Il le chargea d'adresser des exhortations aux moines, lui confia la direction des laïques qui témoignaient le désir d'embrasser la vie religieuse. Parmi ceux dont il décida la conversion, on cite un comte de Pamiers, sa femme et ses enfants. Mais, la vue des Pyrénées rappelant à son imagination le charme de sa vie solitaire, il obtint de Hugues la permission de se retirer sur un pic élevé et désert. Trois ans après, l'abbé n'entendant plus parler de lui, lui envoya un de ses moines avec une lettre, pour le prier de venir visiter ses frères de Cluny et leur donner des exhortations. Anastase se mit en chemin, fut saisi d'une fièvre violente et mourut au monastère de Saint-Martin de Doydes, au diocèse de Rieux, où un religieux nommé Gautier traça le récit de sa vie [1086]. [1]

[1] Voy. dans Migne, Patrologie, t. CXLIX, p. 423, Vita S. Anastasii, auctore Galtero. Rieux était un ancien évêché près de Muret (Haute-Garonne).

De toutes les réformes projetées par Grégoire VII en Espagne, la suppression de la liturgie gothique était la seule qui dût réussir; mais elle éprouva de longues difficultés. Depuis saint Grégoire-le-Grand, qui apporta sur le trône pontifical le même esprit d'universalité que Grégoire VII, avec un caractère et des moyens différents, les papes avaient nourri la pensée de faire adopter dans toutes les Églises le rite usité à Rome, et de supprimer les rites particuliers qui s'étaient introduits dans les premiers siècles. Quoique les Apôtres n'eussent laissé aucune prescription touchant la célébration des saints mystères, quoique les différentes liturgies eussent été instituées par eux, lorsqu'ils fondèrent les premières Églises, et qu'on les regardât comme dues à l'inspiration de l'Esprit saint, cependant le rite romain, qui devait son origine à saint Pierre, possédait, aux yeux de ses successeurs, une autorité supérieure. A cette valeur historique se joignait une considération tirée de l'ordre moral. On disait que la foi étant une, il convenait que la liturgie, expression publique de la foi, fût également une. Aussi, des quatre grandes liturgies primitives qui existaient en Occident, l'une, l'ancienne Gallicane, s'était déjà, sous Charlemagne et le Pape Adrien Ier, presque confondue avec la liturgie romaine; deux autres subsistaient encore dans leur intégrité, celle de Milan ou ambroisienne, et celle de Tolède ou gothique. La première, due à saint Ambroise, avait été vaillamment défendue par les archevêques ses successeurs, qui, fiers de son origine, fiers de leur puissance, du nombre de leurs suffragants, avaient été portés souvent à contester la suprématie romaine. La seconde invoquait en sa faveur une origine non moins respectable; car elle avait été composée, principalement aux sixième et septième siècles, par saint Léandre et saint Isidore, archevêques de Séville, et elle se rattachait aux souvenirs les plus vénérés de l'Église d'Espagne.

En 1064, au concile de Mantoue, qui mit fin au schisme par la déposition de l'antipape Cadaloüs, Alexandre II proposa aux évêques espagnols l'abandon de leur ancienne liturgie. Mais ceux d'Avila, de Calahorra et d'Huesca s'y refusèrent énergiquement, en répondant qu'elle n'était pas contraire à l'orthodoxie. Le pape

se décida à faire une nouvelle tentative en Espagne même. Il y envoya, en compagnie des évêques qui retournaient dans leurs diocèses, le cardinal Hugues-le-Blanc, en lui donnant mission de combattre la simonie et de poursuivre l'introduction du rite romain. Le légat, comptant sur l'influence française pour opérer cette réforme qui rentrait dans les habitudes françaises, car le rite romain, nous l'avons dit, était à peu près le même que le rite gallican, s'arrêta en Catalogne. Il trouva dans Almodis de la Marche, épouse du comte Raymond Bérenger, une femme active, impérieuse, qui se chargea de faire prévaloir les prescriptions de Rome.

Répudiée une première fois par Hugues V, vicomte de Lusignan, une seconde fois par Pons, comte de Toulouse, Almodis avait augmenté la puissance de Raymond, plus que ne l'avaient fait ses conquêtes contre les Maures, quoiqu'il eût rendu, dit-on, douze de leurs émirs ses tributaires. Elle lui avait apporté les comtés de Comminges, de Minerve, une partie de ceux de Narbonne et de Toulouse; il y réunit ceux de Carcassonne, de Razez et de Conserans. Ses États, placés sur les deux versants des Pyrénées, servaient d'intermédiaire à l'influence française en Espagne, et il était uni, par des liens de parenté ou de suzeraineté, avec la plupart des grands feudataires voisins, les comtes de Toulouse, de Narbonne, de Béziers, de Béarn, de Foix et de Bigorre, seigneurs que nous verrons bientôt, animés d'un esprit commun, confier les anciennes abbayes de ces contrées à Cluny. Le caractère décidé d'Almodis, l'importance de sa dot, lui acquirent un grand ascendant sur son époux et lui firent pardonner, peut-être, un esprit d'entreprise qui semble n'avoir pas été du goût de ses premiers maris. En 1064, le comte et le légat tinrent une grande assemblée dans le palais de Barcelone. Les barons y adoptèrent un nouveau code, connu sous le nom d'Usages de Barcelone (*usatici Barchinionæ patriæ)*, que Bérenger et son épouse avaient fait rédiger, dans le but de suppléer à l'ancienne loi visigothique qui régissait le pays. Le légat saisit cette occasion pour proposer l'abandon de la liturgie gothique; mais cette proposition ne fut pas accueillie, et ce fut seulement trois ans après qu'Almodis, décidée à emporter cette réforme de vive

lutte, parvint à la faire triompher par des moyens qui ne sont pas parfaitement connus. [1]

Elle était en voie de s'effectuer en Aragon, à la même époque, d'une manière toute pacifique et par les efforts du roi Ramire qui avait aussi épousé une Française [2]. En 1060, un concile tenu à Jaca, dans ses États, et auquel assistaient plusieurs évêques français, rendit un décret portant qu'on ne célèbrerait plus l'office à la manière gothique, mais à la manière romaine. Cette mesure, dont l'histoire ne fait point connaître les circonstances, demanda plusieurs années pour recevoir son exécution. Mais, en 1074, elle était appliquée dans presque tout l'Aragon par les moines de Cluny, disciples de l'abbé Paterne, à qui avaient été confiés une partie des évêchés du royaume. Grégoire VII félicita Sanche-Ramire, fils et successeur de Ramire, de s'être montré, en veillant avec zèle au maintien de l'office romain, un véritable fils de l'Église romaine. En retour de cette œuvre qu'il l'engageait à mener à son complet achèvement, il lui faisait pressentir la victoire sur ses ennemis par la protection de Jésus-Christ et de saint Pierre, prince des Apôtres. [3]

Mais dans le royaume de Castille de plus grands obstacles se présentèrent. C'était là le cœur de l'Espagne chrétienne, le centre de son ancienne nationalité. Le peuple et le clergé étaient profondément attachés à cet ancien rite. Il datait presque de l'origine de l'Église espagnole, et avait été confirmé dans les conciles qui, sous les rois wisigoths, constituèrent à la fois, par la

[1] D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. II, p. 155, 171, 192, 220, 234, etc. — Marca Hispanica, p. 543. — Masdeu, Histor. critica d'Espana, t. XIII, p. 249. Selon Pagi, ce fut en 1064 que furent établis les Usatici de Barcelone, et en 1068 seulement que fut aboli le rite tolédan. Labbe, Conc., t. IX, p. 1180.

[2] Plusieurs historiens espagnols ont remarqué que les princes espagnols qui abolirent le rite gothique avaient épousé des Françaises, et subissaient ainsi l'influence française. Indépendamment de Raymond Bérenger, Ramire Ier d'Aragon était marié à Gerberge, fille de Bernard-Roger, comte de Bigorre; Sanche-Ramire, son fils, à Félicie, fille d'Hilduin, comte de Roucy. Nous verrons plus bas Bernard, abbé de Sahagun, faire épouser à Alonzo de Castille une femme française, afin de favoriser en Castille l'introduction des idées françaises et la suppression du rite gothique.

[3] Gregorii VII, Epistolæ, lib. I, ep. 63. — Labbe, Conc., t. IX, p. 1111.

sagesse de leurs lois, la monarchie et l'Église d'Espagne. Il avait reçu sa perfection de saint Isidore de Séville, le plus grand docteur que cette Église eût produit. Le canon de la messe, avant la communion [1], associait à la mémoire des Apôtres et des Pères, celle de quarante-six évêques qui, la plupart, avaient occupé le siège primatial de Tolède. La messe gothique, plus solennelle que la messe romaine, se célébrait avec deux missels, en priant à haute voix, avec des cérémonies propres à frapper les yeux et à flatter le goût de cette nation qui aime la pompe et la majesté du culte. Les Castillans avaient conservé ce rite vénéré, pendant près de quatre siècles, sous le joug de la conquête arabe, comme un précieux souvenir de leur foi et de leur ancienne indépendance. C'était, en un mot, une de ces institutions nationales, dans lesquelles se confondent toutes les affections, et on ne pouvait y porter la main sans produire dans la nation un profond ébranlement.

Alonzo introduisit sans difficulté l'office romain dans les monastères qui dépendaient de son autorité et de celle de Cluny. Mais dans les autres Églises, il vint se heurter contre le mécontentement du clergé et du peuple, et fut presque obligé de demander grâce pour une tentative qui lui suscitait de nombreux ennemis. « Quant » à l'office romain que nous avons accepté d'après votre ordre, » dit-il à Hugues de Cluny dans la lettre que nous avons citée plus » haut, sachez que notre pays en est dans la désolation. C'est » pourquoi je prie Votre Paternité d'obtenir du pape qu'il nous » envoie son légat, le seigneur Gérald, afin qu'il rectifie et corrige » ce qui a besoin d'être rectifié et corrigé [1070]. »

C'était plutôt demander, ce semble, des modifications qu'une suppression complète, et aucune mesure définitive ne fut arrêtée. Mais Grégoire VII, aussitôt après son avènement, décidé à remporter cette suppression, obtint, l'année suivante, des évêques qui assistaient au concile romain, la promesse d'introduire l'ordre

[1] Après ces mots de la messe : *Communicantes et memoriam venerantes, imprimis*, etc.

romain dans leurs diocèses. Il écrivit à Alonzo pour le conjurer, au nom de l'union qui régnait entre l'Église d'Espagne et l'Église romaine, de mettre dans leur office la même unité que dans leur foi. « Lorsque l'apôtre saint Paul, disait-il, alla prêcher la foi aux » peuples de l'Ibérie, et qu'il envoya sept évêques pour y jeter les » fondements de leur Église, une parité complète de croyances » et de rite existait entre Rome et l'Espagne ; mais depuis l'époque » où ce pays avait été souillé par les hérésies des priscillianistes » et des ariens, depuis que les Goths l'avaient occupé et les » Sarrasins ravagé, l'unité liturgique avait disparu, et non-seulement » la religion y avait diminué, mais les richesses temporelles elles-» mêmes s'y étaient amoindries [1074]. »

De quelles erreurs le rite gothique était-il complice, et quels précédents autorisaient le pape à le considérer comme un signe de l'affaiblissement de la foi orthodoxe ? Il faut remonter plus haut pour s'en rendre compte. Durant plusieurs siècles, l'Espagne avait été la terre de l'hérésie. Vers la fin du quatrième siècle, un noble espagnol nommé Priscillien prétendit que Dieu possédait plusieurs fils, que Jésus-Christ n'avait revêtu la nature humaine et souffert qu'en apparence. A cette erreur capitale il en mêlait d'autres, prises dans ses propres conceptions ou empruntées au manichéisme, et qui autorisaient un affreux débordement de mœurs. Les rois goths, à partir de leur conquête, en 416, jusqu'à la conversion de Récarède, en 589, avaient fait dominer dans la Péninsule l'hérésie d'Arius, qui affirmait que la nature de Dieu étant indivisible, le Christ ne pouvait être son fils, et qu'il avait été tiré du néant comme toutes les autres créatures. Pendant plus d'un siècle et demi, ces rois ariens brûlèrent les églises, laissèrent les évêchés vacants, persécutèrent et mirent à mort les prêtres et les évêques. Vers le milieu du cinquième siècle, Nestorius, patriarche de Constantinople, enseigna la séparation de la nature divine et de la nature humaine en Jésus-Christ, considéra l'incarnation comme une simple habitation du Verbe dans une nature humaine, et le Christ comme n'étant pas véritablement le fils de Dieu. Cette nouvelle interprétation du mystère fut reproduite au neuvième siècle par deux évêques espagnols, Félix

d'Urgel et Élipand de Tolède. Selon eux, Jésus-Christ, pris dans sa nature humaine, n'était pas le fils propre de Dieu, mais son fils adoptif. Ils s'appuyèrent, pour justifier cette doctrine, sur des passages des Évangiles et des Épîtres de saint Paul, où il est dit que *Dieu est dans le Christ* ou *avec le Christ*. Ils se prévalurent surtout de quelques textes du Missel gothique, dans lesquels on lisait que Jésus-Christ avait souffert par l'*homme adoptif* et qu'il était remonté au ciel après l'*adoption*. Ces oraisons, disaient-ils, avaient été récitées pendant plusieurs siècles ; elles avaient été approuvées par les plus saints évêques de Tolède, tels que saint Eugène, saint Ildefonse, saint Julien, etc.

L'adoptianisme trouva de nombreux partisans dans les évêques des Asturies, de Gallice, de Septimanie, du Languedoc. Le concile de Francfort-sur-le-Mein, de 794, en le condamnant, accusa les paroles du Missel gothique d'en être la principale cause. Il signala à cette occasion le danger des liturgies nationales, et préconisa l'unité du rite comme le plus sûr garant de l'unité de la foi. Quelque temps après, Alcuin, dans un traité composé contre Félix d'Urgel pour réfuter l'objection qu'il tirait du Missel gothique, émit le soupçon que lui et Élipand en avaient altéré le texte. Le clergé espagnol s'émut au sujet de la pureté de sa liturgie. En 918, Ordogno, roi de Léon, et Sisenand, évêque de Compostelle, ayant député un prêtre nommé Jean vers le saint-siège, une discussion s'engagea sur le Missel gothique. On procéda à un examen attentif des prières qu'il renfermait, et il ne fallut rien moins qu'une modification décidée en présence du Pape Jean X, pour en assurer l'orthodoxie. On conserva intacte la partie de la messe qui se célébrait à haute voix, afin de respecter un usage auquel le peuple était habitué, et on rapprocha du rite romain les oraisons qui se récitent à voix basse au moment de la consécration. Tels étaient les principaux incidents qu'avait soulevés jusqu'alors cette liturgie nationale. [1]

[1] Labbe, Conc., t. X, p. 144; t. LXXIV, p. 1054. — D. Guéranger, Instit. liturg., t. I, p. 209, 280, etc.

Restait-il, à l'avènement de Grégoire VII, quelques vestiges de l'adoptianisme parmi les populations espagnoles ; les différentes leçons du Missel gothique en renfermaient-elles toujours le germe? Nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit, le clergé et le peuple d'Espagne étaient en général ignorants. Ils étaient portés à matérialiser leurs croyances, à se faire une idée de Dieu d'après leurs propres passions. Leurs cérémonies religieuses, leur art qui s'est rarement élevé à un idéal au-dessus de la réalité vulgaire, leur mysticisme qui ne prend son vol vers le ciel qu'avec des ailes empruntées à la terre, portaient la même empreinte. D'un autre côté, la dialectique subtile des docteurs arabes rendait dangereuse pour la foi chrétienne toute contradiction entre les différents textes du Missel, toute expression qui s'écartait seulement en apparence du symbole de l'Église. C'était même les sarcasmes dirigés par ces docteurs contre le mystère de l'Incarnation, qui avaient engagés Félix d'Urgel et Élipand à en chercher une sorte d'explication rationnelle. Telles étaient, indépendamment du désir d'assurer l'autorité du saint-siège en Espagne, les causes qui engagèrent Grégoire VII à demander la suppression de l'office gothique.

Alonzo lui ayant envoyé une ambassade pour l'entretenir des difficultés que soulevait cette réforme, Grégoire expédia en Espagne le cardinal Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, avec ordre d'en hâter l'accomplissement. Le nouveau légat tint à ce sujet un concile à Burgos vers 1080 ; mais malgré l'appui ou le consentement du roi, il ne put rien obtenir. Il se trouva non-seulement en présence de l'antipathie du clergé et du peuple, mais encore de ces moines de Cluny à qui l'introduction du rite romain avait été confiée et qui faisaient cause commune avec la population [1]. Robert, ancien chambrier de Cluny, prieur de Saint-Isidore de Duegna, qui avait acquis dans les conseils d'Alonzo une grande influence, préférant appuyer une politique favorable aux intérêts du roi et à ceux de son ordre, s'était mis à la tête de la résistance et persuadait aux évêques de s'en tenir à l'ancien état de choses.

[1] Labbe, Conc., t. X, p. 1815.

On pouvait se demander, d'ailleurs, si l'orthodoxie de l'Église d'Espagne était véritablement menacée par la conservation d'un office qui possédait la consécration des siècles, l'approbation des hommes les plus saints et les plus illustres, qui, dans une des oraisons par lesquelles le célébrant entre en communion avec les saints et les ordres de la hiérarchie sacrée, plaçait à la tête de cette hiérarchie le Pape de Rome (*Papa Romensis*). Sa conformité, pour le fond, avec la liturgie romaine n'avait-elle pas été reconnue sous le Pape Jean X? L'unité de la liturgie, question qui, à différentes époques, a divisé les meilleurs esprits, était-elle essentielle à l'unité de la foi? Ne pouvait-on pas répondre, comme le fit plus tard Pierre-le-Vénérable à saint Bernard, que la diversité des rites est la conséquence naturelle de la diversité des mœurs, et qu'elle était même un imposant hommage rendu à l'unité de la foi, puisque cette unité s'y retrouve sous différentes formes? Telles durent être, on peut du moins le supposer, les considérations au moyen desquelles les moines de Cluny cherchèrent à justifier leur résistance aux ordres du pape. Sans doute aussi, ils jugèrent que le moment n'était pas encore arrivé, et qu'il y avait imprudence à commettre un acte d'autorité intempestive.

Quoi qu'il en soit, Robert usa de sa faveur auprès d'Alonzo pour entraver la mission du légat, et Richard fut obligé de partir sans y donner suite. A cette nouvelle, Grégoire VII écrivit à Hugues de Cluny pour l'engager à réparer le mal causé par ce moine téméraire, dans lequel il était indigné de trouver un adversaire, et dont la conduite donnait lieu à des interprétations défavorables pour son ordre. « Vous connaissez sans doute, par » la lettre de Richard notre légat, quelle grande impiété est sortie » de votre monastère par la présomption de votre moine Robert. » Devenu l'imitateur de Simon-le-Magicien, il n'a pas craint de » s'insurger, avec toute la malice dont il était capable, contre l'au- » torité de Saint-Pierre, et de ramener, par ses suggestions, à leurs » premières erreurs des centaines de milliers d'hommes, qui avaient » commencé, par nos soins et nos labeurs, de rentrer dans la voie » de la vérité. Nous pensons que, non-seulement vous n'avez point

» prêté la main à une iniquité aussi criminelle, mais encore que
» vous vous attristez avec nous de son énormité, et que vous êtes
» dans l'intention d'en tirer une juste vengeance; car nous sommes
» convaincu, par une longue expérience, que vos sentiments,
» touchant l'honneur de l'Église romaine, sont les mêmes que
» les nôtres, et que vous avez conservé la liberté d'un sens droit,
» pour la mettre au service de la justice. Aucune rumeur ne
» pourra ôter cette certitude de notre esprit; aucun de ceux qui
» se livrent envers vous à des murmures ne pourront non plus
» vous faire soupçonner de faute, avant que vous soyez venu vous-
» même vous en expliquer auprès de nous, dans un entretien
» fraternel. Pour ne parler que de ceux qui nous entourent, la
» plupart, s'ils n'étaient retenus par le frein de nos raisonnements,
» changeraient volontiers contre vous en haine l'amour qu'ils ont
» témoigné autrefois à votre monastère. C'est pourquoi, ayant à
» cœur votre salut autant que le nôtre, nous vous avertissons de
» corriger ceux qui vous sont soumis, afin d'ôter tout sujet de
» plainte à ceux qui chérissent votre régularité. Nous vous
» avertissons particulièrement de fermer l'entrée de l'église, de
» priver de l'administration de vos affaires, ce moine Robert,
» auteur de l'iniquité susdite, dont les suggestions diaboliques ont
» entraîné l'Église d'Espagne dans un pareil danger; et cela, jusqu'à
» ce que, rentré à Cluny, il ait expié sa témérité par une péni-
» tence convenable. Hâtez-vous aussi d'écrire au roi, afin de lui
» faire connaître qu'il a été trompé par la fraude de ce moine, et
» que s'il ne vient à résipiscence, il attirera sur lui, sur son
» royaume, un grave châtiment, pour avoir traité d'une manière
» inconvenante le légat de l'Église romaine. Qu'il donne donc
» satisfaction à Dieu et à Saint-Pierre; qu'il prenne à tâche de se
» recommander par une profonde humilité, un profond respect, un
» profond dévouement. Avertissez-le que, s'il ne répare sa faute, nous
» le frapperons d'excommunication, et engagerons tous ceux qui
» dans ces contrées sont restés fidèles à Saint-Pierre, à le prendre
» en mépris. S'ils n'obéissaient pas à notre ordre, nous ne
» regarderions pas comme une grande peine de partir nous-même

» pour l'Espagne, et de prendre à l'égard du roi, comme à l'égard » des ennemis de la religion chrétienne, des mesures dures et » rigoureuses (*dura et aspera moliri*). Mettez tous vos soins à faire » rentrer dans leurs monastères respectifs les religieux qui se » sont répandus sans motifs dans ces contrées. Qu'aucune ordination » n'y soit regardée à l'avenir comme valide, à moins qu'elle n'ait » été approuvée par notre légat. Nous vous chargeons également » de faire remettre au roi une lettre de notre part [1080]. »

Dans cette lettre, Grégoire VII cherchait à mettre Alonzo en garde contre Robert, faux moine, séducteur du prince, perturbateur du royaume. Il lui annonçait que l'abbé de Cluny avait reçu l'ordre de l'enfermer dans un monastère; que, du reste, ce dernier marchait de concert avec la papauté. Enfin, Grégoire recommanda en même temps à Richard de ne pas céder au découragement, et de persévérer avec patience dans le service éminent qu'il était appelé à rendre à la religion.

Robert avait pour complice de sa désobéissance au saint-siège l'épouse d'Alonzo, Inès, fille de Guillaume VI, duc d'Aquitaine. Le roi avait contracté mariage avec Inès, après la mort d'Agathe, sa première femme, fille de Guillaume-le-Conquérant. Au bout de six années, Grégoire VII s'aperçut qu'Inès était cousine d'Agathe. Quoique cette parenté fût très éloignée et que la mort en eût rompu les liens, il n'hésita pas à se prévaloir de la rigueur des lois canoniques pour éloigner cette reine, que ses connivences avec les moines de Cluny, les évêques, et son influence sur Alonzo, rendaient encore plus coupable. Il ordonna au roi une répudiation. « Le démon, plein » d'envie contre ton salut et contre le salut de tous ceux qui doivent » se sauver par toi, a détourné tes mâles résolutions du droit chemin, » par l'intermédiaire de son organe, le pseudomoine Robert, et par » son ancienne auxiliaire, la femme corrompue. Autant, autrefois, » vous étiez pour nous une cause de joie, autant, aujourd'hui, » votre conduite nous confond, nous fait rougir et nous attriste. » Écartez ces faux conseillers. Que l'amour d'une femme inces» tueuse ne vous fasse point mépriser nos salutaires avertissements » et nos décisions; car la femme fait apostasier même les sages.

» Reprenez courage ; rejetez avec mépris (*respue*) le mariage illi-
» cite que vous avez contracté avec l'alliée de votre première
» épouse [1080]. »[1]

Alonzo avait tout intérêt à ménager la protection du saint-siège. Le divorce proposé lui donnait l'espérance d'une postérité ; car, après six ans de mariage avec Inès, il n'en avait pas eu d'enfants. La fidélité conjugale n'était pas d'ailleurs une de ses vertus, et, indépendamment de son épouse légitime, il possédait plusieurs concubines espagnoles et mauresques. Il n'éprouva donc aucune peine à accepter la répudiation qui lui était ordonnée.[2]

Quelques mois après, Bernard d'Agen, abbé de Sahagun, s'entremit auprès de Hugues de Cluny et de Pierre, abbé de Tournus, pour lui faire épouser Constance, veuve de Hugues II de Semur, comte de Chalon, fille de Robert-le-Vieux, duc de Bourgogne, et nièce de l'abbé de Cluny. Elle n'apportait pas au roi de Castille un douaire considérable, mais elle le faisait entrer dans la famille du roi de France et dans celle des ducs de Bourgogne ; car, petite-fille du roi Robert, nièce de Henri Ier, cousine de Philippe Ier, elle était tante des ducs Hugues Ier et Eudes Ier. Animée, comme son aïeul, d'une grande dévotion, elle aimait les moines, les églises, le culte des saints, et se rendait souvent à pied, en pèlerinage, de Chalon à Tournus, au tombeau de saint Philibert. Elle possédait d'ailleurs une grande force de caractère, une intelligence élevée, un esprit entreprenant. Cette union acheva de placer l'Espagne sous la direction du saint-siège et de l'ordre de Cluny. Ce qui s'y passa ne fut plus, désormais, qu'une affaire de famille, dont Hugues et Grégoire VII tinrent le fil des mains de la nouvelle reine. Constance encouragea parmi ses parents les projets de conquête contre les Maures ; elle parvint à supprimer l'office gothique ; elle accomplit, en un mot, les désirs de Grégoire VII.

De 1080 à 1085, des bandes armées ne cessèrent de partir du

[1] Labbe, Concil., t. X, p. 253, 254.

[2] Voy. Romey, Hist. d'Espagne, t. V, p. 334, 342. — Rossaew Saint-Hilaire, Hist. d'Esp., t. IV, p. 257.

midi et du centre de la France, pour venir en aide à Alonzo. Tolède, ancienne capitale des rois goths, métropole de l'Espagne chrétienne, était la clef du pays jusqu'à la Méditerranée, et sa conquête devait mener à l'expulsion complète des musulmans. Alonzo ravagea, durant six années, ses environs et en dressa le siége à différentes reprises. Dès le commencement de la campagne qui décida de cette conquête, Eudes, duc de Bourgogne, se rendit à la cour d'Alonzo avec des seigneurs bourguignons et un nombre considérable de gens de guerre levés dans son duché et dans le midi de la France. Parmi eux se trouvaient deux jeunes princes, attirés par l'espérance de se créer dans la Péninsule une position supérieure à celle qu'ils possédaient dans leur pays : c'étaient Henri de Bourgogne, petit-fils de Robert-le-Vieux, neveu du duc Eudes [1], et Raymond, son cousin, comte d'Amaoüs, quatrième fils de Guillaume-le-Grand, comte de Besançon et de Franche-Comté [2]. Tous deux, après avoir combattu à côté du Cid et d'Alonzo, entrèrent en triomphe à Tolède, le 25 mars 1085. Quelques années après, Constance, pour reconnaître leurs services, et peut-être dans l'espérance de leur assurer l'héritage d'Alonzo qui n'avait pas d'enfants mâles, donna en mariage à Henri, Térésa, une des filles naturelles du roi, avec le comté de Portugal en dot, et à Raymond, Urraca, sa propre fille, avec le comté de Galice.

Aussitôt après la conquête de Tolède et des villes voisines, Alonzo, afin de remplacer la population mauresque qui avait émigré au Midi, y attira, par des *fueros*, des Mozarabes, des

[1] Robert-le-Vieux avait eu d'Alix de Semur : Hugues et Henri morts avant lui. Ce dernier laissa quatre fils : Hugues et Eudes, qui furent successivement ducs de Bourgogne ; Robert, évêque de Langres, mort moine à Molesme ; Henri, qui devint comte de Portugal. L'Art de vérifier les dates prétend que le comte de Portugal fut un troisième Henri, petit-fils de Henri Ier, et arrière-petit-fils de Robert ; cette opinion paraît peu probable et ne repose sur aucune donnée.

[2] Henri, fils de Robert-le-Vieux, avait épousé Sybille, fille de Renaud, comte de Bourgogne. Raymond était petit-fils de Renaud par son père Guillaume-le-Grand, par conséquent petit-neveu de Sybille et petit-cousin de Henri, fils de cette dernière.

Castillans, des Français, auxquels il assigna des quartiers distincts. Il fit de Tolède sa capitale, releva son archevêché, demanda au saint-siège le rétablissement de son titre primatial. Le 18 décembre 1085, les *proceres* du royaume, des évêques, des abbés, des prêtres, des religieux, réunis dans la ville royale, élurent pour archevêque Bernard, abbé de Sahagun, qui peut-être avait assisté et combattu devant ses murs. Né à la Sauvetat, près d'Agen, il avait passé sa jeunesse dans le métier des armes. Mais des infirmités précoces l'ayant obligé à une vie plus paisible, il fit profession à Saint-Orens d'Auch. Ce monastère ayant été donné en 1066 à Cluny, Hugues appela Bernard auprès de lui, pour le perfectionner dans la direction spirituelle. Quand Alonzo, voulant donner à Sahagun la prépondérance sur les autres monastères de ses États, demanda un abbé capable de remplir ce haut emploi, Hugues lui envoya Bernard, *qui lui était très cher à cause de sa sainteté*. Bernard n'accepta la dignité abbatiale qu'après avoir demandé à Hugues son assentiment, sa bénédiction et ses conseils. Il gouverna pendant vingt ans ce monastère et y établit les usages de Cluny. Alonzo combla de dons Sahagun, l'affranchit de toute juridiction spirituelle et temporelle, fit de son abbé un des plus puissants seigneurs du royaume. Bernard, afin de repeupler la ville, qui avait été dévastée par les Arabes, obtint du roi des franchises, qui sont restées célèbres parmi les monuments de la législation municipale de l'Espagne, sous le nom de *fueros* de Sahagun.[1]

Il eut à peine pris possession de son siège, qu'il sentit se réveiller ses anciennes habitudes militantes. Poussé par son zèle et par les instigations de la reine Constance, il envoya des soldats s'emparer, durant la nuit, de la grande mosquée de Tolède, qu'Alonzo avait promis par serment, aux Maures restés dans la ville, de conserver à leur culte. Il y fit placer des cloches, la consacra, et la dédia à Notre-Dame de la Paix.[2]

[1] Voy. cette charte *in extenso* dans Yepez, t. VI, p. 488. — Damas Hinard, Poème du Cid, in-4°, introd., p. 63.

[2] Yepez, Cronica general de San Benito, t. VI, p. 373. — Valladolid, 1613, in-4°.

En apprenant cette violation de la parole qu'il avait jurée, Alonzo fut transporté d'une grande colère. Il se rendit en trois jours de Sahagun à Tolède, et ne parlait de rien moins que de faire brûler l'archevêque et la reine sur un même bûcher. Les Maures, sortant de leurs quartiers avec leurs femmes et leurs enfants, se jetèrent à ses genoux et le supplièrent de les écouter. « Nous savons, dirent-ils, que l'archevêque est un chef suprême » de votre loi ; et, si nous sommes cause de sa mort, la vengeance » des chrétiens retombera un jour sur nous. Si la reine meurt, » nous leur resterons odieux, et ils nous feront périr quand vous » n'y serez plus. Nous vous prions donc de les épargner, et nous » vous remettons volontiers la parole que vous nous avez donnée. » Lorsque le roi vit qu'il pouvait garder la mosquée sans manquer à son serment, sa colère fit place à la joie. Il entra dans la ville et y rétablit la paix [1085]. [1]

Quoi qu'il en soit de la vérité de ce récit, avec un primat ardent comme Bernard et une reine active comme Constance, la suppression du rite gothique fut bientôt consommée. Bernard se rendit à Rome, où Urbain II venait de ceindre la tiare. Il fut reçu par le pontife avec de grandes marques de respect. Il obtint, en lui présentant des lettres d'Alonzo et de Hugues de Cluny, l'érection de son archevêché en siège primatial, et pour lui-même le pallium. Il fit révoquer le légat Richard, en taxant sa conduite d'imprudence, et le fit remplacer par le cardinal Rainier, ancien moine de Cluny [2]. Après avoir installé avec grande pompe, sur les autels de son église, une multitude de reliques apportées de Rome, il convoqua une assemblée pour la réforme du rite gothique. Le roi, le primat, le cardinal Rainier, le clergé, une foule de soldats et de gens du peuple, étaient présents. On discuta longtemps sur le mérite des deux offices. Le clergé espagnol, le peuple, les soldats, défendaient avec obstination la cause du rite national. Le roi irrité

[1] Rodrigue de Tolède, liv. VI, ch. xxv, dans Rerum Hispanicarum Scriptores, Francfort, 1579, in-f°.

[2] Labbe, Conc., t. V, p. 1899.

en venait à des menaces. Les opposants, découragés, obtinrent de faire décider la cause par le jugement de Dieu. Deux champions entrèrent en lice; mais ce fut le champion de l'office gothique qui sortit vainqueur, aux acclamations du peuple; et Rodrigue de Tolède citait plus tard, avec une sorte d'orgueil, le nom de ce noble soutien d'une cause nationale. Alonzo et la reine, ne jugeant pas cette épreuve suffisante, convinrent avec le peuple et les soldats d'en tenter une seconde. On devait jeter les deux rituels dans un grand feu, et celui qui ne serait pas atteint était celui que Dieu désignerait lui-même pour être mis en usage. Le primat ordonna un jeûne général et des prières extraordinaires. Mais, quand on en vint à ce nouvel essai, le rituel romain fut consumé; les flammes repoussèrent et laissèrent intact le livre gothique.

Cependant, les prescriptions de Rome ne pouvaient rester plus longtemps négligées. Le roi, à bout de temporisation, n'écouta ni miracles, ni supplications, et ordonna que l'office romain fût établi dans tout le royaume. Il menaça de la confiscation, de la mort, les évêques et les prêtres qui résisteraient. Mais, pour ne pas étouffer complètement un glorieux souvenir de l'Église d'Espagne, il toléra l'usage de l'ancien office dans six ou sept églises de Tolède. « Ainsi fut-il fait malgré les larmes et les gémissements » de tous; et, à partir de ce moment, ce mot passa en pro- » verbe : Si veut le roi, si veut la loi (*quo volunt reges, vadunt* » *leges*). »[1]

La suppression du rite gothique en amena une autre, qui eut une plus grande importance au point de vue de l'influence française en Espagne. Les rois et les évêques, en adoptant une liturgie nouvelle, adoptèrent également une écriture nouvelle, pour la transcription des livres d'Église et des actes publics. Ils substituèrent aux caractères wisigothiques, usités dans les missels et les

[1] Rodrigue de Tolède, ch. XXVI, p. 241, dans Rerum Hispanicarum Scriptores. Au seizième siècle, le cardinal Ximenez obtint du Pape Jules II la restauration canonique du rite tolédan dans les églises de cette ville et dans quelques églises de Salamanque et de Valladolid. Il n'y avait plus de danger, pensait-on, pour l'orthodoxie.

bréviaires, les caractères français ou capétiens. Les historiens espagnols attribuent encore cette réforme à l'archevêque Bernard et aux moines de Cluny. Un concile tenu en 1091, par le cardinal Rainier et le primat Bernard, dans la ville de Léon, décida que dorénavant, afin de faciliter le commerce avec les étrangers, on cesserait de faire usage, dans les actes, du caractère gothique, et qu'on emploierait ceux qui étaient usités en France et dans les principaux pays de l'Europe [1]. Ce changement s'opéra d'abord dans les diplômes royaux et dans les chartes ecclésiastiques ; et, à partir de 1118, ainsi que l'ont remarqué les paléographes espagnols, on ne trouve plus que l'écriture française dans les archives royales, dans celles des monastères et des églises. Les Français, clercs, moines, laïques, établis en Espagne, s'empressèrent de se conformer à un usage qui leur assurait un nouveau moyen d'influence. Il mit dans leurs mains les offices du notariat, la rédaction des décrets royaux et des messages. Il leur livra les principaux actes de la vie privée, les testaments, les successions, les acquisitions, une partie de l'administration civile et du gouvernement séculier du pays. [2]

La substitution de l'écriture française à l'écriture gothique fut accompagnée de la substitution de l'ère chrétienne à l'ère espagnole. On avait conservé en Afrique, dans la Péninsule, dans les provinces françaises anciennement soumises aux Wisigoths, l'usage de compter les années à partir du premier janvier qui suivit la conquête d'Auguste, achevée en 715 de Rome, c'est-à-dire trente-neuf ans avant Jésus-Christ. Cet usage fut remplacé par celui qui consistait à dater de l'Incarnation du Verbe, et qui était employé dans le reste du monde chrétien. On attribue

[1] Labbe, Conc., t. X, p. 482.

[2] L'écriture gothique, hispano-gothique, mozarabique, wisigothique, tolédane, car elle portait tous ces noms, dérivait en principe, comme toutes celles de l'Europe à cette époque, de l'écriture romaine. Mais l'invasion des Wisigoths y avait introduit un caractère particulier et des modifications dans la forme d'un grand nombre de lettres, qui en faisaient une écriture à part. Ce sont ces modifications que la réforme dont nous parlons fit disparaître. V. De Wailly, Éléments de Paléographie, t. I, p. 662.

cette réforme, qui fut adoptée progressivement en Catalogne, en Portugal, en Aragon, à Hébretme, ce moine de Cluny, qui habitait le monastère de la Pegna, et qui écrivit, à la demande de Jean, son abbé, le récit de la translation des reliques de saint Idalèce, un des premiers apôtres de l'Espagne, et de saint Isidore, évêque de Séville, récit tracé, selon D. Rivet, avec un style clair, agréable, qui ne se ressent en rien de la barbarie, mais dont le principal mérite consiste à présenter quelques détails intéressants sur Sanche-le-Grand, roi d'Aragon, et sur le monastère de la Pegna [1084]. [1]

Hugues de Cluny vint, à cette époque, parcourir ses monastères d'Espagne et donner des conseils à Alonzo qui, depuis longtemps, sollicitait sa visite. Un autre motif l'attirait sans doute; nous voulons parler de la construction de la grande basilique de Cluny, dont les travaux avaient été commencés les années précédentes. En 1090, l'abbé et le roi célébrèrent ensemble les fêtes de Pâques dans la ville de Burgos. Alonzo profita de cette circonstance pour attester publiquement son étroit attachement à Cluny. Il rappela dans une charte, que Dieu ayant consolidé sa puissance, il avait conclu, par reconnaissance, un pacte de société fraternelle avec ses moines et qu'il avait doublé le cens payé par son père, en le portant à deux mille pièces d'or, libéralité que la reine Constance, l'archevêque de Tolède, les évêques, les grands du royaume, avaient accueillie avec joie. « J'ai obtenu, ajoutait-il, de l'abbé de Cluny, » mon père le seigneur Hugues, demeurant en ce moment auprès » de moi, dans la cité de Burgos, que l'anniversaire qu'il a fondé » pour mon père, ma mère, mes frères, mon épouse la reine et » mes fils, serait célébré à perpétuité par tous les abbés ses » successeurs. » Une partie de ce cens fut employée par Hugues à la construction de la basilique. On assure que le roi lui remit ou lui fit passer plus tard d'autres sommes, et que, après la mort de Constance, se sentant dégoûté du trône, il eut la pensée

[1] D. Rivet, Hist. litt. de Fr., t. VIII, p. 150. — De Wailly, Éléments de Paléog., t. I, p. 48.

de se faire moine à Cluny, et qu'il s'en ouvrit à Hugues qui l'en détourna. [1]

Urbain II et l'archevêque Bernard continuèrent à faire dominer dans la Péninsule le clergé français. Après le concile de Clermont, Bernard et son ancien abbé accompagnèrent le pape dans les monastères clunisiens du midi de la France. Le primat emmena en Espagne et plaça sur les sièges de Coïmbre et de Braga un moine d'Uzerche, qui fut plus tard l'antipape Bourdin. En 1095, saisi d'enthousiasme pour la croisade, il se mit en route pour Jérusalem; mais Urbain II l'arrêta et lui ordonna de retourner auprès de son troupeau. Il lui confia en même temps une tâche considérable, celle de régénérer partout le clergé espagnol, dont l'instruction et la moralité laissaient beaucoup à désirer. Bernard parcourut les monastères du centre et du midi de la France, et emmena avec lui tout ce qu'il put trouver d'hommes vertueux et lettrés. Ces jeunes recrues devaient porter dans cette Espagne, à demi arabe, une doctrine plus pure, une science plus forte, des mœurs plus sévères. Il les installa dans sa cathédrale à la place des chanoines réguliers qui, après son départ, espérant qu'il ne reviendrait plus, lui avaient donné un successeur.

Rodrigue de Tolède a énuméré dans sa Chronique une partie de ces Français qui, d'archidiacres, chantres, chanoines de l'église de Tolède, ou simples moines, furent élevés aux principaux sièges de l'Espagne. Girald de Moissac reçut l'archevêché de Bragance; Pierre de Bourges et Raymond de Salviac occupèrent l'évêché d'Osma; Bernard d'Agen, les sièges de Siguenza, de Compostelle; Pierre d'Agen, celui de Ségovie; un autre Pierre, celui de Palencia; Bernard de Périgueux, ceux de Valence et de Zamora; Dalmace, celui de Compostelle, etc., etc. [2]

Un des plus célèbres fut Jérôme de Périgueux, ancien chanoine de Tolède selon les uns, ancien moine de Cluny selon d'autres, et envoyé par l'abbé Hugues pour réformer le monastère de Saint-

[1] Yepez, t. IV, p. 456. — Ann. Bened., t. V, p. 316. — Hildebert du Mans Vita S. Hugonis, ch. II, par. 9.

[2] Rodrigue de Tolède, liv. VI, ch. XXVII.

Pierre de Cardegna. A l'exemple de plus d'un évêque et d'un religieux, il prit part à la guerre sacrée contre les Maures. Le poème du Cid lui prête des sentiments chevaleresques. « Il était » bien entendu dans les lettres et très prudent. A pied et à cheval, » il était fort bien dressé. Il allait demandant la demeure de mon » Cid. Il désirait vivement se voir en face des Maures sur le champ » de bataille. Que s'il venait à succomber en combattant et en » frappant avec ses mains, il ne voulait pas que, jamais en ce » monde, les chrétiens le pleurassent. Lorsque mon Cid apprit » cela, il en fut satisfait. Écoutez, Minaya Alvar Fanez, par celui » qui est là-haut, puisque Dieu daigne nous venir en aide, soyons-» lui reconnaissant! Dans le pays de Valence, je veux faire un » évêché et le donner à ce bon chrétien [1]. » En 1094, après la conquête de Valence, le plus grand exploit de guerre, dit un historien espagnol, qui ait été accompli en Espagne par un homme qui ne fut point roi, le Cid fit nommer Jérôme évêque de cette ville. Il fut sacré par le primat Bernard, il consacra la mosquée de Valence au culte chrétien, et devint le confesseur du Cid, de Chimène et de ses filles. Lorsque, après la mort du Cid, ses lieutenants furent obligés d'abandonner Valence aux Maures, Jérôme passa à l'évêché de Zamora, puis à celui de Salamanque. Le comte Raymond de Bourgogne lui accorda, dans ce dernier, des privilèges et des donations considérables, entre autres tout un quartier de la ville. Il mourut en 1126, en odeur de sainteté. [2]

La plupart des évêchés furent ainsi donnés à des Français. Ils dominèrent dans les conciles nationaux, dont la juridiction s'étendait à tous les actes du gouvernement; et l'actif primat gouverna, par leur entremise, l'Église d'Espagne. Presque tous, il faut l'avouer, se montrèrent dignes par leurs mérites du nom français et de l'ordre de Cluny. Ils relevèrent les évêchés, en créèrent de nouveaux, construisirent des églises, rendirent aux villes la prospérité. Plusieurs méritèrent, par la régularité de leur vie,

[1] Damas Hinard, Poème du Cid, p. 91. — Minaya Alvar Fanez était cousin ou neveu, lieutenant et confident du Cid.

[2] Damas Hinard, Poème du Cid, p. 10, 279.

par leur charité et leurs bienfaits, le titre de saints ou de bienheureux. [1]

Les monastères devinrent plus nombreux et plus édifiants. Alonzo construisit autour de Tolède ceux de Saint-Servand et Saint-Germain pour des hommes, ceux de Saint-Pierre et Dominique et de Saint-Clément pour des femmes. Le premier fut confié à Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille; celui de Saint-Clément passa plus tard sous la réforme de Cîteaux, et devint un des plus célèbres de ces contrées. Si l'on ajoute à ces fondations les développements donnés à Saint-Facund de Sahagun, à Sainte-Marie de Najera, à d'autres dépendances de Cluny, on comprendra que Pierre-le-Vénérable ait appelé Alonzo le restaurateur de la ferveur religieuse éteinte en Espagne, et que les moines aient répété que, si sa vie n'avait pas été chaste, sa charité avait été assez grande pour mériter qu'il fût tiré des flammes du purgatoire par les prières de Cluny. [2]

Trois ans après la mort de Constance, Alonzo se sentant, dit un historien, peu de goût pour le veuvage, se remaria avec Berthe de Toscane, sœur, selon quelques auteurs espagnols, du comte Raymond de Bourgogne. Mais cette nouvelle épouse mourut au bout de peu de temps sans lui donner de fils. Il en eut un d'une Mauresque, Zaïda, fille de l'émir de Séville, qui avait été sa pupille ou sa concubine, qu'il avait convertie, baptisée sous le nom de Marie-Élisabeth, et qu'il finit par épouser [1106]. [3]

[1] Rodrigue de Tolède, liv. VI, ch. XXVIII. — Yepez, Cronica general de San Benito, t. VI, p. 376. Un écrivain français, très versé dans l'histoire et la littérature de l'Espagne, tire de ces faits une conclusion importante. Il voit, dans l'usage de la langue française, parlée en Espagne par une partie du clergé séculier ou régulier, l'origine de la langue castillane. Le catalan sortait du provençal ou limousin ; le portugais du galicien, qui lui-même sort du français; le castillan, ou espagnol proprement dit, présente, selon M. Damas Hinard, dans son plus ancien monument, le Poème du Cid, des analogies avec le français contemporain, qui attestent l'influence souveraine de ce dernier sur sa formation. Poème du Cid, intr., p. 69.

[2] Ann. Bened., t. V, p. 537. — Pierre-le-Vénérable, De Miraculis, liv. I, c. XXVIII.

[3] Rossaew Saint-Hilaire, Hist. d'Espagne, t. IV, p. 258. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 499.

La naissance de ce fils, nommé don Sanche, jeta la division dans sa famille. Les deux princes français virent avec jalousie l'enfant d'une infidèle venir leur disputer leur héritage. Dans la pensée qu'il ne vivrait pas, ou dans le dessein de le dépouiller à la mort de son père, ils projetèrent de se partager d'avance les États d'Alonzo. Ils demandèrent à ce sujet des conseils à Hugues de Cluny, qui les leur transmit par un de ses moines. Ils rédigèrent ensuite un traité qu'ils lui adressèrent en forme de lettre, en le prenant à témoin de leurs dispositions. Dans ce traité, ils juraient de se garantir mutuellement la conservation de la vie, l'intégrité de leurs membres et la liberté. Les deux tiers du trésor royal devaient être donnés à Raymond; l'autre tiers à Henri. La Castille et Léon étaient attribués à Raymond; Tolède et son territoire, le Portugal en propre et la Galice à titre de fief relevant de la Castille, étaient dévolus à Henri, à la condition qu'il aiderait Raymond à s'emparer du reste des États d'Alonzo. Les deux comtes se promettaient un secours réciproque pour se maintenir dans la possession de ces domaines et de ceux qu'ils conquerraient sur leurs ennemis. [1]

La mort du jeune don Sanche, tué en 1106, en défendant le château d'Uclès contre l'émir de Séville, et celle de Raymond de Bourgogne, rendirent inutile ce pacte de famille. Il ne restait d'autre héritier à Alonzo que son petit-fils Alonzo Raymondez, fils de Raymond de Bourgogne et d'Urraca. Il n'aimait pas cet enfant, qu'il tenait relégué dans un de ses châteaux, loin de la cour, et il ne voulut pas lui transmettre le sceptre de Castille. Frappé des funestes conséquences qu'avait produites le partage des États de son père Ferdinand, il se proposa de réunir dans une même main tous les États de l'Espagne chrétienne, et, avec l'assentiment des Cortès, il donna Urraca en mariage à Alonzo-le-Batailleur, qui, possédant la Navarre et l'Aragon, était, après lui, le prince le plus puissant de la Péninsule.

Les couronnes de Castille, de Léon et des Asturies, celles de Navarre et d'Aragon, devaient se confondre sur la tête du fils qui

[1] D'Achery, Spicilège, t. III, p. 122.

naîtrait d'Urraca et de son nouvel époux. Elles reviendraient à Alonzo Raymondez, dans le cas seulement où les deux époux seraient privés d'héritiers mâles. La tutelle de ce dernier, à qui il ne laissait que le comté de Galice comme fief relevant de la Castille, était confiée à son oncle paternel Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne, depuis pape sous le nom de Calixte II. Alonzo de Castille mourut en 1109, la même année que Hugues de Cluny. Il fut assisté dans ses derniers moments par le primat Bernard, et enterré à Sahagun, à côté de son épouse Constance.

Les troubles qui suivirent sa mort ne portèrent qu'une atteinte passagère à l'influence française et clunisienne. Tandis que Henri de Bourgogne gouvernait avec sagesse le comté de Portugal, faisait fleurir la religion, et assurait à ses sujets une paix assez profonde pour pouvoir prendre part à la croisade, la division régnait entre Alonzo d'Aragon et Urraca, qui, par la violence de son caractère et ses mœurs dissolues, se rendit odieuse à son époux et chercha à reprendre les États qu'elle lui avait apportés en dot. Vingt années de guerre désolèrent la Castille et la Galice qui défendaient leur indépendance contre le roi d'Aragon. Durant cette longue lutte, Alonzo s'attacha à rabaisser les hommes qui avaient prêté leur autorité à son prédécesseur, et qui soutenaient l'autonomie nationale. Il chassa de leurs sièges les évêques de Burgos, de Léon, de Palencia, l'abbé de Saint-Facund. Il envoya en exil, pendant deux années, Bernard de Tolède. Mais, quand il voulut les remplacer par des hommes dévoués à sa cause, ce fut encore parmi les religieux français qu'il les chercha.

Le courage des seigneurs castillans et galiciens finit par faire triompher leur indépendance. Bernard de Tolède et Diego Gelmirez, évêque de Compostelle, qui représentaient l'un l'Église de Castille, l'autre celle de Galice, firent prononcer le divorce entre Urraca et son époux. L'héritage d'Alonzo VI rentra dans les mains du jeune Alonzo Raymondez, qui devait porter plus loin encore la domination chrétienne et prendre le titre d'empereur des Espagnes.

La Castille maintenue, comme le noyau de l'unité future de l'Espagne, entre les mains d'un prince d'origine française; le

Portugal arraché aux infidèles et constitué en comté souverain par un autre prince français, dont le fils allait devenir premier roi et législateur de ce pays; des Français placés à la tête des évêchés et des monastères, des Français investis des principales fonctions civiles, et faisant pénétrer partout leurs idées, leurs usages, leurs institutions, leur langue : tels furent les résultats de la politique de Grégoire VII, secondé par Hugues de Cluny et par le primat Bernard. Quel que soit le jugement que l'on porte sur cette invasion de moines et de seigneurs étrangers, sur ce pacte entre Henri et Raymond de Bourgogne; quelles que soient les ambitions qui agitèrent religieux et chevaliers, le but était grand et la civilisation espagnole n'eut qu'à s'en féliciter.

Il fut donné à l'énergique instrument de cette révolution de la voir s'accomplir en entier. En 1145, Bernard mourut dans un âge avancé, après avoir, pendant plus de quarante ans, gouverné et le diocèse de Tolède dont il agrandit les possessions par les armes, et l'Église d'Espagne, et les affaires de l'État [1]. Il laissa le souvenir d'un des hommes les plus vigoureusement trempés, à une époque qui comptait cependant tant de héros. Il fut inhumé dans sa cathédrale; mais, plus tard, on discuta sur le lieu de sa sépulture. Les moines de Sahagun la montraient dans leur église; les chanoines de Tolède prétendaient la posséder dans leur sanctuaire : sainte querelle, dit un auteur espagnol, dont il faut se réjouir à cause de la vénération inspirée par celui qui en était l'objet [2]. Les moines ne pouvant lui donner le titre de saint, lui donnèrent celui de cardinal qu'il peut avoir mérité, mais qui ne paraît pas cependant lui avoir été conféré [3]. Il fut remplacé sur le siège primatial d'Espagne par un de ses disciples, Raymond de Salviac, évêque d'Osma.

[1] Il se présenta un jour avec ses soldats devant le château d'Alcala de Hénarès, qui passait pour inexpugnable, et ses habitants effrayés s'enfuirent. On y vit plus tard se dresser le palais des archevêques de Tolède. V. Rodrigue de Tolède, liv. VII, ch. III.

[2] Yepez, Cronica general de San Benito, t. VI, p. 377.

[3] Yepez, id., p. 377. Ce titre lui est donné, selon cet auteur, dans les archives de plusieurs monastères.

Quant aux prieurés clunisiens d'Espagne, dont le nombre, au treizième siècle, s'élevait à vingt-cinq, d'un côté, ils se laissèrent entraîner par l'esprit de nationalité qui tendait à réagir contre une direction étrangère; de l'autre, les guerres et les procès endommagèrent considérablement leurs biens; ce fut pour eux une double cause de décadence. Les prieurs, habitués aux mœurs françaises, et regrettant le plus souvent leur patrie, se montrèrent inhabiles ou insouciants dans leur direction. Les moines espagnols témoignèrent de la répugnance à payer un tribut à une abbaye étrangère, à entreprendre un long et périlleux voyage pour venir faire profession à Cluny. Ces voyages entraînaient d'ailleurs une foule d'abus contraires à la règle. Les visiteurs clunisiens venaient rarement parcourir ces maisons éloignées qu'aucun lien ne rattachait étroitement à la maison-mère. Cet état de choses amena des réclamations générales, et, à différentes époques, les prieurés d'Espagne demandèrent aux papes et aux rois d'être distraits de l'ordre de Cluny. Les plus importants, comme Saint-Zoyle de Carrion, Saint-Isidore de Duegna, Sainte-Marie de Najera, obtinrent de s'unir à la congrégation de Saint-Benoît de Valladolid qui, vers la fin du treizième siècle, était dans sa ferveur; celui de Saint-Isidore n'y fut annexé qu'en 1478, après être resté plus de quatre cents ans sous l'obéissance de Cluny. [1]

[1] Yepez, Cronica general de San Benito, t. VI, p. 198, 202, 331. — Ann. Bened., t. IV, p. 490, 537. — Bibl. Clun., p. 1746. Parmi les vingt-cinq maisons de la province d'Espagne, on comprenait, au treizième siècle, l'abbaye d'Arles-sur-Tech, en-deçà des Pyrénées. Les autres étaient situées dans la Catalogne, l'Aragon, la Navarre, les Asturies, la Galice, le Portugal, la Vieille-Castille, le royaume de Léon.

CHAPITRE VI.

Élection d'Urbain II. — Son voyage en France. — Consécration de la basilique de Cluny. — Urbain II et saint Hugues à Souvigny. — Concile de Clermont pour la croisade. — Les religieux de Cluny en Palestine. — Départ du Pape. — Sa mort.

Grégoire VII avait montré quelle force donnait à la papauté un homme formé à l'école du cloître et s'appuyant sur le monachisme. Aussi, des trois candidats désignés par lui, à savoir : Didier, fils de Landolphe V, prince de Bénévent, abbé de Mont-Cassin, Hugues de Romans, archevêque de Lyon, Odon de Lagery, ancien prieur de Cluny, évêque d'Ostie, le premier fut proclamé. Sa qualité d'Italien, l'absence des deux autres candidats, la nécessité de pourvoir sans retard, à cause du schisme, à la vacance du saint-siège, décidèrent le choix des cardinaux. Ancien disciple d'Alférius, Didier avait suivi à la Cava les usages de Cluny. Mont-Cassin lui devait, depuis vingt-neuf ans, l'ère la plus brillante de ses annales. Il fit reconstruire son église sur un plan plus vaste, défendit ses domaines contre Robert Guiscard, imprima une vive impulsion aux travaux littéraires, et donna asile à Grégoire VII contre les armes de Henri IV. Il déclina avec humilité la dignité qui lui était offerte, courut se réfugier dans son monastère, ne céda qu'au bout d'un an, sur les instances des princes italiens, et prit le nom de Victor III. Ami de Grégoire VII, lié avec Hugues de Cluny, il confirma l'anathème prononcé contre Henri IV et l'antipape Guibert, et reprit la lutte des investitures [mai 1086].

Au moment de cette élection, Odon, évêque d'Ostie, était en légation en Allemagne. En retournant en Italie, il s'arrêta dans son ancien monastère de Cluny. Il y consacra l'église de la Vierge attenante à l'infirmerie, assista avec Hugues, au prieuré de Nantua, à la translation du corps de saint Maxime, évêque de Riez, et

arriva à Rome pour l'intronisation du nouveau pape. Mais la longue résistance de Didier avait amené la discorde. L'antipape Guibert s'était rendu maître de l'église Saint-Pierre et d'une partie de la ville. Hugues, archevêque de Lyon, Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, qui avaient joué, comme nous l'avons vu, un rôle considérable dans les dernières années de Grégoire VII, ayant conçu, pendant la vacance du saint-siège, l'espérance de lui succéder, s'étaient déclarés les adversaires de Victor, et ne voulaient pas le reconnaître. Le premier, surtout, taxait son refus prolongé d'infidélité aux intérêts de l'Église et aux traditions de son prédécesseur. De son côté, l'abbé de Cluny approuvait la conduite de Victor, blâmait celle de l'archevêque; et il en était résulté entre ce dernier et les moines une inimitié ouverte. Hugues de Lyon, dans une lettre à la grande comtesse Mathilde, protesta qu'en repoussant Victor III, il n'avait jamais eu la pensée de se séparer du saint-siège. Il se plaignit avec amertume des injures dont l'accablaient les religieux de Cluny, injures tellement graves, disait-il, qu'il ne pouvait plus désormais les supporter avec patience.

En quoi consistaient ces injures? Peut-être dans des accusations propagées par les moines, avec cette indépendance de langage qui est particulière aux puissantes corporations; peut-être aussi dans des contestations au sujet de leurs églises et des droits de l'archevêque. Quoi qu'il en soit, ce dernier leur éleva une querelle sur le motif que voici. L'abbé de Cluny, se conformant à un ancien usage, avait fait réciter, le jour du vendredi saint, l'oraison accoutumée pour l'empereur; or, Henri IV étant excommunié et séparé de l'Église, il n'était plus permis de le rendre participant à ses prières, sans contrevenir ouvertement à la décision du pontife. Le légat demanda des explications à ce sujet au miséricordieux abbé. Hugues se contenta de répondre, sans vouloir en dire davantage, qu'il avait prié pour un empereur quelconque. L'archevêque l'invita à faire pénitence; Hugues s'y refusa. C'était au moment de la vacance du saint-siège; et, personne ne pouvant suppléer vis-à-vis de Cluny l'autorité du pape, les moines se moquèrent de l'invitation de l'archevêque, comme d'une prétention contraire à leurs privilèges.

Victor III vint bientôt leur donner raison, en déclarant schismatiques et privés de la communion de l'Église romaine, Hugues de Lyon et Richard, abbé de Marseille, qui refusaient de le reconnaître. L'archevêque attaqua cette décision, comme indigne du saint-siège et renfermant plusieurs erreurs. Ses suffragants s'interposèrent pour le réconcilier avec l'abbé de Cluny. Une entrevue eut lieu ; mais, la première condition que l'archevêque voulut imposer à Hugues étant d'omettre pendant quelque temps la prière *Pro imperatore*, ce dernier s'y refusa, et cette tentative de rapprochement n'eut pas de suite. La mort de Victor III, l'élection d'Urbain II, la réconciliation de Hugues de Lyon avec le saint-siège, par l'intermédiaire de la comtesse Mathilde, assoupirent cette dissidence, dont le pape devait bientôt prévenir le retour par une décision nouvelle. [1]

Le nouveau pontife, recommandé par Victor III au moment de sa mort, était l'ancien grand-prieur de Cluny, Odon de Lagery, évêque d'Ostie. Agé d'environ cinquante ans, il était encore dans la force de l'âge. Son coup d'œil large et pénétrant embrassait, dans leur vaste ensemble, les relations compliquées de l'Église et de l'État. En annonçant son avènement aux évêques et aux princes, il protesta qu'il marcherait sur les traces de son prédécesseur. Mais son caractère était bien différent. Au lieu de cette tristesse dont la vue du mal remplissait l'ame du grand pontife, Urbain II était animé d'une fermeté confiante et sereine. On admirait sa douceur et son urbanité. Il possédait une parole éloquente, habile et polie. Sa modestie et sa bénignité faisaient en quelque sorte de lui le frère des grands et doux abbés qui avaient honoré l'ordre bénédictin. Il regardait les moines comme la pierre angulaire de l'Église. Il n'existait pas d'honneurs et de privilèges qu'il ne fût disposé à leur accorder.

Deux jours après son élection, il en retraça les détails à Hugues de Cluny. Les cardinaux de Porto, de Tusculum, d'Albano, l'abbé de Mont-Cassin, l'archevêque de Capoue, après trois jours de jeûne, de prières et d'aumônes, l'avaient proclamé, revêtu de la pourpre,

[1] Ann. Bened., t. V.

traîné à l'autel de Saint-Pierre, dans la cathédrale de Terracine, Rome étant au pouvoir de l'antipape. Il suppliait Hugues, au nom de l'affection qu'il avait conservée pour un fils et un disciple, de venir le consoler par sa présence, ou de lui envoyer, s'il ne pouvait venir lui-même, quelques-uns de ses frères, afin de lui apporter de douces paroles et d'être les interprètes de sa charité. Il lui demandait des prières, afin que Dieu rendît à l'Église assaillie par de nombreux dangers son antique splendeur. Il se donna en même temps pour successeur, sur le siége d'Ostie, un de ses anciens frères, nommé comme lui Odon, qui devint, dit Baudry, abbé de Bourgueil, l'appui du pape, son conseil intime, la force et la colonne de l'Église, la règle des mœurs, une règle de justice.[1]

Au mois de novembre 1088, il renouvela, selon l'usage de ses prédécesseurs, les priviléges de Cluny, et s'exprima avec le langage d'un fils qui paie une dette de reconnaissance à son père. « Très » saint, très respectable, très aimé père, disait-il à Hugues, la » prérogative de notre affection vous est due d'une manière toute » particulière, à cause de votre ancien attachement au saint-siége » et du respect qu'inspirent votre piété et celle de votre commu- » nauté. Nous n'oublions pas non plus que nous sommes person- » nellement votre débiteur, ayant reçu de vous les premières » leçons de la vie monastique; car c'est dans votre monastère » que, par la grâce du Saint-Esprit, nous avons obtenu une » seconde naissance spirituelle. » Urbain II, tranchant ensuite la question qui s'était élevée entre le légat Hugues de Lyon et l'abbé de Cluny, s'exprimait ainsi : « Que dorénavant aucun légat du » saint-siége, exerçant des fonctions dans vos contrées, n'ose » ouvrir la bouche contre vous ou vos monastères, à moins qu'il » n'en ait reçu l'ordre exprès et qu'il n'ait été envoyé directement » par nous. » Il défendait aux évêques de se porter juges dans les différends qu'ils pouvaient avoir avec les moines. Il les engageait à en référer à l'abbé, et, si un arrangement n'intervenait pas, au pape ou à son légat spécial.

[1] Ann. Bened., t. V, p. 251.

En plaçant les intérêts du monastère au-dessus de l'autorité des évêques, du métropolitain et des légats généraux, Urbain II voulut rehausser en même temps la dignité abbatiale. Il accorda à Hugues et à ses successeurs le droit de revêtir les ornements pontificaux, aux messes et aux processions des principales fêtes de l'année. L'abbé couvrit sa tête de la mitre épiscopale, porta la dalmatique en soie et or aux larges manches, mit à ses mains des gants de soie pourpre, à ses pieds des sandales de soie brodées d'or. [1]

Ces prérogatives, qui furent accordées dans la suite à d'autres abbés, soulevèrent de nombreuses réclamations. Les évêques les virent avec jalousie et s'en plaignirent; saint Bernard les condamna comme contraires à l'humilité du moine. Elles excitèrent à ce point l'ambition, qu'on vit des chefs de monastères offrir de l'argent pour les obtenir, et d'autres se les attribuer de leur propre autorité. En 1100, le Pape Pascal II essaya vainement de prévenir un pareil abus. Ses successeurs les multiplièrent et en firent l'apanage des puissants abbés, plutôt qu'un honneur conféré au mérite, à la sainteté, à des services rendus. Mais, à l'époque qui nous occupe, décernées à des abbés comme ceux de Cluny ou de Mont-Cassin, elles étaient une récompense justement méritée par ces grands moines, qui travaillaient à la réforme de l'Église, soutenaient son indépendance et ne la trahissaient jamais.

La continuation du schisme et l'occupation de Rome par l'antipape, obligèrent Urbain II à passer dans le midi de l'Italie les premières années de son pontificat. Il créa, avec le concours de Roger, comte de Sicile, des évêchés dans les provinces d'où avaient été expulsés les Sarrasins. Il renouvela, dans plusieurs conciles, les décrets contre les investitures et les vices du clergé. Accablé de dettes, dénué de ressources, il vivait des aumônes que lui faisaient les évêques qui lui étaient restés fidèles. Il essaya de rentrer dans Rome, en demandant un asile secret dans la maison des Frangipani, et en achetant, du seigneur à qui Guibert en avait

[1] Bullarium Cluniacense, p. 22.

confié la garde, l'entrée du palais de Latran, moyennant une somme que lui donna Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme. Mais il jugea bientôt un pareil séjour dangereux pour sa personne et pour l'indépendance du saint-siège. Son origine française, son dessein de continuer les sévérités de Grégoire VII, lui avaient aliéné cette partie du clergé et du peuple, qui, sans embrasser ouvertement le schisme, y trouvait l'occasion de vivre dans la licence. Quoiqu'il possédât assez de courage pour ne pas faiblir devant l'intimidation et ne pas dévier de la ligne qu'il s'était tracée, il était porté plutôt, par la douceur de son caractère, à attendre du temps l'aplanissement des obstacles, qu'à les affronter en face.

Il pourvut donc aux affaires de l'Italie, tint à Plaisance un concile, dans lequel les envoyés de l'empereur d'Orient vinrent lui exposer les maux que les chrétiens souffraient de la part des Turcs, et, au mois de juillet 1095, il se rendit en France avec l'intention d'inaugurer, en s'appuyant sur l'ordre bénédictin, une grande croisade dont la pensée agitait tous les esprits. Il espérait trouver, dans le caractère guerrier et chevaleresque du peuple français, un entraînement plus sincère et plus durable que dans l'esprit léger, intrigant, mercantile, des peuples d'Italie. Il passa par Valence, célébra la fête de l'Assomption au Puy, dans l'église consacrée à la Vierge, sous la protection de laquelle devait être placé le concile qu'il se proposait de réunir. Mais, n'ayant trouvé aucun préparatif dans cette ville, il l'indiqua pour le mois de novembre, à Clermont en Auvergne. Il visita les monastères de Chirac et de la Chaise-Dieu dont il consacra les églises, passa par Saint-Gilles, bénit à Tarascon un terrain destiné à l'érection d'une basilique, entra par Avignon dans la province de Vienne, et arriva à Cluny au mois de novembre, accompagné d'une suite considérable de cardinaux, d'évêques et de prêtres. Les villes, les bourgs, les campagnes, l'accueillirent avec des transports de joie, car nul homme vivant ne se souvenait d'avoir vu le vicaire de Jésus-Christ venir visiter ces contrées. [1]

[1] Ann. Bened., t. V.

Hugues de Cluny le pria de consacrer le grand autel de la basilique, qui n'était pas encore terminée, et l'autel matutinal, au fond de l'abside, où se disaient les premières messes. Les archevêques Hugues de Lyon, Dagbert de Pise, Brunon, évêque de Segni, consacrèrent, sous ses yeux, trois autres autels dans les travées de la nef les plus rapprochées du chœur.

Au milieu de ces cérémonies, le pontife se tournant vers le peuple qui couvrait de tous côtés l'enceinte et les abords de l'édifice inachevé, lui adressa une exhortation. Il rappela aux assistants l'inviolabilité qui était due aux limites du monastère, et les proclama de nouveau. « Nos pères très saints, dit-il, les pontifes nos prédé- » cesseurs ont porté une affection particulière à ce monastère, à » ses recteurs, à ses habitants. Il l'ont entouré d'une protection » toute spéciale, et avec juste raison ; car le pieux Guillaume, son » fondateur, n'en avait recommandé la garde à aucun ami, à » aucun patron, à aucun prince, mais à Dieu, au bienheureux » Pierre et à ses vicaires les pontifes romains. La divine Providence » a daigné m'associer à leur succession et à leur dignité, tout » indigne que je suis, moi qui jadis ai été moine et prieur de ce » monastère, sous le vénérable seigneur Hugues, aujourd'hui, par » la grâce de Dieu, vivant et bien portant. Elle m'a permis, ce » qui n'a été donné jusqu'à ce jour à aucun de mes prédécesseurs, » de le visiter en personne. Parmi les motifs qui m'ont engagé » à venir dans les Gaules, le premier de tous a été de réjouir de » notre présence ce lieu et cette communauté, à laquelle nous » tenons par un lien de parenté fraternelle *(speciali nobis cogna-* » *tione germanum)*, et dont nous nous efforcerons toujours de » protéger les intérêts. Voilà pourquoi nous consacrons avec vous, » en ce moment, le grand autel et les autres qui sont prêts dans » cette nouvelle église, en vous exhortant à achever sa construc- » tion. Il nous plaît en même temps, et nous croyons qu'il vous » sera agréable, de fixer les limites sacrées dans lesquelles s'exercent » l'immunité et la franchise de ce lieu, qui doit être pour vous et » pour tous les chrétiens un lieu de vénération. Qu'aucun homme » donc, de quelque condition qu'il soit, n'ait l'audace de tenter

» dans l'enceinte de ces limites, et contre la défense portée par
» l'autorité sacrée, une invasion petite ou grande, d'allumer l'in-
» cendie, de se livrer au vol, à la rapine, d'enlever un homme,
» de le frapper par colère, de commettre un homicide, de mutiler
» quelqu'un. »

Les limites désignées par Urbain II s'étendaient : du côté de Berzé, au-dessus du ruisseau de la Salare, à l'angle de deux chemins dont l'un conduit à Mazille et l'autre à Cluny ; sur la route de Beaujeu, au carrefour qui est au-dessus du moulin du Cellerier de Cluny, en-deçà de Vianges ; du côté de Mazille, à l'angle des chemins de Mazille et de Sainte-Marie-du-Bois ; au-dessus de Roffey, du sommet du Défend à l'angle des chemins de Bésornay et de Charolles ; du côté de Ciergues, au carrefour de Turgé ; sur la route de Chalon, aux gros Châtaigniers, au-dessus de Mary ; vers Brancion, au chemin du bois Bennand ; vers Tournus, sur le ruisseau de Longueau, entre Blanot et Donzy ; vers Péronne et Laizé, aux trois hêtres servant de limite entre le bois de Cluny et celui du comte de Mâcon ; vers Igé, aux hêtres sur la montagne de Montmain. L'immunité de ce ban sacré s'appliquait, comme on le voit, non-seulement au monastère, mais encore au bourg de Cluny ; il protégeait également contre la violence les habitants laïques et les moines. Quiconque l'avait enfreint, et cité par l'abbé, le prieur, le chambrier, le doyen, refusait satisfaction, était soumis par le fait même à l'excommunication. [1]

Depuis son entrée en France, Urbain II avait été continuellement assailli par les réclamations des abbés, des évêques et des clercs qui venaient lui exposer leurs difficultés. Il les écoutait tous avec une égale patience ; Hugues lui fit part aussi des siennes. La principale concernait Souvigny. Les moines, arrivés à un grand degré de puissance, avaient entouré de murailles la ville qui s'était formée autour du prieuré. Ils y exerçaient tous les droits de la souveraineté ; ils rendaient la justice par leurs officiers ; ils la défendaient par leurs hommes d'armes ; ils percevaient seuls les

[1] Bibl. Clun., p. 518. — Bull. Clun., p. 25.

droits et les redevances. C'était là une grande humiliation pour le sire de Bourbon qui ne possédait, dans Souvigny, qu'un étroit donjon à demi ruiné, et qui voyait les autres villes de ses États rester inférieures à la ville des moines. Aussi, Archambaud IV se garda, non-seulement de leur faire de nouvelles libéralités, mais, sur la fin de sa vie, leur devint tout-à-fait hostile. Il chercha à s'emparer des droits de justice que son aïeul leur avait concédés, espérant par là pouvoir prendre plus tard le titre de seigneur de Souvigny, au lieu de celui de *protecteur* et de *vice-président* que lui donnaient les religieux. Hugues, après l'avoir averti tantôt avec douceur, tantôt avec sévérité, lui fit ordonner en 1077, par un synode réuni au prieuré de Charlieu, de réparer ses injustices, sous peine d'excommunication. Ce fut seulement au lit de la mort qu'il renonça aux *mauvaises coutumes* qu'il avait établies et qu'il y fit renoncer son fils. Mais, par un reste de rancune, au lieu de demander d'être enterré dans l'église de Souvigny, à côté de ses pères, il choisit sa sépulture dans le prieuré du Montet qu'il avait fait bâtir ; et, après sa mort, son fils Archambaud V, oubliant leurs communes promesses, renouvela ses entreprises.

Hugues décida Urbain à franchir la Loire, et tous deux passèrent une semaine à Souvigny. Archambaud supplia le pontife de venir à l'église du Montet donner l'absolution apostolique à l'ame de son père, qui, malgré son repentir, n'avait pas eu le temps de se faire relever de l'excommunication. Urbain s'y rendit avec bonté, et procéda à cette absolution devant la tombe d'Archambaud selon le rite en usage. Les religieux entonnèrent le psaume *Miserere mei, Deus*, et, à chaque verset, le pape frappa la tombe avec une baguette. Il termina par ces paroles : « Au nom de l'autorité de » saint Pierre, je t'absous et te réintègre dans la communauté » des fidèles. » Il adressa ensuite une remontrance à Archambaud V qui était agenouillé devant lui. Il lui fit jurer de renoncer aux mauvaises coutumes établies sur Souvigny ; il le releva et, *afin qu'il se souvînt mieux de sa promesse,* il lui donna le baiser de paix.

Après avoir arrêté les bases d'un arrangement entre le sire de Bourbon et Cluny, il procéda à l'exposition, dans un lieu plus

convenable, du corps de saint Mayeul. En souvenir de cette cérémonie, qu'il remerciait Dieu de lui avoir permis d'accomplir, il donna au prieuré un privilège qui le plaçait à l'abri de l'excommunication épiscopale, attribuait à la ville une pleine franchise, interdisait d'y commettre aucune violence, d'y capturer un homme, de lui enlever ses biens et ses marchandises. Il partit ensuite avec Hugues pour Clermont, où devait se réunir le concile.

Il avait à peine quitté Souvigny, que les officiers du sire de Bourbon reprirent l'exercice de leurs fonctions, et obligèrent Hugues à citer leur maître devant le concile. Urbain II chargea l'archevêque de Bourges, les évêques du Puy, de Clermont, et quelques nobles hommes, de juger le différend. D'un côté, Archambaud, Aymon, son sénéchal, et ses principaux feudataires; de l'autre, les moines, les bourgeois, les hommes de Saint-Pierre de Souvigny, comparurent devant eux. Le prieur demanda aux témoins si, durant l'administration de l'abbé Mayeul et celle du doyen Raymond de Cognac, c'est-à-dire pendant un espace de cinquante-quatre ans, les moines n'avaient pas joui en paix du prieuré, conformément à leurs titres. Les hommes, les bourgeois, les témoins mêmes du sire de Bourbon, arrêtés par la sainteté d'un serment prêté sur le crucifix et sur l'évangile, répondirent affirmativement. Archambaud, condamné par ce double témoignage, se mit à genoux devant l'abbé Hugues, promit de réparer ses torts, et lui donna un gage que celui-ci lui rendit en assurant qu'il s'en rapportait à sa parole.

Le lendemain, le sire de Bourbon, prosterné de nouveau devant l'abbé, lui fit l'abandon des droits usurpés. Il renonça à vendre à Souvigny des vins et autres denrées par ban privilégié, c'est-à-dire avant le ban du monastère. Il reçut de l'abbé, à titre de fief et en signe de vassalité, la moitié du domaine rural de Souvigny, que ses ancêtres, depuis Archambaud Ier, avaient ainsi possédé. Il s'engagea à restituer les biens qu'il avait envahis, les oblations qu'il avait détournées. Hugues lui donna son pardon et l'invita quelques jours après à sa table, avec deux de ses fidèles. Il sortit de ce repas le cœur plein de joie, prêt à verser des larmes de

reconnaissance pour la sagesse et la douceur de l'abbé. Un traité, rédigé quelques jours après, régla sur tous les points la situation des deux parties.

Archambaud et personne au monde n'avait le droit d'arrêter dans Souvigny un habitant, un étranger, un pèlerin, un marchand, de s'emparer de ses biens ou de ses serviteurs. La justice pleine et entière sur les manants et les forains restait au doyen. Il était interdit de réclamer l'intervention du sire de Bourbon, même sous prétexte d'un sauf-conduit délivré par lui. Les plaideurs qui avaient à se plaindre d'une sentence rendue par les officiers du prieuré pouvaient en appeler à ceux d'Archambaud. Les moines, à cause de l'horreur que l'Église éprouvait à verser le sang, lui abandonnaient la connaissance des crimes qui entraînaient la mutilation ou la mort. Ils se réservaient seulement, dans ce cas, le produit des amendes. Les habitants de Souvigny ne devaient le service militaire au sire de Bourbon que dans trois circonstances : si un seigneur voisin attaquait ses frontières, s'il y construisait une forteresse, s'il l'empêchait d'en construire une pour les protéger. Dans ces trois cas, ils ne pouvaient être obligés, comme des serfs, à prendre la pioche pour creuser des tranchées, ou des haches pour couper et façonner des bois, mais seulement à ceindre le glaive comme de francs soldats, afin d'attaquer ou de se défendre. Archambaud jura l'observation de ce traité, en s'agenouillant encore une fois devant l'abbé, et en lui remettant un gage qui fut déposé entre les mains des évêques.

Il mourut subitement pendant le séjour de Hugues à Souvigny. Après ses obsèques, son fils Aymon se rendit au chapitre et promit de garder les serments de son père. Il les renouvela, la main étendue sur les évangiles ouverts sur l'autel de Saint-Pierre. Le vicaire de l'église alla chercher ensuite une bannière, fit ranger autour d'elle les hommes du prieuré, et la déposa sur l'autel. Aymon s'agenouilla, la prit et l'éleva en l'agitant, afin de confirmer par ce symbole l'engagement de défendre les moines et leurs vassaux. [1]

[1] Ach. Allier, Ancien Bourbonnais, t. I, p. 256.

Nous avons cité cet accord, qui a été commenté avec une science ingénieuse par un des plus brillants historiens de nos provinces, parce qu'il caractérise exactement l'influence bienfaisante qu'exerçait un riche prieuré. La prospérité dont jouissaient les habitants de Souvigny, ceux de Cluny, de la Charité, de Vezelay, de Paray, de Saint-Flour, en jouissaient également. Les pèlerinages attiraient dans ces villes des marchés et des foires qui développaient l'industrie et le commerce. L'ouvrier et le marchand arrivés, au bout de quelques générations, à la fortune, devenaient bourgeois et réclamaient des franchises. Les moines, qui possédaient tous les éléments de la richesse, n'avaient aucun intérêt à les pressurer, comme le faisaient des seigneurs sans cesse jaloux d'augmenter leurs revenus par des droits injustes. Ils les traitaient au contraire avec un esprit de charité, et leur accordaient volontiers des exemptions et des libertés. La plus part des villes monastiques, protégées par leurs immunités, offraient à leurs habitants et à ceux qui venaient y trafiquer une sécurité qu'on ne trouvait pas ailleurs. C'est ainsi qu'avant l'émancipation des communes, elles jouissaient déjà d'un régime tempéré, qui préparait lentement le réveil des institutions municipales. Nous en reparlerons à propos des franchises du bourg de Cluny : revenons à Urbain II et au concile de Clermont.

Nous ne referons pas l'histoire si connue de cette assemblée, où se trouvèrent treize archevêques, deux cent vingt-cinq évêques, quatre-vingt-dix abbés, et la plupart des hommes lettrés de France, « attirés, dit Guibert de Nogent, par le désir de voir les traits du » pontife et d'entendre sa parole. Urbain II présida avec une » gravité calme, une politesse mesurée, et répondit, avec une » éloquence piquante, à toutes les objections proposées. »[1]

Les principaux actes furent : le renouvellement des canons touchant la liberté de l'Église, la simonie, les mœurs du clergé, l'inobservation des jeûnes, le renouvellement de l'excommunication prononcée, au concile d'Autun, contre Philippe Ier, le

[1] Guibert de Nogent, Mém. sur l'Hist. de Fr., coll. Guizot, t. IX, p. 44.

renouvellement de la Trêve de Dieu, enfin la prédication de la croisade déjà préparée par Pierre-l'Ermite. « Urbain, dit un historien » que nous avons souvent cité, mit un grand zèle à exciter les » hommes de tous ordres à la célébration de la Trêve de Dieu. » Il exposa, les larmes aux yeux, toute sa douleur sur l'état » des chrétiens d'Orient. Orateur désolé, il versa des larmes » abondantes devant tout le monde et fit pleurer un grand nombre » de ses auditeurs émus de compassion. » La croisade et la Trêve de Dieu servaient de complément l'une à l'autre. Tout en délivrant des mains des infidèles le tombeau du Christ, on espérait occuper et fixer au loin ces seigneurs indomptés, qui consumaient leur vie dans la débauche et dans des guerres injustes. Il ne suffisait pas de ramener le clergé dans la voie de la charité et de la continence, il fallait aussi rendre moins fréquents, dans la société laïque, l'oppression, l'adultère, le mépris des lois de l'humanité et de l'Église. Tenter la conversion des pécheurs eût été inutile ou téméraire; leur éloignement pouvait seul assurer la paix aux peuples. [1]

Quelle part prirent les religieux de Cluny à la croisade? Elle consista dans des encouragements et des conseils plutôt que dans une participation directe. Ils propagèrent le mouvement et laissèrent à d'autres le soin de le diriger. L'idée de la guerre sainte, ainsi que nous l'avons vu, était ancienne dans le monastère. C'était un pontife de l'école de Cluny, Silvestre II, qui le premier lui avait donné un immense retentissement dans une lettre éloquente, où Jérusalem désolée exposait ses malheurs à l'Église universelle [999]. Un moine de Cluny, Raoul Glaber, s'était fait l'historien enthousiaste des pèlerinages en Palestine. La charité de ses abbés était profondément attristée des profanations dont le tombeau du Sauveur était l'objet, du sort de ces chrétiens qui périssaient, en allant honorer les vestiges de la rédemption du genre humain. Si Odilon avait été trop occupé de la direction de ses monastères pour se rendre aux lieux saints, à l'exemple de son ami Richard

[1] Orderic Vital, coll. Guizot, t. III, p. 408.

de Verdun, de Poppon de Stavélo et de plusieurs autres abbés, il avait du moins encouragé Evrard, prieur d'Anzy, Archambaud, vicomte de Mâcon, et d'autres encore à accomplir ce pieux voyage[1]. La plupart des religieux et des clercs qui revenaient de Jérusalem et qui se dirigeaient au nord et au centre de la France, s'arrêtaient à Cluny, pour raconter les merveilles et les malheurs dont ils avaient été témoins. Mais la sévérité des coutumes du monastère ne permettait pas aux moines d'entreprendre un pareil voyage, dans lequel leur piété eût été souvent une sauvegarde insuffisante contre des tentations de toutes sortes, et Hugues ne consentit à laisser partir quelques-uns de ses disciples, que quand leur sort lui parut assuré contre les chances d'un avenir incertain.

Les premiers croisés n'eurent garde en effet d'oublier les moines. Godefroy de Bouillon, avant de se mettre en route, demanda aux abbés des religieux d'une piété éprouvée et d'une vie édifiante. Il les répartit dans les différents corps de son armée, afin de donner le bon exemple. Il voulut que pendant le voyage ils chantassent leurs offices aux heures accoutumées. Ils célébraient les saints mystères et remplissaient le ministère spirituel auprès des croisés. Quand la prise de Jérusalem eut couronné le courage de « cet homme aimé de Dieu, » un de ses premiers actes fut de construire des monastères. L'installation de l'ordre bénédictin marcha de pair avec la rédaction des *Assises de Jérusalem*.

Dans cette triste vallée de Josaphat, toute blanche de tombeaux, et qui rappelle un double deuil, les souffrances du Christ et le jugement final où doit comparaître le genre humain, entre Jérusalem-la-Désolée et le Jardin de l'agonie, on voit encore aujourd'hui un tombeau semblable à la plupart des tombeaux juifs. Il consiste en une petite chambre sépulcrale taillée dans le roc, dans laquelle, selon une ancienne tradition, le corps de la sainte Vierge avait

[1] Parmi les seigneurs voisins ou amis de l'abbaye qui partirent pour la première croisade, on peut citer : Renaud et Étienne Tête-Hardie, comtes de Bourgogne; Guy de Thiers, comte de Chalon-sur-Saône; Ulric, seigneur de Bâgé; Achard de Montmerle; Guillaume III, comte de Lyonnais et de Forez; Eustache, baron de Montboissier.

reposé dans l'intervalle de sa mort et de son assomption. Godefroy fit construire auprès une église et des lieux conventuels. Il y annexa un vaste territoire et le donna à des moines, à la tête desquels furent placés des religieux de Cluny et un abbé du nom de Hugues. Après la prise de Jérusalem, en 1187, les musulmans détruisirent ce couvent, qui ne fut jamais rebâti; mais ils conservèrent l'église par respect pour la Vierge.

Au commencement du douzième siècle, des religieuses qui suivaient la règle de Saint-Benoît possédaient un monastère près de l'église Sainte-Anne de Jérusalem. Elles n'étaient que trois ou quatre et vivaient dans une grande pauvreté. Arda, femme répudiée du roi Baudouin Ier, prit le voile parmi elles et les combla de bienfaits qui augmentèrent rapidement la communauté. Judith, fille de Baudoin II, s'y retira comme simple religieuse. En 1130, sa sœur, la reine Mélissende, femme de Foulques Ier, voulant lui donner une position plus digne de sa naissance, acquit des chanoines réguliers l'église de Béthanie avec son territoire et fonda tout auprès un monastère. Elle l'entoura de fortifications, y établit des bénédictines sous la direction d'une vénérable matrone chargée d'années, et d'une vertu éprouvée, nommée Mathilde. Cette supérieure étant morte peu de temps après, elle fit nommer abbesse sa sœur Judith. Lorsque le couvent de Béthanie fut détruit, en 1187, les religieuses se retirèrent à Saint-Jean d'Acre avec les débris des chrétiens d'Orient. Il est probable que Mélissende, qui prit sa sépulture au tombeau de la Vierge, sous la garde des moines de Cluny, avait également donné à ses religieuses les coutumes du grand ordre d'Occident. [1]

Le mont Thabor passait, selon une tradition primitive, pour être le lieu où le Christ s'était transfiguré, quoique le texte du

[1] Guillaume de Tyr, liv. XV, ch. xxvi. On remarque cependant dans l'église Sainte-Anne les dispositions particulières aux églises cisterciennes. Saint Bernard entretenait une correspondance avec la reine Mélissende, et, malgré leur vêtement noir, il est possible que ces religieuses se rapprochassent davantage, dans leur observance, de l'ordre de Cîteaux que de celui de Cluny. V. M. de Vogué, Églises de la Terre sainte, in-4°, p. 241.

Nouveau Testament ait passé le nom de ce lieu sous silence. On y construisit de bonne heure des églises, et une ville se groupa autour. Vers le commencement du douzième siècle, Tancrède, prince de Galilée, y fonda le monastère de Saint-Sauveur et un hospice pour les Latins. Il les dota richement et les donna aux moines de Cluny. Le monastère occupait le point culminant de la montagne. Détruit en 1113 par les musulmans, il fut reconstruit et entouré de murailles épaisses et élevées, qui en faisaient une véritable forteresse. Sa position, le courage de ses moines qui étaient obligés, dans la crainte d'un coup de main, de prendre souvent les armes, le rendirent un lieu de refuge pour la contrée. En 1183, l'abbé conclut avec celui de Saint-Paul d'Antioche un traité par lequel il s'engageait, en cas d'invasion, à le recueillir avec sa communauté. La même année, dit Guillaume de Tyr, grâce à l'épaisseur de ses murailles, au nombre de ses tours, à la valeur de ses moines, Saladin échoua contre le Mont-Thabor et fut obligé d'en lever le siège. Il s'en vengea quatre ans plus tard, après la victoire de Haltin, en faisant raser la ville et le monastère, et, à partir de cette époque, il n'exista plus d'établissement religieux permanent sur le Thabor. [1]

Au milieu du même siècle, Amaury I[er], roi de Jérusalem, dans la pensée de relever les monastères de la Palmyrène (*Palmareus*), réduits en solitude, demanda au Pape Alexandre III des religieux de Cluny. En 1170, Guillaume, évêque de Saint-Jean-d'Acre, dont la ville épiscopale était riche en églises et en communautés de divers ordres, donna à Cluny, représenté par Thibaud, prieur de Crépy, un emplacement pour construire une église et un monastère. Par respect pour les immunités clunisiennes, il déclara les moines exempts de l'excommunication qui pourrait frapper la ville; il les engagea à se rendre à son chapitre, quand leur présence lui serait utile, mais il s'interdit de les y faire venir par des moyens de contrainte. [2]

[1] Guillaume de Tyr, liv. IX, ch. XIII. Nous ne donnons pas comme exacte la traduction du mot *Palmareus;* les Bénédictins eux-mêmes ne sachant à quoi s'en tenir sur sa véritable orthographe et sa signification.

[2] Ann. Bened., t. V, p. 438. — Bibl. Clun., p. 1532.

Tels furent les principaux et probablement les seuls établissements clunisiens en Palestine. Placés sur une terre étrangère, dans une situation souvent menacée, toujours précaire, ils n'entretinrent avec l'abbaye-mère que des relations passagères, et ne brillèrent pas d'un grand éclat. Mais, durant leur courte existence, ils restèrent fidèles à leur origine ; et à côté des Cisterciens, des Prémontrés, des chanoines réguliers, qui s'établirent dans les mêmes contrées, ils conservèrent intactes leurs traditions et leurs coutumes.

« De même que des moines quittaient leurs cloîtres pour aller » à la croisade, ainsi de pieux guerriers, en revenant des lieux » saints, allèrent s'enfermer dans le cloître. Des comtes et des » chevaliers, qui avaient vendu leurs domaines et qui ne retrou- » vaient pas un asile dans leur pays, se décidaient à partager la » retraite des cénobites. Les longues misères de la croisade, la vue » du tombeau du Christ, leur avaient appris à connaître la vanité » des grandeurs humaines [1]. » Les ordres qui étaient à leur début, comme Cîteaux et les Chartreux, en reçurent un grand nombre, et l'enthousiasme religieux se porta principalement sur les fondations nouvelles. Un même sentiment animait, du reste, les croisés et les moines. Ceux qui ne voulurent point faire pénitence en allant, à travers les dangers, délivrer le tombeau du Christ, pensèrent à s'y livrer dans les cloîtres. Les moines étaient une milice comme les guerriers de la croix, et leurs demeures étaient regardées comme le chemin de la Jérusalem céleste. [2]

Un semblable mobile, sans parler des motifs particuliers que nous indiquerons plus tard, dut n'être pas étranger à la retraite des comtes Hugues II de Bourgogne, Guy II de Mâcon, Simon de Crépy, dans l'ordre de Cluny. D'un autre côté, les seigneurs qui, pendant le voyage ou leur séjour en Palestine, avaient été témoins des vertus de ses moines, de leur piété, de leur fidélité à leurs exercices au milieu d'une multitude livrée à des vices de toute

[1] Michaud, Hist. des Croisades, 1854, t. IV, p. 196.
[2] Id., p. 255.

sorte, furent frappés d'admiration, et, de retour dans leurs États, ils se montrèrent disposés à leur concéder des terres et des églises. On peut attribuer à cette cause la bienveillance que Cluny trouva dans quelques seigneurs du nord de la France, pays dans lequel ses possessions étaient peu nombreuses et peu importantes. Ainsi, Étienne VII, comte de Blois, entre deux départs pour Jérusalem, s'intéressa à la restauration de Saint-Germain d'Auxerre; Clémence, comtesse de Flandre, pendant le séjour de Robert-le-Jérosolymitain, son mari, en Palestine, appuya de toutes ses forces l'assujettissement à Cluny de l'abbaye de Saint-Bertin, où leur fils Baudouin VII devait plus tard prendre l'habit et mourir; Baudouin III, comte de Hainaut, dont le père, envoyé en ambassade par les croisés à l'empereur Alexis, avait péri dans les montagnes de Nicée sous les coups des Turcs, donna Saint-Saulge de Valenciennes; Eustache III, comte de Boulogne, fonda le prieuré de Rumilly, où il devait faire profession. Tous ces princes avaient été les compagnons de Godefroy de Bouillon; Eustache était son frère; les autres lui étaient attachés par les liens de la parenté et de l'amitié. Robert et Eustache figuraient parmi les chefs les plus distingués; comme Godefroy, ils alliaient à un grand courage des idées de justice et de piété, qu'ils s'efforcèrent de faire prévaloir dans l'administration des nouveaux États chrétiens.

Urbain II, après avoir quitté Clermont, parcourut le midi de la France, en ne cessant de s'occuper de Cluny et de ses dépendances. Il confirma les donations nouvelles, resserra les liens qui assuraient la constitution de l'ordre, donna des privilèges à Sauxillange, à Marcigny, s'arrêta à Saint-Martial de Limoges, à Saint-Pierre d'Uzerche, qui dépendaient de l'abbaye; puis, remontant par Angers, Glanfeuil, Vendôme, il alla au Mans et à Tours, où il consacra l'église de Marmoutiers. Après cette cérémonie, il revint dans le Midi, parcourut Poitiers, Saint-Maixent, Saintes, Bordeaux, Nérac, s'arrêta au prieuré clunisien de Layrac, consacra l'église de Saint-Sernin de Toulouse, visita Moissac et Beaulieu, dont la réforme avait été récemment confiée à l'abbé Hugues. Il renouvela dans un concile, à Nîmes, les dispositions de celui

de Clermont. Il chargea les religieux de Cluny de remettre en meilleur état l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre ruinée par l'abbé Guibert, qui fut déposé, et, après s'être arrêté à Saint-Gilles, à Montmajour, à Apt, il rentra à Rome pour célébrer les fêtes de Noël. [1]

Il avait réglé, pendant son séjour en France, un nombre considérable d'affaires concernant les églises et les monastères, donné la croix à une foule de seigneurs, obtenu de Philippe I[er] le renvoi de Bertrade et sa réconciliation avec l'Église. Ce voyage fut un des grands évènements du siècle, non-seulement par ses résultats immédiats, mais parce qu'il inaugurait, de la part du saint-siège, une politique nouvelle. Ce n'était plus, en effet, à l'Allemagne à demi barbare, à son empereur schismatique, que la papauté demandait désormais l'appui nécessaire pour continuer son œuvre : c'était à la France. La France devenait et devait rester jusqu'à la fin du quatorzième siècle l'asile de la papauté persécutée. Elle fut redevable de cet honneur à l'ordre de Cluny; et qui peut savoir quel cours auraient pris les évènements sans ses moines, et ce que la France eût perdu en gloire et en influence?

Un an après son retour en Italie, Urbain II donna, à la prière de Hugues, un nouveau privilège qui étendait à toutes les maisons de l'ordre les immunités dont jouissait leur chef [2]. Il vit la paix rentrer peu à peu dans l'Église, le schisme abattu, quoique encore vivant. Le pontife d'or, selon l'expression du poète Domnizon, qui avait vaincu ses ennemis plutôt par la patience que par les armes, mourut à Rome en 1099, après onze années de pontificat. Les cardinaux lui donnèrent pour successeur Rainier, cardinal du titre de Saint-Clément, né à Bleda, en Toscane, ancien novice de Cluny. Député par Hugues à Rome, à l'âge de vingt ans, pour les affaires de la communauté, il avait été retenu par Grégoire VII, promu au cardinalat, nommé abbé de Saint-Laurent et Saint-Étienne *extra muros*, et envoyé comme légat auprès d'Alonzo VI, roi de

[1] Ann. Bened., t. V.
[2] Bull. Clun., p. 32.

Castille. Il prit le nom de Pascal II, et fut consacré par l'ancien moine de Cluny Odon, évêque d'Ostie. Il annonça à Hugues la mort de son prédécesseur et sa nomination par une courte lettre, dans laquelle il le traitait de « frère vénérable. » Au mois de décembre suivant, il recommanda aux évêques de France de conserver toujours le même respect pour l'abbaye de Cluny, « sur » laquelle ses prédécesseurs avaient veillé comme sur la prunelle » de leurs yeux, et qu'ils avaient fortifiée des remparts de leurs » privilèges. »[1]

[1] Bull. Clun., p. 33.

CHAPITRE VII.

Les investitures en Angleterre.—Guillaume II et saint Anselme de Cantorbéry. — Saint Anselme et Hugues de Cluny. — Lettres de Henri IV à cet abbé. — Sa mort. — Voyage de Pascal en France. — Consécration de l'église de la Charité-sur-Loire. — Lettre de Philippe Ier à saint Hugues. — Sa mort.

Le schisme, ralenti durant le pontificat d'Urbain II, touchait à sa fin. L'antipape Guibert, retiré dans son diocèse de Ravenne, ne comptait plus à Rome qu'un petit nombre de partisans. Les princes et les évêques allemands l'avaient abandonné. Henri IV, resté sous le poids de l'anathème, était devenu un objet de dégoût pour les catholiques. On le traitait de Néron, d'impie Achab, de Pharaon, de Julien-Apostat, de bourreau de l'Église. Ses adultères et ses débauches ne trouvaient plus grâce aux yeux de personne. Son fils Henri, révolté contre lui, avait entraîné une partie de la Lombardie. Pascal II acheva de soulever les esprits, en déliant ce dernier du serment de fidélité envers son père et en lui transférant la royauté, qu'il promit d'exercer avec justice et avec soumission aux lois de l'Église.

Mais la lutte des investitures, apaisée un instant en Allemagne, s'était renouvelée avec éclat en Angleterre. Guillaume-le-Conquérant, dans le but d'enraciner sa puissance, avait fait peser sur le pays un régime oppressif, défiant et fiscal; mais, malgré ses exactions, il s'était montré le protecteur du clergé, le sujet respectueux du saint-siège. Guillaume-le-Roux, son fils, tourmenté par une insatiable rapacité, se livra au contraire à la spoliation des abbayes et des évêchés. Sa lutte avec saint Anselme, archevêque de Cantorbéry, résultat de cette politique violente, fut un scandale pour le monde chrétien. L'abbé de Cluny y prit une part que nous

ne pouvons passer sous silence, quoique des plumes célèbres l'aient déjà retracée avec supériorité. [1]

Dès son avènement au trône, Guillaume remit en honneur la simonie. Aussitôt qu'un évêque ou un abbé venait à mourir, les agents du fisc plaçaient les biens de son église sous le séquestre, percevaient les revenus, salariaient les clercs et les moines. Après quelque temps d'un pareil régime, ils mettaient en adjudication ces biens, qui étaient ordinairement achetés par des clercs et des moines attachés à la cour. L'archevêché de Cantorbéry étant resté vacant pendant quatre années, après la mort de Lanfranc, les évêques et les barons, indignés du long veuvage de cette Église, adressèrent de vives représentations au roi. Ce fut seulement en 1092, qu'étant tombé dangereusement malade, se croyant sur le point de mourir, et voulant expier ses fautes, il consentit à nommer à ce siège Anselme, abbé du Bec, qui était venu en Angleterre fonder une abbaye, à la prière de son ami Hugues-le-Loup, comte de Chester. Anselme accepta à la condition que le roi restituerait les biens de l'archevêché, que l'archevêque interviendrait avec l'autorité de primat dans les affaires religieuses du royaume, qu'il aurait pleine liberté d'entretenir des relations avec Urbain II, le seul pape légitime. [2]

Guillaume, obsédé par les plaintes des catholiques, promit d'accorder ces garanties. Mais, lorsque Anselme, après sa promotion, lui offrit cinq cents livres pour l'aider dans la guerre qu'il allait porter sur le continent, afin d'enlever la Normandie à son frère Robert, Guillaume les refusa avec dédain, comme un présent indigne de la royauté. Il n'accueillit pas de meilleure grâce le conseil que lui donna le primat de rétablir les conciles interrompus depuis son avènement, afin de promulguer les canons contre les mariages incestueux et les clercs incontinents, ainsi que le conseil de pourvoir aux abbayes dont il s'était emparé.

Quelque temps après, Anselme ayant annoncé à Guillaume

[1] MM. de Rémusat et de Montalembert.

[2] Eadmeri, Hist. Novorum, Migne, Patrol. lat., t. CLIX, p. 362.

l'intention d'aller à Rome demander le pallium à Urbain II, le roi lui répondit qu'il n'avait pas encore reconnu Urbain comme pape, et que personne dans son royaume n'avait le droit de le reconnaître avant lui [1]. Anselme obtint de soumettre en plein concile, aux évêques, la question de savoir si Urbain II était le véritable pontife ou si c'était Clément III; mais ceux-ci répondirent lâchement qu'il fallait s'en référer à l'avis du roi, et une partie d'entre eux, à l'instigation de Guillaume, retira obéissance au primat. Les violences exercées sur ses propriétés, ses clercs, ses vassaux, le séquestre des évêchés et des abbayes, la licence des mœurs poussée jusqu'à la sodomie, l'obstination de Guillaume à lui interdire le voyage de Rome, la menace de saisir ses domaines et d'en disposer à son gré s'il venait à s'absenter, décidèrent Anselme à fuir l'oppression. Il s'embarqua pour la France, où il fut accueilli avec l'enthousiasme et le respect qu'inspiraient les saints et les martyrs [1097]. [2]

Comme il traversait la Bourgogne, on annonça au duc que l'archevêque de Cantorbéry passait sur ses États, se rendant à Rome avec de grands trésors. Le duc Eudes, que la dureté de son caractère et son ardeur dans les combats avaient fait surnommer Borrel ou Bourreau, ne se faisait pas faute, malgré sa générosité envers les abbayes de Tournus, de Molesme et de Cîteaux, de détrousser les voyageurs qui passaient sur ses terres. Un jour qu'Anselme et sa suite se reposaient sous des arbres au bord de la route, il tomba sur eux avec une poignée de cavaliers, et demanda d'un ton impérieux où était l'archevêque. Anselme se présenta lui-même. A son aspect vénérable, le duc demeura interdit, rougit et ne put prononcer une parole. « Seigneur duc,
» lui dit Anselme, si tu veux le permettre, je t'embrasserai.
» Je suis tout prêt à t'embrasser, répondit le duc, à te rendre
» service, et je remercie Dieu de ton arrivée en ce pays. Ils
» échangèrent le baiser de paix et commencèrent à s'entretenir

[1] Eadmeri, Hist. Novorum, Migne, Patrol. lat., t. CLIX, p. 380.
[2] Id., p. 402.

» ensemble. J'ai quitté l'Angleterre, dit l'archevêque, pour la » défense de la religion, et j'ai dessein, Dieu aidant, d'aller à » Rome. Je me réjouis de t'avoir rencontré et de te connaître. Je » désire posséder ton amitié et trouver pour moi et les miens la » sécurité sur tes États. J'aime ces paroles, répondit le duc, et je » veux qu'il soit fait selon ta volonté; je me recommande à tes » prières et demande ta bénédiction. » Il lui donna un seigneur de sa suite pour l'accompagner jusqu'aux frontières de la Bourgogne. Il a la figure d'un ange, disait-il! On prétendit que cette rencontre ne fut pas étrangère à son changement de vie; car l'année suivante il fonda Cîteaux et partit pour la croisade. [1]

Anselme arriva à Cluny trois jours avant Noël. Il fut reçu avec le respect dû à ses malheurs par une armée de moines. Il envoya un message à Hugues de Romans, archevêque de Lyon, pour le prévenir de son arrivée. Ce prélat écrivit à Bérard de Chatillon, évêque de Mâcon, de se rendre immédiatement auprès de lui et de se mettre à sa disposition.

Anselme passa tout l'hiver à Lyon. Il avait connu Hugues de Romans lorsque ce dernier, encore évêque de Die, tenait partout des conciles en qualité de légat. Il lui avait soumis ses premiers ouvrages et l'avait consulté sur ses démêlés avec Guillaume II. A Lyon, il se trouvait non loin de son pays, où il n'avait pas dessein de s'arrêter. Né à Aoste en Bourgogne jurane, il était allé à l'âge de quinze ans demander à l'abbé de Fruttuaria l'habit monastique. L'abbé l'ayant trouvé trop jeune, il passa les années suivantes tantôt en Bourgogne, tantôt en France. Sa sœur Richera avait épousé un seigneur nommé Burgonde, qui habitait près des bords du Rhône. Burgonde, afin d'expier une vie profane, prit la croix et partit pour la Terre sainte. On présume qu'il y mourut. Anselme demanda pour sa veuve à l'abbé Hugues un asile à Marcigny. Il ne restait à cette dernière qu'un fils nommé Anselme comme son oncle. Ses parents l'avaient consacré à Dieu, et le primat l'avait amené avec lui à Lyon. Cet enfant ayant grandi,

[1] Eadmeri, Hist. Novorum, Migne, Patrol. lat., t. CLIX, p. 403.

Anselme sollicita de Hugues la permission de laisser sortir Richera, afin de réunir un instant la mère et le fils. Mais il éprouva une vive résistance et ne parvint jamais à la vaincre. Il fit élever le jeune Anselme tantôt au Bec, tantôt en Angleterre, veillant sur ses études et sur ses mœurs avec une sollicitude paternelle. Il l'emmena dans son dernier exil à Rome où le pape Pascal II, par vénération pour son oncle, le nomma abbé du monastère de Saint-Sabas. [1]

Le primat ayant reçu d'Urbain II l'ordre de se rendre auprès de lui, se mit en route par la Savoie et la Maurienne, en cachant sa qualité, afin de se soustraire aux hommages que sa réputation lui attirait, et d'échapper aux embûches que les partisans de Guibert, prévenus de son voyage, dressaient à tous ceux qui portaient l'habit religieux. Urbain, entouré du clergé et de la noblesse romaine, le reçut au palais de Latran, comme une victime de la foi, comme le patriarche d'une autre partie du monde, comme le maître de tous par la science et le flambeau de l'Église. Il avait la parole sur les lèvres et allait prononcer au concile de Pavie, en 1098, l'excommunication contre Guillaume, si Anselme ne l'eût supplié de la retarder et d'accorder un délai au roi pour se repentir. En attendant un nouveau concile, il se retira dans la solitude. Mais, dans l'intervalle, Guillaume envoya à Rome son chapelain, Guillaume de Warlevast, qui avait accablé Anselme d'outrages. Cet envoyé gagna, par des conférences secrètes et par des présents, les cardinaux qui obtinrent qu'un nouveau délai de neuf mois fût accordé au roi; et lorsqu'au concile romain du mois de mai 1099, le pape lança une sentence d'excommunication contre les ennemis de l'Église, le nom de Guillaume fut passé sous silence. En vain, Reinger, évêque de Lucques, éleva la voix pour provoquer le redressement des injustices commises envers le primat, Urbain indécis, embarrassé, l'interrompit en disant : « C'est assez ; il y sera sagement pourvu. » Anselme, plus entouré d'honneurs que d'appuis, garda le silence. Il comprit qu'il n'obtiendrait pas si tôt la réparation demandée, et quitta Rome

[1] Saint Anselme, par M. de Rémusat, p. 22-243. — Crozet-Mouchet, Saint Anselme, sa vie et son temps, in-8°, 1859, p. 81. Ouvrage recommandable par le nombre et l'exactitude des faits.

le lendemain du concile. Il passa quelque temps auprès d'Humbert, comte de Savoie, son parent, et dans la vallée d'Aoste son pays natal. [1]

Il fut reçu de nouveau à Lyon par l'archevêque, non comme un hôte, mais comme le seigneur de la ville *(dominus loci)*. Il y séjourna plus d'un an, et écrivit plusieurs traités sur le péché originel, la Rédemption, etc. Il remplit dans le diocèse la plénitude des fonctions pastorales, comme un second évêque. Il faisait de fréquents voyages dans les environs, à Vienne auprès de l'archevêque Guy de Bourgogne, à Saint-Étienne, à Mâcon. Mais Cluny l'attirait de préférence.

« On lui demandait partout de rendre la santé aux malades, la » raison aux insensés, et on croyait que le ciel avait accordé ces » biens à ses prières. Un jour, sur la route de Cluny, un prêtre » vint le prier de bénir sa sœur qui était folle. Anselme n'eut point » l'air de l'entendre et chercha à s'échapper ; mais le peuple » l'entoura, arrêta son cheval et se disposa à lui faire violence. » Dans cette extrémité, il parut céder, leva la main et fit sur la » pauvre femme le signe de la rédemption, puis, lâchant les rênes » à sa monture et ramenant son capuchon sur sa tête, il s'échappa » seul d'un pas rapide. Sa suite, attristée de cette scène, ne put » le rejoindre qu'à Cluny. Cependant, portée dans les bras de la » foule, la pauvre folle rentra dans sa maison d'où elle ne sortit » plus pour errer dans les rues ; mais elle avait retrouvé son bon » sens pour louer Dieu et l'homme de Dieu. » [2]

Ce fut pendant son séjour à Cluny qu'il composa un sermon sur les béatitudes du ciel. Il le lut aux moines dans la salle du chapitre. Son imagination, prenant son vol sur les ailes de la foi, ouvrait à ses auditeurs la porte des demeures bienheureuses et décrivait avec complaisance tous les dons départis à leurs habitants. la beauté, la santé, la force, la volupté, l'amitié, la joie, l'honneur. Il répandit sur ce sujet les flammes de l'amour et de l'espérance,

[1] Eadmer, ouvrage cité, p. 408.

[2] M. de Rémusat, Saint Anselme, p. 266. — Eadmeri, Vita Anselmi, dans Migne, Patrol. lat., t. CLVIII, p. 101 et suiv.

les fleurs d'un langage plein d'images et de figures, tableau bien propre à émouvoir, présenté à de tels disciples par un tel maître.

Dans l'été de l'année 1100, après un voyage à la Chaise-Dieu, il donna rendez-vous à Marcigny à l'abbé Hugues. Il le trouva accompagné de trois de ses moines, Baudouin, Emérus et Eustache, tous trois fils de lumière, dit Hildebert du Mans, et marchant avec soumission sous la loi du Seigneur. Un jour qu'ils étaient réunis et qu'Anselme les entretenait de ses démêlés avec Guillaume, l'abbé de Cluny se tournant tout-à-coup de son côté : « Il faut, lui dit-il, dévoiler les jugements par lesquels Dieu, le » juge suprême, dépose enfin les puissants de leur siège et exalte » les humbles. Je vous annonce donc que le délai accordé au roi » d'Angleterre pour se repentir vient d'expirer la nuit dernière. La » sentence est portée contre lui et il lui reste peu de temps à » régner. » [1]

En effet, quelques mois plus tard, Anselme se trouvant au monastère de la Chaise-Dieu, deux moines partis d'Angleterre vinrent lui annoncer la mort de Guillaume. On l'avait découvert, vers la fin du jour, dans un épais fourré, au milieu d'une forêt où il s'était livré aux plaisirs de la chasse, gisant à terre, baigné dans son sang, le sein percé d'une flèche dont la hampe était brisée. Il trouva à Lyon deux nouveaux messagers qui lui confirmèrent cette nouvelle et le pressèrent de hâter son retour dans son Église. En passant par Cluny, il rencontra un envoyé qui venait, de la part de Henri Ier et du peuple, le prier de rentrer au plus vite. Le roi lui promettait de le traiter comme un père, de remettre entre ses mains sa personne et son royaume. Obligé de résister aux prétentions de son frère Robert, il n'avait pu, disait-il attendre son retour pour recevoir de sa main l'onction royale. [2]

Cette bonne intelligence devait bientôt être troublée. Pascal II ayant renouvelé en présence d'Anselme, dans deux conciles, l'interdiction des investitures, l'archevêque refusa à Henri l'hom-

[1] Vita S. Hugonis, ch. II, par. 14.
[2] Eadmeri, Historia Novorum, p. 423, dans Migne, Patrol. lat., t. CLIX.

mage que ce dernier lui demandait. Le roi assembla ses barons, les évêques se réunirent, et le partage des opinions ne fit qu'augmenter les difficultés. Henri députa au pape des envoyés qui lui rapportèrent une lettre, par laquelle Pascal II approuvait la conduite d'Anselme, et, en même temps, une prétendue réponse verbale qui annulait la réponse écrite. Le roi fatigué de la résistance du primat et voyant, dans la perte de l'antique usage des investitures, un affaiblissement de son autorité, lui adressa des menaces d'exil. Anselme en prévint l'effet, et à l'âge de soixante-dix ans il reprit de nouveau le chemin de Rome. Là, en présence de Guillaume de Warlevast, évêque d'Exeter, agent de Henri Ier, il entendit Pascal II prononcer ces paroles : « Je déclare, devant » Dieu, que je ne permettrai jamais à ton roi de garder impuné- » ment les investitures, dût-il lui en coûter la tête ; » et il confirma Anselme dans tous les droits de sa primatie. Mais le primat ne pouvant espérer de la part du roi une soumission complète et sincère, prit le parti de retourner à Lyon. Hugues de Romans, revenu de Terre sainte, lui donna de nouveau l'hospitalité. Il y vécut quatorze mois dans l'intimité de ses deux meilleurs amis de France, l'archevêque de Lyon et l'abbé de Cluny [1103-1105].

On a conservé une lettre adressée, à cette époque, par saint Hugues au « très vénérable et justement aimé père et seigneur Anselme. » Il l'entretenait, en termes très vifs, de l'affection qu'il lui avait vouée depuis qu'il avait eu le bonheur de le posséder à Cluny. « Puisqu'il nous est difficile, à vous comme à moi, d'apaiser » la faim que j'éprouve de votre présence si ardemment désirée, » de réjouir nos cœurs dans de mutuels et fréquents entretiens, » il est bon du moins, de temps en temps, de nourrir nos ames en » nous adressant des lettres ; car quel est l'homme, possédant » un ami en Jésus-Christ aussi glorieux et aussi saint que » vous l'êtes, qui ne doive éprouver de la joie de son souvenir » et se sentir soulagé en recevant de ses nouvelles. Avant qu'il » m'ait été donné de vous voir, la suave odeur de votre renom- » mée, parvenue jusqu'à nous, remplissait déjà notre ame d'une » joie intérieure ; depuis que Dieu nous a permis de jouir de

» votre présence, il est difficile de vous dire à quel point nous » vous sommes attaché, et combien notre cœur est étroitement » uni au vôtre. Rendons-en grâces à Dieu et prions-le de ne pas » séparer dans la gloire éternelle ceux qu'il a réunis dans cette » vie. » Il lui exprimait ensuite sa douleur au sujet des contrariétés nombreuses qu'il avait eu à endurer depuis son premier départ de France. Il lui rappelait qu'il fallait mettre tout son espoir en Dieu, attendre de lui le courage et la persévérance. Il lui offrait de nouveau l'hospitalité et le priait de donner des lettres de recommandation au porteur de cette missive, le sacristain Geoffroy, qui se rendait en Normandie et en Angleterre [1105]. [1]

Après plus de trois années d'exil, Anselme rentra pour la dernière fois en Angleterre, en passant par la Charité-sur-Loire, tandis que le moine Baudouin son délégué et Guillaume de Warlevast, envoyé de Henri, débattaient à Rome le procès entre l'Église et la royauté. Tous deux obtinrent un compromis par lequel Pascal II, en maintenant la prohibition des investitures, permettait cependant au primat d'absoudre et d'ordonner les évêques, les abbés, les prêtres qui feraient hommage au roi, jusqu'à ce que le saint-siège eût obtenu de lui l'abandon de ses prétentions. Cette solution provisoire rendait l'archevêque de Cantorbéry à son Église, et permettait d'affaiblir, avec l'aide du temps, des abus qu'il n'était pas prudent d'attaquer en face. Elle fut bientôt suivie d'une meilleure : Henri consentit, en effet, à renoncer à l'investiture, et Pascal II, à tolérer l'hommage. Les abbayes et les sièges vacants furent pourvus. Des assemblées de barons, des synodes d'évêques, rappelèrent les clercs et les laïques aux prescriptions des conciles. Anselme reprit son influence dans les affaires ecclésiastiques et même dans les affaires civiles qui demandèrent une prompte décision, pendant le séjour de Henri dans la Normandie qui s'était révoltée contre lui.

L'archevêque de Cantorbéry et l'abbé de Cluny s'étaient quittés pour ne plus se revoir. Sur la fin de l'année 1106, Hugues écrivit

[1] S. Anselmi Opera, dans Migne, Patrologie, t. CLIX, p. 210.

à Anselme pour lui annoncer la perte de l'archevêque de Lyon qui était mort à Suze, en se rendant auprès de Pascal II. « C'est un » triste évènement, disait-il, pour nous et pour tous les gens de » bien, un évènement que nous ne saurions trop pleurer. Mainte- » nant qu'il est sorti de ce monde, rendez-lui, par vos prières et » par celles des vôtres, l'amitié qu'il vous a témoignée durant » sa vie. »

Vers la même époque, envoyant quelques-uns de ses moines dans les prieurés d'Angleterre, il s'informa des nouvelles d'Anselme et lui transmit des souhaits de prospérité. « Nous espérons que la » miséricorde divine vous assistera partout où vous vous trouverez. » Quel est l'homme assez dur, qui ayant éprouvé la douceur de » votre entretien, ne vous accueillerait pas, ne vous vénèrerait » pas comme un ange de Dieu. » Il le priait de regarder comme ses fils, ses serviteurs, ses fidèles, les religieux qu'il envoyait dans son pays; il demandait pour eux ses conseils et sa protection. [1]

L'antipape Guibert mourut en 1100, après avoir usurpé pendant vingt-trois ans le siège apostolique. Ses trois obscurs successeurs, tour-à-tour emprisonnés et jetés hors de Rome, finirent misérablement. Les catholiques d'Allemagne profitèrent de ces circonstances pour réconcilier Henri IV avec le saint-siège. Henri jura une paix générale durant quatre ans, et promit d'aller à la croisade. Ses partisans, afin de mettre fin à la guerre, lui proposèrent une entrevue avec son fils Henri V. Elle eut lieu sur la Moselle. Le jeune prince reprocha à son père son excommunication, les fautes qu'il avait commises dans son gouvernement, et finit par lui promettre une entière obéissance, s'il consentait à rentrer dans une meilleure voie. Ils convinrent de soumettre leur différend à une diète qui fut fixée à Mayence aux fêtes de Noël [1106]. Mais l'archevêque de cette ville leur ayant déclaré qu'il ne voulait pas recevoir un excommunié, le jeune roi attira son père dans un de ses châteaux, le fit prisonnier et le conduisit, à Ingelheim, devant la Diète. Henri IV écrivit en vain à Pascal pour lui demander

[1] S. Anselmi Opera, dans Migne, Patrologie latine, t. CLIX, p. 241.

une réconciliation ; la Diète, qui fut une des plus nombreuses de ce siècle, et à laquelle se trouvèrent les légats du saint-siège, le contraignit à abdiquer publiquement. Il remit les insignes du pouvoir à son fils, se jeta aux pieds des légats, implora la levée de l'anathème, et jura qu'il ne voulait plus s'occuper que de son salut. On lui rendit la liberté à ces conditions, et il se retira à Liège. Mais il ne tarda pas à se repentir de sa faiblesse. Il se plaignit au roi de France de la conduite de son fils et de celle de Pascal II. Il envoya lettre sur lettre à l'abbé de Cluny, pour lui raconter ses malheurs, le prier de le réconcilier avec le pape, et promettre d'accomplir fidèlement tout ce qui lui serait demandé.

« Au très cher et très aimé père Hugues, et à tous les frères » saints du monastère de Cluny, nous offrons la douce affection » d'un fils, l'obéissance d'un frère ou plutôt d'un serviteur. Ayant » fait souvent l'épreuve de votre bonté et de votre sollicitude, » croyant avoir été fréquemment sauvé du péril par vos saintes » prières, ô père très chéri, nous recourons à vous, comme à notre » refuge le plus précieux après Dieu. Nous vous supplions » humblement de procurer quelque soulagement à nos misères. » Plût à Dieu qu'il nous fût permis de contempler des yeux du » corps votre figure angélique, de nous prosterner à vos genoux, » d'incliner, comme un fils, sur votre sein, cette tête que vous » avez tenue sur les eaux salutaires du baptême ; et, pleurant nos » péchés, de vous raconter la longue suite de nos tribulations. » Après en avoir rappelé l'histoire lamentable : « Il est temps, » ajoutait-il, de mettre fin à cette longue tragédie de nos malheurs. » Nous avons voulu vous la retracer, père très aimé et rempli » d'amour, parce qu'en Dieu et en vous, nous avons placé toutes » nos espérances de conseils et de secours, de salut et de liberté. » C'est au nom de toute notre affection et de tous les souhaits » de notre ame, que nous vous confions entièrement nos intérêts. » Nous vous promettons de faire exactement tout ce que vous » déciderez, notre honneur restant sauf, pour nous réconcilier » avec le saint-siège apostolique, pour ramener la paix et l'unité

» dans l'Église romaine. Hâtez-vous, père très aimé, donnez-nous » vos conseils; ne différez pas, nous vous en supplions, de tra- » vailler, sinon à la délivrance d'un fils (car nous avons perdu » ce nom en péchant contre le ciel et contre vous), du moins au » salut de votre esclave *(pro mercenarii salute)*. [1]

Dans une seconde lettre à Hugues, il renouvelait ses promesses dans les termes les plus humbles. Il l'implorait comme le refuge des pécheurs, comme un port de salut après le naufrage. Il le suppliait de prendre sa cause en main avec d'autres hommes religieux, et protestait d'obéir à leurs décisions. Dans une troisième lettre enfin, il se plaignait avec douceur que l'abbé de Cluny ne lui eût pas rendu visite dans sa détresse présente, qu'il n'eût pas appliqué le baume de ses exhortations et de ses conseils sur son cœur brisé. Il réclamait ses prières et celles de ses religieux. Il lui promettait d'employer le reste des forces que Dieu lui conserverait à restaurer les églises tombées en ruine par suite de ses péchés, et à se conduire d'après les conseils des gens de bien. Il consacrerait, disait-il, ses efforts à resserrer dans les liens de l'unité ce que le glaive du schisme avait divisé. « Une fois l'union scellée entre » l'empire et l'Église, une fois la paix assurée, il irait à Jérusalem » visiter cette terre sacrée où Notre-Seigneur a paru sous une chair » mortelle, où il a conversé avec les hommes. Il l'adorerait plus » dévotement dans les lieux où il avait enduré pour nous les » soufflets, les crachats, la flagellation, le supplice de la croix et la » mort. » [2]

Henri IV proposait en même temps à son fils la médiation de l'abbé de Cluny. Mais Hugues ne se laissa point tromper par ces témoignages hypocrites de piété et refusa de plaider une cause désormais perdue. De son côté, Henri V, d'après les conseils des seigneurs, répondit par un manifeste qui flétrissait les violences, les fourberies de son père, et repoussait toute idée de conciliation. Une dernière lettre adressée au pape par l'empereur déchu, pour

[1] Migne, Patr. lat., t. CLIX, p. 933.
[2] Id., id.

obtenir de faire déposer les armes à son fils, resta sans réponse. Abreuvé d'amertume et de mépris, il fut enfin surpris par la mort dans sa cinquante-cinquième année [août 1106].

Les deux légats du pape, Richard, évêque d'Albano, et Guébhard de Constance, avaient fait jurer à la diète de Mayence l'abolition des investitures et déposer plusieurs évêques schismatiques. Afin de produire une impression plus profonde sur les esprits, on déterra les cadavres de ceux qui étaient morts excommuniés, et on les jeta hors des églises. Celui de Guibert fut tiré de sa sépulture dans la cathédrale de Ravenne. Les clercs qui avaient été ordonnés par des évêques séparés restèrent suspendus jusqu'à nouvel examen.

La diète de Mayence avait invité Pascal II à venir en Allemagne sceller lui-même la paix entre l'Église et l'État. Avant de se mettre en route, le pape convoqua un concile à Guastalla; mais Henri V donna ordre à ses ambassadeurs de n'y point paraître et engagea simplement le pontife à venir le trouver à Augsbourg. Pascal se contenta de lui envoyer les résolutions du nouveau concile qui défendaient une fois de plus les investitures. Le roi n'en tint aucun compte et continua de les exercer comme par le passé. Dans la crainte d'une nouvelle lutte, dont le caractère impétueux et indocile du jeune Henri lui faisait redouter les suites, Pascal préféra venir en France où il pouvait traiter en toute liberté les affaires de l'Église. Il indiqua un concile à Troyes, traversa les Alpes par un hiver rigoureux, et arriva à Cluny au moment des fêtes de Noël [1106].

Il y resta jusqu'au mois de février, donna des privilèges à différents monastères et se rendit à Dijon. Hugues II, duc de Bourgogne, les évêques de Langres, de Viviers, d'Autun, une foule d'abbés et de seigneurs allèrent à sa rencontre et le conduisirent à l'abbaye de Saint-Bénigne. Il consacra l'église qui avait été seulement bénie du temps de l'abbé Guillaume. Le duc se mettant à genoux devant le pontife, les deux mains placées dans les siennes, jura de maintenir la prospérité de l'abbaye. Pascal II passa trois jours chez les moines de Bèze et leur adressa, dans le chapitre, un sermon sur la patience. Il se dirigea ensuite, par Langres et

Auxerre, vers la Charité-sur-Loire, afin de consacrer la superbe basilique qui était depuis cinquante ans en construction.

Cette solennité fut pour l'ordre un évènement presque aussi important que le fut plus tard la dédicace de la basilique de Cluny. Le pontife fit son entrée au prieuré entouré de cardinaux, d'archevêques, de prêtres et d'abbés. La multitude qui se pressait sur son passage était si nombreuse, que les rues du bourg et les coteaux voisins qui dominent la Loire pouvaient à peine la contenir. Les archevêques de Bourges, de Sens, les évêques d'Orléans, de Paris, d'Auxerre, de Nevers et d'Angers, les abbés de Déols, de Fleury, d'Auxerre, de nombreux prieurs, étaient venus d'Aquitaine, de Bourgogne, d'Auvergne et d'autres provinces. Le lendemain, Pascal, malgré une fièvre violente, parcourut la nouvelle église, soutenu ou plutôt porté par les seigneurs. Il la consacra en l'honneur de la Vierge et de tous les saints. Lorsque, entouré des évêques, des abbés, des prêtres, il s'avança vers le grand autel et qu'il étendit la main pour le bénir et l'oindre avec l'huile sainte, sa figure, dit un témoin oculaire, resplendit tout à coup comme celle d'un ange. On raconte qu'au moment où il voulut essuyer, selon l'usage, avec de la mie de pain, le chrême dont ses mains étaient imprégnées, on ne trouva pas de ce pain, les ministres de l'autel ayant oublié d'en préparer. Un homme, pauvrement vêtu, traversant alors la foule, en offrit lui-même au pontife, et ce fut le pain de la charité qui servit à consacrer une église où la charité devait être pratiquée avec une libéralité si généreuse. Le roi Philippe s'était fait représenter à cette cérémonie par Guy de Rochefort, son sénéchal, en lui recommandant de se tenir à la disposition du pape pendant toute la durée de son séjour dans le royaume. A la suite de Guy, on voyait un jeune clerc qui devait un jour compter parmi les hommes les plus savants du siècle, parmi les plus sages politiques du moyen-âge, et rester jusque dans les temps modernes le modèle d'un grand ministre; c'était Suger [1],

[1] Ann. Ben., t. V.—Suger, Vie de Louis-le-Gros, Mém. sur l'Hist. de Fr., coll. Guizot, t. VIII, p. 28.—Richardi mon. Cl., Ded. eccl. B. M. de Charit. Lebeuf, Div. Écrits sur l'Hist. de Fr., in-12, t. I, p. 404.—D. Bouquet, t. XIV, p. 120.

simple moine de Saint-Denis, dont Louis, fils de Philippe Ier, avait déjà apprécié le mérite.

Afin de favoriser le développement du bourg autour du riche prieuré et de le protéger contre les attaques des seigneurs voisins, Pascal II, avant de sortir de l'église, affranchit, en présence du peuple assemblé, le territoire qui entourait les murs d'enceinte, dans le rayon d'une lieue. Il en fixa les limites de la même manière que Pierre d'Albano et Urbain II l'avaient fait autour de Cluny. Quiconque y établissait sa demeure était libre de sa personne, libre de disposer à son gré de ses biens mobiliers. Défense était faite d'arrêter ou de dépouiller un habitant, un étranger qui viendrait ou s'en retournerait. Ces immunités, qui étaient placées sous la sauvegarde de l'excommunication, augmentèrent rapidement la population et constituèrent bientôt une petite ville. Le pape, se transportant ensuite au chapitre, prit de nouveau sous sa protection et plaça sous celle de ses successeurs toutes les possessions des religieux. Après avoir quitté le prieuré, il se retourna, à quelque distance, du côté de ses tours, et il étendit la main pour le bénir une dernière fois avec effusion, ainsi que tous ceux qui l'avaient enrichi de leurs bienfaits [mars 1107]. [1]

Après avoir consacré, à l'abbaye de Déols, un autel aux Apôtres saint Pierre et saint Paul, officié à Saint-Martin de Tours le dimanche de *Lætare*, s'être arrêté à Marmoutiers, à la Trinité de Vendôme, Pascal vint se reposer au monastère de Saint-Denis de Paris. « Il y donna, dit Suger, un exemple mémorable de » désintéressement, auquel n'avaient pas habitué ses prédé- » cesseurs; car, non-seulement il n'eut pas envie, ce que l'on » redoutait grandement, de l'or, de l'argent, des pierres précieuses, » que possédait le monastère, mais il ne daigna pas même les » regarder. » En effet, tandis que ses prédécesseurs et ses successeurs fatiguèrent par des demandes d'argent les églises et les monastères, Pascal se contenta de demander à l'abbé Adam un

[1] Ann. Ben., t. V.—Suger, Vie de Louis-le-Gros, Mém. sur l'Hist. de Fr., coll. Guizot, t. VIII, p. 28.—Richardi mon. Clun., ouvrage cité.

fragment des vêtements épiscopaux de saint Denis qui portait la trace du sang de son martyre. Philippe Ier et son fils vinrent courber aux pieds du pape la majesté royale. Il les releva avec bonté, s'entretint avec eux des affaires de l'Église, leur fit promettre leur appui, à l'exemple de Charlemagne et des rois leurs prédécesseurs. Les princes lui donnèrent un cortège d'archevêques, d'évêques, de seigneurs, pour l'accompagner à Châlons-sur-Marne, où l'attendaient à une conférence les envoyés de Henri V.

Le pape ayant maintenu avec fermeté, dans cette réunion, la condamnation des investitures par la crosse et l'anneau, les envoyés se contentèrent de répondre que les empereurs les donnaient en vertu d'un droit accordé par le pape lui-même à Charlemagne. Le concile de Troyes renouvela, un mois plus tard, les canons sur la liberté des élections épiscopales et la défense faite aux laïques de conférer des dignités ecclésiastiques. Henri V s'était porté avec une suite nombreuse au-devant du pape, à la frontière de Lorraine. Mais Pascal refusa d'aller plus loin et lui assigna un an et un jour pour comparaître à Rome devant le concile général qui devait examiner leur différend. Il reprit le chemin du Midi, s'arrêta à Souvigny, à Sauxillange, à Valence, à Aiguebelle, toujours accompagné par Hugues de Cluny. Au mois de novembre, il arriva à Parme et, peu de temps après, à Rome. [1]

Henri IV était mort sous le poids de l'excommunication. Philippe Ier, plus dissolu que violent, plus faible qu'obstiné, avait été absous, s'était repenti et humilié. En 1100, ayant associé son fils Louis-le-Gros à la royauté, il renonça aux affaires publiques, et parla enfin d'expier ses fautes, non, disait-il, dans la crainte de perdre son royaume terrestre, mais dans l'espérance d'obtenir celui du ciel. Trop indolent pour se mettre à la tête de la croisade, il préférait, à l'exemple de quelques illustres contemporains, entrer paisiblement dans un monastère. Il fit part à l'abbé Hugues de cette intention et lui demanda de finir ses jours au milieu de ses moines; Hugues l'encouragea dans ce pieux dessein.

[1] Labbe, Conc., t. X, p. 754. — Ann. Bened., t. V.

« Puisque Dieu, lui écrivit-il, nous a ouvert auprès de vous » l'accès d'une douce familiarité, et que nous pouvons nous » entretenir ensemble de lui, nous commencerons par vous dire que » ce n'est pas d'aujourd'hui seulement que nous avons pensé à » vous, et que nous avons souhaité vous voir marcher, avec un » penchant plus prononcé et une volonté plus ferme, vers le » bien, vers le véritable bien, vers le bien suprême qui est Dieu ! » O mon grand ami ! rappelez-vous la question que vous m'avez » adressée autrefois : Si jamais un roi s'était fait moine? » Je vous ai répondu : Oui; et quand nous ne serions certain » d'aucun autre, il nous suffirait de l'exemple de Gontran, roi » des Français, qui, renonçant aux pompes, aux vanités, aux » séductions du siècle, embrassa la vie du cloître. Soyez touché, » soyez épouvanté des infortunes lamentables et de la mort » funeste de deux princes vos contemporains et vos voisins, » Guillaume, roi d'Angleterre, et l'empereur Henri. Le premier a » été frappé à l'improviste d'un coup de flèche, non dans une » bataille, mais dans un bois; le second vient de succomber, » comme vous le savez déjà sans doute, sous le poids des » chagrins et des malheurs qu'il endurait depuis longtemps. O » roi digne d'être aimé ! ouvrez votre ame à la crainte du Seigneur ; » prenez le parti le plus sage et le plus sûr; craignez (que Dieu » nous en préserve), craignez de finir comme ces princes. Hélas ! » notre vie est assiégée de périls sans nombre. La mort se » présente à nous sous toutes les formes, et il est terrible de » tomber entre les mains du Dieu vivant. Changez de vie, corrigez » vos mœurs, rapprochez-vous de Dieu par une vraie pénitence, » par une parfaite conversion. Or, pour y arriver, nous ne connais- » sons pas de voie plus facile et plus sûre que la profession » monastique. Nous la voudrions pour vous; nous, vous la » souhaitons de toute notre ame. Voici les princes des Apôtres, » les juges des empereurs, des rois et de la terre, les bienheureux » Pierre et Paul qui sont prêts à vous recevoir dans leur maison » de Cluny, que nos pères ont surnommée l'asile de la pénitence. » Nous aussi nous sommes prêts à vous y accueillir, à vous traiter,

» à vous servir comme un roi, à supplier avec ferveur le Roi des
» rois, afin que, vous voyant de roi devenu moine par amour pour
» lui, de moine il vous rétablisse roi, pour dominer, non dans un
» pauvre et misérable coin de la terre, durant quelques jours,
» mais pour régner à côté de lui dans les domaines sans bornes
» du ciel et dans une félicité sans fin [1106]. »[1]

Quelle impression produisit sur Philippe cette lettre si affectueuse et si touchante? On ne le sait; mais il ne se pressa pas de recourir à une pénitence extrême. Il avait longtemps vécu sous l'empire de ses passions, et il ne se sentait plus la force d'une détermination héroïque. La mort le frappa au milieu de son irrésolution, dans sa cinquante-quatrième année [1108]. Il demanda par son testament à être enseveli dans l'abbaye de Fleury, parce que, disait-il, il n'avait ni assez bien vécu, ni assez fidèlement servi l'Église, pour mériter d'être déposé à Saint-Denis, à côté de ses prédécesseurs.

[1] D'Achery, Spicilège, t. II, p. 401. — Migne, t. CLIX, p. 930.

CHAPITRE VIII.

Extension de l'Ordre de Cluny en France. — Provinces pyrénéennes.

Nous avons suivi l'abbé Hugues dans les principaux évènements de sa vie publique, dans quelques-uns de sa vie privée. Il nous reste à l'envisager maintenant sous un autre aspect, dans l'extension de l'ordre de Cluny, au milieu des bienfaiteurs et des disciples qui portèrent cet ordre à un degré de splendeur que n'avaient pas prévu ses prédécesseurs, et auquel ses successeurs n'eurent presque rien à ajouter.

Différentes causes contribuèrent à édifier cette œuvre qui n'avait pas eu jusque-là d'égale au monde. Le goût pour la vie monastique, qui jetait dans les mœurs des racines de plus en plus profondes, ne suffit pas seul à l'expliquer. Elle fut avant tout celle des papes et de Hugues de Cluny. Les papes, obligés de lutter pour la liberté des élections pontificales contre les seigneurs italiens et les empereurs, pour la régularité des mœurs contre les clercs débauchés, pour l'orthodoxie contre le schisme, ne trouvèrent nulle part d'alliés plus fidèles que dans l'ordre bénédictin. Ils lui rendirent en faveurs et en prérogatives ce qu'ils reçurent de lui en services et en abnégation. Le monachisme devint entre leurs mains un instrument docile, mêlé à toutes les classes, envoyant en tous lieux des émissaires dévoués à la liberté de l'Église, gardiens de son indépendance et censeurs des abus. Les pontifes sortis du cloître s'appuyèrent sur les moines comme sur leur propre famille. Ils les proposèrent en exemple aux clercs, et cherchèrent à inspirer à ces derniers le même esprit d'unité dans la foi, la même pureté de mœurs, la même obéissance au saint-siège. Ils choisirent souvent parmi les abbés ces légats qui, parlant avec une autorité supérieure, portaient quelquefois ombrage aux rois eux-mêmes dont ils attaquaient les vices. Ils trouvèrent dans ces grands religieux un esprit plus

conciliant, des habitudes plus modestes que chez les évêques, une attitude qui inspirait davantage le respect, parce qu'elle était pure de toute ambition mondaine. Quant à Hugues de Cluny en particulier, sa haute naissance, sa sainteté, la grandeur de son intelligence, ses alliances et ses amitiés avec les rois, sa vie prolongée au-delà des limites ordinaires de la vie humaine, favorisèrent puissamment l'extension et la constitution définitive de l'ordre.

C'est surtout à la France que revient l'honneur d'avoir accru le nombre des dépendances de l'abbaye et propagé sa réforme. Deux causes y contribuèrent encore indépendamment de celles que nous venons de citer. La première fut la consolidation des nouveaux grands fiefs. Les seigneurs, à mesure qu'augmenta leur puissance, se montrèrent jaloux de créer ou de restaurer dans leurs États ces établissements monastiques qui étaient précieux à leurs peuples, parce que seuls ils possédaient les éléments de la richesse par le travail et l'économie, et parce que la plupart donnaient lieu à la formation de villes et de bourgades. La seconde fut le zèle des évêques qui, devenus plus réguliers, voulurent, en se montrant favorables à Cluny, seconder les tendances de la papauté. Ils insistèrent vivement avec Hugues auprès des laïques, afin d'obtenir d'eux l'abandon, ou du moins la réforme des abbayes sur lesquelles ils possédaient un droit de patronage.

Ce droit que nous avons déjà signalé, et qui joue un grand rôle dans l'histoire monastique des onzième et douzième siècles, avait une double origine. Il dérivait ou de la volonté des fondateurs, ou de celle des religieux. Les premiers, en créant ces établissements sur leurs domaines, s'étaient fréquemment réservé la défense de leurs propriétés contre les attaques et les empiètements. Les conciles provinciaux envisagèrent d'un œil favorable cette protection, qui semblait indispensable pour assurer aux religieux une vie paisible. Les monastères, qui ne possédaient pas dans leur charte de fondation une pareille sauvegarde, furent souvent obligés de la réclamer plus tard. Ils élurent des abbés laïques ou chevaliers (*abbates milites*), et, en échange des services qu'ils attendaient d'eux, ils leur cédèrent en bénéfice des terres, des villages, ou

certains revenus. Quelquefois même, comme à Moissac, ces patrons possédaient le domaine utile, c'est-à-dire le droit de rendre la justice et de maintenir l'ordre sur tout ou partie du territoire occupé par l'abbaye.

Différentes causes firent dégénérer de bonne heure ce patronage en oppression. La principale était assurément la décadence de la discipline. Tant que les abbés et leurs disciples se montrèrent fidèles observateurs de la règle, ils obtinrent, presque toujours par leurs efforts, par l'ascendant de leurs vertus, par la protection des évêques, des conciles et des papes, le redressement des injustices. Mais lorsque la décadence morale eut jeté parmi eux de profondes racines, ils laissèrent déchoir jusqu'à leurs intérêts temporels, et, souvent même, ils s'appuyèrent sur leurs patrons laïques pour vivre dans le désordre. Ceux-ci, poussés par l'ambition ou découragés par la difficulté de procurer une réforme, ne mirent plus de bornes à leur convoitise. Ils usurpèrent les propriétés, ils accaparèrent les revenus des abbayes; et l'abus du principe d'hérédité, principe qui était une des bases de la société féodale, les porta à considérer ces dernières comme des fiefs mouvants de leurs domaines. Ces usurpations devinrent si fréquentes que des fondateurs, jugeant le droit de patronage plus dangereux qu'utile, interdirent, dans leurs chartes de fondation, aux membres de leur famille de le réclamer jamais. Elles constituaient à l'époque dont nous parlons un fait presque universel, qui contribuait autant que l'affaiblissement de la discipline à désorganiser les monastères [1]. Une restauration n'était possible qu'à la condition de remplacer l'autorité laïque par une autre qui fût capable de sauvegarder à la fois les intérêts spirituels et temporels des religieux. L'abbaye de Cluny, renommée par sa sainteté et placée sous la protection immédiate du saint-siège, se présenta pour remplir cette double mission; et la restitution des biens, que les seigneurs avaient usurpés ou que les évêques avaient acquis par simonie, commença par celle des monastères. La plupart de ces derniers, afin d'être garantis contre de nouvelles tentatives,

[1] Chronic. Vosiense, dans Labbe, Bibl. nova, t. II, p. 281.

furent donnés à la congrégation dont la puissance et dont l'influence morale pouvaient, mieux que personne, assurer leur prospérité et les défendre.

Un mouvement général en faveur de Cluny se manifesta donc sur presque tous les points du territoire et se propagea à l'étranger. Nous allons le suivre province par province, en essayant de signaler les motifs de ces annexions, les circonstances qui les accompagnèrent, leurs résultats religieux et politiques. Nous indiquerons ainsi les branches « de cette vigne immense, qui, selon le mot de Pierre-le-Vénérable, étendait ses rameaux jusqu'à la mer et ses rejetons jusqu'au fleuve. »

C'est au midi de la France, dans la Provence, la Guienne et le Limousin, les contrées pyrénéennes, que nous trouvons les principales abbayes soumises à Cluny. Les provinces situées entre les Pyrénées, la Garonne et le Tarn, les rives de l'Océan et celles de la Méditerranée, c'est-à-dire le comté de Toulouse, la Gascogne, le Béarn, le Roussillon, en y comprenant le comté de Barcelone sur le versant espagnol des Pyrénées, avaient vu, dès le huitième siècle, les invasions mauresques porter une atteinte mortelle à leurs Églises. La plupart des monastères disparurent. Les douze évêchés de la Septimanie furent réduits à cinq ou six, sous l'autorité spirituelle d'un évêque qui prit le titre d'évêque général des Gascons. Après l'expulsion des Sarrasins, les invasions normandes et la détention des terres épiscopales par les laïques empêchèrent le rétablissement des évêchés. Mais les monastères se relevèrent plus rapidement; et là où la ruine avait été plus grande, la sève de la vie chrétienne se porta avec plus d'abondance pour guérir les blessures faites à la foi et à la liberté des peuples. Les vallées, les défilés, les pentes des montagnes se couvrirent de communautés qui se vouèrent à réparer les désastres causés par les Sarrasins, à honorer la mémoire des saints, des martyrs, des ermites, des cénobites, qui avaient jadis porté la foi dans ces contrées, et dont les successeurs avaient entretenu dans ces populations d'origine navarroise, wisigothique, gallo-romaine, cruellement frappées par le cimeterre, cette exaltation religieuse, cette haine sacrée et patrio-

tique de l'Islam, qui était la sauvegarde de leur foi et de leur indépendance.

Mais, malgré la vivacité de ces sentiments religieux et guerriers, la torpeur s'était glissée, au commencement du onzième siècle, dans ces monastères. Elle était due en grande partie à leur isolement, à leur pauvreté, à la nécessité de recourir fréquemment à la protection des seigneurs, à l'absence d'une direction supérieure. Cette absence était si complète, qu'à la suite des invasions sarrasines, les papes avaient été obligés de confier aux fondateurs et à leurs descendants le droit de nommer un abbé dans les monastères placés sous la protection du saint-siège, quand l'abbé en exercice se conduirait mal. La difficulté des relations avait développé dans ces maisons, perdues pour la plupart au sein des montagnes, une tendance prononcée à l'individualisme. Aucune abbaye puissante, renommée par la piété et la science, n'existait dans ces pays où régnait en quelque sorte la démocratie de la vie monastique, démocratie faible et végétant dans l'obscurité. Ni l'antique monastère de Saint-Michel de Cuxac, près de Narbonne, ni celui de Riupoll en Catalogne, malgré le mérite de plusieurs de leurs abbés, le nombre de leurs dépendances, leur situation avantageuse, n'étaient parvenus à constituer cette unité. [1]

En 1032, Sanche-Guillaume, duc de Gascogne, chercha à remédier à cet état de choses et à former un centre religieux, en fondant l'abbaye de Saint-Pierre de Générès, sur les confins du Bigorre et du Béarn. Il imprima à cet acte tous les caractères d'une importante création. Don du territoire de Générès, du château ducal de Saint-Castin, de domaines considérables, exemptions et immunités, il ne refusa rien aux moines. Il enrichit le trésor de l'église de vingt-cinq vases d'argent, de cinquante vases de cristal, de ses armes de guerre artistement travaillées en or, de son bouclier, de sa lance, de sa ceinture d'argent, qu'il déposa sur l'autel. Il convia à être témoins de ces générosités, à souscrire à la

[1] Cuxac avait été fondé, en 878, par des moines de Saint-André d'Escalada dont une inondation avait détruit le monastère ; Riupoll, en 880, par Wifred, comte de Barcelone. Il devint le tombeau de ses descendants.

charte de fondation, à enrichir l'abbaye, les comtes de Bigorre, de Fézensac, d'Armagnac, ses vassaux. Mais, malgré ces puissantes protections, Saint-Pierre de Générès ne prit que de faibles développements et ne répondit pas à son attente. [1]

Il ne fut pas davantage au pouvoir de tous ces princes, qui étaient en général amis de la paix, pieux et bienfaiteurs des églises, de donner une vive impulsion aux petites abbayes fondées par leurs ancêtres; et force leur fut d'appeler les moines de Cluny à accomplir dans leurs États la même tâche qu'ils accomplissaient en Aragon et en Castille.

C'est à la suite des conciles tenus à Toulouse et en Provence, de 1050 à 1060, contre la détention des biens d'église, que ce mouvement de restauration prit naissance. Une foule de seigneurs le secondèrent en renonçant aux droits qu'ils possédaient en qualité de protecteurs et d'avoués sur les établissements situés dans leurs comtés. Il se trouva heureusement sous la main de l'abbé Hugues un instrument tout préparé pour imprimer plus de force et d'unité à la direction de Cluny dans ces contrées. L'abbaye de Saint-Pierre de Moissac y prit et conserva, pendant plusieurs siècles, le rôle d'un second chef de l'ordre.

Située au pied des coteaux qui bordent le Tarn, entre sa jonction avec l'Aveyron et son embouchure dans la Garonne, elle était d'une origine ancienne et très obscure. Ses moines l'attribuaient à Clovis, Mabillon à Clotaire II, d'autres à Pepin d'Aquitaine. Mais c'est seulement au commencement du huitième siècle que son existence est constatée par des documents certains. Trois religieux, Ambert, Léotade et Paterne, édifièrent les premières cellules, dans lesquelles les Sarrasins, puis les Normands, ne tardèrent pas à porter l'incendie. De 732 à 846, une longue suite d'abbés s'occupa à réparer ces désastres. Louis-le-Pieux comprit Moissac parmi les monastères d'Aquitaine, dont il confia la restauration à saint Benoît d'Aniane. L'abbaye, restée jusque-là pauvre et obscure, vit s'agrandir rapidement ses domaines. Elle

[1] Marca, Hist. du Béarn, p. 275.

était assez opulente, vers le milieu du onzième siècle, pour exciter la convoitise des seigneurs; et les comtes de Toulouse se la firent donner en fief par le roi de France.

Pons, fils de Guillaume-Taillefer, un des plus puissants seigneurs du Midi, possesseur des comtés de Toulouse, d'Albi, de Saint-Gilles et d'une partie de la Provence, fut, comme son père, un terrible usurpateur des biens d'église. Il donna l'évêché d'Albi en douaire à sa première femme Majore; il vendit celui du Puy à prix d'argent; il s'empara de l'abbaye de Saint-Gilles et la gouverna à son gré comme abbé séculier. Il ne possédait sur celle de Moissac que la suzeraineté, le domaine utile ayant été déjà vendu par son père Guillaume à un seigneur laïque nommé Gausbert, moyennant la somme considérable de trente mille sous. L'abbé Pierre et ses religieux, qui avaient refusé d'abord de se soumettre à Gausbert, finirent par conclure un arrangement avec lui, et le reconnurent comme abbé séculier; de sorte qu'il y avait deux abbés à Moissac, l'un laïque et l'autre religieux. [1]

En 1047, Hugues de Cluny, ayant fait un voyage dans le Midi, Gausbert et Bernard, évêque de Cahors, lui offrirent l'abbaye pour y mettre la réforme. Hugues, arrêté par la situation mixte du pouvoir abbatial, hésita longtemps, puis consentit et la confia à un de ses moines, nommé Durand d'Henry de Bredon, originaire de l'Auvergne, dont Hildebert du Mans fait un grand éloge. Son intelligence vive, prompte et spirituelle, l'avait rendu particulièrement cher à son abbé. Mais cette qualité propre à dénouer plus d'une difficulté dans l'administration d'une grande communauté, était déparée par un penchant trop marqué pour la plaisanterie. Frère, lui dit un jour Hugues, si vous ne faites pénitence de ce défaut, vous apparaîtrez, après votre mort, à quelques-uns d'entre nous, la bouche pleine d'écume. Une pareille vision ne manqua d'arriver au moine Seguin.

[1] Chartes et Diplômes, t. XXVIII, p. 7. — Annuaire de la Société de l'Hist. de Fr., 1850, p. 29. — Il y avait même, selon la remarque de D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. I, p. 192, et t. II, p. 206, quatre abbés à Moissac : deux laïques, le comte de Toulouse, qui en avait la suzeraineté, et Gausbert l'avouerie; deux réguliers : Durand, évêque de Toulouse, qui en avait le gouvernement immédiat, et l'abbé de Cluny, qui en était le supérieur général.

Hugues ordonna à sept religieux de garder, pendant sept jours, un silence absolu pour obtenir le pardon du coupable. Un d'entre eux ayant rompu le silence, Durand apparut une seconde fois à Seguin, avec la bouche toujours souillée de bave, et se plaignit que la transgression d'un seul lui eût fait perdre le mérite de l'obéissance de six autres. On recommença le septenaire, et lorsqu'il fut terminé, Durand apparut une troisième fois, pour remercier son abbé d'avoir été délivré par sa charité d'une difformité qui l'avait accompagné jusque dans l'autre monde.

Durand fit preuve d'une grande habileté dans le gouvernement de Moissac. Il y réunit quatre-vingts moines et lui procura de nombreuses annexions [1]. Son mérite l'ayant fait appeler vers 1059 à l'évêché de Toulouse, il voulut conserver l'administration de l'abbaye, afin d'y maintenir le fruit de ses travaux, et dans l'espérance de la dégager complètement des mains des laïques. En effet, l'année suivante, le comte Pons, touchant au terme de sa vie et revenu à des sentiments de pénitence, confessa qu'il était de ceux dont Dieu a dit par la bouche du prophète : « Ils ont régné, mais non par moi; des princes ont existé, mais je ne les ai pas connus. » Il se présenta devant Hugues de Cluny, Bernard, évêque de Cahors, Durand, évêque et abbé; il renonça à ses droits de suzeraineté, et donna à perpétuité le gouvernement de Moissac à Cluny. Quelque temps après, Gausbert se dépouilla lui-même du domaine utile. [2]

Deux ans plus tard, fit profession à Moissac un seigneur dont le dévouement devait merveilleusement servir les intérêts de Cluny. C'était Hunald, troisième fils de Centule-Gaston III, vicomte de Béarn. Cette vicomté, érigée en fief héréditaire par Louis-le-Débonnaire en faveur d'un aïeul de Centule, sous la dépendance du duché de Gascogne, rivalisait avec le duché lui-même. Les vicomtes s'étaient en effet distingués par leurs expéditions en Espagne contre les Maures, par leur piété envers les églises. Au moment du partage des États de Centule-Gaston son père entre

[1] Il fit bâtir l'église de Moissac qui, lors de sa consécration, en 1063, était terminée, à l'exception du portail et du clocher.

[2] Ann. Bened., t. V, p. 626. — Migne, Patrologie latine, t. CLIX, p. 955.

ses fils, Hunald qui n'avait reçu, en qualité de cadet, que la vicomté de Brulois [1], préféra embrasser la vie religieuse. Hugues, devinant tout le parti qu'on pouvait tirer de ce jeune homme de noble famille, l'attacha à sa personne et se fit accompagner par lui dans le Midi, en qualité d'économe et d'aumônier. Hunald, allié ou ami des comtes de Gascogne, d'Armagnac, de Foix, de Bésalu, des vicomtes de Lomagne, d'Astarac, de Pardiac, possédait une grande influence dans ces contrées. Une rare éloquence, une charité sans bornes, augmentèrent encore son crédit qui était déjà considérable avant qu'il fût nommé abbé de Moissac. Il procura, dès les premières années, au monastère des donations importantes.

En 1062, Bernard Tumapaller, comte d'Armagnac, oncle d'Hunald, ayant fait vœu, dans un moment de maladie, d'entrer en religion si Dieu lui rendait la santé, rétablit le monastère de Saint-Mont sur l'Adour, bâti quelques années auparavant par un de ses chevaliers nommé Raymond, qui en était abbé séculier. Avec le consentement de ce dernier, il assembla la noblesse de son comté, racheta les droits qu'Austinde, archevêque d'Auch, possédait sur Saint-Mont, fit reconstruire presque à neuf les bâtiments, le donna à Cluny et y prit l'habit, tandis que son épouse Ermengarde prenait le voile à Marcigny. Parmi les seigneurs qui l'accompagnèrent dans cette retraite s'en trouvait un nommé Forte Brascho. Ce chevalier fit, selon l'usage, une donation à Saint-Mont, que son frère refusa d'exécuter. Forte Brascho, accompagné de Bernard, sortit du cloître, vint trouver ce frère et le menaça, s'il contrariait ses dispositions, de rentrer dans le siècle et de reprendre le bien qu'il lui avait laissé. Saint-Mont fut dans le principe une abbaye libre, et ses privilèges reçurent à différentes reprises l'approbation des légats de Grégoire VII; mais Cluny finit par le réduire en un prieuré pour sept religieux. [2]

En 1064, Bernard Ier, comte de Bigorre, qui, dans un voyage

[1] Petit pays de l'ancien Armagnac ayant pour capitale Layrac.

[2] Ann. Bened., t. IV, p. 623. Migne, Patrol. latine, t. CLIX, p. 963. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 272. — Marca, Hist. du Béarn, p. 277. — Chartes et Diplômes, t. XXVIII, p. 93.

au Puy-en-Velay, avait placé sa personne et son comté sous la protection de la mère de Dieu, et Héraclius, évêque de Tarbes, son parent, regrettant de voir régner le désordre dans le monastère de Saint-Félix et Saint-Lizier au diocèse de Conserans [1], dont ils étaient possesseurs, le donnèrent à Cluny, dont les abbés, disaient-ils, avaient restauré et amélioré la plupart des monastères. Cette donation, consentie sans aucune réserve, laissait à Hugues toute liberté dans le choix d'un supérieur; c'était en faire d'avance un prieuré; il fut habité par huit moines. Le prieur Aymard, avec l'aide des seigneurs voisins, releva son église et son cloître, qui est encore aujourd'hui un des plus curieux restes de l'architecture du douzième siècle. [2]

De 1066 à 1068, prirent place d'autres donations. Arnauld Miron de Tossa en Catalogne, et son épouse Arsinde, donnèrent, à titre d'alleu de Saint-Pierre, le monastère de Gerri, au comté d'Urgel. Ils l'avaient fondé près d'un château dont ils avaient expulsé les Sarrasins, afin de témoigner par là leur reconnaissance envers Dieu, et d'entendre retentir ses louanges dans les lieux où avaient retenti des blasphèmes. Le château de Gerri, d'autres dans le voisinage, de nombreuses églises, faisaient partie des domaines du monastère qui devint également un prieuré [3]. Raymond, comte de Saint-Gilles, fils d'Almodis de la Marche et héritier de Berthe sa cousine, comtesse de Rouergue, se trouvant à Saint-Saturnin sur le Rhône, donna à Hugues la petite abbaye de Goudargues, dans le Rouergue, soumise précédemment à Aniane. Roger, comte de Foix, et Sicarde, son épouse, offrirent à l'abbé Hugues « vivant saintement et très renommé dans tout l'univers, » Saint-Antonin de Frédélas, afin d'y introduire la régularité. Ce petit monastère avait été construit

[1] Le Conserans était un petit pays de Gascogne situé entre les comtés de Comminges et de Foix; villes : Saint-Girons, Saint-Lizier, Massat.

[2] Ann. Bened., t. IV, p. 661; t. V, p. 71. — Migne, t. CLIX, p. 958. — Bibl. Cl., p. 1739. — Gall. Chr., t. I, p. 122.

[3] Ann. Bened., t. IV, p. 602, 677. — Marca Hispanica, p. 1141 à 1145. Au treizième siècle, Gerri ne figure plus parmi les prieurés clunisiens. V. Bib. Cl., p. 1740. — D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. I, p. 210.

au dixième siècle sur les bords de l'Ariège, dans le lieu même où un jeune chrétien du nom d'Antonin avait couru au-devant du martyre, en prêchant la foi aux païens [1]. Roger II, fils du donateur, de retour de la Palestine, en 1104, éleva tout auprès, afin de le protéger, un château auquel il donna le nom d'Apamée, en souvenir d'une ville de Syrie devant laquelle il s'était signalé. Un village se forma bientôt autour de l'abbaye; deux autres s'élevèrent dans le voisinage. Ce fut de la réunion de ces trois groupes que sortit la ville de Pamiers. En 1118, les habitants déjà nombreux s'étant révoltés contre le comte, au sujet d'un mariage qu'il avait contracté, celui-ci céda aux abbés de Saint-Antonin les droits qu'il possédait sur la ville, à l'exception du droit de suzeraineté. Ses successeurs en firent pendant longtemps la capitale de leur comté. Elle fut érigée en évêché au treizième siècle. [2]

Aimeric, comte de Fézenzac et d'Auch, Bernard son frère, en présence de plusieurs évêques et de Hugues de Cluny, réunis en concile dans le cloître du monastère de Saint-Orens d'Auch, donnent à Cluny cette maison qui avait été fondée en 1009 par Atton Dat, vicomte de Muntaner, en l'honneur d'un ancien solitaire des Pyrénées, évêque d'Auch. Hugues la convertit en un prieuré qui comptait environ vingt-cinq moines. Le premier prieur fut Guillaume-Bernard de Montaut, qui, devenu plus tard archevêque d'Auch, ne cessa de se montrer un zélé protecteur de Cluny. En 1069, il fit don, avec ses frères, du prieuré de Saint-Michel de Montaut construit par Bernard Atton, aïeul du comte Aimeric. En 1074, avec Raymond, évêque de Lectoure, et Adon, vicomte de Lomagne, il donna en toute propriété l'ancien monastère de Saint-Géniès. En 1087, il détermina, après de longues instances, le comte Aimeric à remettre aux mains de Hugues celui de Saint-Loury, près d'Auch, également construit par son aïeul, et dont les

[1] Vita B. Antonini, dans Labbe, Bibl. nova, t. I, p. 686.
[2] Migne, Patrol. latine, t. CLIX, p. 940.

moines étaient tombés dans une vie de crime et d'ignominie « qu'il n'était pas possible de divulguer. »[1]

En 1072, Hunald succéda à Durand, en qualité d'abbé. Il fonda la même année, dans la capitale de son ancienne vicomté, le prieuré de Layrac, dont l'église est un chef-d'œuvre de l'art du douzième siècle[2]. Il racheta les dîmes usurpées ou possédées par les seigneurs sur Moissac et sur ses dépendances. Les dîmes, image des prémices de la terre offertes autrefois par les fidèles aux autels, ne peuvent, disait-il, appartenir qu'à Dieu seul ; leur attribution à des laïques est contraire à la loi judaïque, à la loi chrétienne, à la loi naturelle. Mais le plus grand service qu'il rendit à l'abbaye fut de la débarrasser à tout jamais des abbés séculiers. A la mort de Gausbert, Raymond, son parent, ayant racheté l'avouerie de Guillaume IV, comte de Toulouse, la conféra à son frère Bertrand. L'exemple de Gausbert, les exhortations d'Hunald, finirent par inspirer des scrupules à Bertrand qui renonça à ses prétentions et reconnut Hunald comme son seigneur ; l'abbé institua dans le prieuré de Layrac un anniversaire général pour le repos de l'ame des personnes qui l'avaient aidé à obtenir cette restitution.[3]

L'abbaye de Saint-Pierre de Lézat construite par Atton-Benoît, vicomte de Béziers, sous Charles-le-Chauve, avait passé par divers régimes. Après avoir été gouvernée en 940 par Adace, pro-abbé d'Odon, elle avait quitté l'obéissance de Cluny au commencement du onzième siècle, pour se soumettre à Saint-Michel de Cuxac, dont l'abbé Guérin exerçait une surveillance par ses vicaires sur quelques monastères voisins. Plus tard, Bernard-Raymond, évêque de

[1] Migne, Patrol. lat., id., p. 950, 962.—D. Vaissette présume que le projet de Roger ne fut pas exécuté, et que jamais Hugues de Cluny ne mit la réforme à Frédélas. Hist. du Languedoc, t. I, p. 306, 525.—Art de vérifier les dates, t. III, p. 272. — Ann. Bened., t. IV, p. 678 ; t. V, p. 78, 241. — Chartes et Diplômes, t. XXIX, p. 188 ; t. XXX, p. 23 ; t. XXXV, p. 5.

[2] Layrac comptait seize moines au treizième siècle. Chartes et Diplômes, t. XXVII, p. 223.

[3] Migne, Patrol. latine, t. CLIX, p. 964.—D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. II, p. 229.

Conserans, la restaura avec le concours d'un moine nommé Gauzelin et des seigneurs du pays. En 1073, Roger II, comte de Foix, Guillaume-Raymond son cousin, comte de Cerdagne, qui s'intitulait prince de Cuxac, Bérenger de Hauterive et Bernard de Marquefave, seigneurs qui possédaient un droit héréditaire dans la nomination de l'abbé, prièrent Hugues d'y ramener la régularité. De peur qu'un pareil régime lui suscitât des obstacles, Hugues accepta à la condition que cette nomination serait exclusivement laissée à lui et à ses successeurs. La donation fut faite à Hugues et à Hunald. L'abbé Pons et ses successeurs élevèrent Lézat à un degré de prospérité d'autant plus facile à atteindre, que le monastère possédait des domaines étendus, entre autres le prieuré de Saint-Licère de Tarbes habité par neuf religieux. Lézat, qui en comptait plus de vingt-cinq, resta soumis jusqu'à la fin à la nomination de l'abbé de Cluny. [1]

En 1077, Amat, évêque d'Oléron, légat du saint-siège, tint un concile à Girone dans la Marche d'Espagne. Guifred, archevêque de Narbonne, y fut accusé de simonie et d'autres désordres. Il était un des prélats les plus redoutés du Midi. Son père, le comte de Cerdagne, avait acheté pour lui, lorsqu'il n'était encore âgé que de dix ans, l'archevêché de Narbonne, au prix de cent mille sous. Guifred, une fois pourvu, refusa de payer ce prix à Bérenger, vicomte de Narbonne, qui avait vendu l'archevêché. Il se mit à la tête de gens de guerre, attaqua le vicomte, remplit le diocèse d'incendies et de meurtres, pilla les biens des églises et les distribua à ses soldats en récompense de leurs services. Se voyant menacé d'une déposition, à laquelle il ne put du reste échapper, il porta le trouble dans l'assemblée et obligea le légat à prendre la fuite. Amat trouva un asile auprès du comte Bernard de Bésalu, cousin d'Hunald, seigneur ami de la paix, de la piété, et dévoué à l'Église. Il assembla un nouveau concile dans son château, et persuada à Bernard de rétablir la régularité dans le monastère de Camprodon, sur le versant espagnol des Pyrénées, au diocèse de

[1] Ann. Bened., t. V, p. 70. — D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. I, p. 591.

Girone, dans celui de Val d'Olette, fondés tous deux, aux neuvième et dixième siècles, par des comtes de Barcelone, dans l'abbaye d'Arles-sur-Tech, édifiée au pied du mont Canigou, par un noble espagnol nommé Castellan, qui en fut le premier abbé et qui la plaça sous la protection de Charlemagne. Le comte racheta, au prix de deux cents onces d'or, de l'archevêque Guifred et d'Arnald Arnaud, qui la possédaient en fief, l'abbaye d'Arles qui, avec son église rebâtie sur un plan remarquable, et ses abbés distingués, resta libre et devint l'établissement le plus important de la contrée [1]. Il racheta également celle d'Olette, de Pierre, vicomte de Fenouillède. Il renonça aux droits de bouteillage, gîte, corvée, charroi, qu'il possédait lui-même, et remit l'acte de donation entre les mains de l'abbé Hunald [2]. De son côté, Raymond-Pierre, vicomte de Fenouillède, releva Sainte-Marie de Cubières, fondée au commencement du neuvième siècle près du château de Pierre-Pertuse, recueillie par lui dans la succession de son père, et la donna à Cluny et à Moissac. [3]

C'étaient là des réparations volontaires inspirées par Hunald à des membres de sa famille où à des amis. Il n'en fut pas de même de la fondation de Morlaas par son frère Centule II, comte de Béarn. Centule ayant épousé, en 1070, Gisla une de ses parentes, Grégoire VII, qui veillait avec sévérité sur les alliances contractées à des degrés prohibés par l'Église, lui écrivit pour l'engager à rompre la sienne. Il rendait hommage aux vertus du comte ; il louait sa piété, son amour pour la justice, sa charité envers les pauvres, ses efforts pour propager la paix ; il l'engageait à continuer de défendre l'Église et à respecter les évêques ; mais, en même temps, il lui manifestait le désir de le voir à Rome,

[1] Gall. Christ., t. VI, p. 31 et 1082.

[2] Ann. Bened., t. V, p. 78, 123. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 358.

[3] Ann. Bened., t. V, p. 130. Voy. sur ces petits monastères et prieurés, Marca Hispanica, in-f°, p. 400, 462, 526, 542, etc. Camprodon et Arles-sur-Tech comptaient, au treizième siècle, l'un treize, l'autre vingt religieux, et dépendaient toujours de l'ordre. On n'y voit plus figurer Olette et Cubières. Gall. Christ., t. VI, p. 1082, etc.

afin de lui donner des conseils touchant le salut de son ame. En attendant, il l'invitait à se conformer à ceux d'Amat, évêque d'Oléron, de Bernard, abbé de Marseille, ses deux légats, et à sortir de l'état coupable dans lequel il s'était mis au péril de son ame, et dans lequel il avait entraîné une noble femme [1077].

Cet ordre causa une grande tristesse au comte Centule. Il était vivement attaché à Gisla; il était marié depuis sept ans et avait eu d'elle un fils. Aussi, loin de se prévaloir des facilités que le for du Béarn accordait à l'époux qui voulait répudier sa femme, il répondit que la loi civile autorisait un pareil mariage, et qu'il n'avait fait que suivre la coutume du pays [1]. Mais Grégoire VII insistant au nom de la loi canonique, Centule dut céder, et la dissolution du mariage fut prononcée par Amat. Gisla alla s'enfermer au monastère de Marcigny, afin d'accomplir la pénitence recommandée par le pape, et son époux érigea dans sa petite capitale de Morlaas un prieuré dédié à saint Fidès. Il le donna à Hugues de Cluny et à Hunald, pour son salut, celui de sa femme Gisla, celui de leur fils Gaston, d'après les conseils de Guillaume de Montaut, archevêque d'Auch, des évêques Bernard de Lascar et Amat d'Oléron, de Bernard Tumapaller, son oncle, ancien comte d'Armagnac, maintenant moine de Cluny.

Il se remaria l'année suivante avec Béatrix, fille unique de Bernard, qui devait lui apporter plus tard le comté de Bigorre. En 1011, par un nouvel acte, il déclara franche et ingénue la ville de Morlaas, en l'honneur de Dieu, de Saint-Pierre de Cluny, de

[1] Le mari pouvait répudier sa femme, si elle était sa parente, sa filleule, celle de son père, si elle avait été baptisée par son père devenu veuf et prêtre, si elle était affligée de ladrerie et de puanteur d'haleine, si elle s'était rendue coupable d'adultère, etc. V. Laferrière, Hist. du Droit Fr., t. V, p. 437. Centule, en répondant au pape, opposait la computation romaine à la computation canonique. Le droit romain prohibait le mariage entre parents jusqu'au septième degré, en comptant les degrés par personnes. Le droit canonique comptait par générations. Ainsi le septième degré canonique équivalait au quatorzième degré] de la computation romaine. Le Pape Alexandre II avait confirmé comme seule légale la computation canonique. V. Walter, Droit ecclés., p. 403 de la traduction française.

l'église de Saint-Fidès. Il accorda au prieuré des privilèges de sauveté, consistant dans le droit d'asile pour les fugitifs et les coupables, dans la défense de commettre sur son territoire aucun acte de violence contre les personnes et les propriétés. Il céda aux religieux le dixième de la monnaie de Morlaas. Malgré ces avantages, Saint-Fidès resta toujours obscur, et Cluny n'y compta guère plus de trois moines. [1]

Tandis que les seigneurs du Midi cherchaient dans la restauration des monastères un élément de prospérité pour leurs sujets, quelques évêques essayaient de guérir, par l'intervention des moines, le relâchement de leur clergé. En 1076, Isarn de Lavaur, successeur de Durand à l'évêché de Toulouse, tenta de faire réformer par Cluny les principales églises de cette ville. Il trouva un appui dévoué dans Guillaume II, comte de Toulouse, qui ne ressemblant pas à Pons, son père, s'appliquait à faire fleurir la religion, se montrait libéral envers les hôpitaux, les pauvres, s'occupait avec zèle de la réforme du clergé, couvrait de sa protection les abbayes de Lézat et de Moissac, et méritait le titre de très chrétien.

Isarn introduisit des religieux dans l'antique église de Sainte-Marie de la Daurade, qui avait été pourvue d'un monastère sous Louis-le-Débonnaire, et qui maintenant était ruinée par la simonie; il la remit ensuite à Hunald et à Hugues de Cluny. Mais un jour de Noël, les chanoines dépossédés se révoltèrent, envahirent le sanctuaire avec tumulte, et firent main basse sur les vêtements sacerdotaux et les livres d'office, avant que les religieux aient eu le temps de les expulser. Isarn et le comte demandèrent également à Hugues de Cluny et à Hunald de réformer, selon la règle de saint Augustin, le chapitre de l'église cathédrale de Saint-Étienne. Cette église, riche autrefois en ornements sacrés, en propriétés, en revenus, lieu célèbre de pèlerinage, était devenue misérable par suite de la mauvaise administration des chanoines. Les bâtiments tombaient en ruine, les biens avaient été aliénés, le

[1] Ann. Bened., t. V, p. 123. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 258. — Marca, Histoire du Béarn, p. 299.

service divin était négligé, la vie des clercs était scandaleuse. Quoique l'intérêt de l'ordre bénédictin ne fût qu'indirectement engagé dans cette restauration, les deux abbés s'y prêtèrent volontiers. Hunald rétablit la règle de saint Augustin et de saint Jérôme parmi les chanoines. Il leur fut interdit de rien posséder en propre, de prendre leurs repas ailleurs que dans un réfectoire commun, leur sommeil que dans le même dortoir. Isarn leur céda des droits appartenant à son évêché, leur donna des terres, en fit restituer d'autres. Il établit l'abbé de Cluny et ses successeurs avoués du nouveau chapitre. Ils devaient remplir vis-à-vis de lui un double rôle : corriger les mœurs des clercs et défendre leurs intérêts, se présenter au besoin devant le tribunal du souverain-pontife dans la cause de Saint-Étienne, comme dans celle de Cluny, résister au spirituel et au temporel à toute entreprise contraire aux dispositions de l'évêque. Ce chapitre fut changé plus tard en un prieuré clunisien de vingt-cinq moines, qui resta soumis à Moissac.

Isarn ne fut pas aussi heureux avec les clercs de Saint-Sernin de Toulouse. Ces clercs étaient d'anciens religieux qui avaient adopté la règle canoniale, afin de se rendre la vie plus douce, et qui s'étaient placés sous la protection du saint-siège, afin d'échapper à la juridiction de l'évêque. Une magnifique église, possédant l'étendue et la richesse des grandes basiliques clunisiennes, était en ce moment en construction. Les chanoines de Saint-Étienne, jaloux de cette rivalité, et craignant que Saint-Sernin ne leur fît perdre un jour le titre d'église cathédrale, poussèrent un jeune clerc à dérober la bulle qui contenait le privilège d'exemption, et firent main basse sur les cimetières et les paroisses qui appartenaient à Saint-Sernin. Afin d'assurer le respect à cette église, l'évêque et le comte la convertirent en un prieuré clunisien. Ils défendirent d'y instituer d'autre supérieur qu'un prieur envoyé par Cluny. Les chanoines de Saint-Sernin se plaignirent vivement au saint-siège de cette innovation ; de son côté, le comte protesta qu'il la soutiendrait même à main armée. Mais Grégoire VII ordonna à Richard, abbé de Saint-Victor de Marseille, de faire respecter le privilège apostolique donné aux chanoines. Il interdit à l'évêque de les inquiéter

à l'avenir, et comme les religieux qui s'étaient prêtés à cette usurpation appartenaient à Cluny, le pape se réserva de notifier lui-même sa volonté à leur abbé. Les chanoines, rentrés en possession de leurs droits, se prêtèrent peu de temps après à une réforme; ils adoptèrent les constitutions mixtes de saint Augustin, saint Grégoire et saint Jérôme, conformément aux prescriptions du concile d'Aix-la-Chapelle de 817. [1]

Les faits que nous venons de rappeler indiquent assez clairement la grandeur des services que rendirent Durand, Isarn, Hunald et Hugues de Cluny, aux intérêts religieux du Midi. Quoique désigné par sa naissance et ses talents pour parvenir à de hautes dignités, Hunald voulut consacrer sa vie à assurer l'avenir de Moissac. Il construisit des églises, augmenta la fortune des prieurés et des monastères; mais de nombreuses difficultés traversèrent ses restaurations. Hugues lui prodigua les consolations, le traita de frère et d'abbé, appela ses moines des frères et des fils. Il leur recommanda une affection, un respect, une obéissance sans bornes envers « cet homme digne de gloire, que les frères de Cluny et lui » chérissaient avec une vive affection » [1078]. [2]

On raconte plusieurs miracles de l'abbé Hunald, entre autres celui d'un lépreux à demi nu, qu'il guérit en le revêtant de sa tunique de peau d'agneau. Il mourut vers 1091 et fut enseveli dans le prieuré de Layrac qu'il avait bâti sur ses domaines, et dont l'église était digne par sa beauté de recevoir les restes de son fondateur. Pendant plusieurs siècles, une lampe brûla jour et nuit sur son tombeau; elle passait pour être l'emblème de la lumière et de la charité qu'il avait allumées dans ces contrées. [3]

Il fut remplacé par l'abbé Asquilin à qui le Pape Urbain II donna la consécration. Un moine nommé Hunald, neveu sans doute de l'ancien abbé, se prévalant des coutumes du pays, usurpa la dignité

[1] Ann. Bened., t. V, p. 194. — Labbe, Conc., t. X, p. 297. — D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. I, p. 236, 265.

[2] Ann. Bened., t. V, p. 130. — Chartes et Diplômes, t. XXVII, p. 223.

[3] V. sur Hunald, Marca, Hist. du Béarn, p. 304.

abbatiale. Urbain II fit appel au comte Guillaume pour obtenir son renvoi, et quand il visita Moissac, en 1095, tout était rentré dans l'ordre. Asquilin acheva la construction de l'église, édifia le cloître dans lequel une inscription, qui porte le millésime de 1100, rappelle encore aujourd'hui son nom. Plein de goût pour les arts, comme son prédécesseur, il fit placer sur le porche principal de remarquables statues. Il posa dans le cloître celles des douze Apôtres. Il fonda, au diocèse de Périgueux, le prieuré de Sénac, dans lequel on voyait un Christ en croix sculpté avec un art divin, et qui surpassait en beauté ceux de Lucques et de Charroux en Poitou, qui étaient les plus célèbres à cette époque. En 1101, il reçut à la profession Raymond, vicomte de Cahors, repentant des désordres de sa vie, dont le récit, disait-il, ferait horreur à des chrétiens. Odon, abbé de Lézat, ne pouvant parvenir à réformer le prieuré de Saint-Pierre de Courte, tombé en complète anarchie, chargea « la très célèbre, la maîtresse église de Moissac, » d'accomplir cette tâche qui était au-dessus de ses forces [1104] [1]. Les abbayes d'Arles-sur-Tech, de Camprodon et dix prieurés, dont le plus célèbre était celui de Sainte-Marie de la Daurade, lui furent également soumis plus tard.

Moissac, qui comptait environ quatre-vingts moines, devint un second Cluny dans ces contrées. Son abbé prit rang dans le chapitre général immédiatement après celui de Cluny. L'indépendance de l'abbaye, et son attachement au monastère bourguignon, furent les deux causes de son influence. Subordonnée, elle eût obtenu moins de considération; abandonnée à elle-même, elle eût conservé sans doute une moins grande régularité. La révolution communale, qui éclata vers la fin du douzième siècle, montre quelle était déjà l'importance du bourg de Moissac. La seigneurie y fut divisée entre deux abbés, l'un religieux, l'autre laïque; l'abbé des moines et l'abbé des chevaliers. Sous ce régime mixte, dont le nom même est un hommage rendu à la suprématie de l'abbaye, les franchises locales et les garanties données aux étran-

[1] Migne, Patrol., t. CLIX, p. 976. — Ann. Bened., t. 5, p. 470.

gers se développèrent, et firent de Moissac un des points les plus importants pour le commerce du Midi.[1]

Le monastère de Saint-Gilles ne fut pas appelé à d'aussi hautes destinées. Il était situé au diocèse de Nîmes, non loin de la Méditerranée, sur les ruines d'une villa romaine. Vers le milieu du septième siècle, un Grec nommé Egidius, ayant abordé dans ce pays dont la route était familière aux races helléniques, y établit son ermitage. Le roi wisigoth Wamba lui donna un vaste territoire, au milieu duquel il construisit un monastère qu'il plaça sous la liberté romaine. Les Sarrasins obligèrent Egidius à s'enfuir et à chercher pendant quelque temps un refuge auprès de Charles-Martel. Mais il parvint à rentrer plus tard dans sa retraite et y mourut en 721. Les miracles accomplis à son tombeau attirèrent de nombreux pèlerins. Aucun saint n'était plus populaire sur les bords de la Méditerranée. Une ville considérable se forma et devint le chef-lieu d'un comté qui appartenait aux comtes de Toulouse. Pons, abbé laïque de Saint-Gilles, fit gouverner l'abbaye à son gré, au mépris des privilèges qui l'exemptaient de toute juridiction séculière.

En 1066, son épouse Almodis, remariée à Raymond Béranger, comte de Barcelonne, Raymond, fils de Pons et d'Almodis, qui avait hérité de son père des comtés de Saint-Gilles, de Rodez, de Nîmes, de Narbonne, et qui plus tard, par la cession que lui fit Guillaume, son frère aîné, devint comte de Toulouse et célèbre sous le nom de Raymond de Saint-Gilles, réunirent une grande assemblée près de l'église Saint-Baudèle de Nîmes. On y voyait Rambaud, archevêque d'Arles, Durand, évêque de Toulouse, Hugues d'Uzès, Rostaing d'Avignon, Bertrand de Maguelonne, Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille, Frotard de Thomières, Bernard de Vabres, les vicomtes de Gironne, les sires de Sabran, de Cabrières, de Pouquières, et d'autres nobles personnages. Almodis et Raymond, pour le salut du comte Pons, donnèrent à perpétuité Saint-Gilles à Hugues de Cluny, qui était présent. Ils

[1] Laferrière, Hist. du Droit Fr., t. V, p. 561.

reconnurent que l'abbaye était un alleu de Saint-Pierre, qu'elle devait au saint-siège fidélité et un cens annuel de dix sols. Ils demandèrent, en échange de cette donation, la fondation d'un anniversaire perpétuel. Hugues restaura à Saint-Gilles la régularité et fit reconstruire son église par ses religieux. Mais l'abbaye riche, puissante, chercha bientôt, comme la plupart des grandes abbayes, à conserver son ancienne indépendance, et les bulles des papes parvinrent avec peine à la retenir pour un temps sous l'obéissance de Cluny. [1]

Il en fut de même de celle de Saint-Pons de Thomières, fondée en 936 par Raymond Pons, un des aïeux du comte de Saint-Gilles. Peuplée sous Otger, son premier abbé, par des religieux venus d'Aurillac, après la réforme de saint Odon, elle avait été richement dotée par les seigneurs et les évêques du marquisat de Gothie et de la Marche d'Espagne, par des princes étrangers. Quoiqu'elle fût placée sous la liberté romaine, exempte de toute servitude, les successeurs de Raymond Pons profitèrent de leur droit d'avouerie pour l'opprimer. Raymond de Saint-Gilles, reconnaissant lui-même qu'il l'avait dilapidée, la donna en 1080 à saint Hugues. [2]

Ces réformes se propagèrent dans tout le Languedoc. Presque partout les seigneurs renoncèrent à leurs droits temporels. Un grand nombre de chapitres attachés à des églises cathédrales et collégiales, ou à des abbayes sécularisées, embrassèrent, à l'exemple de ceux de Toulouse, la vie commune et l'institut des chanoines réguliers. Ces chanoines, gouvernés d'abord par des prévôts, adoptèrent des abbés sur la fin du siècle. Les églises furent reconstruites sur un plan plus vaste et avec une plus riche ornementation. Les plus importantes, encore aujourd'hui, datent de cette époque. Elles attestent par leur splendeur l'influence religieuse et architecturale de Cluny. [3]

[1] Migne, Patrol. latine, t. CLIX, p. 959. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 293. — Bibl. Cl., p. 454.

[2] Gall. Christ., Samm., t. IV, p. 742. — Hist. des villes de France, par Ar. Guilbert, t. VI, p. 416. — Chartes et Diplômes, t. XXXII, p. 198.

[3] D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. I, p. 241 et passim.

CHAPITRE IX.

Suite. — Quercy. — Saintonge. — Poitou. — Auvergne. — Champagne.

Entre la Loire et la Garonne, les montagnes d'Auvergne et l'Océan, dans les comtés de Quercy, de Saintonge, de Périgord, d'Angoulême et de Poitiers, au centre de l'ancienne Aquitaine, se trouvaient la plupart des grands monastères confiés à Cluny. La vie cénobitique, moins disséminée dans ces contrées que dans les provinces pyrénéennes, y était concentrée dans de puissantes communautés. Plusieurs villes leur devaient leur origine ou la conservation des restes de la civilisation romaine. C'était là que saint Benoît d'Aniane avait rajeuni avec éclat la règle bénédictine. Louis-le-Débonnaire et Pépin Ier son fils avaient cherché, dans la réforme des antiques abbayes, dans la fondation de nouvelles, un moyen d'assurer leur autorité; et l'influence monastique y était étroitement liée à l'esprit de nationalité.

Dans les siècles suivants, les ducs restèrent fidèlement attachés à ces traditions. Ils employèrent leur puissance plutôt à agrandir les établissements religieux qu'à les ruiner. La plupart de ces établissements, du reste, étaient riches, et ce qui leur manquait pour conserver la régularité, ce n'étaient pas les ressources matérielles; c'était la force morale. Aussi, lorsqu'on tenta de les assujettir, à la suite de diverses circonstances que nous allons signaler, ils résistèrent souvent, avec cette ténacité qui était particulière à l'esprit aquitain, avec cette indépendance que leur inspirait leur ancienne autonomie. Là plus vivement qu'ailleurs s'engagea la lutte que l'aspiration de Cluny vers la domination monastique rendait inévitable.

Le premier monastère que nous rencontrons était celui de

Saint-Sauveur de Figeac, fondé en 820 par Pépin Ier, roi d'Aquitaine, sur les limites du Quercy, dans la vallée de Jussant, dont l'évêque de Cahors lui céda la propriété. Il fut placé sous l'avouerie des comtes de Toulouse qui la transmirent aux seigneurs de Figeac. Cette protection l'exposa, malgré la piété de quelques-uns de ses abbés, à la simonie. Vers 1005, un moine nommé Adalgaire, qui avait acheté l'abbaye de Conches près d'Évreux, étant venu assister aux obsèques d'un seigneur du pays, se laissa tenter par la beauté des possessions du monastère, et en fit l'acquisition. Mais, quelques jours après, il se cassa la jambe en descendant de cheval dans un de ses prieurés, et, honteux de cet accident, il retourna à Conches et n'osa plus reparaître à Figeac, dont les moines élurent un abbé de noble famille nommé Leutard. Leutard acquit du roi Henri l'abbaye de Conches et devint ainsi, par une singulière contradiction, abbé légitime de Figeac et abbé simoniaque de Conches.

La nomination de Guillaume, son successeur, s'étant trouvée entachée du même vice, les membres les plus sages de la communauté, pour mettre fin à un pareil trafic, l'obligèrent d'abdiquer, appelèrent Hugues de Cluny, et invitèrent les moines de Conches à imiter leur exemple. Un seigneur nommé Hugues de Chaumont, qui avait autrefois gouverné le bourg de Figeac comme viguier ou représentant du comte de Toulouse, et qui avait pris l'habit à Cluny, joignit ses instances aux leurs ; il fit intervenir Gérald de Ratisbonne, évêque d'Ostie, légat du saint-siège, et obtint de son fils Bégon, de Guillaume IV, comte de Toulouse, de l'évêque de Cahors, l'abandon des droits qu'ils possédaient sur le monastère [1074]. Hugues le dirigea par un pro-abbé nommé Guillaume, qui le fit entrer dans une voie de prospérité, l'entoura de murailles fortifiées, construisit des ponts sur le Lot et d'autres édifices. Les habitations éparses dans le voisinage se réunirent autour de cette enceinte, et formèrent un bourg considérable qui était régi par la coutume de Toulouse sous l'empire du droit romain. Figeac eut bientôt ses magistrats consulaires, son conseil de ville, ses libertés reconnues par les rois de France. L'abbaye

peuplée d'environ quarante moines resta dans la dépendance de Cluny jusqu'au milieu du seizième siècle, époque à laquelle elle fut sécularisée par le cardinal Charles de Lorraine. [1]

Une origine et une destinée plus obscures s'attachèrent à celle de Saint-Gervais et de Saint-Protais d'Eysses, près d'Agen. Une tradition populaire racontait qu'elle avait été fondée par un comte nommé Seguin, sur le lieu où son jeune fils avait été tué à la chasse. Détruite de bonne heure par les invasions et les guerres, elle resta longtemps abandonnée, et la suite de ses premiers abbés est demeurée inconnue. Un seigneur nommé Foulques s'en étant dessaisi, Urbain II la confia à Hugues de Cluny, afin de la faire diriger par les religieux de Moissac, tant que ceux-ci resteraient fidèles à Cluny. On voit, au quatorzième siècle, Aimeric de Layrac, abbé de Moissac, fidèle à la mission qu'avaient reçue ses prédécesseurs, adresser une correction au chapitre d'Eysses, à l'abbé Bernard qui gérait ses biens avec incurie. Elle conserva son titre abbatial et resta prospère jusque dans les temps modernes, après avoir été habitée dans l'origine par vingt-deux moines [1088]. [2]

Le prieuré de Carennac, situé sur la rive gauche de la Dordogne, possédait une église dédiée à Saint-Pierre, qui avait appartenu d'abord au chapitre de Cahors. Bernard de Gramat, ancien abbé de Tulle, le comte Hugues son frère, l'ayant reçue en échange contre celle de Gramat qu'ils prétendaient être plus riche, l'offrirent à Cluny. Hugues y établit un prieuré de quinze à vingt moines et fit construire de beaux et vastes bâtiments, dont les ruines attestent encore aujourd'hui une ancienne splendeur [1045]. [3]

Le monastère de Saint-Pierre de Beaulieu, au diocèse de Limoges, devait son origine à Rodolphe de Turenne, archevêque de Bourges. Le puissant prélat, à qui une haute naissance, de grandes richesses, un esprit entreprenant, une connaissance

[1] Ann. Bened., t. V, p. 77. — Histoire des villes de France, par Ar. Guilbert, t. II, p. 508. — Bibl. Cl., p. 1740. — Chartes et Diplômes, t. XXXI, p. 7. — Gall. Chr., t. I, p. 171.

[2] Ann. Bened., t. V, p. 8. — Gall. Chr., t. I, p. 308. — Bibl. Cl., p. 1740.

[3] Périé, Hist. du Quercy, t. I, p. 396. — Bibl. Cl., p. 1740.

approfondie des lettres, le titre de patriarche et primat des Aquitaines et des Narbonnaises, donnaient une autorité considérable, le fonda, en 855, sur ses domaines, à l'entrée d'une riante vallée arrosée par les eaux de la Dordogne. Il le dota richement, l'exempta de toute domination, même de celle de sa famille, le plaça sous la protection du roi de France. Les comtes de Turenne comblèrent le monastère de bienfaits; les rois lui accordèrent des immunités ; ses domaines couvraient une partie du bas Limousin et du Quercy; il était arrivé vers la fin du dixième siècle à un haut degré de prospérité. Malgré l'anathème porté dans la charte de fondation contre les puissances qui attenteraient à sa liberté, les comtes de Toulouse s'en emparèrent, le donnèrent en bénéfice aux comtes de Périgord, qui eux-mêmes le transmirent aux vicomtes de Castelnau. Vers 984, un noble personnage nommé Hugues, que l'on croit avoir été membre de cette famille, en pourvut son fils Bernard qui était moine et qui devint plus tard évêque de Cahors. Bernard étant mort en 1028, les religieux lui donnèrent un successeur; mais Hugues, seigneur de Castelnau-Brétenoux, neveu de Bernard, accourut avec colère, chassa le nouvel élu et s'empara de la direction du monastère, en alléguant que, puisque son oncle l'avait gouverné, il faisait partie de sa succession.

Des plaintes furent portées, en 1031, au concile de Limoges. « C'est là une grande destruction, s'écrièrent les évêques; c'est » par une semblable destruction des lieux consacrés à Dieu qu'on » attire sa colère sur les peuples. Un aveugle ne peut conduire » ceux qui voient, un insensé ne doit pas enseigner ceux qui sont » sages. Les offices ne doivent pas être distribués selon l'origine » charnelle, mais selon la hauteur du mérite. » En effet, Hugues, qui passait pour grand par la noblesse et par ses habitudes de magnificence, était simple clerc et ne portait pas même l'habit ecclésiastique. Cité devant le concile, il se jeta à genoux, et, confessant sa faute : « Révérends pères, s'écria-t-il, corrigez par un » juste décret l'abus qui vous est dénoncé. » Les pères lui répondirent : « Présente au seigneur évêque Jourdan un moine régulier » qui soit apte à remplir les fonctions d'abbé, et souviens-toi que

» tu dois être le défenseur et non le dissipateur de cette sainte » maison. » Hugues se conforma à ces conseils et un abbé régulier fut nommé. Mais les vexations de Hugues, à qui le concile avait conservé ses droits d'abbé laïque, découragèrent, quelques années plus tard, l'abbé Frodin qui résigna ses fonctions et ne conserva que le titre de doyen. [1]

En 1076, Guy de Castelnau, évêque de Limoges, résolut, avec le consentement de sa famille, du doyen Frodin, de Guillaume IV, comte de Toulouse, de donner la direction de l'abbaye à Cluny. L'abbé institué par saint Hugues est inconnu. Mais les religieux, se voyant menacés de perdre leur indépendance, redoublèrent de licence et appelèrent à leur aide le turbulent seigneur de Castelnau, qui chassa ce nouveau supérieur, s'installa dans le cloître avec ses soldats, fit main-basse sur les revenus, et réduisit les frères à portion congrue. L'abbé expulsé alla demander justice au métropolitain. Hildebert de Montmorillon, archevêque de Bourges, après des avertissements successifs, frappa d'anathème les religieux et l'envahisseur qui fut retranché par Urbain II de la communion des fidèles.

En 1096, le comte Raymond de Saint-Gilles, étant sur le point de partir pour la Palestine où il avait fait vœu de mourir en combattant les infidèles, ordonna à son vassal insoumis de se présenter à Toulouse devant le pontife. Hugues, affaibli par l'âge, et touchant au terme de sa vie, se prosterna à terre, demanda pardon à Dieu, au pape, à son suzerain, aux évêques, aux abbés, abdiqua le pouvoir qu'il avait usurpé et les supplia de restaurer Beaulieu par l'intermédiaire de Cluny. L'abbé expulsé étant mort récemment, Urbain remit l'abbaye à Hugues, « afin, lui dit-il, que tu la gou» vernes avec sollicitude, comme un membre de ton monastère ; » afin que les abbés que tu y établiras soient toujours pris dans » ta communauté ; afin que, par tes soins, la régularité y soit » restaurée et maintenue. » [1095.] L'abbé Gérard, nommé par

[1] Labbe, Bibl. nova, t. II, p. 788. — Ann. Bened., t. IV, p. 370. — Périé, Hist. du Quercy, t. II, p. 290.

Cluny, éleva Beaulieu au plus haut degré de prospérité. Il construisit la belle église romane qui est encore aujourd'hui debout. Mais ses successeurs laissèrent déchoir le pouvoir abbatial et la fortune du monastère. Leur autorité était mal obéie, et les vicomtes de Castelnau leur suscitèrent des contrariétés au sujet des droits qui constituaient l'abbaye laïque. Beaulieu, de simple village, devint, au douzième siècle, une ville importante, et les habitants élevèrent, de leur côté, des contestations pour obtenir la création d'une commune. L'abbaye finit par échapper à Cluny et, en 1213, Gausbert fut le dernier supérieur qui l'administra au nom de cette puissante congrégation. [1]

Le monastère de Saint-Pierre d'Uzerche, au diocèse de Limoges, avait été créé par Hildegaire, évêque de cette ville, fils du vicomte Girard, dont deux fils se succédèrent dans cet évêché, et dont un troisième fut abbé de Saint-Martial. C'était une fondation de famille à laquelle une partie des parents d'Hildegaire avait concouru. Rothilde de Brosse, sa mère, Guy, vicomte de Limoges, son frère, Emma de Ségur, épouse de Guy, Ebles de Ségur, beau-père de Guy, lui firent des donations nombreuses. L'abbaye, devenue prospère, reçut à gouverner celles d'Ahun, sur la Creuse, de Tourtoirac, près Périgueux, qui lui furent confiées par Bozon II, comte de la Marche, par le vicomte Guy et par Emma son épouse, etc. [997-1015.] Jordan, évêque de Limoges, désigna Uzerche, au concile de 1031, comme un des monastères les plus nobles de son diocèse. « Ses abbés, » disait-il, s'occupaient plutôt à gagner des ames à Dieu qu'à » amasser des richesses à leurs moines. » Cependant, il accusait en même temps l'abbé Richard d'avoir, contrairement aux canons de l'Église, donné la sépulture à un vicomte d'Aubusson qui était mort en état d'excommunication. Richard repoussa cette accusation avec horreur et s'écria : « Plus notre ordre est éclairé, plus il doit » être soumis et prompt à obéir aux évêques; car, dans les évêques, » c'est à Dieu même que nous rendons honneur ou mépris. »

[1] Ann. Bened., t. V, p. 101. — Bull. Cl., p. 24. — Max. Deloche, Cartulaire de Beaulieu, in-4°, p. 15 à 29.

Quelques années plus tard, la régularité étant déchue à Uzerche, Adhémar II, vicomte de Limoges, y amena trois moines clunisiens « d'une grande honnêteté, dit la Chronique du Vigeois, et dont le » nom ne doit pas rester dans l'oubli. » C'étaient Guillaume Déva, prieur d'Arnac, qui fut plus tard abbé de Figeac; Alcius, prieur de Limoges, et Gérald, qui devint abbé d'Uzerche [1068]. Rien ne coûta à Gérald pour rétablir la discipline. Quelques moines sortaient à leur gré et possédaient des biens en propre; il ramena par la persuasion les plus dociles, et livra les rebelles aux soldats du vicomte de Ségur qui les jetèrent au cachot. Pendant une administration de vingt années, il donna à Uzerche une face nouvelle. Il acquit des terres nombreuses, et lui annexa la petite abbaye de Maimac bâtie par un terrible seigneur, Archambaud, vicomte de Comborn, en expiation de la mort des moines de Tulle qu'il avait massacrés. Son industrie porta le nombre des religieux jusqu'à cent, et il fut obligé de faire reconstruire l'église qui fut consacrée par Urbain II. [1]

La soumission de Saint-Martial de Limoges donna lieu à de plus grandes difficultés. L'abbaye reconstruite vers 832 par Louis-le-Débonnaire, comblée de dons par les comtes et les évêques, était la plus puissante et la plus riche de l'Aquitaine. Les ducs y venaient autrefois prendre possession de leur couronne. Ses moines s'enorgueillissaient de posséder les reliques de saint Martial, premier évêque de Limoges, un des soixante-douze disciples du Christ, envoyé par saint Pierre son parent prêcher l'Évangile dans la Gaule; apostolat dont la date fixée par quelques auteurs au milieu du troisième siècle, souleva, comme on le sait, au onzième, de longues discussions dans les conciles.

L'abbaye, qui prétendait ne relever que de Dieu et du saint-siège, avait reçu une première fois la réforme d'Odon de Cluny; mais malgré une suite d'abbés pieux et intelligents, son état moral

[1] Ann. Bened., t. V, p. 15. — Labbe, Bibl. nov., t. II, p. 288. Il ne paraît pas qu'Uzerche ait longtemps dépendu de Cluny. Les bulles de Pascal II de 1100 et 1109 ne la mentionnent pas parmi les abbayes ordonnées, et il n'en est pas question plus tard.

était loin d'être parfait. Le vicomte Adhémar s'était rendu complice de sa décadence, en la cédant à prix d'argent à des supérieurs indignes et en fermant les yeux sur leurs désordres. Les décisions récentes, portées par les conciles contre la simonie, lui inspirèrent la pensée de mettre fin à ces abus.

La basilique de Saint-Martial, qu'un chroniqueur contemporain, Adhémar de Chabannais, appelle une basilique royale, étant devenue, en 1062, la proie d'un incendie dans lequel périrent trois moines, le vicomte donna, à perpétuité, l'abbaye à Hugues de Cluny et à ses successeurs qui seuls devaient instituer l'abbé. Un an se passa sans que ce projet reçût d'exécution; et la résistance des religieux convainquit bientôt Adhémar qu'il ne réussirait que par surprise ou par force. La Chronique du Vigeois renferme à ce sujet un récit empreint de cette adresse avec laquelle les moines savaient quelquefois déguiser la vérité au gré de leurs sympathies.

Il y avait, dit-elle, dans le château de Limoges un chevalier nommé Escausier, qui était grand ami de Hugues de Cluny; ce fut lui qui, le premier, persuada à Adhémar de lui livrer Saint-Martial. Mais la chose paraissait difficile au vicomte qui pensait, avec raison, que jamais l'abbé Mainard n'y consentirait. Ce dernier étant mort sur ces entrefaites, Escausier devint plus pressant. Il promit même à Adhémar, de la part des Clunistes, un cheval superbe nommé Millescens et une certaine quantité d'or. Le vicomte, séduit par ces promesses, fit venir secrètement l'abbé Hugues avec un grand nombre de ses moines et les cacha dans une église voisine de son château-fort. Le lendemain, jour de Saint-Étienne, il se rendit à Saint-Martial et fit assembler le chapitre afin de s'entretenir de l'élection d'un nouvel abbé. Les religieux lui désignèrent trois candidats et demandèrent son avis. Comme il ne se pressait pas de répondre, l'un des trois, Geoffroy de Nieul, qui avait connaissance de l'arrivée des Clunistes, s'écria hardiment : « Nous n'ignorons pas, seigneur, que vous avez fait venir ici des moines de Cluny et que vous voulez nous chasser de notre monastère; mais nous verrons si vous y réussirez. » A ces mots Adhémar, entrant dans une grande colère, saisit Geoffroy par son froc et le

traîna hors du cloître. Les autres frères, redoutant un traitement semblable, prirent la fuite ; il ne resta que les novices, et les moines de Cluny se hâtèrent d'entrer en possession. [1]

Les anciens religieux ne les laissèrent pas longtemps en paix. Un jour, ayant à leur tête Gérald, abbé de Saint-Augustin, Guy Pauta, ancien chevalier, et Geoffroy de Moux, qui avaient été les premiers dignitaires de l'abbaye, ils se jetèrent sur eux à main armée, en proférant des menaces de mort, mirent le feu au bourg de Saint-Martial et aux lieux conventuels.

Ce fut sur ces entrefaites que Pierre Damien vint à Cluny soutenir ses immunités contre Drogon, évêque de Mâcon. En attendant la réunion du synode convoqué à Chalon, il consentit, sur la demande de Hugues, à intervenir à Saint-Martial. Au moment de son départ, il se passa dans le chapitre de Cluny une de ces scènes dont les vertus de ces saints personnages, poussées jusqu'à la sensibilité la plus exaltée, offrent souvent des exemples. Pierre, après avoir adressé une instruction aux religieux, se prosterna à terre, et, avec des supplications répétées, les conjura de venir en aide à sa faiblesse. Il s'accusa de n'être qu'un moine errant, vagabond, misérable. Il versa des larmes qui produisirent une profonde émotion sur les assistants. « O bon Jésus, se disaient-» ils entre eux, si cet homme que nous croyons au-dessus de tous » les autres verse ainsi des larmes par défiance de lui-même, que » ferons-nous, nous dont les yeux restent secs et qui sommes » loin de posséder ses vertus ? » Afin de lui inspirer du courage et d'obtenir de Dieu les secours nécessaires à l'accomplissement de sa mission, le chapitre décida que, chaque jour, un pauvre serait vêtu et nourri, un psaume chanté à son intention, et que son anniversaire solennel serait célébré après sa mort.

Pierre Damien, rassuré par ces bonnes œuvres, se mit en route, après avoir reçu de Hugues le baiser de paix. Il ordonna aux moines de Saint-Martial, qui s'étaient cachés au bruit de sa venue, de se présenter pour défendre leur cause, ou de rentrer immédiate-

[1] Baluze, Miscellanea, t. VI, p. 517. — Labbe, Bibl. nova, t. II, p. 287.

ment dans la soumission de leur abbé. Ils s'y refusèrent obstinément, et alors eut lieu dans la cathédrale de Limoges une grande réunion. L'évêque, en présence du vicomte, exposa au peuple le mépris qu'avaient fait les moines de l'autorité du légat. Il les menaça d'excommunication, s'ils se rendaient coupables d'un acte d'hostilité envers le monastère et envers les religieux de Cluny. Il parvint ainsi à les ramener à la paix. [1]

Le résultat de cette soumission si difficilement achetée fut des plus favorables à Saint-Martial. Hugues y institua comme abbé Aymar, jeune moine d'une noble famille du Limousin, dont il avait éprouvé les vertus dans les fonctions d'aumônier, et qui devint un des abbés les plus considérés de cette époque [1064]. Sa parole acquit une grande autorité au sein des conciles qui se tinrent dans le midi de la France. Il possédait à Limoges une influence presque sans limites. Rien ne le montre mieux que le succès avec lequel il défendit ses prérogatives, à propos de l'élection de l'évêque Humbaud de Sainte-Sévère. Bien que, de tout temps, l'abbé de Saint-Martial, les habitants du château de Limoges et ceux du bourg de Saint-Martial eussent pris part à l'élection de l'évêque, Aymar n'avait pas été appelé à celle d'Humbaud, sans doute à cause de l'animosité qui couvait toujours contre les Clunistes. Une querelle ayant éclaté à ce sujet entre les gens du château et ceux du bourg, au moment d'une procession, l'abbé, tenant à la main la liste des électeurs du bourg, s'écria : « Sachez que si j'approuvais » l'élection d'Humbaud, je serais coupable du sang de tous les » citoyens dont les noms sont inscrits sur cette charte. » Il ne fut pas en son pouvoir d'en empêcher l'effusion. Les deux partis en vinrent aux mains, et plusieurs hommes furent tués dans la mêlée.

Quelque temps après, Aymar se rencontra à Rome avec l'évêque ; et comme ce dernier témoignait son désappointement à la vue de son adversaire, qu'il croyait loin de là : « Je suis venu ici, répondit » fièrement l'abbé, pour secouer la poussière qui est tombée sur

[1] Petri Damiani Iter Gallicum, dans Migne, t. CXLV, p. 876. — Labbe, Bibl. nova (Chron. Vosiense), t. II, p. 289.

» mon manteau le jour de ton élection. » Toutes les démarches de l'évêque aboutirent à obtenir du pape une lettre qui approuvait son installation, dans le cas où Aymar l'approuverait lui-même. Peu satisfait de cette décision, Humbaud imagina, d'après le conseil de son archidiacre Hélie de Gimel, de faire falsifier cet écrit par l'orfèvre Mathieu Vital, qui était habile à travailler les émaux, et qui possédait des recettes pour altérer adroitement le parchemin, puis il le remit dans cet état à l'abbé. Aymar, surpris d'un ordre qui était contraire aux intentions que le pape lui avait manifestées, installa processionnellement l'évêque, et employa tous ses efforts pour empêcher les bourgeois de Saint-Martial, dont les droits se trouvaient annulés, de se jeter sur lui et sur ses partisans.

Urbain II, s'étant arrêté à Limoges après le concile de Clermont, adressa à l'abbé des reproches sur cette installation. Celui-ci produisit pour sa justification la lettre qui lui avait été remise. A la vue de la fraude commise, le pontife indigné assembla au monastère le clergé de la ville, dégrada Humbaud, le frappa d'anathème avec ses complices, et défendit de conférer jamais dans Limoges un honneur ou une dignité à quiconque porterait le nom de Gimel. Guillaume, prieur de Saint-Martial, fut nommé successeur d'Humbaud, qui se retira chez ses frères au château de Sainte-Sévère, en Berry. [1]

Le pape développa par une nouvelle bulle les privilèges de l'abbé de Saint-Martial. Après avoir félicité Aymar d'être placé à la tête du monastère, il décida que personne ne devait y être préposé à l'avenir, si ce n'est par l'abbé de Cluny. L'abbé de Saint-Martial administrait l'Église de Limoges avec les chanoines durant l'absence de l'évêque. Ce dernier ne pouvait traiter aucune affaire importante sans l'appeler dans son conseil. L'élection de l'évêque dépendait principalement du choix de l'abbé. Celui-ci ne pouvait être excommunié par l'évêque, à qui il était même défendu d'admettre aux ordres sacrés les clercs que l'abbé avait interdits.

[1] Chron. Vosiense, dans Labbe, Bibl. nova, t. II, p. 287, 291, 293. — Ann. Bened., t. V, p. 362.

C'était, comme on le voit, élever puissance contre puissance; c'était plutôt consacrer la primauté de l'abbé sur l'évêque et augmenter la rivalité qui existait entre les habitants du bourg et ceux du château. [1]

Aymar dirigea Saint-Martial pendant cinquante ans et lui procura une splendeur dont le passé n'avait pas fourni d'exemple. Il fit consacrer par Urbain II sa basilique reconstruite avec une grande magnificence. « A quel degré d'honneur il éleva le monastère, » quel accroissement il donna à ses richesses temporelles, de » combien d'ornements précieux il l'enrichit, quel ordre, quelle » piété il y fit régner, tout cela ne peut se raconter en détail, » dit un moine de Saint-Martial, Hélie de Ruffec, qui fut chapelain de Henri II, roi d'Angleterre, et qui écrivit vers le milieu du douzième siècle l'histoire de ses abbés. [2]

Les abbés de Saint-Martial n'avaient qu'un pas à faire pour parvenir à l'évêché de Limoges, et leur candidature occasionna parfois des luttes entre les habitants du bourg et ceux du château. En 1137, l'évêque Eustorge de Cher étant mort, l'abbé Amblard, qui administrait le diocèse pendant la vacance, fut élu par les gens du bourg et se mit en possession du siège. Le doyen Gérald, neveu d'Eustorge, fut élu de son côté par ceux du château. On en vint aux mains, et Pierre Lanvey, partisan de Gérald, fut blessé dans la mêlée par un nommé Boniface, qui était un des soutiens de l'abbé. Gérald partit pour Rome et se plaignit à Eugène III, en tenant à la main le vêtement taché de sang, tandis que de son côté Amblard sollicitait à Cluny l'appui de Pierre-le-Vénérable. Le pape écouta les doléances de Gérald, mais n'y

[1] Bibl. Clun., p. 27.

[2] Les moines limousins ne surent pas toujours gré à Aymar de cette prospérité. La Chronique du Vigeois, en lui rendant justice sur plusieurs points, l'accuse, d'après un bruit public, d'avoir fait brûler et disparaître (probablement en reconstruisant l'église) les tombeaux des abbés ses prédécesseurs, afin de ne laisser que ceux des moines de Cluny. De quelque manière que la chose se soit passée, dit-elle, si elle est véritable, c'est une audace sacrilège pour obscurcir la liberté légale du monastère et la gloire de ces pères si grands. Labbe, Bibl. nov., t. II, p. 284. — Gall. Christ., t. II, p. 559.

donna aucune suite. Le doyen retourna une seconde fois à Rome, et, voyant ses espérances toujours déçues, il invita à un festin les grands de la cour romaine : « Qu'ajouterons-nous de plus, dit » la Chronique du Vigeois, il n'y manqua ni l'abondance, ni la » variété des mets, ni le luxe d'un service en vases d'or et d'ar- » gent artistement travaillés. Un jour que le pape célébrait la » messe pour le repos de l'ame d'Eustorge, Gérald présenta en » offrande un vase d'argent rempli de deniers d'or, à l'intention du » défunt. Il provenait d'un trésor considérable que ce dernier lui » avait légué avec charge de le distribuer aux églises. Il n'eut pas » besoin de prodiguer davantage ses largesses. Le pape lui conféra » immédiatement, de sa main, l'ordre de la prêtrise, lui conserva » son évêché et le renvoya en paix dans son diocèse. »[1]

Le comté de Poitiers était une des provinces les plus riches en établissements monastiques. Saint-Savin, Saint-Maixent, Charroux, Maillezais, y rappelaient l'antique régularité, en même temps que la générosité des ducs d'Aquitaine. La ville de saint Hilaire et de sainte Radegonde avait vu de nombreux monuments chrétiens remplacer dans ses murs les restes de la magnificence romaine. Ses comtes ne s'étaient pas contentés d'encourager le développement des monastères; trois d'entre eux s'étaient faits successivement moines, et avaient ainsi rendu à cette vie sainte un hommage qui lui fut aussi utile que l'avaient été leurs libéralités.

Le monastère de Saint-Pierre de Maillezais, dans une île formée par l'Autise et la Sèvre, était une de leurs dernières fondations. Guillaume, surnommé Fier-à-Bras, se trouvant un jour à la chasse, fut attiré par le sanglier que poursuivaient ses chiens, dans un épais fourré où il découvrit une église souterraine avec trois autels restés debout. Emma de Blois, son épouse, conçut à l'instant la pensée d'y établir un monastère [990]. Mais son achèvement fut retardé par la séparation d'Emma d'avec son infidèle époux. Le comte ayant reçu, en revenant d'un voyage en Bretagne, l'hospitalité du vicomte de Thouars, avait entretenu avec la femme de ce dernier

[1] Chronicon Vosiense, dans Gall. Christ., t. II, p. 522.

des relations adultères. Emma en conçut une grande jalousie. Un jour qu'elle parcourait avec sa suite les terres de Talmont, elle rencontra sa rivale, la jeta en bas de son cheval, l'accabla de coups, et donna ordre à ses gens de satisfaire sur elle leur passion durant la nuit entière. Après avoir ainsi donné cours à sa vengeance, elle se réfugia avec ses complices dans son château de Chinon. Pendant deux ans les époux restèrent séparés. Mais, sur les instances de ses sujets, qui devaient à la duchesse de nombreux bienfaits, Guillaume se réconcilia avec elle, et tous deux reprirent la construction de Maillezais. Emma y appela Gausbert, son parent, abbé de Saint-Julien de Tours, qui vint y installer treize frères et un prieur.

Vers la fin de sa vie, Guillaume, ayant rompu de nouveau avec son épouse, avec qui il avait toujours mal vécu, et s'étant fait moine à Saint-Cyprien de Poitiers, chassa de Maillezais les moines tourangeaux et y plaça des religieux de Saint-Cyprien. Après sa mort, Guillaume-le-Grand, dont la piété était à l'abri des passions de son père, rappela les moines expulsés. Leur abbé, Théodeline, ancien juif converti, gagna complètement la confiance du duc. Il lui persuada de reconstruire le monastère d'après un plan plus vaste et sur l'emplacement d'un château-fort, dont la position inquiétait les moines. Le duc y consentit, lui donna l'île entière [1010], et plus tard prit l'habit et reçut la sépulture à Maillezais. La Chronique du monastère ne nous apprend pas quelles furent ses destinées. Elle loue la patience et la longanimité d'Humbert, successeur de Théodeline ; mais sa direction, qui manquait de fermeté, y laissa pendant quinze années pénétrer plus d'un abus, et la présence d'un supérieur étranger était devenue nécessaire. [1]

En 1060, Goderan fut nommé abbé après la mort d'Humbert. Il avait quitté Saint-Rémy de Reims pour chercher une discipline plus sévère à Cluny, et Hugues se l'était attaché en qualité de chapelain. Il fit écrire par Pierre, un de ses moines, le récit de la fondation

[1] Petri Malleacensis, de Cœnobio Malleacensis insulæ, Labbe, Bibl. nov., t. II, p. 222 à 238.

de Maillezais, document précieux pour l'histoire de la province. L'auteur, dans la crainte d'encourir le reproche d'adulation, s'excuse de passer sous silence les actes de cet abbé. Malgré la répugnance des moines aquitains pour des supérieurs d'origine franque, Goderan triompha de leurs antipathies et sut se faire aimer d'eux. On cite de lui un exemple de piété héroïque. Il assistait un jour Hugues de Cluny qui donnait la communion à un lépreux. Ce malheureux, en roulant l'hostie dans sa bouche ulcérée, en laissa échapper une parcelle recouverte d'une bave infecte et horrible à voir. De peur de laisser tomber à terre la chair du Christ, Goderan la reçut dans sa main et l'avala avec les affreuses mucosités qui l'enveloppaient. Hugues, témoin habituel de tant d'actes de courage, ne put retenir son admiration. Le supplice de saint Laurent brûlé sur un gril, disait-il, lui paraissait doux en comparaison. Goderan, élevé plus tard sur le siège de Saintes, garda jusqu'à la fin de sa vie le gouvernement de Maillezais. [1]

Quoique Urbain II, dans une bulle de 1100, ait compris ce monastère au nombre de ceux qui devaient être ordonnés par Cluny, Cluny n'y introduisit qu'accidentellement la réforme. Il était placé sous la liberté romaine, et ses moines revendiquèrent le droit d'élire eux-mêmes leur abbé. Cette position indépendante contribua à amener, en 1125, sa ruine par un seigneur peu commode, Geoffroy de Lusignan. [2]

Depuis que le comte Guillaume-Fier-à-Bras avait réuni sous son autorité le Poitou, le Limousin, la Saintonge et l'Aunis, le titre de duc d'Aquitaine s'était conservé dans sa famille, et les comtes d'Auvergne n'occupaient plus qu'un rang inférieur. Les trois premiers fils de Guillaume-le-Grand étant morts sans postérité, Guy Geoffroy, second fils de sa seconde femme Agnès, fille d'Othe-Guillaume, comte de Bourgogne, recueillit son héritage et prit le

[1] Ann. Bened., t. IV, p. 212, 362, 443, 600, 661. — Anonymi Malleacensis de Destructione sui Cœnobii, Labbe, Bibl. nova, t. II, p. 238.

[2] Ann. Bened., t. IV, p. 64, 263, 443, 600, 661. — Anonym. Malleacensis, dans Labbe, Bibl. nov., t. II, p. 238.

nom de Guillaume [1]. La piété, la vive intelligence, le caractère chevaleresque de son père, revivaient en lui. Il alla, en 1063, en Espagne avec une armée, recrutée en grande partie d'aventuriers normands, enleva aux Sarrasins la ville de Balbastro, et ravagea le pays. Sa bienveillance envers les églises, un voyage qu'il fit à Rome au tombeau des Apôtres, le souvenir de son père, le recommandèrent à l'amitié du pape, qui le regardait comme un fils dévoué de l'Église. Cette confiance était si complète que Grégoire VII lui écrivit, pour le prier d'adresser des reproches à Philippe Ier sur le trafic des biens ecclésiastiques, et le menacer de l'excommunication et de la perte de sa couronne.

En 1068, Guillaume, qui avait été obligé de répudier ses deux premières femmes pour cause de parenté, se remaria avec Hildegarde, fille de Robert-le-Vieux, duc de Bourgogne. Elle était, comme Constance d'Aragon, propre nièce de l'abbé Hugues. Avant cette union, le duc était déjà un grand admirateur de Cluny, où Henri, un de ses fils, avait pris l'habit. En approuvant, en 1067, la donation faite par Isembert, seigneur de Chatelaillon, de l'île d'Aix située à l'embouchure de la Charente, il motiva cette approbation sur la renommée du monastère, « qui, parmi les Églises du monde » entier, était le plus florissant par l'observance. » Il ajoutait qu'il avait été attiré par l'odeur de ses parfums à désirer avec lui le bienfait d'une communauté de prières. [2]

L'année de son mariage avec la nièce de Hugues, il construisit au-dessus des murs de Poitiers, au-delà du Clain, un monastère dédié à la Vierge, à saint Jean, à saint André, et qui reçut le nom de Monstierneuf. Il le dota magnifiquement et l'affranchit de toute autorité, même de la sienne. Il s'interdit le pouvoir de poursuivre, dans l'enceinte du bourg, les coupables qui auraient mérité sa colère. Le bourg était un lieu d'asile aussi sacré que l'église

[1] Il était sixième du nom comme comte de Poitiers, et huitième comme duc d'Aquitaine.

[2] Ann. Bened., t. V, p. 8. — Chronicon Malleacense, dans Labbe, Bibl. nov., t. II, p. 211. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 356.

même. Le duc, ses enfants, les officiers de sa cour, son sénéchal, son prévôt, son maréchal, ses domestiques, ne possédaient aucun droit d'héberge, d'hospitalité, aucune taille sur les moines et sur leurs tenanciers. Il exempta ces derniers du service militaire, et affranchit les propriétés possédées par les religieux dans le comté, de tous droits d'usage. Il leur donna, sous les murs de Poitiers, un étang avec des maisons, des familles de pêcheurs, des moulins, le bourg de Saint-Saturnin avec ses tanneries, le péage du pont neuf sur le Clain, des métairies dans le voisinage et dans le pays de Saintes, un cens de dix muids de vin par an, le droit de prendre dans ses forêts tout le bois qui leur serait nécessaire. Il les exempta de toutes redevances, étal, péage et autres. Il renonça à exercer aucune justice sur les hommes du monastère. Si l'un d'eux avait une querelle avec un homme du comte, la cause était déférée devant un tribunal mixte, dont le prévôt et l'abbé faisaient partie [1]. Une pareille donation mettait entre les mains des religieux tous les éléments qui étaient propres à développer la prospérité du monastère, et avec elle l'aisance et la liberté des habitants du bourg.

En 1076, le duc le donna à Cluny, et Hugues y envoya dix-huit frères, sous la direction du prieur Guy, qui construisit une noble et vaste basilique. Urbain II en fit la consécration; le duc la choisit pour la sépulture de sa famille. Après Guy, qui resta quinze années à Monstierneuf, cinq disciples de l'abbé Hugues, entre autres un de ses neveux nommé Létald, s'y succédèrent de son vivant. Fidèle à Cluny jusqu'à la fin, Monstierneuf, qui comptait quarante-huit moines, resta à l'état d'abbaye et devint, avec dix-neuf petits prieurés, le représentant de l'ordre dans le Poitou et la Saintonge. [2]

[1] Gall. Christ., Samm., t. IV, p. 653. — Chartes et diplômes, t. III, p. 166.

[2] Acta Ord. S. Benedict., t. V, appendice, p. 633. — Chronicon sancti Maxentii, dans Labbe, Bibl. nova, t. II, p. 212. — Bull. Cl., p. 20. Guy était un moine champenois, frère du seigneur prince du château de *Plaiolas*, qui fit donner Saint-Gondon-d'Oie à Cluny, en 1082. Il fut inhumé à Cluny, et sur son tombeau on lisait cette épitaphe :

Clauditur hoc tumulo vir magnus nomine Guido.

Gall. Christ., t. II, p. 1205.

En 1079, au concile de Bordeaux, présidé par Amat, évêque d'Oloron, et par Hugues de Romans, légat du saint-siège, le duc Guillaume, qui touchait à la fin de sa carrière, demanda aux évêques de lui désigner un lieu où il pût établir des moines qui prieraient pour lui et pour sa famille. Ils lui conseillèrent de choisir l'église dans laquelle reposait le corps de saint Eutrope, premier évêque de Saintes, qui avait souffert le martyre au troisième siècle, frappé d'un coup de hache à la tête par des païens. Le duc venait d'enlever cette église à des laïques qui laissaient tomber dans le désordre les clercs attachés à sa desserte. Kalon, vicomte de Saintes, l'évêque Boson, les prélats, les abbés, furent unanimes pour lui signaler sa restauration comme urgente. Deux ans plus tard, dans un second concile tenu à Saintes, Guillaume, en présence des abbés de Saint-Martial, de Saint-Jean d'Angély, de la Chaise-Dieu, du moine Teuzo attaché au palais du pape, en fit la tradition à l'abbé Hugues. [1]

Le premier soin des Clunistes fut de reconstruire l'église sur un emplacement plus commode, et d'après un plan qui en fît le type le plus pur et le plus riche de ces grandes églises romanes qui dominent encore aujourd'hui par leur nombre dans la Saintonge. Hugues y annexa un prieuré de vingt-un moines, avec treize dépendances.

La crainte qu'inspirait aux grands monastères libres la puissance de Cluny, la répugnance qu'ils éprouvaient à lui être soumis, occasionnèrent une guerre intestine dans ceux de Saint-Jean d'Angély et de Saint-Cyprien de Poitiers, qui tous deux attribuaient leur fondation à Pepin Ier, roi d'Aquitaine. Vers l'an 1010, Frodin, abbé d'Angély, crut découvrir la tête de saint Jean-Baptiste, précurseur du Christ. D'où avait-elle été apportée? On l'ignorait et on s'en inquiétait peu. Mais ce fut une grande joie dans tout le pays. On la montra au peuple, on l'enferma dans une châsse d'argent avec une inscription, et, de l'Aquitaine, de la Gaule, de l'Espagne, de l'Italie, les rois, les ducs, les comtes, les évêques, les abbés,

[1] Ann. Bened., t. V, p. 148, 178. — Bibl. Cl., p. 1733.

accoururent pour vénérer la sainte relique et combler l'église de présents. Le monastère était riche en terres, en églises, en petites dépendances. Il avait été réformé, à la demande du duc Guillaume III, par Raynald et Aimeric, disciples de saint Odilon. En 1080, Foulques-Taillefer, comte d'Angoulême, lui assujettit Saint-Cybar de cette ville, du consentement de l'abbé de Cluny, à qui il en avait d'abord fait don. Il stipula que, si les religieux de Saint-Jean devenaient incapables de maintenir la règle à Saint-Cybar, l'abbé serait pris de préférence à Cluny même.

En 1099, à la mort d'Ansculfe, abbé de Saint-Jean, une contestation s'éleva entre les moines d'Angély et ceux de Cluny, à propos de son successeur. Hugues avait envoyé, en cette qualité, un de ses disciples nommé Henri, religieux d'un grand mérite et originaire du pays. Les deux parties, ne pouvant parvenir à s'entendre, s'en référèrent à l'arbitrage du duc Guillaume VII et de Ramnulfe, évêque de Saintes, pour Cluny; du comte Hugues de Lusignan et d'Arnaud, archevêque de Bordeaux, pour Saint-Jean. Ces arbitres décidèrent en 1103 les moines d'Angély à admettre Henri comme abbé, à la condition qu'après sa mort ils rentreraient dans la liberté de leurs élections. [1]

Cette transaction ne fut pas, à ce qu'il paraît, définitive; car, après Henri et deux ou trois successeurs, nous retrouvons, en 1150, sur les diptyques du monastère, le nom de Pierre-le-Vénérable, en qualité d'abbé. Mais il y avait dans la puissance de l'abbaye trop d'éléments d'indépendance pour que cette soumission ne fût pas vivement contestée. Elle possédait de nombreuses propriétés, une juridiction absolue sur le bourg, le droit d'armer des vassaux pour sa défense, celui d'autoriser les transactions civiles, de donner asile aux accusés qui venaient se placer sous sa sauve-garde. La

[1] La Chronique de Maillezais dit, en parlant de Henri : « Comitis supplicatione et spontanea monachorum electione sublimatus in paterna sede. » Son nom de famille est inconnu. L'Obituaire de Saint-Jean-d'Angély fixait la date de sa mort à l'année 1131. Gall. Christ., t. II, p. 1101.

richesse des moines, l'aisance qu'ils répandirent autour d'eux, leur justice et leur protection intelligente, imprimèrent au bourg de Saint-Jean-d'Angély de rapides accroissements, et dès 1204 il posséda des franchises municipales et un hôtel-de-ville bâti avec le consentement de Philippe-Auguste.

Quoique, jusqu'à cette époque, l'abbaye fût restée, en vertu des privilèges apostoliques, soumise à l'ordination de Cluny, elle n'en avait pas moins fait des efforts persévérants pour s'en dégager. Pendant plus d'un siècle, elle entretint à ce sujet des procès qui lui causèrent de graves préjudices. La lutte prit fin en 1217, sous Gérard de Bélesme, abbé de Cluny, et Hélie, abbé de Saint-Jean, par un traité que proposèrent les prieurs de la Charité et de Barbézieux, arbitres du premier, les abbés de Saint-Maixent et de Saint-Léger, arbitres du second. Afin de trancher la question de soumission et de cimenter la paix, les religieux d'Angély abandonnèrent à Cluny, en toute propriété et dégagé de toute dette, le petit prieuré de Bury, au diocèse de Senlis. Ils s'engagèrent à payer à son abbé un cens annuel de vingt marcs d'argent, pour l'indemniser des dépenses qu'avait occasionnées, pendant de longues années, la poursuite du procès en cour de Rome. L'abbé de Cluny renonça de son côté à tout droit de suprématie sur Saint-Jean. Il rendit aux religieux les pièces de la procédure, à l'exception des privilèges généraux, dont il s'engagea à ne point tirer parti. [1]

La résistance, qui dura près d'un siècle et demi à Saint-Jean-d'Angély, se termina à Saint-Cyprien de Poitiers au bout de quelques années. Cluny y rencontra un adversaire qui ne craignit pas de combattre les préférences du saint-siège et d'opposer règle contre règle. Raynald, élève de Robert d'Aurillac, fondateur de la Chaise-Dieu, avait été abbé de Saint-Cyprien durant une partie de la vie de saint Hugues. Il unissait le caractère à l'intelligence. Lettré et curieux de connaître ce qui s'écrivait de plus remarquable de son temps, il demanda à Anselme, prieur du Bec, de lui

[1] Bibl. Cl., p. 1499.

adresser une copie de son *Monologium*. L'éloquence qu'il déploya dans les conciles rendit son nom célèbre en France et même à Rome. Il fit flétrir par Grégoire VII, dans une bulle confirmative des privilèges de son abbaye, un usage qu'il avait cherché vainement à déraciner lui-même. Cet usage consistait à servir aux clercs de Poitiers un repas copieux, dans le monastère, le jour de la fête de son patron. Il en résultait souvent des rixes accompagnées de blessures et d'effusion de sang, qui troublaient la paix des moines.

Raynald, jaloux d'assurer l'avenir de ses réformes, désigna pour son successeur le prieur Bernard d'Abbeville, qui avait débuté par les austérités de la vie érémitique et qui devint plus tard célèbre sous le nom de Bernard de Tiron. Il parvint, par un singulier moyen, à le faire sortir de sa solitude. Il alla un jour lui rendre visite dans la forêt de Fontgoyard où il s'était réfugié, afin de ne pas être nommé abbé de Saint-Savin, et où des cellules nombreuses s'étaient établies autour de la sienne. Au moment de prendre congé de lui, il témoigna une vive crainte de s'égarer dans la forêt ou d'être attaqué par des voleurs, et le pria de l'accompagner jusqu'à la sortie. Arrivé là, il s'empara de lui et le força de le suivre à Saint-Cyprien. Les moines reçurent avec enthousiasme cet homme des forêts qui portait une longue barbe, de longs cheveux, des vêtements en lambeaux. Ils le revêtirent de leur habit, le rasèrent, le proclamèrent prieur, puis abbé après la mort de Raynald.

Saint-Cyprien ayant été autrefois confié par Guillaume-le-Grand, duc d'Aquitaine, à saint Odilon, Hugues se plaignit de cette élection faite au mépris de ses droits, et somma Bernard de lui jurer obéissance ou d'abdiquer ses fonctions. Sur son refus, il porta sa cause à Rome. Pascal II ordonna à Bernard de prêter le serment demandé ou de se démettre. Il adressa, en même temps, de vifs reproches à Pierre, évêque de Poitiers, qui lui avait donné la consécration abbatiale. « Nous sommes étonné, disait-il, que vous ayez » agi contre l'ordre de votre chef. Vous n'ignorez pas que les » décrets apostoliques ont confié le monastère de Saint-Cyprien à

» Cluny, et néanmoins vous avez donné la consécration à un abbé » élu à l'improviste et contrairement à ces privilèges. Nous ordon- » nons donc que ce frère abbé soit privé de son office jusqu'à ce » qu'il ait donné satisfaction à l'abbé de Cluny, et que Saint- » Cyprien, conformément aux constitutions romaines, continue » d'être ordonné par Cluny. » Le Pape recommandait également à Pierre d'obtenir la soumission de l'abbé de Maillezais, qui s'était placé dans le même cas, au mépris d'un précepte d'Urbain II. « Autrement, disait-il à l'évêque, prends garde d'attirer sur toi » l'indignation du siège apostolique, et sur eux une sentence jus- » tement méritée. »

Un homme aussi saint que Bernard ne pouvait que se soumettre en présence d'un pareil ordre. Il déposa le bâton pastoral, et avec deux compagnons, Robert d'Arbrissel et Vital de Mortain, il se mit à parcourir pieds nus les bourgs et les châteaux, prêchant la parole de Dieu, dissuadant les prêtres normands de contracter des mariages publics, selon l'usage général du pays. Il obtint peu de succès dans cette mission qui l'exposa à des insultes et à des guets-apens de la part des clercs et de leurs concubines. « Pourquoi, » lui dit un jour l'archidiacre de Coutances; pourquoi, toi qui es » moine et qui dois être complètement mort au monde, viens-tu » annoncer ici la parole à des vivants? » — « C'est, répondit Bernard, » parce que les prédicateurs doivent être morts aux vices, afin de » pouvoir, par l'autorité de cette mort, châtier ceux qui vivent dans » les vices et les rendre semblables à eux. Voilà pourquoi, moi, qui » suis moine et mort au monde, loin d'avoir perdu la faculté de » prêcher, je la possède mieux que personne. »

Les religieux de Saint-Cyprien et Hugues de Cluny n'ayant pu s'entendre sur le choix d'un abbé, le monastère resta pendant quatre ans sans supérieur. Des frères fatigués de cet abandon firent prier Bernard de revenir parmi eux. Il y consentit; mais auparavant, il se vêtit des habits les plus grossiers, monta sur un âne et partit pour Rome. Sa renommée l'avait devancé. Pascal II connaissait la fermeté qu'il avait montrée au concile de Poitiers de 1100, où ses légats, les cardinaux Jean et Benoît, condamnèrent

de nouveau les relations adultères de Philippe Ier avec Bertrade d'Anjou. Il savait que, au moment où les pères venaient de prononcer l'excommunication contre le roi de France, Guillaume VII, duc d'Aquitaine, qui avait répudié Ermengarde d'Anjou, afin d'épouser Mathilde de Toulouse, veuve de Sanche-Ramirez, roi d'Aragon, redoutant une condamnation semblable, avait lancé ses soldats sur les évêques, avec ordre d'enlever leurs bagages, de les frapper de verges, de les mettre à mort. Les prélats et les abbés s'étaient enfuis à la vue de cette troupe furieuse; seuls, Bernard et Robert d'Arbrissel, avaient osé affronter le danger, continué de se montrer en public, refusé de rétracter l'anathème porté contre le roi, et proclamé qu'ils regardaient comme une gloire suprême de mourir pour la cause du Christ.

Un des buts que se proposait la papauté, en favorisant la suprématie de Cluny, était d'assurer la pureté de la vie religieuse. Dès que Pascal II comprit que dans l'austère Bernard il y avait aussi le germe d'une féconde restauration, il ne craignit pas de revenir sur sa décision, et il lui rendit la dignité abbatiale. Mais Bernard ne put vivre longtemps en paix avec les moines de Saint-Cyprien. Ils trouvèrent trop dures les austérités qu'il cherchait à mettre en pratique, et une réaction s'opéra en faveur de Cluny. Ils firent prévenir Hugues qu'ils étaient prêts à se soumettre à lui, et qu'à son arrivée Bernard se déciderait à abdiquer. Hugues représenta au pape le danger dans lequel cette observance exagérée plaçait le monastère, et Pascal II décida que Bernard se soumettrait aux usages de Cluny, où qu'il quitterait l'abbaye.

L'ardent ascète, blessé dans ses intimes convictions, se rendit à Rome, afin de défendre son observance. Il se laissa emporter par son exaltation jusqu'à citer le souverain-pontife au jugement de Dieu. Pascal fut obligé de lui fermer la bouche et de lui ordonner de sortir de sa présence. Il le rappela quelques jours après, sur la demande des légats Jean et Benoît, et lui permit de continuer sa défense. « Vous n'ignorez pas, très saint père, dit Bernard, que » l'église de Saint-Cyprien a joui de sa liberté et qu'elle a fleuri » dans une éminente régularité pendant plusieurs siècles, avant

» même que Cluny fût fondé. Or, aujourd'hui que j'en ai reçu la » direction, tout indigne que je suis, l'abbé de Cluny ne cesse, » selon le mot d'Isaïe, de hennir après mon épouse; il ambitionne » de faire peser sur moi son orgueilleuse tyrannie. Contrairement » aux prescriptions de saint Benoît, il usurpe le titre d'archi-abbé. » Que votre sublimité rende un jugement conforme à la justice. » Le pape confirma les privilèges de Saint-Cyprien, fit promettre à Bernard d'être moins rigoureux à l'avenir, et le maintint dans sa dignité.

Mais à ce caractère indépendant, impétueux, ennemi des obstacles, il fallait des hommes nouveaux et entièrement soumis. Il quitta une seconde fois Saint-Cyprien, se retira dans son ancienne île de Chaussey, et, ayant été pillé par des pirates, il transporta sa cellule près de Fougères en Bretagne. Il imposa à ses disciples des travaux manuels pour subvenir à leur subsistance, et il abrégea la psalmodie en usage dans les communautés bénédictines. Radulphe, seigneur de Fougères, lui donna, dans la forêt de Savigny, un emplacement pour construire un monastère. Mais Vital de Mortain, son ancien disciple, en ayant établi un tout près de là, ce nouveau père du désert, jugea ce voisinage contraire à ses projets et obtint de Rotrou II, comte du Perche, un autre domaine près du château de Nogent.

L'autorité jalouse de l'abbé de Cluny, à qui appartenait le prieuré de Nogent, vint l'y poursuivre. Hugues décida Béatrix de Roucy, mère de Rotrou, à éloigner Bernard. La comtesse lui donna, au diocèse de Chartres, un lieu nommé Tiron, dont l'âpre solitude et l'aridité sauvage étaient propres à effrayer les novices qui ne se sentaient pas une vocation éprouvée. Bernard y construisit en peu de temps un monastère de bois et des cellules en branches d'arbres entrelacées. L'extérieur de ses disciples était si inculte, que les habitants voisins les prenant d'abord pour des Sarrasins qui avaient pénétré dans le pays, se détournèrent à leur approche avec une frayeur superstitieuse. La parole véhémente et les vertus de l'abbé de Tiron transformèrent bientôt, dit Orderic Vital, un repaire de brigands en un lieu de sainteté et de travail. Des dons arrivèrent de

France, d'Angleterre et d'Écosse. Des charpentiers, des menuisiers, des maçons, des forgerons, des peintres, des orfèvres, se présentèrent pour édifier un noble monastère. Des agriculteurs et des vignerons mirent les terres en valeur.

Mais les Clunistes de Nogent inquiétant toujours Bernard, il se retira plus loin encore et s'établit sur un territoire appartenant à l'église de Sainte-Marie de Chartres. Les rois d'Angleterre, de France, d'Écosse, les comtes d'Anjou, de Blois, du Perche, comblèrent de bienfaits cette nouvelle maison. Plus de cent moines y étaient réunis. Louis VII voulut que le saint abbé tînt sur les fonts du baptême ses deux fils Philippe et Louis. Au bout de quelques années, son institut comptait sous sa dépendance huit abbayes en France, deux en Angleterre, une en Écosse, plus de cent celles ou prieurés, dans lesquels vivaient deux ou plusieurs religieux, sous un régime mixte qui participait de la vie érémitique et de la vie cénobitique. [1]

C'était là la première concurrence faite avec éclat à l'ordre de Cluny. Elle précéda de quelques années celle de Cîteaux, qu'elle annonça sans lui ressembler et sans réunir les mêmes éléments de succès. Il lui manqua, en effet, ce que posséda cette dernière, c'est-à-dire un sentiment plus large des tendances diverses de la nature humaine. En exagérant les austérités et le travail manuel, Bernard de Tiron éloigna de ses monastères les hommes pour qui un pareil régime était trop pénible, ou qui donnaient la préférence aux travaux de l'esprit. A part la prédication, qui était chez lui le produit d'un zèle exalté plutôt que d'une érudition acquise, il attacha peu de prix aux choses de l'intelligence.

En cherchant, dans le principe, à ressusciter la vie des pères du désert et à disperser ses disciples dans des cellules autour d'un centre commun, il ne tenait pas compte des difficultés du temps. Les incursions des gens de guerre, les famines fréquentes, entre autres celle de 1109, qui fut très rigoureuse, la difficulté de faire

[1] Gaufridi Grossi, Vita B. Bernardi Tironiensis, dans Migne, Patrol. lat., t. CLXXII, p. 1367 et suiv.

observer la règle à des hommes qui restaient seuls pendant une partie de la journée, l'engagèrent bientôt à revenir à la vie cénobitique.

Son institut avait un caractère tout populaire; il l'était par la parole de son fondateur, qui possédait une grande autorité sur les classes inférieures, par la malpropreté des vêtements et du corps dont il faisait une vertu à ses disciples. Cluny était, en comparaison, un ordre aristocratique. Des princes et des seigneurs peuplaient ses abbayes et ses prieurés. Les principales basiliques du siècle s'élevaient par les mains de ses moines. Ses abbés encourageaient toutes les connaissances, toutes les industries, tous les arts. Avec Bernard de Tiron, au contraire, le moine était l'homme de la solitude et de la macération, une sorte de laboureur robuste et d'ouvrier religieux. Il était mort au monde, mort aux idées, n'ayant d'autre pensée que celle de l'expiation et de la pénitence. Sa réforme ne s'adressait donc qu'à des caractères exceptionnels. Ce fut la cause de son extension, de l'enthousiasme qu'elle excita d'abord, puis de sa décadence et de sa fusion avec l'ordre de Cîteaux. Ce dernier comprit que, tout en augmentant l'esprit de pauvreté, le travail des mains, le renoncement, il ne fallait pas comprimer le développement des facultés de l'ame et abdiquer toute influence sur la société.

Nous venons de passer en revue les grands établissements soumis à Cluny dans l'ouest de la France; un début plus modeste nous ramène, dans ces mêmes contrées, aux temps de la Thébaïde. Les moines de Cluny, qui faisaient fleurir dans les anciens monastères la science, l'art, le commerce, défrichaient ailleurs le désert par la main de quelques solitaires. En 1087, deux religieux quittèrent le petit monastère de Saint-Rigaud d'Aveize, fondé en 1072, au diocèse de Mâcon, par Eustorge de Saint-Austremoine d'Issoire. C'étaient l'abbé Étienne et le prieur Hermenald, tous deux disciples d'Eustorge. Liés d'une étroite amitié, contrariés sans doute dans la direction de la communauté, ou ne s'y trouvant pas assez abrités contre les orages de la vie du siècle, ils résignèrent leurs fonctions et se dirigèrent vers l'Océan, qui exerçait sur les imagi-

nations l'attrait de l'inconnu et de la solitude. Ils arrivèrent dans une île déserte, située à l'embouchure de la Gironde, sur laquelle le phare de Cordouan signale aujourd'hui aux navigateurs les difficultés de la mer; elle appartenait à l'abbaye de Cluny. Hugues, dans une lettre qui renfermait des consolations douces comme le miel (*mellіflua consolatione refertas*), leur permit d'y établir des constructions, à la condition de rester fidèles à Cluny. Un de ses moines nommé Guillaume, frère de l'abbé Étienne, alla rejoindre les deux ermites. Ouvrier infatigable, il se livra à la pêche, tressa des filets, creusa des viviers, et fit régner par son industrie l'abondance dans la petite communauté. Les pêcheurs voisins trouvaient du charme dans les entretiens paisibles, dans la vue des travaux ingénieux, dans les pieux exercices des trois religieux. Chaque jour s'accroissait le nombre de leurs visiteurs. Comme ce rocher était entouré d'écueils qui en rendaient l'accès dangereux pour des barques fragiles, les moines, redoutant que quelqu'un ne vînt à périr, se déterminèrent à transporter leur chapelle et leurs cellules sur le continent, dans ces sables qui s'étendent entre Bordeaux et la mer, et qui, fertiles aujourd'hui, ont donné leur nom aux vins célèbres de Graves. Ils firent consacrer cet emplacement par Amat, archevêque de Bordeaux, légat du saint-siège. Le pontife s'assit à leur table, coucha dans leur cellule, célébra la messe, bénit leur cimetière, leur fit promettre de continuer activement la construction du monastère. Ils le donnèrent à Cluny avec les revenus qui provenaient de leur travail et avec ceux de l'île de Cordouan.[1]

Un prieuré plus important, sur ces mêmes rivages, fut celui de l'île d'Aix, situé à l'embouchure de la Charente, près de l'île d'Oléron. Bâti en 814 par Isembert, seigneur de Chatelaillon, il avait été, peu d'années après, dévasté par les Normands, qui en firent une de leurs places fortes. Guillaume IV, comte de Poitou, dans la pensée de réparer ces désastres, le donna à Cluny vers 1107.

[1] Chart. et Dipl., t. XLIV, p. 60. — Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, p. 3, 4. — Ann. Bened., t. V, p. 647, 48. — Act. Ord. S. Bened., t. V, nos 48, 49 de la préface. Cordouan était un petit prieuré de deux ou trois moines.

Treize à seize religieux, établis dans cette île fertile en prairies et en vins, rebâtirent le prieuré, l'église, et évangélisèrent les pêcheurs du voisinage. Ils fondèrent cinq petites dépendances dans l'île de Rhé et dans d'autres îlots en face de la Rochelle.

A côté de ces principales dépendances dans le Poitou et dans la Saintonge, l'ordre y possédait encore environ soixante petits prieurés, les uns relevant directement de Cluny, les autres dépendant de Monstierneuf, de Saint-Eutrope de Saintes, de Saint-Georges de Didonne, d'Eysses. Les plus importants étaient : Barbézieux, au diocèse de Saintes, qui comptait treize moines; le doyenné de Roncenac, au diocèse de Poitiers, dix; Saint-Georges de Didonne, au diocèse de Saintes, dix. Quelques autres en comptaient sept; le plus grand nombre n'étaient habités que par deux à quatre religieux. [1]

L'Auvergne, berceau du fondateur de Cluny, était en quelque sorte sa terre maternelle; et cette mère continuait à sa fille la même affection. Saint-Géraud d'Aurillac, Saint-Allyre de Clermont, n'avaient jamais, il est vrai, dépendu d'elle, et conservaient leur indépendance. Saint-Géraud surtout, affranchi de toute suzeraineté, riche en privilèges, en domaines, occupait une position qui resta sans rivale jusqu'à la fondation de la Chaise-Dieu. Mais, quoiqu'il possédât soixante-cinq prieurés; quoique ses moines aient été assez réguliers et assez nombreux pour fonder Saint-Pons en Languedoc, Capdenac en Quercy, Chanteuge en Auvergne; quoiqu'ils eussent reçu la desserte de l'église de Saint-Jacques de Compostelle, ils étaient toujours disposés à rendre hommage à la supériorité de Cluny. Amélius, leur abbé, écrivit à Hugues, en s'intitulant le dernier de ses moines, pour s'avouer incapable de maintenir la discipline dans une partie de ses dépendances, et le prier de réformer le petit prieuré de Charraix, près Brioude, dont les religieux menaient une vie dévergondée [2]. Parmi les anciennes

[1] Bibl., t. I, p. 33. En 1122, Pierre-le-Vénérable visita le prieuré d'Aix, qui fut détruit sous les guerres de religion. C'est à l'île d'Aix que Napoléon s'embarqua pour Sainte-Hélène.

[2] Migne t. CXLIX, p. 942.

abbayes qui avaient conservé ce titre, Ménat et Thiers, cette dernière avec vingt religieux, consentirent à vivre sous la surveillance de l'abbé de Cluny. On fonda, plus tard, à Thiers, un prieuré dans lequel vingt religieuses suivaient l'observance clunisienne.

Sauxillange, avec quarante moines et dix-sept prieurés de deux à cinq moines, était la principale possession de Cluny en Auvergne. Son école de grammaire et de théologie, quoique moins célèbre que celle d'Aurillac, était florissante sous saint Hugues. On y élevait un certain nombre de jeunes nobles de la province. Leur admission était très recherchée par les familles; on retenait les places d'avance, et, en attendant qu'elles fussent vacantes, les enfants étaient envoyés dans les petits prieurés. Un nom suffit à lui seul pour donner une idée du soin que l'on attachait à leur éducation : c'est à Sauxillange qu'en ce moment même Pierre-le-Vénérable faisait déjà pressentir son génie et ses vertus. [1]

Après Sauxillange venaient la Voulte et Riz, qui possédaient, l'un vingt-cinq moines et cinq prieurés, l'autre vingt moines et deux prieurés. D'autres petites agrégations dans l'Auvergne, dans le Berry, la Marche, le Velay, le Gévaudan, étaient immédiatement soumises à Cluny. Le monastère de Saint-Loup de Billom avait été fondé par Hugues de Mercurol et donné à saint Odilon. Les religieux de Sauxillange reconstruisirent son église; mais des chanoines qui en possédaient une autre dans cette ville y firent un jour irruption, dépouillèrent l'autel, emportèrent les ornements et les vases sacrés, répandirent à terre les hosties. Urbain II, rappelant ces violences avec douleur et indignation, invita Durand, évêque de Clermont, à faire restituer Billom à Sauxillange, et menaça d'interdire les chanoines et leur église [1094]. Guillaume de Baffies, successeur de Durand, obtint cette restitution; mais les objets détournés avaient été vendus et dissipés. Pierre-le-Vénérable céda plus tard à l'évêque de Clermont ce prieuré de peu d'importance.

[1] Ann. Bened., t. V, p. 335.

Le besoin de créer des monastères, qui était général dans toute la France, en suscita un en Auvergne qui devait dépasser en célébrité ses devanciers. Quoique destiné à devenir un des rivaux de Cluny, Cluny ne fut pas étranger à sa fondation. Un fils du comte d'Aurillac, qui était chanoine de Brioude, quitta un jour cette église et vint à Cluny étudier la vie religieuse. Son amour pour la prière et la lecture, sa douceur, son humilité, sa tendresse pour les pauvres et les malades, l'avaient déjà fait chérir dans son pays. Aussi ses confrères allèrent le trouver, lui représentèrent combien son absence portait préjudice aux pauvres, pour lesquels il avait fondé une maison de refuge, et le décidèrent à rentrer dans sa patrie. En parcourant les montagnes pour exercer sa charité, il fut de plus en plus touché des misères des serfs, de la brutalité des seigneurs, de l'absence de secours et de protection envers les petits et les faibles, des superstitions à demi païennes par lesquelles le peuple se laissait abuser. Après trois années de labeur employées à adoucir les mœurs des montagnards, qui l'accablèrent d'abord de menaces et d'injures, il jeta avec ses disciples les fondements de la Chaise-Dieu.

La création du noble comte fut dès le début l'objet d'une sympathie universelle. L'évêque de Clermont, les sires de Mercœur, le comte d'Auvergne, la noblesse de la province, le roi de France, lui prodiguèrent à l'envi des bienfaits. En 1052, Henri Ier approuva son érection en abbaye, à la condition que l'abbé serait élu d'un commun accord par l'évêque de Clermont et par les moines. Au bout de quelques années, plus de cinquante églises furent restaurées, plus de vingt prieurés créés par Robert d'Aurillac. Sa sainteté devint populaire dans une partie du midi de la France. Seguin, son second successeur, fut appelé à établir des communautés en Aquitaine, en Espagne; il réforma Saint-Nicaise de Reims, que les oppressions de l'archevêque Manassès avaient réduit à un état misérable [1]. Urbain II vit avec complaisance se développer ce nouveau centre monastique, dans lequel régnait une

[1] Branche, Monastères d'Auvergne, passim. — Ann. Bened., t. III, p. 625.

grande ferveur. Il conseilla plusieurs fois, pour réformer d'autres maisons, de demander des religieux, soit à Cluny, soit à la Chaise-Dieu.

Mais il était difficile à deux institutions aussi puissantes de vivre l'une à côté de l'autre, sans que leurs intérêts vinssent à se heurter. Un certain nombre de petits prieurés clunisiens se trouvaient dans les montagnes sur lesquelles rayonnait la Chaise-Dieu. Des églises étaient données, moitié à la Chaise-Dieu, moitié à Cluny; de là provinrent des contestations qui furent terminées, en 1095, au concile de Clermont. Les deux abbés signèrent, devant le pape et les évêques, un traité renfermant un échange de propriétés et de droits, et tendant à prévenir les difficultés qui pourraient s'élever plus tard au sujet de donations communes et de biens indivis. Ils promirent de n'empêcher aucun laïque d'entrer dans l'un ou l'autre monastère, lors même qu'il aurait été promis d'avance à l'un d'eux. Mais les religieux profès ne pouvaient quitter l'un pour passer dans l'autre sans le consentement de leur premier abbé. [1]

La fondation de la Chaise-Dieu n'arrêta pas complètement en Auvergne l'extension de Cluny. En 1062, au chapitre de Saint-Martial de Limoges, présidé par saint Hugues, un seigneur nommé Dieudonné, dont les parents avaient acheté, et qui possédait comme abbé séculier l'abbaye de Vabres, au diocèse de Rhodez, la donna en toute propriété, afin de la faire gouverner par Durand, abbé de Moissac et évêque de Toulouse. Mais, par des causes inconnues, cette union n'eut pas lieu, et, en 1064, l'abbé de Saint-Victor de Marseille prit Vabres sous sa direction. [2]

En 1095, lorsque la Chaise-Dieu était dans tout son développement, une donation plus considérable fut faite par un ancien abbé de la Chaise-Dieu même. Durand, prêtre de Clermont. successeur de Robert d'Aurillac. avait gouverné pendant dix ans

[1] Baluze, Miscellanea, t. III, p. 56. — Chart. et Diplômes, t. XXVIII, p. 6.
[2] Ann. Bened., t. V, p. 629. — D. Vaissette, Hist. du Languedoc, t. II, p. 209.

son abbaye avec une si grande habileté, qu'en 1077, les pères d'un concile de Clermont l'élurent évêque de cette ville en remplacement de Guillaume de Chamalières, déposé comme simoniaque et débauché. Il portait un profond respect à Cluny et une affection filiale à son abbé. Il leur donna plusieurs églises, à l'exemple de Rencon, un de ses prédécesseurs, qui avait partagé ses bienfaits entre les deux abbayes.

Il existait à Mozac, près de Riom, à l'entrée d'un des plus riants vallons de la Limagne, une vieille abbaye, fondée vers la fin du sixième siècle par le comte gallo-romain Calminius, gouverneur de l'Arvernie pour le roi Sigebert. Deux fois saccagée par les Sarrasins et les Normands, restaurée par Pepin II, roi d'Aquitaine, qui lui donna le corps de saint Austremoine, apôtre et premier évêque de Clermont, elle n'avait pu parvenir à garder fidèlement la règle bénédictine. Elle était assez respectable par son antiquité, mais assez obstinée dans son relâchement, pour que sa réforme fût difficile, même à la Chaise-Dieu.

En 1095, les chanoines de Clermont et Robert II, comte d'Auvergne, conseillèrent à l'évêque de la soumettre à Cluny d'une manière absolue. Durand abandonna la nomination de l'abbé à Hugues et à ses successeurs, à condition toutefois que Mozac conserverait envers l'Église de Clermont le respect qui lui était dû, et qu'il existerait entre cette dernière et Cluny une communauté de bonnes œuvres et de prières. Cette donation fut confirmée au grand concile de Clermont par le roi de France, par Eudes, duc Bourgogne, par Robert II, comte d'Auvergne, par les comtes Humbert du Puy, Humbert de Beaujeu, par Hugues, archevêque de Lyon, par les évêques du Puy, d'Autun, par une foule de seigneurs, d'abbés, d'archidiacres.

Chef-lieu d'une agrégation de quinze prieurés secondaires, parmi lesquels prit place celui de Marsac, qui compta jusqu'à cinquante religieuses, Mozac, peuplé de quarante à cinquante moines, resta jusqu'au treizième siècle sous l'obéissance de Cluny. Mais Pierre D'Isserpent, son abbé, s'étant révolté, fut frappé d'excommunication et livra le gouvernement de Mozac à la Chaise-Dieu.

Riom-en-Montagne, près de Bort, au-dessus de Mauriac, Bort, Arlanc au-dessous d'Ambert sur la Dore, Mauzat entre Gannat et Aubusson, et une dizaine d'autres, formaient autant de dépendances directes de l'abbaye bourguignonne.[1]

Nous ne nous arrêterons pas sur le prieuré de Souvigny, un des nobles monastères de Cluny, comme on disait alors, et qui, avec ses quarante religieux, resta sa principale dépendance, avant que la Charité fût fondée. Le caractère de ce prieuré fut la richesse plutôt que l'esprit de propagation. A part une quinzaine de petites maisons placées dans les diocèses de Nevers, Bourges et Clermont, et dont la plus considérable ne renfermait que quatre frères, il n'obtint pas d'annexions considérables, et contribua faiblement à l'extension de l'ordre.

Il en fut de même de celui de Paray, qui était effacé en quelque sorte par le voisinage de Cluny. Paray possédait un assez grand nombre d'églises, des terres étendues et quelques prieurés. Il reliait Cluny à Souvigny par ses dépendances des bords de la Loire, telles que la Motte et Bourbon-Lancy. Mais ses annales sont restées obscures, et quoique la beauté de son église réveille à l'imagination l'idée d'un passé qui ne dut pas être sans gloire, nous n'y trouvons que des faits de peu d'importance. Placé à la limite du comté de Chalon et du Bourbonnais, s'il avait pour protecteurs les comtes de Chalon, il trouvait souvent des ennemis dans les sires de Bourbon, dont une branche cadette possédait les suzerainetés voisines de Bourbon-Lancy et de Dompierre. En 1063, le comte Thibaut, neveu de l'abbé Hugues, étant mort au retour d'un pèlerinage à Saint-Jacques en Gallice, Gérard de Busseul, un des premiers barons du Charollais, Guillaume de Montherment, Dalmace Ent et Bernard Bers, amenèrent son corps à Paray, afin de lui donner la sépulture. Il avait manifesté à différentes reprises, devant

[1] Ann. Bened., t. V, p. 358, 432. — Branche, Monastères d'Auvergne, passim. — Bibl. Cl., p. 533, 534, 538. Marsac avait été fondé par Namadie, épouse de Calminius; nous verrons plus tard Pierre-le-Vénérable fonder, dans ce même diocèse de Clermont, l'abbaye de la Veune pour quatre-vingts religieuses, etc. Gall. chr., t. II, p. 321 et suiv.

témoins, l'intention de céder aux religieux sa terre de Digoin et son manoir de la Motte-Saint-Jean, avec les vignes qui l'entouraient. Hugues II, son successeur, au lieu de respecter cette promesse, ayant marié sa fille Ermengarde à Humbert, seigneur de Bourbon-Lancy, lui donna cette terre en dot. Les moines réclamèrent inutilement. Ce fut seulement après la mort de son époux, et étant elle-même sur le point de quitter le monde, qu'Ermengarde consentit à leur faire un acte de donation; elle destina en même temps son fils Humbert, encore en bas âge, à prendre l'habit à Paray [1083].

La fertilité du pays et l'importance du château de la Motte, qui fermait sur la vallée de la Loire l'entrée du Bourbonnais, faisaient de ces possessions un objet de convoitise pour les seigneurs de Bourbon et de Dompierre. Dalmace, l'un d'entre eux, ne cessait de dresser à ce sujet des embûches aux moines. Un jour, il assaillit en public Hugues, prieur de Paray, et l'accabla d'insultes. Ramené par l'âge à des sentiments plus pacifiques, il lui envoya des messagers pour traiter de sa réconciliation. Il se rendit à Marcigny avec Foulques son fils, et, en présence de Hugues de Cluny, il jura au prieur amitié et fidélité. Il renonça aux prétentions qui avaient excité ses plaintes; il l'investit des droits qu'il possédait sur Walter, passeur du bac de l'Arroux, en se servant du symbole qui consistait à prendre en main le bâton de l'abbé [1100]. [1]

Entre la Loire et la Saône, au midi de la Bourgogne et dans le Forez, les acquisitions de Cluny se bornent à de petits prieurés renfermant de quatre à huit religieux. Charlieu, avec ses trente-deux moines, Ambierle avec vingt, étaient les principaux. Autour de Charlieu s'échelonnaient quelques établissements secondaires,

[1] Chartes et Diplômes, t. XXXIII, p. 186, et XL, p. 1. — Art de vérifier les dates, t. II, p. 529. — Dalmace, Guichard et leur beau-frère Guillaume, membres de cette même famille de Bourbon, donnent des serfs, sur leur alleu du Pin, au monastère de Marcigny, où leur mère avait pris l'habit. — Bibl. Cl., Notes, p. 86. — Deux autres fondèrent, en 1132, l'abbaye cistercienne du Saint-Lieu de Sept-Fons.

tels que Pommiers, Thisy, Regny, Saint-Nizier, etc. Sur les deux rives du Rhône, dans les diocèses de Lyon et de Belley, de Vienne, de Grenoble, de Valence, de Die, de Privas, de Viviers, d'Orange, d'Avignon, d'Apt, d'Arles, de Nîmes, d'Aix, dans ceux de Gap et de Sisteron, une ligne presque ininterrompue de plus de quarante prieurés conduisait à petites étapes, d'un côté, jusqu'à l'abbaye de Saint-Gilles non loin de la mer, de l'autre, jusqu'à Valensolle, patrie de saint Mayeul. Mais il ne se trouvait dans ces contrées aucune maison qui eût l'importance de celles que l'on avait surnommées les quatre filles de Cluny. C'était le pays de l'éparpillement monastique et de l'éparpillement féodal. [1]

Sous le faible Bertrand, comte de Provence, prince inintelligent, incapable de protéger ses sujets dont une partie s'étaient placés sous la protection de l'empereur d'Allemagne, il existait autant de despotes que de vassaux ; l'argent manquait, la richesse du pays consistait surtout en fonds de terre et en bestiaux. Les propriétés de l'abbaye avaient souvent à souffrir de cet état de choses. Elle y trouvait comme partout des ennemis et des défenseurs. Dans le Lyonnais, Herbert de Chatillon, frère de Bérard, évêque de Mâcon, établit sur le prieuré de Chaveyriat de mauvaises coutumes auxquelles il renonça en présence de l'abbé Hugues, de Landry, grand-prieur, de Bernard-le-Gros, chambrier, de Hugues, cellerier [1103]. Guigues, comte de Viennois, petit-fils de celui qui était entré à Cluny, défendit, avec les chanoines de Grenoble et quelques seigneurs, les droits de l'abbaye sur le château de Vizille, en chassa les chevaliers à qui son père l'avait donné en fief, le fit rentrer dans l'obéissance de « son ancien et très chéri seigneur Hugues. » Il demanda pardon pour tous les membres de sa famille et pour tous ceux qui avaient pu offenser les religieux. [2]

Les seigneurs étant moins riches, et éprouvant une plus grande difficulté à agrandir leurs domaines, les fondations monastiques ne

[1] Un prieuré de femmes, celui de Salles, au diocèse de Lyon, compta plus de trente religieuses.

[2] Migne, Patrol., t. CXLIX, p. 941. — Ann. Bened., t. V, p. 458.

paraissent pas avoir pour eux un grand intérêt, et la plupart sont dues à la piété des évêques. Ainsi, pour citer seulement deux exemples, Hugues de Romans, archevêque de Lyon, donne à Hugues de Cluny l'église de Saint-Martin-en-Bresse, afin d'y établir des moines qui prieront Dieu pour obtenir le pardon de ses fautes, pour la prospérité de l'Église de Lyon, le salut de ses amis et de ses proches ; Rostaing d'Hyères, archevêque d'Aix, et son frère Amélius, lui confient le monastère de Saint-Gervais et Saint-Protais, au diocèse d'Arles, construit par leurs ancêtres sur leur alleu, et dans lequel vingt-deux religieux trouvèrent place. [1]

Sur le cours inférieur du Rhône, sur les rives de l'Isère, de la Durance, jusqu'aux pieds des Alpes, dans les pays qui avaient été autrefois dévastés par les Maures, quarante-quatre prieurés s'échelonnaient depuis le diocèse de Lyon jusqu'à la mer. Les principaux étaient Saint-Sernin-du-Port au diocèse d'Uzès, aujourd'hui Pont-Saint-Esprit, qui, avec ses trente moines, formait comme le centre des possessions de Cluny dans la Provence. Venaient ensuite : Tornac au diocèse de Nîmes, qui comptait quinze moines ; Rompon au diocèse de Viviers, douze ; Saint-Marcel de Die au diocèse de Valence, treize ; Ganagobie dans celui de Sisteron, treize ; Domène dans celui de Grenoble, douze ; Saint-Marcel de Sauzet au diocèse de Valence, sept ; Faillefeu dans celui de Digne, dix [2] ; Lagrand dans celui de Gap, Contamine au diocèse de Genève, chacun douze. La plupart de ces prieurés, quand la constitution définitive de l'ordre amena la division par provinces, devinrent le centre d'autres petits établissements dans lesquels résidaient de deux à quatre

[1] Ann. Bened., t. V, p. 178. — Gall. Christ., t. I, p. 308.

[2] Saint-Marcel de Sauzet fut fondé sous Pierre-le-Vénérable. Le prieuré de Faillefeu ou Faillefoc, ancienne abbaye d'origine inconnue, pourvue de revenus insuffisants, tantôt libre, tantôt soumise à d'autres maisons, fut, après son annexion à l'ordre de Cluny, uni au collège de Saint-Martial d'Avignon fondé par Pierre de Cros, moine de Saint-Martial de Limoges, prieur de la Voulte, puis archevêque de Bourges et d'Arles, et cardinal, mort en 1388. Ce collège appartenait encore, au dix-septième siècle, aux religieux de Cluny. Bibl. Cl., p. 1727. — Gall. Chr., t. I, p. 579. — Féraud, Hist. géogr. et statist. des Basses-Alpes, in-8°, p. 260.

moines. Saint-Sernin-du-Port en posséda jusqu'à vingt-sept, Tornac cinq, Ganagobie neuf, Saint-Marcel de Die six, Saint-Marcel de Sauzet six, Lagrand neuf, Saint-Victor de Genève quatre, Contamine trois.

Dans le Jura français et le comté de Bourgogne, Gaucher, seigneur de Salins, qui s'était montré dans le principe hostile aux églises et aux monastères, entre autres au prieuré de Romain-Moutier, fonda celui de Saint-Nicolas de Salins pour deux moines. Il se rendit à Cluny, fit don à l'abbaye de plusieurs emplacements dans ses salines pour cuire du sel, laissa des libéralités pour l'établissement de son anniversaire. Thibaud, seigneur de Rougemont, donna le prieuré de Vaucluse, au diocèse de Besançon, pour six moines. Guillaume dit l'Allemand, comte de Bourgogne et de Mâcon, confirmant les possessions données par ses prédécesseurs et par sa mère qui avait pris le voile à Marcigny, y ajouta tout ce qui lui appartenait à Beaumont, au diocèse de Lausanne, et une île voisine appelée l'Ile des Comtes, sur laquelle fut édifié un prieuré pour six religieux. L'abbaye de la Balme, avec quarante religieux et quatorze petits prieurés, au diocèse de Besançon, était l'établissement le plus important du comté de Bourgogne. Vaux-sous-Poligny comptait seize moines.

Nantua possédait vingt-cinq religieux et dix petites dépendances. Il fut dirigé, pendant plusieurs années, par un disciple de saint Hugues, nommé Hilio, qui se montra zélé pour son développement. Du sein de ces montagnes, la bonne réputation d'Hilio se répandit au loin, et de nobles seigneurs vinrent y prendre l'habit. Hilio étant allé un jour rendre visite, dans la ville de Moutiers, à Boson, archevêque de Tarantaise, lui représenta quels grands avantages il retirerait de la présence des moines dans son église de Saint-Martin, qui était mal pourvue de prêtres et de clercs, et se la fit donner à perpétuité, du consentement des chanoines et des principaux habitants du pays. Il en reçut l'investiture, en entrant dans le sanctuaire, et en prenant des mains de Boson la charte de donation.

Cette charte stipulait que l'église de Saint-Martin, étant la plus importante de la ville après l'église cathédrale, le prieur, en cas

d'absence ou d'empêchement de l'archevêque, serait tenu de venir officier dans cette dernière, les jours de fêtes solennelles. A celles de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de la naissance des apôtres Pierre et Paul, de la Toussaint, les moines assistaient aux processions avec les chanoines. Un chapelain, fourni par les religieux, devait faire sa semaine à l'instar de ceux-ci, et jouir comme eux d'une prébende de pain et de vin. Le prieur avait droit à une part égale dans les dons faits au chapitre. Il prenait rang parmi ses dignitaires. L'archevêque lui demandait, comme signe d'hommage, de venir le recevoir à la porte de l'église, accompagné de sa communauté, de l'encenser, de lui présenter l'eau bénite, quand il s'y rendrait le jour de la Saint-Martin ou tout autre jour de fête. Le prieur devait fournir à l'archevêque, quand il allait à Rome, un cheval, des provisions de bouche, d'autres objets nécessaires pour le voyage. Enfin, par une prévoyance qui montre quels avantages Boson espérait tirer pour son pauvre diocèse de la présence des religieux de Cluny, il stipula encore que, dans le cas où le prieuré de Saint-Martin deviendrait assez important pour loger treize frères, un abbé y serait nommé d'un commun accord par lui et par l'abbé de Cluny.

L'avenir ne répondit pas à ces espérances. Le prieuré de Saint-Martin de Tarantaise resta une faible dépendance de Nantua, et son histoire a laissé peu de traces. Moutiers, malgré de saints archevêques sortis plus tard des ordres de Cîteaux et des Chartreux et appartenant à des familles illustres du Piémont, demeura, comme le pays montagneux qui l'environnait, une petite et pauvre ville à peine digne de ce nom. [1]

Quoique la paix dont jouissaient les monastères sous la bonne administration de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, et de Eudes Borrel, duc de Bourgogne, fut, jusqu'à un certain point, un gage de régularité, le relâchement ne s'en était pas moins introduit dans deux principaux d'entre eux qui nous sont déjà connus.

[1] Besson, Mémoires pour l'Hist. des diocèses de Genève, Tarantaise, Aoste, Maurienne, in-8°, 1759, p. 193, 347.

En 1076, Grégoire VII, après avoir confirmé à Hugues les possessions de Cluny, invita « ce grand médecin des ames » à réparer les pertes temporelles et à faire revivre la religion disparue dans celui de Gigny, frère aîné de Cluny, qui était comme lui soumis au saint-siège. Aucun abbé ne devait y être désormais élu sans la présence de celui de Cluny ou d'un légat apostolique, de peur, disait le pape, qu'il ne retombât, par un mauvais choix, dans l'état où l'avaient laissé des supérieurs négligents. Hugues en fit un prieuré de trente moines, qui commandait à seize autres de moindre importance [1]. L'ancienne abbaye de Saint-Vivant de Vergy, réformée par saint Guillaume de Dijon, eut le même sort que celle de Gigny. Confiée à saint Hugues, elle fut convertie en un prieuré qui possédait vingt-huit moines et neuf celles.

Dans l'abbaye de Bèze, le souvenir des vertus de l'abbé Guillaume s'était également affaibli. Gausbert, prieur de Saint-Bénigne de Dijon, chercha, en 1087, à resserrer les liens de la discipline; mais, doué d'une grande douceur et d'une piété éminente, il ne possédait pas l'autorité qui était nécessaire pour imposer sa volonté. Le découragement s'empara de lui, et il préféra venir trouver la paix à Cluny. Robert, évêque de Langres, frère du duc de Bourgogne, s'adressa à un religieux d'une autre trempe. Étienne de Risnel, ancien homme de guerre, après avoir vécu longtemps dans le siècle, était entré au prieuré de Saint-Oyan avec le comte de Crépy. Il fit pendant dix années un rude apprentissage de la pénitence, passa quelque temps à Cluny à côté du grand prieur Guy son oncle, et le suivit à Monstierneuf de Poitiers quand Guy en fut nommé abbé. Il était revenu en Bourgogne et se trouvait au prieuré de Bar-sur-Seine, lorsque Robert le fit venir et lui imposa malgré lui la dignité abbatiale. Son activité et son énergie renouvelèrent la face du monastère. Il reconstruisit ses bâtiments qui dataient de plus de cinq cents ans, reconstitua ses propriétés, ses revenus, le trésor de la sacristie, la bibliothèque. Saint-Michel de Tonnerre, Saint-Seine de Dijon, Saint-Éloi de Noyers, Saint-Jean de Réome,

[1] Ann. Bened., t. V, p. 192. — Bibl. Cl., p. 1708. — Bull. Cl., p. 20.

reçurent, dans l'espace de quelques années, plusieurs de ses disciples pour abbés. Il fit écrire par l'un d'eux, nommé Jean, cette chronique de Bèze qui forme, avec celle de Saint-Bénigne de Dijon, un monument précieux pour l'histoire de la Bourgogne. [1]

La Champagne était gouvernée par Thibaut III, comte de Brie, de Blois, de Chartres, de Tours, qui, à raison de l'étendue de ses possessions, s'intitulait « comte des Français par la grâce de Dieu. » C'était un prince pieux, et le Pape Victor III, en lui recommandant les religieux de Saint-Berchaire, disait que les monastères les plus réguliers étaient ceux qui vivaient sous sa protection. Thibaut et son épouse Adélaïde prièrent Hugues, dont ils admiraient la sainteté, de tenir leur fils Eudes sur les fonts du baptême. Ils lui donnèrent, à cette occasion, la terre de Coincy, au diocèse de Soissons, sur laquelle s'éleva un riche prieuré qui renferma trente-six moines [1066] [2]. Guérin, comte de Rosnay, décidé par les conseils de Grégoire VII à entrer au monastère de Montierender, fit, en présence du comte Thibaut, de son épouse, de leur fils Eudes, et des évêques assemblés à Meaux, afin de pourvoir à la vacance du siège, un échange de propriétés avec les moines de Der, et racheta leur quart dans l'église de Sainte-Marguerite de Mergey qu'il avait donnée à Cluny, pour établir un prieuré de neuf moines [1082]. [3]

Le petit monastère de Saint-Pierre d'Oyes, fondé près du château de Sézanne, sur les ruines d'une église bâtie au septième siècle par un pieux ermite nommé Gondon, fut donné à Cluny, en toute propriété, pour y rétablir bâtiments et religieux, par Hugues de Dompierre, évêque de Troyes, à la prière de Guy, prieur de Cluny, et de son frère Hugues, prince d'un château nommé *Plaiolas* [1082]. Hugues Bardolphe, seigneur de la baronnie de Broyes, frappé de la mort subite de son père, qui avait volé des

[1] Ann. Bened., t. V, p. 220, 500. — Chronicon Besuense, au Spicilège de d'Achery, in-4°, t. I, p. 489.

[2] Chartes et Diplômes, t. XXXV, p. 93. — Ann. Bened., t. V, p. 557, 678.

[3] Chartes et Diplômes, t. XXIX, p. 136 ; t. XXX, p. 68. — Migne, t. CLIX p. 970. — Ann. Bened., t. V, p. 154, 648.

biens d'église, et Alix, fille de Guillaume I[er], roi d'Angleterre, veuve d'Étienne-Henri, comte de Champagne, donnèrent Saint-Julien de Sézanne à Gérard, prieur de la Charité, qui en reçut l'investiture en prenant sur l'autel un couteau noir déposé par les donateurs, et qui y annexa des bâtiments conventuels [1081]. Le premier de ces établissements passa, plus tard, en la possession du monastère de Saint-Pierre de Troyes; le second resta prieuré clunisien avec huit religieux. Sainte-Marie de Gaye, près de Sézanne, comptait vingt moines et trois doyennés.[1]

[1] Ann. Bened., t. V, p. 188. — Bibl. Cl., p. 1718. — Gall. Christ., t. XII, p. 531, 562, et Instr., p. 253, 254. Le couteau était un symbole d'investiture ecclésiastique. — Hist. manus. du prieuré de la Charité. — Michelet, Origines du Droit, p. 182.

CHAPITRE X.

Suite. — Nivernais. — Auxerrois. — Duché de France. — Flandre.

Pour retrouver les grandes créations de Cluny à cette époque, il faut remonter dans le Nivernais, dans les domaines du roi de France et la Flandre. La première, en date comme en importance, fut celle de la Charité-sur-Loire. Depuis Souvigny, aucune fondation aussi considérable n'avait été faite, aucune ne devait parvenir au même degré d'influence et de célébrité.

Il avait existé aux confins du Nivernais et du Berry, sur la rive droite de la Loire, une ville antique, dont l'origine était incertaine, l'histoire obscure, et dont le nom primitif de Séyr ou Sir semblerait indiquer une origine phénicienne. Vers 700, le comte Rollon ou Rolland et le diacre Loup, qui travaillaient à la conversion du pays, y établirent, sous la règle de Saint-Basile, un monastère dédié à la Vierge. Détruit en 743 par les Wascons, qui firent des incursions fréquentes dans les plaines de la Loire sous les rois fainéants, il fut rebâti onze ans plus tard par Pepin-le-Bref, adversaire terrible des gens du Midi. Après la mort de Pepin, une nouvelle invasion des Aquitains et des Wascons le dévasta et dispersa ses religieux. Ses propriétés passèrent dans le domaine des évêques d'Auxerre, qui les inféodèrent aux comtes de Nevers. Ceux-ci les cédèrent à leur tour aux comtes de la Marche.

L'abbaye avait disparu depuis trois cents ans, et son église n'était plus que ruines, lorsque Geoffroy de Champallement, évêque d'Auxerre, fils d'un vicomte de Nevers, forma le projet de la relever. Cette tâche lui était plus facile qu'à tout autre. Élevé dans le palais de Henri Ier, puis abbé d'un monastère et doyen de la cathédrale, Geoffroy possédait un grand crédit auprès du roi de France et du comte de Nevers. Il était ami des monu-

ments et de la magnificence; et, dès les premières années de son épiscopat, il restaura les édifices, les enrichit d'ornements, de tableaux, de vases précieux. Son diocèse trouva en lui, selon l'expression de la *Gallia christiana*, un pontife « utile et presque nécessaire » pour réparer les désastres qui l'avaient frappé. Gémissant de voir un lieu qui avait autrefois appartenu à son Église, devenu, avec l'assentiment de ses prédécesseurs, « la proie de la milice » mondaine, » et le partage d'une foule de possesseurs, il voulut, l'arracher à cette tyrannique domination, et obtint du comte de Nevers et des seigneurs de la Marche l'abandon de leurs droits sur les domaines de l'abbaye détruite. [1]

A cette époque vivait dans le pays un noble étranger, nommé Bernard de Chaillent, qui avait épousé une belle et chaste jeune fille, la fille du seigneur de la Marche. Bernard s'associa avec empressement à la pensée de l'évêque, et supplia de restaurer l'abbaye un pieux personnage nommé Bernard, qui dirigeait dans un faubourg de Nevers une communauté de clercs réguliers. Le saint homme, après avoir longtemps hésité, refusa d'accepter un pareil fardeau; mais, pressé par les obsessions du seigneur de Chaillent, il alla trouver un ancien clerc avec qui il avait été lié autrefois d'une étroite amitié, et qui était maintenant moine de Cluny. Gérard, c'était son nom, né dans le Nivernais, ne possédait ni l'illustration de la naissance, ni une grande connaissance des lettres; mais il était animé d'une confiance sans bornes dans la Providence. Il accueillit la proposition de Bernard avec joie; et tous deux se rendirent auprès de Bernard de Chaillent, qui les reçut avec honneur et les conduisit sur le lieu où devait s'élever le nouvel établissement. Gérard amena, en 1052, une colonie de moines clunisiens qui commencèrent la construction des bâtiments conventuels. Le pieux seigneur les nourrit à ses frais pendant toute la durée des travaux. Ceux-ci menaient une vie si sainte et témoignaient à tous une si grande bonté, que les riches en étaient frappés d'admiration, et que les pauvres du pays avaient coutume

[1] Gall. christ., t. XII, p. 286, 403, et Instr., p. 102.

de se dire entre eux : « Allons à la charité des saints. » Le nom de « la Charité » fut donné au nouveau prieuré. [1]

De violentes persécutions traversèrent ses premières années. L'affluence des pèlerins, qui se rendaient chaque jour auprès des moines, attira également les marchands qui allaient autrefois faire leur commerce sous la protection des tours du château de la Marche, et qui payaient au seigneur de riches tributs. Les habitants du voisinage vinrent y établir leur demeure. Rainald, seigneur de la Marche, inquiet de voir diminuer de plus en plus l'importance de ces marchés, et prévoyant que l'établissement du bourg de la Charité deviendrait bientôt la ruine du bourg de la Marche, interdit aux gens du pays de se rendre au prieuré, enleva aux uns leur argent et leurs denrées, mutila les autres dans leurs membres, démolit leurs maisons à mesure qu'ils les construisaient, essaya de rentrer en possession des biens qu'il avait donnés aux religieux, causa à ceux-ci et à leurs vassaux des maux sans nombre. En vain le prieur Gérard chercha, par des avertissements réitérés, à lui faire abandonner ses prétentions iniques : l'ardent seigneur ne voulut point l'écouter. Bernard de Chaillent lui-même, désespérant d'en rien obtenir, lui déclara que tout lien de parenté et d'affection était désormais rompu entre eux, se retira dans un château qui lui appartenait en propre, et commença contre lui une guerre à outrance. Une rencontre eut lieu; Rainald, malgré le nombre supérieur de ses soldats, éprouva une défaite et tomba entre les mains de son ennemi, qui l'emmena en captivité.

Le seigneur de la Marche était un des plus puissants seigneurs du Nivernais. Le comte Guillaume, son parent, les évêques, les nobles du voisinage, s'entremirent pour obtenir sa liberté. Bernard la lui accorda, après lui avoir fait jurer par serment que jamais, à l'avenir, il n'attaquerait l'église de la Charité et ceux qui la fréquentaient, qu'il ne ferait aucune tentative pour empêcher ses marchés. Une paix profonde succéda à la discorde, comme le prin-

[1] La notice sur sa fondation, attribuée à Richard de Poitiers, fixe ses commencements à 1052; les chroniques de Fécamp et de Vezelay, à 1056.

temps à l'hiver; mais elle ne fut pas de longue durée, car peu de temps après le pieux Bernard vint à mourir.

Rainald, oubliant sa promesse, renouvela ses persécutions avec une nouvelle violence. Blâmé par les seigneurs, averti par les évêques, frappé d'excommunication, il se montra pendant plusieurs années insensible à toutes remontrances [1071]. Ce fut alors, qu'afin de protéger les religieux contre leur ennemi, l'évêque Geoffroy tira du trésor de sa cathédrale et leur donna le chef et le bras de saint Jovinien, un des compagnons de saint Laurent, qui avait été envoyé, vers le milieu du troisième siècle, par le Pape Sixte II, pour évangéliser le Nivernais, et qui avait reçu à Entrains la couronne du martyre. Chaque fois que l'implacable seigneur se présentait sur le seuil de l'église, afin d'emmener en captivité les hommes qu'il rencontrait, ou de mutiler les autres, chaque fois qu'il ravageait leurs terres, les religieux, chargeant sur leurs épaules la châsse qui reposait sur le maître-autel, marchaient contre lui avec les saintes reliques, et, quoique incrédule, Rainald mettait un frein, pendant quelque temps, à ses attaques. Un jour, il fut blessé d'un coup de flèche à la tête, dans une expédition hors du pays. Il crut reconnaître dans cet événement la vengeance du martyr; il se hâta de se faire transporter à l'église de la Charité; il implora miséricorde et promit d'expier ses crimes, si la vie lui était accordée. Mais il était trop tard; il mourut de sa blessure et fut enseveli par les moines dans leur cimetière.

Son fils Rainald, héritant de sa méchanceté, continua ses persécutions contre le prieuré avec une ardeur si violente, que le martyr ne put longtemps la supporter. Ayant été saigné au bras, il fut saisi d'une fièvre ardente, comprit que sa mort était proche, revêtit l'habit à la Charité, donna aux moines la terre de Munot, pour réparer ses injustices et celles de son père, et expira trois jours après. Le trépas du père frappé à la tête, celui du fils blessé au bras, justifièrent cette parole prophétique que l'évêque avait adressée aux religieux en leur remettant les reliques de saint Jovinien : « Je vous donne la tête du martyr contre la tête de » Rainald, et son bras contre son bras. »

Après la mort de Rainald, Anséric, son frère et son héritier, se montra le continuateur de sa tyrannie. Mais la clémence divine fut plus forte que sa colère, et, au moment où il se disposait à piller le bourg de la Charité et à emmener ses habitants en captivité, il fut lui-même fait captif par la grâce. S'étant présenté, un jour de fête solennelle, à la porte de l'église, il aperçut à l'autel le prieur Wilenc, successeur de Gérard, homme d'une sainteté angélique, qui célébrait la messe avec des vêtements d'une blancheur éclatante. La majesté des divines cérémonies, la douceur des chants des religieux, le touchèrent au fond du cœur. lorsque la solennité fut achevée, il courut se prosterner aux pieds du prieur, et le supplia, les larmes aux yeux, de le recevoir dans sa communauté. Il lui fit don du château de la Marche et prit l'habit avec trois chevaliers.

Le château de la Marche possédait une trop grande importance, au point de vue de la protection du comté, pour rester longtemps entre les mains des moines. Guillaume, comte de Nevers, leur représenta qu'ils ne sauraient convenablement le défendre, et s'en fit donner l'investiture. Cette inféodation fut regardée comme une usurpation par Hugues de Lurcy, parent et héritier d'Anséric. Il appela ses vassaux aux armes, se mit à guerroyer contre Guillaume, le fit prisonnier, et ne lui accorda la liberté qu'après l'avoir fait renoncer à son acquisition nouvelle [1080]. Hugues, devenu possesseur du château, commença à fréquenter les religieux ses voisins, se sentit attiré vers leur genre de vie, se fit moine et laissa la Marche à son épouse, qui, n'ayant pas d'enfants, et comprenant que cette propriété avait été injustement enlevée, la restitua au prieur Wilenc et prit le voile à Marcigny.

Dans la crainte que cette puissante forteresse, qui dominait une partie des propriétés du prieuré et le prieuré lui-même, ne tombât entre les mains d'un ennemi, le prieur et les seigneurs voisins, à qui ses tours portaient ombrage, convinrent de les démanteler. Un matin, tandis que les habitants étaient encore plongés dans le sommeil, ils pénètrent dans l'enceinte du bourg et en démolissent les remparts. Le souvenir des maux de toutes sortes

qu'ils avaient eu à souffrir de la part des seigneurs de la Marche, celui des amis et des vassaux nombreux qui avaient péri sous leurs coups, exaspérant de plus en plus leur colère, ils s'en prennent aux demeures des habitants, y jettent l'incendie et les réduisent en cendres. Les malheureux chassés de leurs foyers se réfugient dans les bois voisins, et, imputant aux religieux la cause de ce désastre, leur déclarent une guerre impitoyable. Ils tombent sur eux partout où ils les rencontrent; ils les frappent et les dépouillent; ils ravagent leurs terres, maltraitent leurs vassaux, détruisent leurs maisons et se répandent en menaces de mort contre le prieur. Afin de mettre un terme à une pareille désolation, les religieux consentent à rendre aux exilés le bourg de la Marche. Ils relèvent leurs murailles, leurs maisons, leurs moulins, et restituent leurs revenus. La plupart de ces propriétés, ajoute le chroniqueur à qui nous avons emprunté ce récit, leur fit retour plus tard, après la mort ou après la conversion de leurs possesseurs. [1]

Les témoignages de la protection divine, qui, à diverses reprises, avait frappé ou converti leurs persécuteurs, engagèrent les moines de la Charité à n'employer désormais contre eux que les armes spirituelles. Pendant plusieurs siècles, chaque fois qu'un malfaiteur usurpait ou pillait les biens du prieuré, et que, averti, il refusait de donner satisfaction, les religieux, se prosternant sur le pavé de l'église, au moment de l'élévation de la messe, priaient pour lui et appelaient sur eux-mêmes la miséricorde divine;

[1] Notitia de fundatione monasterii de Caritate ad Ligerim, dans Lebeuf, Recueil de divers Écrits sur l'Hist. de Fr., t. I, p. 385. — Recueil des Hist. de Fr., t. XIV, p. 41.—Lebeuf, qui, le premier, a publié ce fragment d'après un mss. de la Bibliothèque Impériale, l'attribue, ainsi que celui concernant la dédicace de l'église de la Charité que nous avons cité plus haut, à Richard de Poitiers, moine de Cluny, qui vivait vers 1150, et dont le nom se trouve sur le manuscrit. Cette conjecture ne paraît pas suffisamment justifiée à D. Brial, auteur du volume du Recueil des Histoires de France, ainsi qu'aux continuateurs de l'Histoire littéraire de France, t. XIII, p. 534. Quel que soit l'auteur de ce fragment, ajoute le premier, son autorité n'est pas à dédaigner.

pieuse coutume, qui mérita, en 1204, les éloges du Pape Innocent III. [1]

Les lieux réguliers, commencés en 1052 sur un vaste plan, ne furent terminés qu'en 1058, et l'évêque Geoffroy, le comte de Nevers, les seigneurs de la Marche, firent solennellement la donation du prieuré à Cluny [2]. Une immense basilique, chef-d'œuvre de l'architecture romane, s'éleva plus lentement. Ses cinq nefs longitudinales, son chœur composé de sept hémicycles, son vaste porche précédé de deux tours, l'étendue de ses dimensions, la hauteur de ses voûtes, la richesse de ses sculptures, la rendirent une des plus belles de l'ordre. L'évêque Geoffroy lui donna une quantité d'ornements précieux, parmi lesquels les historiens du prieuré signalent six calices d'or et un bénitier d'argent qui tenait un seau d'eau. Il se retira à la Charité vers la fin de sa vie, voulut y mourir et y recevoir la sépulture. Lorsque Pascal II consacra, en 1107, cette magnifique église, les moines prétendirent que le pieux Gérard avait prédit, en posant la première pierre qu'elle serait consacrée par un pape. [3]

Les propriétés de l'ancien monastère étaient déjà considérables; l'évêque d'Auxerre, les comtes de Nevers et de Joigny, les seigneurs de Donzy, de Cosne, de Châtillon, de la Marche, de Huban, de Lucy, de Patinges, d'Ouche, les accrurent encore, et le prieuré se trouva bientôt un des plus riches de France en terres, en droits, en redevances, dans un pays fertile en prairies, en blés, en vins, et dans lequel la prospérité était relativement plus développée qu'ailleurs. Les religieux établirent des obédiences sur la plupart de leurs domaines, dont le nombre s'éleva, d'après d'anciens titres, jusqu'à quatre cents. C'était une fortune égale à celle des

[1] Histoire manuscrite du prieuré de la Charité, par un religieux de la Charité. Nous devons la communication de ce mss. à l'obligeance de Mgr Crosnier, prot. apost., vic. gén. de Nevers.—Migne, Patrol. lat., t. CCXVII, Opera Innocentii III, Suppl., p. 107.

[2] Gall. Christ., t. XII, Instr., p. 102. — Chartes et Diplômes, t. XXVI, p. 47.

[3] Un incendie qui dévora, en 1559, la plus grande partie du prieuré, détruisit la nef de cette église, dont il ne reste aujourd'hui qu'une des tours du portail, les transepts et le chœur.

grandes abbayes. Deux cents moines, attirés par ce succès sans exemple et par le grand nom de Cluny, s'y réunirent sous la conduite de Gérard.

Placé sur une voie fréquentée par les voyageurs qui se dirigeaient du Nord au Midi, d'Angleterre en Espagne et en Italie, le prieuré mit sa gloire à donner aux étrangers une hospitalité généreuse et à distribuer aux pauvres des aumônes considérables. Gérard fit construire un hospice pour les voyageurs, et attacha un si grand prix à conserver ces habitudes de libéralité qui étaient l'honneur de sa maison, que, dans un moment de gêne, il emprunta quatre mille sous d'or pour ne pas interrompre ou diminuer ses aumônes[1]. La demeure des moines devint bientôt comme un centre religieux et civil dans la contrée. L'archevêque de Bourges, les évêques d'Auxerre, de Nevers, de Noyon, se firent édifier des habitations près de son enceinte; les comtes de Nevers, les seigneurs de Bourbon, de Patinges, de Saint-Révérien, de Lys, de Prie, de la Charnaye, y possédèrent des logis. En 1081, Philippe-Auguste permit aux religieux de clore et de fortifier la nouvelle ville dont ils étaient seigneurs temporels, et qui, grâce à sa position, acquit une grande importance commerciale et jouit, vers la fin du douzième siècle, de certaines franchises municipales.[2]

Ce serait pousser trop loin nos recherches que d'énumérer les bénéfices possédés par le prieuré de la Charité dans les diocèses de Bourges, d'Auxerre, de Nevers, de Sens, d'Autun, de Chalon, de Melun, de Chartres, de Tours, d'Orléans, de Soissons, de Rouen, de Beauvais, de Meaux. La Bibliothèque de Cluny en signale cinquante-six en France, au treizième siècle, entre autres celui de Sainte-Marie de Ruel, au diocèse de Meaux, donné par un vicomte de cette ville, et qui comptait vingt-cinq moines; celui de Saint-Fidès de Longueville, fondé par Gauthier-Giffard, comte de Buckin-

[1] Les armoiries du prieuré, qui consistaient en trois bourses d'or ouvertes sur un champ d'azur, étaient l'emblème de sa richesse et de sa bienfaisance.

[2] La charte de Philippe I[er] était intitulée : Rex confirmat monachis et burgensibus de Charitate omnes eorum liberas consuetudines, et accipit omnia bona eorum in sua protectione et custodia.

gham, au diocèse de Rouen, qui en comptait trente-six. Rien ne prouve mieux combien était féconde la sève de l'ordre que ce développement rapide de la Charité. Au moment où l'abbaye-mère comptait en France, en Italie, en Espagne, en Allemagne, en Angleterre, un si grand nombre de dépendances, cette sève inépuisable avait besoin, pour s'épancher, de se créer encore de nouveaux canaux. Il fallait à Cluny des auxiliaires dont la puissance fût en quelque sorte l'image de la sienne. Le rôle particulier du prieuré de la Charité consista précisément à porter son expansion au-delà des mers. L'Angleterre en tira cinq colonies; Henri de Bourgogne comte de Portugal, et son épouse Térèse, fille d'Alonzo VI, lui donnèrent, dans leurs États, celui de Sainte-Marie de Ratès, au diocèse de Braga; l'empereur Alexis Comnène lui remit celui de Civitot, dans un faubourg de Constantinople; Sainte-Croix de Venise lui fut soumis [1]. Des cardinaux, des évêques, des abbés de Cluny, furent pris parmi ses religieux. Son fondateur Gérard durant une administration de trente années, fut témoin de ces succès, auxquels on attacha l'idée du miracle. Aussi ses moines inscrivirent-ils sur son tombeau le titre de bienheureux [1102].

Quoique la dernière en date, la Charité reçut le nom de première fille de Cluny. Son prieur était le premier prieur de l'ordre. Tous les ans il réunissait en chapitre les prieurs de ses maisons pour se faire rendre compte de leur administration. Il assistait avec quatre d'entre eux au chapitre général, et prenait place après le grand prieur de Cluny. Les abbés placèrent à la Charité les religieux les plus éminents. C'est ainsi qu'après Wilenc, successeur de Gérard, on y vit Eudes Harpin, ancien vicomte de Bourges, Ymar moine de Saint-Martin des Champs, qui fut nommé cardinal, et plus tard, Rodolfe de Sully et Guillaume de Pontoise, qui devinrent abbés de Cluny. [2]

[1] Northampton, Wenlock, Pontefract, Bermondsay, Daventry, en Angleterre dépendaient de la Charité. Nous en reparlerons plus loin.

[2] Ann. Bened., t. V, p. 231. Hist. mss. du prieuré de la Charité. Ajoutons à ces prieurs Simon d'Armentières, créé cardinal en 1294, et Bertrand de Colombier, élu abbé de Cluny en 1295.

Guillaume Ier, comte de Nevers, le même qui avait été longtemps en guerre avec Robert-le-Vieux, duc de Bourgogne, et qui, prince riche et puissant, entretenait cinquante chevaliers à sa suite, et possédait toujours cinquante mille sous d'or dans ses coffres, entreprit une restauration importante dans sa ville comtale. Il existait, dans un de ses faubourgs, un monastère dédié à saint Étienne, construit autrefois pour des religieuses, par saint Colomban, avec une église ornée de mosaïques et de marbres précieux. En 1063, l'évêque Hugues II de Champallement, voulant le relever de l'état de ruine dans lequel il était tombé à la suite d'un incendie, y plaça des chanoines qui suivaient la règle de Saint-Silvestre; mais, chacun d'eux s'en disputant la direction, Malguin, successeur de Hugues, prit le parti de l'abandonner à Cluny. Le comte Guillaume se chargea de reconstruire l'église, les lieux réguliers, l'infirmerie, une chapelle pour les malades, et lui donna des terres nombreuses.

Pendant la cérémonie de sa consécration, il fit lire devant l'autel, en présence du peuple, une charte dans laquelle il rappelait tout ce qu'il avait fait en faveur du prieuré. Le clerc qui la rédigea s'efforça de prêter, avec un grand luxe d'érudition, des sentiments de piété et de désenchantement au comte de Nevers, qui n'en devait pas moins susciter, plus tard, de vives tracasseries à l'abbaye de Vezelay. « Frappé de componction » par la grâce divine, disait-il, je suis rentré en moi-même, » j'ai commencé à méditer sur la rapidité des choses du monde. » J'ai reconnu que tout ce qui se passait dans le siècle se précipitait de plus en plus vers le mal. J'ai vu, selon la parole du » Sage, que tout est vanité et que la vérité n'est pas en eux, » tant est grande l'instabilité des choses humaines, qui se transforment, s'effacent, se succèdent, comme des ombres. On ne » peut les comparer qu'à la feuille que le vent pousse en tourbillons. D'où j'ai reconnu aussi la vérité de cette sentence » appliquée à l'homme : Toute chair se fane comme l'herbe, » toute gloire humaine se flétrit comme la fleur des prés. » David la confirme par son témoignage, quand il dit : L'homme » est comme l'herbe, et ses jours s'effeuillent comme la fleur

» des champs. On lit aussi dans Job : L'homme pousse comme la » fleur, il est brisé comme elle; il s'évanouit comme une ombre. »

Après cette pieuse rhétorique, dans laquelle se complaisait le prêtre ou le moine qui l'avait écrite, venait la description des bienfaits du comte. « J'ai d'abord fait clore ce lieu d'un mur » épais et élevé. J'y ai fait construire ensuite un noble mo- » nastère, avec trois tours, ouvrage d'un genre assez élégant, » ainsi que chacun peut le voir. J'ai édifié le cloître et les » officines, assez vastes pour suffire aux moines qui viendront » l'habiter, avec une chapelle pour les malades. » Puis suivait l'inventaire des ornements donnés à l'église : deux croix, l'une d'or, l'autre d'argent, un texte des Évangiles en argent doré, un encensoir et une *capse* d'argent, deux paires de chandeliers d'argent, un calice d'or, trois chapes, une chasuble.

Le bourg de Saint-Étienne appartenait aux moines, avec hommes, droits et coutumes. Guillaume faisait abandon de tout ce qu'il y possédait. Ceux de ses sujets qui viendraient l'habiter étaient soumis au prieur, sauf les services dus au comte. Les étrangers ne relevaient que des moines. « Je veux, disait Guillaume, que les » religieux soient libres de recevoir les marchands et les voyageurs » qui viendront habiter près d'eux; que ceux-ci y établissent, à leur » gré et au gré du prieur, des boutiques, des bancs de boucherie. » Quand je publierai moi-même mes bans pour le blé, pour le » vin, que les habitants du bourg n'en tiennent aucun compte; » mais qu'il leur soit loisible de vendre et d'acheter sur la terre » du monastère, selon le bon plaisir du prieur. » S'il s'élevait une discussion entre deux hommes du monastère, c'était au prieur de la régler. Si quelqu'un du bourg était en procès avec un homme du comte, la justice appartenait à la fois au prieur et au prévôt du comte. Le coupable qui se réfugiait dans son enceinte y était en sûreté comme dans un lieu sacré. Le droit de couper dans les forêts les bois de construction et de chauffage était accordé aux religieux. Le comte exemptait leurs hommes du service militaire. Il prit sa sépulture dans leur église après avoir gouverné cinquante-sept ans son comté. L'évêque Hugues III de

Champallement, successeur de Malguin, y reçut l'habit après avoir abdiqué. Ces franchises, ces droits, des donations de terres, de vignes, de moulins, dont nous supprimons l'énumération, placèrent Saint-Étienne à l'abri de la pauvreté. Cet acte fut passé en présence des évêques d'Auxerre, de Nevers, de Chartres, de Châlons. Le comte était assisté de ses neveux, de ses parents, de plusieurs vassaux qui avaient fait inscrire dans la charte leurs générosités. Lorsque tous l'eurent signée, Ives, évêque de Chartres, prononça et fit écrire à la suite une formule d'excommunication contre ceux qui attenteraient au prieuré. Ils étaient maudits avec Dathan et Abiron, rejetés à côté de l'apostat Julien, de Dèce le persécuteur, de Simon le magicien, maudits dans tous les actes et tous les instants de leur vie [1097]. [1]

Le comte avait eu assurément la pensée d'établir quelque chose de grand et d'utile, et cette espérance fut en partie réalisée. Hugues de Cluny institua à Saint-Étienne un prieur nommé Pierre qui gouverna avec sagesse depuis 1097 jusqu'à 1157. Il sut habilement tirer parti des éléments de prospérité qui étaient entre ses mains. Quoique le prieuré n'ait jamais atteint un développement considérable et n'ait renfermé que treize moines, les lieux réguliers ne restèrent pas longtemps isolés. La population, attirée par l'usage gratuit des bois, des eaux, des pacages, des marchés et des routes, y vint grouper ses maisons, qui formèrent un bourg aussi important que l'était le château de Nevers. Il fut réuni à ce dernier et compris dans son enceinte, lorsqu'en 1194 un des successeurs de Guillaume, Pierre de Courtenay, entoura de nouveaux remparts et dota de franchises municipales la ville de Nevers qui se trouva ainsi constituée. Saint-Révérien, au diocèse de Nevers, Donzy-le-Pré dans celui d'Auxerre, possédant chacun treize moines, étaient, dans ces pays, après Saint-Étienne, les deux principaux prieurés clunisiens. [2]

Guillaume et ses descendants furent loin de porter la même

[1] Gall. Christ., t. XII, p. 327, 329, 332.

[2] Voy. Bibl. Cl., Append., p. 174. — Ann. Bened., t. V, p. 386. — Crosnier, Notice sur le prieuré de Saint-Étienne de Nevers, in-8°, 1853, etc.

bienveillance au monastère de Vezelay, situé sur la limite de leur comté, du côté de la Bourgogne. Peut-être, en fondant Saint-Étienne, avait-il même la pensée de susciter à Vezelay un rival, et de se venger des tentatives qu'il avait faites inutilement pour se l'assujettir. Aucun monastère en France n'était exposé à des adversaires aussi nombreux. Attaques de la part des seigneurs et des évêques, insurrections de la part des bourgeois, son histoire, pendant cinquante ans, se compose d'une suite de divisions intestines. Arrêtons-nous de préférence sur les faits qui nécessitèrent l'intervention de Cluny.

En 1098, mourut, dans une extrême vieillesse, Aganon, évêque d'Autun. Il avait pris part, avec l'abbé Hugues, à la plupart des affaires de l'Église. Il avait assisté comme lui à de nombreux conciles, aux excommunications prononcées contre Henri IV, l'antipape Guibert, Philippe Ier, Manassès, archevêque de Reims. En revenant d'un pèlerinage en Terre sainte, il s'était trouvé au lit de mort de Grégoire VII. Un ancien manuscrit de Saint-Pierre de Châlons-sur-Marne lui attribuait une relation qui renferme, sur les derniers moments du grand pontife, des détails dont les autres historiens n'ont point parlé [1]. Huit jours avant sa mort, Grégoire en avait exactement prédit l'heure. Il ne se mit pas au lit avant ce moment suprême. Le matin, il se rendit à l'église, adressa au peuple de Salerne un discours sur la présence réelle, qui était attaquée par quelques hérésies contemporaines et surtout par celle de Bérenger. Il exposa ensuite les motifs qui avaient dirigé sa conduite durant sa papauté; puis, passant à son cou l'étole, il donna solennellement l'absolution à tous ceux sur qui il avait jeté l'anathème, détail, pour le dire en passant, qui ne concorde pas avec d'autres témoignages. Il se traîna sur ses mains et sur ses genoux jusqu'au pied de l'autel, pour recevoir une dernière fois le sang et le corps du Sauveur, puis il rentra dans sa demeure, et expira dans la soirée, après avoir fait le partage de quelques objets qu'il possédait et réglé les détails de ses obsèques.

[1] Cité par les auteurs des Ann. Bened., t. V, p. 214.

Aganon avait reçu à Autun Urbain II, à l'époque de son séjour à Cluny. L'abbaye devait de nombreuses églises à sa libéralité. Il fit réformer par les religieux de Fleury celle de Saint-Symphorien d'Autun, qui appartenait à l'ordre de Saint-Augustin. Peu de temps avant sa mort, se trouvant avec l'archevêque de Lyon, l'évêque de Chalon, Jarenton, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, aux obsèques de Landry, évêque de Mâcon, mort en Normandie, il obtint de Jarenton un jeune religieux de talent nommé Hugues, qui se disait petit-neveu, par sa mère, de l'empereur Conrad-le-Salique, afin de relever de l'état de désolation dans lequel était plongée depuis sept ans l'abbaye de Flavigny, soumise à sa juridiction épiscopale.

Ce pieux évêque avait donc personnifié l'étroite union de l'épiscopat et du monachisme. Norgaud de Toucy, son successeur, personnifia la tendance opposée [1]. Il appartenait à une puissante famille de l'Auxerrois, qui prenait place immédiatement après le comte de Nevers, et qui devait plus tard se mesurer avec lui. Poussé par une malheureuse inspiration vers l'Église, il se fit nommer, étant encore simple sous-diacre et contrairement aux lois canoniques, archidiacre de Sens, grand-chantre et archidiacre de Langres, chanoine et chantre d'Autun. Il parvint au siège épiscopal de cette ville, par la protection de Robert, évêque de Langres, et de son frère Eudes de Bourgogne. Son élection, ballottée pendant plusieurs mois par des cabales, passait pour entachée de simonie. Il était ambitieux, avide d'argent, orgueilleux, jaloux de ses prérogatives jusqu'à l'absolutisme, ne pardonnant pas à qui l'avait offensé, ami de la bonne chère, du faste, adversaire déclaré des moines, dont l'influence, les richesses, le pouvoir seigneurial excitaient son envie. Il se mit en guerre ouverte avec plusieurs abbayes et ne respecta pas même celle de Cluny.

[1] Voy. sur ces Norgaud de Toucy, la Gall. Christ., t. XII. — Le Cartulaire de l'Yonne, t. II, à la table. — L'Annuaire de l'Yonne, 1839, p. 236; 1844, p. 27. — Bulletin de la Soc. de l'Yonne, 1848, p. 312. Bien que le nom de famille de l'évêque Norgaud ait échappé aux auteurs de la Gall. Christ. et aux historiens de l'Église d'Autun, on ne peut guère douter, d'après la lecture des chartes et notices contenues dans ces différents recueils, qu'il n'ait appartenu à la famille des barons de Toucy.

Sa première querelle avec Hugues, abbé de Flavigny, eut un grand retentissement. L'évêque, se trouvant un jour à Flavigny, dans sa maison épiscopale, qui était située sur la place sur laquelle se tenait le marché dont les redevances appartenaient aux moines, envoya ses serviteurs briser les tables des marchands, en emporter les débris, et contraignit des bouchers à abattre un bœuf devant sa demeure, afin d'établir ainsi le droit qu'il prétendait posséder lui-même de percevoir ces redevances. Les marchands, troublés dans leur jouissance, s'armèrent de bâtons, vinrent chercher leurs bancs et les replacèrent. Quoique aucun coup n'ait été porté, l'évêque se plaignit d'avoir été assailli par eux à main armée. Il s'en prit à l'abbé, et, malgré la réparation que lui offrit ce dernier, il jeta l'interdit sur son église, fit cesser les offices, les baptêmes, les mariages, les enterrements, et le cita à comparaître à Autun devant son tribunal. Hugues s'y fit accompagner par un cortège de cent chevaux. Ce faste contribua à aigrir encore davantage l'évêque, et tous deux ne purent s'entendre sur un arrangement. A la fin de l'assemblée, Hugues essaya de prendre Norgaud à part pour le supplier, mais celui-ci lui tourna le dos brusquement et s'en alla dîner. Il l'obligea même à renvoyer les moines qui étaient venus de Saint-Bénigne de Dijon mettre la réforme à Flavigny, et à rappeler ceux que leur turbulence avait fait expulser. Abandonné par une partie de ses religieux, en proie à un amer découragement, le pauvre abbé se retira au prieuré de Couches près d'Autun, afin de laisser passer l'orage. L'évêque profita de son absence pour se faire jurer par les moines de Flavigny obéissance absolue au spirituel et au temporel. [1]

Cette querelle jeta la division dans la province de Lyon. Le parti des évêques et celui des abbés se trouvèrent en présence. L'archevêque Hugues de Romans, qui était en froid avec les Clunistes et qui avait sacré Norgaud, l'évêque de Chalon et celui de Mâcon, complices tous deux de ses attaques contre Cluny, approuvaient sa conduite. L'abbé de Flavigny, ceux de

[1] V. Chronicon Flaviniacense, dans Labbe, Bibl. nov., t. I, p. 960 et suiv.

Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Martin d'Autun, les chanoines d'Autun, Hugues de Cluny et ses religieux, demandaient l'annulation de son élection comme entachée de simonie. La cause fut déférée en 1100 au concile de Valence, et les cardinaux Benoît et Jean, légats du pape, prononcèrent la réintégration de Hugues dans ses fonctions abbatiales et la suspension provisoire de Norgaud, qui fut convaincu d'avoir acheté son évêché, en payant les suffrages des chanoines. Ils le renvoyèrent pour se justifier, si la chose était possible, au concile qui devait avoir lieu à Poitiers. Là, vingt-cinq de ses chanoines l'accablant de leurs témoignages, obtinrent qu'il fût déposé et interdit de toutes fonctions. Mais le métropolitain, sous prétexte qu'il n'avait pas été consulté, comme le prescrivaient les canons, l'autorisa à conserver l'anneau et l'étole, excommunia les chanoines d'Autun ses accusateurs, et l'emmena avec lui à Jérusalem et à Rome. Ayant rencontré, à son retour, Jean de Tusculum qui se rendait en Angleterre, il lui représenta Norgaud comme étant victime de la haine de ses clercs; il affirma par serment, avec l'évêque de Chalon, qu'il avait juré la vérité dans sa défense, et il obtint sa réintégration.

Le légat ramena lui-même l'évêque d'Autun dans sa ville épiscopale. Mais, ses chanoines ayant refusé de le recevoir et lui ayant fermé la porte du cloître, il fut réduit à s'installer dans l'abbaye suburbaine de Saint-Martin qui relevait du saint-siège; il y célébra pontificalement les offices et consacra les saintes-huiles. L'abbaye ne tarda pas à se mal trouver de la présence d'un pareil hôte. La réforme y avait été récemment introduite par Hugues, moine de Saint-Bénigne de Dijon, élève de Jarenton, et les religieux avaient vu avec déplaisir ce supérieur étranger s'efforcer de mettre un frein à leur licence. Norgaud fit cause commune avec les mécontents. Il accabla de mauvais traitements les auxiliaires de l'abbé et les obligea de prendre la fuite. Hugues, ayant persisté à conserver ses fonctions, fut frappé d'un coup de hache à la tête, et, quelque temps après, périt par le poison. Norgaud, débarrassé du réformateur du monastère, y installa un laïque

nommé Bernard, domina à la faveur du désordre, et s'en appropria les revenus [1099]. [1]

Encouragé par ce succès, il s'en prit bientôt à l'abbaye de Vezelay. Elle avait été bâtie au diocèse d'Autun, sous Charles-le-Chauve, par Gérard de Roussillon, duc de Provence, dont le nom appartient autant à la poésie chevaleresque qu'à l'histoire. Gérard y apporta le corps de sainte Marie-Madeleine, qui avait, disait-on, fini sa vie, après trente années de solitude, dans la grotte de la Sainte-Baume, près de Brignoles, sur les côtes de la Méditerranée [2]. Il plaça sa fondation sous la liberté romaine ; mais cette exemption ne la préserva pas des attaques de deux puissants voisins, les comtes de Nevers et les évêques d'Autun. Les comtes cherchaient à la soumettre, parce qu'elle avait été établie sur leurs domaines par un de leurs ancêtres, parce que la prospérité de la petite ville qui s'était développée autour d'elle excitait leur envie, parce que les foires et les pèlerinages y attiraient une foule si considérable qu'on ne pouvait la loger dans la ville. C'était, en effet, un centre d'affaires, un des lieux les plus célèbres et les plus fréquentés de la France. L'abbayo, au moyen des droits qu'elle percevait sur les marchands, des offrandes des fidèles, du revenu de ses terres, était parvenue à une véritable opulence.

L'évêque d'Autun, bien qu'il n'eût rien à prétendre dans son administration, cherchait, de son côté, à la soumettre à sa juridiction. Une bulle de Nicolas II lui avait interdit d'intervenir dans l'ordination de l'abbé et des prêtres, dans la distribution du saint-chrême, dans la consécration des églises, d'y célébrer des messes sans permission de l'abbé, d'exiger des droits de procuration et de gîte. Mais, malgré ces dispositions renouvelées par les successeurs

[1] Ann. Bened., t. V, p. 42. — Labbe, Bibl. nova, t. I, p. 264.

[2] Nous donnons ici la légende plutôt que l'histoire. On sait, en effet, que l'arrivée en Provence de Marie-Madeleine, confondue par quelques auteurs avec Marie de Béthanie, sœur de Marthe et de Lazare, ne repose, malgré l'opinion des Bollandistes, que sur une tradition du treizième siècle, qui a soulevé de longues discussions et que rien, du reste, ne paraît confirmer ou démentir.

de Nicolas, l'évêque avait pris quelquefois la défense du monastère, et il possédait sur lui une sorte de patronage. Norgaud en profita pour tenter de le soumettre à son autorité. Il s'y présenta pour consacrer les saintes-huiles, conférer l'ordination, recevoir l'hospitalité. L'abbé Artaud lui ayant refusé la porte, il jeta l'interdit sur l'église; il défendit aux fidèles d'y entendre la messe, d'y déposer des offrandes, de faire des pèlerinages au tombeau de sainte Madeleine; et les moines furent obligés de se pourvoir auprès du saint-siège.

Pascal II, approuvant de nouveau leurs privilèges, interdit à tout évêque, même à celui du diocèse, de pénétrer dans l'abbaye sans la permission de l'abbé, de posséder de serf, de recevoir de donation sur son territoire. Afin de lui donner un protecteur, il statua que l'abbé élu serait confirmé par l'abbé de Cluny, qu'il recevrait la bénédiction abbatiale du pape ou de l'abbé de Cluny [1103] [1]. Cette bulle ne faisait, ce semble, que consacrer un fait déjà accompli, car, s'il en faut juger par son affection envers Cluny, par les biens qu'il laissa pour instituer son anniversaire, Artaud était un Cluniste; et les religieux de Vezelay avaient déjà accepté la suprématie de la grande abbaye, suprématie qui devait contribuer grandement à leur prospérité.

Dans une lettre adressée au peuple de France *(ad Gallos)*, le pape leva l'interdiction portée par l'évêque d'Autun, dans un sentiment de jalousie et non de justice. « C'est quelque chose de » nouveau, assurément, disait-il, que cette interdiction jetée sur » des prêtres. Car le devoir sacerdotal est d'encourager les fidèles » à la dévotion et non de les en éloigner. Nous dissolvons donc » cet interdit, et nous voulons que vous sachiez que tout évêque » qui persisterait dans une pareille présomption, encourrait l'indi- » gnation du siège apostolique. » Dans une autre lettre, Pascal II prenait l'abbé Artaud sous sa protection particulière. [2]

[1] Bull. Cl., p. 33.

[2] Labbe, Conc., t. X, p. 672 à 674. — Martin, Chronique de Vezelay, in-8°, p. 40. — Vezelay, Étude historique, par M. Chérest, t. I, p. 24, 37, 46, 283.

Hugues de Cluny ne manqua pas de faire cause commune avec ce dernier. Il avait à se plaindre gravement lui-même de l'évêque d'Autun. Norgaud s'était ligué avec Bérard de Mâcon, pour usurper certains droits sur des églises données par leurs prédécesseurs à Cluny. Pascal II, afin de juger ce différend, envoya en Bourgogne le légat Milon, ancien moine d'Angers, cardinal-évêque de Préneste, qui cita devant lui les deux évêques. La réunion eut lieu à Mazille, petite obédience située à peu de distance de Cluny [1]. L'évêque de Belley, l'archevêque d'York, les évêques de Tetford et de Chester, qui allaient à Lyon visiter saint Anselme, s'y rencontrèrent. Le légat déclara nuls les actes commis par Bérard et Norgaud. Ce dernier, dans le désir d'être rétabli sur son siège, se soumit à tout. Il confirma aux moines la possession des églises contestées; il promit de vivre en paix avec eux et avec leurs prêtres; il leur abandonna même des droits qui lui appartenaient sur d'autres églises, sur lesquelles Cluny possédait des droits de justice, telles que la Madeleine de Charolles, Saint-Alban, Lorme, Moulins, Saint-Jean de Trézy. Il fit don au prieuré de Marcigny de l'église de Saint-Julien-en-Brionnais, *en tenant entre ses mains le bâton de l'abbé*. A l'égard de Vezelay, Milon décida que l'évêque ne pouvait exiger des religieux obéissance à aucun titre, qu'il leur conférerait seulement les ordinations, et que, sur son refus, ceux-ci s'adresseraient à un évêque de leur choix. Le lendemain, les membres de l'assemblée se transportèrent au chapitre de Cluny. On y donna lecture du traité, et les deux évêques promirent de l'observer fidèlement. [2]

Cette réconciliation permettait de fléchir plus facilement les chanoines d'Autun. Soit que l'accusation de simonie ne fût pas bien prouvée, soit qu'il répugnât au légat de revenir sur la décision de Pascal II, qui avait reconnu Norgaud comme canoniquement

[1] *Massiliæ*, Mazille, à sept kilomètres de Cluny. Les Bénédictins et Gagnare Hist. de l'Église d'Autun) ont traduit inexactement par Marseille. D. Martène, Thesaurus Anecdotorum, t. IV, p. 125. — Migne, Patrologie, CLIX, 978. — Chartes et Diplômes, t. XLII, p. 62.

[2] Chartes et Diplômes, t. XLII, p. 62.

élu, celui-ci fut acclamé dans le chapitre de Cluny et parvint à rentrer dans son palais épiscopal [1105].

Un ennemi non moins dangereux pour Vezelay était Guillaume II, comte de Nevers et d'Auxerre, petit-fils du restaurateur de Saint-Etienne. Quoiqu'il n'éprouvât aucune antipathie contre les monastères, quoiqu'il eût encouragé les premières fondations cisterciennes et qu'il fût bienvenu de Robert de Molesme, de Robert d'Arbrissel, de Bernard de Tiron, de saint Bernard, il ne put vivre en paix avec Vezelay. Il suscita aux religieux de violentes persécutions, et ne trouva d'autre moyen de les expier qu'en se faisant chartreux sur la fin de sa vie. Par une lettre datée de 1103, Pascal II lui reprocha ses oppressions qui dataient déjà de plusieurs années, et qui ne devaient pas si tôt finir.

En 1106, à son retour de Terre sainte, où l'armée de quinze mille hommes qu'il avait conduite fut taillée en pièces, Guillaume trouva le territoire de Vezelay ravagé par des bandes armées qui s'étaient organisées durant son absence. Il encouragea ces violences et envenima l'animosité contre l'abbaye. Des habitants du voisinage, que Pascal II qualifie de brigands, dévastèrent ses terres, s'emparèrent, dans une émeute, de l'abbé Artaud et lui tranchèrent la tête. Une ancienne tradition assure que l'église devint la proie des flammes, et que plusieurs personnes y trouvèrent la mort [1]. L'anarchie s'étendit aux provinces voisines. Des seigneurs audacieux élevèrent ouvertement des prétentions sur d'autres monastères. Une poignée d'hommes pervers s'empara de Geoffroy, abbé de la Trinité de Vendôme, et chercha à obtenir de lui l'abandon de ses biens. Déçus dans leurs espérances, ils le mirent en liberté; mais en renouvelant pour l'avenir leurs menaces de mort. Il n'osait plus sortir de son cloître. Les évêques eux-mêmes, intimidés par la complicité de Norgaud et du comte de Nevers, laissaient vivre en paix dans leurs diocèses les meurtriers de l'abbé Artaud, au lieu de les excommunier; la terreur régnait dans le pays.

[1] Martin, Chronique de Vezelay, in-8°, p. 40.

Hugues de Cluny, à qui revenait le patronage de l'abbaye, se chargea de flétrir ce crime et d'en prévenir les suites. Au concile de Guastalla du mois de novembre 1106, il obtint de Pascal II une réprobation énergique contre les prélats qui, au lieu de soumettre les assassins aux pénitences d'usage, leur donnaient un asile presque bienveillant (*eos, contra, fovere dicuntur*). Le pape les menaça d'excommunication, et plaça en même temps à Vezelay un abbé capable de défendre ses privilèges, dans la personne de Raynald de Semur, neveu de Hugues, dont le frère Geoffroy III, seigneur de Semur, époux d'Adélaïde de Nevers, était allié au comte. Raynald s'occupa de la pacification du pays. Il obtint du pape des bulles pour confirmer les privilèges de l'abbaye et l'envoi de légats pour la protéger contre ses ennemis. Il reconstruisit la nef de l'église, bâtie par son prédécesseur, et qui avait été la proie d'un incendie. Il mérita le nom de réparateur du monastère. Après son élévation à l'archevêché de Lyon, ses successeurs furent également pris dans l'ordre de Cluny. Albéric, sous-prieur de Cluny, construisit le narthex de l'église et fut créé cardinal-évêque d'Ostie; Pons de Montboissier, frère de Pierre-le-Vénérable, et Guillaume de Mello défendirent à leur tour, avec courage, l'indépendance temporelle de l'abbaye contre les attaques des bourgeois de Vezelay et du comte de Nevers. Mais leur énergie ne put arrêter cette révolution communale, dont le germe avait été fatal à l'abbé Artaud.

Tout n'était pas fini entre Cluny et Norgaud. Sa réintégration avait été pour lui un triomphe, mais non une leçon. La paix ne convenait point à son caractère hargneux et malveillant qui avait besoin de procès et de domination. Il réclama, sur des églises clunisiennes, des droits de parée qui étaient contestés ou dont elles avaient la faculté de se rédimer. Il consacra, près de Bourbon-Lancy, une chapelle que les religieux assuraient être placée sur le territoire d'une de leurs paroisses. Ses hommes enlevèrent des bœufs à des laboureurs de la terre de Maltat qui appartenait au prieuré de Bourbon, afin de faire des charrois que Norgaud prétendait lui être dus. Les ravisseurs, poursuivis par les propriétaires du bétail, se réfugièrent sur le cimetière qui était un lieu d'asile et s'y

barricadèrent. Les hommes du prieuré, dirigés par un moine, brisèrent les barrières, et une mêlée s'engagea dans laquelle un serf fut tué, d'autres blessés, et le moine frappé sans respect pour son habit. Ces violences constituaient la profanation d'un lieu sacré, qui, aux termes d'un décret du Pape Léon, entraînait la réparation du dommage à neuf fois sa valeur, une triple amende et l'excommunication.

Ces contestations, sur lesquelles des titres incomplets ne s'expliquent pas clairement, ne prirent fin qu'après la mort de saint Hugues. Pons, son successeur, obtint la réunion d'un synode à Nevers, sous la présidence de Richard, cardinal d'Albano, légat du pape. Hervé, évêque de Nevers, Humbald d'Auxerre, Guillaume II, comte de Nevers, remplissaient les fonctions de juges; Hugues de Montaigu, abbé de Saint-Germain d'Auxerre, Jarenton de Saint-Bénigne de Dijon, les principaux dignitaires du chapitre d'Autun, étaient présents. Norgaud fut condamné à renoncer aux droits de charroi qui avaient occasionné l'émeute de Maltat. Il abandonna à Cluny, dans le Morvand, des églises qu'il lui disputait. Il accepta une redevance en argent, à titre de rachat des droits de parée. Il lui fut permis de faire faire une quête, par les prêtres qui desservaient ces églises, lorsqu'il allait à Rome ou auprès du roi de France, mais sans pouvoir rien exiger par contrainte. Les prêtres demandés à l'évêque, pour desservir certaines cures, recevaient l'investiture de l'abbé de Cluny, qui les présentait à son tour à l'évêque ou à ses archidiacres, pour recevoir charge d'ames, c'est-à-dire le pouvoir d'exercer les fonctions pastorales. Norgaud jura d'observer à perpétuité ces conditions [1109]. Fut-il fidèle à son serment? Nous l'ignorons. Deux ans plus tard, il descendait dans la tombe, jeune encore, mais après avoir été le mauvais génie de son diocèse, et, selon une expression du temps, « le pasteur infidèle qui frappe et disperse ses brebis au lieu de les rassembler sous sa houlette. »[1]

[1] Chartes et Diplômes, t. LXIV, p. 235. — Pœnitentiale Theodori, Arch. Cantuariensis, t. II, p. 686. — Chartes inédites des archives de l'évêché d'Autun.

L'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre avait reçu la réforme de saint Mayeul et de son disciple Heldric. Mais, sous Guibert, la régularité était tombée si bas, qu'elle semblait ne pouvoir plus se relever. Cet abbé, de mœurs dissolues, paresseux, orgueilleux de sa haute naissance, fréquentant les seigneurs laïques, introduisit dans le cloître leurs habitudes de faste, de turbulence et de plaisirs. Une faute grave, qui n'est pas indiquée, mais qui était de nature à lui attirer la flétrissure (*gravis culpæ infamiam*), souleva la réprobation des moines restés fidèles à la règle. Ils l'accusèrent près de Humbaud, évêque d'Auxerre, qui le cita devant le concile qu'Urbain II tint à Nîmes quelque temps après celui de Clermont. Le pape reprocha à l'évêque d'avoir toléré trop longtemps ces désordres; il enleva à l'abbé le bâton pastoral et le remit dans les mains de Humbaud, en lui conseillant de demander à la Chaise-Dieu, à Marmoutiers ou à Cluny, un supérieur dont la vigilance empêchât que *la maison de Dieu fût accusée de nouveau d'une si honteuse infamie*. Humbaud eut recours à Cluny. [1]

Hugues lui envoya quinze moines sous la conduite d'Yves de Saint-Quentin, qui avait succédé à Odon, évêque d'Ostie, comme grand-prieur, et qui était un religieux lettré, éloquent, capable de soutenir l'antique réputation des écoles d'Auxerre. Lorsque les Clunistes firent leur entrée dans le chapitre, les religieux de Saint-Germain leur demandèrent à quelle condition ils pensaient demeurer dans le monastère. « A la condition, répondirent ceux-ci, » d'en prendre possession au nom de l'abbé de Cluny, et de le » soumettre à son autorité. » Cette prétention étant contraire aux privilèges, les moines, l'évêque, les habitants notables de la ville, déclarèrent qu'ils ne pouvaient accepter une réforme à ce prix, et engagèrent les Clunistes à reprendre le chemin de leur abbaye. Humbaud eut recours à la Chaise-Dieu et à Marmoutiers; mais, soit qu'il y ait trouvé les mêmes prétentions, soit que l'opposition des moines de Cluny ait fait échouer ses démarches, Saint-Germain resta pendant trois ans sans abbé, *comme un vaisseau sans pilote*. [2]

[1] Gall. Christ., t. XII, p. 379.

[2] Labbe, Bibl. nova, Gesta abbat. S. Germ., t. I, p. 574.

Étienne VI, comte de Champagne et de Blois, étant venu à Auxerre, dans l'intervalle de deux voyages en Terre sainte, fut touché de cet abandon et se joignit à Humbaud pour adresser une nouvelle demande à Hugues de Cluny. Ils le supplièrent de laisser de côté les intérêts de son ordre, et de n'envisager que le salut du troupeau du Christ. Les religieux étaient disposés, disaient-ils, à obéir au supérieur de son choix, pourvu que l'indépendance du monastère restât sauve. Ils lui rappelèrent la charité de saint Mayeul, qui avait rétabli l'observance à Saint-Germain sans avoir la pensée de le soumettre. Hugues se décida à leur envoyer deux de ses neveux : Hugues de Montaigu, fils de Dalmace de Semur, seigneur de Montaigu, près Chalon, et Gervais de Semur, qui tous deux avaient été élevés, dès leur enfance, à Cluny [1100]. [1]

Hugues était encore jeune, mais la gravité du caractère, une grande prudence, une bienveillance naturelle, avaient devancé en lui les années. Il ne demanda rien par la sévérité, mais tout par la douceur et la persuasion. Il rappela sans relâche aux frères le bonheur qu'ils devaient trouver dans l'accomplissement de leurs devoirs. Il ramena peu à peu la pratique des vertus, et rétablit l'antique réputation de l'abbaye. [2]

Après une direction de dix-sept années, il fut élu évêque, en remplacement de Humbaud, qui était mort dans un naufrage en revenant de Terre sainte. Dans cette nouvelle dignité, il se montra humble, mortifié, attaché à la société de ses anciens frères, aimant à venir souvent se recueillir auprès d'eux, dans la retraite et la méditation. La ville, disait-il, en citant un mot de saint Jérôme, est pour moi une prison et la solitude un paradis. Cîteaux, dont la fondation était récente et le début modeste, eut part à ses bienfaits. Il faisait de longs séjours au prieuré de la Charité, où il retrouvait en petit l'image de Cluny. Ses vertus et le don de prophétie qu'on

[1] Gesta abbatum S. Germani Autissiodorensis, et Hist. Episc. Autiss., dans Labbe, Bibl. nova, t. I, p. 460, 574, 576. Gervais était propre neveu de l'abbé Hugues, selon la Gall. Chr , *ex fratre nepos*, t. XII, p. 380.

[2] Bull. Cl., p. 24, 33.

lui attribua lui firent décerner, dans son diocèse, le titre de saint. Gervais de Semur, son successeur, reproduisit les mêmes mérites. Pendant trente-deux ans d'une direction vigilante, il protégea la régularité contre tout affaiblissement. Les donations, les défrichements, la mise en culture des terres, les aumônes, prirent des développements qui permirent aux moines de lutter contre les malheurs du temps. Ardoin, parent de Gervais, lui succéda. [1]

Il semblait que Cluny n'eût rien à attendre d'un prince comme Philippe Ier, qui était plus occupé de ses plaisirs et de se procurer de l'argent par la vente des bénéfices ecclésiastiques, que d'accomplir des œuvres pieuses. Cependant, il céda lui-même à un usage qui était, pour un souverain, un devoir inséparable de sa puissance, un gage plus ou moins assuré de son salut à venir. Dans les premières années de son règne, fidèle aux leçons de son tuteur Baudouin, comte de Flandre, il respecta les églises, et protégea même l'abbaye de Fleury contre les attaques d'un seigneur qui prétendait établir sur ses domaines « de mauvaises coutumes. » Mais bientôt sa nature avide reprenant le dessus, il se confina dans ses châteaux, rançonna les voyageurs, vécut de pillages et de simonie. Sa guerre contre Simon, comte de Crépy, qu'il chercha à dépouiller, à la faveur de sa jeunesse et de son inexpérience, fut une véritable guerre de brigand.

Dans un synode tenu à Paris, en 1075, par ordre de Grégoire VII, Gauthier, abbé de Pontoise, s'étant élevé avec force contre la vente des évêchés et contre les désordres du roi, Philippe ne s'en émut nullement. Cependant, quelques donations faites par lui à Cluny, cette année même, semblaient annoncer l'intention de se rendre agréable au monastère. Il renonça à ses droits de suzeraineté sur des terres situées près de Château-Neuf-sur-Loire, dans l'Orléanais, et données par Ingelhard Mansel, un de ses vassaux; il en ajouta d'autres qui lui appartenaient, afin de faciliter la cons-

[1] Ann. Bened., p. 419 et passim. — Gesta Episc. Autissiodor. dans Labbe, Bibl. nova, t. I, p. 460. — Henry, Hist. de S. Germain d'Auxerre, in-8°, p. 178. — Gall. Christ., t. XII, p. 380.

truction d'une petite celle pour quatre religieux, qui valut à cette localité le nom de Pont-aux-Moines. [1]

L'année suivante, il consentit à une réparation qui devint entre les Clunistes et lui l'occasion d'un rapprochement plus étroit. Ces derniers avaient reçu de Simon de Crépy des propriétés contiguës au château de Mantes qui appartenait au roi. Elles consistaient dans le domaine et le village de Mantes, avec ses dépendances, dans trente livres de redevance annuelle sur le péage du château, dans des droits de pêche, charroi, pressoir et autres. Les moines en avaient profité pour y construire un prieuré; mais ces propriétés gênaient singulièrement le roi qui fit main basse sur elles. Assailli de réclamations, il consentit à restituer, par un acte passé en présence des sires de Coucy, de Passay, de Chaumont, des comtes de Corbeil et de Senlis, tout ce qu'il avait injustement usurpé. Il agissait ainsi, disait-il, par affection pour le donateur, avec qui il s'était réconcilié, et pour la paix de ce lieu. [2]

Il voulut, quelque temps après, posséder des religieux clunisiens dans sa capitale, et s'honorer par une œuvre plus importante. En 1079, se trouvant dans l'abbaye de Fleury-sur-Loire, avec Raynald, comte de Nevers, et Aganon, évêque d'Autun, il donna à Cluny, en toute propriété, l'église canoniale de Saint-Martin des Champs, hors Paris, qui avait été magnifiquement restaurée, dotée de villages nombreux et confiée à des chanoines par son père Henri. Le motif de cette libéralité était le désir d'obtenir la rémission de ses péchés, de ceux de son père, de sa mère et des monarques ses prédécesseurs; d'obtenir de Dieu, par l'intercession des apôtres Pierre et Paul, la paix pour son royaume, pour sa personne, et les joies éternelles après sa mort. [3]

Hugues s'empressa de faire confirmer par Grégoire VII cette donation qui installait ses moines dans la capitale du roi de France. Il y envoya un prieur nommé Ursus qui ramena la plupart des chanoines à l'observance bénédictine. Ce religieux, à

[1] Ann. Bened., t. V, p. 95. — Bibl. Cl., p. 1717.
[2] Bibl. Cl., p. 527.
[3] Bibl. Cl., p. 527, 1711. — Ann. Bened., t. V, p. 141.

qui saint Anselme, abbé du Bec, donnait le nom d'ami très cher, agrandit l'église du prieuré et y réunit soixante frères [1]. Il organisa la charité sur une vaste échelle. La solennité avec laquelle Thibaud, son successeur, institua son anniversaire, atteste une reconnaissance particulière. La messe, précédée du chant des vêpres et des matines, était célébrée avec les ornements les plus précieux de la sacristie; douze pauvres prenaient, pendant sa durée, un repas de pain, de viande et de vin, dans l'intérieur du prieuré; une distribution générale était faite au dehors. Pons, abbé de Cluny, institua plus tard à Saint-Martin un religieux qui était spécialement chargé de prier pour Ursus. Quand ce religieux venait à mourir, sa prébende était distribuée aux pauvres jusqu'à ce qu'il fût remplacé. [2]

Saint-Martin des Champs posséda comme la Charité le privilège d'augmenter la fécondité de l'ordre. Pierre-le-Vénérable disait que, par la piété et la ferveur de ses habitants, il était en tout semblable à l'abbaye-mère, qu'il lui ressemblait comme une empreinte de cire ressemble à l'objet dont elle est la copie. Des moines et des évêques éminents sortirent de son cloître : Ymar, prieur de la Charité, abbé de Monstierneuf, créé cardinal par Innocent II, Guillaume, abbé de Ramsay en Angleterre, puis abbé de Cluny, Guillaume II, abbé de Cluny au commencement du treizième siècle, et d'autres encore. Saint-Martin persévéra dans l'obéissance clunisienne jusqu'aux derniers jours de l'ordre monastique. Vingt-six prieurés en France, trois en Angleterre, des chapelles, des cures nombreuses dans le diocèse de Paris et les diocèses voisins, attestaient au treizième siècle sa richesse et son influence. Le principal de ces prieurés français, celui de Gournay-sur-Marne, comptait à lui seul vingt-cinq religieux. [3]

Dans les seigneuries qui relevaient du domaine royal, quelques riches vassaux avaient devancé ou imitèrent la libéralité de Philippe Ier. Il existait, vers le commencement du onzième siècle,

[1] S. Anselmi, lib. III, ep. 12, 13.
[2] Ann. Bened., t. V, p. 372, 492, etc.
[3] Bibl. Cl., p. 1721.

une dame riche et puissante nommée Aloïse, fille d'Eudes I[er], comte de Champagne, veuve de Gérard de Broyes. Elle prenait le titre de duchesse d'Orléans, ville qui faisait partie de son douaire. Elle gouvernait ses petits États avec une grande force de caractère et n'avait pas besoin, pour les défendre, de convoler en secondes noces, car elle les défendait elle-même courageusement; *generosa virago*, dit son épitaphe. Elle avait fait bâtir sur sa terre de Pithiviers un château-fort et une église dédiée à saint Georges, saint guerrier par excellence. Les habitants du voisinage, engagés par elle à chercher un abri sous cette forteresse, devinrent, en quelques années, assez nombreux pour que la duchesse fût obligée de construire une seconde église, dédiée à saint Salomon, ancien duc des Bretons.

Après sa mort [1025], ses deux fils, Isambert, seigneur de Pithiviers, et Odolric, chanoine d'Orléans, qui usurpa l'évêché de cette église et fut déposé, voulant augmenter encore l'importance de Pithiviers, y établirent un prieuré dédié à saint Pierre. Ils lui donnèrent les terres voisines, de Santeau, Grigneville, Montbarrois, etc.; et, assistés de leur cousin Hugues, qui devint abbé de Padolirone en Italie, ils le remirent en toute propriété à Cluny. L'influence du prieuré, qui ne comptait que cinq moines, se fit sentir à tout le voisinage. Des paroisses furent créées sur ses terres. Pithiviers prit peu à peu l'importance d'une petite cité, et, un siècle plus tard, ses habitants faisaient construire un hôtel-de-ville, en signe de leurs franchises. [1]

Guy Troussel, seigneur de Montlhéry, et Hodierne son épouse, donnèrent à Cluny l'église de Sainte-Marie de Longpont, dans le territoire de Montlhéry, au diocèse de Paris, afin qu'un institut monastique y fût annexé. Une note inscrite au nécrologe du prieuré attribuait principalement sa fondation à Hodierne. Elle se rendit elle-même à Cluny, portant en présent, à saint Hugues, un calice d'or du poids de trente onces et une précieuse chasuble. Elle obtint de lui, et amena avec elle des religieux qui construisirent les lieux réguliers. Son époux les combla de bienfaits durant sa

[1] Bibl. Cl., p. 529, 1717.

vie, et, selon un usage assez fréquent chez les fondateurs, il finit par y prendre l'habit. Six dépendances relevaient de Longpont qui comptait vingt-deux religieux [1061]. [1]

Guy Ier, comte de Ponthieu, donna l'église de Barly, au territoire d'Abbeville, au diocèse d'Amiens. Le prieuré dédié à saint Pierre s'enrichit de terres voisines, d'une foule de droits et de redevances dus à la libéralité du comte, à la générosité de ses vassaux, et fut habité par vingt-quatre moines [1075]. [2]

Hugues, comte de Dommartin, était un des vassaux les plus redoutables du roi Philippe. Il lui déclara la guerre, dévasta ses domaines, et exerça, sur les terres des Églises de Beauvais et de Paris, des brigandages qui lui attirèrent l'excommunication. S'étant dessaisi entre les mains de Gui, évêque de Beauvais, de l'église de Saint-Leu d'Esserent-sur-Loire, l'évêque la donna à Hugues et aux moines de Cluny, *ses seigneurs et frères*. Le comte, afin d'y favoriser la construction d'un prieuré, fit abandon de la terre de Saint-Leu et de ses dépendances. Les Clunistes y placèrent vingt-cinq moines et construisirent une église qui servit de lieu de sépulture aux comtes de Dommartin [1080]. [3]

La fondation du prieuré de Nogent-le-Rotrou semble avoir été inspirée par une pensée d'expiation. Geoffroy, vicomte de Chateaudun, comte de Mortagne et du Perche, avait été sans cesse tourmenté du besoin d'agrandir sa puissance qui n'était que d'un ordre secondaire, quoiqu'il s'intitulât « très illustre par la noblesse du sang et par la richesse. » Fulbert, évêque de Chartres, l'avait excommunié pour des usurpations commises sur les terres de son église. Mais les foudres spirituelles restant impuissantes, l'évêque s'adressa à différentes reprises au roi Robert, à la reine Constance, à Henri leur fils, au duc de Normandie, au comte de Chartres, suzerain de Geoffroy, pour obtenir la répression de ces violences. Du haut des murs des châteaux de Gallardon et d'Illiers, Geoffroy tenait en échec la ville et l'église de Chartres. Fulbert fit un dernier appel à

[1] Gall. Christ., t. VII, p. 555.
[2] Id , t. X, p. 296 et 1313.
[3] Ann. Bened., t. V, p. 178. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 661.

tous les habitants du pays, menaça d'interdire le service divin dans le diocèse, et parvint ainsi à pacifier le comte turbulent qui, peu de temps après, s'étant pris de querelle avec les habitants de Chartres, fut poignardé à sa sortie de la cathédrale, au milieu des chevaliers qui l'entouraient [1040]. [1]

En 1031, il avait relevé, près des murs de Nogent, un ancien château démantelé par les Normands, et commencé la construction d'une église dédiée à saint Denis. Son fils Rotrou Ier, après avoir cherché à venger sur l'évêque et sur les habitants de Chartres le meurtre de son père, mit la dernière main à cette église, qu'il qualifia de superbe basilique, et la donna à l'abbaye de Saint-Père de Chartres, avec les terres, l'or, l'argent, les provisions laissés par Geoffroy. Les religieux y établirent un prieuré.

Hubert, abbé de Saint-Père, laissa perdre une partie de ces ressources. Ses dissidences avec l'évêque Arald l'ayant obligé à donner sa démission, Geoffroy II, fils de Rotrou, et Béatrix de Roucy sa femme, en profitèrent pour reprendre possession des revenus du prieuré et pour mettre la main sur le trésor de son église. Ils n'y laissèrent qu'un calice d'or, et retinrent le reste en paiement d'une somme qu'ils avaient prêtée aux moines. Ceux-ci ayant osé réclamer, la comtesse et son mari les mirent à la porte, dans l'intention de rompre toutes relations avec Saint-Père de Chartres et avec l'évêque, dont la puissance leur portait ombrage. Cependant Geoffroy était, selon le témoignage d'Orderic Vital, plein de générosité et de valeur, réglé dans ses mœurs, craignant Dieu, défenseur ardent des opprimés, protecteur zélé des pauvres et du clergé. Ce qu'il avait enlevé à des religieux qui lui étaient antipathiques, il le donna à d'autres qui lui inspiraient du respect. Il réunit des seigneurs, des chevaliers, des clercs, Richer, archevêque de Sens, Gaufred, évêque de Chartres, Thibaut, comte de Champagne, et, par une charte étendue, précédée d'un éloquent préambule, il donna Nogent à Hugues de Cluny [1080]. [2]

[1] Art de vérifier les dates, t. IV, p. 877.
[2] Bibl. Cl., p. 541.

Cette donation, confirmée par une bulle d'Urbain II, comprenait des terres qui, depuis, sont devenues des villages, des forêts, des droits dans les forêts, des droits sur les marchés, sur la succession des serfs, et une foule de redevances dont nous ne pouvons donner l'énumération. Les habitants du bourg de Saint-Denis, affranchis de la justice du comte, ne relevaient que de celle du prieur. Il y avait donc place à Nogent pour un établissement important. Aussi Eustache, abbé de Saint-Père, réclama-t-il, en 1094, au concile d'Autun, contre cette donation. Mais l'envoyé du comte, rappelant que l'abbé Hubert avait laissé tomber le prieuré, qu'il avait été lui-même expulsé de Saint-Père, que plus tard le comte l'avait transféré régulièrement, en obtint sans difficulté le maintien. Hugues fit établir à Nogent, par les deux premiers prieurs, Hubert et Bernard, une communauté de vingt-sept moines. Huit doyennés ou celles furent construits sur ses terres. [1]

Les dernières acquisitions, les dernières réformes qui nous restent à signaler en France, eurent lieu en Flandre, aux bords de l'océan Britannique. C'est là que venaient expirer ces possessions clunisiennes que nous avons vues commencer aux pieds des Pyrénées et sur les rivages de la Méditerranée.

L'abbaye de Sithieu ou de Saint-Bertin, fondée vers 648 par deux moines allemands sortis de Luxeuil, saint Omer, évêque de Térouanne, et saint Bertin, apôtre des Flandres, était une des plus anciennes et des plus riches de France. Elle possédait de nombreuses églises, de vastes propriétés territoriales. Les comtes de Ponthieu leur avaient fait don de la ville d'Arques et du comté qui en dépendait. A la fin du neuvième siècle, la ville de Saint-Omer s'était formée autour d'elle, et les abbés l'avaient entourée de murailles pour la protéger contre les attaques des Normands. Mais l'indiscipline s'y était glissée à la suite des guerres et de l'administration des abbés laïques. En 900, Baudouin II dit le Chauve, comte de Flandres, s'empara de l'abbaye et la transmit, après sa mort, à son fils Arnoul-le-Vieux, qui, se croyant guéri

[1] Id., p. 546.

de la pierre par l'intercession de Gérard de Brogne, confia, en 944, à ce saint personnage le soin de la restaurer. Mais, au seul nom de réforme, les moines se révoltèrent, et ni la persuasion, ni les menaces ne pouvant les ramener à la soumission, le comte fut obligé de les chasser et d'établir à leur place, sous la direction de Gérard, des religieux tirés de différents monastères. La discipline introduite par Gérard ne put longtemps s'y maintenir. En 1021, Baudouin-le-Barbu amena de Saint-Waast d'Arras le moine Roderic et le mit à la tête de la communauté, malgré l'opposition unanime des moines et la fuite de plusieurs d'entre eux. Mais l'insubordination vint encore déjouer ses efforts, et, quelques années plus tard, la maison sainte était devenue une caverne de brigands. Ni la peste qui fondit sur le monastère, ni un incendie, plus terrible que les précédents, qui, vers 1040, le réduisit presque entièrement en cendres, ne parurent aux religieux des signes assez évidents de la colère du ciel, pour vaincre leur obstination. Une anecdote consignée dans la Chronique des abbés montre quelle idée ils donnaient de leurs mœurs, et dans quel abandon était tombée la clôture. Héribert, prieur sous l'abbé Bovon, ayant un jour arraché une serve de Saint-Bertin d'entre les mains des ravisseurs, la pauvre fille s'imagina qu'en la délivrant il n'avait eu d'autre but que d'en faire sa maîtresse. Elle pénétra jusque dans sa cellule, où le prieur, en rentrant, après le chant des matines, la trouva couchée dans son lit. Les abbés Bovon et Héribert, presque continuellement occupés de soins matériels et de constructions, ne purent guère veiller au maintien de la discipline. Jean, leur successeur, rebâtit l'église, les lieux réguliers, qui, à peine relevés, avaient été de nouveau la proie d'un incendie qui dévora presque toute la ville de Saint-Omer. Il s'occupa de les embellir; il enrichit la bibliothèque; mais il laissa à son tour la régularité dans l'état déplorable où il l'avait trouvée. [1]

En 1095, s'étant fait saigner, à l'époque prescrite par la règle,

[1] Cartulaire de Saint-Bertin, publié par M. Guérard, préface, p. 35, 41, 48, 52, et Chronique des abbés, p. 189.

il sortit pour rendre visite à Robert II, comte de Flandre, fut saisi d'une inflammation de la veine et atteint d'une fièvre violente. Comme il était en point de mort, un de ses religieux lui demanda s'il ne possédait rien en propre, de peur que cette infraction au vœu de pauvreté compromît son salut éternel. « Pas une obole, » répondit-il. Tous ses moines n'auraient pas pu se rendre un pareil témoignage. Ils recevaient et faisaient des présents; ils avaient des serviteurs particuliers auxquels ils donnaient le surplus de leur portion de vivres, au lieu de le donner aux pauvres; ils sortaient à leur gré, et ne respectaient aucune des prescriptions de la règle. Le désordre occasionné par la propriété individuelle avait amené la gêne dans l'opulente abbaye, et un petit nombre de religieux y trouvait à peine de quoi vivre. [1]

Saint-Bertin, quoique placé sous la liberté romaine, était soumis au patronage des évêques de Térouanne et des comtes de Flandre. Ils devaient veiller à sa prospérité, et c'était à leur diligence que la réforme y avait été autrefois introduite. Clémence, fille de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, et belle-sœur d'Eudes, duc de Bourgogne, qui possédait la régence durant le séjour du comte Robert son époux en Palestine, pressa vivement Hugues de Cluny de venir y rétablir la régularité. « Il ne pouvait y avoir, » disait-elle, d'œuvre plus méritoire que de convertir une église » devenue l'habitation des méchants en la demeure glorieuse » des serviteurs de Dieu. » Comme Hugues, dans la crainte d'éprouver une trop vive résistance de la part des moines, faisait toujours attendre son consentement : « Je vous donne hardiment » l'assurance, répondit la comtesse, que je poursuivrai ce dessein » avec une fermeté inébranlable. Ni les dissentiments des grands, » qui, du reste, n'existent pas, car tous ont à cœur cette réforme, » ni les contradictions des frères, que nous saurons bien réduire, » ne me détourneront de cette œuvre sainte. »

Afin de décider l'abbé de Cluny, elle lui envoya une charte conçue dans ces termes : « Moi Clémence, par la grâce de Dieu

[1] Cart. de Saint-Bertin, préface, p. 53.

» comtesse de Flandre, gouvernant mes États avec les mêmes » pouvoirs que mon époux et maître, lorsqu'il était présent; » d'après les conseils des évêques de Térouanne et d'Arras, à l'ins- » tigation des principaux seigneurs que j'ai convoqués, conformé- » ment à la pétition de l'abbé de Saint-Bertin et à la volonté que » le ciel m'a inspirée, nous vous accordons le monastère de » Saint-Bertin avec ses propriétés et ses dépendances; nous vous » le livrons, par cet écrit, à perpétuité. » Elle promettait de faire ratifier cette donation par son époux, lorsqu'il serait de retour de Palestine. L'abbé nommé par Hugues devait introduire à Saint-Bertin les coutumes de Cluny. S'il y manquait ou s'en acquittait avec négligence, Hugues devait le changer et en nommer un autre, sans pouvoir le prendre ailleurs qu'à Cluny. « Maintenant, ajoutait » la comtesse, il appartient à votre prudence et à votre sainteté » d'ordonner ce lieu de telle manière, que les mauvaises herbes » qui y pullulent depuis longtemps soient arrachées, et que le nom » de Dieu y soit glorifié par la vie de ses nouveaux habitants. » Elle fit signer cette charte par les évêques de Térouanne, d'Arras, par Robert de Béthune, avoué de l'abbaye, par Baudouin, châtelain de Saint-Bertin, et elle obtint d'Urbain II sa confirmation. [1]

Malgré ces pressantes sollicitations, Hugues hésitait toujours à accepter la donation de l'abbaye. L'esprit indépendant des moines flamands, le désordre dans lequel ils vivaient depuis nombre d'années, leur attachement à des habitudes libres, sensuelles et grossières, l'insuccès des réformes précédentes, étaient autant d'obstacles qui effrayaient sa prudence. Mais, afin de donner satisfaction à la comtesse et à l'abbé Lambert, successeur de Jean, il convint, avec ce dernier, d'employer plutôt l'adresse que la contrainte. Lambert était un ancien oblat de Saint-Bertin, qui avait parcouru les principales écoles de France pour compléter son instruction. Il possédait une sagacité qu'aucune difficulté n'embarrassait; il était grand admirateur de saint Hugues, qu'il avait connu dans plusieurs conciles; mais, sans cesse occupé à achever les constructions commencées,

[1] Migne, Patrol. lat., t. CLIX, p. 939. — Bull. Cl., p. 28.

à recouvrer les fiefs aliénés par ses prédécesseurs, les dîmes usurpées par les laïques, il se sentait impuissant à lutter contre le désordre moral, et ne voyait de salut pour son monastère que dans sa soumission à Cluny. Il montra beaucoup d'habileté et de ténacité dans le moyen qu'il employa pour introduire les disciples de saint Hugues.

Se trouvant atteint d'une grave indisposition, il se fit transporter dans la salle du Chapitre, la veille de Noël, jour qui était destiné à purifier sa conscience par la confession, le jeûne, la pénitence, afin de célébrer dignement et joyeusement la naissance du Sauveur. Il profita de cette circonstance et de la mort qui semblait l'appeler, pour adjurer avec émotion ses frères de penser à leur salut. Il sentait, dit-il, que sa vie était en danger, et sa conscience lui reprochait amèrement de les avoir laissé vivre dans la licence. Il leur renouvela la défense de posséder quelque chose en propre, de donner ou de recevoir sans le consentement de l'abbé, d'avoir des domestiques particuliers, de remettre à ces domestiques et à d'autres personnes les restes destinés aux pauvres. Quelque temps après, il recouvra la santé, et, voyant qu'il n'avait rien obtenu par ses conseils, il se concerta avec le comte Robert, avec Clémence, avec Jean, évêque de Térouanne, et annonça à ses moines l'intention d'accompagner ce dernier à Rome. Arrivé à Cluny, il s'arrêta, laissa l'évêque continuer son voyage et supplia Hugues d'accepter son abbaye, ne demandant pour lui-même que la faveur de vivre sous sa direction comme simple frère. Cette idée de retraite s'enracinant bientôt dans son esprit, il chercha, dans la paix de cette vie nouvelle, une consolation aux déboires dont son administration avait été remplie. Mais, au retour de l'évêque, ses moines s'apercevant de son absence, s'informèrent de sa retraite et le réclamèrent avec instance. Il se fit prier pendant quelque temps et revint au milieu d'eux avec douze Clunistes. [1]

Une coutume de Cluny décidait que le moine étranger qui vou-

[1] Cartulaire de Saint-Bertin, publié par M. Guérard, préface, p. 54, et Chronique des abbés, p. 268.

lait entrer dans l'ordre devait faire de nouveau profession à Cluny. Lambert avait fait cette profession ; il était donc devenu moine de Cluny. Aussi, au moment de son départ, Hugues fit lire dans tous ses monastères un statut qui rappelait ce qui s'était passé. Lambert lui avait abandonné Saint-Bertin, pour en disposer à sa volonté, en ne demandant pour lui-même que la liberté de vivre comme simple moine à Cluny ; mais Hugues n'y avait pas voulu consentir. Il l'avait au contraire obligé de rentrer dans son abbaye, afin qu'il y restât jusqu'à la fin de sa vie, afin que sa communauté le regardât, le respectât, l'aimât, disait-il, « comme notre moine et profès. » Il fonda en même temps son anniversaire, et il fit comprendre, dans une bulle donnée en 1100 par Pascal II, l'abbaye de Saint-Bertin parmi les abbayes soumises à l'ordination de Cluny. [1]

Lambert éprouva une vive résistance en essayant de mettre en usage à Saint-Bertin les coutumes clunisiennes. Quelques religieux obéirent, mais la plupart se révoltèrent. Il fit saisir les rebelles par les soldats du comte de Flandre, les dispersa dans différentes églises et les remplaça par des Clunistes. Robert, que ses prodiges de valeur à la croisade firent surnommer la lance et l'épée des chrétiens, qui refusa la couronne de Jérusalem, et s'efforça de corriger par de sages lois, dans ses États, les violences, les mauvaises mœurs et les abus, adressa lui-même, en 1106, à saint Hugues, une charte signée par la comtesse, par les évêques d'Arras et de Térouanne, pour le remercier d'avoir accédé aux prières de sa femme. Il lui confia de nouveau Saint-Bertin à perpétuité, à la condition qu'il ne serait jamais réduit en prieuré. [2]

[1] Migne, Patrol., t. CLIX, p. 947. — Bull. Cl., p. 32. — Rien ne prouve, dit M. Guérard, dans la préface du Cartulaire de Saint-Bertin, que Hugues, qui avait longtemps résisté aux offres de l'abbé Lambert et à l'invitation de la comtesse de Flandre, ait jamais accepté le don de Saint-Bertin. La bulle que nous venons de citer atteste le contraire. Une autre bulle, donnée en 1109, par Pascal II, à la demande de l'abbé Pons, successeur de Hugues, fait également figurer Saint-Bertin parmi les abbayes qui étaient placées sous la disposition de ce dernier : *Quæ sub prænotati abbatis Hugonis dispositione manserunt.* Bull. Cl., p. 32. — Bibl. Cl., p. 569.

[2] Bibl. Cl., p. 538.

Mais une pareille dépendance était trop grande pour ne pas créer à l'abbé des difficultés avec ses moines, et pour ne pas amener, comme nous le verrons plus tard, un désaccord entre le maître et le disciple. En attendant, Saint-Bertin entra dans une ère nouvelle. Des seigneurs vendirent leurs biens pour y prendre l'habit. Le nombre des religieux s'éleva jusqu'à cent cinquante. Ils vécurent dans l'abondance, là où douze moines vivaient autrefois dans la gêne. Lambert étendit la réforme à Saint-Waast d'Arras, à Saint-Pierre de Gand, et dans d'autres maisons. Il sortit de leur sein des abbés, des évêques, et Lambert lui-même refusa l'archevêché de Reims, malgré les conseils de saint Anselme, qui lui recommandait de s'en remettre entièrement à la décision de son supérieur, l'abbé de Cluny. [1]

La réforme de Saint-Bertin amena de nouvelles donations dans ce pays, où Cluny comptait déjà quelques églises et quelques celles. Baudoin III, comte de Hainaut, possédait avec Ida sa mère, fille de Henri II, comte de Louvain, l'église de Saint-Saulve, près Valenciennes, dans laquelle cet apôtre de Flandre avait été enseveli après sa décapitation par des païens, et qui avait été pourvue par Charles-Martel ou Charlemagne d'un monastère pour des chanoines. Baudoin l'inféoda à la comtesse Adélaïde d'Audenarde, qui la céda à Gérard de Landas, lequel la transmit à son tour à Alnade et à sa femme Richilde. Ce lieu vénérable transmis ainsi à des femmes, dans un pays où la coutume permettait les fiefs féminins, fut rendu par ses détenteurs à Manassès, évêque de Cambrai, afin qu'il le donnât à Cluny. Manassès l'exempta de sa juridiction et y joignit le monastère de Saint-Gauger construit par un ancien évêque de ce nom, près des murs de sa ville épiscopale, au sommet d'une montagne dédiée aux idoles, qui était le rendez-vous de fêtes et de superstitions païennes. Cet évêque y reçut la sépulture, après trente-neuf ans d'épiscopat. Les seigneurs du pays, sur la foi des miracles qui s'accomplissaient à son tombeau, comblèrent de dons cette église. C'était, au dire de l'historien des évêques de Cambrai, une

[1] Ann. Bened., t. V, p. 549, 433, 492.

vénérable et royale abbaye. Une nombreuse cohorte de frères s'y occupait au service de Dieu. L'évêque saint Thierry la convertit, vers 850, en une église collégiale, tout en lui conservant le nom de monastère. Mais les invasions des Hongrois furent pour elle le germe d'une décadence que consommèrent la faiblesse des abbés et le brigandage des seigneurs. Ses chanoines, autrefois plus nombreux, étaient réduits à cinquante. En donnant Saint-Saulve et Saint-Gauger à Cluny, Manassès ne se réserva au profit de son église qu'un cens annuel d'une once d'or. Saint-Saulve fut converti en un prieuré de vingt-huit religieux ; nous ne savons ce qui advint de Saint-Gauger qui continua d'être habité par des chanoines [1103].[1]

En 1105, Eustache III, comte de Boulogne, qui avait été à la croisade, Marie son épouse, fille de Malcom III, roi d'Écosse, et sœur de Mathilde, femme de Henri I[er], roi d'Angleterre, de concert avec Ida de Lorraine sa mère, donnèrent à Cluny les villages de Rumilly et de Bierdes, et autorisèrent les chevaliers à disposer des bénéfices qu'ils tenaient d'eux. Hugues fonda un petit prieuré à Rumilly pour quatre moines. Eustache, ayant perdu sa femme et refusé le royaume de Jérusalem, y prit l'habit et mourut en 1125.[2]

Eustache et Marie attachaient un grand prix au monastère de Saint-Wulmar de Boulogne, où leur père avait été enseveli. Sur la demande de l'abbé Alfrid, ils firent venir un moine du Bec pour mettre fin au désordre dans lequel vivaient les religieux. Ce moine nommé Lanfrid, qui était recommandable par sa piété, se trouva, par la faiblesse de son caractère, au-dessous d'une pareille tâche. Voyant ses conseils méprisés, il demanda à Gérard, évêque

[1] Bibl. Cl., p. 535. — Ann. Bened., t. V, p. 458. — Gesta Episcop. Camerac. dans Migne, Patrol. lat., t. CXLIX, p. 73, 124, 136. — Marlot, Hist. de l'Église de Reims, t. III, p. 233. Saint-Saulve resta prieuré clunisien jusqu'en 1628, époque à laquelle Philippe d'Oignies obtint d'Urbain VIII le rétablissement de son titre abbatial. L'église de Saint-Gauger subsista au sommet de la montagne sur laquelle elle avait été bâtie jusque vers 1540. Charles-Quint y ayant élevé une citadelle, les chanoines émigrèrent avec le corps de leur saint patron dans l'église de Saint-Waast d'Arras, qui prit le nom de Saint-Gauger. Gall. Christ., t. III, p. 73, 131 à 136.

[2] Art de vérifier les dates, t. III, p. 762.

de Térouanne, la permission d'abdiquer, et, sur son refus, il s'adressa à Anselme, prieur du Bec, qui l'engagea à ne pas abandonner ce troupeau infidèle. Mais Anselme, convaincu bientôt lui-même qu'il n'y avait rien à espérer de la corruption des religieux, pressa l'évêque de ne pas « retenir l'agneau au milieu des » loups, de ne pas donner les petits lionceaux à une brebis pour » les apprivoiser, de ne pas jeter l'innocent, qui tendait ses mains » suppliantes, dans la fournaise des Chaldéens. » Il lui conseilla de chercher un supérieur dont le caractère fût mieux trempé pour soutenir la guerre que la correction des mœurs lui attirait. Le comte en conféra avec l'évêque de Térouanne, avec Lambert, abbé de Saint-Bertin, et tous trois furent d'avis de remettre Saint-Wulmar dans les puissantes mains de l'abbé de Cluny. Mais comme toutes les anciennes abbayes qui ne permettaient guère qu'on leur enlevât ce titre, et malgré une bulle de Pascal II qui la plaça, en 1107, à perpétuité sous l'ordination de Cluny, celle de Saint-Wulmar ne paraît pas y être longtemps restée. [1]

Du reste, de toutes les abbayes du centre et du midi de la France, un bien petit nombre consentit à accepter longtemps cette obéissance, et Hugues adopta un autre plan pour assurer dans les contrées du Nord l'influence de l'ordre. Il donna à ses prieurés une plus grande importance. La Charité et Saint-Martin des Champs devinrent les principaux centres de son action; mais elle était aussi représentée par d'autres établissements dont la richesse et le nombre des religieux, quoique à un degré inférieur, étaient encore considérables. Les grands prieurés de second ordre étaient plus nombreux dans la province de France que partout ailleurs. Une simple énumération suffit pour en donner une idée. Saint-Pierre de Coinci, au diocèse de Soissons, comptait trente-six moines; Lihons en Santerre, au diocèse d'Amiens, vingt-six; Saint-Pierre d'Abbeville, vingt-quatre; Saint-Leu d'Esserent, au diocèse de Beauvais, vingt-six; Saint-Arnoul de Crépy, au diocèse de Senlis, vingt-huit; Longpont, au diocèse de Paris, vingt-deux; Nogent-

[1] Ann. Bened., t. V, p. 511. — Bibl. Cl., p. 539. — Bull. Cl., p. 35.

le-Rotrou, au diocèse de Chartres, vingt-sept; Saint-Saulve de Valenciennes, vingt-huit. Venaient ensuite des maisons plus petites : Sainte-Marie de Nanteuil, au diocèse de Meaux, comptait treize moines; Sainte-Marguerite d'Elincourt, au diocèse de Noyon, treize; Montdidier, au diocèse d'Amiens, douze. Vingt-cinq autres prieurés, dans les diocèses de Boulogne, Liège, Soissons, Amiens, Beauvais, Paris, Meaux, Orléans, Chartres, Reims, Châlons, Toul, Langres, possédaient un nombre inférieur à ce chiffre. [1]

Nous nous sommes étendu longuement sur les agrandissements de l'ordre en France, du temps de saint Hugues, sans avoir épuisé la liste de ses possessions. Une énumération plus complète nous entraînerait trop loin, et la plupart d'entre elles n'ont pas d'histoire. Quand on jette un coup d'œil sur la carte pour y chercher les anciens prieurés clunisiens, on voit qu'ils se ramifiaient sur la plus grande partie du territoire, comme les mailles d'un réseau. C'était une puissance sans égale, qui devait s'accroître encore pendant un demi-siècle, mais une puissance trop grande déjà pour que son apogée, en vertu d'une loi commune à toutes les institutions humaines, ne touchât pas à son déclin.

[1] Bibl. Cl., p. 1711.

CHAPITRE XI.

Extension de l'ordre à l'étranger. — Pays germaniques. — Lombardie. — Angleterre. — Guillaume-le-Conquérant. — Fondations diverses par des seigneurs anglo-normands. — Considérations générales sur la constitution de l'ordre de Cluny.

Hors de France, l'ordre de Cluny ne se développa pas partout de la même manière. Mais, là encore, son extension ne s'arrêta qu'à une époque où ce grand arbre, portant partout ses branches, pliait déjà sous le faix de sa ramure. Les principaux obstacles qu'elle rencontra furent l'éloignement, l'esprit de nationalité, les guerres qui désolèrent certains pays, tels que l'Allemagne et l'Italie. Quant à l'Allemagne en particulier, il était difficile d'établir une colonie française à la tête d'une communauté dont la plupart des membres appartenaient à la famille germanique. La différence des mœurs et du langage, la puissance et l'antiquité de plusieurs églises, l'importance qu'y avaient possédée autrefois les cloîtres, formaient autant d'obstacles insurmontables. On ne pouvait trouver dans ce pays, de la part du clergé séculier, qui était plus ambitieux et plus puissant que partout ailleurs, une soumission assez complète, encore moins cette sorte d'abdication qui avait livré l'Église d'Espagne aux religieux français. Quelques monastères furent fondés, il est vrai, sous l'abbé Hugues dans la haute Allemagne, et, à défaut de l'empereur Henri IV, qui se montra peu bienveillant pour le clergé, les Welf, ducs de Bavière, les Hohenstauffen, ducs de Souabe et de Franconie, les Zaeringhen, ducs de Carinthie, d'autres seigneurs moins illustres et des évêques, en établirent sur leurs domaines; mais Cluny s'y fit surtout connaître par l'adoption de ses coutumes; il ne vit pas augmenter d'une manière notable le nombre de ses dépendances.

Dans l'ancien royaume de Bourgogne transjurane, annexé, ainsi

que celui d'Arles, par Conrad-le-Salique, à la couronne de Germanie, Payerne avec ses trente moines, Romain-Moutier avec vingt-deux, la celle de Saint-Udalric avec sept, étaient les principales possessions de l'abbaye bourguignonne. Nous trouvons, vers la fin de la vie de Hugues, dans des contrées de langue allemande qui possédaient une indépendance propre, deux fondations de quelque importance. Bâle, détachée sous Rodolfe III du royaume de Bourgogne et devenue ville immédiate du royaume d'Allemagne, était gouvernée par ses évêques, qui exerçaient les droits de l'empereur. En 1105, son puissant prélat, Burchard d'Asnel, parent de Henri IV, voulant donner à Hugues de Cluny un témoignage « de l'antique » amitié et familiarité dans laquelle ils avaient vécu ensemble, » lui céda à perpétuité le monastère de Saint-Alban, sous les murs de la ville. Il demanda en retour, pour lui et ses successeurs, une application de prières et de bonnes œuvres, dans toutes les maisons de l'ordre. Il adjura Hugues de défendre les moines contre toute attaque. Il voua à la malédiction de Dieu, de la Vierge, de saint Alban et de tous les saints, quiconque enfreindrait ces dispositions. En qualité de prince séculier, il prononçait contre les infracteurs une amende de cent sols d'or au profit du fisc royal. Hugues plaça douze moines à Saint-Alban. [1]

Les conseils de Burchard déterminèrent, la même année, une donation semblable de la part des comtes de Montbéliard et de Ferrette. Ce comté qui, sous l'indolent Rodolfe III, s'était détaché de la Bourgogne et conservait son indépendance dans le royaume allemand, se trouvait entre les mains de Thierry Ier, comte de Mouzon, descendant des anciens ducs d'Alsace, époux d'Ermentrude, fille de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne et beau-frère de Guy, archevêque de Vienne, qui fut plus tard le Pape Calixte II. Quelques années après la mort de son époux, Ermentrude fonda le prieuré de Froide-Fontaine, près de Dèle en Alsace, et le soumit « au vénérable père Hugues. » Frédéric, son fils aîné, qui, le premier, prit le titre de comte de Ferrette, voyant l'antique église

[1] Bibl. Cl., p. 536.

de Saint-Christophe d'Altkirch, dont la construction était due à ses ancêtres, tombée entre les mains de chanoines simoniaques et irréguliers, obtint le consentement de sa mère, celui de l'évêque de Bâle, et en fit la tradition à Hugues de Cluny, entre les mains de Hugues de Diurnach, prieur de Morteau sur le Doubs. Hugues y envoya dix moines, à la tête desquels était un religieux que Cluny se glorifiait d'avoir formé, et dont la vie mérite de nous arrêter un instant [1105]. [1]

Il était d'origine allemande et se nommait Morand. Ses parents, dans l'espérance de voir naître en lui une vocation pour l'Église, le placèrent aux écoles de Sainte-Marie de Worms. En effet, il devint pieux, instruit, et on le jugea digne du sacerdoce. En se rendant en pèlerinage à Saint-Jacques, en Galice, il passa par Cluny, fut frappé de la régularité des moines, de la bonté de Hugues, de la sagesse de ses entretiens, et, à son retour, il y prit l'habit. Ses mérites le firent remarquer, et sa réputation se répandit dans plusieurs dépendances de l'ordre. Le supérieur d'une maison d'Auvergne, dont le nom n'est pas indiqué, pria Hugues de lui envoyer Morand pour initier ses religieux aux coutumes de Cluny. La popularité s'attacha bientôt à son nom. Les habitants du voisinage se présentaient à la porte pour demander sa bénédiction, et lui amenaient des malades pour les guérir. Ce fut alors qu'il reçut de Hugues l'ordre d'aller diriger le prieuré d'Altkirch. Le comte Frédéric et les habitants l'accueillirent avec enthousiasme. La sainteté de sa vie inspira aux ames simples une grande vénération pour sa personne. Sa communauté s'agrandit rapidement et persévéra dans la piété. Sa charité merveilleuse faisait regarder sa présence comme un bienfait pour la contrée. On lui reconnaissait le pouvoir de conjurer et de guérir les maladies. Un jour qu'il était en prières dans sa cellule, le feu prit aux bâtiments sans qu'il s'en aperçût. Les frères effrayés vinrent l'avertir en poussant des cris d'alarme. Il sortit au milieu de la foule qui était accourue, leva la

[1] Art de vérifier les dates, t. III, p. 543.—Schoepflin, Alsace illustrée, trad. franç., in-8°, t. IV, p. 90.

main du côté de l'incendie, et l'éteignit à l'instant, comme l'eût fait un déluge d'eau. Il guérit un fiévreux en pressant sa main entre les siennes, une femme démoniaque, que les hommes les plus robustes ne pouvaient contenir, en accomplissant sur elle les cérémonies de l'exorcisme.

Sa bonté envers les pauvres gens l'arma de sévérité contre leurs oppresseurs, sans en excepter le fondateur du prieuré lui-même. Le comte Frédéric avait exigé d'un laboureur d'Altkirch un tribut qui était au-dessus des ressources de cet homme. N'ayant pu en obtenir paiement, il le chargea de fers, le jeta dans un cachot, et le priva de nourriture. Morand, indigné d'une pareille dureté, essaya en vain de fléchir le comte. Peu de temps après, l'impitoyable seigneur fut frappé d'une paralysie qui lui contracta affreusement les traits du visage. Il regarda cet accident comme une punition, et alla humblement implorer le secours du saint homme. « Comment, lui répondit Morand, oses-tu demander » mon aide, quand tu retiens injustement en prison un des » nôtres? Tu es toi-même l'ennemi de ton salut. Sache que tu » seras frappé d'un mal plus grave encore, si tu ne mets en » liberté ce laboureur. » Le comte, ayant promis de relâcher son prisonnier et de l'exempter de toute redevance, Morand traça le signe de la croix sur son visage et fit disparaître toute trace de la maladie.

Il mourut dans un âge avancé, après avoir fait bénir dans ces contrées le nom de Cluny. Des prêtres, des religieux, accoururent de tous les points du diocèse à ses obsèques. On l'ensevelit au milieu de l'église du prieuré, et on lui éleva un tombeau de marbre blanc, sur lequel était sculptée son effigie. Des aveugles, des paralytiques, y vinrent, avec une foi profonde, chercher leur guérison. Un démoniaque, après deux jours et deux nuits d'attente, vit, dans son sommeil, Morand, vêtu d'une étole blanche, sortir à mi-corps de son sépulcre et chasser le démon qui rôdait autour de lui. Ces merveilles et d'autres que nous passons sous silence valurent à Morand le titre de bienheureux. Les moines de Cluny le regardèrent comme une des gloires de l'ordre, et eurent recours à son

intercession. On donna son nom au prieuré d'Altkirch, qui jusqu'alors avait porté celui de Saint-Christophe, et on montre encore aujourd'hui la chapelle vénérée où le saint prieur rendit le dernier soupir. [1]

La Lombardie était la seule province d'Italie dans laquelle Cluny eût des possessions directes. Elle était aussi le champ de bataille de la papauté et de l'empire. Deux grands partis s'y trouvaient en présence : Pavie suivait la bannière impériale, Milan celle du pape. Autour de ces deux villes, sept cités indépendantes, Côme, Bergame, Brescia, Lodi, Crême, Crémone, Novare, s'unissaient, selon les chances de la guerre et selon leur intérêt, tantôt à l'une, tantôt à l'autre faction. L'empereur, en passant les Alpes avec ses troupes, ne manquait pas de faire sentir sa rancune aux cités, aux évêques, aux abbés, aux comtes de la campagne qui lui étaient hostiles. La plupart des évêques étaient schismatiques, les autres indécis, sans conviction, prêts à embrasser la cause du plus fort. C'étaient là des circonstances peu favorables au développement des institutions monastiques. Cependant quelques citoyens, durant cette époque calamiteuse, en vinrent demander à Cluny.

En 1068, un ahriman ou noble citoyen de la ville libre de Lodi, fit bâtir dans un de ses faubourgs une église dédiée à saint Marc l'Évangéliste, aux saints Fabien et Sébastien. Il la donna à Hugues, afin d'y placer un nombre de moines en rapport avec les revenus du lieu. Ce nombre ne put s'élever qu'à quatre. En 1077, des citoyens de Crémone donnèrent la chapelle suburbaine des Saints-Gabriel-et-Raphaël, avec les revenus nécessaires pour l'annexion d'un prieuré semblable. La tradition de cette église fut faite, entre les mains d'un représentant de Hugues, par un symbole d'origine germanique, fréquemment usité chez les Goths, les Franks et les Lombards. Les donateurs étendirent à terre la charte de donation ; on posa sur elle un couteau, une paille, une motte de terre ; le donataire les leva successivement, et prit le parchemin, en signe

[1] Bibl. Cl., p. 502. — Ann. Bened., t. V, p. 476. — Schoepflin, trad. franç., t. IV, p. 98.

d'investiture du sol, des différentes productions de la terre et de tous les droits qui en résultaient.

En 1079, Gilbert, comte de Bergame, donna des terres, des chapelles, qui servirent à fonder le prieuré de Saint-Paul d'Argono. En 1082, le prêtre Pierre Guitmond, qui venait d'acheter de Gisulfe, fils d'Otmar, le monastère de Saint-Valérien de Rodobbio, près de Verceil, le donna par testament authentique à Hugues de Cluny, avec faculté de disposer de ses propriétés, d'y établir un abbé ou un prieur, d'y placer des moines occupés à chanter matines, messe, vêpres, et à prier pour le donateur. Ces petits prieurés, qui ne reçurent que trois ou quatre frères, étaient situés sur des terrains qui dépendaient du domaine des comtes ou des communes. Les donateurs espéraient, par ces fondations, placer sous la sauvegarde des moines le territoire affranchi, et établir comme une ceinture de sûreté autour de leur ville, sans parler des secours de charité qu'ils attendaient de la présence de religieux appartenant à un ordre pieux et puissant. [1]

La plus considérable de ces fondations fut celle de Saint-Jacques de Puntido, au diocèse de Milan, due en 1087 à Eudes, prêtre de Brescia. Hugues en confia l'achèvement au bienheureux Albert, disciple en qui il plaçait une grande confiance. Il lui donna, au moment de son départ, en présence de plusieurs moines réunis sous le porche de l'église du prieuré de Saint-Romain-sur-Saône, le pouvoir de disposer d'une manière absolue des biens du nouveau prieuré, pourvu, ajoutait-il, que la bonne renommée de l'ordre restât sauve. Les vertus d'Albert procurèrent à Saint-Jacques de Puntido un rapide accroissement; trente moines vécurent sous sa direction; Lanfranc, évêque de Bergame, reçut de sa main l'habit religieux. En 1090, les habitants de Côme étant en guerre avec ceux des rives de l'Adda, Albert se porta comme conciliateur et conclut entre eux un traité de paix. Les Comasques déchirèrent les conventions qu'il avait rédigées, mais à leur préjudice, dit un his-

[1] Chartes et Diplômes, t. XXXII, p. 50; t. XXXIII, p. 34 et 86; t. XL, p. 31. — Cantù, Hist. des Italiens, t. IV, p. 446. — Bibl. Cl., p. 1744. — Ann. Bened., t. V, p. 78, 102. — Michelet, Origines du Droit, p. 124.

torien, car ils furent vaincus. Albert mourut à Puntido quelques années après, avec une grande réputation de sainteté [1095]. Ses successeurs possédèrent une influence considérable dans le pays et se montrèrent les fermes soutiens de l'indépendance italienne. C'est à Puntido que prit naissance, sous le patronage du Pape Alexandre III, la première ligue lombarde contre les prétentions despotiques de l'empereur Frédéric-Barberousse, dont les podestats, choisis ordinairement parmi des étrangers, exerçaient à leur guise l'autorité judiciaire, sextuplaient les impôts et accablaient les citoyens de vexations. Le 7 avril 1167, les députés de Bergame, Brescia, Crémone, Mantoue, Vérone, Trévise, et ceux de Milan, qui avait été récemment détruite par les Gibelins partisans de Frédéric, oubliant leurs anciennes discordes, tinrent dans le prieuré une grande assemblée. Ils jurèrent sur les Évangiles de s'assister pendant vingt années pour la défense des privilèges qu'ils possédaient depuis Henri IV, de ne conclure ni paix ni trêve avec l'empereur, si ce n'est d'un commun accord, de combattre son armée dans le cas où elle franchirait les Alpes, jusqu'à ce qu'elle fût sortie de l'Italie. Cette ligue, acceptée successivement par les autres villes, aboutit, après vingt-deux ans de guerre, à la paix de Constance, qui, rendant aux républiques italiennes les droits régaliens de battre monnaie, de lever des impôts, de créer des magistratures, le droit de contracter des alliances et de se fortifier, sauf la fidélité à l'empire, consolidait leur existence, non comme un fait, mais comme un droit. Le prieuré resta jusque dans les siècles derniers un des premiers de la province. L'abbaye de Canturio, au diocèse de Como, pour quarante religieuses; celle de Saint-Colomban, au diocèse de Milan, également pour femmes et soumise à Puntido; le prieuré de Saint-Mayeul, à Pavie, pour treize moines; trois prieurés de huit à dix moines; seize de quatre à deux, dans les diocèses de Como, Bergame, Milan, Verceil et Brixen, complétèrent l'ensemble des possessions clunisiennes. [1]

[1] Pfister, Hist. d'Allemagne, trad. Paquis, t. IV, p. 176. — Cantù, Hist. des Italiens, trad. Lacombe, t. IV, p. 516, 526. — Béchard, Hist. du Droit municipal au moyen-âge, t. I, p. 280.

Mais la plus illustre protectrice de l'ordre bénédictin dans ces contrées, l'héritière de l'affection des empereurs germains pour Cluny, fut la grande comtesse Mathilde. Elle avait reçu de son père une puissance qui était sans rivale en Lombardie. Elle possédait le duché de Toscane, les comtés de Modène, de Reggio, de Mantoue, de Ferrare, de Crémone, de Lucques, c'est-à-dire les campagnes et les châteaux dont ces villes libres étaient le centre. Elle tenait encore, dans la haute Lorraine, des terres considérables du chef de sa mère, Béatrix de Lorraine. Mathilde, à la mort de Geoffroy de Lorraine dit le Bossu, son époux, consacra une partie de ses richesses à la défense du saint-siége et à des œuvres utiles. « La » Toscane est pleine de traditions qui attribuent à cette illustre » femme une infinité de châteaux, de ponts et d'églises, des bains, » des palais, des hospices [1]. » Elle fonda des monastères à Frassino et à Canossa, fit réformer par Mont-Cassin Saint-Pierre de Reggio, protégea Vallombreuse dans les Apennins, fit expulser des religieuses déréglées de Saint-Xyste de Plaisance. Mais celui auquel elle porta le plus vif intérêt fut Padolirone ou Saint-Benoît sur le Pô, au-dessous de Mantoue, construit en 1007 par son aïeul Theutald, marquis de Toscane. Elle renonça à sa propriété, qui jusque-là était restée dans sa famille; elle le céda à Grégoire VII, qui lui-même le donna à perpétuité à Cluny, moyennant un cens annuel d'une once d'or, payable en présence du pape ou d'un archi-légat, huit jours avant ou après les calendes de mars [1080] [2]. Hugues envoya à Saint-Benoît, comme abbé, un de ses disciples nommé Hugues, originaire de l'Orléanais, neveu d'Aloïse de Broyes, duchesse d'Orléans. Ce religieux était, au témoignage de Grégoire VII, d'une éminente piété et d'une science complétée par la prudence. En 1089, deux seigneurs lombards, Sigismond et Hugon, soumirent à Saint-Benoît le monastère de Saint-Martin de Collines, près de Lucques, fondé par eux, en stipulant que, si Saint-Benoît venait à se détacher de Cluny, Saint-Martin reviendrait de droit à ce dernier.

[1] Cantù, Hist. des Italiens, t. IV, p. 354.
[2] Bull. Cl., p. 18.

Le nom de Cluny, les liens qui attachaient Henri IV à Hugues, ne préservèrent pas de la colère de cet empereur le monastère de Saint-Benoît. Il dévasta ses propriétés, en haine de la comtesse, et réduisit les religieux à la famine. L'abbé Guillaume, dans la crainte d'être pris ou tué par ses soldats, chercha une retraite dans les montagnes. Mathilde lui fit passer en secret des aliments et des habits. Elle vint au secours des moines appauvris, par des dons de terres, de châteaux et d'églises. L'abbé de Saint-André de Mantoue, qui dilapidait les revenus de l'hospice de cette ville, fut cité par elle, sur les plaintes des pauvres, à comparaître à Padolirone, devant Bernard, abbé de Vallombreuse, cardinal-légat, et d'autres abbés de Lombardie. Il balbutia des excuses et eut l'humiliation d'entendre le légat remettre cet hospice aux moines de Padolirone, parmi lesquels on trouvait, dit Bernard, une religion éminente, une piété singulière. C'est dans ce monastère, qu'elle appelait elle-même le *lieu par excellence*, que nous retrouverons Mathilde au moment de la mort. [1]

Telles furent les principales acquisitions de Cluny en Italie, sous l'abbé Hugues. Le premier des monastères affiliés à l'ordre était toujours la Cava. Placé sous la protection des princes de Salerne et des ducs normands, il eut peu à souffrir de la guerre des investitures. Sa fidélité au saint-siège, sa religion florissante, méritèrent la vénération de Grégoire VII et d'Urbain II. Après Alférius et Léon de Lucques, Pierre, de la maison des comtes de Salerne, neveu d'Alférius, en eut le gouvernement. Pierre, n'étant encore que simple moine, avait été attiré par la réputation de Cluny; il y passa cinq années, et fut chapelain de l'abbé Hugues. Grégoire VII lui donna l'ordre de rentrer dans son monastère, où Gisulfe, prince de Salerne, le clergé et le peuple, l'élurent évêque de Policastro. Il se dégoûta de ces fonctions, revint à la Cava, et l'abbé Léon, parvenu à un âge avancé, se déchargea sur lui du fardeau abbatial. Les mortifications que Pierre s'imposa produisirent une impression profonde sur l'esprit des contemporains.

[1] Ann. Bened., t. V, p. 455.

Cinq ou six petits pains suffisaient à sa nourriture pendant tout le Carême. Il passait une partie de ces jours consacrés à la pénitence, dans une grotte située au sommet du mont Saint-Hélie, exposé aux froids et aux pluies de l'hiver. Il se ceignait les reins d'un cilice armé de pointes de fer, et s'abstenait de vin. Urbain II eut peine à obtenir qu'il en bût quelques gouttes pour soutenir son estomac, qu'il avait ruiné par l'abstinence, et pour ranimer ses forces affaiblies. S'il était dur envers lui-même, il portait une grande compassion aux pauvres. Il se mettait pour eux en quête d'aliments et de vêtements dans les villes et les bourgs du voisinage. Ce saint dévouement excita un enthousiasme général. Plus de trois mille hommes, touchés de ses vertus, voulurent recevoir de sa main l'habit religieux, vivre dans ses prieurés, et il fallut construire un second monastère pour recevoir les novices qui se présentèrent à la Cava. Sa modestie était si grande, qu'il refusa constamment de rendre visite aux princes et aux seigneurs qui le suppliaient de leur donner des conseils, en lui promettant en retour de grands bienfaits. Un jour, qu'il assistait à un synode présidé par Urbain II, le pape, voyant sa tête nue et chauve, lui envoya sa propre mitre. L'abbé la reçut, mais refusa de s'en servir, dans la crainte d'accepter un honneur qu'il ne croyait pas mériter. En 1092, Urbain consacra la nouvelle basilique de la Cava en présence de Roger, duc de Pouille, qui conféra à cette occasion de grands bienfaits au monastère. Il accorda le droit de grâce à ses abbés, dans toute l'étendue de son duché. Ils pouvaient, en vertu de ce droit, délivrer les criminels condamnés à mort, qu'ils fussent un seul ou plusieurs. [1]

Le 14 octobre 1066, la journée d'Hastings livra l'Angleterre à Guillaume, duc de Normandie. Le nouveau roi fit vœu sur le champ de bataille de consacrer le souvenir de sa victoire par l'édification d'un monastère. C'était placer sa conquête sous la protection de l'ordre monastique. A partir de ce moment, il ne pensa plus qu'à transformer et à s'approprier l'Angleterre, en la

[1] Ann. Bened., t. V, p. 153, 295.

rendant normande de saxonne qu'elle était. Le saint-siège applaudit à une tentative qui devait amener une soumission plus complète de ce pays à l'Église romaine, et faciliter la réforme du clergé et du peuple saxon tombés tous deux dans l'abrutissement. Alexandre II envoya des légats resserrer l'alliance avec le nouveau souverain et travailler à la reconstitution de l'Église d'Angleterre. Les efforts tentés par les grands évêques Oswald, Ethelred, Dunstan, n'avaient pu prévaloir contre la force de la barbarie. La religion avait été, pendant plusieurs années, florissante dans les monastères de Glastonbury, Ramsay, Péterborough, Thorney, Ely, Croyland, Abingdon, Cantorbéry; mais, à partir de la fin du dixième siècle, les invasions danoises étouffèrent cette œuvre presque à sa naissance. La ruine ou l'appauvrissement des églises amenèrent le désordre et l'ignorance dans les deux clergés, et par suite dans le reste de la population. La vie des moines ne différait guère de celle des laïques. Ils portaient des habits mondains, usaient de toutes sortes d'aliments, s'adonnaient à l'usure, à la débauche, aux plus honteuses prévarications. La vie du clergé séculier était encore plus déréglée. Les clercs, livrés aux occupations tumultueuses de la guerre, de la chasse, au jeu, à l'orgie, avaient banni toute étude et toute connaissance des lettres. « A peine, dit Guillaume de Malmesbury, s'ils savaient balbutier » les paroles des sacrements, et celui qui, par hasard, connaissait » les règles de la grammaire, était, aux yeux des autres, un sujet » d'étonnement et une merveille. » Les grands, adonnés aux plaisirs de la table et de la volupté, passaient les matinées au lit avec leurs femmes, au lieu d'aller à l'église, à l'exemple de leurs ancêtres. Ils rendaient leurs servantes enceintes, puis les jetaient à la prostitution publique. Ils dévoraient, dans des orgies prolongées pendant les nuits, les plus belles fortunes. Le peuple, honni, persécuté, pressuré par eux, les engraissait aux dépens de sa vie et de sa subsistance [1]. Les historiens les moins prévenus en faveur

[1] Guillaume de Malmesbury, liv. III, ch. L. — Mathieu Paris, trad. par Huillard Bréholles, t. I, p. 18. — Henri de Huntingdon, liv. VI. — Lingard, History of England, éd. Baudry, t. I, p. 260.

de Guillaume regardèrent la conquête comme une punition infligée par Dieu à cette race abâtardie.

Malgré son despotisme implacable, le duc normand n'en apportait pas moins à l'Angleterre une organisation nouvelle, une législation qui devaient assurer un jour la stabilité de ses institutions, et amener la renaissance des lettres et des arts religieux. Il était trop habile ou trop habitué à respecter les choses saintes pour s'en prendre sans motifs aux églises, et pour leur appliquer le régime de confiscation sous lequel il écrasait les nobles saxons. Mais, dès qu'il vit les évêques et les moines de race saxonne conspirer contre sa puissance, et leurs demeures devenir le rendez-vous des laïques, qui, sous prétexte de prier, cherchaient à soulever la population, il n'hésita pas à les frapper eux-mêmes. Il fit faire des perquisitions dans les évêchés et les monastères; il enleva leurs trésors, leurs ornements, leurs vases sacrés, leurs chartes, déposa les évêques, les abbés, expulsa les moines, et confisqua leurs domaines. Il étendit la proscription jusqu'aux clercs d'un ordre inférieur, et l'on vit des Normands, des Français, des Lorrains, prendre possession des sièges épiscopaux les plus élevés, des abbayes les plus riches, tandis que d'autres, placés comme curés dans les plus petites bourgades, évangélisaient une population qui les avait enrichis de ses dépouilles, et qui ne comprenait pas même leur langage. Cependant, à l'exception d'un ou deux, les hauts dignitaires du nouveau clergé furent, malgré leur ambition, des hommes distingués par leurs talents et par leur régularité [1]. Dans les villes et les campagnes s'élevèrent de tous côtés des églises et des monastères, d'où sortirent des prêtres et des religieux érudits qui vinrent en aide à cette civilisation décrépite.

Mais la dépossession avait été trop violente et trop complète pour ne pas soulever le cri de la conscience chrétienne. « Les » plaintes des opprimés, dit un illustre historien qui s'est fait » l'écho généreux des vaincus, parvinrent même jusqu'à Rome; » et, dans cette cour romaine, il se trouva quelques hommes

[1] Lingard, History of England, t. I, p. 260, éd. Baudry, 1840.

» consciencieux qui dénoncèrent la révolution opérée en Angle-
» terre comme odieuse et contraire aux lois ecclésiastiques. Une
» sorte de pudeur, et l'envie d'offrir au monde chrétien autre chose
» que ce ridicule spectacle, firent rechercher par le roi Guillaume
» quelqu'un des hommes que l'opinion du temps préconisait au
» loin à cause de l'austérité de leur vie religieuse. Il envoya une
» invitation à Guitmond, moine du couvent de la Croix-Saint-
» Leufroy, en Normandie, de passer en Angleterre pour y venir
» occuper un évêché anglais. Guitmond, disciple de Lanfranc,
» archevêque de Cantorbéry, plus scrupuleux que son maître,
» répondit hardiment qu'il n'avait pas renoncé volontairement à la
» richesse et aux honneurs, pour les accepter d'une main qui les
» avait ravis par la guerre, au prix du sang de tant d'hommes;
» que la loi de tous les religieux était de s'abstenir de rapines et
» de n'accepter aucune part de butin; que l'Angleterre lui sem-
» blait une vaste proie, et qu'il craignait de la toucher, elle et ses
» trésors, à l'égal d'un brasier ardent [1072]. »[1]

Ce fut à la même époque qu'il rechercha avec la congrégation de Cluny cette société de prières, à laquelle les rois et les princes se faisaient honneur de participer, et qui leur semblait un gage de salut dans la vie future. Elle lui fut apportée par un envoyé de Hugues, le moine Warmond, qui, quelques années plus tard, devint abbé de Déols, en Berry, puis archevêque de Vienne. Lorsque Warmond annonça au roi que l'abbé l'avait, en même temps, chargé de lui donner sa bénédiction, Guillaume se découvrit la tête avec un profond respect, et s'inclina presque jusqu'à terre pour la recevoir. Comme les courtisans étonnés lui demandaient pourquoi il abaissait ainsi la majesté royale devant un humble moine, pour n'en rien recevoir qui fût visible et qui frappât les yeux : « Le présent que j'ai reçu, répondit-il, est plus précieux
» pour moi que ne l'est la conquête de l'Angleterre, car tout ce
» que je possède, il me faudra l'abandonner un jour; mais la

[1] Aug. Thierry, Conquête de l'Angleterre, t. II, p. 156, éd. de 1830. — Lingard, History of England, t. I, p. 260.

» gloire éternelle, dont l'association avec la sainte communauté » de Cluny vient de m'apporter le gage, n'aura jamais de fin. » Le roi envoya, en signe de remercîment, à saint Hugues, une chappe tissue d'or et d'argent, bordée de perles et de pierres précieuses, garnie au bas de clochettes d'or. La reine y joignit une chasuble dont l'étoffe était si lourde qu'on ne pouvait la plier. [1]

Quelque temps après, Guillaume, désirant avoir auprès de lui des moines de Cluny pour s'aider, disait-il, de leurs conseils, ou pour placer, si l'on veut, ses usurpations sous l'approbation de l'ordre le plus respecté du monde chrétien, demanda à Hugues six de ses disciples. Il offrait de payer pour chacun d'eux une pension annuelle de cent livres d'argent. Hugues n'eut garde d'accepter une proposition qui faisait de ses moines une sorte de marchandise, et qui était aussi contraire à la dignité de l'homme qu'aux devoirs du religieux. Il répondit par un refus plein de fermeté mais, en même temps, du respect qu'il devait au roi et qu'il se devait à lui-même.

« Votre demande, seigneur roi, provient d'une bonne volonté : » vous voulez diriger dans la voie du salut la nation que Dieu vous » a livrée. Mais, de même que cette demande, ou plutôt cet ordre, » est digne de votre majesté, de même elle est incompatible avec » notre salut. Je ne puis, séduit par un esprit terrestre et mercan- » tile, vendre les ames dont je suis chargé au péril de mon ame » et de ma tête. Je ne puis les exposer, ni toutes ensemble, ni » même une seule, à la perdition, et me mettre dans la nécessité » d'en rendre compte à Dieu, auprès de qui ne servent de rien » l'or, l'argent et les vaines excuses. Comment ferais-je donc, pour » un présent, une chose qui ne me servirait de rien, quand bien » même je la ferais au prix du monde entier? Comment m'expo- » serais-je à périr pour avoir perdu l'un d'eux? Ne me demandez » donc pas, seigneur très cher, ce que je ne puis faire qu'en me » perdant. Je ne veux à aucun prix vendre mon ame, et ce serait

[1] Warmond fut abbé de Déols en 1074, archevêque de Vienne en 1077. Son envoi par Hugues en Angleterre peut donc se rapporter aux années 1072 ou 1073.

» la vendre, que d'envoyer un des frères qui me sont confiés là où
» je le perdrais. Je donnerais plus volontiers de l'argent pour
» acheter les moines dont j'ai besoin dans les divers lieux que je
» dois diriger, que je n'en accepterais pour en vendre. Comment
» craindraient-ils notre chapitre dans ces contrées, où ils ne ver-
» raient aucun de nos monastères, aucun port où se réfugier et
» jeter l'ancre? Ordonnez donc autre chose et supportez patiem-
» ment un refus dicté par le salut de votre ami. » Le conquérant, à la réception de cette lettre, ne put cacher son ressentiment, et, à partir de ce moment, il cessa d'entretenir des relations avec Cluny. [1]

S'il répugnait à Hugues de faire de ses moines les conseillers et les instruments d'une politique dans laquelle la spoliation et la violence occupaient une si grande place, rien ne s'opposait à ce qu'il dotât l'Angleterre de nouveaux monastères, pourvu qu'ils se trouvassent dans les conditions auxquelles étaient soumis tous les autres. Le passage de la mer et l'éloignement n'étaient pas des objections sérieuses pour des religieux qui transportaient la patrie avec eux, et dont les sentiments de charité universelle planaient au-dessus des considérations de climat, de langue et de mœurs. Aussi accepta-t-il la première proposition qui lui fut faite pour la fondation d'un monastère régulier. La noblesse normande, qui avait créé en France, durant le cours du onzième siècle, une foule de ces établissements, en fit autant en Angleterre, dès que son pouvoir y fut affermi. Guillaume, indépendamment des chartes données par lui en faveur de plusieurs abbayes de France, en accorda douze en faveur d'abbayes anglaises renouvelées ou récemment fondées. Mais, à part celle de la Bataille, il ne paraît pas qu'il en ait fondé lui-même; il se contenta d'encourager dans cette voie les évêques et les barons. Les propagateurs de l'ordre de Cluny se trouvèrent presque exclusivement parmi les seigneurs normands, à qui il avait fait une large part dans la distribution des terres qui provenaient de l'ancien domaine royal, et dans celles

[1] Bibl. Clun., p. 453.

qu'il avait confisquées sur les propriétaires saxons tués à la guerre ou dépossédés pour refus de serment.

Guillaume de Warenne, gendre de sa femme Mathilde de Flandre [1], avait reçu, avec l'investiture du comté de Surrey, deux cent quatre-vingt-dix-huit manoirs ou seigneuries dont le revenu s'élevait à mille livres anglaises. Il était au premier rang de l'aristocratie normande avec quelques seigneurs « qui, fiers de leurs dignités mili- » taires, dit Orderic Vital, jouissant d'une grande influence par » leur mérite et la sagesse de leurs opinions, n'eussent cédé ni en » vertu, ni en sagesse, au sénat romain, s'appliquaient à l'égaler » par la constance de leurs travaux, et triomphaient de l'ennemi, » tant par le génie que par le courage. » Il fut un des quatre conseillers que Guillaume adjoignit à son frère utérin Eudes, évêque de Bayeux, comte du palais, et à son sénéchal Guillaume, fils d'Osbert, à qui il confia la vice-royauté, la première fois qu'il retourna en Normandie. Le comte de Surrey rendit de grands services au roi, en achevant de réduire les seigneurs révoltés, et Guillaume le nomma avec Richard de Bienfait lord grand-justicier.

En 1076, la seconde année qui suivit la pacification de l'Angleterre, après la conjuration et la mort du comte d'Huntingdon, il entreprit un pèlerinage à Rome avec son épouse Gondred. Ils voyagèrent à petites journées, s'arrêtant dans les églises et les monastères. Arrivés en Bourgogne, ils apprirent qu'il était difficile de continuer leur route, à cause de la guerre qui régnait en Lombardie entre le pape et l'empereur Henri IV, récemment excommunié. Ils s'arrêtèrent à Cluny, « grand monastère, sainte abbaye, » afin, disaient-ils, d'adorer Dieu et d'intercéder saint Pierre. Ils y trouvèrent une sainteté et une charité si éminentes, ils furent reçus avec de si grands honneurs par le bon prieur et par la communauté, qu'ils conçurent pour elle une affection et un respect que ne leur avaient pas inspirés, au même degré, les maisons qu'ils avaient jusque-là

[1] Voy. sur le premier mari de la reine Mathilde, qui n'est pas parfaitement connu, une discussion dans la Revue archéologique, sept. 1863, à la note.

visitées. Comme ils avaient l'intention, d'après les conseils de Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, de fonder dans leur comté une maison religieuse, ils demandèrent par lettres à Hugues, qui était absent, trois ou quatre de ses disciples. Ils offraient de leur donner une église, dédiée à saint Pancrace, située sous les murs de leur château de Lewes, et qui, de bois qu'elle était, avait été reconstruite par eux en pierre. Ils cédaient autour d'elle des terres, des prés, des troupeaux, qui formaient un domaine fertile et produisaient un revenu suffisant pour nourrir onze religieux. Hugues opposa d'abord des difficultés, prétexta l'éloignement et le passage de la mer; ses véritables motifs étaient sans doute l'état mal assuré de l'Angleterre, les cruautés exercées contre les moines saxons, la crainte de déplaire au roi, à qui il avait répondu par un refus. Il ne se décida qu'après que le comte eut obtenu le consentement de Guillaume, après l'avoir demandé une seconde fois lui-même, après avoir reçu à Cluny l'acte de donation revêtu de la confirmation royale; il fit alors partir trois frères sous la conduite du prieur Lanzon, un des religieux les plus éminents de l'ordre.

Les appréhensions de Hugues n'étaient point vaines. A la mort du conquérant, les barons normands qui n'avaient pas concouru à l'élection de son fils Guillaume-le-Roux, et qui lui préféraient son frère Robert, complotèrent de le déposer. Guillaume chercha un appui auprès des barons de race saxonne, rétablit une partie de leurs anciens privilèges, et, à l'aide d'une armée de trente mille hommes, obligea son frère Robert à renoncer à ses prétentions. Quoique cette guerre ait été de courte durée, elle ne laissa pas d'inquiéter les propriétaires normands et les monastères de fondation récente. Aussi le comte de Surrey s'empressa-t-il de faire confirmer par le nouveau roi les privilèges de Saint-Pancrace, en insérant dans l'acte qu'il avait fondé le prieuré, non-seulement pour le repos de l'ame de Guillaume Ier, mais encore pour celle de Guillaume II, qui l'avait fait comte de Surrey, en récompense de la fidélité qu'il lui avait gardée, au moment où son frère Robert et une partie des barons normands s'étaient déclarés contre lui.

D'autres difficultés s'élevaient du côté du roi lui-même. L'arche-

vêque Lanfranc, qui dirigeait avec un pouvoir absolu les affaires de l'Église, prenait dans les monastères les religieux français les plus capables pour les placer dans les évêchés. Guillaume avait dit à Hugues de Cluny que, s'il voulait lui envoyer douze de ses moines les plus pieux, il les créerait tous évêques et abbés en Angleterre. Cette conversation s'était tenue à Rouen, où le comte de Surrey et son épouse étaient venus réclamer à Hugues le prieur Lanzon, absent depuis un an de Saint-Pancrace. Soit qu'il eût besoin de son disciple, soit qu'il craignît que le roi, en lui imposant une dignité nouvelle, ne compromît l'avenir du prieuré, soit que la situation de ce dernier ne fût pas assurée selon ses désirs, l'abbé Hugues retenait Lanzon à Cluny et ne se pressait pas de le rendre, malgré les supplications du comte. Celui-ci en conçut un vif mécontentement et eut un instant la pensée de donner Saint-Pancrace à Marmoutiers. Hugues finit par s'entendre avec lui et avec le roi. Il promit même que si la communauté prospérait, il enverrait un nombre de religieux suffisant pour en faire un des grands prieurés de l'ordre.

Afin d'assurer cet avenir, intervint un contrat dicté dans un esprit de précaution et de défiance. Le comte stipulait que si les religieux se trouvaient dans la nécessité de demander un prieur à l'abbé de Cluny, celui-ci leur enverrait un de ses meilleurs moines. Il devait être le plus éminent de l'ordre après le grand-prieur de Cluny et le prieur de la Charité. Il ne pouvait être appelé à un autre poste, si ce n'est en cas de nécessité absolue, de peur que des changements trop fréquents n'affaiblissent la prospérité du prieuré. De son côté, le comte s'engagea à payer annuellement à Cluny un cens de cinquante sols d'or en monnaie anglaise. Il exempta le prieuré de tout service, redevance et tribut vis-à-vis du seigneur. L'abbé de Cluny n'avait rien à voir dans son administration temporelle. Son rôle se bornait à surveiller l'observation de la règle, à corriger ce que le prieur serait impuissant à corriger lui-même. Une longue liste de donations était annexée à cet acte ; le comte y annonçait l'intention de fonder une nouvelle maison à Acra, sous la dépendance de Saint-Pancrace. Après sa mort, les moines de

Cluny qu'il avait honorablement placés à Lewes, dit Orderic Vital, l'ensevelirent dans leur chapitre et firent connaître ses qualités par les vers suivants, gravés sur son tombeau : « Comte Guillaume, ce » lieu est pour vous un foyer de louanges; vous en fûtes le fon- » dateur, et votre amour lui prodigua les biens. Il décore votre » tombeau, parce que les dons que vous avez faits aux pauvres du » Christ lui sont agréables. Pancrace, qui dans les cieux vous a » réuni à la société des saints, veille ici sur vos cendres. O bon » Pancrace, secourez ceux qui vous glorifient, et donnez une place » dans le ciel à celui qui vous a bâti cet édifice. »[1]

Telle fut la première fondation clunisienne en Angleterre. « Le » prieur Lanzon, dit Dodsworth, éleva Lewes au comble même de la » sainteté. On peut affirmer que, nulle part, aucun monastère ne » surpassa la piété de ses religieux, leur affabilité envers les hôtes, » leur charité envers tous. La renommée était au-dessous de la » réalité, et ce serait fatiguer le lecteur par de trop longs récits que » d'en rapporter les détails. » Saint-Pancrace fut en Angleterre ce qu'étaient en France les grands prieurés de Cluny. On y vit réunis jusqu'à cinquante moines. Il posséda de nombreuses dépendances : Pitterwell, Stainesgate dans l'Essex et le Norfolk, Farleigh dans le Wiltshire, Horton dans le comté de Kent, Clifford dans le comté d'Hertford, Castle-Acre dans le Norfolk. Ce dernier, qui comptait vingt-six moines, poussa à son tour plusieurs ramifications : Mendham, Bromholm, Rheinham, Levesholm, etc.[2]

Nous ne connaissons presque rien de la vie du prieur Lanzon, à qui était due en partie cette prospérité; mais l'admiration des contemporains ne lui a pas manqué, et sa mort fut celle d'un saint. « Le Seigneur, dit Guillaume de Malmesbury, qui flagelle » les fils qu'il accueille, et qui associe les justes à ses souffrances

[1] Orderic Vital, t. III, p. 277. — Coll. de Mém. sur l'Hist. de Fr., t. XXVII. — Chartes et Diplômes, t. XXXIV, p. 112. — Dodsworth, Monasticon Anglicanum, éd. de 1655, in-f°, t. II, p. 615. Lewes, au comté de Sussex, est aujourd'hui une ville de plus de 10,000 ames.

[2] Voyez sur ces petits prieurés Monasticon Anglicanum, t. II, p. 613 et suiv. — Bibl. Cl., p. 1748.

» pour les associer ensuite à ses consolations, l'affligea d'une » maladie cruelle. Le cinquième jour avant celui de la Passion, il » était sur le point de monter à l'autel pour célébrer la messe, » lorsqu'il se sentit frappé tout à coup par un mal violent. Il fut » obligé de déposer sa chasuble sans avoir la force de la plier; et, » à partir de ce moment, le mal le brisa pendant deux jours, » sans qu'assis ou levé, couché ou debout, il trouvât un seul ins- » tant de repos. Les frères ne purent le décider, malgré ses souf- » frances, à rompre le silence qu'il avait coutume de garder entre » complies et primes du jour suivant, de peur, disait-il, de déflorer » par cette transgression, qu'il ne s'était jamais permise, la pureté » de sa vie monastique. Le samedi, croyant sa dernière heure » arrivée, il manda les frères au moment de leur lever, et leur » donna le dernier baiser. Il voulut accomplir ce pieux devoir, » non pas couché ou assis, mais debout et soutenu par deux » d'entre eux. On le transporta au chapitre; il leur donna son » absolution, sa bénédiction, demanda la leur, et leur adressa » ses instructions. Il passa un peu plus tranquillement le reste » du jour. Mais le lendemain dimanche, les signes avant-coureurs » de la mort devenant de plus en plus manifestes, il se lava les » mains et le visage, peigna ses cheveux, se fit transporter dans » l'église au moment de la messe, et, après avoir reçu le corps » et le sang du Sauveur, il retourna à son lit. Il perdit aussitôt la » parole, et bénit du geste les frères à mesure qu'ils passaient un » à un devant lui, puis la communauté tout entière. Les frères » l'ayant prié de se souvenir d'eux auprès du Seigneur, il leur » répondit avec bonté par un signe d'assentiment. On lui apporta » le crucifix; il s'inclina pour l'adorer, il le salua avec un visage » joyeux, il le serra avec tendresse entre ses bras; puis il entra » en agonie, et on n'eut que le temps de le transporter devant » l'autel de Saint-Pancrace, où il rendit le dernier soupir [1]. » Il passait pour le plus strict observateur de la règle qui vécût dans

[1] Guillaume de Malmesbury, dans Rerum Anglic. Scriptores, Francfort, in-f°, 1601, p. 172.

ce temps, et l'historien que nous venons de citer n'hésite pas à le regarder presque comme l'égal des glorieux pères de l'ordre, Odon et Odilon [1122].

Roger Bygod, un des compagnons du conquérant, un des conseillers de son fils Henri I[er], qui, après la conquête, avait reçu en partage cent vingt-trois manoirs, fonda le prieuré de Tetford, en l'honneur de la Vierge Marie, dans le comté de Norfolk, et le donna à l'abbé de Cluny, qui y plaça vingt-deux religieux. Guillaume son fils, maître-d'hôtel du « roi des Anglais », augmenta les donations de son père, et se réserva le droit de sépulture pour sa famille. Les moines de Cluny firent cette épitaphe à Roger : « Roger Bygod, vous êtes » renfermé dans ce sépulcre étroit, et il ne vous reste qu'une » faible portion de vos biens. Les richesses, la noblesse, l'élo- » quence, la faveur des rois, tout passe, et personne ne peut » tromper la mort. L'opulence corrompt les ames ; que la piété, » la vertu et le zèle de Dieu, vous élèvent vers les cieux ! Depuis » vingt-quatre nuits, la Vierge s'était unie au Soleil, quand, par » votre trépas, vous payâtes votre dette à la mort. »[1]

Roger, comte de Mortain, frère utérin du conquérant, qui obtint, après la conquête, neuf cent soixante-treize manoirs situés dans différents comtés, avait élevé un château-fort au sommet d'une montagne désignée par les Saxons sous le nom de Logaresburch, auquel il substitua la dénomination normande de Montaigu. Il édifia à ses pieds un prieuré sous le vocable de Saint-Pierre et Saint-Paul, y plaça quatre moines de Cluny et leur donna trois terres voisines. En 1101, Henri I[er], qui s'était fait proclamer roi, au mépris des droits de Robert-Courte-Heuse, son frère aîné, confisqua les biens du comte qui avait pris parti contre lui, ainsi que les terres qu'il avait données aux moines de Montaigu. Pendant plusieurs années, ceux-ci furent réduits à mendier leur vie. Henri, devenu grand admirateur de l'ordre de Cluny, consentit plus tard à leur rendre ces domaines et leur en donna de nouveaux. Le prieuré, habité par vingt-quatre frères, finit par englober le bourg entier. Malo,

[1] Ord. Vital, p. 243. — Monast. Angl., t. II, p. 664.

Carsnell, Sainte-Marie d'Alna, en dépendirent. Le chancelier Réginald, qui était en grande faveur auprès du roi, y prit l'habit, l'enrichit de constructions et de domaines.[1]

A côté de ces prieurés donnés directement à Cluny, d'autres furent établis par les moines de la Charité-sur-Loire, celle des fondations nouvelles qui possédait le plus de sève et d'expansion. Malgré la haine que les conquérants portaient aux saints de race saxonne, dont le culte s'alliait au souvenir de l'ancienne indépendance des populations, ce fut un seigneur normand qui entreprit la restauration d'un de leurs sanctuaires les plus vénérés. Wulfer, roi des Merciens, après avoir conquis, vers le milieu du septième siècle, le premier rang parmi les princes ses voisins, employa sa puissance à répandre le christianisme dans ses États. Il envoya dans l'Essex des missionnaires qui firent abandonner à ses habitants le culte d'Odin. Il décida le roi de Sussex à embrasser le christianisme. Il supprima presque entièrement l'idolâtrie. Sa nièce Milburge fonda, sous ses auspices, une communauté de femmes à Wenlock, dans cette époque de ferveur qui suivit la prédication du moine Augustin, la création de quatorze évêchés, et l'établissement de deux monastères à Cantorbéry. Vierge, elle rassembla autour d'elle des vierges et des veuves, laissa un glorieux souvenir de sa piété, fut surnommée la mère Angélique, et obtint le titre de sainte. Son tombeau devint un but de pèlerinage. Mais les conquérants détruisirent son monastère; il resta pendant plusieurs années abandonné, et on ne savait plus où reposaient les restes de la fondatrice.

Roger de Montgomery, comte de Bellême et d'Alençon, cousin de Guillaume-le-Conquérant, qui le laissa en Normandie pour aider de ses conseils sa femme Mathilde, pendant son expédition en Angleterre, était un seigneur courageux, renommé par sa probité et par la sagesse de ses conseils. Quoiqu'il n'eût point pris part à la conquête, Guillaume le traita comme un de ses favoris, et l'investit, en 1070, du comté de Shrewsbury. Roger

[1] Monast. Angl., t. II, p. 68.

y bâtit un château auquel il donna le nom de Montgomery, et entreprit la restauration du monastère de Wenlock. Au moment où on élevait les murs d'une nouvelle basilique sur l'emplacement de l'ancienne, un enfant déplaça, en jouant, une dalle du pavé, et mit à découvert la sépulture de Milburge. Cette découverte causa un grand enthousiasme parmi la population saxonne. Le bruit se répandit qu'une odeur balsamique s'était exhalée dans les airs, et la foule accourue pour être témoin de ce miracle devint si nombreuse, que les champs voisins suffirent à peine à la contenir. Pauvres et riches, sans distinction de rang et de fortune, arrivaient sur les mêmes chariots. Il n'existait aucune maladie qui ne trouvât à ce tombeau le soulagement ou la guérison. Le prieuré de Wenlock atteignit le même degré de prospérité que celui de Lewes. Il fut avec ses quarante moines, envoyés par Gérard, la principale dépendance de la Charité en Angleterre. [1]

Malgré cet éclat, les dernières prédilections de Roger de Montgomery s'attachèrent à un prieuré de moindre importance, celui de Shrewsbury, qu'il établit, en 1083, dans la capitale de son comté, probablement pour servir de sépulture à sa famille. « Lorsque les » anciens seigneurs, dit Orderic Vital, qui avaient porté les armes » sous le duc Robert et son fils Guillaume, suivant les lois de l'hu- » maine condition, vinrent à quitter la vie, Roger de Montgomery » prit dévotement l'habit monastique à Shrewsbury, et passa trois » jours en conférences dévotes et en prières avec les serviteurs de » Dieu, dans l'église de l'apôtre saint Pierre, qu'il avait bâtie hors » de la ville, entre les deux rivières de Méole et de Saverne. Il » mourut le 27 juillet, et fut enseveli dans cette église. » [2]

En 1082, ce n'est plus un seigneur normand enrichi par le partage des terres saxonnes, mais un bourgeois anglais, un citoyen de

[1] Guillaume de Malmesbury, dans Rerum Anglicarum Scriptores, p. 287. — Mon. Angl., t. II, p. 613. Wenlock, qui a conservé des ruines de son riche prieuré, est aujourd'hui un bourg d'environ trois mille habitants. Shrewsbury, peuplé d'environ vingt-cinq mille ames, a conservé également l'église de l'ancien prieuré.

[2] Ord. Vital, trad. Guizot, t. III, p. 372.

Londres, qui se montre un admirateur zélé de l'ordre. Alwin Child abandonne à l'église de Saint-Sauveur de Bermondsay différents revenus qu'il possédait dans cette ville. Il s'entremit auprès des laïques et des clercs pour lui procurer des terres, des manoirs, des églises. Guillaume-le-Roux se dessaisit de ses droits sur la terre de Bermondsay, pour le repos de l'ame de son père. Henri Ier augmenta ces donations; et une longue liste de générosités, qui s'étend jusqu'au quinzième siècle, fit du prieuré la seconde colonie de la Charité en Angleterre. Vingt-quatre religieux y furent établis.[1]

Deux frères, Garnier-le-Riche et Simon de Senlis, fils de Randoël-le-Riche, avaient passé la mer à la suite de Guillaume-le-Conquérant. Après la mort de leur père, Garnier rentra en France et prit possession de son héritage; Simon resta en Angleterre. En 1074, Roger, comte d'Hertford, Raoul de Guel, comte de Norfolk, le Saxon Waltheof, comte d'Huntingdon, de Northampton et de Northumberland, ayant formé le complot de s'emparer de l'Angleterre et de proclamer roi l'un d'entre eux, furent battus par les seigneurs normands qui étaient restés fidèles à Guillaume, et dépossédés de leurs biens. Le roi fit jeter Roger en prison et trancher la tête à Waltheof, qui laissait deux filles. Il donna en mariage Mathilde, l'aînée, avec le comté de Northampton, à Simon de Senlis, qui était un brave chevalier, mais boiteux et contrefait. Simon inaugura sa prise de possession en construisant le prieuré de Saint-André de Northampton, et en le remettant à perpétuité aux moines de la Charité. Sous le règne de Henri Ier, il alla en Terre sainte, mourut à la Charité, et y reçut la sépulture. Henri Ier maria sa veuve, qui se trouvait héritière d'un domaine considérable, avec David son beau-frère, fils de Malcom, roi d'Écosse, et confia à ce dernier la tutelle de Simon, fils du défunt. Simon fonda l'abbaye de Sainte-Marie des Prés, près Northampton, le prieuré d'Herdingeston pour des religieuses, et

[1] Monast. Angl., t. II, p. 638. Ce prieuré fut plus tard, à la sollicitation du roi Richard II, érigé en abbaye par Boniface IX. Bermondsay, village situé à deux kilomètres de Londres, fait aujourd'hui partie de cette capitale.

une maison d'hospitalité pour les pauvres et les voyageurs, sous la dépendance de Saint-André. Le prieuré de Saint-André devint puissant et régulier, et Pierre-le-Vénérable rendit hommage à la sainteté de ses moines. De tous les présents que Cluny avait reçus d'Angleterre, aucun n'était plus précieux à ses yeux, disait-il, que le prieur Thomas, qui avait consenti à venir passer quelque temps dans le monastère bourguignon. [1]

Robert de Daventry, petit neveu de Simon de Senlis, donna à Hugues de Leicester, sénéchal de Mathilde de Senlis, sa grand'mère, l'église de Preston avec une terre voisine et un moulin. Hugues y plaça quatre moines de la Charité. Quelque temps après, le manque d'eau et l'incommodité occasionnée par le voisinage du château de Preston, qui était plein d'hommes d'armes et exposé aux attaques des gens de guerre, l'engagèrent à reporter le prieuré dans la ville de Daventry. Il le dédia à saint Augustin, apôtre des Anglais, et l'annexa à une église paroissiale qui était desservie par quatre chanoines, dont deux prirent l'habit. Son avenir fut assuré par des donations nombreuses. [2]

Robert de Lacy fonda à Pontefract, d'après le conseil de l'archevêque d'York, une maison religieuse dédiée à saint Jean-Baptiste. Il la soumit au prieur de la Charité, Wilenc, qui lui envoya quelques-uns de ses religieux. Une vaste hôtellerie, placée sous l'invocation de Saint-Nicolas, donna asile aux pauvres, aux étrangers, et perpétua ces traditions de bienfaisance qui avaient mérité son nom au prieuré nivernais. La noblesse voisine s'empressa de concourir à son développement. Pontefract, peuplé de vingt-deux moines, fonda plus tard Laud ou Monkbreton. [3]

Jusque-là, c'étaient les seigneurs qui cherchaient dans ces fondations la satisfaction de leur intérêt ou de leur religion, le rachat

[1] Monast. Anglic., t. II, p. 679. — Petri Ven., Epistolæ, liv. II, ep. 8. Northampton compte aujourd'hui trente-deux mille habitants.

[2] Monast. Angl., t. II, p. 672. Daventry ville aujourd'hui de quatre mille ames.

[3] Monast. Angl., t. II, p. 648, 660. Pontefract compte environ dix mille ames.

de leurs péchés par l'aumône, la justification de richesses plus ou moins justement acquises. Plus tard, nous verrons le roi Henri dépasser l'importance de ces premières créations. Héritier des difficultés que laissait la conquête, exposé à la haine de la population saxonne, qui était accablée de vexations et d'impôts, à l'insubordination des seigneurs normands, aux attaques de son frère Robert, duc de Normandie, il ne recula devant aucune cruauté pour écraser ses adversaires, pour réprimer la violence et punir l'injustice. Il commit lui-même les excès qu'il châtiait sévèrement dans les autres; mais il eut l'adresse de se les faire à demi pardonner, en s'appuyant sur les conseils des barons, des évêques et des moines.

En 1101, au début de son règne, et plus tard, en 1107, il fit deux grandes promotions d'évêques et d'abbés parmi les clercs et les religieux normands. La plupart se montrèrent, comme les laïques, avides de richesses et de domination. Il donna l'abbaye de Peterborough à son cousin Henri de Blois, petit-fils du conquérant, que nous verrons plus tard, sur le siège de Winchester, montrer un dévouement absolu aux intérêts de Cluny. Rempli d'un zèle ardent pour son ordre, Henri tenta de réduire Peterborough en prieuré. Fondée en 634 par Peada, jeune prince converti au christianisme, dont le frère, Penda, roi des Merciens, avait été un des souverains les plus cruels de cette époque, et par le comte Saxulfe, qui y installa une pépinière d'apôtres pour évangéliser le pays, l'abbaye remontait aux temps de la lutte entre le christianisme et l'idolâtrie. Elle jouissait d'une complète liberté, possédait des terres considérables, était une des plus riches de l'Angleterre. La mort prématurée de son fondateur, qui périt victime de la trahison de sa femme, les ravages des Danois, qui, en 870, donnèrent à l'abbé Hedda et à ses moines la couronne du martyr, en les massacrant jusqu'au dernier, en avaient fait un sanctuaire vénéré aux yeux de cette malheureuse race saxonne. Aussi la Chronique saxonne, écho des plaintes des vaincus, s'exprime-t-elle sur la tentative de Henri de Blois avec une profonde amertume. « Il se comporta, dit-elle, dans cette

» abbaye, comme un frelon dans la ruche, enlevant tout ce qu'il » trouvait à prendre dans le couvent et hors du couvent, et faisant » tout passer dans son pays. « Les moines anglais, menacés dans leur indépendance, jetèrent les hauts cris. — « Que Dieu, » s'écrie la Chronique du monastère, ait pitié des moines de » Peterborough et de cette malheureuse maison ! C'est bien aujour- » d'hui qu'ils ont besoin de l'assistance du Christ et de tout le » peuple chrétien. » Le projet de Henri ne s'effectua pas, et le roi refusa de consentir à la conversion de Peterborough en prieuré, de peur d'augmenter l'irritation des religieux anglais. Nous verrons quels dédommagements il donna plus tard à Henri de Blois et à Cluny. [1]

Tels furent les débuts de l'ordre de Cluny en Angleterre, sous Guillaume-le-Conquérant, Guillaume-le-Roux, et dans les commencements du règne de Henri Ier. Ses possessions s'accrurent encore dans la suite, et, au quatorzième siècle, il comptait dans la province d'Écosse et d'Angleterre deux abbayes, trente-huit prieurés et trois manoirs [2]. Ce n'était rien en comparaison des développements que Cîteaux y prit dès l'origine. Cet ordre finit par y compter quatre-vingt-sept abbayes, et comme il n'admettait pas de prieurés secondaires, ce fut une des causes qui lui assurèrent la prééminence sur les anciens établissements bénédictins, sur l'ordre de Saint-Augustin, dont les dépendances étaient plus nombreuses, mais moins riches, sur ceux des Prémontrés et des Chartreux, qui étaient animés par l'esprit de pauvreté. Ses abbés furent admis dans les conseils du roi, et ceux qui possédaient des baronnies siégèrent au parlement, à côté des évêques et des barons laïques. Son opulence dépassa celle des autres ordres. Lorsque Henri VIII abolit les trois cent soixante monastères, les cent dix hôpitaux et les quatre-vingt-dix collèges qui existaient

[1] Monast. Anglic., t. I, p. 63 et suiv.— Lingard, History of England, p. 64. — Aug. Thierry, Conquêt. de l'Ang., t. II, p. 372, éd. de 1830.

[2] L'abbaye de Paisley, fondée en 1160 au diocèse de Glasgow, était habitée par vingt-cinq moines.

dans son royaume, et qu'il confisqua leurs biens afin d'accroître les revenus royaux de cent quarante-trois mille livres sterling; lorsqu'il fit main basse sur leurs bijoux et sur leurs meubles, une grande partie de ces richesses que dissipa le monarque violent et prodigue provint des maisons de Cîteaux. [1]

Nous avons terminé la revue des principales dépendances de l'ordre de Cluny, sous saint Hugues, en France et à l'étranger [2]. Si nous nous sommes expliqué avec assez de clarté, on a dû pressentir d'avance sur quel plan était organisée cette grande famille, à la formation de laquelle deux siècles avaient mis la main. On peut ramener ses membres à trois classes. La première se composait des prieurés proprement dits; ils portaient le nom de « celles » ou d'obédiences, lorsque le nombre de leurs moines était peu considérable. On les considérait comme la descendance de l'abbaye-mère, comme ses propres enfants. Les uns avaient été fondés par elle sur des terres données par des seigneurs ou des évêques; les autres, déjà établis, lui avaient été remis en toute propriété, afin qu'elle assurât leur avenir, en les faisant entrer dans la congrégation. D'anciennes abbayes, possédant une existence indépendante, soumises les unes au saint-siège, les autres à l'évêque diocésain, avaient consenti à échanger leur titre contre le titre de prieuré, afin d'appartenir plus complètement à cette grande association, qui devait leur communiquer une vie nouvelle.

Quelles que fussent d'ailleurs leur origine et leur importance, les prieurés étaient placés, vis-à-vis de l'abbaye-mère, dans les mêmes liens de subordination. Le prieur était à la nomination exclusive de l'abbé, dont il était le représentant. C'est de l'abbé que venait toute autorité spirituelle et temporelle. Quelques-uns d'entre eux payaient un cens annuel à la maison-mère, dont les

[1] Monast. Anglic., t. II, p. 703 et suiv. La première abbaye cistercienne, en Angleterre, fut celle de Waverley fondée en 1128 par Guillaume Giffard, prédécesseur de Henri de Blois à l'évêché de Winchester. De 1128 à 1138, dans une période de dix années, vingt-quatre autres abbayes cisterciennes y furent établies.

[2] Nous avons parlé plus haut des prieurés d'Espagne et de Palestine.

aumônes et l'hospitalité étaient comme l'image de la grandeur et de l'étendue des devoirs de l'ordre. Elle pouvait, dans les cas d'urgente nécessité, leur réclamer des secours temporaires. Afin de maintenir les liens de la subordination et l'observation des coutumes clunisiennes, afin de rendre plus facile et plus exact le paiement de ces redevances et tributs, des prieurs français, ou tout au moins des religieux qui avaient longtemps habité Cluny, étaient placés à la tête des prieurés situés à l'étranger [1]. Le nom de « notre abbé » ou de « notre père », donné au chef de l'ordre, résumait en un seul mot le respect, l'obéissance, l'affection, que ce dernier avait le droit d'attendre de tous.

Une seconde classe d'établissements étaient les abbayes qui recevaient de l'abbé de Cluny la direction spirituelle, et qui conservaient néanmoins l'administration exclusive de leurs biens. On leur donnait le nom d'assujetties ou d'ordonnées. Lorsque saint Odon fut appelé à mettre la réforme dans d'anciennes maisons tombées en décadence, il s'y transporta lui-même, pendant un certain temps, pour travailler à la correction des mœurs. Il y envoya ensuite un religieux qui prenait le titre de coabbé ou proabbé. Mais ce n'était là qu'une direction temporaire, et, à la mort de ce vicaire, le droit de lui donner un successeur revenait aux moines. Cet état de choses se prolongea sous Mayeul et Odilon; mais la décadence qui, malgré de fréquentes réformes, s'introduisit promptement dans quelques-unes de ces maisons, démontra, sous saint Hugues, la nécessité de les rattacher à Cluny par un lien plus étroit. Ce fut alors que les papes remirent la nomination de leur abbé à l'abbé de Cluny, et confièrent à ce dernier un droit de correction sur elles, à perpétuité, ou du moins aussi longtemps que la religion fleurirait dans son monastère. Il procédait à cette nomination, quelquefois seul, plus souvent avec le concours des moines réunis en chapitre. Dans le cours de ses visites pastorales, il présidait cette assemblée et se faisait rendre compte de l'état de la communauté. C'était à cette nomina-

[1] Yepez, t. IV, p. 326.

tion et à cette surveillance que se bornait son autorité dans les abbayes ordonnées. Afin de conserver leurs anciens souvenirs et la libre gestion de leurs biens, elles gardaient le titre abbatial, et plusieurs d'entre elles avaient stipulé qu'elles ne seraient jamais réduites en prieurés. La plupart, ainsi que nous l'avons vu, acceptèrent dans le principe cette soumission avec peine, et finirent par s'en dégager dans la suite.

Une troisième classe enfin était celle des abbayes affiliées à l'ordre par l'adoption volontaire de ses coutumes. Elles pouvaient envoyer, de temps en temps, quelques-uns de leurs membres s'inspirer de la sainteté et de la régularité de ses moines et des conseils de son abbé; mais elles n'étaient pas obligées de se faire représenter au chapitre général. A cette dernière classe appartenaient Hirsauge dans la Forêt-Noire, la Cava en Italie, Sahagun en Espagne, Saint-Epvroul en Normandie, Reading en Angleterre, et une foule d'autres.

L'ensemble des prieurés, des abbayes ordonnées et des abbayes affiliées constituait ce que l'on appela l'Église ou l'Ordre de Cluny. La pensée de son organisation perce déjà dans les premières années de saint Hugues. La multitude toujours croissante de ses possessions inspira naturellement la pensée de resserrer davantage les liens qui les unissaient. D'anciennes abbayes telles que Nantua, Romain-Moutier, Ambierle, Charlieu, furent dépouillées de ce titre par Hugues et réduites en prieurés. Il n'en accepta d'autres qu'à la condition qu'elles se plieraient à ce nouveau régime. Telles furent Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Saulge de Valenciennes, Saint-Orens d'Auch, etc. Les avantages d'une pareille constitution pour le maintien de la vie religieuse devint bientôt évidente, et les évêques exprimèrent le vœu qu'elle fût étendue à la plupart des établissements monastiques. Au concile de Meaux de 1082, Hugues de Romans, archevêque de Lyon, Amat, évêque d'Oléron, légats du saint-siège, l'archevêque de Bourges, les évêques de Châlons-sur-Marne, d'Amiens, de Soissons, de Nevers, de Langres, d'Autun, de Mâcon, de Grenoble, prélats qui possédaient des prieurés clunisiens dans leurs diocèses, demandèrent que toutes les petites abbayes, dans lesquelles douze moines et l'abbé ne trouvaient

pas à vivre à l'aise, fussent soumises, à titre de prieurés, à Cluny ou à Marmoutiers. [1]

Si un pareil vœu se fût réalisé, la centralisation monastique aurait été à peu près complète, et la France aurait présenté le spectacle d'une vaste association couvrant son territoire, obéissant à un ou deux chefs, qui eussent été les monarques de l'ordre religieux, comme le pape était le chef de la communion des fidèles dans l'Église universelle. Mais la fondation d'abbayes nouvelles qui commençaient à partager avec Cluny le privilège de la piété, le développement rapide de l'ordre de Cîteaux, la difficulté de faire accepter à des maisons d'origine différente une pareille subordination, ne rendirent possible qu'en partie la réalisation de ce plan gigantesque. Les bases en furent jetées par Grégoire VII, élargies par Urbain II; et on prétendit que les succès obtenus par Cîteaux en hâtèrent l'exécution. Urbain, afin de maintenir au premier rang le monastère d'où il était sorti, s'efforça de lui rattacher le plus grand nombre possible de monastères et de prieurés, soit en lui remettant ceux qui étaient soumis au saint-siège, soit en en faisant remettre d'autres par les seigneurs et les évêques. C'est lui, dit-on aussi, qui donna à cette agrégation le nom d'Ordre de Cluny [2]. Ses successeurs poursuivirent avec le même zèle cette œuvre d'unification.

En 1100, Pascal II donna une bulle célèbre qui en résumait, en quelque sorte, toute la grandeur. Le pape énumérait trente-six principaux monastères ou prieurés, en décidant qu'à l'avenir personne au monde n'aurait le droit d'y nommer un abbé, mais que l'abbé de Cluny seul en jouirait directement. Il lui confirmait pour les ordonner, sauf les droits du saint-siège, sept abbayes : Vezelay, Saint-Gilles, Saint-Jean d'Angely, Saint-Pierre de Moissac, Saint-Pierre de Maillezais, Saint-Martial de Limoges, Monstierneuf de Poitiers, que Grégoire VII lui avait déjà précédemment confiées. Il y ajoutait celles de Saint-Germain d'Auxerre, Saint-Austremoine de Mozac, Saint-Bertin de Térouanne.

[1] Yepez, t. IV, p. 331.

[2] Voyez dans les œuvres de Pierre Damien, Migne, Patrol. lat., t. CXLV, p. 866, une note curieuse extraite d'un mss. du Vatican.

Il étendit aux prieurés clunisiens la plus grande partie des privilèges dont jouissait l'abbaye-mère. Leurs églises étaient exemptes de tous tributs, sauf les droits de parée dus aux évêques. Si leurs prêtres éprouvaient de la part de ces derniers des difficultés pour recevoir charge d'ames, ils devaient s'adresser directement au saint-siège. Les offrandes faites aux prieurés ou déposées sur les autels de leurs églises leur appartenaient exclusivement. Leurs moines, leurs prêtres, leurs serviteurs, ne pouvaient être frappés d'excommunication par l'évêque diocésain. Les lieux qui en dépendaient étaient sacrés. Les laïques qui venaient y chercher un refuge ou embrasser la vie monastique étaient placés sous l'inviolabilité du droit d'asile, etc. [1] Le droit de nommer un abbé aux abbayes soumises, droit souvent contesté, fut également placé sous la protection du saint-siège. Les successeurs d'Urbain II veillèrent à ce que l'esprit de résistance n'y portât pas atteinte, et il fallut pour le vaincre des efforts qui ne réussirent pas toujours.

Par quels moyens Hugues parvint-il à maintenir entre ses maisons un lien de famille, et à les organiser selon un type uniforme, malgré la différence des pays et des usages? Le premier fut l'adoption des coutumes de Cluny. La règle de Saint-Benoît portait l'empreinte d'une sagesse si profonde qu'on l'attribua à l'inspiration de l'Esprit saint; mais, sur une foule de points, ses prescriptions n'avaient rien d'absolu, et saint Benoît laissait à l'abbé la faculté de les adoucir ou de les changer. En effet, le climat, les productions du sol, les habitudes du pays, la santé des moines, une foule d'autres circonstances, autorisaient ces modifications qui, d'ailleurs, ne devaient jamais s'écarter des principes généraux posés comme les bases de la vie cénobitique. Différentes coutumes s'introduisirent donc dans les monastères, afin de faciliter l'application de la règle elle-même. Elles développèrent et suppléèrent quelquefois son texte incomplet. Elles se compliquèrent d'usages nouveaux que le grand nombre des moines rendait nécessaires, de prescriptions liturgiques ayant pour but de donner au culte une

[1] Bull. Clun., p. 32.

solennité plus imposante et d'inspirer une dévotion plus vive. L'adoption des coutumes de Cluny établit entre les maisons de l'ordre une législation commune qui réglait de la même manière les offices et les occupations de la journée. Si une difficulté venait à s'élever sur le sens d'un de ses articles, si quelques obstacles s'opposaient à son observation, c'était à l'abbé ou au chapitre général à décider. La supériorité de ces coutumes, leur prompte expansion dans le monde monastique, fut, avec le mérite des abbés de Cluny et la piété de leurs moines, un des titres qui assurèrent à l'ordre sa suprématie.

Un second moyen pour maintenir l'unité consista dans les visites abbatiales. Les abbés de Cluny n'exerçaient pas seulement leur pouvoir disciplinaire dans l'intérieur de leur monastère, mais encore dans toutes ses dépendances. Ils l'exercèrent avec une activité sans exemple, en multipliant leurs visites, soit à des époques fixes, soit à des époques indéterminées, selon les besoins du moment. Saint Hugues en particulier passa en voyages une partie de sa vie. Nous le voyons prêcher en tous lieux la ferveur, corriger les abus, réprimander ou châtier les coupables, défendre ses maisons contre les entreprises des seigneurs, provoquer des donations et des fondations nouvelles. Les routes de la France, de la Normandie, de la Flandre, de la Lorraine, de l'Aquitaine, de la Provence, de la Gascogne, de la Bourgogne jurane, lui étaient familières. Il visita plusieurs fois l'Allemagne, la Hongrie, l'Espagne, souvent l'Italie. De toutes les contrées de l'Europe, selon les Annales Bénédictines, il n'y a que l'Angleterre et l'extrême Nord qu'il n'ait pas parcourus.

Mais l'accroissement de l'ordre, les occupations multiples des abbés, la part qu'ils prirent aux affaires de l'Église, rendirent bientôt cette surveillance personnelle insuffisante. Il fallut y suppléer, en établissant entre les différentes maisons des communications régulières qu'il n'était pas donné à un seul homme d'entretenir, si grands que fussent son dévouement et ses forces; de là, l'institution des chapitres généraux.

Tout en accordant à l'abbé une autorité très étendue, saint Benoît

ne l'avait pas laissé sans contrôle. Dans un des premiers chapitres de sa règle, il lui imposait l'obligation de convoquer la communauté quand il s'agissait d'une affaire importante, de demander le conseil des frères, de n'en mépriser aucun, même celui du plus jeune, puis de réfléchir et de prendre une décision. Cette décision, quelle qu'elle fût, devait être acceptée par tous avec obéissance. Dans les questions de moindre intérêt, saint Benoît conseillait à l'abbé de s'entourer des lumières des religieux les plus sages et les plus âgés. Une pareille assistance devint encore plus indispensable quand le pouvoir de l'abbé s'étendit sur un grand nombre de dépendances. Alors prirent naissance les chapitres généraux, dont le germe existait dans les chapitres particuliers, et qui en furent le développement naturel. Leur solennité, la sagesse de leurs discussions et de leurs statuts, rappellent en quelque sorte celles des conciles, dans lesquels s'agitaient les intérêts de l'Église.

Une grande obscurité recouvre l'origine du chapitre général. Nous ne connaissons pas la date de sa fondation, et rien, dans les écrits de saint Hugues, d'Udalric, de Pierre-le-Vénérable, n'y fait allusion. C'est cependant à saint Hugues que l'ordre en fut redevable. Mabillon nous a conservé un acte de donation dans lequel Gervais, évêque du Mans, annonce que l'excommunication contre ses infracteurs a été prononcée par les évêques, « les prêtres soussi- » gnés, et par plus de cinq cents prêtres réunis dans le saint synode » du très saint abbé de Cluny Odilon, sous l'inspiration duquel » nous avons agi. » On a cru voir là le germe des chapitres généraux; mais le nom de prêtres et de synode, au lieu de chapitre et de prieurs, semble annoncer clairement que cette assemblée, dont le but est d'ailleurs inconnu, n'avait pas été convoquée pour s'occuper de la direction des monastères. [1]

Quoi qu'il en soit, le chapitre général devint, après l'abbé, la première autorité de l'ordre. Il se composa des abbés et des prieurs de toutes les maisons, et se réunit annuellement, au mois de septembre, sous la présidence de l'abbé de Cluny. Les abbés qui

[1] Ann. Bened., t. IV, p. 482.

portaient la mitre, prenaient place les premiers, ayant à leur tête celui de Moissac. Après eux venaient le grand-prieur, le prieur claustral, puis les prieurs de la Charité, de Lewes, de Saint-Martin des Champs, etc. Chacun rendait compte de l'état moral et temporel de sa communauté. On promulguait les décrets qui devaient être obligatoires dans l'ordre entier, les modifications apportées à certaines coutumes. On y traitait une multitude d'affaires. Révocation des prieurs indignes, procès au sujet des biens des prieurés, fondations nouvelles, instructions données aux moines envoyés en mission, soit pour leur conduite particulière, soit pour l'objet qui obligeait à les députer, recommandations faites aux prêtres qui desservaient les églises de Cluny, célébration des anniversaires généraux, questions liturgiques, rien n'échappait à l'examen du chapitre général, dont les attributions étaient sans limites. [1]

L'introduction de ce nouvel élément dans la direction de l'ordre ne pouvait manquer d'y apporter des perfectionnements. C'est au chapitre général que l'on doit vraisemblablement sa division en dix provinces, et la création, vers la fin du douzième siècle, sous l'abbé Hugues V, de ces visiteurs qui suppléaient l'abbé dans une inspection à laquelle l'abbé seul ne pouvait suffire. Chaque année, le chapitre nommait deux de ces visiteurs pour parcourir chaque province, s'assurer de la situation morale et temporelle des prieurés et en faire un rapport, qui était sou-

[1] L'assistance au chapitre général devint obligatoire sous peine de déposition. Les prieurs d'Espagne, de Lombardie et d'Angleterre, d'Allemagne, à raison de l'éloignement, n'étaient astreints qu'à y venir tous les deux ans. — Statuts de l'abbé Hugues V, 1200 à 1206, Bibl. Cl., p. 1480.— Voici l'ordre observé dans le chapitre général, au seizième siècle, selon Yepez. L'abbé de Cluny présidait; venaient ensuite ceux de Moissac, de Figeac, Mozac, la Balme, Monstierneuf, Saint-Benoît sur le Pô, Thiers, Beaulieu, Paisley en Écosse, Payerne, Arles-sur-Tech, Camprodon, le grand prieur de Cluny, le prieur claustral, les prieurs de la Charité, Saint-Pancrace de Lewes, Saint-Martin des Champs, Souvigny, Sauxillange, Marcigny, Gigny, Charlieu, Pont-Saint-Esprit, Sainte-Marie de Najera, Paray, Nantua, et cinquante-cinq autres prieurs ou doyens. Yepez, t. IV, p. 332.

mis à l'abbé et au chapitre [1]. Rien ne devait échapper à leur attention. Le plus faible relâchement dans la discipline, le plus simple délit, étaient consignés dans ces procès-verbaux, qui présenteraient un tableau intime de la vie monastique, si on en avait conservé un plus grand nombre. De même que l'institution du chapitre général était, en quelque sorte, le prolongement du chapitre particulier, de même l'institution des visiteurs semble dériver de celle de ces circateurs qui étaient chargés de surveiller la tenue intérieure de chaque maison et d'en faire un rapport au chapitre. Toutes deux furent adoptées par les ordres qui prirent de grands développements. Cîteaux fonda son chapitre général à une époque où ses abbayes n'étaient encore qu'au nombre de treize.

Nous n'étudierons pas les développements que reçut le chapitre général dans l'ordre de Cluny, lorsque l'autorité de l'abbé se trouva amoindrie par sa propre faiblesse, par l'esprit d'indépendance, et, plus tard, par l'institution des commendes. Ce sont là des faits qui appartiennent à une époque postérieure à celle qui nous occupe; mais, en principe, l'autorité de l'abbé resta entière. Il était lié assurément, en ce qui concernait les règlements généraux, par la décision du chapitre, et il ne lui était pas possible de l'enfreindre ou de la modifier sans s'exposer à l'animadversion de l'ordre. Mais, dans une foule de cas particuliers, une liberté complète lui était laissée. Lui seul avait le droit de changer les prieurs, de terminer certaines contestations. C'était là son pouvoir exécutif; et l'intervalle qui existait entre la tenue de chaque chapitre n'eût pas permis de le limiter et de faire dépendre ses actes d'une décision prise en commun. Plus tard, le chapitre général exerça, il est vrai, le droit de réformer les actes de l'abbé, de provoquer même sa déposition pour des fautes graves; mais ce droit, réservé, en certains cas, par la règle bénédictine, n'était

[1] Ces provinces étaient la province Lyonnaise, celle de France, celle de Provence, Tarantaise, Dauphiné, Viennois, celle de Poitiers et de Saintes, celle d'Auvergne, celle de Gascogne, celle d'Allemagne, Lorraine et comté de Bourgogne, celle de Lombardie, celle d'Espagne, celle d'Angleterre et Écosse. Bibl. Cl., p. 1706, 1751.

point consigné dans un règlement écrit. Tant que l'ordre posséda à sa tête des supérieurs éminents, les attributions du chapitre général restèrent purement consultatives, et la décision sans appel que saint Benoît attribuait à l'abbé, en cas de partage, ne cessa d'être respectée.

Après avoir indiqué les assises de ce grand édifice, qui reçut son achèvement dans les premières années du treizième siècle, sous l'abbé Hugues d'Anjou, lorsque les troubles qui agitèrent l'abbaye rendirent une nouvelle réforme nécessaire, revenons à saint Hugues [1]. Dans quelques distiques composés de son temps, un moine versificateur résumait ainsi le caractère particulier des abbés de Cluny : « Bernon est le premier en date; mais Odon, » plus heureux que lui, est le premier en honneur. Après vint » Aymar, puis Mayeul, modèle de beauté (*forma virorum*), ayant » peine à comprimer les élans d'une ame toute de feu, ensuite le » pieux Odilon, sorti des contrées d'Auvergne, porté à régner » plutôt par la douceur que par la sévérité; tu viens le dernier, ô » Hugues! toi qui tiens les rênes d'une main prudente; tu es le » dernier par la date, mais le premier par l'utilité. » [2]

L'utilité, ce mot caractérise avec justesse le rôle accompli par saint Hugues. Le monde chrétien était couvert de ses monastères et de ses églises. Ses disciples, milice d'élite propre à tous les saints combats, voyaient le respect se réveiller à leur nom. Fiers de la puissance et de la considération dont jouissait l'ordre, ils disaient : je suis moine de Cluny, comme du temps de Rome ancienne, on disait : je suis citoyen romain. La richesse, l'art, l'érudition, les

[1] Voyez les Institutions de Hugues V, dans la Bibl. Cl., p. 1448. C'est là seulement qu'on trouve un tableau à peu près complet de la constitution de l'ordre, dont on n'entrevoit que les premiers linéaments sous ses prédécesseurs. Un des statuts de Hugues V porte que deux abbés et deux prieurs viendront, une fois l'an, dans l'octave de la fête de saint Pierre et saint Paul, se livrer, à Cluny, à une enquête sur la conduite de l'abbé, sur l'état temporel et spirituel du monastère, que l'on corrigera, d'après leurs conseils, les abus qu'ils découvriront, et que rapport en sera fait par eux au chapitre général.

[2] Bibl. Clun., p. 471.

dignités de l'épiscopat et de la pourpre romaine, tout était entre leurs mains. Leur nombre allait en s'accroissant sans cesse. Hugues admit, selon Orderic Vital, dix mille moines dans l'ordre. A sa mort, il comptait deux mille couvents. Quatre cent soixante religieux trouvaient aisément place dans le vaste monastère de Cluny où les papes, avec leur suite, recevaient l'hospitalité sans qu'il fût besoin de rien changer aux habitudes de la communauté. L'abbé possédait rang de métropolitain, et seize chefs de grandes abbayes possédaient rang d'évêques et portaient la mitre [1]. Combien d'autres religieux furent dignes, à tous égards, de pareils honneurs, mais préférèrent l'obscurité et voulurent que l'oubli commençât pour eux d'avance !

[1] Note extraite d'un mss. du Vatican, cité dans Migne, Patrol. lat., t. CXLV, p. 866.

CHAPITRE XII.

Religieux distingués. — Les lettres à Cluny sous saint Hugues.

« Célèbre par la renommée de ses grandes et nombreuses vertus, » l'homme de Dieu était réputé le plus grand parmi les grands. Il » s'avançait dans une vie sans tache, et perfectionnait ses instituts » pour les fils animés du saint désir de l'imiter. Une foule d'abbés » rehaussaient leur dignité, en prenant exemple sur ses mérites, » ses actions, ses paroles. D'autres religieux, distingués seulement » par leurs vertus, vivaient, dans cette chair mortelle, tellement » au-dessus des penchants de la chair, que si, par l'apparence » extérieure, ils habitaient au milieu des hommes, ils habitaient » réellement par l'esprit avec les anges. Bien que l'éloge du disciple » soit aussi l'éloge du maître, les passer en revue et raconter leur » vie serait pousser notre course au-delà des bornes que nous » nous sommes prescrites ; faire l'éloge de la piété des fils afin » d'exalter les mérites du père, serait s'efforcer d'augmenter la » clarté du soleil à l'aide de flambeaux. » [1]

Ainsi s'exprime Hildebert du Mans dans sa Vie de saint Hugues, à propos des milliers de disciples qui lui durent les bienfaits de la vie spirituelle, et qui faisaient du monastère de Cluny comme le vestibule des demeures célestes. Pour nous, qui avons déjà cité plusieurs de ces religieux distingués, arrêtons-nous encore un instant sur quelques-uns. Princes et seigneurs, évêques et saints, savants et artistes, toutes les gloires se trouvèrent réunies autour du grand abbé. A la vue de tant d'hommes de mérite, on comprend quel respect devait inspirer la communauté réunie en chapitre, et on ne trouvera pas emphatique le nom d'auguste sénat que lui donnent les écrivains contemporains.

[1] Hildeberti, Vita S. Hugonis, l. VI.

A mesure que les monastères faisaient pénétrer plus avant, dans la société laïque, les idées de charité et de justice, la lutte entre le bien et le mal s'engageait plus profondément ; la barbarie féodale était éclairée par un rayon de la douceur chrétienne ; la supériorité de la vie religieuse sur la vie du siècle frappait les esprits intelligents. D'un côté se trouvaient l'instruction, l'étude, la culture des arts, les progrès de l'agriculture, la protection de la propriété, l'amour et le soulagement du prochain ; de l'autre, l'ignorance, la guerre avec ses excès, l'oppression du faible, les incertitudes d'une vie agitée, les remords d'une vie criminelle. L'éloge du monastère de Cluny était dans toutes les bouches. On proclamait partout les mérites surhumains de son abbé, sa charité qui pardonnait toutes les fautes, sa prudence qui savait panser habilement toutes les blessures, sa vertu qui guérissait toutes les infirmités. On était persuadé que Dieu ne refusait rien à ses prières. Hommes d'église et hommes du monde se sentaient portés vers lui par un égal attrait. Quand il visitait un de ses prieurés, on accourait de tous côtés à son audience comme à un spectacle [1]. La multitude de ses disciples s'accroissait chaque jour dans des proportions jusque-là inconnues, et, parmi eux, le nombre des seigneurs qui renonçaient à leur puissance pour embrasser la justice et la paix du cloître.

« De même, dit l'auteur que nous venons de citer, que le » pêcheur se sert de divers engins pour prendre différentes sortes » de poissons, de même ce fils de la prudence marchait par diffé» rentes voies au salut des ames, et se faisait tout à toutes pour les » sauver toutes. Il avait sans cesse l'hameçon à la main. Il jetait » sans cesse ses filets dans la mer, et ramenait sur le rivage de la » vie et de la paix des poissons petits et grands. En tout temps, » par ses efforts et sous sa direction, le loup, selon le mot d'Isaïe, » habita avec l'agneau, le léopard reposa à côté du chevreau ; les » hommes les plus élevés en puissance portèrent le joug du Sei-

[1] Ad domini abbatis audientiam, quasi ad quoddam spectaculum confluentibus... Udalricus, Consuetud. Clun. Epist. nuncup.

» gneur avec une patience qui ne fit jamais sentir à ceux de leurs
» frères qui étaient sortis du peuple, l'orgueil de la naissance et du
» pouvoir. Au contraire, plus ils avaient été grands autrefois, plus
» ils étaient humbles en toutes choses. Quant à ceux que la crainte
» des privations éloignait de la profession monastique, le père
» prévoyant sut si bien adoucir pour eux la discipline, que les
» hommes habitués aux délicatesses de la vie la supportèrent sans
» murmurer. » [1]

Un des seigneurs qui se présentèrent les premiers à Cluny sous l'abbé Hugues fut Guigues Ier, surnommé le Vieux, quatrième comte d'Albon, tige des dauphins de Viennois. L'origine de sa famille se perdait dans une antiquité reculée. Ses armes, qui consistaient dans une tour et un château fortifié, symbolisaient, sous la forme la plus simple, la force à l'aide de laquelle elle s'était maintenue au milieu de l'anarchie féodale qui divisait le pays. Pendant plusieurs siècles, les sires d'Albon se contentèrent du titre de comte et d'une souveraineté qui s'étendait sur des domaines considérables, dont le centre était un ancien château bâti sur la rive gauche du Rhône au-dessous de Vienne, et qui, en 750, servit d'asile à un comte de Graisivaudan, quand les Sarrasins s'emparèrent de Grenoble. Sous les faibles rois de Bourgogne, durant les guerres que l'empereur Henri IV soutint en Allemagne et en Italie, l'indépendance des seigneurs du pays ne fit qu'augmenter. L'évêque de Grenoble était maître de la ville et de son territoire; Guigues, enrichi par la conquête de plusieurs seigneuries voisines, les lui disputa. Il lui enleva les redevances que lui payaient les habitants, ses condamines et jusqu'à ses jardins. Il le réduisit, dit le Cartulaire de Saint-Hugues de Grenoble, à ne plus posséder un seul *mas* dans la cité. En 1040, ce hardi seigneur prit le titre de comte de Graisivaudan; en 1050, le titre de prince de Grenoble. Il n'était cependant pas inaccessible aux œuvres pieuses, puisque, à la première de ces dates, il avait fondé le prieuré de Saint-Robert dans son château de Cornillon. En 1057, par un de ces

[1] Hildebert, c. VI.

retours fréquents chez les hommes dont la fortune n'avait pas rempli les désirs, ou dont la conscience était troublée par le remords, il abdiqua en faveur de son fils Guigues, dit le Gros, dont le petit-fils prit le nom de dauphin, et donna à cette partie de la province Viennoise le nom de Dauphiné.

Guigues-le-Vieux, retiré à Cluny, se décida avec peine à prendre l'habit. Soit que l'humble bure blessât son orgueil, soit qu'il trouvât les vêtements mondains plus commodes, il dit, un jour, à l'abbé Hugues, qu'il n'y consentirait qu'à la condition de garder, en même temps, ses habits séculiers. Le prudent abbé ne voulant pas, dit Hildebert, briser le roseau ébranlé par le vent, accéda à sa demande. On vit le comte Guigues, après avoir fait profession, revêtir, sous la coule, la soie, la martre et l'hermine. Mais bientôt la simplicité des frères lui inspira une sorte de honte. Il ne voulut pas conserver plus longtemps l'aspect d'un lion redoutable au milieu des paisibles brebis du Christ. Il rejeta ces insignes de puissance et de luxe; il rechercha les mortifications et donna l'exemple d'une mort édifiante [1063]. [1]

Une conversion moins tardive, moins hésitante et plus célèbre, fut celle du jeune Simon de Crépy. La vie de son père lui avait inspiré de bonne heure de sévères réflexions; car, guerrier impitoyable, contempteur des choses saintes, époux adultère, le comte Raoul-le-Grand n'avait reculé devant aucun crime pour accroître sa puissance. « Les personnes qui ont vu de nos jours le comte » Raoul de Crépy, dit Guibert de Nogent, peuvent dire à quel » degré il avait porté son autorité, de quel despotisme il usait. » Trouvait-il un château à sa convenance, il l'assiégeait; place » attaquée, place prise, tant était grande son habileté dans l'art » des sièges. De toutes les places qu'il prenait, il n'en rendait » aucune. » En 1062, il répudia Éléonore de Champagne, pour épouser Anne de Russie, veuve de Henri Ier, roi de France. L'épouse délaissée alla à Rome supplier Alexandre II de lui rendre ses droits. Le pape ordonna aux archevêques de Reims

[1] Hildebert, c. VI, et Raynald, c. IV.

et de Sens de réunir leurs suffragants, afin d'examiner la cause de la comtesse. Le synode décida que Raoul devait reprendre sa première femme et renvoyer la seconde. Il refusa d'obéir à cette sentence, fut frappé d'excommunication, mourut sans s'être réconcilié avec l'Église, et reçut la sépulture dans le château de Montdidier qu'il avait usurpé sur Rothaise sa cousine, veuve du seigneur de Bulles. [1]

Il laissait à son fils les comtés de Crépy, de Valois et de Mantes. Un long séjour à la cour de Guillaume-le-Bâtard, duc de Normandie, à celle de Philippe Ier, qui le mit à la tête de ses troupes et le nomma un de ses conseillers, fit du jeune Simon un chevalier accompli. Il tenait de son père l'amour de la guerre et une ardeur emportée dans les combats. Mais la fougue de la jeunesse n'avait point dispersé la semence de la parole sacrée qui avait été jetée dans son ame. Jeune, sans appui, il se vit exposé à la jalousie des seigneurs qui relevaient de sa suzeraineté et qui cherchaient à s'en détacher. Philippe Ier, envieux de ses grandes richesses, se jeta sur ses domaines et les ravagea. Le comte répondit à ces attaques par des courses sur les terres du roi, et tous deux semèrent tour à tour le feu et le pillage. Simon, semblable à un lion frémissant, faisait tomber sa colère sur tous ceux qui l'entouraient. Mais, le sort des armes lui étant devenu contraire, il vit dans sa défaite un jugement de Dieu, et il craignit que l'anathème porté contre le père pesât aussi sur le fils. Il obtint une trêve, et se rendit à Rome pour demander le pardon des crimes de Raoul et des siens. Grégoire VII lui conseilla d'enlever le cadavre du comte du lieu usurpé dans lequel il était enseveli, et de faire des aumônes et des prières pour son ame. Il n'admit Simon à la pénitence qu'après lui avoir fait jurer de déposer les armes. Il lui assigna une expiation dont une partie devait être accomplie par lui, l'autre par de saints religieux qu'il établirait quelque part. Il le congédia, en lui donnant des lettres de recommandation pour le légat Hugues de Romans et pour Hugues de Cluny, qui devaient diriger sa conduite.

[1] Art de vérifier les dates, t. II, p. 701.

Simon, rentré dans ses domaines, s'occupa de conclure la paix avec Philippe. Tous deux étaient fatigués de la guerre, et leurs terres dépeuplées. Une assemblée de seigneurs décida que l'héritage du jeune comte devait lui être rendu. Ce fut alors que Simon, jugeant les moines de Cluny plus propres que tous autres à accomplir les pénitences et les prières prescrites par le pape, donna à l'abbé Hugues, « celui de tous les hommes vivants, disait-il, qu'il ché- » rissait le plus, et dont il recherchait avant tout le profit et » l'honneur, » le prieuré de Saint-Arnoul de Crépy, fondé par son aïeul Gauthier vers la fin du siècle précédent [1]. On raconte que lorsqu'il exhuma le corps de son père du château de Montdidier, pour le transporter dans l'église du prieuré, il eut la curiosité d'ouvrir le cercueil, et qu'à la vue de ces tristes restes, tombant en lambeaux et dévorés par les vers, il fondit en larmes et s'écria : « Est-ce bien là mon père, cet homme puissant qui » s'était soumis tant de châteaux? Voilà donc où aboutissent la » gloire et la grandeur! »

A dater de ce moment la vie mondaine lui devint à charge. Il se voua à la prière et aux bonnes œuvres; il distribua aux veuves, aux orphelins, aux pauvres, des terres, de l'argent et des vivres. Humble et doux, portant un cilice sous des habits modestes, il allait prier chaque nuit dans l'église du prieuré, et s'y laissait surprendre souvent par les premiers rayons du jour. Les seigneurs voisins le pressèrent de conclure son mariage avec Judith, fille de Robert II, comte d'Auvergne, à qui il avait été fiancé [2]. Ce mariage devait ramener, disaient-ils, dans la petite cour de Crépy, la gaieté et les plaisirs. Simon aimait la jeune fille, que les chroniqueurs dépeignent comme une des plus accomplies de ce temps. Il avait avec elle de longs entretiens, mais l'amour n'en était pas le sujet. Il cherchait au contraire à reprendre sa parole, à lui inspirer l'aversion des biens de la terre; il l'engageait à se faire religieuse, comme lui-même voulait se faire moine. Le jour fixé pour cette

[1] Gall. Christ., t X, p. 207.

[2] Sa mère, Judith de Melgueil, était tante de Pons, abbé de Cluny.

union approchait; on pensait déjà à ses préparatifs, quand Judith, sous la conduite de deux chevaliers du comte, s'enfuit du château de son père, et alla se réfugier à la Chaise-Dieu. Simon la fit entrer à Comps, où elle prit le voile. Pour lui, il disposa de ses biens en faveur de sa sœur Alaïde, donna à Cluny la terre de Mantes, régla les intérêts des communautés qu'il avait fondées, et, prétextant un voyage à Rome, il alla se cacher au monastère de Saint-Claude, dans le Jura. Après avoir terminé son noviciat, il se retira dans une solitude voisine, où plusieurs de ses anciens compagnons d'armes vinrent le trouver. Ils y vécurent de pain et d'eau, de fruits et de légumes, qu'ils se procuraient par leur travail [1076].

Hugues le fit venir à Cluny et lui confia des missions importantes. Il l'envoya auprès de Philippe Ier, pour obtenir la restitution de la terre de Mantes, que le roi avait usurpée sur les moines, auprès de Guillaume, roi d'Angleterre, pour le réconcilier avec son fils Robert, qui cherchait à se mettre en possession du duché de Normandie, dont Guillaume lui avait donné l'investiture. Grégoire VII se servit de sa médiation pour conclure la paix avec Robert Guiscard, qui avait usurpé le duché de Bénévent, donné par Henri III au saint-siége. Après avoir vu ses compagnons périr à Rome de la fièvre, il priait, une nuit, au tombeau des Apôtres, lorsqu'il se sentit frappé lui-même par la maladie. Il fit appeler Grégoire VII, se confessa et reçut de sa main les derniers sacrements [1082]. Mathilde, reine d'Angleterre, épouse du Conquérant, lui fit élever un tombeau dans la basilique vaticane. Le Pape Urbain II composa son épitaphe, et le titre de Bienheureux resta attaché à sa mémoire. Sa vie, écrite par un moine de Saint-Claude, est une des plus touchantes vies de saints de cette époque. L'existence seigneuriale et l'existence du cloître, la beauté de Judith et la hideur du cadavre d'Arnoul, l'amour pur du jeune homme et ses habitudes mortifiées, forment autant de contrastes, qui jettent sur l'histoire du comte de Crépy un intérêt romanesque. [1]

[1] V. Vita S. Simonis comitis Crespeiacensis, ap. Bollandum, sept., t. VIII, p. 711. — Acta Ord. S. Bened., sæc. VI, p. 370.

On assure que son exemple décida d'autres seigneurs. En 1078, Guy II, comte de Mâcon, jeune et marié, renonça au siècle et entra à Cluny avec trente chevaliers, tandis que Marie son épouse, ses filles et les femmes des chevaliers, prenaient le voile à Marcigny. Dans un acte par lequel il donnait à l'abbaye des biens considérables, Guy indiquait les motifs de sa détermination. C'étaient l'inutilité des honneurs du siècle, leur danger pour le salut éternel, le désir de faire pénitence sous le patronage des apôtres Pierre et Paul. Comme il ne laissait pas d'héritiers, il faisait l'abandon de son comté à son cousin au quatrième degré, Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, qui le perpétua dans sa famille. [1]

Il est vraisemblable que le souvenir des fautes de son père entra pour quelque chose dans la conversion du comte Guy de Mâcon, comme dans celle de Simon de Crépy. Geoffroy avait été, en effet, un violent seigneur. « Excédant en malice les brigands eux-mêmes, » dit Pierre-le-Vénérable, il enlevait aux églises leurs provisions, » s'appropriait leurs possessions et leurs revenus, chassait les cha- » noines de leurs collégiales, les moines de leurs cloîtres. » On voyait encore, du temps de cet abbé, les ruines d'antiques prieurés et de chapelles dont il avait expulsé les habitants. Ces dévastations firent de la vie du comte Geoffroy un temps de trouble et d'épreuve pour les religieux. Ils s'en vengèrent en flagellant sa mémoire par un de ces récits qui restaient gravés dans l'imagination populaire. Un jour que le comte tenait un plaid dans son palais, avec un grand nombre de guerriers et de citoyens, un cavalier inconnu perça la foule, poussa son cheval droit à lui, lui demanda un entretien secret, et d'un geste lui ordonna de le suivre. Geoffroy, attiré comme par un aimant invincible, l'accompagna jusqu'à la porte. Là se trouvait un cheval tout sellé, sur lequel l'inconnu lui commanda de monter. Dès que le comte eut saisi les rênes, le coursier s'emporta dans les airs avec la rapidité d'une flèche,

[1] Guy était fils de Geoffroy, comte de Mâcon, et de Béatrix de Chalon. Voyez cet acte au Spicilège de d'Achery, éd. in-4°, t. VI, p. 459.

et disparut aux yeux des citoyens épouvantés, que le malheureux appelait inutilement à son secours. En horreur d'un pareil prodige, les habitants de Mâcon murèrent la porte par laquelle le comte était sorti avec son sinistre compagnon. Longtemps après cet événement, le prévôt d'un de ses successeurs, Oger, homme méchant et persécuteur des églises, ayant voulu l'ouvrir, le démon s'en échappa, l'enleva dans les airs et le laissa retomber lourdement à terre. Il se cassa un bras dans sa chute, et se hâta de faire refermer la porte maudite, qui demeura à jamais condamnée. [1]

Dans l'abbaye de Cluny, le comte Guy de Mâcon devint, depuis la plante des pieds, un pauvre du Christ (*a radice pauper Christi*). Hugues le nomma prieur de Souvigny, et il rendit à la communauté d'éminents services. Mais ce n'était pas pour être le premier dans le cloître qu'il avait renoncé aux grandeurs du siècle. Il demanda avec instance de rentrer à Cluny comme simple moine; il y mourut saintement et fut enseveli dans le cimetière, en face de l'église dédiée à la Vierge, à côté du comte d'Albon. Une épitaphe rappelait avec simplicité leur commune destinée : « Ici » repose Guy, comte de Mâcon, de bonne et exemplaire mémoire, » qui, ne laissant aucun héritier dans le siècle, touché par la » grâce de Dieu, conduit par sa main, vint à Cluny avec sa femme, » ses filles et trente chevaliers, qui tous se firent moines. Guigues, » comte d'Albon, est aussi enseveli dans ce lieu. Lui-même fut » moine de cette église et admirable par sa piété. » [2]

Hugues Ier, duc de Bourgogne, prit l'habit la même année que Guy de Mâcon. Il était, par son père Henri, petit-fils du vieux duc Robert, et, Henri étant mort avant Robert, Hugues succéda à son aïeul. Mais ce ne fut pas sans difficulté. Le vieux duc, qui avait une préférence marquée pour ses deux autres fils, Robert et Simon, chercha à lui enlever son droit de primogéniture, partagea

[1] Petri Venerabilis, de Miraculis, liv. II, c. I. — Voyez aussi dans le Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, p. 260, une amende honorable faite par ce seigneur aux chanoines devant la châsse de saint Vincent.

[2] Anonymi, Miracula S. Hugonis, dans Bibl. Cl., p. 459, et Chronicon Clun., dans Bibl. Cl., p. 1647.

le duché entre ces derniers, et ordonna aux grands de leur jurer fidélité. Le jeune Hugues garda le silence et attendit le moment favorable. Quand ses amis l'engageaient à se révolter, il répondait : « Le juste Dieu qui a enlevé mon père de ce monde ne privera » pas ses enfants de son héritage. » Après la mort du vieux Robert, il se mit à commander en maître dans le château ducal ; il exigea le serment des seigneurs et des châtelains, qui étaient étonnés de trouver une si grande fermeté dans un jeune homme ; puis, avec l'aide de Guillaume Ier, comte de Nevers, son beau-père, il se rendit maître en une seule campagne des châteaux et des villes [1075]. [1]

Il s'appliqua, dès les premiers jours, à réparer les désastres causés par son aïeul. A son entrée dans sa ville ducale, il se rendit à l'abbaye de Saint-Bénigne et plaça sa personne sous la protection « du Dieu de qui vient toute puissance. » Les moines lui ayant exposé avec émotion l'état dans lequel Robert avait réduit l'abbaye, il se fit donner lecture de ses privilèges, jura de les observer, de renoncer aux droits usurpés, leur promit paix, sécurité et protection. Il accorda des garanties aux seigneurs qui avaient été écrasés sous le despotisme du vieux duc. Dans une assemblée réunie, en 1076, dans l'abbaye de Bèze, il jura, en présence de Guillaume-le-Grand, comte de Bourgogne, et de Guy de Mâcon, un pacte solennel par lequel il déliait de leur obéissance six des plus puissants d'entre eux, s'il venait lui-même à violer la liberté des plaids, à mépriser leurs décisions, à enfreindre les coutumes en vigueur. Il leur reconnaissait le droit de convoquer, en pareil cas, la noblesse, et d'appeler leurs vassaux aux armes pour redresser les dommages causés et pour maintenir l'ordre établi. Mais sa justice et sa modération rendirent ces conventions inutiles. Il se montra prêt le premier à frapper la tyrannie, à punir la déloyauté, le mépris des choses religieuses. Les quatre années de son règne furent pour ses sujets des années de paix et

[1] Ord. Vital, trad. Guizot, t. IV, p. 446. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 498.

de prospérité. Il ne prit qu'une seule fois les armes, afin d'aller en Espagne, avec les seigneurs de Bourgogne, rétablir sur son trône Sanche-Ramirez, roi d'Aragon, qui avait été battu par les Sarrasins.

Sa libéralité envers les monastères était pure de tout intérêt. Il donna à Cluny la terre de Montdié, dans l'Autunois, afin d'avoir part aux bonnes œuvres accomplies dans l'abbaye et dans les « cent » maisons de l'ordre. Il lui céda l'église de Saint-Lazare d'Avallon avec son trésor, les terres qu'elle possédait dans le duché, et d'autres qu'il affranchit de tous droits ducaux. Les prébendes de cette église, au nombre de neuf, devaient rentrer, après la mort des titulaires, dans la collation de l'abbé de Cluny. Les témoins présents à cet acte étaient associés au mérite des bonnes œuvres accomplies dans le monastère [1]. Il donna à l'abbaye de Sainte-Reine, près Dijon, des terres et des moulins. L'appui et l'argent qu'il accorda à saint Robert de Molesme l'ont fait regarder comme un des fondateurs de Cîteaux.

Quelque temps après son retour d'Espagne, il perdit sa femme Sybille, fille du comte de Nevers, et, n'ayant pas d'enfants, il annonça l'intention de se retirer à Cluny sous la direction de son grand-oncle et parrain l'abbé Hugues. Ses sujets s'en plaignirent à Grégoire VII. Le pape écrivit à Hugues pour lui défendre de recevoir dans le cloître un prince qui pouvait faire plus de bien et d'honneur à la religion, en restant au pouvoir, qu'il n'en ferait dans la retraite. Soit que la détermination du duc fût irrévocable, soit que l'abbé de Cluny fût persuadé que son frère Eudes le remplacerait dignement, il lui ouvrit les portes du monastère, et, après un court noviciat, il l'admit à la profession. Grégoire VII, mécontent de cette désobéissance à ses ordres, adressa à l'abbé une lettre, dans laquelle il préludait par une piquante ironie à de sévères reproches.

« Si les Romains se rendaient aussi souvent dans vos contrées » que les habitants des vôtres se rendent à Rome, je vous aurais » fait connaître par lettres ou par paroles ce qui se passe autour

[1] Spicilège in-4°, t. VI, p. 454.

» de nous, dans les affaires de la terre et dans celles du ciel. Mais, » depuis que vous êtes occupé à faire l'éducation des gens de cour, » vous prenez peu souci de ceux de la campagne; et cependant » rappelez-vous que notre pauvre et bon rédempteur, tout en pais- » sant les anges dans le ciel, ne méprisait point les pécheurs sur » la terre et les faisait asseoir à sa table. Pourquoi donc, mon » très cher frère, ne considérez-vous pas dans quels périls, dans » quelle désolation, est plongée la sainte Église de Dieu? Où sont » ceux qui s'exposent volontairement aux dangers pour l'amour de » Dieu, qui osent résister aux impies et affronter sans crainte la » mort pour la justice et la vérité? Voici que ceux qui paraissent » aimer et craindre Dieu désertent la guerre du ciel, et, n'aimant » qu'eux-mêmes, préfèrent au salut de leurs frères leur propre » repos. Tandis que les pasteurs et les chiens du troupeau prennent » la fuite, les loups et les voleurs se jettent sur les brebis restées » sans défense. Vous avez enlevé ou vous avez reçu dans votre » paisible retraite de Cluny le duc de Bourgogne, et, par là, vous » avez laissé cent mille chrétiens sans gardien. Si vous avez méprisé » les ordres du siège apostolique, comment du moins n'avez-vous » pas reculé devant les gémissements des pauvres, les larmes des » veuves, la désolation des églises, les cris des orphelins, la dou- » leur et les murmures des prêtres et des moines? Que diront de » vous les bienheureux Benoît et Grégoire; le premier, qui ordonne » d'éprouver un novice pendant un an; le second, qui défend de » recevoir moine, avant trois ans, un homme de guerre? Ce qui » nous fait parler ainsi, c'est la douleur de voir qu'on ne trouve » plus, nulle part, de bons princes. On trouve assez et presque » partout des moines, des prêtres, des soldats, et surtout des » pauvres qui craignent Dieu; mais, dans tout l'Occident, à peine » trouve-t-on quelques princes craignant et aimant le Seigneur. » Je ne vous en écris pas davantage, parce que j'ai confiance que » la charité du Christ qui habite en vous me vengera, en vous » transperçant le cœur, et en vous faisant sentir quelle doit être » ma douleur à la vue d'un bon prince enlevé à sa mère. Que si » cependant un prince qui le vaille succède à son pouvoir, nous

» pourrons être consolés. Enfin, nous avertissons Votre Paternité
» d'être plus circonspect en pareil cas, et de préférer à toutes les
» vertus l'amour de Dieu et du prochain. » [Janvier 1079.] [1]

Le duc de Bourgogne « déshérité volontaire des biens du siècle » pour devenir héritier du ciel, » fut un modèle de soumission et d'humilité. On le vit, dit l'auteur anonyme d'une Vie de saint Hugues, nettoyer et graisser les souliers des frères, se traiter lui-même avec mépris, se prosterner devant les personnes de basse condition qui en étaient frappées d'étonnement. Il passa quinze années à Cluny, sans que sa ferveur se ralentît un seul instant. Il reçut de Hugues l'ordre de la prêtrise. Sur la fin de sa vie, il perdit la vue, et cette affliction ne servit qu'à faire éclater davantage sa résignation. Après avoir glorieusement combattu pour le ciel, pendant quinze années, il mourut, et fut enseveli dans le cimetière près de l'église de Sainte-Marie, avec une épitaphe qui rappelait que sous ce tombeau reposait « un homme de célèbre mémoire et » un grand contempteur du siècle. » [2]

Un seigneur de moindre condition, mais digne par ses mérites de figurer à côté de ceux que nous venons de nommer, fut Eudes Harpin, vicomte de Bourges, fils de Rambaud, seigneur de Dun-le-Roi. Eudes avait obtenu cette vicomté par son mariage avec Mathilde, fille de Gilon de Sully. Ayant perdu de bonne heure cette jeune femme qui consacra sa courte vie à des œuvres de charité, il se laissa entraîner par l'enthousiasme de la croisade. Il vendit sa vicomté, pour soixante mille sous d'or, au roi Philippe qui, spectateur impassible des grands évènements du siècle, ne s'occupait que de ses intérêts, et, en 1101, il prit la route de Jérusalem avec Jocelyn de Courtenay, Milon de Bray, Guillaume IX, duc d'Aquitaine, Étienne-Henri, comte de Blois, Guillaume II, comte de Nevers, Étienne-le-Hardi, comte de Bourgogne. Ils traînaient à leur suite quinze mille soldats, des moines, des femmes, des enfants, des vagabonds, dont le tiers périt en route de fatigue et de misère.

[1] Gregorii VII, liv. VI, ep. 17.

[2] Bibl. Cl., p. 459. — Ord. Vital, trad. Guizot, t. IV, p. 447.

Ils furent reçus par Baudoin, roi de Jérusalem, prince moins habile et moins heureux que ne l'avait été Godefroy de Bouillon son frère. Les infidèles sortis d'Ascalon se préparaient à assiéger de nouveau la ville sainte. Baudoin fit armer à la hâte ces nouvelles troupes et marcha au-devant d'eux. Quand cette poignée d'hommes se vit en présence d'une armée considérable, ses chefs hésitèrent. Harpin proposa de différer la bataille jusqu'à l'arrivée de nouveaux renforts. « Si tu as peur, répondit Baudoin, va-t'en » et retourne à Bourges. » Le résultat confirma la sagesse des conseils du vicomte. Étienne de Bourgogne, Étienne de Blois, restèrent sur le champ de bataille avec une foule de chevaliers. Baudoin s'enfuit à grand'peine sous les murs de Ramla. Eudes Harpin, fait prisonnier, fut emmené à Bagdad et jeté dans un cachot.[1]

« Là, dit Orderic Vital, il se souvint des martyrs qui avaient » souffert pour le Christ; il les pria de lui venir en aide, et sa » confiance fut récompensée. » Des marchands de Constantinople, venus à Bagdad pour leur négoce, ayant obtenu la permission de visiter les prisonniers chrétiens dans leurs cachots, il leur remit une requête pour l'empereur Alexis Comnène. « Votre serviteur » Harpin de Bourges, disait-il, a langui trop longtemps dans la » prison; il supplie Votre Majesté Impériale d'avoir pitié de » lui, de venir à son aide et de l'arracher aux angoisses de la » captivité. » L'empereur adressa un message à l'émir, et obtint sa liberté. Le noble captif, comblé de présents par l'émir, se rendit à Constantinople, afin de remercier son libérateur, puis se dirigea vers la France. En passant à Rome, il se jeta aux pieds de Pascal II, lui raconta ses infortunes, et demanda ses conseils. « Mon fils, répondit le pontife, quand on s'est purifié dans le » bain, quand on s'est revêtu d'habits éclatants de blancheur » comme la neige, ou d'habits de soie, il faut prendre garde de » s'engager, par l'obscurité de la nuit, dans des chemins fan- » geux, de peur de souiller ses vêtements. Contemplez-vous dans

[1] Guibert de Nogent, coll. Guizot, p. 295.

» cette parole ! Vous avez été purifié par la pénitence et la confes-
» sion ; vous avez été couronné par les insignes de la vertu, par
» les travaux d'un pèlerinage, par les souffrances des martyrs.
» Dans le fond des cachots, vous avez satisfait pour vos péchés.
» La douleur vous a enseigné la patience, la charité et d'autres
» vertus. Prenez garde de perdre cette couronne qui fait votre
» gloire, et d'être souillé de nouveau. Ne portez jamais les armes
» contre des chrétiens. Vrai pauvre de Jésus-Christ, méprisez les
» pompes mondaines ; suivez les traces du Sauveur ; foulez aux
» pieds votre propre volonté, en accomplissant les œuvres de
» justice, et vous obtiendrez d'être appelé dans les demeures
» célestes avec les vrais fidèles. » Le dernier vicomte de Bourges, resté sans état et sans famille, fut touché de cette exhortation. Il reçut la bénédiction du pontife, passa quelque temps en France, et entra dans l'abbaye de Cluny, avec l'intention de persévérer dans le service de Dieu jusqu'à la mort. [1]

Hugues le nomma, en 1107, prieur de la Charité. Il se trouvait près de son pays, près des parents et des amis qui lui étaient restés fidèles ; et, mieux que personne, il pouvait rendre des services aux religieux. Il éloigna les obstacles que les seigneurs de la Marche opposaient au développement du bourg, et assura au prieuré une grande splendeur. D'illustres disciples vinrent se ranger autour de lui, entre autres Henri, fils de son compagnon d'armes Étienne de Blois, qui devint plus tard évêque de Winchester, et Rotrou, fils du comte de Warwick, qui fut évêque d'Évreux, puis archevêque de Rouen. Ce dernier, fatigué des troubles qui agitaient son Église, regretta souvent la paix dont il avait joui parmi les frères de la Charité. « La béatitude, leur écrivait-il, règne parmi vous. Votre
» cloître est l'image du Paradis. Rien n'augmente plus aujourd'hui
» mes chagrins que le souvenir et la perte du repos dont nous
» avons joui, lorsque nous vivions ensemble, hors du siècle et
» comme parmi les anges. » [2]

[1] Orderic Vital, trad. Guizot, t. IV, p. 96, 116, etc.

[2] Raynal, Hist. du Berry, t. I, p. 393 à 411. — D. Rivet, Hist. litt. de Fr., t. XIV, p. 299. — D. Bouquet, Recueil des Hist. de Fr., t. XVI, p. 632.

Ce serait nous engager dans une énumération sans fin que de citer les noms de tous les religieux de noble famille qui vécurent à Cluny et dans ses principaux prieurés. C'est Henri, fils de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, dont le père et l'aïeul s'étaient faits moines à Maillezais et à Saint-Maixent, et qui fut offert comme oblat au monastère. Ce sont, en Auvergne, deux chevaliers, Guérin et Hildin de Montpensier, qui échangèrent la cotte de mailles contre la coule. Hildin était célibataire, et Guérin marié; sa femme prit le voile à Marcigny. C'est, dans la même province, Gérard de la Tour d'Auvergne, élevé avec deux de ses frères, religieux, dans la noble école de Sauxillange. Un exemple singulier de l'attrait exercé par ces vocations héroïques fut celui du marquis Herman de Zaehringen, tige de la maison de Bade. Voisin de l'abbaye d'Hirsauge, dans la Forêt-Noire, touché de la piété de ses moines et des vertus de l'abbé Guillaume, il prit en dégoût la vie séculière et les troubles qui divisaient l'empire et la papauté. Il quitta son père, son fils, son épouse, et, tandis que cette dernière consacrait une partie de ses revenus à la construction de l'église et des bâtiments de l'abbaye, il partit, en 1073, pour la France. Il se présenta à Cluny en habit de pèlerin, sous un nom supposé, et sollicita, comme frère convers, l'emploi de gardeur de pourceaux. Il acheva sa vie dans cette humble occupation, et mérita de faire inscrire son nom dans le Martyrologe gallican. Il n'y avait pas du reste en France une famille seigneuriale qui ne comptât quelques-uns de ses membres dans une des maisons de l'ordre.[1]

Les hommes d'Église ressentaient ce penchant pour la vie religieuse plus vivement encore que les hommes du siècle. La paix, ce cri qui, dans un grand nombre d'ames, faisait écho au cri de guerre des croisades, la paix, pour une foule d'évêques, d'abbés, de prêtres, fatigués des difficultés de leurs charges, des vices et

[1] Ann. Bened., t. V, p. 316, 335, 190. La vie d'Herman de Zaehringen a été écrite par Udalric, rédacteur des Coutumes de Cluny, son compatriote. Des auteurs lui donnent le titre de saint; mais on ne lui a rendu nulle part de culte public. — Art de vérifier les dates, t. III, p. 339.

des tyrannies de leur entourage, c'était la retraite dans la sainte et puissante Église de Cluny. Les ames ardentes, aussi bien que les ames faibles, celles qu'irritait la vue du mal, comme celles que décourageait l'impossibilité du bien, s'y sentaient également appelées. D'autres venaient fortifier leur vertu dans des habitudes plus austères, d'autres se purifier par la pénitence. Tous, préférant obéir plutôt que commander, puisaient dans la quiétude du cloître comme un avant-goût de la quiétude du ciel.

Cette tentation séduisit même des hommes à qui il n'était pas permis d'y céder sans abdiquer leurs devoirs. De ce nombre fut Gauthier, premier abbé de Saint-Martin de Pontoise. Quoique la régularité régnât dans sa communauté, il prit secrètement la fuite et vint à Cluny, où il cacha son nom et son titre. Ses religieux le firent réclamer par l'archevêque de Rouen; mais, porté à un austère ascétisme, il refusa de rentrer parmi eux et se retira non loin de là, dans une grotte sauvage, pour s'y imposer des jeûnes, des veilles, des flagellations, qui n'étaient pas compatibles avec la pratique de la règle. Ne se trouvant pas encore assez isolé, il s'installa dans une petite île de la Loire, et poussa la charité jusqu'à donner à un pauvre ses livres pour les vendre. Il alla à Rome demander à Grégoire VII d'être déchargé du bâton pastoral et de vivre à Cluny. Mais le pape lui défendit la retraite sous peine d'anathème. Sa fidélité aux décrets contre la simonie lui attira la persécution des évêques partisans de Philippe Ier. Quelque temps avant sa mort, il donna un exemple singulier d'humilité : il se mit à genoux au milieu du chapitre, demanda à ses moines de le frapper de verges sur ses épaules nues, et gourmanda ceux qui ne frappaient pas assez fort. Il les remercia ensuite et leur donna un supplément de nourriture, comme il était d'usage aux jours de fête. [1]

Sigefried d'Eppenstein, archevêque de Mayence, avait dirigé pendant plusieurs années le jeune Henri IV, avec Hanno, archevêque de Cologne. Mais, attristé de l'insuccès de ses conseils, et

[1] Ann. Bened., t. V, p. 58, 91.

surtout de s'être compromis aux yeux du pape, en appuyant le divorce demandé par l'empereur avec Berthe son épouse, et en assistant à l'assemblée de Worms, où Grégoire VII fut déposé, il tomba dans un violent chagrin. Sous prétexte d'aller en pèlerinage à Saint-Jacques, en Galice, il passa par Cluny, renvoya ses compagnons, et se voua à la pauvreté. Cette retraite amena la division dans son diocèse. Des prétendants mirent l'évêché à l'encan. Afin d'éloigner ces mercenaires, l'abbé Hugues ordonna à Sigefried de reprendre ses fonctions. L'archevêque obéit; mais, dans ses derniers jours, il se retira au monastère d'Hansengen, en Thuringe, pour y mourir. [1]

Il serait long d'énumérer les abbés et les évêques que différents motifs engagèrent à prendre l'habit. Nous rappellerons encore Drogon, abbé de Saint-Maixent, Henri, évêque de Soissons, Geoffroy de Mayenne, évêque d'Angers, repentant d'avoir cherché à usurper le siège du Mans au profit d'un de ses neveux, et d'avoir accepté la dignité épiscopale, étant trop jeune et peu lettré. La confiance dont l'honora saint Hugues indique que sa vie monastique fut meilleure que ne l'avait été sa vie cléricale. Clercs ou laïques, seigneurs ou évêques, quiconque avait des fautes à expier trouvait à Cluny des consolations et une direction qu'il aurait cherchées vainement ailleurs. [2]

Si l'abbaye se peuplait d'évêques et d'abbés, elle en cédait en plus grand nombre aux Églises. L'ordre ne borna pas son rôle à la réforme et à l'extension de la vie bénédictine : il l'étendit aussi à la réforme de l'épiscopat. En Angleterre, en Allemagne, dans d'autres pays, les prélats étaient choisis de préférence parmi les religieux. La décadence dont étaient frappées presque partout les règles canoniales, l'ambition des grandes familles qui se disputaient les évêchés, accrurent, à cet égard, l'action des monastères. Bientôt on fut convaincu qu'un moine élevé dans la pratique des vertus les plus difficiles était seul capable de lutter par son

[1] Art de vérifier les dates, t. III, p. 244.
[2] Ann. Bened., t. V, p. 309, 355, 402, 439, etc.

exemple et par sa parole contre la dépravation du clergé. Aussi, la plupart des maisons de Cluny cédèrent-elles souvent, à la prière d'un chapitre ou d'un seigneur, un abbé, un prieur, un simple frère, pour le placer à la tête d'un diocèse. Presque tous justifièrent les espérances que la sainteté de leur vie avait fait concevoir.

Ce fut surtout à partir de saint Hugues que Cluny dispersa ainsi ses disciples dans le monde entier, comme une tribu qui tire sans cesse de son sein et qui envoie au loin ses enfants, sans que sa fécondité en soit affaiblie. Les chroniqueurs et les hagiographes parlent avec une sorte d'orgueil de ces promotions, qui tendaient à mettre l'Église séculière sous la direction de l'Église monastique. Cette union, ou plutôt cette subordination de l'une à l'autre passait à leurs yeux pour l'idéal de la société religieuse. Il en était de même aux yeux des papes sortis de Cluny, tels que Grégoire VII, Urbain II, Pascal II. Gouverner les clercs par des évêques moines, diriger les évêques par l'intermédiaire des abbés de Cluny, tel était le plan qu'ils avaient conçu, et que les circonstances seules empêchèrent de réaliser complètement. Ils espéraient, par son application, transformer la face de l'Église, en écartant des dignités épiscopales les ambitieux, les ignorants, les débauchés, les sujets insuffisants, en y élevant des hommes de piété et d'instruction.

Si nous voulions rappeler tous ces religieux devenus évêques, il faudrait parcourir les annales des diocèses, en France et à l'étranger. L'Espagne nous en a présenté un grand nombre. Moissac donna Durand à l'Église de Toulouse; Maillezais donna Goderan à celle de Saintes; Saint-Germain donna Hugues de Montaigu à celle d'Auxerre. On vit sur le siège d'Acqs, puis sur celui de Lescar, Grégoire, élevé dès son enfance à Cluny. Il quitta l'ordre, à la prière de Sanche, comte de Gascogne, vint gouverner le couvent de Saint-Séver, et, prélat belliqueux, combattit pendant trois mois, en Espagne, contre les Maures [1057-1070]. Il sortit une foule de prélats du grand prieuré de la Charité et des prieurés d'Angleterre. Nous ne nous y arrêterons pas davantage,

et nous dirons un mot des principaux écrivains de Cluny sous saint Hugues, en commençant par les auteurs de sa vie. [1]

Raynald, fils de Geoffroy II de Semur et d'Alix de Guines, et frère de Geoffroy III, était propre neveu de saint Hugues. Élevé sous sa direction, il fut troisième prieur de Marcigny, puis en 1106, abbé de Vezelay. L'opposition de Guillaume II, comte de Nevers, l'obligea d'aller demander sa consécration à Pascal II. On espérait contrebalancer, par son mérite et par l'influence de sa famille, les prétentions des comtes de Nevers et rattacher plus étroitement Vezelay à Cluny. Les annales du monastère louent sa prudence pour sa réforme, son zèle pour la défense de ses propriétés. Il fut élevé, en 1126, sur le siège de Lyon et nommé légat par Honorius II; mais il n'exerça qu'un an ces fonctions, mourut avec une grande réputation de sainteté, et reçut dans le Martyrologe gallican le titre de bienheureux. Cluny voulut posséder sa sépulture près du grand autel de sa basilique, à côté de celle de ses abbés. Il était encore abbé de Vezelay, quand il écrivit à la prière des religieux une courte Vie de saint Hugues. [2]

« Bien qu'un homme d'un génie supérieur au nôtre, dit-il en » faisant allusion à Hildebert du Mans, l'ait déjà retracée, notre » dessein n'est pas d'obscurcir son travail, mais de l'éclaircir. » Cette vie, plus courte de moitié que celle d'Hildebert, renferme certains faits qui n'avaient point trouvé place dans cette dernière. Des détails rapides sur la jeunesse de saint Hugues, sur ses charités, sur les monastères fondés et réformés par lui, sur sa conduite au concile de Reims, sur l'asile qu'il donna à Cluny aux meurtriers de son frère, en forment la partie la plus intéressante. Le reste se compose de miracles propres à jeter du jour sur le caractère, les habitudes de cet abbé, sur les personnages avec qui il était en relation. Raynald s'interdit les réflexions pieuses, et se borne à un

[1] Marca, Hist. du Béarn, p. 287. — Ann. Bened., t. IV, p. 348. — Ord. Vital, trad. Guizot, t. II, p. 63.

[2] Pierre-le-Vénérable, liv. III, p. 2. — Raynald de Semur, Vita S. Hugonis, dans Migne, Patrol. lat., t. CLIX, p. 894.

simple récit; son style clair et net ne manque pas d'une sorte d'élégance dégagée. [1]

Dans un court poëme de deux cents hémistiches, il passa en revue les mêmes traits de la vie de Hugues; mais il s'y livra avec plus d'abandon à son admiration pour le saint abbé. On trouve dans ces vers de la variété, du mouvement, une habitude de la bonne latinité. Il sut s'y préserver des défauts presque inséparables de la poésie encomiastique, de l'emphase qui nuit à la vérité, des jeux d'esprit qui excluent l'émotion et l'expression sincère des sentiments du cœur. [2]

Nous avons souvent cité Hildebert du Mans; son nom est comme inséparable de celui de saint Hugues qu'il appelait son seigneur et maître. S'il ne fut pas dans sa jeunesse moine à Cluny, ainsi que l'a affirmé sans preuve la Chronique du monastère, personne du moins n'en éprouva plus vivement le désir, personne n'aima davantage son abbé. Après avoir fait de brillantes études à Tours, suivi les leçons de Bérenger, sans partager ses erreurs, il dirigea, pendant treize ans, les écoles cathédrales du Mans, et fut nommé évêque de cette ville. La conquête du Maine par Guillaume-le-Roux, roi d'Angleterre, lui suscita des contrariétés, dans lesquelles il montra un courage égal à son esprit. Il refusa de démolir les tours de sa cathédrale qui dominaient le château de la ville; et, plutôt que de céder, il préféra rester plusieurs années en prison, dédaignant de se justifier par l'épreuve du fer chaud. La tournure vive et subtile de son esprit, sa facilité pour tous les genres littéraires, le rendirent une des lumières du siècle, un des conseillers les plus écoutés de l'Église. Aucun écrivain contemporain ne le surpassa en renommée. Éloquent orateur, savant théologien, épistolaire spirituel, versificateur habile, il mit une imagination alerte et pénétrante, un style élégant et fleuri, au service de l'orthodoxie la plus pure et des intérêts les plus sacrés de l'Église.

[1] V. Migne, Patrol. lat., t. CLIX, p. 893.
[2] Id., 905.

Les persécutions qu'il endura lui inspirèrent un vif désir de secouer le fardeau de la dignité épiscopale et d'entrer à Cluny. En 1103, revenant de Rome, il s'arrêta quelques jours dans les îles de Lérins. Le lendemain de son départ, des pirates sarrasins abordèrent dans celle de Saint-Honorat, ravagèrent le monastère et tuèrent plusieurs religieux. Hildebert, qui faisait voile pour Maguelonne, passa à travers leur flotte sans être attaqué. Il attribua ce bonheur aux prières du saint abbé de Cluny, à qui il s'était recommandé : « Que de grâces, lui écrivait-il, j'ai à vous » rendre; avec quel amour j'eusse embrassé votre sein comme un » autel de salut, si le pape que j'ai consulté m'eût permis de me » soulager du fardeau de l'épiscopat; mais il m'a remis au travail, » en enviant la gloire qui y est attachée. Puisse Dieu ne pas lui en » faire de reproches. En attendant, j'abriterai mon espérance sous » l'ombre de vos ailes, afin de pouvoir être tiré de ce lac de » misères, de cet abîme de boue, afin de pouvoir dire un jour : » me voici, mon Dieu, je viens enfin pour faire ta volonté. » Délivré plus tard des difficultés qui lui rendaient l'existence amère, il ne renonça pas à venir prendre le repos à Cluny; mais il ne lui fut jamais donné de réaliser cette espérance. Hugues quitta ce monde, et Hildebert passa du siège du Mans à l'archevêché de Tours, où il mourut dans un âge avancé. [1]

Les moines Etzelon et Gilon avaient recueilli une foule de souvenirs du pieux abbé et s'étaient longuement étendus sur ses miracles. Cette Vie, écrite d'un ton simple et sans art, parut à Pons de Melgueil, son successeur, trop longue et trop peu ornée. Peut-être aussi le désir de populariser l'œuvre par la renommée de l'écrivain, l'engagèrent à en demander une nouvelle à Hildebert. « Après » Etzelon et Gilon, dit ce grand évêque, qui aimait à mettre de » l'esprit en toutes choses, je demande pardon d'oser aborder le » même sujet. Je les ai suivis de loin, et, probablement au lieu de » peindre un homme, on trouvera que je n'ai réussi qu'à peindre » un singe; en cherchant à faire sortir du tour une amphore, je

[1] Ann. Bened., t. V, p. 462. — Boll., april., t. III, p. 29.

» n'en aurai fait sortir qu'une cruche; mais le coupable d'une » telle présomption, c'est Pons qui a cru trouver en moi une » finesse d'esprit dont je n'ai pas même conscience. Il est difficile » de résister à Pons; pour obtenir ce qu'il désire, il parle même » par son silence. »

Hildebert se livra sur cette Vie primitive à un travail critique. Il en élagua plusieurs faits qui lui parurent admis sans un mûr examen, et qui pouvaient soulever des doutes. Il en ajouta d'autres dont il se porta garant lui-même. Cette rédaction contribua, avec l'éloge tracé par Raynald de Semur, à faire oublier celle des deux moines, et on ne conserva de cette dernière que les fragments qui présentaient quelques différences. Il est facile de saisir dans ce double travail le contraste de la littérature du cloître d'avec celle d'un homme de lettres. En lisant les fragments de Gilon et d'Etzelon, l'esprit se repose sur une impression de douceur et de simplicité; le récit marche sans ornements, sans réflexions, avec rapidité. Hildebert, au contraire, pare tout ce qu'il touche; sa phrase possède plus d'ampleur et de mouvement; elle est nourrie de réflexions morales et de souvenirs de l'Écriture; elle est ingénieuse, savante, étudiée. [1]

Un moine nommé Hugues, originaire de Beauvoisis, entré à Cluny sous ce même abbé Pons, voulut encore rappeler dans une lettre quelques faits oubliés, entre autres la canonisation de saint Hugues par Calixte II. Les moines qui ne se lassaient pas d'entendre reproduire sous différentes formes le souvenir du grand abbé, furent si contents de ce petit travail, écrit d'un style vif et coloré, qu'ils engagèrent Hugues à tracer une Vie plus étendue. Cette Vie, reproduite dans la Bibliothèque de Cluny et dans Surius, n'ajoute guère aux précédentes que de nouveaux miracles. [2]

Nalgod, élève de l'abbé Hugues, remit en meilleur ordre, sur les instances des frères, la Vie de saint Odon, par Jean de Salerne, et celle de saint Mayeul, par Syrus. Il déprécie avec dédain son

[1] Voy. Migne, t. CLIX, p. 858.
[2] V. Bibl. Cl., p. 437.

devancier. « J'ai trouvé chez lui une telle confusion de paroles, » tant de prolixité, de diffusion, de désordre dans la narration, » que ni le récit, ni les faits ne sont conformes à l'ordre des » temps et de la raison. Il me déplaît souverainement de voir » les actions illustres d'un homme digne comme Odon, indigne- » ment recouvertes des nuages de l'obscurité. » Nalgod est, comme ses contemporains, un exemple du progrès qui s'était accompli dans l'emploi de la langue latine. Il évite avec soin les termes empruntés à l'idiome vulgaire. Son style est dégagé et son livre méthodiquement divisé. Mais si nous voulons avoir l'écho des paroles de saint Odon, entendre les confidences de ses disciples, le voir dans son intimité comme ils le virent eux-mêmes, c'est à Jean de Salerne qu'il faut recourir; c'est également à Syrus qu'il faut demander la vie de saint Mayeul. Nalgod paraît froid, écourté; et un remaniement ôte rarement son prix à l'œuvre originale.

Un autre religieux lettré fut Ives de Saint-Quentin en Vermandois. Moine à Cluny dès sa jeunesse, saint Hugues le nomma grand-prieur, lorsque Odon de Lageri fut appelé à l'évêché d'Ostie. Guibert de Nogent, qui l'avait connu, fait un grand éloge de son érudition et de son éloquence. La Chronique du Vigeois lui donne le nom de « scholastique, » que l'on appliquait à ceux qui possédaient et qui pouvaient enseigner les sciences et les arts. Ives, occupé tout entier aux devoirs de sa charge, a peu écrit. En 1101, ayant fait un voyage à Saint-Martial de Limoges, il consentit, sur la demande des moines, à mettre en nouveau style la Vie de saint Pardulphe, abbé de Guéret, mort dans les premières années du huitième siècle, et dont le corps, transporté à Sarlat, avait été enlevé par un prêtre de cette église, de concert avec Guy de la Tour, et placé au prieuré d'Aixe, donné par ce seigneur à Saint-Martial. Les moines trouvaient trop grossier le style du vieil auteur de cette Vie et en désiraient une rédaction plus polie. Ives s'en acquitta au gré de leurs désirs; car ils lui demandèrent encore de composer une hymne en l'honneur du même abbé, et une autre en l'honneur de saint Martial, qu'ils insé-

rèrent dans l'office de ce saint. « Mais, ajoute la Chronique, les » moines de Chambon, soumis à Saint-Martial, la rejetèrent avec » mépris, parce qu'il n'y était pas fait mention de sainte Valérie, » leur patronne, dont le corps reposait dans leur église. Ives, pour » leur donner satisfaction, ajouta deux strophes en l'honneur de » cette vierge martyre, contemporaine de saint Martial. » [1].

Rien ne prouve mieux la réputation de Cluny que l'entrée de deux chanoines de Liège, qui furent suivis, sous l'abbé Pons, par un troisième plus célèbre encore. « Dans les dernières années de » la vie de Hugues, l'Église de Cluny, dit Pierre-le-Vénérable » écrivant à Adalbéron, évêque de Liège, reçut de votre Église des » présents plus précieux que l'or et la topaze, quand trois hommes » dignes de tout éloge et de toute affection vinrent demander à » être unis à notre humble communauté. Maîtres habiles en » toutes sortes de sciences et de vertus, ils se firent humbles » disciples. » [2]

Le chapitre de Liège était un des chapitres nobles de l'Allemagne. Son école, qui avait eu pour chefs des hommes distingués, tels que Adelman, disciple de Fulbert de Chartres, et Gozéchinus, jouissait d'une grande renommée. Elle était fréquentée par de nombreux élèves. L'étude des arts, des lettres et des sciences, les auteurs de l'antiquité, étaient familiers à ses professeurs. On y formait les jeunes gens à tout ce qui concernait les mœurs, les devoirs et les connaissances de la vie pratique. Les deux chanoines qui abandonnèrent les premiers cette école pour celle de Cluny étaient Tezelin, un mystique qui vieillit dans la méditation des pratiques de la vie spirituelle, et Etzelon auquel nous reviendrons à propos de la grande Église de Cluny.

En 1052, deux jeunes Allemands vinrent demander un asile à Cluny. L'un d'eux, Gérald, était chef de l'école cathédrale de Ratisbonne; l'autre, Udalric, était né dans cette ville d'un père

[1] Labbe, Bibl. Nova, t. II, p. 293 et passim. — Ann. Bened., t. IV, p. 658. — D. Rivet, Hist. litt. de France, t. IX, p. 513.

[2] Petri Ven., lib. III, ep. II.

nommé Berthold, qui occupait un rang distingué auprès de l'empereur Henri III. Udalric, après avoir reçu une instruction approfondie dans les arts et les lettres, fut placé à la cour de ce prince. Il s'y fit remarquer par son application à l'étude, par la sagesse de ses discours, par sa piété. L'impératrice Agnès l'honora d'une protection particulière, et Nilon, évêque de Frisingue, son oncle paternel, présageant pour lui une glorieuse carrière dans l'Église, l'ordonna diacre et le nomma prévôt de sa cathédrale. Le jeune Udalric partagea son temps entre les devoirs de cette dignité et ceux qu'il remplissait à la cour de Henri III. Il rétablit la discipline parmi les chanoines, et s'occupa activement du soulagement des pauvres. Durant un voyage à la suite de l'empereur, ayant appris que les chanoines de Frisingue souffraient de la famine, il se hâta de revenir au milieu d'eux, et engagea une partie de ses biens pour subvenir à leurs besoins et à ceux des pauvres.

En 1051, il accomplit le pèlerinage de Jérusalem, mit pied à terre aux portes de la ville sainte, et y entra pieds nus. En visitant les lieux témoins de la vie et des souffrances du Sauveur, il versa des larmes abondantes. Il se purifia, selon l'usage, en se lavant dans les eaux du Jourdain, puis reprit le chemin de l'Europe. Pendant son absence, l'évêque, son oncle, était mort, et son successeur avait donné à un autre la dignité de prévôt. Il vit dans cet acte la vanité des choses de la terre, dégreva ses biens des dettes qui pesaient sur eux, et chercha à fonder un monastère. Mais l'indifférence qu'il rencontra chez les évêques du voisinage le décida à distribuer à ses parents et aux pauvres la plus grande partie de ce qui lui restait, et à se retirer, comme simple moine, dans le lieu qu'il plairait à Dieu de lui désigner. Il gagna à ce projet l'écolâtre Gérald. Tous deux partirent pour Rome, afin de demander au pape la rémission de leurs péchés, et se rendirent à Cluny où, peu de temps après, Hugues leur donna l'habit. Gérald, remarquable par la prudence de ses conseils, la gravité de ses habitudes, après avoir été quelque temps grand-prieur, devint cet évêque d'Ostie, ce cardinal, ce légat, dont nous avons déjà parlé.

Udalric prit place parmi les moines les plus austères de la com-

munauté. Il gardait un silence continuel, marchait les yeux baissés, montrait la douceur et l'obéissance d'un enfant. Ses oraisons prolongées, ses jeûnes, ses mortifications, une sagesse qui semblait n'avoir plus besoin de direction, engagèrent saint Hugues à l'ordonner prêtre, à le choisir pour chapelain, à le désigner pour un des confesseurs de la communauté. Oblats et novices, vieillards qui avaient déjà un pied dans la tombe, venaient confier à ce jeune homme de trente ans le secret de leurs fautes, le trouble de leurs ames [1]. Hugues le nomma prieur de Marcigny; mais il altéra sa santé par une vie trop rude et trop sédentaire. Il fut atteint de violents maux de tête, en passant une grande partie du jour et de la nuit à étudier et à écrire. Il imagina, afin de se guérir, de se laver avec de l'absinthe, en laissa tomber quelques gouttes dans l'œil et faillit perdre la vue. Hugues l'envoya, avec un moine nommé Cunon, auprès de Leutald, seigneur allemand, qui désirait fonder un monastère. Tous deux choisirent un lieu convenable, et, en attendant le retour du printemps, ils passèrent l'hiver dans une caverne au sein des montagnes, jeûnant au pain et à l'eau. Ils prêchaient en même temps la parole chrétienne aux habitants du voisinage, qui les aidèrent à élever la nouvelle construction.

Cunon resta à Rumeling, c'était le nom de ce monastère, et Udalric reçut de Hugues la direction du prieuré de Payerne. Mais les contrariétés qu'il éprouva de la part de Burchard, évêque de Lausanne, partisan de l'antipape Guibert, le décidèrent à revenir à Cluny. Il en sortit une seconde fois pour établir un prieuré à Gruningen, près de Vieuxbrisach, sur des terres cédées à Cluny par un seigneur nommé Hasson. Mais bientôt, n'ayant pas trouvé ce lieu assez solitaire, il transporta son prieuré au milieu de la Forêt-Noire, dans le comté de Brisgaw. Cette dernière fondation prit le nom de Celle de Saint-Udalric dans la Forêt-Noire [2]. Un couvent de femmes, placé à Boleswiller, en dépendait, comme Marcigny dépendait de Cluny. Udalric introduisit dans ces commu-

[1] Bibl. Cl., p. 1641.
[2] Chartes et diplômes, t. XXXIV, p. 244.

nautés une observance rigoureuse, une étroite pauvreté. Il conseillait à ceux qui craignaient la dureté de la vie, d'entrer dans une maison plus riche, sous une règle plus mitigée. Il était le premier à reconnaître qu'un pareil régime n'était applicable qu'à un petit nombre de religieux.

Il y éprouva une de ces contrariétés qui peignent les mœurs du temps. Un homme du comté de Brisgaw avait eu des relations criminelles avec sa belle-mère. La faute fut divulguée et le repentir toucha le cœur du coupable, qui s'adressa à Guébhard, évêque de Constance, pour faire pénitence. L'évêque le renvoya à Udalric, en le priant de l'admettre parmi les frères convers. Mais l'abbé, après en avoir conféré avec ses religieux, s'y refusa, parce que le monastère était trop rapproché du lieu où la faute avait été commise. Le pécheur repentant entra dans le monastère d'Hirsauge. Les habitants du pays, ignorant le lieu de sa retraite, répandirent le bruit que les moines de la Celle, pour lui faire expier son crime, l'avaient enfermé dans une prison souterraine, lui avaient planté un roseau dans la bouche, et qu'il était mort trois jours après. Ils attribuèrent à ce crime des pluies qui désolaient en ce moment les biens de la terre. Leurs plaintes et leurs menaces obligèrent Udalric à chercher une justification. Il demanda à Berthold de Zaehringen, duc de Carinthie, la permission de prouver son innocence par l'épreuve du feu. Mais le jour où un de ses moines devait passer à travers un bûcher ardent, arriva à l'improviste celui dont la disparition avait été la cause de l'émotion populaire. [1]

Udalric, ayant perdu la vue vers la fin de sa vie, Hugues lui envoya Cunon pour le ramener à Cluny sous un climat plus doux et sous un régime moins sévère. Mais l'ardent cénobite ne voulut point quitter la maison qu'il avait fondée, et s'isola de plus en plus du monde extérieur. On le voyait fréquemment plongé dans une méditation profonde, les joues inondées de larmes : « Pourquoi pleurez-vous ainsi, mon père ? lui dit, un jour, un de ses religieux. « Je pleure, répondit Udalric, les misères de ce monde et l'absence

[1] Ann. Bened., t. V, p. 222.

de la patrie céleste ; je pleure, parce que nous autres religieux, nous valons plus par le nombre que par le mérite. » Lorsque Cunon rapporta à Hugues le refus d'Udalric et lui dépeignit son genre de vie, celui-ci, touché de cette sainte résignation, se jeta aux genoux de Cunon et lui demanda pardon, si, par faute ou par erreur, sa proposition avait déplu au pieux cénobite. Il ajouta qu'il lui pardonnait aussi de son côté, si par hasard il avait péché contre lui.

Après avoir vécu encore deux années, Udalric sentant la mort approcher, se fit lire par le moine Widon, qui lui tenait compagnie, ces paroles de l'Apôtre. « Les saints ont vaincu par la foi, etc. » Un matin Widon, entrant dans sa cellule, le trouva agonisant ; il se pencha sur lui et lui répéta ces paroles qu'il avait recommandé de lui tenir présentes à l'esprit jusqu'au dernier moment. « Les saints ont vaincu par la foi. » Mais déjà il ne les entendait plus ; et tandis que Widon les répétait sans relâche, tandis que ses moines priaient et pleuraient autour de son lit, il rendit le dernier soupir. Comme il passait pour avoir possédé le don des miracles, son nom, vénéré dans toute l'Allemagne, fut inscrit au nombre des saints. Cluny se glorifiait de lui avoir frayé la route du ciel, et lui consacra un anniversaire solennel [1073]. [1]

Udalric écrivit un recueil des coutumes de Cluny qui ne saurait passer, à proprement parler, pour une œuvre littéraire. Nous aurons bientôt à l'analyser à un point de vue différent. Mais, tel qu'il est, il n'en constitue pas moins le travail le plus étendu qui soit sorti de Cluny sous saint Hugues. Cette époque fut pour la littérature monastique une époque de transition, un âge de remaniements. Elle ne produisit d'œuvre originale ni dans l'histoire ni dans la théologie. Cette observation ne s'applique du reste qu'à Cluny et non à l'ordre entier. Si de pareilles considérations ne nous entraînaient trop loin, nous rappellerions qu'Orderic Vital, que des évêques lettrés, que les Papes Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, et une foule d'autres hommes illustres subirent, d'une

[1] Ann. Bened., t. V, p. 321.

manière plus ou moins directe, l'influence du monastère bourguignon. Mais, en général, cette influence fut tournée plutôt du côté de l'action que du côté de la pensée littéraire. Le niveau des études alla toujours en s'élevant; la multitude des moines étrangers qui affluaient à Cluny y concentra, comme dans un grand foyer, les connaissances et les arts épars sur le globe; seulement, ces lumières furent presque entièrement consacrées à l'extension et à la splendeur de l'ordre, à la défense de l'Église. La milice du cloître combattit avec la parole, édifia avec la truelle, fit passer son intelligence dans des œuvres vivantes, et oublia de la consigner dans des livres.

CHAPITRE XIII.

Caractère de saint Hugues. — Ses vertus. — Ses dernières exhortations. — Sa mort.

Hugues avait passé dans la direction de l'abbaye de plus longues années qu'aucun de ses prédécesseurs, et porté la gloire de l'ordre aussi haut qu'il était possible. Il s'y mêlait tout l'éclat extérieur de la puissance, que ne condamne pas l'esprit du christianisme, quand il est mis au service de Dieu et de la charité. Mais cette puissance imposait à son tour des devoirs difficiles; elle demandait un rare talent dans le gouvernement des intérêts matériels et dans la direction morale. Hugues se montra supérieur dans cette double tâche. Nous ne voulons pas dire qu'aucun de ses prédécesseurs soit resté au-dessous; mais ce fut sa fortune à lui de se trouver dans des circonstances plus graves encore, et d'y déployer sa supériorité.

Nous avons déjà rappelé une partie de ses mérites en racontant sa vie et ses œuvres; il nous reste à pénétrer plus avant dans son caractère, à la suite de ses historiens. Une foule de traits nous en révèlent les différentes faces. La légende s'y mêle souvent à l'histoire; mais, sous ce mélange de réel et de merveilleux, la vérité se dégage aisément, et la fable n'en est que le voile.

Un des dons qui se remarquait particulièrement dans saint Hugues, était sa profonde connaissance du cœur humain. Il lui suffisait d'un coup d'œil pour deviner, d'après la physionomie, les dispositions de l'ame. Il possédait, dans le discernement des vocations, un tact si sûr et si rapide, qu'on le regardait comme l'effet d'une grâce particulière. « Il distinguait, dit Hildebert, celui qui, » dans les filets du bienheureux Benoît, devait être un poisson de » bonne qualité, celui qui serait un ange de lumière, celui qui » serait un ange de ténèbres. » Quand il arrivait dans une de ses maisons, il promenait sur ses religieux un œil scrutateur, et il pén-

trait leurs pensées; on en cite de nombreux exemples. Le père d'un novice de Cluny nommé Maingod, avait demandé qu'on suspendît l'entrée de son fils en religion, afin de mieux éprouver sa vocation. Maingod, irrité de ce retard, forma secrètement le dessein de prendre la fuite. Hugues le devina, l'appela auprès de lui, le consola et le disposa à attendre avec patience l'heure de sa profession. Au prieuré de la Charité, les frères vinrent un jour, à son arrivée, lui donner selon l'usage le baiser de paix; tout-à-coup, il repousse l'un d'eux avec horreur et l'interroge pour savoir qui il est. Sous son œil perçant et sévère, le faux moine est obligé d'avouer qu'il n'était pas prêtre, qu'il avait longtemps célébré les saints mystères sans être ordonné, qu'il avait livré son ame au pouvoir de Satan et à la pratique des sortilèges. A Saint-Jean-d'Angély il vit, durant son sommeil, un éclair tomber du haut du ciel sur l'*auditoire* du monastère de Cluny; il comprit qu'un de ses religieux venait d'encourir, par une grande faute, la vengeance divine. A son retour, il interrogea, sur les fautes commises pendant son absence, les prieurs et les dignitaires qui ne purent rien lui apprendre. Il se mit en présence de Dieu et le pria de l'éclairer de ses lumières. Le lendemain, au chapitre, après avoir promené, comme d'habitude, ses regards sur les frères: « Pierre, s'écria-t-il, en les arrêtant » sur l'un d'eux, rougis de ta faute, hâte-toi de faire pénitence » pendant qu'il en est temps encore; tu n'as cessé, jusqu'ici, de » mépriser mes avertissements; un châtiment sévère attend ton » obstination; pardonner plus longtemps tes crimes, c'est mettre » tes frères en péril. » Il commença la correction en faisant appliquer la flagellation au coupable. [1]

A côté de cette connaissance en quelque sorte magnétique de l'homme intérieur, une vertu toute différente qui se montrait avec éclat dans saint Hugues, c'était sa charité. Celle de ses prédécesseurs avait été large assurément; mais on peut dire que la sienne fut royale. Indépendamment des aumônes faites à la porte du monastère et qui allèrent toujours en augmentant, il en pratiquait

[1] Hildebert, Vita S. Hugonis, c. III.

personnellement de toute sorte et à tout moment. Il coupait et cousait, avec l'assistance de quelques frères, des étoffes et des habits pour les pauvres, les uns en laine épaisse, afin de préserver du froid de l'hiver, les autres en lin, contre les chaleurs de l'été. Il y en avait d'entassés dans tous les coins de sa cellule et jusque sur son lit. Il distribuait également des chaussures de cuir ainsi que de l'axonge pour les graisser. On trouvait en tout temps des viandes cuites dans les cuisines, du pain dans la boulangerie, pour apaiser la faim du voyageur et de l'indigent ; souvent même, il aimait à leur réjouir le cœur avec du vin. [1]

Quand il sortait du monastère, une foule de mendiants guettait son passage et l'entourait de ses obsessions ; son aumônier, qui ne le quittait jamais, leur distribuait des aliments et des habits. Dans ses voyages, des mulets transportaient des provisions destinées aux pauvres et, quand elles étaient épuisées, il en faisait acheter de nouvelles le long de la route. Il prodiguait l'argent sans s'inquiéter de le voir manquer, « Ne crains rien, aie confiance en Dieu, disait-il » un jour près de Valence à Jarenton son économe, qui, après avoir » presque vidé sa bourse, voulait garder quelques sols pour les » besoins pressants, distribue jusqu'au dernier denier ; Jésus, notre » bon rémunérateur, nous en tiendra bientôt compte, pourvu que » nous donnions avec joie. » Aux portes de la ville, un habitant vint lui offrir une somme supérieure à celle qu'il avait dépensée. Prends, dit-il à Jarenton, et garde-toi bien de douter désormais de la solvabilité du créancier auquel nous prêtons. [2]

Dans une année de disette, il envoya des provisions aux prieurés pauvres, aux ermites vivant dans la solitude, de peur que la faim les obligeât à errer et à mendier. Il fit porter des secours jusqu'à Marseille. Un jour qu'il était à Marcigny, les religieux de Cluny, frappés eux-mêmes par la disette et ne sachant plus comment se procurer des vivres, envoyèrent lui demander ce qu'il fallait faire. Hugues, n'espérant de secours de personne au monde, écrivit

[1] Raynald, Vita S. Hugonis, c. I, par. 3. — Hildebert. Vita S. Hugonis c. II.

[2] Raynald, c. V, par. 36.

dit-on, une lettre aux apôtres saint Pierre et saint Paul. Il leur rappela qu'ils avaient gouverné jusque-là le monastère, qu'ils l'avaient porté à un degré considérable de grandeur, et il les supplia d'arracher leurs serviteurs à la misère. Il déposa cette épître devant l'autel des Apôtres, et, quelques jours après, il reçut des provisions suffisantes pour le reste de l'année. [1]

Il ne se contentait pas de nourrir les pauvres, il cherchait encore à les protéger contre la violence des seigneurs. « Il pleurait, dit » Hildebert, les injures qui leur étaient faites. Il prodiguait les » exhortations, les présents, afin de fléchir la tyrannie des princes » et des hommes riches qui foulaient avec cruauté sous leurs pieds » ces membres du Christ. » Il courait au-devant de toutes les œuvres de miséricorde. S'il apercevait un vieillard courbé par l'âge, un malade, un infirme se traînant avec peine, il s'informait avec bonté de ses souffrances, de ses besoins, et lui donnait le soulagement possible. L'imbécillité de l'esprit, les maladies les plus repoussantes à la vue et à l'odorat, ne lui inspiraient aucun dégoût. Il ne fuyait pas les vieillards dont l'humeur chagrine s'exhalait sans cesse en plaintes et en reproches, non plus que ceux dont les plaies répandaient une odeur fétide. Il pansait les lépreux dont la vue seule inspirait l'effroi aux plus courageux. [2]

Passant un jour, durant une de ses visites pastorales en Gascogne, devant la chaumière d'un de ces malheureux qui, après avoir été autrefois riche et bien portant, était tombé dans le dénûment et dans une abjection pire que la mort, il descendit de cheval, et, accompagné du moine Hunald qui devint abbé de Moissac, il entra pour lui adresser des consolations. Au moment de le quitter, ne trouvant autre chose à lui donner, il se dépouilla de sa pelisse en fourrure d'agneau. Dès que le lépreux l'eût revêtue, l'horrible ulcère qui le rongeait disparut. [3]

Il passait en effet pour posséder, comme ses prédécesseurs, la vertu de guérir les maladies. Hildebert cite plusieurs de ses moines

[1] Raynald, c. I, par. 12.
[2] Hildebert, c. IV.
[3] Id.

qui recouvrèrent la santé en mangeant des restes de sa table, des eulogies qu'il avait bénies, en buvant quelques gouttes de l'eau et du vin qui lui avaient servi pour l'ablution du calice. Sa parole suffisait quelquefois pour produire des cures merveilleuses. Mais il cherchait toujours, en pareil cas, à guérir aussi les maux de l'ame. Un chevalier, miné par la fièvre, vint l'obséder de ses supplications au prieuré de Crépy. « Abstiens-toi de rapines, mon frère, lui dit Hugues, et tu recouvreras la santé. » Le malade fit vœu de mener une vie meilleure et guérit. Un jour qu'il était en prières dans l'église de Sainte-Geneviève de Paris, un seigneur illustre nommé Robert, qui était paralysé de tout un côté, se fit apporter devant lui et réclama à grands cris son intercession. Le pieux abbé consentit à célébrer les saints mystères pour son soulagement. Vers la fin de la messe, il prit la patène qui avait touché l'hostie, la leva au-dessus du paralytique qui gisait à terre, et prononça ces paroles avec lesquelles l'apôtre saint Pierre guérit le paralytique de Lydda : « Le Seigneur Jésus-Christ te guérit, lève-toi ! » A ces mots, Robert se leva et s'en alla guéri. Presque toute la ville de Paris fut témoin de ce miracle. Un moine nommé Wigon fit disparaître une extinction de voix, en enroulant autour de son cou la courroie pendue à l'extrémité du capuchon de saint Hugues. Un seigneur nommé Théoderic versa, sur un ulcère qui lui rongeait la jambe, de l'eau dont il s'était servi pour les ablutions de la messe, et vit repousser une chair vive. Un religieux, envoyé dans une obédience de Cluny, étant atteint à la jambe d'une tumeur qui l'empêchait de vaquer à son service, eut la pensée d'invoquer son nom pour se guérir. « Au nom de Jésus-Christ et du saint abbé qui m'a envoyé ici, dit-il, souffrance, je t'ordonne de te retirer et de me laisser accomplir les ordres qu'il m'a donnés. » La nuit suivante, il vit dans son sommeil deux moines qui se disaient envoyés par saint Hugues se pencher sur son lit ; l'un d'eux saisit la jambe malade et versa sur elle un baume, l'autre la frictionna doucement quand il se réveilla, le mal avait disparu. [1]

[1] Hildebert, c. IV.

On lui attribuait le pouvoir de conjurer les orages. Un jour, dans le château du comte Louis de Crépy et de son épouse Sophie, il allait s'asseoir à la table qui était dressée au milieu d'un verger et déjà couverte de mets, lorsque l'air se chargea tout-à-coup de nuages, et la pluie commença de tomber. Hugues, voyant l'inquiétude de ses hôtes, se leva, et d'un signe de croix divisa les nuages. La sérénité régnait autour de la table, tandis que, à deux pas de là, des torrents de pluie et des éclats de foudre ébranlaient le ciel. [1]

La renommée de ces merveilles redoublait chez les personnes pieuses le désir qu'elles éprouvaient de le voir et d'obtenir des grâces par son intercession. « Nous savons, très saint père, lui dit » un jour un prêtre, que vous prenez souci des malheureux et » que vous souffrez avec ceux qui souffrent. Je viens supplier Votre » Miséricorde de secourir par vos prières un de mes frères qu'un » abcès putride met dans un état désespéré. » Le père fit apporter un morceau de pain bénit, prit le bâton sur lequel il s'appuyait en marchant, le brisa en deux et remit au prêtre la partie recourbée sur laquelle il posait la paume de la main. On l'appliqua sur l'ulcère du malade; on lui fit manger le pain bénit; la pourriture tomba d'elle-même, et avec elle toute trace du mal. [2]

Hugues était le premier embarrassé de ces obsessions. Il voyait avec peine emporter, comme doués d'un pouvoir miraculeux, les mets de sa table, les objets qu'il avait touchés. Il redoutait cette popularité qui plaçait son nom dans toutes les bouches; il n'ambitionnait d'autre louange que celle qui est due au perfectionnement de soi-même et qui vient de Dieu.

Son hospitalité qui n'était pas au-dessous des honneurs dus aux papes et aux rois, s'ouvrait à quiconque venait la demander. En 1102, l'archevêque de Compostelle, Diégo Gelmirez, allant à Rome recevoir le pallium, fut accueilli avec de grands respects par les archevêques d'Auch, de Toulouse, par les moines de Moissac, de Cahors, de Limoges; mais les honneurs dont il fut l'objet à Cluny

[1] Hildebert, c. IV.
[2] Id., id.

dépassèrent tout ce qu'il avait vu ailleurs. Nous reviendrons sur cette hospitalité à propos des coutumes clunisiennes.

Une charité dont ces coutumes ne parlent pas était l'asile accordé aux persécutés et aux coupables. Hugues aimait à exercer ce droit comme une des plus nobles prérogatives du monastère. Cluny n'était pas destiné à recevoir seulement des hommes pieux, des gens qui se convertissaient après une vie mondaine; c'était aussi un refuge ouvert au criminel qui venait mettre sa vie à l'abri de la justice ou de la vindicte privée. Plus grand était le crime, plus grand était le zèle de saint Hugues pour en obtenir du coupable l'expiation et de Dieu le pardon. Aussi la communauté présentait parfois un singulier mélange; quoique les bons y fussent en majorité, le loup, selon le mot d'Hildebert, y habitait souvent avec l'agneau, le léopard à côté du chevreau.

Nous avons parlé des meurtriers de son frère, que Hugues ne craignit pas d'admettre à Cluny; on cite encore un autre exemple remarquable de ce droit d'asile. Richilde de Hainaut, veuve de Baudouin VI, dit le Bon, comte de Flandre, princesse d'un caractère violent, disputa à Robert-le-Frison, son beau-frère, la régence que son époux lui avait laissée. Elle s'aliéna par sa tyrannie les villes qui tentaient de s'organiser en communes, et fit un jour trancher la tête à soixante habitants d'Ypres qui venaient lui adresser des remontrances. Une partie de ses Etats traita secrètement avec Robert et se donna à lui: La comtesse implora le secours de Philippe Ier et d'Osberne de Breteuil, comte d'Hereford, sénéchal de Normandie, qui tous deux entrèrent en Flandre; elle se joignit à eux avec des troupes qu'elle avait levées, et fit engager une bataille près de Cassel. Le roi et le sénéchal furent mis en pleine déroute. Un officier nommé Gerbaldon, qui avait quitté le parti de Richilde pour embrasser celui de Robert, apercevant dans la mêlée le jeune Arnoul, fils de la comtesse, le renversa de son cheval et lui porta un coup mortel. Le remords d'avoir assassiné son souverain tourmenta plus tard sa conscience. Il alla trouver Grégoire VII, et offrit pour expier ce crime de laisser couper la main qui l'avait commis. On prétend que le pape confia cet office au chef de ses

cuisines, en lui recommandant de trancher la main de Gerbaldon, si, au moment où le couteau serait levé, il trahissait la moindre frayeur, mais de l'épargner s'il montrait un courage viril. Gerbaldon, ayant supporté sans trouble cette épreuve, obtint son pardon. Quoi qu'il en soit de cette anecdote fort douteuse, le pape renvoya le coupable et l'engagea à se laisser guider par les conseils de l'abbé de Cluny. Hugues l'accueillit avec bonté et fit de lui un moine exemplaire [1071]. [1]

« Les mérites de Hugues, dit Hildebert, étaient si grands, que » Dieu ne laissa ni ses amis sans récompenses, ni ses ennemis sans » punition. Ce n'est pas qu'il désirât lui-même la mort du pécheur, » ou qu'il cessât de prier pour ses ennemis; mais Dieu punit » quelquefois, même dans cette vie, le mépris que l'on fait de ses » saints. Nous ne saurions rapporter en détail toutes les circons- » tances où il vengea par un jugement sévère les injures faites à » son serviteur. » Étant allé à Mozac en Auvergne rétablir la discipline, les moines, au lieu de se rendre à ses conseils, l'accablèrent d'injures, le traitèrent d'hypocrite, de séducteur, de tyran, d'intrus; un d'eux s'offrit même à lui arracher les yeux si on voulait lui prêter main forte. « Garde-toi de l'exaspérer par un » pareil outrage, répondirent les plus modérés; respecte au moins » la dignité de son rang; nous ne sommes pas obligés pour cela » de suivre ses conseils. » Huit jours après, ce religieux subit lui-même la peine de l'effossion des yeux, peine prononcée par les tribunaux laïques contre ceux qui avaient commis un vol dans une église, enlevé un soc de charrue ou fabriqué de la fausse monnaie.

Ponce, seigneur du Bourget, où Cluny possédait un prieuré, était animé d'un mauvais vouloir envers saint Hugues. Ayant appris un jour son arrivée, et ne voulant ni lui rendre visite, ni paraître mépriser sa présence, il feignit une maladie et resta au lit pendant toute la durée de son séjour. L'abbé ne fut pas plutôt parti que cette

[1] Ann. Bened., t. VI, p. 608. Le surnom de *Malheureux* fut donné au jeune comte qui avait été victime de cette trahison.

maladie simulée se changea en une maladie réelle; Ponce perdit la parole et fut réduit à la dernière extrémité. Ses serviteurs coururent après Hugues et le supplièrent de revenir visiter leur maître. A la vue du saint homme, le malade témoigna son repentir par des larmes, des gémissements, et dut à son intervention de recouvrer la santé. Bérard de Riotier, ennemi de Cluny et de ses propriétés, dévastait l'obédience de Chaveyriat en Bresse. Hugues supporta longtemps ces injures avec patience; il chercha à fléchir Bérard par l'entremise de ses amis; il fit appel à la protection des princes, aux censures des évêques; mais le violent seigneur se riait de tout et continuait ses rapines. « Hugues finit par confier cette affaire à saint Jean-Baptiste, et le pria avec larmes de lui prêter secours contre ce satan obstiné. » Un jour, Bérard fut frappé subitement, hors de son château, de paralysie et de cécité, et obligé de se faire rapporter entre les bras de ses serviteurs. Deux fois, dans la même nuit, le feu prit à son lit. Affligé par tant de châtiments à la fois, il abjura ses fautes, répara les dommages qu'il avait causés, et Dieu rendit la santé à son repentir. [1]

Malgré son âge avancé et le déclin de ses forces, Hugues n'avait cessé de s'occuper des affaires de l'Église et de celles de ses monastères. Il continuait de donner partout des conseils; il faisait de fréquents voyages afin de surveiller la situation, de défendre les intérêts de l'ordre, de travailler sans relâche à sa propagation. Durant les cinq derniers mois de sa vie, il redoubla ses exhortations à ses moines qu'il devait bientôt quitter. Le jour de Noël 1108, il entra au chapitre et, avec un accent plus ému que d'habitude, il leur retraça le tableau de la vie monastique. Elle était, disait-il, un combat continuel contre le prince des ténèbres, cet ennemi que l'on ne peut mettre en fuite qu'en lui opposant une résistance ininterrompue. Il comparait la fidélité à la vie régulière à une forteresse; hors d'elle, on ne peut trouver d'espoir de salut, quand une fois on y a laissé pénétrer l'ennemi. Les souvenirs de la fête du jour lui inspirèrent une image saisissante

[1] Hildebert, c. v.

pour dépeindre la protection divine qui veillait sur ses religieux. « Je connais quelqu'un, dit-il, à qui la Mère de miséricorde est » apparue, pendant qu'il était en prières dans l'église qui lui est » consacrée. Elle tenait sur son sein un enfant d'une grâce et d'une » beauté toutes divines. Son aspect plein de bonté et de douceur » annonçait qu'elle était disposée à se laisser facilement fléchir » par les prières du pécheur. Le divin Enfant la regardant avec » complaisance, lui disait : Cette nuit, qui est mémorable par ma » naissance, a donné la gloire aux anges et la paix aux hommes; » elle a été témoin de ma grâce; elle a éclairé les obscurités de la » loi et accompli les prédictions des prophètes. Dans cette nuit, » sorti de ton sein, ô Mère glorieuse, j'ai écrasé la tête du serpent » qui exerçait des ravages sur le genre humain, j'ai détruit son » antique puissance. Où est maintenant son astuce empoisonnée, » où sont les flèches avec lesquelles il portait naguère aux ames » des blessures mortelles ? A ces mots, l'esprit malin sorti de sa » demeure, traversa l'église et voulut se glisser dans le monastère » pour en troubler les habitants; mais l'Enfant divin, le reprenant » avec sévérité, lui enjoignit de se retirer et de laisser les religieux » célébrer en paix les offices du jour. Maintenant qu'il s'est enfui » triste et confus, le Christ et sa Mère, croyez-le bien, sont présents » à tous vos exercices, et, d'après les dispositions qu'ils trouvent » dans vos ames, ils prononcent ou votre punition ou votre » récompense. Recevez donc, avec une dévotion partie du cœur, » celui qui fera sa demeure éternelle dans l'ame qui aura le » bonheur de lui plaire. » Comme il développait ce sujet avec émotion, toute la communauté comprit que la vision dont il parlait, il en avait été favorisé lui-même. [1]

Dans le Carême suivant, malgré sa faiblesse qui augmentait toujours, il ne changea rien à ses austérités. Il fatigua son corps par des jeûnes et des mortifications, il pria avec larmes et gémissements. Il prit de longues heures sur son sommeil pour l'oraison et la lecture. On eût dit qu'il trouvait la nature trop lente à le

[1] Petri Venerabilis, de Miraculis, liv. I, c. XV.

pousser vers le terme de son exil, et qu'il avait hâte d'y arriver par la souffrance. Le dimanche des Rameaux, il voulut accompagner hors de l'église la procession des moines; mais ses forces trahirent son courage; il portait déjà sur son visage, dit Hildebert, comme un reflet de la gloire future et une ressemblance angélique. [1]

Un laboureur des domaines de Cluny demanda un jour avec instance à lui parler, se prétendant porteur d'une grande mission. « Quoique je sois pauvre, lui dit-il, d'une famille obscure, » sans autre recommandation que l'autorité de celui qui m'envoie, » ne me méprisez pas, ô mon père ! Je plantais dernièrement des » vignes dans un champ, quand m'apparurent des personnages dont » l'aspect plein de dignité inspirait la vénération. Ils paraissaient » plus élevés en gloire et en honneur que des hommes de condition » mortelle. Devant eux marchait une dame dont je ne pouvais voir » le visage; mais un vénérable vieillard, aux cheveux blancs comme » la neige, qui la suivait, s'arrêta auprès de moi, et, me regardant : » Eh ! laboureur, demanda-t-il, à qui appartient le champ que tu » cultives?—Seigneur, il est au bienheureux père et seigneur Hugues, » abbé de Cluny.—Alors ce champ m'appartient et son propriétaire » aussi. Je suis l'apôtre saint Pierre; celle qui me précède est la » bienheureuse Marie mère de Dieu; hâte-toi d'aller trouver l'abbé » Hugues, et dis-lui : Mettez ordre à votre maison, car bientôt vous » allez entrer dans la voie de toute chair. — J'ai longtemps différé, » seigneur, d'obéir à cet ordre, de peur d'être accusé de paroles » vaines ou mensongères. Mais j'ai reçu un second avertissement, et » j'ai craint de m'exposer à de plus graves reproches en tardant » davantage; je viens m'en acquitter aujourd'hui. » Une partie des » frères taxa de mensonge cette révélation; mais le saint abbé l'accueillit comme l'annonce assurée d'une mort prochaine. [2]

Il s'occupa de laisser ses instructions, de rédiger son testament spirituel. Les dernières lignes qu'il dicta sont adressées aux sœurs

[1] Hildebert, c. VII.
[2] Id., id.

de Marcigny. Elles lui avaient demandé un souvenir qu'elles pussent conserver; il leur envoya une lettre destinée à être lue au chapitre les jours de fête solennelle. Il leur rappelait les grâces que Dieu avait répandues sur leur maison. D'un faible noyau, il avait, par des accroissements successifs, formé un troupeau superbe, une volée de blanches colombes. Puis, avec une triste gravité, une douceur résignée, il plaçait devant leurs yeux les devoirs de leur état, l'approche certaine d'une mort qui devait glorieusement couronner leur sacrifice. « Le Créateur, cet ami » plein de bonté de nos ames, a déjà fait sortir un grand nombre » de vous du milieu des tentations du siècle, et les a élevées aux » joies d'une récompense bienheureuse. Vous aussi, qui restez ici-» bas, il attend le moment où il lui plaira, dans sa miséricorde, » de vous arracher aux douleurs de ce misérable exil et de vous » réunir dans la même félicité. C'est donc à vous, mes filles, que » s'adresse particulièrement ce discours, par lequel nous voulons » vous témoigner notre affection paternelle. Nous vous supplions, » au nom de Dieu, de diriger vers cette fin tous les soupirs et » toutes les aspirations de votre ame; regardez comme néant, » comme ombre qui passe, ce que le siècle offre à vos regards; et, » puisque vous ignorez le jour et l'heure où le Seigneur viendra » vous appeler, ne vous laissez pas endormir dans la confiance; » mais soyez nuit et jour sur vos gardes, attentives au salut de vos » ames, préparant avec soin le lit nuptial de vos cœurs pour les » embrassements de l'époux, de ce grand roi à qui vous avez donné » votre foi, de peur qu'il ne trouve en vous quelque chose qui » déplaise à sa majesté souveraine. Passez en revue vos actions et » les vœux que vous avez prononcés, et si quelqu'une sent sa con-» science lui reprocher une faute, par pensée, parole ou action, » soit en donnant, ou recevant contre la règle, soit en commettant » quelque acte contraire à sa profession, qu'elle rentre en elle-» même, qu'elle aille puiser à la source de la pénitence, qu'elle » découvre humblement sa faute au prieur, et, autant que l'humaine » fragilité le permet, qu'elle se tienne en garde contre une rechute. » Tout ce que vous aurez accompli de bien, en charité, en humilité,

» en patience, en obéissance, en componction du cœur, en con-
» fession sincère, en fatigue du corps, devant Dieu seul ou entre
» vous, nous l'appliquons, de la part de Dieu, à la rémission de
» vos péchés. »[1]

Il était d'usage que l'abbé donnât, avant de mourir, la bénédiction et l'absolution à ses religieux. Il leur faisait par là remise des torts qu'ils pouvaient avoir à se reprocher envers lui; il les quittait dans la paix de Dieu; il les recommandait au Père suprême qui allait prendre sa place pendant quelque temps et les guider dans le choix d'un successeur. Hugues, ne pouvant s'adresser de vive voix aux sœurs de Marcigny, prononçait sur elles cette solennelle bénédiction. « Avec un cœur suppliant, et prosterné aux pieds du Sei-
» gneur tout-puissant, j'invoque le Père, le Fils et le Saint-Esprit,
» afin que par l'intercession de la Vierge Marie, des apôtres Pierre
» et Paul, de saint Benoît et de tous les Saints, il vous bénisse,
» vous absolve de vos péchés, vous confirme dans votre sainte réso-
» lution, et vous conduise à cette fin bienheureuse où vous rece-
» vrez de sa main la récompense que l'œil de l'homme n'a jamais
» vue, que son oreille n'a jamais entendue, à l'idée de laquelle
» son cœur même ne peut s'élever, et que Dieu a préparée à ceux
» qui l'aiment. Nous demandons aussi à sa clémence que, chaque
» fois que cette lettre vous sera lue, il daigne vous octroyer la
» grâce complète de sa bénédiction et de l'absolution de vos fautes.
» Que tous ceux aussi qui vous aimeront dans le Seigneur, qui
» vous viendront en aide, qui protègeront votre faiblesse, trouvent
» en lui un appui et deviennent dignes de sa grâce. Maintenant, je
» vous en prie, ô mes filles, souvenez-vous de moi pécheur, ici et
» devant le Seigneur. Ainsi soit-il. »[2]

Dans la crainte que ses successeurs, trop occupés de la direction de l'ordre, ne fussent tentés de négliger l'asile de Marcigny, il les adjura de protéger et de perpétuer son œuvre, et fit lire au chapitre la recommandation suivante : « O seigneurs! ô pères! que le Dieu

[1] Bibl. Cl., p. 491.
[2] Bibl. Cl., id.

» du ciel, que le Père céleste a choisis d'avance pour être les pas» teurs de son troupeau, écoutez, je vous en supplie du fond du » cœur, les recommandations que je confie à votre souvenir. Quoi» que j'aie été un grand pécheur, quoique mon pauvre et petit » nom soit indigne d'être prononcé à vos oreilles, j'ose cependant » présumer assez de votre piété pour vous écrire et vous faire con» naître mes intentions, dans l'espérance que ce ne sera pas en » vain. » Il rappelait que, parvenu malgré son indignité à une prélature élevée, il avait vu la communauté de Cluny s'accroître dans des proportions considérables; mais que, si elle offrait en tous pays aux hommes repentants de nombreux asiles, il n'en était pas de même du sexe le plus faible, pour lequel il n'existait qu'un petit nombre de retraites. Il avait voulu faire à Marcigny, pour les pècheresses, ce qu'une foule de monastères avaient fait pour les pécheurs.

Arrivé maintenant au terme de sa carrière, à ce terme qu'on ne peut ni éloigner, ni éviter, il laissait ses pupilles sans père. « O » mes seigneurs, que j'interpelle ici, daignez, daignez être les » vicaires du père et du protecteur qui ne sera plus. Je m'adresse » à votre miséricorde, je vous confie la mission de faire après ma » mort, pour le lieu dont je parle, ce que j'aurais fait moi-même. » Arrosez la plante que le Christ a confiée à la terre par la main » d'un pécheur. Que ce lieu reste toujours dans les conditions où » nous l'avons établi; que jamais fille encore dans l'enfance n'y » soit admise à revêtir le saint habit; qu'aucune plus âgée n'y soit » reçue sans être véritablement amenée par l'Esprit saint et sans » avoir atteint sa vingtième année. Si de plus jeunes ou d'autres, » sans en être dignes, venaient à être associées à cette commu» nauté, au nom de Dieu tout-puissant, de la Vierge bienheureuse » et immaculée, des apôtres Pierre et Paul, nous nous y opposons, » nous l'interdisons, nous prononçons anathème. »

Après avoir rappelé que ce décret avait été soumis à l'approbation des frères, afin d'obtenir une plus grande force, Hugues s'écriait : « Bon Jésus, Jésus très clément, qui avez honoré et glo» rifié Marie-Madeleine, malgré les souillures du corps et les péchés

» dont elle était couverte, qui l'avez honorée et glorifiée à ce » point qu'elle a mérité d'être témoin de votre résurrection, et de » figurer comme une apôtre au milieu des apôtres, accordez à » tous ceux qui procureront en votre nom quelque soulagement, » quelque aide, à ces pècheresses, à ces pauvres volontaires, de » partager un jour le même sort que Marie-Madeleine. Que leur » ennemi, que celui qui cherchera à troubler leur paix, et ne se » repentira pas, et ne réparera pas sa faute, trouve en vous un » vengeur dans la vie présente et dans la vie future. »[1]

Enfin, dans une dernière prière (*imprecatio*) adressée aux religieux et aux religieuses, le saint abbé demandait pardon des fautes et des négligences qu'il avait commises pendant une direction de soixante années. Il témoignait sa frayeur d'avoir à en rendre bientôt à Dieu un compte sévère. Il fondait son anniversaire, afin que les frères priassent à perpétuité pour le salut de son ame. La petite obédience de Berzé, près de Cluny, naguère pauvre et délabrée, mais qu'il avait fait restaurer et rendue prospère par trois de ses moines, Seguin, Foulcher et Pierre Glocens, devait fournir à la communauté les provisions nécessaires pour sa célébration. L'obédience de Saint-Hippolyte devait également y concourir. Hugues terminait ce testament, témoignage de sa foi et de son humilité, en revenant une dernière fois avec insistance sur la protection de ses religieuses. Il présentait sa pensée sous les formes les plus suppliantes, les plus gémissantes, pour nous servir de sa propre expression; il demandait qu'on en donnât lecture à son successeur, aussitôt qu'il serait installé sur le siège abbatial.[2]

Le jeudi-saint, il entra au chapitre et ordonna de distribuer aux pauvres l'aumône accoutumée. Quand on le pria de donner l'absolution générale à la communauté, il versa des larmes abondantes, et, d'une voix brisée par les sanglots : « Comment pourrais-je vous » absoudre, s'écria-t-il, moi qui suis lié par les chaînes de ma » propre conscience. Comment lèverais-je votre fardeau, moi qui

[1] Bibl. Clun., p. 494.
[2] Id., p. 495.

» suis abattu à terre sous le poids du mien ; comment une prière
» asservie par le joug du péché pourra-t-elle délivrer les pécheurs
» de leur joug? Indigne que je suis, je vais cependant accomplir
» le devoir prescrit; que le Seigneur lui-même, qui délivre les
» captifs et redresse ceux qui sont brisés, fasse sentir à vos ames
» les effets de sa bonté. » Il leva au ciel des yeux inondés de pleurs, étendit la main et donna l'absolution à son troupeau. A l'heure du *mandat*, il revint au chapitre, lava les pieds des frères, et leur adressa, sur l'évangile du jour, une exhortation qui leur fit verser des larmes.[1]

Il eut assez de forces pour célébrer dans la grande église les offices de la fête de Pâques. Il se retira ensuite dans le logis abbatial, et, vers le soir, il se mit au lit. Le troisième jour, il commença de perdre connaissance ; ses regards erraient dans le vague, sa parole défaillante ne répondait qu'imparfaitement à sa pensée. Un des frères se pencha sur son lit, lui présenta l'hostie et lui demanda s'il reconnaissait la chair vivifiante du Sauveur; oui, répondit-il, je la connais et je l'adore. On plaça le crucifix devant ses yeux ; il le vénéra avec ferveur. Occupé jusqu'au dernier moment du souvenir de ses disciples, il balbutia quelques mots pour rappeler que c'était le jour anniversaire de la mort de Gaufred de Vergy, son oncle, qui avait résigné l'archevêché de Lyon pour entrer à Cluny, de Guy, ancien comte de Mâcon, et il recommanda de prier pour eux. Il fit apporter aux pieds de son lit la châsse qui renfermait les reliques du Pape saint Marcel, et, dans un moment où il se croyait sur le point de passer, il murmura le mot *benedicite*, comme une dernière bénédiction adressée à ses frères. Il perdit ensuite l'usage de la parole. Dans la soirée, on le transporta dans l'église de la Vierge Marie, sur le cilice et sur la cendre, et les religieux, appelés par le bruit de la tablette que l'on frappait en signe de mort, accoururent lui faire la recommandation de l'ame. Lorsque les derniers rayons du soleil s'éteignirent à l'horizon, s'éteignit aussi ce grand soleil de l'ordre monastique. Il était âgé de quatre-

[1] Hildebert, c. VII.

vingt-cinq ans ; il en avait passé soixante, deux mois et huit jours à la tête de l'ordre de Cluny [29 avril 1109]. [1]

Lorsque cette nouvelle fut répandue dans le monastère, une vive douleur éclata parmi les frères. Ils se présentèrent en foule afin de contempler leur abbé. Il fallut saisir le moment pour arracher son corps inanimé à leurs embrassements, et pour le transporter au chapitre, où des religieux en aubes le lavèrent avec de l'eau, du vin, des aromates, et le revêtirent de ses habits sacerdotaux. On le laissa exposé pendant trois jours dans la grande église, et, seigneurs des châteaux voisins, bourgeois de Cluny et de Mâcon, bûcherons, laboureurs, vignerons, femmes, enfants, vinrent baiser ses pieds, porter ses vêtements à leurs lèvres, les inonder de leurs larmes, allumer autour des milliers de cierges. Le troisième jour, on l'ensevelit derrière l'autel matutinal, d'où plus tard on l'exhuma pour renfermer ses restes dans une châsse qui fut exposée sur le grand autel. [2]

Une pareille mort ne pouvait manquer d'être entourée de prodiges ; plusieurs en eurent d'avance la révélation. Un prieur de Nogent-le-Rotrou, Bernard de Varennes, qui était très affectionné à saint Hugues, vit saint Denys-l'Aréopagite lui apparaître dans son sommeil. Il lui annonça que, s'il voulait voir une dernière fois son abbé, il n'avait qu'à se hâter, car il allait bientôt mourir. Bernard se rendit à Cluny ; mais à son arrivée il fut frappé par la maladie et tomba dans une léthargie d'où les cris qui retentirent au moment de la mort de Hugues ne purent le réveiller. Quelques jours après, il reprit connaissance et dit aux moines : « Malheureux que je suis ! j'étais venu pour saluer mon abbé, et il est » mort sans que cette grâce m'ait été accordée. Mais ce que je » n'ai pu voir des yeux du corps, je l'ai vu des yeux de l'esprit ; » j'ai vu les habitants du ciel descendre parmi les mortels, et la » Mère de Dieu, plus brillante que l'étoile de la mer, se tenant » debout au milieu des moines qui entouraient le lit de mort du

[1] Hildebert, c. VII.
[2] Id., id.

» seigneur Hugues. Au moment où il rendit l'ame, des esprits » armés de flèches se précipitèrent pour s'en emparer; mais la Mère » de miséricorde, en levant la main, les frappa d'effroi et les mit en » fuite, comme le vent disperse les feuilles d'automne. Martin la » perle des prêtres, Benoît le soleil des abbés, à la tête de ces » cohortes célestes, conduisirent l'ame de Hugues dans une vigne » belle et fertile, afin qu'elle s'y reposât quelque temps. Hugues » m'ayant aperçu en ce lieu me parla en ces termes : Mange, mon » très cher, ces blanches grappes de raisin, et reste ici avec moi; je » n'y demeurerai pas longtemps. Lorsque l'enflure et la poussière » que mes pieds ont contractées pendant un long pèlerinage sur la » terre auront disparu, je passerai dans la demeure que Dieu m'a » préparée pour l'éternité. Recommande à Pons, mon successeur, » de garder comme un trésor l'humilité et l'innocence, d'oublier » ses propres besoins pour ceux des autres, de conserver à mon » exemple la régularité monastique. » [1]

La nuit même où Hugues rendit le dernier soupir, le moine Baudoin, aumônier de Saint-Anselme, qui avait vécu en France dans son intimité, fut transporté en esprit dans le monastère de Cluny. Il fut témoin du deuil incomparable, des larmes et des gémissements de la communauté. Il alla trouver à son réveil Rodolfe, évêque de Rochester, qui remplissait depuis la mort de saint Anselme la vacance du siège de Cantorbéry; il lui fit part de cette vision et lui prédit que le saint vieillard venait de quitter la terre. Quelques jours après il reçut la nouvelle qu'il avait expiré à l'heure même où il en avait eu la révélation. Durant cette même nuit, l'abbé de Saint-Eloi de Noyon vit en songe les anges enlever deux saints personnages au ciel et entendit des voix d'en-haut qui disaient : « Plaçons sur des lits brillants d'or ces deux illustres » hommes : Anselme, archevêque de Cantorbéry, et Hugues, abbé » de Cluny; tous deux ont corrigé leur siècle et ont été les pères » d'une foule de glorieux fils. » En effet, huit jours avant saint

[1] Hildebert, c. VII.

Hugues, était mort, à l'âge de soixante-quinze ans, saint Anselme, laissant l'Angleterre pacifiée et le clergé rappelé à ses devoirs. [1]

Différentes guérisons signalèrent la puissance attachée à l'intercession du saint abbé. Un frère nommé Hincmar, atteint de la cataracte, le vit dans son sommeil tracer sur ses yeux le signe de la croix et leur rendre la lumière du jour, en lui recommandant de chercher en même temps celle de l'esprit. Un autre religieux nommé Guido, qui était atteint de folie furieuse, recouvra à son tombeau la raison et la paix. Sa tunique passa pendant plusieurs siècles pour guérir les malades qui la revêtaient, et des grands d'Angleterre demandèrent comme une faveur qu'elle leur fût confiée. [2]

En 1109, le Pape Calixte II étant à Cluny, les moines l'entretinrent des miracles attribués à saint Hugues. Il ne s'arrêta pas à parcourir toutes les relations qu'on en avait écrites. Il se contenta d'entendre au sein du chapitre quelques-uns de ses disciples les plus dignes de foi ; il fut frappé de la véracité de leurs témoignages, et, d'après l'avis des cardinaux et des évêques qui l'entouraient, il décréta l'institution d'une fête le jour de la naissance du grand abbé qui avait été la gloire de la famille clunisienne. Ce culte solennel emportait de plein droit la canonisation. [3]

[1] Hildebert, c. VII.—Fulgence, abbé d'Afflighem, Geoffroy, évêque d'Amiens, qui se trouvait en ce moment à Pavie, Sabine, religieuse du monastère de Jouarre, eurent des révélations semblables. — Migne, t. CLVI, p. 831. — Bibl. Cl., p. 446.

[2] Hildebert, c. VII. — Ann. Bened., t. V, p. 199. — Roger de Montgomery, fondateur du prieuré clunisien de Wenlock, étant malade, Mathilde sa femme envoya le prieur Raynald à Cluny demander la tunique de saint Hugues pour en revêtir son mari.

[3] Hugo, ille magnus Cluniacensis familiæ decus. Ann. Bened., t. V, præf., p. 1. — Sa fête était célébrée le 29 avril. — Commentarius Prævius ad vitam S. Hugonis, Migne, t. CLIX, p. 856.

COUTUMES MONASTIQUES DE CLUNY.

PRÉLIMINAIRES.

Les Coutumes de Cluny étaient en usage dans les maisons de l'ordre, longtemps avant qu'on eût pensé à les rédiger en une sorte de code. Depuis saint Odon, à qui on en devait les principales dispositions, elles s'étaient successivement augmentées et modifiées, sans autre garantie de conservation que la tradition. Ce fut seulement lorsque des monastères étrangers se les approprièrent qu'on pensa à les consigner par écrit. Même avant cette époque, on envoyait à Cluny des religieux en prendre note et en étudier l'application.

Les Clunistes, initiés par une longue habitude à leur observation, avaient besoin moins que personne de confier à l'écriture ce qu'ils mettaient tous les jours en pratique. Aussi les rédactions de ces Coutumes sont-elles dues à des moines étrangers. La plus ancienne paraît être celle que firent faire, vers 1009, les religieux de Farfa. L'abbé Hugues, après s'être décidé à les introduire parmi ses religieux, à la recommandation de saint Odilon et de saint Guillaume, ayant abdiqué une seconde fois, Guy, son successeur, envoya à Cluny un moine nommé Jean, disciple de saint Romuald, qui prit note de ce qu'il avait vu et le rapporta à Farfa. Son manuscrit original passa de la bibliothèque de l'abbaye dans celle du Vatican. Il présente, selon Mabillon, quelques différences avec deux autres dont nous allons parler. [1]

[1] Ann. Bened., t. IV, p. 107.

Le premier est dû à un frère que nous ne connaissons que sous le nom de Bernard, et qui fut engagé à l'écrire à la suite des discussions qui s'élevaient fréquemment au sujet de certaines prescriptions. A mesure que la mort faisait disparaître les anciens du monastère, le véritable sens de ces Coutumes tendait à s'altérer. Souvent, au sortir du chapitre où il était d'usage de les expliquer, les novices, qui avaient entendu plaider le pour et le contre, étaient plus indécis qu'auparavant. Bernard, partie d'après des notes incomplètes, partie d'après la pratique, en fit un livre divisé en quatre-vingt-un chapitres, qu'il dédia à saint Hugues.

Ce fut un moine allemand qui leur donna la forme définitive sous laquelle elles nous sont parvenues. En 1077, quand l'archevêque de Mayence, les prélats et les princes germains eurent déposé l'empereur Henri IV à la diète de Forscheim, et donné le royaume à Rodolfe de Souabe, Grégoire VII envoya en Allemagne deux légats, le cardinal Bernard, et Bernard, abbé de Saint-Victor de Marseille. Au moment de retourner à Rome rendre compte de leur mission, ce dernier fut retenu prisonnier pendant six mois par le comte de Leutzburg, partisan de Henri IV. Hugues de Cluny s'entremit auprès de l'empereur, son filleul, pour obtenir sa liberté. Bernard, avant de quitter l'Allemagne, s'arrêta près d'une année dans l'abbaye d'Hirsauge, et y vécut dans une grande humilité. Il fit un si bel éloge des Coutumes de Cluny à l'abbé Guillaume, que ce religieux, qui avait établi des fondations et des réformes nombreuses dans la Bavière, la Souabe, l'Autriche, la Carinthie, rattaché une foule de prieurés à Hirsauge, et qui passait pour le père des monastères germains, se décida à envoyer, à deux reprises différentes, six de ses disciples à Cluny pour les initier à ses Coutumes. Leur relation ne lui paraissant pas suffisante, il pria un moine plus habile de les consigner par écrit, dans l'intention de les comparer avec celles de son monastère, et de tirer de cette confrontation un code approprié aux besoins de ses communautés. [1]

[1] Ann. Bened., t. V, p. 113.

Ce moine était Udalric de Ratisbonne dont nous avons déjà parlé. Il connaissait depuis l'enfance l'abbé Guillaume, et saint Hugues l'ayant chargé plusieurs fois des affaires de Cluny en Allemagne, il s'était établi entre eux, durant ces voyages, un échange de charitables services. Un jour Udalric se trouvant sans argent, Guillaume lui procura tout ce qui lui était nécessaire pour continuer sa route. Il poussa même l'humilité jusqu'à lui tondre les cheveux, aucun frère ne se trouvant là pour s'acquitter de cet office. Lorsqu'il lui demanda de lui faire connaître plus amplement ces usages qui passaient pour l'expression la plus parfaite de la vie monastique, « Un étranger comme moi, répondit Udalric, qui me suis trouvé » un barbare à Cluny, à cause de la différence du langage, qui, » jusqu'à trente ans, ne me suis occupé que des choses du monde, » ne peut être instruit à ce sujet comme un religieux né dans le » pays et qui y a été élevé dès l'enfance. Cependant, je vous dirai » volontiers ce que je sais. »

Ce fut vers 1085, selon les Bénédictins, qu'Udalric se décida à écrire ses trois livres des *Antiquiores Consuetudines Cluniacenses*, dont nous devons la publication à dom Luc d'Achery dans son Spicilège. Indépendamment du désir de plaire à son ami, il y vit l'avantage de mettre en meilleur ordre et de rédiger en un style plus clair le travail de Bernard, qui laissait sous ce double rapport beaucoup à désirer. L'abbé Guillaume compara ces Coutumes avec celles d'Hirsauge, de Saint-Emmeran de Ratisbonne, de quelques autres monastères, et, d'après les conseils de saint Hugues qui lui recommanda de consulter ses religieux les plus âgés, il adopta ce qui pouvait convenir au climat, aux mœurs de son pays, à la situation, aux ressources temporelles de son monastère. [1]

L'ouvrage d'Udalric, supérieur à celui de Bernard, devint le véritable manuel des Coutumes de Cluny. On en fit des copies nombreuses en Allemagne et ailleurs. Il attira sur ces Coutumes

[1] Spicilège, éd. in-f°, t. I, p. 641. — Ann. Bened., t. V, p. 220.—Guillaume, en souvenir de cette réforme, appelait l'abbé de Cluny « son père et son instituteur. » — Ann. Bened., t. V, p. 286.

l'attention des abbés et des évêques, et contribua à les répandre de plus en plus dans des communautés étrangères à la congrégation clunisienne. Ceux qui aimaient la vie monastique les regardèrent comme un trésor de perfection religieuse. Vers 1059, Lanfranc, archevêque de Cantorbéry, en fit la base d'un livre de décrets qu'il adressa aux moines de son Église. En 1095, on voit les rites clunisiens en vigueur dans la Flandre, à Saint-Martin de Tournai, Saint-Pierre d'Affligbem, Sainte-Marie d'Anchin. Saint-Jacques, Saint-Laurent, Saint-Tron de Liège, les reçurent vers 1108. Le comte Robert-le-Jérosolymitain les fit introduire à Saint-Waast d'Arras, à Saint-Pierre de Gand. Saint-Denis de Reims les demanda à Saint-Bertin. Louis-le-Gros ordonna de les observer à Saint-Médard de Soissons. Il existait à peine, dit Hermann, abbé de Tournai, un monastère en France et en Flandre où elles ne fussent pas observées. Nous avons déjà vu comment la Cava, Saint-Jean de la Pegna, Fleury, la Charité, et d'autres maisons, les propagèrent en Italie, en Espagne, en Angleterre. [1]

Les Coutumes de Cluny, qui forment un tableau minutieux des pratiques journalières des moines, ne s'expliquent pas sur leurs devoirs généraux. Ces devoirs étaient prévus par la règle bénédictine que l'on commentait chaque jour au chapitre. Mais ce qu'on regrette surtout de n'y pas trouver, ce sont des renseignements sur certains points, tels que les écoles, les études, les chapitres généraux, les visites pastorales, les redevances payées par les maisons de Cluny au chef d'ordre, en un mot sur tout ce qui se rapporte à la constitution de cet ordre même. Nous essaierons de suppléer à ces lacunes par des textes, par des rapprochements, par d'autres documents qui ne donnent pas malheureusement tous les éclaircissements désirables.

Tout incomplètes qu'elles sont, ces Coutumes n'en renferment pas moins un des tableaux les plus étendus de la vie du cloître. Nous en présenterons les principaux traits, en les expliquant quelquefois par l'histoire et par la règle bénédictine. Nous glisserons rapide-

[1] Ann. Bened., t. V, p. 260, 353, 412, 432, 526.

ment sur la liturgie qui demanderait un travail trop spécial pour intéresser la majorité des lecteurs. Nous ne nous astreindrons pas à l'ordre suivi par Udalric, qui, d'ailleurs, avait lui-même interverti l'ordre observé par son devancier. Bernard, en effet, commençait par la description des différents emplois du monastère et terminait par celle des offices de l'église. Udalric, au contraire, consacre son premier livre à ces offices, le second à la discipline régulière, le troisième aux dignitaires. Cet ordre, qui semble le mieux approprié à des religieux, pour qui les détails liturgiques et règlementaires avaient une haute importance, ne saurait nous présenter le même intérêt. Nous commencerons au contraire par le troisième livre et nous finirons par le premier. Nous pénètrerons ainsi d'une manière plus intime dans la vie des moines, dans les habitudes austères qui les accompagnaient depuis le jour de leur oblation ou de leur noviciat jusqu'au cercueil. Si on était tenté de trouver puérile cette foule de prescriptions minutieuses et de lisières attachées à la liberté de l'homme pour la diriger et l'empêcher de s'égarer, rappelons-nous, avant tout, la difficulté du but que les grands abbés s'efforçaient d'atteindre et l'indocilité du troupeau qu'ils étaient obligés de pousser devant eux. N'est-ce pas d'ailleurs un des points de vue les plus intéressants de l'histoire des institutions humaines, que la lutte de l'esprit contre les instincts et les passions? Sous quelque forme que cette lutte se produise, qu'il s'agisse de courage civil, de discipline militaire ou d'abnégation religieuse, le but est toujours élevé, le combat est difficile, les moyens sont dignes d'intérêt. A ce point de vue, les règlements monastiques appartiennent aussi légitimement à l'histoire que les institutions guerrières, que l'éducation qui préparait le jeune Spartiate à la souffrance physique, le pirate scandinave à ses aventureuses expéditions, le soldat romain à la vie des camps. Là où réside la force morale, là réside aussi la grandeur de l'homme; et le soldat du Christ, dans sa longue vie de privations et d'empire sur lui-même, a droit lui aussi à notre justice et souvent à notre admiration.

C'est parce qu'elles développaient avec une plus grande supériorité que d'autres les vertus spirituelles, que les Coutumes de

Cluny obtinrent un si grand succès, et que, du temps de Pierre-le-Vénérable, Théobald, abbé de Sainte-Colombe de Sens, les appelait la véritable philosophie, c'est-à-dire la pratique de la sagesse chrétienne, avec le degré de perfection qu'il est donné à l'homme de réaliser.

CHAPITRE Ier.

DE LA DISCIPLINE RÉGULIÈRE.

Des différentes sortes de moines.

Saint Benoît voulait que la vie de ses disciples se partageât entre le travail et la prière. Dans les premiers siècles, ce double précepte fut observé à la lettre. Les moines gagnaient leur nourriture à la sueur de leur front, cultivaient la terre, exerçaient la plupart des métiers nécessaires à leur entretien et à celui de leurs maisons. Les donations nombreuses, l'augmentation du nombre des frères, qui dépassa bientôt celui de douze fixé par saint Benoît, le goût de l'étude et de la méditation, la longueur des prières et des offices, rompirent plus tard l'équilibre entre le travail des mains et celui de l'esprit, et donnèrent une plus grande importance à la vie spirituelle.

Afin de laisser à cette dernière tout le temps qu'elle réclamait, on diminua peu à peu le travail manuel, et on le confia à des serviteurs. De là la distinction entre les religieux profès et les frères laïques ou convers. Tandis que le profès était occupé à la prière en commun, qu'il passait la plus grande partie de la journée dans la psalmodie, les lectures pieuses, l'audition et la méditation de la parole de Dieu, l'étude des sciences, des arts et des lettres, le convers remplissait les fonctions serviles dans les différentes parties du monastère et dans les obédiences ; il cultivait les jardins, labourait la terre, menait les troupeaux au pâturage, moulait le blé, s'occupait en un mot de tous les soins qui concernent la vie matérielle ;

car c'était une des prescriptions de la règle que les moines devaient se servir entre eux à l'exclusion des laïques. Le convers était soumis aux jeûnes et à toutes les observances qui étaient compatibles avec ses occupations. Quoique traités sur le pied de l'égalité chrétienne, ces frères domestiques ne faisaient point partie du chapitre; ils se plaçaient, à l'église, dans le bas-chœur, et marchaient dans les cérémonies à la suite de la communauté. Voués à un travail manuel, ils portaient un habit plus léger que ceux des profès, et ne devaient point se raser la barbe. Pierre-le-Vénérable, en parlant de ceux qui étaient attachés au service de l'infirmerie, les appelle des convers barbus, *conversi barbati*.

Les Coutumes de Cluny, ainsi que la plupart des autres Coutumes monastiques, ne donnent pas de détails sur ces frères qui sont désignés le plus habituellement sous le nom de *domestici* ou *famuli*.

Elles ne parlent pas non plus d'une autre classe d'hommes qui ne faisaient point partie de la communauté, mais qui avaient avec elle des rapports dont nous avons cité plusieurs exemples aux temps des premiers abbés. C'étaient les oblats, donnés ou familiers *(oblati, donati, familiares)*, membres extérieurs de la famille monastique, sorte d'associés laïques, ou si l'on veut de tiers-ordre, qui participaient aux prières des moines, tout en restant presque indépendants de la règle. Ils se donnaient eux et leurs biens au monastère, se faisaient inscrire sur un registre, avaient droit, durant leur vie, à la nourriture et aux vêtements, et, après leur mort, aux prières et aux offices en usage pour les défunts.

Ces *donati*, en se multipliant, finirent par devenir une lourde charge pour l'abbaye. La plupart reçurent, en échange de quelques champs incultes et stériles, plus qu'ils ne donnaient. On admit à ce titre des gens de l'un et de l'autre sexe, âgés, infirmes, incapables de rendre aucun service. Plusieurs étaient moins guidés par la piété et le désir de se vouer à une vie chrétienne, que par le désir de s'assurer une existence oisive aux dépens des moines. Pierre-le-Vénérable, regardant comme une cause de ruine pour les monastères

ces hommes qui ne leur étaient d'aucune utilité, mais qui se livraient à d'oiseux bavardages, à des plaintes, à la dissipation, défendit d'en admettre dans les maisons de l'ordre [1]. On peut les comparer à ces clients romains, qui abandonnaient leur petit patrimoine à un riche patron, et qui, chaque matin, se présentaient à sa porte pour prendre leur part d'argent, de viandes et de fruits, qu'un serviteur leur distribuait avec la sportule.

Occupons-nous des moines proprement dits. Les uns se présentaient, ayant déjà l'âge adulte, et étaient immédiatement soumis aux épreuves du noviciat ; les autres offerts, vers l'âge de dix à douze ans, par leurs parents au monastère, y étaient élevés dans le but d'y recevoir un jour l'habit. On appelait ces derniers *pueri*, *oblati* ou encore *nutriti*. L'oblation des enfants remontait à l'origine de la vie cénobitique et était en usage avant la règle bénédictine. Saint Benoît recommanda de n'établir, dans la réception des oblats, aucune distinction entre les riches et les pauvres. Si les parents étaient riches, ils faisaient une donation consistant d'ordinaire en biens immobiliers dont ils pouvaient se réserver l'usufruit; s'ils étaient pauvres, on les dispensait de tout bienfait. Ils s'engageaient à ne rien donner à l'oblat, à ne lui laisser aucune part de leur hérédité, soit directement, soit par personne interposée. Le droit d'offrir l'enfant appartenait aux père et mère ou, à leur défaut, aux tuteurs, parents et amis, pourvu que, dans ce dernier cas, l'oblat lui-même y consentît. A Cluny, l'usage s'introduisit de les remplacer par un moine. [2]

[1] Migne, Opera Petri Ven., p. 1038.

[2] Plusieurs chartes de saint Hugues réservent le consentement ultérieur de l'enfant, conformément aux prescriptions des Capitulaires. Une lettre de Hugues, pécheur, qui date d'environ 1090, porte qu'un familier de Cluny nommé Robert et surnommé Cornu, l'ayant fait prier de donner l'habit à son fils Bernard encore en bas âge, il a bien voulu acquiescer à cette demande. L'enfant sera instruit, vêtu, nourri pendant dix ans, à partir du jour de sa réception, par l'obédience de Bésornay ; après quoi, lorsqu'il sera suffisamment au courant des obligations qu'impose la vie monastique, il sera interpellé de déclarer s'il veut être incorporé à la communauté. Sur son refus, il sera laissé dans l'obédience, pour y prendre telle détermination qu'il lui plaira. — Chartes et Diplômes, t. XXV, p. 91.

Dès que l'enfant avait franchi la porte du monastère, le chambrier le conduisait dans le vestiaire, lui ôtait ses vêtements et lui donnait le froc, habit des novices. Au lieu d'une chemise de laine comme les moines, il en recevait une de lin. Un frère venait, par ordre de l'abbé, offrir l'enfant à la place des parents. On se rendait dans la grande église, devant l'autel de Saint-Pierre et de Saint-Paul; le frère lisait à haute voix une pétition signée de sa main pour demander l'admission de l'oblat, puis il la remettait entre les mains de l'abbé. Elle était conçue en ces termes : « Moi, frère N....., » j'offre à Dieu et à ses saints apôtres Pierre et Paul, cet enfant » nommé N....., à la place de ses parents, tenant ma demande à » la main, la sienne étant enveloppée dans la nappe de l'autel. Au » nom des saints dont les reliques sont ici renfermées; au nom » de l'abbé ici présent, je le livre (*trado*) en présence de témoins, » afin qu'il persévère dans la vie régulière, de telle sorte, qu'à dater » de ce jour, il ne lui soit plus permis de secouer le joug de la » règle, et qu'il apprenne toujours davantage à demeurer fidèle à » ses prescriptions, à combattre pour le Seigneur, d'un cœur » joyeux, à côté des autres frères. Afin d'assurer à cette pétition » tout son effet, je l'ai signée de ma main, et je l'ai remise à des » témoins pour la fortifier de leurs signatures. » On plaçait dans la main droite de l'enfant la patène avec une hostie dessus, le calice contenant l'eau et le vin. On enveloppait cette main dans un coin de la nappe de l'autel, et un prêtre offrait à la fois à Dieu le saint sacrifice de la messe et la personne de l'enfant. On le revêtait ensuite d'une coule bénite par l'abbé.

A partir de ce moment, il était voué à Dieu, au service des autels, à la vie du cloître, ou du moins il était appelé à s'y préparer de tous ses efforts. Mais, dans la crainte de présumer d'avance d'une vocation qui pouvait se démentir dans la suite, on ne l'admettait à la bénédiction qui faisait de lui un novice qu'à l'âge de quinze ans, ou même plus tard. L'abbé en référait au chapitre, et si l'avis des frères était favorable, on faisait venir l'oblat qui demandait pardon et recevait la bénédiction. Il cessait de fréquenter l'école destinée aux enfants et passait dans la maison du noviciat.

Plusieurs abbés refusèrent d'admettre des oblats, afin de se soustraire aux exigences des familles puissantes qui, ayant, dit Udalric, une maison pleine de fils et de filles, cherchaient à doter les monastères d'êtres avortons, infirmes, difformes, sourds, estropiés, lépreux, imbéciles, dans le dessein de se débarrasser d'eux et de les déshériter au profit de leurs frères. Udalric félicite Guillaume d'Hirsauge d'avoir extirpé de ses maisons cette *mauvaise plante*, qui était, disait-il, la cause principale de la ruine des monastères germains et latins.

A Cluny, le nombre des oblats paraît avoir été illimité dans le principe; mais on éprouva plus tard le besoin de les réduire. Sous saint Hugues, il fut fixé à six. Ils servaient d'enfants de chœur. Ils étaient gouvernés par deux maîtres, et le respect dû à leur âge était garanti avec une sollicitude aussi active que délicate. Ils couchaient dans un dortoir séparé, et personne que leurs maîtres n'avait le droit d'y pénétrer. Si l'un d'eux éprouvait le besoin de se lever la nuit, il réveillait au moyen d'une clochette un des maîtres qui allumait sa lanterne, faisait lever un autre enfant, se plaçait entre eux, les accompagnait et les ramenait, en ayant soin de n'éteindre la lanterne que quand ils étaient couchés. Ils ne se rendaient à l'office de nuit que lorsque la communauté avait déjà chanté une partie de la psalmodie. Ils entraient au chœur précédés de leurs maîtres, qui tenaient des lanternes à la main, et ils se plaçaient sous l'œil des dignitaires. Ils occupaient une place semblable au réfectoire. Dans le cloître et au chapitre, leurs escabeaux devaient être assez éloignés pour que leurs vêtements ne pussent se toucher. Les moines et les serviteurs s'inclinaient devant eux, quand ils les rencontraient sur leur passage. Il était défendu aux adultes de s'asseoir sur les sièges réservés aux enfants, de passer au milieu d'eux, si exigu que fût le lieu de la réunion et si nombreux que fussent les moines. Ils devaient éviter avec un soin extrême le contact des habits des enfants. Ces derniers se lavaient les mains et le visage, se baignaient dans un lieu à part, possédaient chacun leur rasoir; ils ne devaient jamais aller seuls; leurs maîtres ne pouvaient s'éloigner, ni un d'eux rester seul avec un enfant.

La nécessité de vaincre des volontés rebelles et des résistances obstinées avait introduit dans les monastères l'usage des châtiments corporels. « A chaque âge, à chaque caractère, dit saint Benoît, il » faut une mesure particulière ; c'est pourquoi, chaque fois que » les enfants, les adultes, ou tous ceux enfin qui ne peuvent com- » prendre la gravité de la peine de l'excommunication, auront » commis un délit, qu'ils soient affligés par des jeûnes ou sévè- » rement châtiés à coups de verges. » (Regula, ch. 30.) Si les enfants se couchaient ou se levaient trop tard, s'ils oubliaient les préceptes de la décence, s'ils commettaient une faute au dortoir, durant les offices ou ailleurs, on ôtait leur froc, et le prieur ou le maître principal les frappait sur la chemise, avec des verges d'osier légères et flexibles mises de côté pour cet usage. Ils étaient obligés de révéler les fautes les uns des autres, et celui qui cachait celle de son compagnon encourait le même châtiment que le coupable. Ils se confessaient deux fois par semaine à l'abbé, au grand prieur, ou à leur remplaçant.

Les enfants n'étaient point astreints aux jeûnes de la communauté. Le matin, aussitôt après la grand'messe, ils prenaient une collation désignée sous le nom de *mistum*. Elle consistait dans le quart d'une livre de pain et le tiers d'une hémine de vin (31 centilitres). Elle était accordée, du reste, à tous ceux qui ne pouvaient attendre l'heure du dîner, tels que les malades, les convers qui étaient chargés d'un travail pénible, etc. Pendant le Carême, temps de rigoureuse abstinence où les moines faisaient un seul repas, les enfants prenaient le *mistum* après tierce. Depuis les calendes d'octobre jusqu'au Carême, époque du jeûne régulier qui était particulier aux monastères, et durant lequel les moines ne faisaient également qu'un repas, les enfants en faisaient deux. Pendant tout l'été, on leur servait comme supplément, à souper, une tasse de lait. Quoique saint Benoît eût ordonné de leur donner une quantité de pain inférieure à celle des adultes, qui était d'une livre par jour, Hugues, par bonté, leur accorda la même ration de pain et de vin, comme étant, à cause de leur jeunesse, plus sensibles aux fatigues des exercices religieux et à la chaleur de l'été. Du reste,

si l'un d'eux, à raison de son âge ou de sa faiblesse, avait besoin d'une nourriture particulière, on lui apportait du pain dans le cloître aussi souvent qu'il était nécessaire.

« Afin de conclure à ce sujet, dit Udalric, qui s'étend, avec » une précision minutieuse, sur la place occupée par les enfants » durant les exercices et sur d'autres usages, ayant été fréquem- » ment témoin du zèle avec lequel ils sont gardés nuit et jour, je » le dis du fond du cœur, il est difficile qu'un fils de roi soit élevé » avec une plus grande sollicitude dans un palais, que le plus » petit de ces enfants l'est à Cluny. »

Des Novices.

Nous avons vu quel nombre considérable de moines peuplait les maisons de l'ordre, à quelles différentes classes, à quels pays divers, avaient appartenu ces soldats du Christ, attirés loin du siècle par le triple attrait de la paix, de la sanctification et de la culture de l'esprit. Cette diversité était un fait si général, que les Coutumes de Cluny ne prennent pas la peine de le signaler. En entrant dans le cloître, ils entraient dans l'égalité des enfants de Dieu, et il est naturel que ces Coutumes gardent le silence sur un rang auquel ils avaient renoncé et qu'elles se bornent à distinguer leur condition au point de vue religieux, au moment de leur admission dans la communauté.

Il y en avait de deux sortes; les uns laïques ou clercs n'avaient pas encore reçu l'habit; les autres au contraire en étaient déjà revêtus. On divisait ces derniers en trois catégories. Les premiers sortaient de monastères étrangers, et, pour être admis dans l'ordre, devaient faire une seconde fois profession à Cluny; les seconds, appartenant à des prieurés de Cluny, avaient déjà reçu la bénédiction de leur supérieur, et venaient dans la maison-mère faire leur profession, que celle-ci s'était réservé de donner à tous les membres de l'ordre. Les troisièmes enfin, revêtus déjà de la plénitude du caractère religieux dans des monastères ordonnés par Cluny, ou affiliés à ses Coutumes, étaient admis absolument comme

s'ils avaient fait profession à Cluny, et prenaient le même rang qu'ils avaient occupé dans la maison d'où ils sortaient.

Il n'était pas permis aux laïques et aux clercs, qui se présentaient pour commencer leur noviciat, de franchir immédiatement les limites du cloître. Le joür de leur arrivée, on les consignait à l'hôtellerie où ils rendaient aux hôtes les services de l'hospitalité. La règle bénédictine ayant fixé la durée de cette épreuve préliminaire à quelques jours seulement, sans indication plus précise, elle variait selon les différentes Coutumes. A Cluny, elle n'était que d'un jour. Le postulant était conduit ensuite en présence du chapitre et se prosternait à terre. « Que demandez-vous, lui disait » l'abbé? » — « Je désire obtenir la miséricorde et la grâce de » Dieu, et votre société. » — « Que Dieu vous accorde, répondait » l'abbé, la société de ses fidèles. »

Avant de lui permettre de former sa demande, on lui représentait avec soin la rigueur de la règle, les privations nombreuses, la soumission absolue qu'elle imposait. On lui rappelait qu'il fallait renoncer à sa propre volonté, dépendre uniquement de celle d'un supérieur, obéir au premier signe. S'il persévérait dans sa résolution, on le conduisait à l'église et on célébrait la messe. Quand la communauté avait achevé le chant des litanies, deux moines le faisaient asseoir au milieu du chœur, en face du maître-autel. On lui coupait la chevelure, en ne lui laissant qu'une couronne autour de la tête, on lui rasait la barbe; puis le maître des novices l'emmenait au vestiaire et le revêtait du froc et du capuce. La coule ne lui était donnée qu'au moment de la profession.

A partir de leur réception, les novices menaient le même genre de vie que les profès. Lorsqu'ils étaient en petit nombre, ils dormaient dans le même dortoir et mangeaient dans le même réfectoire. Lorsque leur nombre était considérable, ils vivaient dans la maison du noviciat, qui formait comme un petit monastère à côté du grand et possédait un cloître, un réfectoire, un dortoir. Ils assistaient aux offices de jour et de nuit. Ils venaient, chaque matin, au chapitre; mais ils en sortaient après avoir entendu l'explication de la règle. Pendant qu'on discutait les

affaires de la communauté, ils entendaient de leur côté une lecture spirituelle. Leurs sièges étaient placés dans le bas-chœur de l'église (*in minore choro*), et nul ne devait avoir la hardiesse de se glisser au milieu d'eux. Après certaines heures régulières, lorsque les religieux sortaient de la grande église pour se rendre dans celle de Sainte-Marie, les novices se tenaient sur le seuil de la porte profondément inclinés devant eux, et les religieux, en défilant, s'inclinaient à leur tour devant les novices. Il leur était interdit de se rendre de leur maison à l'église ou en tout autre lieu, sans être deux. « On les instruisait dans une foule de prescriptions et d'ob-
» servances que je n'ai pas, dit Udalric, la prétention de décrire,
» quand même je pourrais me les rappeler. »

Lorsqu'ils étaient initiés à tous les usages, lorsqu'ils avaient avoué dans une confession sincère les fautes de leur vie passée, l'abbé, seul juge de leur vocation, les faisait venir au chapitre, devant lequel ils commençaient par se prosterner et demander pardon [1]. Il leur représentait ensuite, dans une dernière exhortation, l'austérité de la vie du cloître; il ne leur cachait pas combien il était préférable de retourner dans le monde, plutôt que de s'exposer dans la suite à regretter ou à reprendre la vie séculière. Si le novice promettait obéissance absolue et stabilité jusqu'à la mort, l'abbé l'admettait à la profession, le recommandait aux prières des frères, et, quelquefois, faisait chanter à son intention un psaume après chaque heure régulière.

La profession, bénédiction ou prise d'habit, avait lieu à la grand'-messe, après l'évangile. Les novices s'avançaient deux à deux au pied de l'autel, tenant à la main un acte ainsi conçu : « Moi,
» frère N..., je promets de garder la stabilité d'un moine, la
» conversion de mes mœurs, l'obéissance à la règle de Saint-Benoît,
» dans le monastère construit en l'honneur des bienheureux

[1] *Veniam petere*. Cette expression, qui revient fréquemment dans les Coutumes de Cluny et dans d'autres, indique une inclinaison ou génuflexion pratiquée en une foule de circonstances, en signe d'humilité et de pénitence. Quelques moines, par mortification, la répétaient si souvent qu'ils en avaient le corps brisé.

» apôtres Pierre et Paul. Je le promets devant Dieu et ses saints, » en présence du seigneur abbé. » Chacun d'eux lisait cet acte, ou le faisait lire par un autre, en donnant un signe d'assentiment, et le déposait sur l'autel pour être conservé aux archives de l'abbaye. Ils se prosternaient trois fois de suite, les genoux et les mains contre terre, demandaient pardon et récitaient le verset *Suscipe me secundum eloquium tuum, Domine*, que la communauté répétait autant de fois. Après la troisième reprise, l'abbé s'avançant la crosse à la main, commençait le *Kyrie eleison*, le *Pater noster*, le *Miserere*, qui étaient achevés par la communauté. Après d'autres versets et collectes, il bénissait les coules, en les aspergeant d'eau bénite. Les novices se levaient; l'abbé leur ôtait le froc en disant à chacun : *Exuat te Dominus*; il leur remettait la coule en ajoutant : *Induat te Dominus*. Ils faisaient ensuite le tour du chœur pour recevoir de chacun des frères le baiser de paix, en commençant par l'abbé.

De même que, selon un antique usage, les prêtres couchaient avec leur étole pendant la nuit qui suivait leur ordination, de même les nouveaux profès dormaient pendant trois nuits avec leur coule, restaient pendant trois jours la tête couverte de leur capuce, gardaient un silence absolu, communiaient, même dans le cas de ces visions nocturnes qui troublaient parfois le sommeil des moines. Le troisième jour, à la grand'messe, ils se présentaient devant le célébrant, qui leur donnait le baiser de paix et leur découvrait la tête en rejetant leur capuce en arrière. Les clercs qui, antérieurement à leur profession, étaient déjà prêtres, diacres ou sous-diacres, subissaient devant l'abbé un nouvel examen sur l'état de leurs connaissances et de leur conscience, avant d'être admis à remplir les fonctions sacrées. On s'efforçait de les convaincre, par de longues instructions, de l'éminente sainteté du sacrement de l'autel et du profond respect qu'il devait inspirer.

La règle de Saint-Benoît fixait à une année la durée du noviciat, et la plupart des anciens monastères observèrent fidèlement cette prescription. Saint Grégoire-le-Grand, si jaloux de la gloire de l'ordre bénédictin, la rendit obligatoire, dans la crainte des

vocations mal éprouvées. Le Pape Alexandre II l'avait récemment renouvelée, et, plus tard, le concile de Trente déclara nulle toute profession faite avant ce terme. A Cluny, on s'était écarté de cette règle salutaire. « Quand nous le jugeons nécessaire, dit » Pierre-le-Vénérable, nous attendons l'année entière pour ad- » mettre un novice à la profession; quelquefois, nous le recevons » au bout de deux mois. Il est même arrivé que nous ne l'ayons » pas laissé attendre seulement un mois, d'autres fois, une » semaine, d'autres fois deux jours. Nous ne différons jamais de » faire ce qui nous paraît le plus utile aux ames; en suivant la » charité, nous suivons la règle. » Cette manière d'agir fut, comme nous le verrons, un sujet de discussion entre les Clunistes et les Cisterciens. L'âge requis pour la profession était sans doute à Cluny, comme dans la plupart des monastères, de seize à dix-huit ans. Plus tard, Pierre-le-Vénérable le fixa à vingt ans, et le concile de Trente à seize.

Les religieux qui venaient de faire profession restaient soumis pendant un certain temps à une surveillance particulière. Les uns, à cause de leur jeunesse, de leur peu d'intelligence, pouvaient ne pas comprendre ou ne pas se rappeler toutes les pratiques de la règle. Ceux même qui inspiraient la meilleure opinion de leurs mœurs et de leur esprit, tel que l'ancien oblat élevé depuis son enfance dans le monastère, étaient exposés à faillir par oubli ou par légèreté. On leur donnait donc un gardien qui les suivait partout, à l'église, au réfectoire, à la cuisine, quand leur tour les appelait à y servir. Couché au dortoir près du lit du jeune religieux, il surveillait son lever et son coucher, l'accompagnait la nuit, s'il se levait, en lui remettant une lanterne allumée à la lampe du dortoir et en le faisant marcher devant lui. Dans les processions et les cérémonies extérieures, quand le gardien avait plusieurs moines à surveiller, il se faisait précéder par eux, et se tenait prêt à arrêter celui qui était tenté de prendre la fuite. On voyait des moines déjà revêtus du diaconat et du sous-diaconat placés ainsi sous tutelle. « Si ces jeunes moines, dit Udalric, » voulaient veiller à leur dos et s'épargner le châtiment des verges,

» ils devaient éviter de se trouver sans intermédiaire les uns à côté
» des autres, à l'église, au chapitre, au réfectoire et ailleurs. Ils
» devaient encore moins se pousser, quand la communauté entrait
» pêle-mêle à l'église ou en sortait, ainsi qu'il arrive dans certains
» cas, ou bien quand elle allait, après la lecture au cloître, repor-
» ter les livres dans la bibliothèque. »

Des Heures régulières.

Les moines passaient la plus grande partie de leur temps à la prière et à la psalmodie. Elles se divisaient, comme on le sait, en deux sortes : l'office et la messe. Il y avait l'office de jour et l'office de nuit. Saint Benoît, afin de remplir le devoir indiqué par ces paroles du psalmiste : *J'ai célébré sept fois tes louanges dans le jour* (ps. 118), avait institué les offices de matines, prime, tierce, sexte, nones, vêpres et complies. *Je me levais au milieu de la nuit pour confesser ton nom*, ajoute le même psaume ; de là, l'institution de l'office de nuit connu sous le nom de vigiles et de nocturnes. Ces différents offices étaient désignés sous le nom d'Heures régulières.

On les chantait, en effet, à des heures particulières : matines à l'aube du jour, prime à la première heure, tierce à la troisième, sexte à la sixième, nones à la neuvième, vêpres au coucher du soleil, complies quand la nuit était tombée. En l'absence d'horloge pour mesurer le temps d'une manière exacte, on se réglait sur la marche du soleil. Il résultait de là que l'heure et la durée des offices variaient selon les saisons, sans parler des jours de fêtes qui amenaient de fréquentes modifications. En temps ordinaire, matines se disaient à cinq heures du matin, primes à six heures, tierce à neuf, sexte à midi, nones à trois heures, vêpres à six et complies à huit. L'heure de l'office de nuit variait de la même manière. D'après la règle de Saint-Benoît, on devait, depuis les calendes de novembre, c'est-à-dire depuis le seize de ce mois jusqu'à Pâques, se lever à la huitième heure, c'est-à-dire vers deux heures du matin, afin de chanter les nocturnes. Dans

cette saison, les moines ne dormaient guère que la moitié de la nuit. Pendant le reste de l'année, de Pâques au 1er novembre, les nuits étant plus courtes, ils devaient se lever d'assez bonne heure pour que les vigiles fussent terminées avant jour, ce qui abrégeait encore leur sommeil, car, l'intervalle entre nocturnes et primes n'étant pas assez long pour permettre de retourner au dortoir, ils s'occupaient dans le cloître à la lecture, à la méditation, à apprendre par cœur le psautier. De Pâques jusqu'au 14 septembre, cette insuffisance de sommeil était suppléée par la méridienne.

Udalric retrace, avec de nombreux détails, la discipline que les frères observaient durant les heures régulières. Au premier son de la cloche annonçant nocturnes, ils se dressaient sur leur lit, revêtaient leur coule sans rejeter leurs couvertures, achevaient de s'habiller en évitant de laisser voir leurs jambes, ramenaient la couverture sur leur lit et descendaient à l'église. Comme il pouvait arriver qu'un religieux fût surpris par le sommeil durant la psalmodie ou la prière, un d'eux parcourait le chœur avec une lanterne de bois à la main. Quand il croyait voir un frère endormi, il lui présentait la clarté sous les yeux; s'il s'était trompé, et que ce frère fût seulement plongé dans la méditation, il s'inclinait profondément devant lui en signe d'excuse; s'il dormait réellement, il approchait la lumière de ses yeux jusqu'à ce qu'il fût réveillé. Il répétait trois fois cet avertissement pendant sa ronde, et, à la troisième fois, s'il ne parvenait pas à réveiller le dormeur obstiné, il laissait la lanterne à ses pieds; c'était alors au tour de ce dernier à la prendre et à faire la ronde.

Les moines devaient apporter dans leur coucher la même modestie que dans leur lever, ne pas quitter leur coule sans avoir ramené sur eux leurs couvertures. Si grande que fût la chaleur, ils ne devaient jamais laisser apercevoir hors du lit que les pieds, la tête et les mains.

Au signal de matines, ils descendaient dans le cloître, se lavaient les mains et la figure dans un lavoir placé au milieu ou sur l'un des côtés, se peignaient et se rendaient au chœur avant que le

dernier coup de cloche eût retenti. Ils se tenaient debout durant la psalmodie. Si l'un d'eux était fatigué, il ne pouvait s'asseoir qu'autant que son voisin était levé, de manière à se donner la faculté de se reposer à tour de rôle. Quand ils étaient assis, leurs longues manches ne devaient jamais pendre à terre. Si leurs mains reposaient sur leurs genoux, elles devaient être visibles. Leurs coules ramenées sur leurs genoux devaient également laisser apercevoir leurs pieds placés tous deux sur la même ligne. Il était interdit de laisser traîner à terre aucune partie du vêtement. Il fallait toujours garder une aune de distance avec son voisin.

Les Coutumes de Cluny dépassèrent dans le nombre des psaumes, des prières, des lectures qui composaient les heures régulières, les prescriptions de la règle de Saint-Benoît. Les uns accusèrent leurs offices de prolixité fatigante ; les autres en furent édifiés. Pierre de Blois, afin de dissuader un chartreux d'entrer chez les Clunistes, prétendit qu'ils détruisaient la véritable dévotion par une répétition de psaumes qui engendrait des nausées. Pierre Damien, au contraire, loue dans une de ses lettres cette continuité des offices, qui laissait peu d'instants à la conversation, et il la regarde comme inspirée par l'Esprit saint. Pendant le carême, à la veille de certaines fêtes, dans les temps consacrés à la pénitence et à un redoublement de ferveur, les offices se prolongeaient encore davantage qu'en temps ordinaire.

Les heures régulières ne consistaient pas seulement dans la psalmodie et dans la prière, mais encore dans la lecture de l'Ancien et du Nouveau Testament. Ces lectures étaient plus longues à Cluny que dans d'autres ordres. On commençait la Genèse à la Septuagésime, à l'office de nuit seulement, et on la finissait dans le courant de la semaine. A la Sexagésime, on commençait l'Exode tant à l'église qu'au réfectoire, et on continuait, de manière à achever la lecture des huit premiers livres de l'Ancien Testament avant le carême. Durant les nocturnes de cette quarantaine, on lisait l'exposition de saint Augustin sur les psaumes ; dans la semaine sainte, jusqu'au jeudi-saint, les Prophéties de Jérémie ; dans l'octave de Pâques, les Actes des Apôtres ; dans les deux

semaines suivantes, l'Apocalypse et les Épîtres des Apôtres. On reprenait les Actes des Apôtres de l'Ascension à la Pentecôte. Mais comme, à partir de Pâques, les nuits diminuent de longueur, on abrégeait les lectures à l'office de nuit, et on en reportait une partie au réfectoire. On continuait par les Livres des Rois, de Salomon, de Job, de Tobie, de Judith, d'Esther, d'Esdras et des Machabées. Aux calendes de novembre, on reprenait les longues lectures de nuit dans l'ordre suivant : le prophète Ezéchiel jusqu'à la Saint-Martin; le prophète Daniel, les douze petits Prophètes, quelques homélies de saint Grégoire-le-Grand sur Ezéchiel, jusqu'à l'Avent; de l'Avent à Noël, Isaïe, les Épîtres du Pape saint Léon sur l'Incarnation, quelques sermons des Pères, principalement de saint Augustin et les Épîtres de saint Paul, à partir du dimanche qui suit la fête des Saints-Innocents. L'Épître aux Romains était lue en deux nuits. Si on avait terminé avant la Septuagésime, on lisait l'exposition de saint Jean Chrysostome sur l'Épître aux Hébreux, et ainsi se trouvait parcouru le cercle de l'année chrétienne.

Des Messes.

Indépendamment des messes particulières dites aux différents autels de la basilique par les religieux prêtres, il y avait chaque jour deux messes de communauté. La première, appelée du jour ou du matin, se chantait après primes, vers sept heures; la seconde, consacrée aux défunts les jours non fériés, était chantée après l'office de tierce, vers dix heures. La messe du matin était précédée du chant des litanies et de quelques oraisons, dont une pour les rois et les princes, une seconde pour les évêques et les abbés de l'ordre, une troisième pour les associés, c'est-à-dire pour ceux qui avaient part à ses prières et à ses bonnes œuvres, une quatrième pour les rois d'Espagne, une dernière enfin pour la circonstance qui se présentait, un voyageur, un malade, une calamité, un besoin quelconque. A la seconde messe, on priait pour les papes défunts, pour les associés, pour les frères, pour les rois et reines d'Espagne, pour les parents et alliés des moines, pour tous

ceux qui avaient reçu la sépulture à Cluny, pour tous les défunts en général.

Pendant trois jours de la semaine, à la messe du matin, les religieux qui occupaient le côté gauche du chœur faisaient l'offrande, donnaient et recevaient le baiser de paix et pouvaient communier. On consacrait à cet effet trois hosties. Les religieux du côté droit faisaient la même chose les trois jours suivants. A la seconde messe, le chœur et le bas-chœur prenaient part à l'offrande. Des hosties non consacrées, et connues sous le nom d'eulogies, étaient distribuées au réfectoire avant le dîner, par le prêtre officiant, aux religieux qui n'avaient pas communié.

Cette messe était souvent remplacée par une messe d'anniversaire ou d'enterrement, par un de ces offices septennaires composé de sept matines et sept messes pendant sept jours consécutifs, dont le nombre considérable de profès qui décédaient dans l'ordre rendait le retour presque continuel. Aux fêtes majeures, qu'on appelait fêtes des douze leçons, la seconde messe était invariablement chantée pour le repos de l'ame des pontifes romains et les matines pour les associés de Cluny.

Le dimanche, on ne chantait pas le *Credo* à la messe du matin, à moins que, à raison d'une calamité quelconque, le peuple du dehors (*plebs rusticana*) n'y fût admis. L'abbé seul faisait l'offrande en présentant une hostie. On donnait la paix à baiser en dehors du chœur à un des laïques. Aussitôt cette première messe terminée, le prêtre qui devait chanter la seconde bénissait l'eau et le sel, aspergeait le pavé autour du grand autel, les autels placés dans le chœur, les frères; puis accompagné de deux convers, dont l'un portait le crucifix, l'autre le bénitier, il allait bénir de la même manière les cloîtres, l'infirmerie, le dortoir, le réfectoire, la cuisine, le cellier, etc. La communauté faisait différentes stations, à l'église de Sainte-Marie, devant le dortoir, devant le réfectoire, dans le vestibule de l'église, et, de Pâques à la Pentecôte, devant la croix placée au-dessus de l'arc triomphal.

La grand'messe ne présentait rien de particulier, si ce n'est qu'un seul religieux faisait l'offrande, consistant dans cinq hosties,

que tous recevaient la paix, et qu'on consacrait les hosties qui devaient servir aux communions. On n'en conservait habituellement que quatre, renfermées dans une pyxide placée dans la colombe d'or qui était suspendue au-dessus de l'autel. Ce nombre était jugé suffisant pour donner le Viatique aux malades qui en avaient besoin. Chaque dimanche, on les renouvelait, de peur qu'en les conservant plus longtemps, elles fussent exposées à s'altérer.

Nous n'entrerons pas dans la description des cérémonies qui faisaient partie des messes solennelles, dans l'énumération des chants, des prières qui accompagnaient les heures régulières, dans les usages particuliers aux différentes fêtes de l'année; ces détails liturgiques nous entraîneraient trop loin. Nulle part le culte ne revêtait une plus grande pompe et une plus grande richesse qu'à Cluny. Indépendamment des fêtes communes à toute l'Église, on y célébrait la nativité ou la déposition, l'invention ou la réception des reliques de plus de cinquante apôtres, martyrs, saints, papes et abbés. Chacune de ces fêtes avait un degré particulier de solennité, depuis celles qui ne se distinguaient en rien du dimanche, jusqu'à celles dont le rite était presque aussi imposant que celui de Noël et de Pâques.

Dans les cinq fêtes qui appartenaient au rite majeur, c'est-à-dire Noël, Pâques, l'Ascension, la Nativité de saint Pierre et de saint Paul, l'Assomption, le pavé de l'église était caché sous de riches tapis, l'autel recouvert d'étoffes précieuses, les murs étaient revêtus, jusqu'à hauteur d'homme, de tentures qui tenaient toute la nef, depuis l'abside jusqu'à la porte d'entrée. Les couronnes ou cercles du chœur étincelaient de lumière. Des cierges sans nombre brûlaient autour de l'autel. On portait aux processions dans le cloître, des croix, des évangéliaires, des ornements d'une richesse incomparable. Le costume des officiants, la majesté du chant, répondaient à ce luxe, témoignage imposant de la piété et du goût des artistes contemporains.

Notons, en passant, quelques usages qui présentent une sorte d'intérêt archéologique. Le jeudi-saint, on bénissait le feu nouveau

qui servait à entretenir la lampe de l'autel. Le chantre le tirait d'une pierre précieuse nommée béril, qui était confiée à la garde du sacristain; on le portait, pendant trois jours, en procession dans l'église, au bout d'une perche. Le vendredi-saint, les frères venaient nu-pieds à l'office de prime, chantaient dans le cloître tout le psautier, célébraient l'office et l'adoration de la croix. La messe et les autres cérémonies étaient semblables à celles d'aujourd'hui; mais à ces paroles de la Passion : « Ils ont partagé mes vêtements », deux moines tiraient, de chaque côté, deux pièces d'étoffe placées sur l'autel. La procession des Rogations se faisait nu-pieds. Le sacristain distribuait aux frères des petites croix, des reliquaires, des boîtes renfermant les reliques des saints, qu'ils suspendaient à leur cou. A la sortie de l'église, deux serviteurs leur donnaient des bâtons pour se soutenir. Dans les premiers jours d'août, dès que les raisins commençaient à mûrir, le préchantre en présentait quelques grappes à la messe pendant le canon, afin que le prêtre les bénît. Celui-ci les distribuait ensuite aux frères dans le réfectoire, en guise d'eulogies. Il bénissait aussi, au réfectoire, le visage tourné vers la table de l'abbé, les nouvelles fèves, le nouveau pain, le moût ou vin nouveau. Dans les cas d'incendie, en dedans ou en dehors du monastère, on jetait dans le feu pour l'éteindre, un corporal, c'est-à-dire le linge qui servait à recouvrir sur le calice le corps du Christ. Il y en avait toujours un en réserve contre de pareils accidents. Cet usage, condamné par le concile de Selingstadt en 1022, subsistait encore en Italie en 1107, et c'est grâce à lui, que les moines de Saint-Benoît de Capoue éloignèrent de leur monastère les flammes qui dévoraient une partie de la ville. [1]

[1] Ann. Bened., t. V, p. 517. — Raoul Glaber, Historiæ, liv. V, c. I, cite l'exemple d'un incendie qui dévorait des maisons voisines du monastère de Saint-Jean de Réome, placé sous la direction de Saint-Guillaume de Dijon, et qui s'éteignit dès qu'on eut élevé un corporal en face des flammes.

Confession et Communion.

Saint Benoît n'avait pas désigné l'époque à laquelle les moines devaient se présenter au tribunal de la pénitence, et il était d'usage parmi eux de confesser leurs fautes une fois par semaine. Le silence d'Udalric et l'invitation à la communion fréquente, adressée par Pierre-le-Vénérable à ses religieux, donnent à penser qu'il en était de même à Cluny, sans que cet usage constituât toutefois une obligation rigoureuse. Le religieux qui désirait se confesser s'adressait au prêtre de son choix. Il se présentait devant lui, sortait sa main droite de sa manche et la posait, en s'inclinant, sur sa poitrine; c'était le signe de la confession. Le prêtre se levait et précédait le pénitent dans la salle du chapitre. Celui-ci, se prosternant de tout son corps, demandait pardon. Invité à se relever, il allait avec le confesseur s'asseoir dans un coin. S'il lui était arrivé, pendant la nuit, un des accidents que les Coutumes de Cluny appellent une fragilité, il devait réciter, avant de continuer l'aveu de ses fautes, les sept psaumes de la Pénitence ou sept fois l'Oraison dominicale, et accomplir la pénitence qui lui était imposée.

La communion dominicale était habituelle chez les anciens moines et obligatoire dans plusieurs ordres. Il est probable qu'à Cluny, comme à Cîteaux, les religieux communiaient une fois par mois, sans compter les jours de fêtes qui étaient nombreux. La communion était donnée au grand autel. Elle eut lieu d'abord sous les deux espèces, selon l'usage primitif de l'Église latine. Le prêtre présentait l'hostie aux lèvres du communiant, et, avec un chalumeau d'or, lui faisait aspirer une goutte du vin et de l'eau du calice. Dans l'Église grecque, au contraire, on se contentait de donner une hostie plongée dans le calice; c'est ce que l'on appelait la communion teinte ou trempée.

Les moines de Cluny adoptèrent plus tard le mode grec, parce qu'il présentait l'avantage d'empêcher un enfant, un malade, un infirme, un idiot, de laisser tomber par maladresse quelque goutte du précieux sang; mais le concile de Clermont, en 1095, s'éleva

contre cette innovation. « Que personne, dit un canon, ne reçoive le sacrement de l'autel sans prendre l'un après l'autre le corps et le sang du Sauveur, à moins qu'il y ait nécessité et prudence à faire autrement. » L'abbé Pons consulta à ce sujet le Pape Pascal II qui confirma la décision du concile, sauf l'exception précitée. Néanmoins, l'exception finit par devenir la règle, et la communion trempée supplanta, à Cluny, la communion sous les deux espèces. Plus tard, le concile de Trente ayant égard à la répugnance de certaines personnes pour le goût du vin, à l'incommodité qu'il pouvait causer aux malades, à sa rareté dans certains pays, au danger d'en laisser tomber une goutte à terre, et aussi dans le but de réfuter l'hérésie de ceux qui prétendaient que le corps du Sauveur n'était pas entier sous une seule espèce, ne maintint que la communion sous l'espèce du pain. Les moines qui devaient communier sortaient de leurs stalles, s'avançaient par ordre, se prosternaient à terre pour demander pardon, et baisaient la main du prêtre avant de recevoir l'hostie. Le diacre, le sous-diacre et les deux acolytes communiaient à la grand'messe, de la même manière que l'officiant, c'est-à-dire avec l'hostie et le calice. [1]

Chapitre.

La messe du matin était ordinairement suivie du chapitre. Cette assemblée était ainsi nommée, parce qu'on y lisait et que l'on commentait un chapitre de la règle. Elle se tenait, sous la prési-

[1] Il existait, au dix-huitième siècle, dans l'église de Cluny, un petit autel au côté gauche du grand autel; il servait à la communion sous les deux espèces, qui se pratiquait les fêtes et dimanches à l'égard de quelques ministres du culte. « Après que le célébrant a pris la sainte hostie et une » partie du sang, et qu'il a communié de l'hostie les ministres de l'autel, ils » vont au petit autel à côté, et le diacre, ayant porté le calice accompagné » de deux chandeliers, tient le chalumeau d'argent par le milieu, l'extrémité » étant au fond du calice, et les ministres de l'autel, ayant un genou sur un » petit banc tapissé, tirent et boivent le précieux sang par le chalumeau; » la même chose se pratique à Saint-Denis en France, les jours solennels et » dimanches; ce petit autel s'appelle Prothèse. » Moléon, Voyages liturgiques de France, 1718, in-8°, p. 149.

dence de l'abbé, dans une vaste salle portant le nom de salle capitulaire. Les membres de la communauté y étaient seuls admis. Il n'appartenait qu'à l'abbé d'y introduire, en signe d'honneur, un abbé, un évêque, un prince, un baron, un religieux étranger.

On commençait par réciter debout une prière, afin d'invoquer l'assistance de Dieu et de le prier de manifester sa volonté. Quand les moines étaient assis, un d'entre eux lisait un passage de la règle, et l'abbé en faisait le sujet d'une instruction. Les jours de fête, on substituait à cette instruction un discours sur la solennité du jour. La plupart des sermons qui nous restent des abbés de Cluny furent prononcés au chapitre. Quelquefois l'abbé remplaçait ou abrégeait le commentaire de la règle par le récit d'un voyage récent, de ses visites dans les maisons de l'ordre, des sujets d'édification dont il avait été témoin. Souvent Pierre-le-Vénérable prononça avec émotion l'éloge de moines pieux qui étaient morts à Cluny ou dans ses dépendances.

Saint Benoît recommandait aux abbés de consulter la communauté, chaque fois qu'une question importante se présentait. A l'exception des cas imprévus et qui variaient à l'infini, il leur était interdit de prendre une décision sans le conseil des frères. La réception des novices, l'expulsion d'un moine indigne, la punition d'une faute grave, l'aliénation de biens mobiliers ou immobiliers, un échange de propriétés, un emprunt avec ou sans gages, une précaire, la collation d'une propriété à bénéfice, l'établissement de nouveaux statuts, le changement des anciens, l'admission d'un moine étranger à l'ordre, devaient être décidés au chapitre. Les donations de grande valeur y étaient souvent faites, afin de leur imprimer une plus grande solennité et de rendre honneur au donateur. C'était également au chapitre que l'on donnait lecture des lettres de faire part, connues sous le nom de brefs ou rouleaux de mort, que l'on établissait des anniversaires et des prières spéciales pour les bienfaiteurs, que l'on contractait des associations de prières et de bonnes œuvres avec d'autres églises. Les religieux devaient proposer leur avis avec humilité, ne jamais

engager de discussion avec l'abbé, se considérer comme ses disciples. L'abbé était obligé d'écouter et de peser sagement leurs raisons. Il n'était pas lié par elles et pouvait se décider en sens contraire.

C'était au sein du chapitre que s'exerçait le pouvoir disciplinaire de l'abbé. Quand un moine avait commis une faute, il devait s'en accuser publiquement, à moins qu'elle fût restée secrète. Dans ce cas, elle était confiée à l'abbé seul ou réservée pour la confession. S'il négligeait de s'accuser lui-même d'une faute publique, il en était accusé par ses frères, et on punissait son silence par l'application d'une peine plus forte.

Dès que le son de la cloche appelait la communauté dans la salle capitulaire, le moine coupable sortait les deux bras de son étamine ou chemise de laine et ramenait par-dessus les manches de sa coule; c'était un signe d'aveu; il attestait par là qu'il était prêt à se soumettre au châtiment des verges. Lorsqu'était venu le moment de l'action ou de la poursuite du chapitre (*actio capituli*), il se levait de son siège, se prosternait à terre et demandait pardon une seule fois, quelque grave que fût sa faute. Mais s'il l'avait cachée, autant de fois les frères la dénonçaient, autant de fois il demandait pardon. S'il lui arrivait de rester assis, en s'entendant accuser, ou s'il hasardait une excuse, on lui ordonnait de se prosterner à l'instant, et il recevait un coup de verge sur ses vêtements. S'il était convaincu de culpabilité, l'abbé lui infligeait une fustigation devant le chapitre, et il était constitué « en état de faute légère. »

Udalric ne nous fait pas connaître quelles étaient les transgressions qui étaient réputées fautes légères; mais saint Isidore de Séville en a laissé une curieuse énumération, et les commentateurs de la règle nous apprennent qu'elles étaient à peu près les mêmes dans tous les monastères. On comprenait dans cette classe, la paresse habituelle dans l'accomplissement des exercices et des devoirs, ainsi qu'une foule d'autres négligences, comme d'arriver après l'heure à l'office, au chapitre, au réfectoire, d'avoir ri ou causé à l'église, d'être sorti d'un exercice sans motif, de s'être laissé aller

au sommeil pendant le jour, d'avoir prononcé un jurement, d'avoir causé avec trop de vivacité dans le moment destiné à la conversation, de n'avoir pas rendu grâces à son supérieur après avoir reçu un ordre de lui (*sine benedictione*), d'avoir omis d'exécuter ou d'avoir exécuté tardivement cet ordre, d'avoir par inattention brisé ou endommagé quelque chose, d'avoir reçu en secret une lettre ou un autre objet, d'y avoir répondu sans permission, d'avoir parlé à une personne étrangère, d'avoir désobéi ou répondu avec humeur à un supérieur, d'avoir tenu des propos déshonnêtes, plaisanté et ri sans modération, parlé, prié ou mangé avec un frère placé en état de faute grave, etc., etc.

La pénitence du moine qui s'était rendu coupable de faute légère consistait à rester, pendant les offices, prosterné devant l'ambon sous les yeux de la communauté. Il ne prenait point part à l'offrande qui avait lieu à la messe; il ne baisait pas le texte des Évangiles; il ne mangeait pas à la table commune. Cette pénitence était suspendue à certains jours de fête; mais elle ne finissait et le péché n'était expié que quand un des frères venait lui dire à l'oreille, de la part de l'abbé : « Vous êtes absous. »

Saint Benoît recommandait aux supérieurs une sollicitude sans bornes à l'égard des coupables. L'abbé était un médecin donné aux malades et dont les hommes bien portants n'avaient pas besoin. Pasteur de brebis, il ne pouvait déployer trop de prudence et de sagacité, afin de n'en laisser perdre aucune. A l'exemple du bon Pasteur, il devait laisser celles qui étaient en sûreté, pour courir après celles qui s'étaient égarées, et les rapporter sur ses épaules. Mais contre ceux qui se montraient désobéissants, orgueilleux, pleins de murmures, hostiles à la règle, insensibles aux exhortations de l'abbé et des vieillards, le saint législateur s'était armé d'une sévérité inflexible, et permettait de leur appliquer la séquestration, le fouet, la prison. La nécessité d'employer parfois de pareilles mesures fit dire à quelques commentateurs que l'abbé avait été institué non pour les bons religieux, mais pour les mauvais. Aussi, un des plus grands malheurs qui pût arriver à un moine était d'encourir par sa faute la disgrâce de l'abbé. Dès que l'un d'eux

pensait s'être attiré son mécontentement, il devait aussitôt se jeter à ses pieds et implorer son pardon.

On réputait fautes graves : l'ivresse, la colère, les propos obscènes, les querelles, l'esprit de calomnie et de discorde, l'orgueil, l'envie, une démarche arrogante ou immodeste, l'amour de l'argent, la possession d'un objet en propre, le détournement d'un dépôt, le parjure, le faux témoignage, le mépris envers un vieillard, une inimitié contre un frère, une nourriture prise en dehors des repas, une moitié du jour au moins passée hors de lieux réguliers sans la permission du supérieur, une maladie feinte pour se dispenser de suivre les exercices; c'était encore une faute grave d'avoir joué avec un enfant, d'avoir couché deux dans le même lit, d'avoir parlé avec familiarité à une femme, d'avoir commis un péché de luxure, un acte d'idolâtrie, un vol, un homicide, etc., etc.

Des peines humiliantes, par leur nature et par leur durée, étaient infligées aux fautes graves. Le coupable, avant d'entrer au chapitre pour faire ses aveux, déposait ses sandales et restait pieds nus à la porte. Il portait sous son bras gauche sa coule décemment pliée, et détachait, à droite et à gauche sur ses épaules, les liens de sa chemise de laine, afin de pouvoir sortir le haut du corps par cette ouverture et de rester nu jusqu'à la ceinture. On plaçait dans sa main gauche un paquet de verges, et précédé d'un frère, il s'avançait dans ce costume devant le siège de l'abbé. Il posait à terre ses vêtements et ses verges, se prosternait et demandait pardon. Quand il avait reçu l'ordre de se lever, il s'asseyait à terre, étendait sa coule sur ses genoux et recevait sur son dos des coups de verges jusqu'à ce que l'abbé dît : « C'est assez. » Il sortait ensuite, allait se vêtir, rentrait et se prosternait. Quand l'abbé avait prononcé le mot : « Allez », il s'inclinait, couvrait sa tête de son capuchon et se rendait dans le lieu qui lui était assigné pour retraite ou pour prison. Il y passait ses journées, y prenait ses repas, couchait dans la solitude et la méditation de ses fautes. Quand la communauté assistait aux offices et aux heures régulières, il se tenait debout, la tête couverte de son capuchon, à la porte de l'église, et dès qu'avait commencé le chant, il relevait son capu-

chon, se prosternait à terre, restait dans cette position pendant toute la durée de l'office et jusqu'à ce que le dernier des frères eût défilé devant lui. Il gardait la même attitude au chapitre. Il entendait les deux messes, caché dans un coin de la salle capitulaire qui était contiguë à l'église, après quoi il regagnait sa retraite.

Il était interdit au moine qui lui apportait ses aliments de lui adresser la parole. Ceux-ci n'étaient point bénits comme ceux de la communauté. De temps en temps, l'abbé envoyait vers lui des frères respectables par leur âge et par leur sagesse, afin de l'engager à accepter le châtiment en esprit de reconnaissance et comme un moyen de rentrer en grâce auprès de Dieu. Quand ses moniteurs attestaient son repentir et son humilité, l'abbé consentait qu'ils demandassent pardon pour lui. Si le chapitre était unanime pour lui faire miséricorde, on l'envoyait quérir; il se mettait dans la même position que la première fois, et il était de nouveau frappé de verges. Après avoir passé son vêtement, sur l'ordre de l'abbé, il allait se prosterner successivement devant chacun des frères, demandait pardon, sortait pour achever de se vêtir et revenait demander encore pardon.

Tout n'était pas fini. Il était châtié, pardonné, mais non complètement relevé de sa faute. Sa séparation d'avec ses frères, ou, comme on disait, son excommunication avait cessé; mais une série de nouvelles épreuves s'ouvrait pour lui. Il fallait qu'il donnât des gages de repentir et de persévérance sous les yeux de toute la communauté. On le reléguait à la dernière place à l'église, au réfectoire et partout. On ne l'admettait pas à la communion, au baiser de paix, à baiser le livre des Évangiles. Il n'était point noté pour faire à son tour la lecture au réfectoire, aux collations du soir, pour remplir à l'église l'office de chantre. On lui permettait seulement de servir comme hebdomadaire à la cuisine, de prendre part au lavement des pieds du samedi soir, fonctions qui étaient propres à entretenir l'humilité dans son cœur. Au chapitre et à la fin de chaque heure régulière, il demandait pardon à genoux. Quand l'abbé jugeait enfin arrivé le moment de la réconciliation, il lui adressait la parole au chapitre; il lui ordonnait de s'avancer

au milieu de la salle, et, après des demandes réitérées de pardon, il lui représentait une dernière fois l'horreur de sa faute, l'engageait à ne plus s'exposer à une séparation également douloureuse pour lui et pour ses frères, et lui rendait son premier état. Alors, par une touchante charité, de peur que l'humiliation d'un coupable inspirât à ceux qui étaient restés purs un sentiment d'orgueil, et afin de leur faire comprendre qu'ils pouvaient faillir à leur tour, l'abbé et les moines venaient se prosterner devant lui au chapitre et à l'église.

Quand une faute grave avait été commise hors du monastère, en présence des laïques, le châtiment était appliqué en public. Le coupable, exposé à la vue des passants, au milieu de la place qui précédait le vestibule de la grande église, était dépouillé de ses vêtements jusqu'à la ceinture et flagellé. Pour une faute moins grave, mais également divulguée, il se tenait nu-pieds, un livre à la main, à la porte de l'église, le dimanche matin, au moment où le peuple se rendait en foule à la messe. Afin que tous pussent le reconnaître il avait la tête découverte, et un serviteur placé à côté de lui expliquait son méfait à tous ceux qui le questionnaient.

Les actes de rébellion et de violence avaient été souvent, comme on le sait, une occasion de désordres et de crimes dans les monastères. En pareil cas, la justice était très expéditive. Les frères qui se trouvaient présents s'emparaient du révolté, sans avoir besoin d'aucun ordre, et le conduisaient dans un cachot ou cul de basse fosse, qui ne recevait le jour que par une ouverture supérieure, et dans lequel on descendait au moyen d'une échelle. Les uns étaient assez larges pour que le prisonnier pût se coucher de son long et dormir; d'autres, plus étroits, ne lui permettaient que de se tenir debout. Là, selon les différents cas et la décision de l'abbé, on pouvait le frapper de verges jusqu'au sang, le charger de chaînes, lui faire endurer la faim et la soif. Ce sépulcre anticipé était quelquefois le seul châtiment capable de dompter son orgueil. [1]

Quand on n'y parvenait pas, il ne restait plus qu'à retrancher

[1] Petri Ven., de Miraculis, liv. II, ch. IX.

de la communauté le membre gangrené. « Si un frère, dit saint » Benoît, après avoir reçu de fréquentes corrections, après être » excommunié ou séparé de ses frères, ne se corrige pas, qu'on » lui applique une correction plus forte encore, et qu'on exerce » sur lui la vengeance des verges. Si son orgueil ne fait qu'aug- » menter, si les exhortations, si la médecine des divines Écritures, » si l'excommunication, les coups de verges, et, en dernier lieu, » les prières des frères, n'obtiennent pas de Dieu sa guérison, que » l'abbé fasse usage du fer de la séparation ; il ne faut pas qu'une » brebis malade gâte le reste du troupeau. » Cette mesure extrême s'appliquait déjà, dans les règles antérieures à celle de Saint-Benoît, aux vices habituels d'orgueil, d'avarice, de concupiscence, de colère, de vengeance, d'ivrognerie, et aux crimes de sacrilège, d'homicide, d'adultère, de fornication, de faux témoignage, de vol, etc.

Mais, quand la pureté primitive des mœurs monastiques se fut altérée, on se relâcha de cette sévérité, qui ne fut employée qu'à l'égard des moines incorrigibles. L'espérance de les ramener ou de les contenir, la crainte de les rejeter dans le monde pour y devenir un sujet de scandale, la miséricorde dont furent animés les grands abbés, engagèrent à user de l'expulsion le plus rarement possible. Cependant, nous voyons Odilon, malgré sa douceur, préférer l'appliquer plutôt que de favoriser le désordre. Il est probable aussi que les moines qui se révoltaient contre les devoirs du cloître étaient les premiers à s'échapper et à reprendre la vie séculière. Quoi qu'il en soit, les Coutumes de Cluny gardent le silence sur l'expulsion, qui devait avoir lieu dans l'ordre de la même manière que partout ailleurs.

Quant aux moines fugitifs qui, au mépris de leur profession, rentraient dans le monde, la règle ordonnait de les recevoir jusqu'à trois fois, pourvu qu'ils témoignassent un véritable repentir. A la quatrième fois, l'entrée de la maison leur était à jamais fermée. Le moine qui rentrait était fouetté au chapitre, s'humiliait et restait à la discrétion de l'abbé, qui lui assignait partout la dernière place, l'envoyait à l'infirmerie ou ailleurs remplir les services les

plus infimes, lui imposait la pénitence qu'il jugeait convenable, et le réconciliait quand il croyait son repentir assuré. Mais, par une dérogation à la règle, qui fut inspirée sans doute par la multitude des moines et la miséricorde des abbés, on recevait les fugitifs à Cluny autant de fois que l'abbé le jugeait convenable. Ce fut là, comme nous le verrons, un sujet de discussion entre les Clunistes et les Cisterciens.

Lecture spirituelle.

Indépendamment du chapitre, les moines avaient encore une autre réunion le soir après souper, quand on faisait deux repas; après vêpres, quand on jeûnait et qu'on n'en faisait qu'un seul. On y donnait, afin de favoriser la garde du silence prescrit à toute heure de la journée, mais surtout le soir, une lecture spirituelle qui portait le nom de *collation*, parce qu'elle consistait ordinairement dans les *collations* ou vies des Pères du désert écrites par Cassien. On y joignait le récit des miracles et des vertus des saints, quelques homélies des Pères de l'Église, les dialogues de saint Grégoire-le-Grand, ou un autre livre d'édification. Cette lecture présidée par l'abbé se bornait à cinq ou six pages, et ne durait guère qu'un quart d'heure. Elle avait lieu dans la salle capitulaire ou dans une salle spéciale; chacun, pour s'y rendre, quittait son travail. Elle était suivie du chant des complies, et, à partir de ce moment, un silence absolu devait régner dans tous les lieux réguliers. Il n'était permis de le rompre que pour recevoir un hôte, ou quand l'abbé permettait à quelqu'un de parler. Après complies, les religieux allaient se coucher.

Du Silence.

Saint Benoît prescrivait aux moines un silence presque continuel, sans déterminer les heures où il était permis de parler. Il regardait le silence comme un moyen d'éviter une foule de péchés.

D'ailleurs, s'il convenait au maître d'enseigner, il convenait au disciple de se taire. Il recommandait en conséquence aux supérieurs d'accorder très rarement la permission de parler, aux moines d'user de cette permission avec une grande discrétion, et d'employer pour exprimer leur pensée le plus petit nombre de mots possible. Le silence ne devait jamais être interrompu à l'église, au dortoir, au réfectoire, à la cuisine. Un seul mot prononcé dans ces lieux constituait une faute qui obligeait à demander pardon au chapitre et à se soumettre au jugement de l'abbé.

Les religieux de Cluny étaient renommés par la rigueur de leur silence. On le gardait sans interruption les dimanches, les jours de principales fêtes, durant la semaine-sainte, la semaine de Pâques, celle de la Pentecôte; Pierre-le-Vénérable ordonna qu'il en serait de même pendant tout le Carême. Les jours où il était permis de parler, deux moments étaient assignés aux moines pour converser entre eux. C'était le matin après le chapitre, le soir après sexte; encore Pierre-le-Vénérable supprima-t-il cette dernière heure et ne laissa que celle du matin. Ceux qui voulaient profiter de cette permission entraient dans une salle servant de parloir et s'asseyaient leur livre à la main. Il était loisible à chacun de causer; mais il était encore plus recommandé de rester dans le cloître et de s'y occuper à la méditation, à la prière, à la lecture, à la copie des manuscrits. On devait s'entretenir, à voix basse, de choses spirituelles et étrangères aux préoccupations du dehors. C'était aussi le moment où les religieux allaient demander au chambrier les objets dont ils avaient besoin, lavaient la coupe dans laquelle ils buvaient à table, aiguisaient leur couteau sur la pierre placée dans le cloître, faisaient sécher leurs vêtements au soleil, visitaient les malades à l'infirmerie. A moins d'être attaché au service de l'hôtellerie, on ne devait adresser la parole à aucun serviteur sans en avoir obtenu la permission. Il ne fallait jamais employer le mot *mien* ou *mienne*, si ce n'est en parlant de son père et de sa mère, mais toujours le mot *nôtre*. Les moines ne s'appelaient point entre eux par leur nom de baptême ou de famille, mais disaient : seigneur frère un tel (*dominus frater*, etc.). La conversation du matin

n'excédait guère la durée d'une demi-heure; celle du soir était souvent de moins d'un quart d'heure.

Cependant, il pouvait arriver que, dans les lieux réguliers où la parole était interdite, les religieux eussent quelque chose d'indispensable à se dire, ne fût-ce que pour s'aider entre eux dans les différents services. Ils suppléèrent donc à ce mutisme obligé par une langue de convention, par un système de signes qui répondait à tous les besoins, et dont l'enseignement était un des premiers objets de l'éducation des novices. Ils firent, selon l'expression des commentateurs de la règle, une langue de leurs mains, et donnèrent à ces signes le nom de signes de la parole.

Udalric nous fait connaître seulement ceux qui avaient rapport à la nourriture et au vêtement; nous le citerons presque textuellement. Pour demander du pain, formez un cercle avec les pouces et les index des deux mains, parce que le pain a une forme ronde; — pour du pain frais, qui est meilleur que celui que l'on mange chaque jour, après avoir fait le signe précédent, posez la paume de la main sur le dos de l'autre main et faites mouvoir la main supérieure circulairement, comme si vous faisiez une friction; — pour du pain de seigle, auquel on donne vulgairement le nom de tourte, après le signe général du pain, tracez le signe de la croix sur la paume de la main, parce qu'on a l'habitude de couper cette sorte de pain en quatre; — pour le gâteau donné comme supplément aux cinq principales fêtes de l'année, écartez les deux doigts qui suivent le pouce, et posez-les obliquement sur les deux autres doigts de l'autre main écartés de la même manière; — pour les fèves, ramenez l'extrémité de l'index sur la première articulation du pouce, en présentant le bout de celui-ci; — pour les œufs, frappez à petits coups avec le doigt sur un autre doigt, comme quelqu'un qui veut casser une coquille;—pour un plat de légumes, frappez d'un doigt sur l'autre, comme quelqu'un qui hache des herbes; — pour un *generale* de poisson, imitez de la main le mouvement de la queue du poisson dans l'eau; — pour indiquer des sèches (sorte de mollusque que l'on mange en différents pays), écartez tous les doigts de la main et agitez-les, parce que les

sèches ont plusieurs membres ainsi divisés ; — pour l'anguille, fermez fortement les deux mains, comme quelqu'un qui serre un poisson de peur qu'il lui échappe ; — pour la lamproie, simulez sur la mâchoire les points que la lamproie porte sous les yeux ;— pour le saumon et l'esturgeon, après avoir fait le signe général du poisson, placez le poing sous le menton en tenant le pouce élevé, ce qui est un signe de superbe, car ce sont surtout les grands et les riches qui s'en nourrissent habituellement ; — pour le brochet, après le signe général du poisson, faites avec la main un signe de vitesse, parce que le brochet nage avec plus de vitesse ; — pour la truite, après le signe général, posez successivement un doigt sur les deux sourcils, à cause des marques que la truite porte sur cette partie et parce qu'elle est presque toujours nommée au genre féminin ; — pour le millet, faites tourner le doigt en rond, comme quand on remue le millet dans une marmite avec une cuillère ; — pour des crêpes, prenez vos cheveux avec la main, comme si vous vouliez les friser (*facere crispos*) [1] ; — pour le fromage, réunissez obliquement les deux mains l'une contre l'autre, comme quelqu'un qui presse du fromage ; — pour les flans, après avoir fait les signes du pain et du fromage, courbez les doigts d'une main, de sorte qu'elle soit cave à l'intérieur, et posez-la sur l'autre main ; — pour les gaufres, que les Allemands appellent des *cratons*, après le signe du pain, simulez par un mouvement du doigt les involutions dont elles se composent, quand elles sont pliées et arrondies ; — pour le lait, portez le petit doigt à la bouche comme l'enfant qui tête ; — pour le miel, tirez légèrement la langue et appliquez les doigts comme pour sucer ; — pour les fruits, surtout pommes ou poires, fermez les doigts et le pouce ;—pour les cerises, après le signe précédent, mettez un doigt sous l'œil ;—pour un poireau cru, étendez le pouce et l'index allongés ensemble ;— pour l'ail et la rave, portez un doigt contre la bouche légèrement ouverte, afin de signifier leur forte saveur ; — pour l'eau, réunissez

[1] Frigdonia ou frigdola, même signification que crespellas : beignets, crêpes ou gaufres, selon Ducange.

tous les doigts de la main et penchez-la comme pour verser; — pour le vin, pliez le doigt et portez-le aux lèvres; — pour le froment, faites avec le poing fermé le signe d'un homme qui broie quelque chose; — pour la boisson composée de miel et d'absinthe, présentez et agitez l'index et le doigt du milieu en abaissant les autres, parce que les feuilles de l'absinthe sont divisées; — pour la moutarde, posez le pouce sur l'articulation antérieure du petit doigt; — pour le vinaigre, faites semblant de frotter la gorge avec le doigt, parce que sa force se sent surtout à la gorge; — pour l'écuelle, étendez la main largement ouverte; — pour la coupe qui renferme la mesure de vin de chaque jour, inclinez la main en bas en pliant les doigts, de sorte qu'elle soit convexe; — pour une fiole de verre, indépendamment du signe précédent, posez deux doigts autour de l'œil, afin d'indiquer par le brillant de l'œil le brillant du verre; — pour une étamine, tenez la manche de la vôtre avec le petit doigt et les deux suivants; — pour les fémoraux ou caleçons, après le signe précédent, ramenez de derrière la main sur la cuisse, comme quelqu'un qui revêt ses caleçons; — pour le froc, prenez la manche avec le même geste que pour l'étamine; — pour la coule, après le signe précédent, touchez par derrière votre capuchon; — pour les manchettes, prenez la manche de votre froc et ajoutez le signe des fémoraux.

« Je pourrais, dit Udalric, en s'adressant à Guillaume d'Hirsauge, » ajouter encore d'autres détails; mais, en me rappelant tout ce qui » me reste à dire, je crains de m'être trop étendu sur ce point et » d'avoir, comme dit le poète, apporté du bois dans la forêt (Hor. I, » sat. x, 34). Je termine donc là cette énumération, et je passe à » d'autres choses qui vous sont moins connues et qui, à raison de » leur nouveauté, trouveront plus facilement grâces auprès de » vous. »

Du Travail des Mains.

Afin d'éviter l'oisiveté, qui est l'ennemie de l'ame, saint Benoît avait fait une loi à ses disciples du travail des mains. De Pâques

aux calendes d'octobre, on travaillait une fois après primes, une seconde fois avant vêpres ; des calendes d'octobre au commencement du Carême, une seule fois avant nones ; pendant le Carême, une seule fois, mais plus longtemps, entre la troisième et la dixième heure. Ce travail devait durer en moyenne sept heures par jour. Il n'avait pas lieu les dimanches et fêtes. On en dispensait ceux à qui leur santé et leurs forces ne permettaient pas la fatigue. Les premiers bénédictins observèrent fidèlement cette prescription. Ils se livrèrent à tous les travaux des champs et exercèrent tous les métiers nécessaires à la construction de leurs maisons. Ils étaient carriers, maçons, bûcherons, charpentiers, forgerons, serruriers, tailleurs de pierres, architectes, verriers, peintres, orfèvres, etc. Ils élevèrent par leurs mains de vastes basiliques sans le secours d'ouvriers étrangers, et, vers le temps qui nous occupe, un des plus remarquables exemples de ce genre, est celui du monastère d'Hirsauge, qui fut réédifié dans l'espace de dix années par un chantier de deux cents moines, sous la direction de l'abbé Guillaume [1082].

Saint Benoît n'avait pas spécifié le genre de travail auquel devaient s'occuper les religieux, et qui pouvait varier selon une foule de circonstances. Il s'était contenté d'indiquer l'agriculture et le jardinage comme l'occupation que les besoins de la vie et la pauvreté des monastères devaient rendre plus fréquente. Mais, quand les propriétés monastiques considérablement accrues nécessitèrent, pour leur mise en valeur, un travail plus divisé et plus continu ; quand la prière, la culture de l'esprit, prirent une plus grande extension parmi les religieux ; quand on admit dans les cloîtres des personnages sortis des hautes classes, on arriva peu à peu à considérer le travail manuel comme une pratique qui n'était pas d'obligation, mais de conseil.

On s'en acquittait à Cluny d'une façon très douce. Sans parler de la copie des manuscrits, qui était regardée comme un travail des mains, mais qui exigeait des connaissances particulières et qui rentrait dans les attributions d'un petit nombre, chaque religieux était obligé de raccommoder lui-même ses vêtements, de laver

son linge, de nettoyer et de graisser ses chaussures, de faire la cuisine à tour de rôle. A côté de ces occupations individuelles, on avait conservé un semblant de travail en commun, à l'instar des anciens moines. « A vrai dire, remarque Udalric, le travail que » j'ai vu faire le plus souvent consistait à débarrasser les fèves sur » pied des feuilles qui retardent leur maturité, à arracher les mau- » vaises herbes du jardin, et quelquefois à pétrir le pain dans la » boulangerie. »

Quand arrivait le jour destiné au travail, on ne chantait qu'une partie de l'office de primes, on abrégeait la durée du chapitre, et à ces mots prononcés par l'abbé : « Allons au travail des mains », les religieux, reprenant la psalmodie interrompue à primes, sortaient en procession, les enfants en tête. Arrivés sur le lieu du travail, ils s'arrêtaient, se tournaient du côté de l'orient, achevaient le psaume commencé, récitaient le ***Kyrie eleison***, le ***Pater noster***, quelques versets, et se mettaient à l'ouvrage. La psalmodie continuait pendant toute sa durée. Quand l'abbé faisait signe de cesser, la communauté se réunissait autour de lui, et entendait une courte lecture qui était suivie d'un sermon dont le sujet était ordinairement emprunté à la vie des anciens Pères, qui avaient trouvé dans le travail des mains une des causes de leur sainteté. On rentrait ensuite au chant des psaumes. Après nones, à l'heure où il était permis de parler, on retournait au travail de la même manière que le matin. On revenait au cloître, où l'abbé prononçait encore quelques paroles d'édification, et il était permis de converser un instant. Quand l'abbé jugeait à propos, à raison de la fatigue et de la chaleur, de donner un rafraîchissement, les frères entraient au réfectoire au moment où la cloche sonnait l'heure de vêpres, et se désaltéraient avec une boisson fortifiante composée de miel, de vin et d'absinthe.

Quand on devait travailler à la boulangerie, les religieux, à l'issue du chapitre, se lavaient les mains sans les essuyer, et se rendaient en psalmodiant dans la chambre destinée à cet usage. Les enfants, ou ceux qui n'avaient pas les mains saines, devaient éviter de toucher à la farine et à l'eau. Dès qu'un religieux, en

pétrissant, sentait la sueur venir à son front, il quittait l'ouvrage, de peur d'en laisser tomber une goutte dans la pâte. On s'abstenait de psalmodier, de peur qu'une parcelle de salive s'échappât de la bouche.

Des Études.

Dans le chapitre qui concerne le travail des mains, saint Benoît recommande de consacrer chaque jour un certain temps à la lecture. De Pâques au premier octobre, les moines lisaient de la quatrième à la sixième heure, c'est-à-dire depuis neuf heures et demie environ jusqu'à midi. Après sexte, et à la suite du repas, ils avaient la faculté d'aller faire la méridienne sur leur lit, ou de vaquer à la lecture dans le cloître. Du premier octobre au Carême, ils lisaient pendant une heure, le matin après prime et le soir après le repas qui avait lieu à trois heures. En Carême, la lecture se prolongeait depuis l'aube du jour jusqu'à tierce, c'est-à-dire pendant deux heures. Les dimanches, toute autre occupation étant suspendue, on devait lire constamment dans l'intervalle des offices et des repas.

Chaque année, le second jour de Carême, quand l'abbé avait expliqué au chapitre les devoirs et les exercices de ce temps de pénitence, un religieux, tenant une liste à la main, faisait l'appel des livres qui avaient été prêtés l'année précédente. Chaque moine déposait le sien sur une table couverte d'un tapis et demandait pardon s'il n'avait pu le lire par un empêchement quelconque. Quand les moines vaquaient dans le cloître à la lecture, des surveillants appelés circateurs passaient à différentes reprises devant eux, afin qu'aucun ne s'endormît sur son livre, ne restât oisif ou ne s'occupât à des bagatelles.

Ces lectures qui duraient à peu près deux heures par jour, celles plus longues du dimanche, l'explication et le commentaire de la règle donnés chaque matin au chapitre, la lecture spirituelle ou collation du soir, celles du réfectoire pendant les repas, les sermons adressés fréquemment par des religieux éminents, des clercs

et des évêques qui visitaient Cluny, constituaient un enseignement presque continuel. S'il ne produisait pas toujours de profonds théologiens, il entretenait du moins dans l'esprit de la majorité des moines une somme d'instruction religieuse supérieure à celle de la plupart de leurs contemporains clercs et laïques ; il tendait à élever sans cesse le niveau de leur intelligence.

Le couronnement de ces lectures se trouvait dans des conférences auxquelles nous avons vu saint Mayeul prendre un vif intérêt, dont parlent saint Bernard dans son Apologie et Pierre-le-Vénérable dans ses Lettres. Les religieux érudits s'y livraient à de savantes discussions sur les questions les plus élevées de la théologie, de l'exégèse biblique et de la philosophie. Ces discussions étaient, en quelque sorte, pour la communauté, les fêtes de l'intelligence.

Udalric ne nous fait point connaître en quoi consistait le régime des écoles dans lesquelles on instruisait les moines avant de les admettre à la profession. Tous les monastères possédaient, comme on le sait, des écoles intérieures et extérieures ; les unes destinées aux enfants, aux novices, aux jeunes religieux, et placées dans l'enceinte du cloître; les autres ouvertes aux laïques et situées en dehors des lieux réguliers, près du parvis extérieur de l'église. Pierre-le-Vénérable nous apprend qu'un certain nombre de jeunes nobles fréquentaient ces dernières, qu'ils étaient logés et nourris dans le bourg de Cluny aux frais du couvent [1]. On y recevait du reste les pauvres et les riches. On donnait gratuitement l'instruction à ceux qui ne pouvaient payer ; les autres faisaient un don au monastère. Ces écoles extérieures existaient dans les principaux prieurés de l'ordre, à Sauxillange, à la Charité, à Saint-Martin des Champs, ainsi que dans les maisons réformées par saint Guillaume de Dijon. Quant aux écoles intérieures, une ou plusieurs salles particulières leur étaient affectées. Elles portaient à Cluny le nom d'*auditorium*, dénomination en usage dans plusieurs pays, notamment à Liège, d'où l'avait peut-être apportée Etzelon, l'habile et savant architecte de la basilique.

[1] Dispositio rei familiaris, dans Migne, Patr. lat., t. CLXXXIX, p. 1051.

En combien de degrés se divisait l'enseignement du dedans et du dehors? Quelles étaient les fonctions du chef des écoles désigné sous le nom de *scholasticus* ou écolâtre? Udalric n'en dit pas un mot; le régime de Cluny n'offrant rien apparemment de particulier sur ce point.

Les écoles intérieures, selon D. Rivet [1], étaient divisées en deux classes ou séries. Dans la première, on enseignait aux enfants, aux oblats, les éléments de la religion, de la grammaire, du chant, du calcul et de l'écriture. Dans la seconde, on donnait aux adultes et aux novices des leçons sur toutes les sciences connues. Indépendamment des lettres sacrées, on y enseignait cet ensemble de connaissances qui était désigné sous le nom de *trivium* et *quadrivium*. Le premier, ainsi que son nom l'indique, formait l'objet d'un cours qui durait trois années et embrassait la grammaire, la rhétorique, la dialectique. Le second durait quatre ans, et comprenait l'astrologie, l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'architecture et les arts nombreux d'application qui en dépendent. Ce programme ne différait pas de celui des écoles des cathédrales. La médecine, déjà professée avec éclat à Salerne, encore à son début à Montpellier et à Paris, ne faisait pas à Cluny et dans les monastères l'objet d'un enseignement public; mais la répugnance avec laquelle saint Odon accordait aux moines malades les secours propres à les soulager avait disparu. Des religieux, et même des religieuses, étudiaient la médecine en particulier. Dans une charte datée de 1096, un frère nommé Hugues signe en qualité de *médecin du grand abbé Hugues*: Marguerite et Poncie de Montboissier, nièces de Pierre-le-Vénérable, religieuses à Marcigny, connaissaient la médecine et en firent une heureuse application à leur oncle malade. Dans les communautés de femmes, une religieuse savait saigner, afin de pouvoir se passer de chirurgien. Il existait à Cluny un jardin où on cultivait des plantes médicinales, une pharmacie attenante à l'infirmerie où l'on gardait différentes substances. Hippocrate, Galien, Avicenne, formaient les sources principales de l'étude de

[1] Hist. litt. de Fr., t. VII, p. 9, 10.

l'art médical, qui se composait encore d'opinions et de recettes traditionnelles dont l'histoire n'a jamais été écrite. [1]

La langue latine, qui était la langue de l'Église, faisait partie du premier degré d'enseignement. On réservait pour le second degré l'explication des auteurs sacrés et païens, et peut-être l'étude de la versification latine. Les religieux de Cluny se permettaient en effet de la cultiver, tandis que ceux de Cîteaux l'interdisaient comme une distraction nuisible, et punissaient le moine coupable d'avoir fait des vers. Le grec, l'hébreu, les langues orientales, étaient le partage de quelques érudits et n'entraient pas dans l'enseignement commun. Parmi ceux qui en possédaient quelque notion, on peut citer Pierre-le-Vénérable, Abélard, Héloïse, etc. Quant à la langue romane ou rustique, son usage était universel, et Pierre-le-Vénérable, à propos d'une exhortation adressée par lui au chapitre, rappelle qu'il la reproduisit ensuite en langue vulgaire, à l'usage de ceux qui n'entendaient pas la langue latine. [2]

L'étude du droit civil ne paraît pas avoir été du goût des moines de Cluny. Nous les voyons se faire assister quelquefois devant les tribunaux laïques par des avocats; mais le soin de débrouiller les obscurités du droit romain ou coutumier, l'adresse et la faconde qu'il fallait déployer dans les plaidoiries, leur semblait peu compatibles avec la droiture, le désintéressement, le langage réservé, qui conviennent à des religieux. Ils préféraient, à des discussions savantes ou captieuses, l'esprit d'équité et de conciliation. Les Coutumes civiles du bourg de Cluny allèrent jusqu'à interdire aux habitants de se faire aider par des légistes dans les contestations qui s'élevaient entre eux, et Pierre-le-Vénérable blâme avec sévérité, dans une de ses lettres, un prêtre jurisconsulte qui, en défendant des moines insurgés contre leur abbé, s'était oublié dans de longues digressions et jusqu'à des insultes et des menaces. [3]

[1] D. Rivet, Hist. litt. de Fr., t. IX, p. 192. — Petri Vener., liv. VI, ep. 30. — Ann. Ben., t. V, p. 365.

[2] Dom Rivet, t. IX, p. 151.—Malgré la pureté habituelle du style de Pierre-le-Vénérable, on trouve dans ses écrits quelques expressions qui appartiennent à la basse latinité, telles que *res charissimas*, des choses très chères, *guerram*, la guerre.

[3] Liv. I, ep. 8.

Il est probable que les Clunistes n'appliquèrent pas la même proscription au droit canon, comme le firent les Cisterciens. Cependant l'étude de ce droit ne semble pas avoir fait l'objet d'un enseignement commun. Elle était réservée aux abbés, aux évêques, aux légats, à ceux qui se trouvèrent appelés à prendre part au gouvernement de l'Église. Elle fraya à plusieurs clercs ou religieux qui s'en occupèrent le chemin de l'épiscopat et de la pourpre romaine.

L'idiome tudesque, indispensable aux relations politiques et religieuses avec les pays de langue allemande, était connu d'un grand nombre de moines, et l'on trouve dans les écrits d'Odon, d'Odilon, de Pierre-le-Vénérable, des expressions qui lui sont empruntées. D'ailleurs l'abbaye, rendez-vous de religieux appartenant à toutes les contrées de l'Europe, était aussi le rendez-vous de tous les idiomes. Mais, ces langues ne possédant pas encore à cette époque une importance littéraire, il est probable qu'on ne les apprenait que par l'usage et en vue de besoins tout particuliers.

Chaque moine avait un poinçon et des tablettes pour écrire. Ces deux instruments, dont ne s'était jamais séparé saint Odon, servaient à consigner leurs souvenirs et leurs réflexions pieuses. Le plus noble usage qu'on en pût faire était la rédaction des chartes et des titres du monastère, les compositions littéraires ou historiques, la transcription des livres d'église, des auteurs sacrés et profanes. Les copistes ou écrivains étaient dispensés du travail des mains, et Pierre-le-Vénérable donnait hautement la préférence au travail de la plume.

« On ne peut, dit-il dans une lettre à l'ermite Gislebert, planter » des arbres, irriguer des prairies, se livrer à un travail agricole, » quand on vit dans une réclusion perpétuelle; mais il est plus » noble de mettre la main à la plume qu'à la charrue, de tracer » les pages des lettres divines que des sillons dans les champs. » Semez, sur la feuille de papier, la semence de la parole de Dieu, » et, quand la moisson sera mûre, c'est-à-dire quand les livres » seront achevés, les lecteurs affamés seront rassasiés par une » récolte abondante. » [1]

[1] Liv. I, ep. XX.

C'était le prieur claustral qui faisait préparer et qui fournissait aux écrivains le parchemin nécessaire. Il leur était permis d'entrer à la cuisine pour liquéfier leur encre et sécher leur écriture. Ils travaillaient dans le petit cloître qui était réservé spécialement à la méditation et aux occupations de l'esprit, loin du mouvement des allants et des venants.

On a conservé le nom de quelques religieux qui se signalèrent dans la transcription et l'ornementation des manuscrits. Sous saint Hugues, le frère Duranne se dévoua avec un zèle si actif à la reproduction des livres d'église, que cet abbé, le regardant comme un de ceux qui avaient le mieux mérité de l'ordre, institua son anniversaire en rite double. Sous l'abbé Pons, et à ses frais, l'Italien Opizon, l'Allemand Albert venu de Trèves, le moine Pierre, directeur de la bibliothèque et de l'atelier des copistes, collationnèrent et copièrent une Bible qui était unique par la grandeur du format, la beauté des lettres, la correction du texte, par sa couverture ornée de bérils et d'autres pierres précieuses; elle occupait la place d'honneur dans la bibliothèque. [1]

Le zèle du frère Pierre pour enrichir la bibliothèque lui valut l'affection particulière de Pierre-le-Vénérable, dont la pensée durant ses voyages se reportait continuellement vers son disciple. Pierre fit travailler ses élèves à la transcription des œuvres de saint Augustin, du poète Prudence, à celle des Lettres et du Traité des Miracles de Pierre-le-Vénérable. Ce dernier, passionné pour les livres, disait avec naïveté à propos de ces copies : « Les livres de » saint Augustin sont pour nous, comme vous le savez, plus pré- » cieux que l'or. Ceux, sans valeur, que j'ai mis au jour ne me sont » peut-être pas moins chers. (*Quos vero viles edidi forte non minus* » *chari.*) [2]. » Afin de laisser plus de loisir aux copistes, l'usage s'introduisit de les dispenser d'une partie des heures régulières, dispense qui excita plus tard les vives réclamations de Pierre de Celle.

[1] Bibl. Cl., p. 1645. — Petri Ven., Ep., liv. IV, ep. XXXV.
[2] Liv. IV, ep. XXXV.

Il y avait donc à Cluny une bibliothèque à laquelle on donnait le nom d'*Armarium*, nom sous lequel il ne faudrait pas entendre un simple meuble destiné à renfermer des livres. Quoique ceux-ci fussent peu nombreux, en comparaison de nos collections modernes, une salle particulière leur était destinée. Elle ouvrait sur le cloître. Les auteurs du *Voyage littéraire de deux Bénédictins* en virent, au commencement du dix-huitième siècle, l'ancien catalogue, écrit au douzième ou treizième siècle, sur de grandes tablettes qui se fermaient comme un livre. Là se trouvaient inscrits les bibles imagées, les livres d'église enluminés, les textes des écrivains sacrés, des Pères grecs et latins, des poètes anciens, les traités de médecine, de droit canon, de musique, de controverse, d'histoire, de grammaire, de rhétorique, qui rendaient la bibliothèque de Cluny unique au monde; car, avec l'esprit large et compréhensif de ses abbés, aucune branche des connaissances humaines n'en était exclue.

Près de dix-huit cents volumes y figuraient. Malheureusement, ce catalogue s'est perdu; cette collection avait subi des déprédations au temps des guerres religieuses, et il serait difficile aujourd'hui de distinguer, d'après des documents plus récents, les manuscrits qui appartenaient à l'époque dont nous nous occupons, d'avec les richesses bibliographiques qui s'y accumulèrent plus tard, surtout au quinzième siècle, sous la glorieuse administration du cardinal Jean de Bourbon [1456-1485]. [1]

Le prix qu'on attachait aux livres fit prendre, contre leur perte ou leur détérioration, différentes mesures. A Cluny, comme ailleurs, il y avait des volumes attachés dans le cloître avec des chaînes; c'étaient ceux sans doute qui servaient à l'étude du chant et à des lectures d'un usage commun à tous les moines. Saint Hugues décréta qu'aucun livre ne serait prêté au dehors, si ce n'est contre un gage suffisant pour répondre de sa valeur. « Adressez-moi par » le porteur de cette lettre, écrivait Pierre-le-Vénérable à Guigues,

[1] Voy. Voyage littér., t. I, p. 127. — Correspondance littér., mai 1862, p. 208. — Bibl. Cl., p. 1680.

» prieur des Chartreux, qui lui avait emprunté des volumes de » saint Ambroise, les gages des livres que je vous ai envoyés, non » pour augmenter la sécurité que nous avons au sujet de leur » conservation, mais pour nous conformer au décret de notre » saint père Hugues. »[1]

Nourriture. — Repas. — Cuisine.

L'abstinence de la viande et le petit nombre de repas étaient, dans la règle bénédictine, les deux bases du régime alimentaire. On ne permettait l'usage de la viande que par exception aux religieux faibles ou malades. C'était un des points dont l'observation causait le plus de sollicitude aux abbés. Nous avons vu par quels exemples terribles saint Odon, dans ses Collations, cherche à effrayer ses disciples contre les infractions à ce précepte. Pierre-le-Vénérable lui-même rappelle dans ses Statuts l'obligation des aliments maigres, et assimile, dans une de ses lettres, à des corbeaux les moines qui se repaissaient de chair. Il est probable qu'à Cluny cette obligation fut toujours observée ; mais il n'en était pas de même des prieurés qui tombaient dans le relâchement, et surtout des moines en voyage. Saint Benoît, n'ayant pas parlé des oiseaux comme aliments, son silence les avait fait comprendre par les Clunistes dans la même défense.

Il aurait dû en être de même de la graisse qui fait partie de la chair des animaux; mais, en 817, le concile d'Aix-la-Chapelle permit aux moines d'en mettre une petite quantité dans leurs aliments, excepté le vendredi, la semaine avant Noël, et depuis la Quinquagésime jusqu'à Pâques. Deux motifs déterminèrent les pères à accorder cette permission : remplacer la chair des oiseaux en usage dans certains monastères qui par là éludaient la règle, et suppléer au beurre et à l'huile qui étaient rares ou même manquaient complètement dans certains pays. Quoique des interprètes rigoureux de la pensée de saint Benoît aient cherché à proscrire

[1] Petri Venerabilis, liv. IV, ep. xxx. — Bibl. Cl., p. 1667.

également, comme provenant d'une origine animale, le beurre, le lait et les œufs, on les employait cependant presque partout.

L'usage de la graisse prit peu à peu à Cluny une grande extension et dépassa les limites fixées par le concile d'Aix-la-Chapelle. On s'en servait même le vendredi. Pierre-le-Vénérable rappela aux religieux les prescriptions du concile et ordonna de s'en abstenir également pendant l'Avent. Cette abstention était de rigueur pendant les Quatre-Temps et le Carême. A la Septuagésime, dit Udalric, on enterre la graisse avec l'Alleluia, et on n'en goûte plus jusqu'à Pâques.

Comme condiment, le sel seul était permis. Le poivre n'était accordé qu'aux malades. Cependant, on en mettait une petite quantité dans les fèves, quand elles étaient trop vertes, indigestes, et qu'elles n'eussent pas été mangeables sans cet assaisonnement; ce supplément passait pour une sorte de gourmandise (*deliciæ*).

Saint Benoît n'avait pas interdit l'usage du vin, quoique ce ne fût nullement, disait-il, la boisson du moine. Cependant, eu égard aux nécessités des lieux, à la fatigue du travail, à la chaleur de l'été, et aussi à la difficulté d'obtenir sur ce point une abstention complète, il laissait à l'abbé la faculté de déterminer la quantité de vin qui pouvait être accordée, en indiquant toutefois l'hémine comme la mesure qui devait suffire à ceux qui, par faiblesse, ne pouvaient s'en passer. Quant aux frères, ajoutait-il, à qui Dieu donne la force de s'en priver, qu'ils sachent bien qu'un jour ils recevront de Dieu une récompense particulière. [1]

A l'époque de la fondation de Cluny, il existait, dans le voisinage, des vignes dont la plantation remontait aux temps de la domination romaine. Les premiers abbés en reçurent par donation et en achetèrent à prix d'argent. Saint Odilon, et principalement saint Hugues, en firent planter dans les obédiences, et l'abbaye se trouva propriétaire de vignobles considérables dans les

[1] L'hémine bénédictine, sur la contenance de laquelle on a engagé de longues discussions, pouvait contenir, selon Mabillon, un poids liquide de dix-huit onces.

comtés de Mâcon, de Beaujeu, de Lyon, de Chalon. L'usage du vin devint donc général, et chaque religieux en reçut à son repas une petite coupe à laquelle on donna le nom de *justice*, par allusion à cette expression de la Bible : *Poculum justitiæ*.

Indépendamment du vin, les Clunistes se servaient d'une boisson fortifiante connue à cette époque sous le nom de *pigmentum*, et plus tard, sous celui d'hypocras. Elle était composée de vin, de miel et de diverses épices, tels que cannelle, girofle, etc. Cette liqueur, qui avait la prédilection de nos pères, n'était permise que comme boisson de luxe, à certains jours, tels qu'une fête solennelle, un anniversaire important, le retour de l'abbé d'un long voyage, sa rentrée au réfectoire après une grave maladie, la nomination de l'abbé, du grand-prieur, et dans le cas où un associé laïque faisait aux moines cette *charité*. Pierre-le-Vénérable ordonna la suppression du pigment; il ne le permit que le jeudi-saint, à cause de la rigueur des jeûnes et de la longueur des offices pendant la semaine-sainte.

Deux repas par jour, selon saint Benoît, devaient suffire à la réfection des moines. Cependant, une légère collation qu'on appelait *mistum* était accordée en certains cas par la règle elle-même. Elle consistait dans un quart de livre de pain et le tiers d'une hémine de vin. On la donnait à ceux qui auraient pu difficilement attendre l'heure du dîner, aux jeunes gens, aux frères chargés d'un travail pénible, aux hebdomadaires de la cuisine, au lecteur du réfectoire, et à tous, les jours de longs offices. On la prenait dans la matinée; elle était interdite pendant le Carême et autres temps de jeûne.

L'heure des repas était fixée par saint Benoît de la manière suivante : de Pâques à la Pentecôte, on dînait à sexte, c'est-à-dire à midi, et l'on soupait au coucher du soleil; de la Pentecôte aux ides de septembre, c'est-à-dire pendant l'été, l'ordre était le même, à l'exception du mercredi et du vendredi. Saint Benoît, pour rappeler à ses disciples les souffrances du Sauveur qui avait été trahi et qui était mort ces jours-là, conserva l'usage du jeûne observé dans la primitive Église. L'heure du dîner était donc reculée jusqu'à

nones, c'est-à-dire jusqu'à trois heures du soir, à moins cependant, ajoutait le sage législateur, que la fatigue causée par la chaleur de l'été ou par le travail des champs y mît obstacle. Les abbés de Cluny profitèrent de cette réserve, et, s'excusant sur la faiblesse de leurs moines, ils conservèrent seulement le jeûne du mercredi. Ils remplacèrent celui du vendredi par un travail des mains. Les Cisterciens, s'attachant plus étroitement à la règle, leur reprochèrent, comme nous le verrons, cette interprétation un peu large.

Du treize septembre au Carême, l'heure du dîner était toujours à nones et le souper était supprimé; c'est ce qu'on appelait le jeûne régulier, jeûne qui était particulier à la règle bénédictine. Dès le temps de saint Benoît, on en excepta le dimanche et les jours de fêtes. Les abbés de Cluny y introduisirent à leur tour de nombreux adoucissements. C'est ainsi que leurs moines dînaient à l'heure ordinaire et faisaient deux repas, pendant l'octave de la Saint-Martin, de Noël, de l'Épiphanie, et aux fêtes de saint Michel, de la Dédicace de l'Église, des Apôtres, du Pape saint Marcel, de saint Vincent, de la Purification de la Vierge, des abbés de Cluny.

Aux jeûnes des Quatre-Temps, on faisait un seul repas, à l'heure de nones. En Carême, époque de pénitence rigoureuse, ce repas était retardé jusqu'au coucher du soleil, et on s'abstenait de graisse dans les aliments. Le vendredi-saint, il consistait en pain sec, en herbes crues, avec un peu de vin pour la collation; mais la quantité versée dans chaque coupe, dit Udalric, était plutôt donnée en signe d'aumône que pour permettre de boire.

La latitude laissée par saint Benoît, au sujet de la nourriture, qui devait être réglée, disait-il, de manière à sauver les ames, mais aussi à empêcher les frères de murmurer, fit introduire de bonne heure la coutume de boire en dehors des repas. Dans les longs jours de l'été, les moines, lors même qu'ils avaient dîné à midi, se rendaient, après l'office de nones, au réfectoire, seul lieu où il fût permis de prendre quelque nourriture et quelque boisson. Les jours de jeûne, quand on dînait seulement à nones, on buvait

après vêpres. Les religieux montaient au dortoir, déposaient leurs couteaux, revêtaient leurs chaussures de nuit, revenaient au cloître, entraient au réfectoire où ils ne s'arrêtaient qu'un instant. Ils entendaient ensuite la lecture spirituelle, chantaient complies et allaient dormir.

La quantité des aliments de chaque jour fut fixée par saint Benoît à une livre de pain, une hémine de vin et deux plats cuits (*pulmentaria regularia*); un par repas, quand on faisait deux repas; deux au même repas, quand on n'en faisait qu'un seul. S'il y avait des fruits ou des légumes nouveaux, on pouvait en servir comme supplément, mais sans les faire cuire. Après un travail fatigant, l'abbé pouvait ajouter quelque chose de plus, mais en ayant soin d'éviter une abondance qui aurait exposé les moines à la gloutonnerie (*crapula*). [1]

Les deux plats cuits consistèrent dans le principe, à Cluny, en fèves et en légumes; mais, cet ordinaire ayant semblé plus tard insuffisant, on y ajouta, à l'exception du vendredi, un troisième plat que l'on appelait, selon les jours, *pitance* ou *generale*. La pitance, plat pour deux, se servait le lundi, le mercredi, le samedi. Le *generale*, plat pour un seul, se servait le dimanche, le mardi et le jeudi. Ces plats consistaient en fromage, œufs ou poisson. La pitance en œufs se composait de quatre œufs; le *generale* de cinq. Le poisson, quand on pouvait s'en procurer à un prix convenable, était réservé pour le *generale* du jeudi et du dimanche. Il y avait des jours fériés et de nombreux anniversaires où le *generale* remplaçait la pitance. Aux cinq principales fêtes de l'année, les fèves étaient remplacées par des ognons et des flans, et, en sus de la ration de pain, on donnait une sorte de gâteau pétri avec de la farine et des œufs. Enfin, la ration de pain elle-même dépassait de beaucoup chez les Clunistes le poids fixé par la règle.

[1] La livre bénédictine, sur laquelle on a discuté comme sur l'hémine, était, selon Pierre Damien, Mabillon et d'autres graves autorités, de seize onces.

Ainsi les exceptions, permises en certains cas par saint Benoît, étaient devenues d'un usage habituel. Les moines y tenaient comme à un droit, dont on ne pouvait les priver que par suite de peines disciplinaires. Nous verrons avec quelle indignation saint Bernard s'élèvera contre ces adoucissements, qu'il taxait de coutumes vicieuses, et contre l'usage fréquent du poisson, qui amenait sur la table des religieux les plus beaux habitants des étangs et des rivières.

Quoique la vie du moine, dit saint Benoît, doive être un carême perpétuel, cependant le Carême étant destiné plus spécialement à la pénitence, il faut garder pendant sa durée une plus grande pureté, effacer les négligences passées, dépouiller les habitudes vicieuses, vaquer à la lecture, à la prière, chercher dans les larmes et la componction du cœur, dans une abstinence plus rigoureuse, dans un silence plus continu, à se rendre digne de célébrer avec joie le saint jour de Pâques. Le jeûne parfait, tel que l'avaient pratiqué plusieurs ascètes, tel que le comprenait Pierre Damien, consistait à ne boire que de l'eau, à ne manger que du pain et du sel. Les usages de Cluny étaient moins sévères. Le second jour du Carême, au chapitre du matin, l'abbé recommandait aux moines le devoir du jeûne, mais en les prévenant de l'accomplir avec modération et de manière à ne point affaiblir les forces dont ils avaient besoin pour se livrer à de longues prières et à des exercices pénibles. « Voyez avec quelle humanité, s'écrie Udalric, nos » pères ont voulu ouvrir le jeûne du Carême. Il leur a plu ce jour- » là de nous donner au réfectoire un pain meilleur et plus blanc » que d'habitude, un *generale* de poisson et du *pigment* pour » boisson. »

La communauté ne possédait pas de cuisiniers en titre. Saint Benoît avait rendu le service de la cuisine obligatoire pour tous, à l'exception des malades et de ceux qui étaient occupés à des travaux utiles. C'est à peine si les infirmes et les faibles de corps en étaient exempts; ils y prenaient part, du moins pour la forme, en se faisant aider par les autres frères. Dans cet humble service, les moines, selon saint Benoît, méritaient une récompense

plus grande et trouvaient sujet d'exercer davantage leur charité. Il eût été contraire à l'humilité monastique de faire préparer les aliments par des mains salariées, et de peupler la cuisine et le réfectoire de serviteurs nombreux, à l'instar des maisons et des châteaux des laïques. L'abbé n'en était pas plus dispensé que les autres. Il fut d'usage, dans les premiers temps, de réserver les jours de Noël et de Pâques à l'abbé, au cellerier et aux doyens, pour accomplir cet humble devoir; mais lorsque l'agrandissement du monastère eut attiré ces jours-là une multitude d'hôtes, et obligé l'abbé à s'entretenir avec eux, cet usage disparut, et l'abbé vint à tour de rôle, comme le reste de la communauté.

Une vaste cuisine, voûtée selon l'architecture du temps, était garnie de nombreux ustensiles dont Udalric nous donne un complet inventaire. Trois énormes chaudières, l'une pour cuire les fèves, l'autre pour les légumes, la troisième pour chauffer la lessive, étaient suspendues à des triangles en bois, au moyen desquels on les approchait d'un robinet qui amenait l'eau dans la cuisine, puis du foyer au-dessus duquel on les suspendait à un crochet. Quatre grandes cuves, la première servant à mettre en réserve les fèves demi-cuites, la seconde à laver les légumes avant de les faire cuire, la troisième à nettoyer les écuelles, la quatrième à contenir l'eau chaude destinée au lavement des pieds et à la rasure des frères. Quatre grandes cuillères pour remuer les fèves, retourner les légumes, verser la graisse sur les aliments, et couvrir le feu dont on rapprochait les tisons au moyen d'une tenaille ou forceps; un soufflet; un éventail en osier pour activer la flamme; un grand couteau avec sa pierre à aiguiser pour trancher le lard; une marmite pour faire fondre la graisse; une passoire pour l'exprimer; une boîte à sel; un bahut pour resserrer les menus objets; deux balais pour nettoyer le fond des chaudières après la cuisson des aliments; deux grandes tables avec leurs bancs pour placer les écuelles; une table en pierre sur laquelle on posait la chaudière pour distribuer les légumes dans les écuelles; une auge toujours pleine d'eau pour laver les mains des cuisiniers; des paires de manchettes pour préserver de la malpropreté les manches de

leurs étamines; deux paires de poignées afin de porter la chaudière; trois serviettes pour s'essuyer les mains, etc. Tous ces ustensiles devaient servir uniquement à faire cuire les légumes à l'eau et à la graisse. Dès que, pour corriger leur verdeur, il fallait y ajouter un peu de poivre, on en allait chercher d'autres dans la cuisine des serviteurs.

Quatre frères étaient préposés, par semaine, au service de la cuisine. Le samedi soir, au premier coup de vêpres, ces hebdomadaires se rendaient à leur poste, et on leur remettait la quantité de fèves nécessaires pour la semaine. Après vêpres, il les passaient trois fois à l'eau dans une chaudière, les couvraient avec soin et les laissaient jusqu'au lendemain matin.

Le lendemain, après matines, les hebdomadaires hors de service venaient, devant les marches de l'autel, rendre grâces à Dieu du devoir qu'ils avaient accompli, et répondre à des versets répétés trois fois par la communauté. Leurs successeurs imploraient à leur tour l'assistance divine, et le prêtre récitait pour eux plusieurs oraisons. Ils allaient ensuite mettre une chaussure particulière; ils se lavaient la figure et les mains, puis se rendaient à la cuisine. Ils lavaient une seconde fois, dans trois eaux, les fèves de la veille et les mettaient sur le feu. Quand elles étaient en ébullition, ils en écumaient la surface et remuaient le fond, de peur qu'elles ne contractassent une odeur de brûlé. Aussitôt que la pellicule qui recouvre l'amande commençait à s'entr'ouvrir, ils les faisaient refroidir dans une eau renouvelée trois fois, et les versaient dans une cuve hermétiquement fermée. Ils plaçaient ensuite sur le feu une chaudière où chauffait l'eau destinée à laver les écuelles. Après les avoir lavées, ils les disposaient par ordre sur une grande table qui s'abaissait et se relevait à volonté contre le mur. Ils mettaient cuire ensuite les légumes. Après avoir fait fondre avec eux, pendant quelque temps, des tranches de lard, ils exprimaient de ces tranches la graisse qui restait, pour la mélanger avec les fèves que l'on achevait de faire cuire. Il leur était recommandé de ne verser sur ces aliments que de l'eau chaude, de peur que l'eau froide les durcît. Ils n'ajoutaient la graisse et le sel que

quand ils étaient parfaitement cuits, de peur que la saveur du sel s'évaporât. Udalric remarque, en décrivant tous ces procédés, qu'il n'était pas défendu à l'un des cuisiniers de goûter un peu l'eau des fèves pour s'assurer si elles étaient convenablement assaisonnées. Pendant tout ce temps, ils récitaient des prières ou chantaient les heures régulières, mais moins longuement que la communauté, et à l'instar des chanoines.

Quand on avait chanté l'heure qui précédait le repas, c'est-à-dire, selon le temps, sexte, nones ou vêpres, un des hebdomadaires versait avec une cuillère les fèves et les légumes dans les écuelles, et les trois autres les plaçaient sur les tables du réfectoire, en commençant par la table de l'abbé.

Quand l'heure du repas venait à sonner, les moines se rendaient au réfectoire et se lavaient les mains à des robinets placés à l'entrée. Ceux qui préféraient prendre du repos pouvaient monter au dortoir et se jeter sur leur lit. Chacun, à moins d'être malade ou infirme, se tenait debout en attendant l'arrivée de l'abbé. Celui-ci donnait de son siège le signal au moyen d'une clochette, puis, la main droite levée, récitait le *Benedicite*. On s'asseyait, mais on ne pouvait porter un morceau à sa bouche avant que la lecture fût commencée. Elle était faite par un hebdomadaire qui, le dimanche matin, à la fin de la messe, avait été installé dans ses fonctions, en recevant un livre avec lequel il s'était retiré dans le petit cloître pour étudier les passages qu'il avait à lire. Dès que l'abbé était assis, il lui demandait sa bénédiction et commençait.

Quand un des frères qui servaient à table apportait quelque chose, on devait tendre la main avec respect pour recevoir, et remercier en s'inclinant légèrement. Si l'abbé jugeait à propos d'envoyer un plat à un religieux, celui-ci se levait et s'inclinait profondément du côté de l'abbé. La politesse exigeait en pareil cas qu'il présentât d'abord ce plat à son voisin de droite, puis si celui-ci refusait, à son voisin de gauche, sans aller plus loin, de peur de causer aux autres des distractions. Lors même qu'il n'avait pas envie de manger du mets qui lui était adressé, il devait, par reconnaissance, en prendre au moins une bouchée. Il était recom-

mandé de ne laisser tomber aucune miette à terre. On les rassemblait avec le couteau sur la nappe, et les serviteurs les ramassaient après le repas, avec un petit balai, dans une écuelle, et les donnaient aux pauvres. On ne buvait qu'assis, en tenant la coupe à deux mains. Quand l'abbé avait donné le signal de la fin de la lecture et du repas, les moines, sortant deux à deux en chantant le *Miserere*, se rendaient à l'église pour réciter l'action de grâces.

Un silence absolu succédait au repas, et les religieux avaient le choix, selon l'heure et la saison, de s'occuper dans le cloître à la lecture et à la psalmodie, ou d'aller faire la méridienne. Dans ce dernier cas, ils devaient se reposer ou lire sur leur lit, sans se permettre un mouvement des bras et des mains, sans détourner les yeux et entrevoir même leur voisin.

Quand on soupait après vêpres, ils montaient au dortoir, aussitôt après avoir dit grâces; ils déposaient leurs couteaux, prenaient leurs chaussures de nuit et revenaient s'asseoir au cloître. A cette heure qui précédait le sommeil de la nuit, le silence était si rigoureux, que celui qui descendait après les autres devait éviter de faire le moindre bruit en marchant, et l'écrivain de produire avec sa plume un léger grincement sur le parchemin. Après complies, le prêtre aspergeait la communauté d'eau bénite, et quand on arrivait sur le seuil de l'église, chacun ramenait son capuchon sur sa figure et ne l'ôtait qu'en se mettant au lit.

Du Vêtement et du Coucher.

« Que les vêtements des frères, dit saint Benoît, soient conve-
» nables à la qualité des lieux qu'ils habitent et à la température
» de l'air. Il en faut davantage dans les pays froids et moins dans
» les pays chauds. Dans les lieux d'une température moyenne,
» nous croyons qu'une coule et une tunique suffisent; une coule
» fourrée en hiver, légère ou usée en été, un scapulaire pour le
» travail, des bas et des sandales pour recouvrir les pieds. Que les
» moines ne discutent pas sur leur couleur ou leur grossièreté;
» mais qu'ils les prennent tels qu'on pourra les trouver dans le

» pays qu'ils habitent et de l'étoffe qui coûtera le moins cher. En
» recevant de nouveaux vêtements, ils rendront les anciens, afin
» qu'on les dépose dans le vestiaire pour les pauvres. Il suffit à un
» moine d'avoir deux tuniques et deux coules pour en changer la
» nuit et les pouvoir laver. Ceux qui partiront en voyage recevront
» des fémoraux, et les rendront lavés à leur retour. Ils recevront
» également des coules et des tuniques un peu meilleures que
» d'ordinaire, et les rendront à leur retour. Pour leur lit, une
» natte, un matelas, une couverture, un oreiller suffiront. L'abbé
» les fouillera souvent, de peur qu'on y cache quelque objet par-
» ticulier. »

Un mouchoir, une ceinture, un couteau, une aiguille, un style et des tablettes pour écrire, complétaient le costume du moine, qui devait être ainsi pourvu du nécessaire et n'avoir besoin de rien. On y ajoutait, dans quelques monastères, du savon pour le visage et les mains, et un petit pot de graisse pour la chaussure.

Cet article de la règle laissait, ainsi que beaucoup d'autres, une certaine latitude à l'abbé, soit pour la quantité, soit pour la qualité des vêtements. Il n'y était du reste question ni de leur couleur ni de leur forme.

Le costume généralement en usage chez les premiers bénédictins, et plus tard chez les Cisterciens, consistait dans une tunique ou robe de laine étroite, descendant jusqu'à mi-jambe, avec des manches qui ne dépassaient pas le coude. On la portait sur la peau comme vêtement de dessous. La coule était une robe extérieure, flottante et large, descendant jusqu'aux talons, avec des manches qui allaient jusqu'au poignet; elle avait au sommet une ouverture pour passer la tête. Le scapulaire, ainsi nommé, parce qu'il couvrait seulement les épaules jusqu'au milieu de l'avant-bras, était une sorte de mantelet s'allongeant, sur le dos et sur la poitrine, en deux larges bandes qui descendaient jusqu'à la ceinture. On le prenait aux heures du travail manuel, après avoir déposé la coule. Dans un grand nombre de monastères d'Occident, il devint la partie essentielle du vêtement et remplaça la coule dont on lui donna le nom. Ajoutons, pour compléter cette description, un

capuchon destiné à couvrir la tête et qui s'attachait soit au scapulaire, soit à la coule. Tel était, dans sa forme la plus simple, l'habit monastique qui subit du reste différentes modifications, selon les lieux et les temps. [1]

La réforme de Cluny s'étendit jusqu'au costume. Au lieu de la tunique, les Clunistes portaient l'étamine ou chemise de laine douce, serrée autour des reins par une ceinture en peau de cerf. Les chemises de lin ou de toile n'étaient données qu'aux enfants. Sur l'étamine, ils placèrent un scapulaire dont les deux bandes descendaient par-devant et par-derrière jusqu'aux talons; ils y attachèrent leur capuchon, et il devint pour eux ce que la coule était pour les autres moines. Enfin, sur le scapulaire, ils revêtirent la coule proprement dite et lui donnèrent le nom de froc qui se trouve dans la règle et dans la plupart des coutumes monastiques. Les novices portaient seulement ce dernier vêtement et y attachaient leur capuchon.

A ces vêtements, les Clunistes en ajoutèrent d'autres dont il n'est pas fait mention dans la règle. C'étaient des pelisses fourrées de peau d'agneau pour garantir du froid pendant les longs offices de l'hiver. Chaque religieux devait en avoir trois. On les distribuait le jour de la Saint-Michel. On y joignit un bonnet ou capuchon de même fourrure, aussi pour l'hiver. Leur chaussure différait également de celle des premiers bénédictins. Indépendamment de deux paires de souliers pour le jour, ils recevaient une paire de bottines fourrées, montant à mi-jambe, pour les nuits d'hiver; une autre sans fourrures, pour les nuits d'été. Quoique saint Benoît n'eût accordé les fémoraux ou caleçons que pour les voyages, leur usage se répandit généralement dans les monastères, et les Clunistes les avaient adoptés. Ils s'attachaient autour de la ceinture et se terminaient un peu au-dessous du genou. Pierre-le-Vénérable en défendit vivement l'emploi contre les Cisterciens, par des

[1] Nous ne pouvons donner ici qu'une idée succincte du costume bénédictin. Pour de plus grands détails, voyez Opera S. Benedicti, dans Migne, Patrol. lat., t. LXVI, p. 771.

raisons de convenance et de propreté. Les prêtres et les diacres étaient obligés d'en avoir trois, afin d'en pouvoir changer et d'approcher de l'autel avec des vêtements sans tache. On donnait encore aux religieux des gants ou moufles en peau d'agneau. [1]

Chaque année, avant Noël, le chambrier remettait une coule et un froc neuf aux religieux, qui devaient en avoir toujours deux. Ils étaient de couleur noire, d'un drap commun, et le prix des deux n'excédait pas huit sols d'une monnaie dont la composition, dit Udalric, renfermait plus de cuivre que d'argent. L'extension et l'enrichissement de l'ordre occasionnèrent de fréquentes infractions à la sévérité du costume. Les religieux recherchèrent des étoffes plus fines, d'une couleur moins sombre, et y ajoutèrent des ornements particuliers. Nous verrons Pierre-le-Vénérable les rappeler aux anciennes traditions. A la Saint-Martin, on donnait des bas aux moines, qui en possédaient chacun cinq paires. Le vendredi-saint, on donnait de nouvelles chaussures. Les domestiques de la chambrerie les apportaient dans la salle du chapitre, suspendues à trois perches que l'on appuyait sur quatre autres fichées en terre. Au signal donné par l'abbé, le chambrier appelait les noms écrits sur ces chaussures. Les moines, en les recevant, rendaient les anciennes propres et bien lavées, et le chambrier les distribuait aux pauvres. Il n'y avait pas d'époque fixée pour changer les étamines et les fémoraux; dès qu'ils étaient usés, le chambrier en donnait de neufs.

Un peigne de bois dans son étui, une aiguille et du fil avec un étui pour raccommoder les habits, un couteau dans sa gaîne pour servir au réfectoire, complétaient la garde-robe du moine de Cluny.

Son lit ne s'écartait pas beaucoup des prescriptions de la règle. Dans la description qu'en donne Udalric, nous retrouvons l'oreiller,

[1] On sait que la plupart de ces vêtements étaient d'origine antique. La tunique des moines était la même que celle des Grecs et des Romains. La coule rappelait la *lacerna* gauloise et romaine avec son capuchon. Les caleçons avaient chez ces derniers le même nom et la même forme que chez les bénédictins.

le matelas en forme de gros sac rempli de paille, la couverture, et une courte-pointe. On donnait autant de couvertures que la saison l'exigeait. En hiver, elles étaient de peau de brebis, de chat ou de chèvre. Pierre-le-Vénérable interdit l'usage des pelleteries précieuses, qui s'était introduit dans l'ordre à la suite des relations avec l'Allemagne et le nord de l'Europe. Il justifia, en même temps, leur multiplicité contre saint Bernard.

Tous les moines, même l'abbé, couchaient dans un dortoir commun et dans des lits sans rideaux. Une lampe y brûlait durant la nuit, et Pierre-le-Vénérable disait qu'il eût fallu prendre la lampe de l'église plutôt que de laisser le dortoir sans lumière. Le dortoir, pas plus qu'aucun des lieux réguliers, n'était chauffé. Lorsque le froid était trop rigoureux, les hebdomadaires de la cuisine qui étaient hors de service, allumaient du feu dans le chauffoir, vaste salle où les moines pouvaient se réunir, à certaines heures, en conservant la gravité convenable.

Un des signes distinctifs du moine bénédictin, c'était d'être sans barbe et d'avoir la tête rasée, à l'exception d'un cercle ou couronne de cheveux placé au-dessus des oreilles. Cette tête nue était l'image de l'humilité; le religieux avait dépouillé les marques extérieures de la force et de la puissance pour devenir le serf de Dieu. Les Clunistes se faisaient raser une fois par semaine. Un d'entre eux était chargé de la garde des rasoirs que l'on serrait dans un coffre fermant à clef, placé à l'entrée du dortoir. Au jour indiqué, les religieux s'asseyaient en deux files, sous les arceaux du cloître, contre la muraille; les cuisiniers apportaient de l'eau chaude et, au signal donné par l'abbé, les frères barbiers se mettaient à l'œuvre. Pendant cette opération, le silence et la psalmodie alternaient tour à tour. Ce fut seulement au quatorzième siècle que l'abbé Henri de Fautrières fit venir du dehors un barbier séculier avec des aides, parce qu'il allait plus vite en besogne, et parce que les moines se rasaient si maladroitement, que c'était plutôt « une *excoriation* qu'une rasure. » On donna à ce maître barbier un traitement annuel de vingt livres tournois et un habit. [1]

[1] Bibl. Cl., p. 1670.

Bain et Saignée.

La règle bénédictine permettait le bain aux moines malades, autant de fois qu'ils en avaient besoin. Quant à ceux qui étaient en bonne santé et surtout aux jeunes religieux, bien que l'usage des lourds vêtements de laine nécessitât des soins particuliers de propreté, on devait leur accorder le bain le plus rarement possible, de peur qu'il les portât à la mollesse. Malgré cette sévérité, les Clunistes prirent l'habitude de se baigner deux fois par an, avant Noël et avant Pâques. Le doyen d'une obédience voisine faisait amener le bois nécessaire pour chauffer l'eau. Les moines pouvaient prendre leur bain dans une cuve, ou se contenter de simples lotions et ablutions.

La vie sédentaire des moines leur rendait souvent nécessaire la saignée, qui avait pour effet d'obvier à la pléthore et d'amortir les passions des sens. Quand un d'eux éprouvait le besoin de se faire saigner, il en demandait la permission à l'issue du chapitre, et s'adressait au cellerier qui donnait des ordres à un frère convers. Après l'évangile de la grand'messe, il quittait le chœur, montait au dortoir, mettait ses bottines de nuit, prenait une bandelette et se rendait à la cuisine où il chauffait son bras nu auprès du foyer. Il entrait ensuite, avec le serviteur qui devait le saigner, dans une chambre destinée à cette opération. Là, il répétait trois fois le verset : *Deus, in adjutorium meum intende*, il récitait d'autres prières et gardait un silence complet. Lorsque son bras était bandé, il allait au réfectoire manger un morceau de pain et boire un coup de vin.

Pendant trois jours, il gardait ses bottines de nuit et était dispensé d'assister au chœur. Il recevait au réfectoire une augmentation de nourriture. Si les frères avaient une pitance à dîner, on lui donnait un *generale*. A souper, on lui servait trois œufs. Quand la communauté ne faisait qu'un repas, il en faisait deux. Le second et le troisième jour, quand les enfants allaient au réfectoire prendre le *mistum*, au moment du chapitre, il s'y rendait avec eux et recevait

trois plats de légumes cuits. Le quatrième jour, il recevait un quartier de fromage ou l'équivalent, et il reprenait, avec ses chaussures diurnes, les exercices du chœur. Mais, s'il venait à s'endormir pendant l'office de nuit, on ne devait pas chercher à le réveiller en lui présentant la lanterne sous les yeux. Il lui était permis au contraire de prendre, de temps à autre, du repos sur son lit, et, le soir, il n'attendait pas pour aller se coucher la fin des complies et la sortie de la communauté.

CHAPITRE II.

DES OFFICES DU MONASTÈRE.

L'Abbé.

Saint Benoît regardait les moines comme des soldats enrôlés au service du Christ, et appelés à faire arme de toutes les vertus pour conquérir le royaume éternel. Ces soldats, animés de dispositions inégales, les uns faibles, les autres pleins de courage, devaient être guidés, soutenus, ramenés au combat par une discipline sévère. De là, la nécessité d'un pouvoir fortement organisé et veillant à tous les besoins spirituels et temporels de la communauté. On nommait offices les différentes charges d'un monastère, et officiers : l'abbé, qui était le supérieur de tous ; le prévôt, qui avait soin des intérêts temporels ; l'hôtelier, qui recevait les visiteurs ; les doyens, chefs de dix moines au travail ; le cellerier, qui avait la garde des provisions ; l'infirmier, qui soignait les malades ; le portier, qui gardait l'entrée du cloître, empêchait les religieux d'en sortir et les étrangers d'y entrer.

Telle était l'organisation primitive des monastères bénédictins. Telle fut aussi celle de Cluny à l'origine. Mais, dans ceux qui prirent un développement considérable, elle fut profondément modifiée. La multiplicité des services obligea d'augmenter le nombre des officiers et de diviser encore l'administration.

Le premier de tous était l'abbé. Son nom tiré de l'hébreu signifiait père. Il était élu par les moines profès, sans autre considération

que celle de son mérite. Il n'importait pas qu'il fût le plus humble par la naissance, le plus jeune par l'âge, le plus nouveau par la date de sa profession ; on ne devait avoir égard qu'à la vertu et au talent. Nous avons déjà décrit les cérémonies de son élection et nous n'y reviendrons pas. Il ne pouvait entrer en fonctions qu'après avoir reçu la bénédiction ou consécration épiscopale. La règle de Saint-Benoît et les Coutumes de Cluny n'en indiquent pas le rite ; mais on le trouve longuement décrit dans le Pontifical romain. L'élu, assisté de deux abbés ou de deux dignitaires de l'abbaye, ou simplement de deux religieux, était conduit au milieu du chœur. L'évêque, prié de faire la consécration, lui adressait un discours sur les devoirs de sa charge, lui demandait s'il voulait observer la règle, mener une vie exemplaire, garder la sobriété, la chasteté, l'humilité, défendre les privilèges du monastère, administrer ses biens avec fidélité ; l'élu répondait : *volo*, je le veux. Le pontife commençait alors la messe, l'abbé se tenant à côté de lui comme assistant. A l'évangile, le service divin était interrompu ; l'évêque et l'abbé restaient prosternés au pied de l'autel, tandis que les religieux chantaient les sept psaumes de la Pénitence et les litanies des Saints. Puis l'évêque se levait, et la crosse à la main, il donnait à l'élu sa bénédiction en prononçant ces paroles : « Seigneur, daignez bénir l'élu ici présent ; nous vous en » supplions, exaucez-nous. » Après d'autres oraisons, l'abbé se levait, et l'évêque, tenant la main étendue sur sa tête, lui lisait une longue préface et lui présentait le livre de la règle sur lequel celui-ci posait la main : « Recevez, disait-il, la règle transmise » par le bienheureux père Benoît pour gouverner le troupeau qui » vous est confié. » Il lui remettait ensuite la crosse abbatiale : « Recevez le bâton du ministère pastoral. » Il lui plaçait l'anneau au doigt et lui donnait le baiser de paix. L'abbé le recevait ensuite de tous les assistants. L'évêque continuait la messe dont l'abbé récitait avec lui toutes les prières, à l'exception de celles de la consécration. Au moment de la communion, l'abbé communiait sous les deux espèces. Après la dernière bénédiction, l'évêque lui posait la mitre sur la tête et lui donnait les gants, en accompagnant

chacune de ces cérémonies de prières spéciales, qui se terminaient par le chant du *Te Deum*, au son de toutes les cloches.

Saint Benoît avait attaché à la dignité d'abbé des conditions bien faites pour effrayer la fragilité humaine et pour décourager l'ambition. L'abbé était à ses yeux le représentant du Christ lui-même. Il le déclarait responsable devant Dieu, au jour du jugement, du salut des ames qui lui étaient confiées. Conservateur et interprète de la règle, il devait la prêcher plus encore par sa vie que par ses discours. Toutes les vertus lui étaient nécessaires, depuis la science sacrée qui explique les difficultés et répond aux objections, jusqu'au discernement qui initie à une connaissance intime du cœur humain, depuis la fermeté qui sévit, jusqu'à la douceur qui sait compatir et pardonner. Maître sévère, il pouvait, nous l'avons vu, infliger les plus durs châtiments; père plein d'affection, il devait, même en sévissant, montrer sa miséricorde, porter le même amour aux coupables qu'aux innocents, et n'avoir qu'un but, l'augmentation et surtout le perfectionnement de son troupeau.

Un semblable rôle ne pouvait être rempli qu'à la condition d'une autorité considérable; et telle était effectivement celle de l'abbé. Quand il avait pris l'avis des moines sur les questions importantes, il était libre dans sa détermination; il ne dépendait que de lui-même et des conseils de la règle, qui lui recommandait une continuelle défiance de son sens privé. Cette autorité, prodigieusement accrue par l'étendue des dépendances de l'ordre de Cluny, par le nombre immense de ses religieux, par leur influence dans l'Église, faisait de l'abbé une puissance. Il était véritablement, selon une expression du temps, le prince de la vie monastique. Le respect qu'il inspirait au dehors n'était surpassé, s'il est possible, que par celui que lui portaient les membres de sa grande famille.

Partout où il passait, les religieux s'inclinaient profondément devant lui. Il occupait en tous lieux la première place. A l'église, le prêtre officiant se tenait derrière son siège élevé. Le prêtre qui offrait l'encens à l'autel lui portait l'encensoir, afin qu'il y mît le premier grain. Le diacre avant l'évangile, le chef du chœur avant

l'offrande, faisaient de même. Tous lui baisaient la main, et celui, à qui il donnait le baiser de paix en usage dans certaines cérémonies, devait, excepté aux messes solennelles, lui demander pardon. A la procession qui précédait les messes, il marchait en tête, portant la chape, suivi du prêtre, du diacre, du sous-diacre, des enfants de chœur, qui tous étaient seulement vêtus d'aubes. Quand il entonnait une antienne, à l'église, en s'inclinant du côté de l'autel, la communauté s'inclinait du côté de l'abbé.

Son lit était placé au milieu du dortoir contre la muraille. Il sonnait lui-même la cloche qui éveillait la communauté, donnant ainsi l'exemple d'une vigilance continuelle dans le service de Dieu. S'il arrivait que la fatigue prolongeât son sommeil au-delà de l'heure accoutumée, les enfants qui se trouvaient levés devaient, par une déférence pleine de délicatesse et de respect, faire à voix basse, de peur de le réveiller, la lecture qui était d'usage à cette heure.

Quand la cloche appelait, au milieu de la journée, les moines à quelque exercice, si l'heure de sonner était passée et que l'abbé n'eût pas encore paru, on continuait de sonner jusqu'à ce qu'il fût arrivé, afin de lui éviter l'apparence d'un retard. Quand il entrait à la cuisine pour se chauffer, les frères occupés à la psalmodie se taisaient par respect, jusqu'à ce qu'il fût sorti. S'il arrivait après les autres au chapitre ou à la lecture du soir, les frères non-seulement se levaient, mais descendaient de l'escabeau placé devant leurs sièges. Chaque fois qu'on prononçait son nom, même en sa présence, ils s'inclinaient. Lui seul avait le droit de porter dans l'intérieur du couvent des vêtements plus chauds et de marcher la tête couverte.

A l'entrée du réfectoire, au lieu de se laver les mains comme les frères à des robinets communs, deux moines lui présentaient une aiguière et une serviette. L'abbé, après avoir reçu cet honneur, le rendait à son tour aux hôtes de qualité qu'il avait invités à sa table.

Cette table était placée à l'extrémité du réfectoire, sur une estrade élevée. On y servait les mêmes mets que sur celle des

frères. Cet usage de faire table à part n'avait été introduit que par la nécessité de recevoir plus honorablement les hôtes et de ne pas distraire les religieux par la présence des étrangers. L'abbé seul, à l'exclusion même du grand-prieur, avait le droit d'envoyer du réfectoire un plat à quelqu'un du dehors. Lui seul, quand il était retenu à l'infirmerie, pouvait en envoyer un à un frère au réfectoire. Ces adoucissements donnés ordinairement à des malades, à des valétudinaires, à des convalescents, s'appelaient « la charité de l'abbé ». Celui qui les recevait s'inclinait aussi profondément devant le frère qui les lui remettait que devant l'abbé lui-même.

Quand la nuit était tombée, un serviteur l'accompagnait partout, dans le cloître, au dehors, jusqu'à son lit, portant devant lui une lanterne allumée et se tenant prêt à obéir au moindre signe. Chaque religieux prêtre était noté pour remplir à son tour l'office de semainier à l'église, c'est-à-dire pour chanter la grand'messe pendant la semaine, et l'abbé lui-même était soumis à cet ordre. Mais on lui réservait les messes des jours de Pâques, de Pentecôte, de Noël, de la naissance de saint Pierre et saint Paul, et de l'Assomption. Quant aux autres fêtes, il avait la liberté de retenir pour lui ou de laisser à un autre la célébration des messes. Chaque dimanche, accompagné des enfants de chœur, il allait à l'hôtellerie laver les pieds des voyageurs et des pauvres. Cette pieuse cérémonie, à laquelle on admettait les gens du dehors, était pour tous un grand exemple d'édification et de charité. Il donnait deux deniers au pauvre à qui il avait lavé les pieds; il en remettait autant à chacun des enfants pour les donner aux pauvres à qui ils avaient rendu le même service.

Quand l'abbé revenait de Rome ou d'un long voyage, la communauté vêtue d'aubes allait au devant de lui en procession. A la fin de l'heure régulière qui suivait cette réception, il se tenait debout ou assis à la porte de l'église qui ouvrait sur le cloître, et recevait le baiser de bienvenue de tous les frères. Si le jour était trop avancé pour que cette cérémonie eût lieu, on la remettait au lendemain, à l'issue du chapitre. Un *generale*, composé de poissons ou de mets équivalents, était servi au réfectoire avec la boisson connue

sous le nom de pigment. Il était recommandé aux frères qui accompagnaient l'abbé en voyage, de ne pas s'écarter de lui, afin de l'aider à psalmodier les heures régulières. Celui qui avait manqué à un pareil égard ne pouvait prendre part à la psalmodie, avant d'en avoir reçu de l'abbé la permission. En entrant dans une ville, ses compagnons abaissaient leurs capuchons sur leurs yeux; lui seul pouvait marcher la tête découverte.

Dans l'interprétation d'une coutume, la définition donnée par l'abbé avait force de loi. Lui seul pouvait, par une dérogation à la règle, posséder quelque chose en propre. Il possédait une chapelle, c'est-à-dire des ornements particuliers pour célébrer les messes solennelles. Un moine, portant le titre de chapelain de l'abbé, veillait à leur conservation. Il avait également à sa disposition, pour des aumônes et des œuvres de charité, soit à Cluny, soit dans ses voyages, une somme d'argent dont il n'était pas tenu de rendre compte. Ce privilège était refusé même au grand-prieur, de peur, dit Udalric, que la peste de la propriété se glissât par cette voie au milieu des moines.

Une pareille crainte était, en effet, assez fondée. Dès le temps de saint Hugues, la simplicité avait disparu des habitudes de l'abbé; et il n'était guère possible qu'il en fût autrement. Appelé à représenter, vis-à-vis des séculiers, la puissance et les vertus de l'ordre, il fallut lui donner un entourage en rapport avec toutes deux. Une manse particulière, c'est-à-dire une certaine somme de revenus, lui fut attribuée. Peut-être avait-il déjà à sa disposition un logement abbatial, pour recevoir et entretenir ses nobles hôtes. Dans ses voyages, plusieurs officiers étaient attachés à sa personne. Saint Hugues était accompagné d'un chapelain qui veillait sur les ornements et les vases sacrés de sa chapelle, d'un aumônier chargé de porter son argent et de le distribuer aux pauvres, d'un chambellan qui prenait soin de son lit et de ses vêtements, d'un médecin, de plusieurs frères et domestiques. Il usa sans doute de ces prérogatives avec l'humilité qui convenait à un moine et à un saint; mais Pons, son successeur, les exagéra, à l'exemple de plusieurs

frères. Cet usage de faire table à part n'avait été introduit que par la nécessité de recevoir plus honorablement les hôtes et de ne pas distraire les religieux par la présence des étrangers. L'abbé seul, à l'exclusion même du grand-prieur, avait le droit d'envoyer du réfectoire un plat à quelqu'un du dehors. Lui seul, quand il était retenu à l'infirmerie, pouvait en envoyer un à un frère au réfectoire. Ces adoucissements donnés ordinairement à des malades, à des valétudinaires, à des convalescents, s'appelaient « la charité de l'abbé ». Celui qui les recevait s'inclinait aussi profondément devant le frère qui les lui remettait que devant l'abbé lui-même.

Quand la nuit était tombée, un serviteur l'accompagnait partout, dans le cloître, au dehors, jusqu'à son lit, portant devant lui une lanterne allumée et se tenant prêt à obéir au moindre signe. Chaque religieux prêtre était noté pour remplir à son tour l'office de semainier à l'église, c'est-à-dire pour chanter la grand'messe pendant la semaine, et l'abbé lui-même était soumis à cet ordre. Mais on lui réservait les messes des jours de Pâques, de Pentecôte, de Noël, de la naissance de saint Pierre et saint Paul, et de l'Assomption. Quant aux autres fêtes, il avait la liberté de retenir pour lui ou de laisser à un autre la célébration des messes. Chaque dimanche, accompagné des enfants de chœur, il allait à l'hôtellerie laver les pieds des voyageurs et des pauvres. Cette pieuse cérémonie, à laquelle on admettait les gens du dehors, était pour tous un grand exemple d'édification et de charité. Il donnait deux deniers au pauvre à qui il avait lavé les pieds ; il en remettait autant à chacun des enfants pour les donner aux pauvres à qui ils avaient rendu le même service.

Quand l'abbé revenait de Rome ou d'un long voyage, la communauté vêtue d'aubes allait au devant de lui en procession. A la fin de l'heure régulière qui suivait cette réception, il se tenait debout ou assis à la porte de l'église qui ouvrait sur le cloître, et recevait le baiser de bienvenue de tous les frères. Si le jour était trop avancé pour que cette cérémonie eût lieu, on la remettait au lendemain, à l'issue du chapitre. Un *generale*, composé de poissons ou de mets équivalents, était servi au réfectoire avec la boisson connue

sous le nom de pigment. Il était recommandé aux frères qui accompagnaient l'abbé en voyage, de ne pas s'écarter de lui, afin de l'aider à psalmodier les heures régulières. Celui qui avait manqué à un pareil égard ne pouvait prendre part à la psalmodie, avant d'en avoir reçu de l'abbé la permission. En entrant dans une ville, ses compagnons abaissaient leurs capuchons sur leurs yeux ; lui seul pouvait marcher la tête découverte.

Dans l'interprétation d'une coutume, la définition donnée par l'abbé avait force de loi. Lui seul pouvait, par une dérogation à la règle, posséder quelque chose en propre. Il possédait une chapelle, c'est-à-dire des ornements particuliers pour célébrer les messes solennelles. Un moine, portant le titre de chapelain de l'abbé, veillait à leur conservation. Il avait également à sa disposition, pour des aumônes et des œuvres de charité, soit à Cluny, soit dans ses voyages, une somme d'argent dont il n'était pas tenu de rendre compte. Ce privilège était refusé même au grand-prieur, de peur, dit Udalric, que la peste de la propriété se glissât par cette voie au milieu des moines.

Une pareille crainte était, en effet, assez fondée. Dès le temps de saint Hugues, la simplicité avait disparu des habitudes de l'abbé; et il n'était guère possible qu'il en fût autrement. Appelé à représenter, vis-à-vis des séculiers, la puissance et les vertus de l'ordre, il fallut lui donner un entourage en rapport avec toutes deux. Une manse particulière, c'est-à-dire une certaine somme de revenus, lui fut attribuée. Peut-être avait-il déjà à sa disposition un logement abbatial, pour recevoir et entretenir ses nobles hôtes. Dans ses voyages, plusieurs officiers étaient attachés à sa personne. Saint Hugues était accompagné d'un chapelain qui veillait sur les ornements et les vases sacrés de sa chapelle, d'un aumônier chargé de porter son argent et de le distribuer aux pauvres, d'un chambellan qui prenait soin de son lit et de ses vêtements, d'un médecin, de plusieurs frères et domestiques. Il usa sans doute de ces prérogatives avec l'humilité qui convenait à un moine et à un saint; mais Pons, son successeur, les exagéra, à l'exemple de plusieurs

Moins importants que les petits prieurés proprement dits, qui étaient constamment habités par trois ou quatre religieux au moins, les doyennés possédaient cependant tout ce qui constitue un prieuré, c'est-à-dire une chapelle, un cloître avec ses dépendances, une salle d'hospitalité. La porte de leur église était ouverte aux colons du voisinage, qui pouvaient se rendre aux offices sans pénétrer dans l'enceinte réservée.

Une seconde porte, servant aux religieux, communiquait par un des côtés de l'église avec le cloître, autour duquel se trouvaient une salle de réunion sur laquelle régnait ordinairement le dortoir, un réfectoire, une cuisine, des celliers. Autour d'une seconde cour, étaient placés les granges, les écuries, la salle d'hospitalité, les bâtiments nécessaires à l'exploitation. Les moines apportèrent le plus grand soin dans la construction de ces petits édifices ruraux, et la plupart étaient remarquables, dit M. Viollet-le-Duc, par la solidité et le goût qui avaient présidé à leur exécution [1]. Ajoutons que l'étendue de leurs dimensions permettait d'y loger facilement douze à quinze personnes, quoique habituellement leurs habitants fussent en moins grand nombre. Aussi, voyons-nous souvent les abbés de Cluny y tenir des réunions assez considérables.

Ces obédiences, désignées quelquefois sous le nom de *villas* ou métairies, étaient placées sous la régie des doyens. Chaque samedi soir, avant vêpres, on voyait arriver à Cluny les doyens des obédiences qui n'étaient situées qu'à une demi-journée de distance. Ils venaient se faire raser et laver leur linge; car ils ne pouvaient le faire que dans l'abbaye. Comme les moines chargés d'un pareil emploi se trouvaient en relations fréquentes avec les séculiers, qu'ils jouissaient d'une liberté plus grande que les religieux cloîtrés, qu'ils étaient davantage exposés à commettre des fautes, on ne le confiait qu'à des frères peu disposés à se lier avec les laïques, et on récitait à leur arrivée et à leur départ des prières spéciales, afin d'invoquer sur eux la protection divine. Ils ne pouvaient se mettre en route sans avoir demandé congé à l'abbé ou au

[1] Viollet-le-Duc, Dict. d'arch., t. I, p. 276, etc.

grand-prieur. Si, au moment où l'un d'eux montait sur sa mule, une heure régulière venait à sonner avant qu'il eût franchi l'enceinte du cloître, il devait immédiatement mettre pied à terre et se rendre à l'église. Certaines convenances étaient recommandées au doyen qui était en route, telles que : se couvrir d'un manteau avec un capuchon abaissé sur sa figure, aller toujours au pas, ne jamais lâcher la bride, si ce n'est pour porter secours en cas de meurtre ou d'incendie, etc. Après avoir chanté chaque heure régulière, à l'instar de la communauté, il descendait de sa monture, relevait son capuchon, ôtait ses gants, se prosternait, demandait pardon comme au cloître, récitait l'Oraison dominicale, remontait sur sa mule et poursuivait sa route. Pendant les plus fortes chaleurs de l'été, il ne pouvait quitter son froc et rester seulement avec sa coule. Il lui était interdit de se faire accompagner d'un domestique trop jeune et sans barbe. Le convers qui le servait à table dans l'obédience était toujours vêtu d'un froc ou d'une pelisse; il avait les jambes couvertes de bottines, et ne devait jamais rester en simple chemise ou en caleçons, comme il arrive souvent aux ouvriers qui travaillent en plein soleil. Le doyen ne devait pas engager avec lui de conversations oiseuses, encore moins s'emporter et le frapper pour une faute. Si une femme venait demander l'hospitalité et qu'il fût impossible de la lui refuser, il était interdit au doyen de s'asseoir à la même table et de recevoir d'elle un objet quelconque. Un frère était chargé de surveiller sa conduite et d'en rendre compte.

Les doyens ne s'occupaient que de la culture des terres et des vignes, de l'état des troupeaux et des bêtes de somme. Anathème était prononcé contre celui qui prêtait ou mettait un objet en dépôt dans une maison particulière. Quand la moisson et la vendange étaient terminées, le grand-prieur se rendait lui-même dans les obédiences. Il vérifiait les blés et les vins dans les greniers et les celliers, et en faisait deux parts : l'une pour l'approvisionnement des moines et des serviteurs de la décanie, pour la réception des étrangers et l'entretien de l'exploitation ; l'autre, pour le monastère. Quand un doyen était retenu à l'infirmerie par

la maladie, le prieur lui donnait un remplaçant. Si un des serviteurs de son obédience, par suite d'une longue familiarité, lui envoyait quelque provision, elle était remise entre les mains du cellerier, et si on jugeait à propos d'en faire part aux autres malades, on leur faisait connaître le nom de celui qui avait procuré cette charité, de peur que, l'origine du bienfait restant inconnue, la reconnaissance fût impossible.

Le Prieur claustral.

Dans l'intérieur du cloître, le grand-prieur avait pour vicaire le prieur claustral qui le remplaçait en toutes choses, sans jamais sortir de la maison. Le prieur claustral, par la nature de ses fonctions, se trouvait principalement chargé de la discipline. Voilà pourquoi on le désigne souvent sous le nom de gardien de l'ordre (*custos ordinis*). Chaque soir, quand la communauté montait au dortoir, il se tenait à la porte de l'église pour voir défiler les religieux, examiner leur tenue, la manière dont ils s'inclinaient devant le prêtre qui leur donnait l'eau bénite. Quand la communauté était couchée, il parcourait les lieux réguliers, le capuchon rabattu sur sa figure, une lanterne sourde à la main, et il s'assurait que tout était en ordre à l'aumônerie, à la cuisine, au réfectoire, dans la maison des novices, à l'infirmerie, auprès du cellerier, aux latrines. S'il trouvait sur son passage quelque objet oublié, il l'emportait; s'il s'apercevait de quelque faute, il en rendait compte le lendemain au chapitre. En hiver, il faisait une seconde ronde entre nocturnes et matines, donnait un coup d'œil aux lits des religieux et aux autels de l'église.

En cas d'absence de l'abbé et du grand-prieur, tous les officiers étaient sous les ordres du prieur claustral. Il pouvait admettre aux exercices de la communauté le religieux étranger qui se présentait; mais l'honneur de l'introduire au chapitre n'appartenait qu'à l'abbé. Il avait toujours un frère sous la main pour le remplacer dans les choses urgentes, quand lui-même se trouvait occupé ailleurs. Il

était aidé dans sa surveillance par les maîtres des enfants, par les gardiens des jeunes gens, par les circateurs.

L'emploi des circateurs, institué par saint Benoît, consistait à parcourir le cloître plusieurs fois pendant le jour et la nuit, à des heures irrégulières, de sorte que jamais un religieux ne pût commettre une faute, sans s'exposer à être surpris et dénoncé au chapitre. Quand un circateur trouvait un officier de l'abbaye, ayant la parole sur les lèvres au moment du silence, cet officier devait se lever et lui rendre compte en deux mots du motif qui l'avait obligé de parler. Surveillants de tous les recoins du cloître et de tous les frères sans exception, les circateurs n'avaient garde d'approcher du lieu où étaient l'abbé et le grand-prieur; le disciple, dit Udalric, ne devant pas s'élever au-dessus du maître.

Le Chantre.

Le chantre, ainsi que son nom l'indique, tenait le chœur, dirigeait l'office, la psalmodie, la lecture, etc. On lui donnait à Cluny le nom de préchantre. Comme la bibliothèque se composait en grande partie de livres d'église et de théologie, l'office de bibliothécaire était réuni à celui de préchantre. On n'y appelait ordinairement qu'un religieux élevé dans le monastère et initié dès l'enfance à ses coutumes.

Le préchantre dressait la liste des frères qui devaient, à tour de rôle, faire l'office de chantres à l'église, de lecteurs au réfectoire et aux collations du soir. Il déterminait le cérémonial des offices, et, sur ce point, il ne reconnaissait d'autre supérieur que l'abbé. S'il commettait une erreur ou un oubli, les moines n'en devaient pas moins obéir, sauf à réclamer le lendemain au chapitre. S'il prenait le chant sur un ton trop bas ou trop élevé, nul ne pouvait en changer et continuer sur un autre ton. Le chant était enseigné aux enfants par un maître particulier, qui était suffragant du préchantre; mais à ce dernier appartenait la haute inspection. Il se rendait chaque matin dans leur classe pour se rendre compte de leurs progrès. S'ils refusaient de s'appliquer, s'ils commettaient

quelque faute dans la lecture ou le chant, il pouvait les châtier, mais en évitant de les toucher avec la main et de leur donner un soufflet. Il n'était permis qu'à leur maître de leur tirer les cheveux.

Le préchantre pourvoyait également aux cérémonies nécessitées par le retour des fêtes ou par des circonstances particulières, telles que la bénédiction des prémices de la terre, blé, vin, et fèves, l'admission des novices, la réception d'un évêque ou d'un abbé. Il procurait les livres de liturgie nécessaires en pareil cas. Il lui était recommandé de faire tenir le chœur par les meilleures voix, aux grandes solennités de Noël, de Pâques, de la Pentecôte, de sortir les chapes les plus précieuses, de répéter, avec les détails les plus précis, les évolutions que les choristes devaient exécuter. C'était lui qui faisait porter l'extrême-onction aux malades, qui veillait aux préparatifs et aux prières de l'enterrement, qui recevait les brefs mortuaires des religieux décédés hors du monastère, qui inscrivait leur nom au nécrologe, et donnait avis de leur décès dans les maisons de l'ordre.

Le Chambrier.

Dans les premiers siècles bénédictins, le prévôt, second de l'abbé, était chargé de veiller à la conduite des moines, mais principalement à la culture des propriétés, à la rentrée des fruits et revenus, à la perception des redevances, à la poursuite des procès. Cet office exista à Cluny jusqu'au temps de saint Hugues. Mais l'agrandissement de la communauté obligea, tout en laissant au grand-prieur la surveillance en toutes choses, de créer pour la surveillance des intérêts temporels un office spécial, celui de chambrier.

Le chambrier était gardien du vestiaire et des objets nécessaires à la maison. Il recevait le prix provenant de la vente des blés, vins et autres produits récoltés dans des propriétés qui étaient trop éloignées pour qu'on les amenât à Cluny. On remettait entre ses mains l'or, l'argent, les animaux, les autres objets mobiliers qui étaient donnés à la communauté. Quand la somme n'excédait

pas dix sols, le chambrier la remettait au cellerier pour procurer quelque douceur aux frères malades ou infirmes. Les vaches étaient enfermées dans l'étable, dont le chambrier avait la surveillance; les moutons, à cause de leur fumier, les bœufs, à raison de leur travail, étaient conduits dans les doyennés. Les étoffes précieuses, les vases d'or, d'argent, les objets pouvant servir à l'église, étaient dévolus au sacristain.

Tout le reste, recette ou don, était gardé par le chambrier, et formait un fonds de réserve qui servait à acheter, dans les années de disette, les provisions dont on manquait dans le pays. Car souvent, dit Udalric, les récoltes faisaient défaut sur les terres de Cluny, et les moines ne pouvaient vivre qu'au moyen de l'argent qu'ils avaient économisé. C'était, d'ailleurs, à prix d'argent qu'on entretenait le vestiaire; car les étoffes et les cuirs provenaient du dehors, et on ne confectionnait rien dans l'abbaye. Quand le chambrier achetait quelque chose, il lui était recommandé de payer quelques deniers en sus du prix stipulé; quand il vendait, de livrer en sus de la quantité convenue, afin d'observer le précepte donné par saint Benoît, qui recommandait à ses moines de vendre toujours à plus bas prix que les séculiers, et d'éviter l'esprit de négoce et de rapacité.

Dès que l'heure de parler était arrivée, le chambrier ou son suppléant se rendaient dans le cloître, afin que les moines pussent lui demander les objets qui leur étaient nécessaires. Les frères déposaient le matin, dans un coffre placé dans la salle capitulaire, les vêtements qui avaient besoin de l'aide du tailleur pour être réparés. Le chambrier les portait hors du monastère et les replaçait dans ce coffre, où les moines venaient les reprendre. Il leur fournissait la graisse pour l'entretien de leurs chaussures.

Parmi les nombreuses aumônes faites au dehors, il en existait une qui était aussi ancienne que le monastère. On distribuait, au commencement du Carême, à tous les pauvres qui se présentaient, quel que fût leur nombre, une portion de viande et une portion de lard. C'était une grande sollicitude pour le chambrier. « Notre porcherie et notre saloir, dit Udalric, qui ne sont pas

» toujours pleins, n'y suffiraient pas, et c'est avec les deniers du
» chambrier qu'on pourvoit à cette aumône. Je me contenterai de
» dire ce qui s'est passé cette année : les religieux qui ont
» été chargés de compter les pauvres ont assuré qu'il y en avait
» eu sept mille, entre lesquels ont été distribués, au nom du Christ,
» deux cent cinquante porcs. »

Le Sacristain.

Le sacristain ou apocrisiaire était préposé à la garde du trésor de l'église, des ornements, meubles, châsses, tapis, vases, croix, chandeliers, servant à la célébration du service divin. Il était aidé par des hebdomadaires, dont l'un avait la primauté et le remplaçait en cas d'absence. Le portier, qui ouvrait et fermait l'église, était un de ses subordonnés. Le portier devait être d'un caractère grave, d'un aspect sérieux, éloignant toute idée de légèreté. Il ne quittait jamais son poste ; il couchait la nuit à l'entrée de l'église ; il lui était interdit, en l'ouvrant ou en la fermant, de poser, sous aucun prétexte, le pied hors du seuil.

Tous les samedis soir, le sacristain, aidé par ses hebdomadaires, procédait au nettoiement de l'église. Ils lavaient les dalles autour du grand autel, balayaient le pavé, enlevaient la poussière, ôtaient la cire qui s'était amassée autour des candélabres, sonnaient la cloche avant et pendant les offices, allumaient les cierges, dépliaient et repliaient la nappe du grand autel, préparaient tout ce qui était nécessaire aux prêtres pour la célébration de leurs messes. Ils avaient la clef des armoires dans lesquelles on enfermait les calices, les corporaux, les burettes, l'une plus grande pour le vin, l'autre plus petite pour l'eau, l'amphore d'étain où on mettait le vin en réserve, les deux amphores pleines d'eau pour le mélange dans le calice et pour l'ablution des mains. Le vin destiné aux messes était placé sous la garde du cellerier, dans une cave particulière. Chaque fois qu'un hebdomadaire venait y puiser, il avait soin de se laver

les mains et de laver également l'extérieur de la cuve, de peur que le vin, en s'échappant par le conduit, entraînât quelque grain de poussière.

Le sacristain et ses aides préparaient les ornements et les vases pour les deux grand'messes. Ils lavaient le calice d'or qui servait à leur célébration, sortaient les vêtements sacerdotaux, remettaient au sous-diacre le livre des évangiles, préparaient les hosties à consacrer, et, quand la messe était terminée, ils portaient au réfectoire, dans une pyxide, les eulogies que l'on distribuait avant le repas aux moines qui n'avaient pas communié.

Le sacristain remettait à l'aumônier le pain et le dixième de l'argent; au cellerier, le fromage et les œufs offerts à l'église par les fidèles. Sur le produit de ces offrandes, il était chargé de donner, à certains jours anniversaires, entre autres à celui de l'empereur Henri II, un *generale* de bonne qualité, consistant ordinairement en poissons bien poivrés et en pigment. Le reste était employé à la dépense du luminaire, à différentes acquisitions et réparations, à la tenue de l'église, à l'entretien des toits. Il fournissait les chandelles au réfectoire, à l'infirmerie, à la chambrerie, à l'hôtellerie, à l'abbé et aux prieurs. Mais, comme les dons des fidèles n'étaient pas suffisants pour pourvoir à tous ces besoins, on affecta à la sacristie les revenus d'une terre assez considérable en dîmes, vignes et champs.

Après avoir défini les attributions du sacristain, Udalric passe à la description de quelques usages qui trouvent ici leur place.

La vénération portée par les moines de Cluny au sacrement de l'autel et les idées de pureté qu'il éveillait dans leur esprit, avaient donné lieu à des précautions particulières pour la préparation des pains eucharistiques. On choisissait, pour les fabriquer, les veilles de Noël, de Pâques, etc. Le froment devait être sans mélange et de qualité supérieure. On le triait grain à grain; on le plaçait, après l'avoir lavé, dans un sac de toile fine et bien cousu, et on le faisait conduire au moulin par un convers de mœurs irréprochables. Ce serviteur lavait la meule, la recouvrait, d'un voile blanc, revêtait une aube et jetait sur sa tête et ses épaules un amict

percé seulement de deux ouvertures à l'endroit des yeux. Après avoir moulu ce pur froment, il lavait le crible et criblait le son.

Le sacristain, assisté de deux prêtres ou de deux diacres et d'un frère convers, désignés par l'abbé, préparait les hosties de la manière suivante. Ils commençaient par se laver les mains, par se peigner avec soin, puis ils se retiraient auprès de l'autel de Saint-Benoît, chantaient laudes, prime, les sept psaumes de la Pénitence et les litanies. Ils se revêtaient ensuite d'aubes blanches et d'amicts semblables à celui du serviteur qui avait moulu le blé. Un des prêtres ou diacres jetait sur la farine de l'eau froide, qui passait pour donner une pâte plus blanche que l'eau chaude, et il la pétrissait vigoureusement sur une table très propre, entourée d'un rebord qui empêchait l'eau de s'échapper. Cette eau était apportée dans le même vase qui servait à apporter à l'église l'eau destinée aux messes. Deux assistants donnaient aux fragments de pâte la forme d'hostie, et les plaçaient dans un moule en fer, à dessins, divisé en cinq compartiments, que le frère convers, avec ses mains gantées, tendait par-dessus une table surmontée d'une traverse en fer qui servait à appuyer le manche du moule. Les hosties, qui n'avaient point pris convenablement feu, étaient râclées avec un couteau dans un plat que l'on recouvrait d'un linge. Pendant cette opération, les quatre religieux continuaient la psalmodie qu'ils avaient commencée à l'autel de Saint-Benoît, et ils la faisaient suivre, à leur volonté, par les Heures de la Vierge. Quand ils ne chantaient pas, ils gardaient un silence absolu, et veillaient attentivement à ce qu'aucune parcelle de salive ne s'échappât de leurs lèvres, ou que leur souffle n'effleurât la pâte eucharistique. Il n'était permis qu'au frère convers de demander, brièvement, les objets dont il avait besoin aux serviteurs qui attisaient le feu avec du bois sec et choisi exprès.

Les linges de l'autel et les corporaux étaient traités avec le même respect. Des prêtres ou des diacres les lavaient au printemps, parce que, dans cette saison, dit Udalric, après les brumes de l'hiver, l'air est plus pur; ou bien en automne, parce que les

mouches et les insectes ont disparu et ne peuvent plus les tacher. On apportait à l'église, après vêpres, de grands vases d'airain, et on plongeait deux fois ces linges dans l'eau froide, puis on les tordait avec les mains. On les remettait, une troisième fois, dans une eau nouvelle et on les laissait tremper toute la nuit. Le lendemain matin, on les plongeait dans la piscine qui servait à laver les vases sacrés, et on les portait dans une chambre voisine de la sacristie, où des serviteurs versaient sur eux une lessive très limpide, après les avoir auparavant enveloppés, de peur qu'aucune matière étrangère restée par hasard dans la lessive vînt à les toucher. Quand ils avaient trempé assez longtemps et qu'ils étaient à demi secs, on les mouillait légèrement avec une eau dans laquelle on avait délayé de la fleur de froment, en veillant à ce qu'aucune mouche ou insecte ne se glissât entre leurs plis. On les faisait sécher ensuite sur une corde bien lavée qui ne servait qu'à cet usage, et on les repassait au moyen d'une boule de verre sur une table recouverte d'un linge.

C'était aussi sous la garde du sacristain qu'étaient placées les reliques des saints. Quand on devait les transporter, pour une cérémonie, dans un prieuré voisin, le sacristain les déposait dans une châsse richement ornée et les confiait à un frère, avec deux candélabres, la croix, l'encensoir, le bénitier, trois bannières, un voile, une clochette, et les vêtements d'église nécessaires. Tout le chœur se mettait en aubes; l'abbé les encensait; deux chantres en aubes les chargeaient sur leurs épaules, et les religieux sortaient en procession devant elles. Derrière la châsse venaient les enfants, les chantres, les convers. Toutes les cloches des églises de Cluny étaient en branle. A la limite du cloître, on remettait ce précieux dépôt aux laïques, qui briguaient l'honneur de le porter avec les moines au lieu de sa destination. On le recevait, à son retour, avec le même cérémonial.

Le Cellerier.

Le cellerier était l'intendant général du temporel. Saint Benoît attachait à ses fonctions une grande importance. Il devait être désigné, élu et béni de la même manière que le grand prieur. On ne pouvait confier cet emploi, d'où dépendait la vie matérielle de la communauté, qu'à un frère sage, réfléchi, sobre, plein d'activité, économe, patient, et jaloux d'éviter les reproches, les injures, auxquels il était parfois exposé. Il lui était recommandé d'avoir pour tous la bonté d'un père. S'il était obligé de refuser quelque chose, il devait le faire de manière à ne point contrarier celui qui demandait. On exigeait qu'il eût la même sollicitude pour les ustensiles et les provisions, que pour les vases de l'autel. Chargé de pourvoir aux besoins des enfants, des malades, des voyageurs, des pauvres, des moines, sa responsabilité était grande, et lui faisait un devoir d'éviter la prodigalité ou l'avarice.

Chaque samedi, il passait en revue, avec le prieur et le chambrier, les jours de la semaine qui allait commencer, afin de procurer d'avance la nourriture qui convenait à la saison, au nombre des repas, aux abstinences, aux suppléments d'alimentation. Il tenait note des porcs et des moutons qui existaient dans les obédiences, afin qu'aucun ne pérît sans qu'il en fût informé. Plusieurs métairies dans le voisinage de Cluny étaient affectées à son office. Il y envoyait paître les chevaux et les mulets ; il y faisait pêcher du poisson, fabriquer des filets et des engins de pêche. Chaque matin, au point du jour, il se rendait auprès du lit des malades pour leur offrir ce qui pouvait leur être utile ou agréable.

Quand on devait servir un *generale*, les plats étaient disposés d'avance sur une table dans le vestibule de l'office du cellerier, et il venait, avec le prieur, s'assurer que les portions étaient égales et qu'on n'avait pas réservé les meilleures pour les dignitaires. Si, au moment du repas, le pain ou un mets quelconque n'étaient pas encore cuits, il enlevait le marteau de la cloche du réfectoire, et

les frères restaient assis au chœur pour entendre la lecture, en attendant que l'heure vînt à sonner.

Indépendamment d'un substitut qui le remplaçait en cas d'absence, le cellerier avait sous ses ordres le grenetier, le gardien du vin, le jardinier, le réfectorier.

Le grenetier, aussitôt que la moisson était terminée, recevait du prieur la note des mesures de blé récoltées dans chaque obédience et les faisait emmagasiner. Il surveillait les boulangers qui fabriquaient deux qualités de pain, la première pour les religieux, la seconde pour les convers. Sur la quantité de blé qui leur était livrée, ils devaient rendre cent vingt livres de pain de la première, cinquante de la seconde. Si, par leur faute, ce rendement ne se trouvait pas, si le pain était de mauvaise qualité, le grenetier les amenait devant le prieur et le cellerier, qui les faisaient châtier à coups de verges et les condamnaient à jeûner au pain et à l'eau. Le grenetier avait également affaire aux foulonniers, qui, tous les mardis, en présence du cellerier et d'un frère chargé d'en prendre note, venaient tirer d'un coffre placé dans le cloître les vêtements qui avaient besoin d'être nettoyés. On marquait le nom de chaque moine, avec de l'encre sur son étamine, avec du fil sur ses fémoraux, et la distribution s'en faisait le samedi suivant, en présence du frère dont nous venons de parler, de peur qu'un moine ne sachant lire se trompât de vêtements. Le grenetier veillait encore à ce que les bûcherons amenassent des forêts voisines, sur des ânes, le bois nécessaire à la cuisine et à la boulangerie; à ce que la provision de fèves fût toujours suffisante. Comme ses occupations étaient subordonnées aux arrivages du dehors, au lieu de coucher dans le dortoir commun, son lit était placé à l'infirmerie, ainsi que ceux des doyens chargés d'amener les provisions des obédiences.

Le gardien du vin recevait du prieur, après la vendange, une note indiquant la quantité de vin récoltée, et il l'encavait dans les celliers. Il faisait fabriquer, avec le vin, le miel et les épices que lui donnait le chambrier, la liqueur désignée sous le nom de pigment. Le jardinier fournissait, au premier ordre du cellerier, les

fruits et les légumes. Le réfectorier, avec trois moines sous sa direction, mettait le couvert et distribuait le vin dans les coupes. Il mesurait lui-même le pigment dans de petites tasses (*in modiolis*). Il changeait deux fois par semaine les essuie-mains placés à l'entrée du réfectoire; il renouvelait à certains jours les grandes nappes qui étaient recouvertes d'autres plus petites, afin de les préserver du contact des écuelles et des vases. L'accès du réfectoire étant interdit aux serviteurs, le réfectorier seul possédait une des clefs; l'autre était entre les mains du cellerier pour servir les frères qui n'avaient pu assister au repas de communauté.

L'Hôtelier.

L'hospitalité donnée aux pauvres et aux voyageurs était une des institutions où se montrait avec le plus d'éclat la charité chrétienne du moyen-âge. Comme il existait peu d'auberges hors des villes, que la misère était très répandue dans les campagnes, les évêques, près de leurs églises, les moines, près de leurs monastères, ouvrirent des asiles où tous ceux qui venaient frapper étaient admis. « Que tous les hôtes qui surviennent, disait la règle de Saint-» Benoît, soient accueillis comme si c'était le Christ lui-même; » que des honneurs convenables leur soient rendus, surtout aux » serviteurs de la foi (*domesticis fidei*) et aux étrangers. Dès qu'on » annonce l'arrivée d'un hôte, l'abbé ou un autre frère doit accou-» rir pour le servir avec charité. Qu'ils prient d'abord ensemble, » et qu'ils s'unissent ensuite dans un baiser de paix; que le salut » qui leur est fait témoigne d'une souveraine humilité. Dans ces » hôtes qui arrivent ou partent, soit qu'on incline la tête, soit » qu'on se prosterne à terre, il faut adorer le Christ, qui est reçu » lui-même en leur personne. »

L'hospitalité clunisienne était renommée dans le monde entier par la bienveillance et la générosité des abbés et des prieurs. Elle était, nous l'avons dit, presque royale à Cluny, à la Charité, à Reading et dans les riches prieurés. A Cluny, la multitude d'étrangers qui se présentaient tous les jours était énorme. On ne fermait

la porte qu'aux hérétiques, aux ennemis de la foi, aux hommes méchants, furieux, capables de crime. On admettait les femmes, aussi bien la nuit que le jour, dans un lieu séparé et clos, où elles étaient servies par des femmes, probablement par ces *donatæ* dont nous avons parlé.

Quand le voyageur était allé prier un instant à l'église, avec l'abbé ou avec son remplaçant, et qu'on lui avait lu pour l'édifier un court passage des Écritures, on le conduisait à la maison d'hospitalité, afin de lui donner les soins du corps. Cette maison se composait d'un vaste bâtiment divisé en deux parties : l'hôtellerie proprement dite, destinée aux voyageurs qui venaient à cheval; et l'aumônerie, destinée à ceux qui venaient à pied. Elle était placée sous la direction d'un frère craignant Dieu : « car, dit saint Benoît, c'est la maison du » Seigneur; il faut qu'elle soit administrée sagement et par des sages; » il faut qu'il s'y trouve une quantité suffisante de lits garnis de » matelas, et que tous les officiers du monastère aient pour les hôtes » une si grande considération que, s'ils ont besoin de quelque chose, » ils la leur procurent à l'instant. L'abbé leur donnera de l'eau » pour se laver les mains, l'abbé et tous les moines leur laveront » les pieds. Leur nourriture sera fournie par la cuisine de l'abbé.» (Regula, c. 53.)

Quand on recevait un religieux étranger qui n'était pas initié aux usages de l'ordre, l'hôtelier commençait par le mener dans le cloître et lui faisait connaître ces usages avec toute l'humilité possible. Il lui recommandait de demander pardon avant d'entrer à l'église et de se prosterner sur le seuil pour prier; il lui indiquait les autels devant lesquels il devait s'arrêter : il l'accompagnait partout.

Si ce religieux était un abbé, il prenait place à table à côté de l'abbé de Cluny. À l'église, il donnait la bénédiction au lecteur et mettait l'encens dans l'encensoir. S'il était admis au chapitre, tous les religieux se levaient à son entrée, et il demandait pardon une seule fois. Ses compagnons de voyage répétaient trois fois ce pardon, en se prosternant les mains à terre, du côté de l'abbé, puis du côté des moines.

Quand il s'agissait d'un personnage à qui on devait de plus

grands honneurs, on allait au-devant de lui en procession. On lui lisait ensuite un passage de la sainte Écriture. L'hôtelier le conduisait à la porte du réfectoire, et il attendait que l'abbé ou le prieur vînt lui verser l'eau à laver les mains. S'il était clerc, il ne devait se présenter qu'avec l'habit ecclésiastique. L'hôtelier l'introduisait et le faisait asseoir à la table principale. S'il était évêque, il donnait au lecteur la bénédiction. Quelque modique que fût le repas des moines, l'hôte devait être servi avec abondance. Il sortait le dernier du réfectoire, accompagné par l'hôtelier qui marchait à pas mesurés, en psalmodiant le *Miserere*.

Les laïques et les prêtres admis au chapitre ne demandaient pas pardon. Quand ils désiraient visiter les officines du monastère, l'hôtelier, après en avoir obtenu la permission, les conduisait, pendant que les religieux étaient à l'église, dans l'aumônerie, les celliers, la cuisine, le réfectoire, la chambre des novices, le dortoir et l'infirmerie. Il était défendu aux visiteurs et aux malades d'échanger ensemble une parole. On n'était point admis à faire cette visite avec des éperons et des bottes, de peur de troubler le silence de la maison.

Afin de mettre à la disposition de l'hôtelier tous les aides dont il avait besoin, les serviteurs de l'abbé, du prieur et du chambrier, venaient chaque matin prendre ses ordres. Celui-ci les envoyait demander au cellerier les provisions nécessaires pour les hôtes. Si le cellerier ne les possédait pas, il les réclamait au chambrier qui devait les acheter à l'instant. L'hôtellerie restait éclairée toute la nuit. L'hôtelier fermait chaque soir la porte du bâtiment et faisait fermer par un serviteur la porte de l'enceinte. La première ne pouvait être ouverte avant jour. Elle était close pendant que les frères faisaient la méridienne.

Un convers, désigné sous le nom de *stabularius*, prenait soin des montures des hôtes et demandait au chambrier la paille, le foin et l'avoine. Il faisait ferrer à neuf les bêtes dont les fers étaient usés ou manquants. Un marteau suspendu à une chaîne de fer près de la porte de l'écurie était toujours sous la main du maréchal.

L'Aumônier.

L'aumônier recevait les voyageurs pauvres, les pèlerins, les infirmes qui venaient à pied, de la même manière que l'hôtelier recevait les voyageurs riches ou aisés qui venaient à cheval. Il leur donnait une livre de pain et une justice de vin par jour, une demi-livre et une demi-justice, le jour de leur départ. Le pain, le vin, le pigment, qui restaient au réfectoire, étaient livrés à l'aumônier. Les restes de l'hôtellerie, à part quelques-uns que l'hôtelier donnait à titre de charité aux serviteurs qui l'avaient aidé, lui étaient également dévolus. Mais le pain qui provenait de ces restes étant insuffisant, l'aumônier s'adressait au grenetier pour en obtenir la quantité nécessaire. Quand un frère profès venait à décéder, sa portion de nourriture ou sa prébende était mise de côté pendant trente jours et portée à l'aumônerie. Il en était de même des prébendes, créées pour la célébration des anniversaires. Quand les fèves de la cuisine n'étaient pas en quantité suffisante, l'aumônier en demandait d'autres au grenetier. Quand les frères avaient un *generale*, le cellerier donnait de la viande à l'aumônier. Celui-ci en achetait lui-même avec le dixième de l'argent offert à l'église, de manière à en faire manger le plus souvent possible aux hôtes. Il remettait un denier à ceux qui partaient, pourvu qu'ils ne fussent pas venus demander l'hospitalité plus d'une fois dans l'année.

L'aumônerie n'était pas seulement une maison d'hospitalité pour les voyageurs, mais encore une maison de charité pour les indigents du pays. Indépendamment des étrangers nourris et hébergés, dix-huit pauvres habitants de Cluny étaient pourvus d'une prébende. Tous les jours, le domestique de l'aumônier distribuait à chacun d'eux une justice de vin, une livre de pain, une portion de fèves ou de légumes. Vingt-cinq fois par an, non compris les jours de grandes fêtes, les fèves et les légumes étaient remplacés par de la viande. Trois autres prébendes étaient distribuées chaque

jour aux nécessiteux, en mémoire de saint Odilon, de l'empereur Henri II, de Ferdinand, roi de Castille. Afin d'apporter de temps en temps quelque variété dans leur nourriture, l'aumônier leur donnait une pitance provenant des restes de la pitance ou du *generale* des moines, après en avoir auparavant réservé une partie pour les domestiques de l'aumônerie. On distribuait aux prébendés, pour confectionner leurs vêtements, neuf aunes (*cubitus*) de drap de laine à Pâques, une paire de chaussures à Noël. Ils demeuraient à l'aumônerie, dormaient dans un dortoir commun, et, à moins de maladie qui les obligeât à garder le lit, ils assistaient aux offices dans le bas chœur. Le circateur, qui faisait la ronde aux offices de nuit avec sa lanterne, s'assurait que chacun d'eux était à sa place; il notait les absents, et celui qui s'absentait sans motif était privé de sa *justice* de vin.

Douze tourtes de pain, de trois livres chacune, étaient distribuées chaque jour aux orphelins, aux veuves, aux aveugles, aux boiteux, aux vieux et aux vieilles, aux mendiants de toute sorte qui venaient frapper à la porte de l'aumônerie. Une fois la semaine, l'aumônier parcourait le bourg de Cluny, accompagné d'un serviteur chargé de provisions, et visitait les pauvres et les malades. Quand c'était un homme, il entrait dans la maison; quand c'était une femme, il se tenait sur le seuil et lui faisait remettre par son serviteur du pain, du vin, et les meilleurs mets qu'il avait pu se procurer.

L'aumônier faisait chercher par de pauvres gens, dans les marécages voisins, les joncs avec lesquels on parsemait, aux jours de Noël, Pâques, la Pentecôte, la Saint-Jean, l'Assomption, la Toussaint, le pavé de l'église et du cloître. On les renouvelait partiellement à certaines fêtes, et tous les dimanches de Carême, dans l'église, l'école et la salle capitulaire. Six tourtes de pain, pendant trois semaines de l'hiver, et deux pendant l'été, étaient données à ces pauvres, en paiement des joncs qu'ils apportaient. Six domestiques étaient attachés à l'aumônerie. Le premier servait les prébendés et les étrangers; le second remplissait l'office de portier; deux allaient chaque jour, avec des

ânes, à la provision du bois; deux autres pétrissaient et cuisaient le pain.

C'était à l'aumônerie qu'avait lieu, chaque jour, le lavement des pieds recommandé par saint Benoît, en souvenir de celui qu'avait fait le Sauveur le jour de la Cène, selon la coutume juive. On lui donnait le nom de mandat, par application de ces paroles que le Christ avait adressées à ses disciples : *Mandatum novum dedi vobis, ut diligatis vos invicem, sicut ego dilexi vos. Vos vocatis me magister et dominus, et bene dicitis. Si ego, dominus, magister vester, lavi pedes vestros, quanto magis vos debetis alter alterius lavare pedes.* (S. Jean, c. 15, v. 12; c. 13, v. 13-14.) Ce mandat, témoignage éminent de la charité chrétienne, était obligatoire pour tous, même pour l'abbé. On n'en dispensait que les malades. [1]

Quand les religieux sortaient de l'église, après avoir dit les grâces qui suivaient le repas, trois d'entre eux, se détachant de la communauté, se rendaient à l'aumônerie en chantant le *Miserere.* Ils y trouvaient trois pauvres assis et les pieds nus. Ils s'inclinaient devant eux en forme de pardon, entonnaient l'antienne *Mandatum*, leur lavaient les pieds avec de l'eau chaude, les essuyaient, les baisaient, se lavaient les mains, puis leur présentaient de l'eau et une serviette, afin qu'ils lavassent eux-mêmes les leurs. Le chant n'était interrompu qu'au moment de la bénédiction du pain et du vin destiné aux pauvres, et qui consistaient dans une livre de pain de la même qualité que celui des moines et dans une *justice* de vin. Les religieux leur plaçaient le pain dans la main droite, le vin dans la main gauche, en baisant l'une et l'autre. Après plusieurs oraisons et génuflexions, ils regagnaient le cloître au chant du *Miserere*, ils s'inclinaient en passant devant les frères assis qui se levaient pour s'incliner à leur tour, puis ils allaient au chœur rendre grâces à Dieu de cette grande charité accomplie.

Le jeudi-saint, le lavement des pieds avait un caractère plus solennel. On admettait autant de pauvres que la communauté comptait de religieux. L'abbé pouvait en introduire d'autres au

1. Petri Vener., liv. I, ep. 28.

nom des membres associés. On les faisait entrer dans le cloître après le chapitre. Le prêtre qui devait célébrer la messe leur distribuait des eulogies; puis le lavement des pieds commençait. On leur donnait à boire un coup de vin béni par l'abbé et deux deniers. Les frères se rendaient entre eux le même devoir. L'abbé et les principaux dignitaires se contentaient de jeter un peu d'eau et de passer un linge sur les pieds; d'autres moines les lavaient plus amplement, et d'autres les essuyaient. Les pauvres, admis au mandat du jeudi-saint, recevaient encore de l'hôtelier un plat de fèves et un plat de millet.

Nous venons de rappeler, d'après Udalric, les aumônes qui étaient en usage à Cluny, et nous en compléterons tout à l'heure le tableau en parlant des anniversaires. Ces aumônes étaient générales dans l'ordre entier. Tous les prieurés s'efforçaient, selon la mesure de leurs ressources et selon le besoin des lieux, de consacrer aux pauvres le dixième de leurs revenus, quotité qui était regardée comme obligatoire d'après le conseil de l'Évangile. Dans les circonstances exceptionnelles, c'est-à-dire en temps de disette, de guerre ou de malheur public, ces aumônes n'avaient d'autres bornes que celles du possible. Mais, en temps ordinaire, la part de chaque maison était réglée d'avance dans une proportion dont un état, qui date du treizième siècle, et qui constate probablement ce qui existait déjà précédemment, peut nous donner une idée.

Dans le prieuré de la Charité, le plus riche de tous, et qui comptait en moyenne quatre-vingts moines, on donnait chaque jour l'aumône à tous ceux qui se présentaient, et, de plus, la dixième partie du pain cuit pour la communauté. A Saint-Martin des Champs (60 moines), une aumône quotidienne aux pauvres clercs. A Saint-Denis de Nogent (27 moines), une aumône quotidienne. A Paray (25 moines), on faisait une distribution trois fois la semaine, et tous les jours pendant l'Avent et le Carême. A Nantua (25 moines), aumône trois fois la semaine à tous ceux qui se présentaient; les jours des fêtes de Saint-Pierre et de Sainte-Madeleine, treize prébendes étaient distribuées à treize pauvres. A Charlieu (32 moines), indépendamment de l'aumône ordinaire, on en donnait une de

viande pendant le carnaval. A Saint-Marcel de Chalon (25 moines), aumône générale le dimanche, et trois fois la semaine pendant le Carême et l'Avent. A Ambierle (20 moines), aumône trois fois la semaine. Padolirone, Saint-Jacques de Pontido, Saint-Paul d'Argono, en Italie; Sainte-Marie de Najera, Saint-Zoïle de Carrion, en Espagne; Reading, Saint-Pancrace de Lewes, Montaigu, Bermundsay, Wenlock, en Angleterre, pratiquaient l'aumône sur une large échelle. L'usage de ces charités quotidiennes ou périodiques ne portait point préjudice aux devoirs de l'hospitalité et à d'autres fondations particulières. Dans plusieurs maisons, le lavement des pieds se pratiquait de la même manière qu'à Cluny.

On avait moins égard, pour la quantité et la fréquence des aumônes, au nombre des moines qu'aux ressources du prieuré et aux besoins du pays. Ainsi, de petits établissements de quatre à six religieux, situés dans des contrées peu productives, mais possédant des revenus suffisants, ouvraient chaque jour leur porte aux indigents, tandis que d'autres plus riches ne le faisaient qu'à certains jours de la semaine. Du reste, les améliorations survenues dans la culture et dans la position des habitants, l'établissement de prieurés voisins, ainsi que d'autres causes, modifièrent souvent ces dispositions. Mais elles ne furent changées qu'avec la prudence commandée par la nécessité de remplir le précepte, et par les besoins des populations qui étaient accoutumées à compter sur la charité des moines, la seule qui leur fût toujours ouverte et qui leur tînt lieu d'une institution de bienfaisance. Nous nous bornons à ce petit nombre d'exemples, et nous renvoyons le lecteur, pour un tableau plus complet des bienfaits de l'ordre, au catalogue des abbayes et des prieurés donné par la *Bibliotheca cluniacensis*. [1]

L'Infirmier.

Saint Benoît recommandait au frère qui soignait les malades autant de zèle et d'attention que s'il eût soigné le Christ lui-même;

[1] P. 1706 et suiv.

il recommandait aux malades d'en être reconnaissants à cause de Dieu, et de ne pas accabler l'infirmier de demandes importunes. La surveillance de l'infirmerie appartenait à l'abbé qui ne devait y souffrir aucune négligence.

L'infirmerie de Cluny consistait en un grand bâtiment divisé en cinq salles. Celle du milieu était destinée aux malades; les autres servaient de dortoir, de réfectoire, de cuisine et de pharmacie. Le cellerier fournissait à l'infirmier tout ce qui lui était nécessaire, et ce dernier veillait à ce que la nourriture fût de bonne qualité. Les malades qui n'étaient pas retenus au lit assistaient à la grand'messe, se retiraient au moment de l'évangile dans l'église de Sainte-Marie pour chanter sexte, et allaient dîner. Quand la communauté ne faisait qu'un repas et jeûnait jusqu'à none, ils chantaient sexte après le chapitre, et prenaient leur premier repas. Ils soupaient dans la soirée. Ceux à qui on avait permis l'usage de la viande recevaient trois plats à dîner, un seul à souper. Pendant le Carême, les malades non alités chantaient vêpres aussitôt après none, et se mettaient à table. Les jours de jeûne, tels que Quatre-Temps et veilles de fêtes, ils chantaient none après l'évangile de la grand'messe et dînaient. Ceux qui ne quittaient point l'infirmerie pendant toute l'année pouvaient obtenir la permission d'assister le matin à la première messe, au chapitre, à la lecture spirituelle, et néanmoins ils mangeaient avec les autres malades. Ceux à qui leurs infirmités n'interdisaient pas le jeûne, tels que les aveugles, pouvaient prendre leurs repas aux mêmes heures que la communauté.

A l'heure de nocturnes, l'infirmier, sa lanterne à la main, parcourait les lits pour savoir si un motif quelconque empêchait un des malades de se lever. S'il en trouvait un qui fût plus fatigué que d'habitude, il revenait auprès de lui, avec le cellerier, dès l'aube du jour, afin d'aviser aux moyens de le soulager. Il donnait ses ordres au cuisinier; il posait lui-même les plats sur la table des malades, et il serrait les restes dans un bahut qui renfermait des chandelles pour le service de l'infirmerie, des fruits, du poivre, du cinnamome, du gingembre, des épices, des plantes

médicinales ou propres à la fabrication du pigment. Il conservait les mets qui pouvaient être servis une seconde fois, donnait le reste aux domestiques, rendait au grenetier le surplus du pain, au cellerier le surplus de la viande. Le soir, après complies, il aspergeait les lits des malades avec de l'eau bénite, et il veillait à ce que tous fussent couchés à l'heure prescrite.

Trois domestiques étaient attachés au service des malades. Deux les servaient à table et avaient soin de se tenir debout et à distance, de peur d'entendre dans leur conversation quelque chose qu'il ne convient pas aux domestiques de savoir et de divulguer. On les appelait avec une clochette. Ils dormaient dans le même dortoir, afin de pouvoir prêter leur aide pendant la nuit. Le troisième serviteur lavait les linges de corps, les nappes et les serviettes du réfectoire et de la cuisine ; il entretenait le feu et faisait chauffer l'eau pour laver les écuelles. Tous trois, tantôt séparément, tantôt ensemble, allaient dans la forêt couper du bois pour chauffer la salle des malades. L'abbé et les circateurs visitaient fréquemment l'infirmerie, et s'informaient avec sollicitude de la santé et de la conduite de ses habitants. Si l'infirmier surprenait un de ces derniers en faute, surtout à trop causer, il en faisait son rapport au chapitre. L'abbé envoyait un frère lui adresser des reproches; il venait quelquefois lui-même, et, en cas de récidive, il pouvait faire appliquer au moine indocile la fustigation.

Quand un religieux ressentait les premières atteintes de la maladie et ne pouvait plus suivre les exercices, il demandait pardon au chapitre et exposait son mal. On lui donnait à l'église une place à l'écart, afin qu'il pût s'asseoir à volonté. On lui servait une pitance au réfectoire. Si, au bout de deux ou trois jours, son état ne s'améliorait pas, on l'envoyait à l'infirmerie. Le lendemain ou le surlendemain, l'abbé lui rendait visite au moment du dîner et lui faisait donner de la viande. A partir de ce moment, il marchait un bâton à la main, chaussé de bottines de nuit, le capuchon abaissé sur la figure. Il assistait à la messe du matin et sortait de la seconde messe au moment de l'évangile. S'il venait au chapitre, il n'entrait pas dans la salle, mais il se tenait assis à la porte pour

écouter la lecture de la règle; il ne devait pas prêter une oreille trop attentive quand on procédait à l'examen des fautes. Avant de s'asseoir à la table du réfectoire de l'infirmerie, il se lavait les mains dans le lavoir placé à l'entrée. Quoiqu'un silence absolu ne lui fût pas recommandé, il devait éviter, pendant et après le repas, les discours trop prolongés. Il se couchait, dans la saison où les frères faisaient la méridienne, ou bien il allait prier dans l'église de Sainte-Marie. Après le souper, il restait assis ou se mettait au lit, pendant que les religieux s'occupaient dans le cloître à la lecture.

Le convalescent qui désirait rentrer en communauté, en demandait la permission à l'abbé. On lui rendait ses chaussures de jour, après les avoir graissées. Au coup de prime ou de tierce, il se plaçait à l'entrée de l'église de Sainte-Marie pour attendre les enfants, et il se réunissait en même temps qu'eux à la communauté. Au chapitre, quand la lecture était terminée, et que l'abbé donnait la parole aux frères, il se levait, demandait pardon et s'exprimait en ces termes : « J'ai été dans la maison » des malades, et je n'ai pas gardé la règle aussi exactement » que je devais le faire. » — « Que Dieu vous le pardonne, » répondait l'abbé. » Le convalescent s'inclinait profondément devant lui, puis devant les frères qui lui rendaient son salut. L'abbé lui enjoignait de réciter les sept psaumes de la Pénitence ou sept fois l'oraison Dominicale, en expiation des négligences qu'il avait pu commettre et de la nécessité où il s'était trouvé de manquer à la règle en mangeant de la viande.

La Mort du Moine.

Le malade qui se sentait en danger de mort faisait sa confession générale à l'abbé ou au prieur, et demandait les derniers sacrements. Deux frères le portaient au sein du chapitre, et là, il s'accusait de toutes les fautes qu'il avait commises envers Dieu et envers les frères. L'abbé prononçait sur lui les paroles de l'absolution; le malade et les assistants répondaient *Amen*.

On le reportait à l'infirmerie et on le couchait sur un lit peu élevé, de manière que les frères pussent le voir et l'entourer. A l'issue du chapitre, le prêtre hebdomadaire, en aube et en étole, portant l'huile sainte, précédé des enfants avec l'eau bénite, la croix et deux cierges, et suivi de la communauté qui chantait le *Miserere*, se rendait auprès de lui. Tandis que les moines continuaient de chanter des versets et des antiennes, afin d'appeler sur cette vie qui touchait à son terme la miséricorde divine, le prêtre traçait, avec son pouce imbibé d'huile, le signe de la croix sur les yeux, les oreilles, les lèvres, le nez, les mains, les pieds, le ventre du malade, en répétant chaque fois : « Que Dieu, par cette onction et sa pieuse miséricorde, te pardonne tous les péchés que tu as commis, par la vue, par l'ouïe, par le goût, par l'odorat, par le tact, par la marche, par l'ardeur des désirs charnels. » Il se lavait ensuite la main avec de l'eau que l'on versait dans un lieu propre et écarté. Si le malade ne recevait pas la communion, le prêtre terminait par des oraisons particulières; s'il communiait, le prêtre, laissant réciter les prières par les assistants, allait chercher à l'église le corps et le sang du Sauveur. Après s'être prosterné devant l'auguste sacrement et l'avoir encensé, il détachait un fragment de l'hostie et le tenait avec les deux doigts au-dessus du calice, sur lequel on jetait un voile blanc qui recouvrait à la fois le calice, la main du prêtre et les saintes espèces. Ceux qui le rencontraient s'inclinaient pour demander pardon. Arrivé près du malade, le prêtre trempait l'hostie dans le calice et la posait sur la langue du communiant, à qui on avait eu soin de faire laver la bouche; il lui donnait à boire une goutte du calice, une goutte de l'ablution du calice, une de l'ablution des mains, une autre enfin de la dernière ablution du calice. On lui présentait le crucifix à baiser; il donnait, en signe de dernier adieu, le baiser de paix au prêtre, aux frères, aux enfants; puis la communauté rentrait à l'église en reprenant le chant du *Miserere*.

A partir de ce moment, un serviteur ne quittait plus le chevet du malade. Les domestiques de l'infirmerie veillaient toute la nuit, de peur que la mort survînt au moment où on ne s'y attendait

pas. Le crucifix était dressé contre sa figure, et un cierge brûlait jusqu'au jour. Si un frère, par affection particulière, désirait le veiller, il en obtenait facilement la permission de l'abbé. On la donnait plus volontiers encore, quand ce frère était à même de chanter au malade les heures régulières et de lui réciter au dernier moment les passions des saints et des martyrs.

Aussitôt que des serviteurs habitués à distinguer les derniers signes de la vie voyaient la mort imminente, ils se hâtaient de faire les préparatifs. Il existait dans la salle de l'infirmerie un petit enfoncement, long d'environ six pieds, large de trois, parqueté de planches et bordé de tringles en bois. On y étendait un cilice ; on répandait sur ce cilice de la cendre, et les serviteurs déposaient le moribond sur cette couche. Un d'eux frappait à coups redoublés à la porte du cloître, afin de prévenir la communauté qui accourait en foule ; car la mort et l'incendie étaient les seuls cas où il fût permis de marcher précipitamment, sans observer d'ordre, et où il fût, au contraire, recommandé de se hâter.

Si le signal funèbre retentissait pendant les messes, les heures régulières, les repas, ceux-là seuls accouraient qui ne se trouvaient pas en ce moment au chœur ou au réfectoire, ceux à qui l'abbé faisait signe, ainsi que les obédientiaires chargés du soin des obsèques. Quand la communauté trouvait le malade encore en vie, elle répétait plusieurs fois le symbole de saint Athanase (*Majorem symbolum fidei*), afin que ce témoignage d'une foi orthodoxe vînt en aide à l'ame qui allait quitter la terre. Si le dernier soupir se faisait attendre, l'abbé ou le prieur récitait les litanies des Saints, et, après chaque invocation, les religieux répondaient : *Ora pro eo*. On continuait par les litanies des Agonisants, après quoi la communauté se retirait, et quelques frères seulement restaient pour réciter le psautier.

Lorsque la mort était certaine, le prêtre assistant disait trois oraisons pour l'ame du défunt, et la communauté allait devant l'église de Sainte-Marie chanter les vêpres des Morts. Les frères convers mettaient en branle toutes les cloches, apportaient la croix, l'eau bénite, les chandeliers, l'encensoir. Le prêtre venait

encenser et asperger le corps. On le portait dans une petite salle voisine. On le mettait à nu, à l'exception du milieu qui restait couvert d'une vieille étamine, et on le lavait des pieds à la tête avec de l'eau tiède, sur une table de pierre légèrement creusée, ayant une espèce de bourrelet en forme d'oreiller pour appuyer la tête, et une rigole sur un des côtés pour laisser écouler l'eau [1]. On le revêtait ensuite d'une étamine, d'une coule, de bottines nocturnes, non cousues sous la plante des pieds, d'un suaire de couleur grise, de même étoffe que l'étamine et les chaussures. On ramenait les deux bords de son capuchon sur sa figure et on les cousait contre sa poitrine. On cousait également ses chaussures et les plis de sa coule, de manière à la serrer contre le corps en forme de sac. Les bras seuls restaient croisés en dehors. On l'encensait de nouveau et on l'aspergeait d'eau bénite; on le plaçait dans un cercueil ouvert, et on le déposait à la porte du lieu où se trouvait réunie en ce moment la communauté. Pendant toute la durée de ces préparatifs, le prêtre assistant n'avait cessé de prier, les ensevelisseurs de psalmodier, l'encens de fumer.

Quand la communauté avait fini le psaume commencé, l'abbé, qui s'était aperçu de la présence du cercueil, frappait un coup sur une planchette afin d'interrompre l'office. Les religieux, s'inclinant, récitaient l'oraison Dominicale et d'autres prières pour les morts; les enfants s'avançaient avec la croix, suivis des dignitaires, des religieux, des convers, et on transportait le cercueil dans l'église de Sainte-Marie. Après y avoir récité d'autres oraisons, et tandis que les cloches faisaient retentir un glas funèbre, on entrait dans la grande église, où le corps était placé sur des supports (*formæ*) avec la croix et les cierges en tête.

A partir de ce moment jusqu'à celui où on le déposait dans la terre, des religieux ne cessaient de psalmodier autour de lui. Si c'était un jour d'été, les frères s'abstenaient de faire la méridienne;

[1] Gravée dans le Voyage liturgique de Moléon, Paris, 1715, et dans Alb. Lenoir, Archit. monast., t. II, p. 437.

l'ordre des offices était modifié; les heures régulières, ainsi que la messe du matin, étaient chantées à l'intention du défunt. S'il était mort le matin avant le lever des frères, on l'enterrait dans la journée; s'il était mort plus tard, les obsèques étaient remises au lendemain.

Quand le moment des obsèques était arrivé, c'est-à-dire le matin après la grand'messe, ou le soir après vêpres, on sonnait trois fois une des grosses cloches, et la communauté se réunissait à l'église, où les gardiens distribuaient des cierges. Après les prières et l'absoute qui étaient à peu près semblables à celles qui sont en usage aujourd'hui, le convoi se mettait en marche, les enfants en tête, puis les novices, ensuite les convers, enfin les profès, et se rendait au cimetière, en passant devant l'église de Sainte-Marie, où les malades réunis tenaient des cierges à la main. Les religieux se développaient en forme de couronne le long des murs du cimetière; les enfants se plaçaient au milieu, et tous, les yeux tournés du côté de l'orient, chantaient des psaumes et des antiennes. Le prêtre officiant, revêtu de l'aube et de l'étole, s'avançait seul, avec les porteurs et les enfants de chœur, auprès de la fosse. Il l'encensait et l'aspergeait, il encensait et aspergeait le cercueil; on plaçait le couvercle sur ce dernier qui jusque-là était resté découvert, et on le descendait dans la terre. Le prêtre jetait quelques pelletées et allait avec la croix rejoindre les enfants. La psalmodie cessait; le son de la cloche, qui avait retenti pendant toute la cérémonie, ne se faisait plus entendre. La communauté récitait le *Pater noster*, un ou deux versets, et rentrait au chœur en chantant le *Miserere*, dans un ordre inverse de celui dans lequel elle était venue. Elle se prosternait devant l'autel, en continuant ce psaume, pendant que le prêtre ôtait son aube et son étole et terminait cette funèbre cérémonie par une dernière prière adressée à Dieu, afin qu'il voulût bien absoudre l'ame de son serviteur.

Le jour de l'enterrement, tous les religieux prêtres disaient leur messe pour l'ame du défunt. Le lendemain, le pain et le vin qui restaient du dîner étaient donnés en aumône à son intention.

On commençait son septenaire et son tricenaire, c'est-à-dire que, pendant sept jours, l'office et la messe étaient chantés en commun pour lui, et que, pendant trente jours, trente messes particulières étaient célébrées par six prêtres à tour de rôle, en commençant par l'abbé. Après chaque heure régulière, un psaume ou une prière lui étaient consacrés. Sa prébende, composée d'un plat de fèves et d'un *generale*, était distribuée aux pauvres. Ses vêtements, après avoir été lavés, étaient apportés au chapitre et partagés entre les frères. L'abbé les engageait à se souvenir du défunt dans leurs psalmodies et dans leurs messes. Il appelait une dernière fois le pardon de Dieu sur ses fautes. Chaque année ramenait la célébration de son anniversaire et la distribution de sa prébende.

Les cérémonies étaient les mêmes pour un abbé. On l'ensevelissait avec ses ornements sacerdotaux. Il était porté au cimetière par quatre frères vêtus d'aubes, tandis que quatre autres vêtus de chapes, chantaient les répons. Sa prébende était donnée aux pauvres pendant toute l'année, non-seulement à Cluny, mais dans toutes les maisons de l'ordre. Son anniversaire était annoncé la veille par les sons plus prolongés de la cloche qui appelait la communauté à chanter les vêpres des Morts. La messe du lendemain était une messe solennelle. On donnait aux frères un *generale* de poisson et du pigment. Douze pauvres étaient nourris au pain et à la viande, les jours gras, ou avec des mets équivalents, les jours maigres.

Les religieux décédés dans les prieurés y obtenaient un trentenaire. Quand leur bref de mort arrivait à Cluny, on disait pour eux l'office et la messe des Morts; on fondait leur septenaire, leur trentenaire, et leur anniversaire. Il y avait peu de prieurés où leur prébende ne fût distribuée aux pauvres pendant sept ou trente jours, selon les facultés du lieu. Elle l'était invariablement le jour de leur anniversaire. Quant aux communautés de moines et aux chapitres qui avaient conclu avec Cluny une association de bonnes œuvres et de prières, lorsque le billet de mort d'un de leurs membres était reçu, ou que le billet de mort d'un moine de Cluny leur était envoyé, on disait à son intention l'office et la

messe, on célébrait son septenaire. Les laïques, fidèles du Christ, dit Udalric, qui, admis au chapitre, avaient obtenu cette fraternité religieuse, jouissaient pendant leur vie d'une collecte spéciale aux deux messes et d'un psaume à la suite de chaque heure régulière. Ils obtenaient, après leur décès, à la messe du matin et à l'office des Morts, une autre collecte. Dans les matines célébrées pour les défunts, à la suite des grandes fêtes, et quatre fois l'an, on faisait pour eux une commémoration particulière. On célébrait à leur intention une messe particulière, suivie d'un septenaire et d'un trentenaire, durant lesquels une prébende était distribuée aux pauvres.

Anniversaires.

Ainsi, la prière pour les morts occupait une place aussi grande à Cluny que la prière pour les vivants. Nous venons de parler des anniversaires destinés à rappeler spécialement leur mémoire ; ils étaient de trois sortes : les anniversaires généraux, les anniversaires quotidiens, les anniversaires personnels. Saint Odilon avait établi, au lendemain de la Toussaint, la commémoration de tous les défunts du monde chrétien. Saint Hugues fixa au jeudi après la Pentecôte, l'anniversaire des trépassés qui reposaient dans le cimetière de Cluny ; Pons fixa à la veille de la Toussaint celui des frères et de leurs parents décédés dans l'année. Pierre-le-Vénérable décréta, par un statut, l'anniversaire de tous les religieux de l'ordre la veille de la Saint-Michel, et l'anniversaire général de tous les parents des religieux, la veille de la Conversion de saint Paul. La veille de ce jour, après les vêpres ordinaires, on chantait les vêpres des Morts ; après le souper, matines et laudes des Trépassés. Le lendemain matin, on célébrait une messe solennelle. Toutes les cloches sonnaient ; tous les religieux prêtres faisaient mémoire des défunts dans leurs messes particulières, et on nourrissait douze pauvres à leur intention.

Les anniversaires quotidiens consistaient dans la lecture du nom des frères décédés ce jour-là dans l'ordre entier. On nourrissait

autant de pauvres qu'il y avait de noms inscrits au nécrologe. Quand la communauté de Cluny fut répandue dans tout le monde chrétien, il devint difficile de remplir une pareille obligation. Pierre-le-Vénérable limita à cinquante le nombre de pauvres assistés quotidiennement à l'intention des défunts, quel que fût le nombre de ces derniers.

Les anniversaires particuliers étaient des fondations établies pour des amis ou des bienfaiteurs. Ceux-ci, tout en se réservant des prières solennelles, semblent avoir eu aussi pour but de procurer aux moines quelques adoucissements aux rigueurs de leur régime habituel. Le surcroît de fatigue, occasionné par la longueur des offices, explique le supplément de nourriture qui leur était accordé. Il consistait ordinairement dans une ration de vin plus considérable et dans un plat de poisson. Nous avons déjà signalé les principales de ces fondations. C'étaient celle de saint Hugues, qui affecta aux frais de son anniversaire la petite obédience de Berzé; celle d'Alonzo VI, roi de Castille, dont les frais étaient pris sur le cens donné par lui et par son père; celle d'Henri II, empereur d'Allemagne; celle du comte Guy de Mâcon, qui donna deux pêcheries et un pêcheur, etc. Ces jours-là, on nourrissait un certain nombre de pauvres à l'intention du fondateur; la dépense était imputée sur les fonds déposés entre les mains du gardien de l'église.[1]

[1] Bibl. Cl., p. 464, 465, 1345, 496, 419.

COUTUMES CIVILES DE CLUNY.

Condition des serfs de l'abbaye. — Hommes libres. — Franchises du bourg de Cluny. — Droit privé. — Droit pénal.

Un lieu qui brillait dans le monde chrétien d'un si grand éclat, et qui était un des principaux foyers de la civilisation, ne pouvait manquer de présenter le spectacle d'un pays florissant. Le cartulaire de saint Hugues nous montre la culture s'étendant toujours plus avant autour de Cluny, des vignes plantées sur les coteaux voisins, de nouvelles paroisses, de nouveaux villages créés. Mais le signe le plus évident de cette prospérité était l'état des classes rurales et la formation du bourg de Cluny.[1]

Au moment de la fondation de l'abbaye, les populations environnantes vivaient sous la loi romaine. Elle constituait le droit commun sur les deux rives de la Saône, dans la Bresse et le Lyonnais, dans le Mâconnais et le Beaujolais. Lyon, créé par un décret du sénat romain, pour donner asile aux Viennois chassés de leurs foyers par les Allobroges, avait reçu le *jus italicum* et l'avait propagé dans les contrées voisines, peuplées de colonies romaines. C'était le droit antéjustinien qui, conservé depuis cette époque, régissait encore, au dixième siècle, les fiançailles, la constitution dotale, les testaments, les ventes, les donations, les échanges, les hypothèques, la plupart des contrats. Les moines préféraient à toute autre cette législation qui était plus douce, plus éclairée que les législations barbares, et qui portait plus profondément l'empreinte du christianisme. Ils prirent sous leur protec-

[1] On porte à plus de quatre-vingts le nombre des paroisses fondées par les religieux dans un rayon de dix à douze lieues autour de Cluny. La plupart étaient situées au milieu de bois qui avaient été défrichés par eux.

tion les populations et leurs transactions. L'abbaye, lieu fortifié et respecté par les gens de guerre, servit de dépôt à une foule d'actes intéressant les familles. Voilà pourquoi, indépendamment de ceux qui servaient aux moines de titres de propriété, on en trouvait d'autres dans leurs archives, qui se rattachaient à un intérêt privé et dont quelques-uns, d'une date antérieure à la fondation de l'abbaye, remontent au milieu du neuvième siècle. [1]

Ces populations se composaient de différentes classes. La plus nombreuse assurément était celle des serfs attachés à la culture des terres et transmissibles comme elles. Les cartulaires de Cluny nous montrent la plupart des propriétés données aux religieux, cultivées par des serfs qui passaient avec elles entre les mains de leurs nouveaux maîtres. Le serf, soumis à la servitude personnelle et réelle, était, comme on le sait, l'objet de toutes sortes de contrats. On le vendait avec sa famille; on l'échangeait contre d'autres serfs ou contre une terre; on le donnait avec ou sans condition.

Deux traits caractéristiques, pris dans les chartes, à un siècle et demi de distance, indiquent jusqu'à quel point s'étendait la dépendance du serf vis-à-vis de l'abbé, son seigneur. En 944, sous l'administration d'Aymar, un vassal nommé Richer, justiciable de Ratburn, vicomte de Vienne, ayant tué, par mégarde ou avec intention, un serf nommé Egruinus, qui appartenait au monastère, changea son droit naturel et se constitua, du consentement de Ratburn, serf lui-même, à la place du mort, par une déclaration conçue en ces termes : « Je livre ma personne et ma tête à l'église » de Cluny. L'abbé et les moines auront le pouvoir de me retenir » entre leurs mains, de m'échanger, de me vendre. Je consens à » ce que tout ce que j'acquerrai à l'avenir passe en toute propriété » au monastère. Je renonce à rien faire, à aller quelque part sans » leur permission. Que dorénavant ils aient le pouvoir de faire » de moi tout ce qui leur plaira. » En 1100, sous saint Hugues, deux hommes du nom de Pierre et d'Hildebert se donnent à l'ab-

[1] Laferrière, Hist. du Droit français, t. V, p. 71. Ces actes sont nombreux dans les premiers volumes de la collection des chartes et diplômes du cabinet Moreau.

baye, en faisant le sacrifice de leur liberté ; ils veulent n'être plus réputés comme personnes libres, ils s'engagent à résider comme serfs dans le lieu que l'abbé désignera, et à ne rentrer dans leur liberté perdue qu'en vertu de son consentement. Ils en prêtent serment sur les saintes reliques, en présence d'une foule de témoins laïques du bourg de Cluny. [1]

Ces aliénations de soi-même semblent attester que, sous la suzeraineté des moines, le régime du servage n'avait rien de rigoureux et de redouté. En effet, le travail qui rendait leurs terres fécondes, l'économie et la prévoyance qui régnaient dans l'administration de leurs produits, la protection qu'ils cherchaient à s'assurer par les armes spirituelles, la charité dont ils faisaient preuve envers les pauvres et surtout envers les habitants de leurs domaines, l'exemption du service militaire, rendaient la position de leurs serfs mille fois préférable à celle des serfs d'un seigneur, qui souvent enlevait leurs récoltes et leurs bestiaux, abusait de leurs filles et de leurs femmes, les entraînait à la guerre au gré de ses caprices, attirait sur eux les représailles de ses voisins, et les laissait périr de faim avec leurs enfants. Tout en assurant au serf le respect de sa personne et de sa famille, les religieux lui concédaient quelquefois la jouissance d'une certaine propriété. On voit, sous saint Hugues, des serfs recevoir des terres pour les cultiver, les planter, y bâtir, et en jouir durant leur vie, moyennant certaines redevances. Il arrivait fréquemment que de pareils contrats étaient continués à leurs enfants, et la quasi-propriété se perpétuait ainsi, pendant plusieurs générations, dans les familles. [2]

Quoique l'affranchissement des serfs passât pour une œuvre pieuse, et que l'on vît parfois des seigneurs voisins en consentir afin d'obtenir la rémission de leurs péchés, il ne paraît pas que les abbés de Cluny, et que saint Hugues en particulier, l'aient considéré comme un bienfait pour leurs colons, et surtout comme un bienfait applicable à tous. Les contrats, dont les serfs avaient été

[1] Chartes et Diplômes, t. VII, p. 50; t. XL, p. 77.
[2] Voy. id., t. XXXII, p. 151; t. XXXIV, XXXV, XXXVI, passim.

l'objet sous ses prédécesseurs, se retrouvent encore de son temps. Ainsi, en 1100, il vend à Robert Cornu quatre serfs appartenant à Saint-Pierre de Cluny, pour les posséder pendant sa vie, et les laisser rentrer après sa mort en la possession des moines. Il reçoit en servitude Pierre et Hildebert dont nous avons parlé, et, vingt ans auparavant, s'il affranchit, à la demande d'Achard de Montmerle et d'Odon son frère, le serf Hugues, que tous deux lui avaient donné, c'est en recevant son frère Walter en échange. Une seule charte du temps de saint Hugues rappelle un affranchissement direct et collectif. Les sires de Brancion et de Senecé, afin d'acquérir le droit de sépulture dans le cimetière de l'église de Cluny, s'étant départis de leurs droits sur des serfs habitants du village de Purlanges, leurs fils, sans respect pour cette convention, tentèrent de les reprendre et de les priver de leur liberté. L'abbé s'en plaignit au plaid du comte, et les deux seigneurs, convaincus par les témoignages des chevaliers du pays, abandonnèrent leurs prétentions sur ces paysans qui, affranchis de la servitude, travaillaient en liberté pour Saint-Pierre. Hugues fit dresser une charte, afin d'attester ces faits, « dans la crainte, disait-il, que l'ingénuité de leur liberté, par suite de la détestable cupidité des plaideurs, ne fût ramenée de nouveau sous le joug de la servitude. » [1]

Les moines préférèrent donc, en général, améliorer la position de leurs serfs plutôt que de leur donner un affranchissement par acte public. Serfs eux-mêmes de la règle, ils s'appliquèrent à les traiter comme des frères laïques, et, dans une foule de traits empruntés à la vie de leurs abbés, on retrouve la preuve de la charité qui les animait envers eux. Le progrès qui se réalisa dans la position de ces derniers fut plutôt le résultat des mœurs que d'un droit écrit, et il n'est pas facile d'en saisir les éléments et le déve-

[1] Chartes et Diplômes, t. XL, p. 30, 77; t. XXXII, p. 151; t. XLI. — Ne ingenua libertas, calumniatorum detestanda cupiditate, jugo servitutis iterum addicatur. Par une charte de 960, t. IX, p. 136 du même recueil, Adalbert, pour l'amour de Dieu, le repos de l'ame de son père et de sa mère, affranchit et déclare hors de sa puissance Doda, son esclave, en présence de nombreux témoins.

loppement successif. L'abbaye, puissamment constituée, tint à ne former avec ses serviteurs qu'une seule famille, dont les moines formaient la première classe, les *donati* la seconde, les serfs la troisième. Elle en maintint les liens aussi longtemps que possible; elle les rendit plus souples et ne les brisa pas complètement.

Telle était la condition des colons et serfs attachés aux propriétés des moines. Mais, dans les plaines, sur les coteaux fertiles qui bordent la Saône, vivaient des seigneurs descendant de ces hommes libres et de ces affranchis bourguignons qui, après la conquête, avaient partagé le territoire avec les propriétaires romains. Il existait probablement aussi une classe intermédiaire, composée de propriétaires qui ne possédaient pas de fiefs, mais qui s'étaient successivement enrichis par le commerce, et d'artisans qui subsistaient du produit de leur travail. Plusieurs chartes, mettant en opposition la *terre des francs* avec *celle des serfs*, et citant *celle des juifs*, indiquent, dans un voisinage rapproché, à Prissé, à Senozan, à Davayé, la présence de ces libres propriétaires et d'Israélites possédant des terres. Il est du reste probable que la plupart des donateurs qui confèrent au monastère des propriétés ou d'autres bienfaits, et qui ne prennent pas le nom d'une terre seigneuriale, appartenaient à la classe moyenne dont nous venons de parler.[1]

A mesure que l'abbaye s'accrut en importance, une partie de cette population se rapprocha d'elle. Les nombreux étrangers que la piété ou d'autres motifs attiraient à Cluny, les évêques, les légats pontificaux, les papes, les rois qui s'y arrêtaient, engagèrent des marchands, des artisans, à s'y établir. Autour de l'abbaye se forma une agglomération assez importante, à laquelle une bulle d'Urbain II, de 1095, donne le nom de bourg. Des seigneurs, des chevaliers, possédaient des maisons sur son territoire et dans Cluny même. Sous l'abbé Pons, successeur de saint Hugues, nous voyons donner le nom de bourgeois à quelques-uns de ses habitants. Il fallut régler

[1] Dans une charte de 1117, par laquelle Bernard d'Uxelles renonce à des prétentions injustes sur l'abbaye, on lit ces mots : Liberi, servi, ancillæ intra præfati Cluniaci burgum, vel extra, circacumque commanentes. Chartes et Dip., t. XLVIII, p. 127. — Savigny, Hist. du Droit romain au moyen-âge, trad. fr., t. I, p. 199.

les relations de cette classe libre, aisée, commerçante, industrieuse, avec l'abbaye, et prendre des dispositions pour assurer l'ordre. [1]

Nous avons exposé, à propos du ban sacré du monastère, les causes qui faisaient du territoire de Cluny un lieu privilégié, non-seulement pour les religieux, mais encore pour les laïques. La défense, portée par Grégoire VII et par Urbain II, d'y commettre des actes de violence, d'y prétendre aucun droit et aucune coutume, l'interdiction adressée aux seigneurs d'y exercer des poursuites juridiques, les exemptions de péage et de prélèvement sur les marchandises, établies au profit des marchands qui venaient vendre à Cluny, constituaient, en quelque sorte, des franchises extérieures qui devaient naturellement s'étendre au centre du bourg et y appeler un complément d'organisation.

Mais, sur ce point comme au sujet de l'affranchissement des serfs, il n'est pas facile de saisir dans les cartulaires les modifications successives qui assurèrent aux habitants une certaine somme de liberté. Nous ne possédons pas les premiers titres de leurs franchises. Cluny appartenait à cette région municipale du centre de la France, dans laquelle la commune jurée, selon la remarque d'Aug. Thierry, ne se montre que par exceptions peu nombreuses. A la différence du Nord et du Midi, le mouvement d'émancipation n'y éclata pas, dans un moment donné, par la puissance de la propagande et de l'exemple; on ne peut signaler que des changements qui s'opérèrent par degrés, et à des époques qui ne sont pas parfaitement connues. [2]

Ces changements paraissent avoir été tout pacifiques et éma-

[1] Le diplôme d'Urbain II, de 1095, parle d'une chapelle dédiée à saint Odon, *extra burgum*. — Bibl. Cl., p. 515. — La charte de Pierre d'Albano, en 1078, concernant l'immunité de Cluny, signale les chevaliers qui habitent le territoire : *Milites qui in hac villa Cluniacensi habitant*. — Id., p. 512. — En 1112, Gerbert, bourgeois de Cluny, se fait moine, ainsi que son fils, en laissant sa femme, qui conserve pour ses droits l'usufruit d'une maison dont elle-même fait don à l'aumônerie, etc. — Chartes et Diplômes, t. XLVI, p. 184. — Dans la charte citée ci-dessus, par laquelle Pierre et Hildebert se donnent à Cluny, et qui porte plus de cent signatures, on voit figurer des gens de professions diverses, des forgerons, des barbiers, etc.

[2] Essai sur l'Hist. du Tiers État, 1853, p. 252.

nèrent probablement de la volonté de saint Hugues. Il n'existe aucune trace de discussions entre les moines et les bourgeois de Cluny, comme on en vit à Vezelay, à Souvigny, à la Charité, à Moissac et ailleurs. Hugues, avec sa sagesse habituelle, céda à l'esprit du temps, au désir de favoriser l'accroissement et la prospérité de la population laïque, peut-être aussi à la pensée de créer au monastère une force capable de résister à ces seigneurs qui, à chaque instant, violaient leurs promesses et les défenses portées par les puissances civiles et ecclésiastiques pour la protection des moines et de leurs terres.

Dès 1095, la bulle d'Urbain II, adressée à saint Hugues, désigne l'église de Saint-Marcel sous le nom de paroisse, et Cluny, qui n'avait porté jusque-là que le nom d'abbaye, sous la dénomination civile de bourg et faubourg. C'est probablement vers cette époque, qu'intervint un commencement d'organisation intérieure ; mais le premier titre qui nous la fait connaître, date d'un siècle plus tard. Une charte donnée vers 1172, par l'abbé Étienne de Boulogne, dans le dessein de conserver les anciennes coutumes ou usages *établis par saint Hugues et les autres abbés de la même ville*, fait honneur à ce dernier de ces premiers essais de liberté [1]. Afin d'en déterminer le sens et l'étendue, afin d'éviter des erreurs au sujet de leur application, Étienne invita les anciens de Cluny, élus à cet effet, à conférer ensemble sur ces usages, et à les lui présenter par écrit. Le résultat de cette conférence fut consigné dans une charte qui contenait un résumé de droit civil et criminel, et qui réglait les relations des citoyens entre eux, sans faire connaître du reste leurs obligations vis-à-vis du seigneur. Elle portait le titre de *Statut des privilèges de la ville de Cluny*. [2]

[1] Étienne de Boulogne qui succéda à Guillaume III, successeur lui-même de Pierre-le-Vénérable, occupa le siège abbatial de 1163 à 1173.

[2] Nous n'avons pas eu sous les yeux l'original et la transcription de cette charte. Elle ne nous est connue que par la publication qu'en a faite M. Chavot, docteur en droit, dans un Mémoire sur les franchises de Cluny publié dans l'Album de Saône-et-Loire, 1843, p. 68, mémoire auquel nous avons fait de nombreux emprunts. Les deux copies authentiques de cette charte ont paru à M. Chavot dater du quatorzième siècle.

Le droit de bourgeoisie s'acquérait par la résidence d'un an et d'un jour. « Si quelqu'un a eu, comme citoyen, une résidence d'an » et jour dans la ville de Cluny, la paroisse le considère, dès ce » moment, comme paroissien. » Cependant le nouveau venu pouvait être un serf fugitif, et, comme tel, appartenir à un seigneur. Si ce dernier le revendiquait, la commune le maintenait dans la possession de sa liberté; elle ne devait pas même le livrer entre les mains du revendicateur, après jugement, de peur de lui retirer le bénéfice d'une liberté acquise conformément à ses lois. Elle se contentait d'ordonner ou simplement de permettre qu'il sortît de sa ville, en emportant ce qui lui appartenait, laissant au seigneur le soin de le reprendre, une fois qu'il avait franchi les limites de la commune.

Si un habitant ou bourgeois de Cluny était cité devant le magistrat du lieu, qu'il fût prêt à répondre en justice et à fournir « un assurement » *(securitatem)*, on ne devait ni s'emparer de son bien, ni maltraiter sa personne. Par cette disposition, l'habitant qui s'était rendu coupable d'un tort et d'un dommage envers autrui, se trouvait protégé contre les vexations et les vengeances particulières, qui, dans ces temps barbares, s'exerçaient souvent en guise de justice.

S'il survenait une contestation entre les bourgeois, ils avaient la faculté de la soumettre à l'arbitrage de voisins choisis par eux, avant de la porter devant le magistrat du lieu, sauf les cas d'infraction aux lois de police et d'ordre public, tels que : voies de fait, vol, adultère, actes dont la répression et le châtiment appartenaient à ce magistrat.

S'il y avait eu sang versé, la peine était de soixante sous, dont partie à titre d'amende pour le seigneur, et partie à titre de dommages-intérêts pour celui qui avait été frappé; s'il n'y avait pas eu de sang versé, la peine était de six sous, qui se partageaient par moitié entre la justice et l'offensé.

Si quelqu'un appelait un autre voleur, serf, puant, parjure, lépreux, traître, et que plainte en fût portée au magistrat de la ville, la peine était de six sols, dont trois pour le seigneur et trois

pour l'injurié. Le vol était puni de peines qui étaient quelquefois très sévères; l'accusation de servage portait atteinte à la liberté de celui à qui on l'adressait, et pouvait engager un seigneur à le revendiquer sur témoignage; le puant ou punais était évité par ses semblables comme un être immonde; le parjure était indigne de foi en justice et ailleurs; le lépreux était séquestré de la compagnie des hommes et placé dans un hospice; le traître était considéré comme un homme dangereux pour la vie, la liberté, les intérêts d'autrui. Voilà pourquoi ces injures étaient réputées graves et désignées plus particulièrement que d'autres.

« Si quelqu'un est convaincu de vol, ses biens et son corps seront à la volonté et à la commisération du seigneur. » Cet article ne renfermait pas d'autres explications. Les nombreuses circonstances qui accompagnaient le vol, dans la valeur de l'objet, dans la position de la personne volée, dans la qualité du lieu où il avait été accompli, dans les moyens employés pour le commettre, ouvraient le champ à une foule d'appréciations qui auraient nécessité un code complet, et que le juge s'était réservées, en s'aidant des coutumes et de l'équité.

La peine de l'adultère consistait, pour l'homme et la femme coupables, à courir nus d'un bout de la ville à l'autre. S'ils s'y soumettaient, ils n'étaient inquiétés ni dans leurs biens, ni dans leurs corps. Il paraîtra singulier, au premier abord, qu'une pareille pénalité ait été admise par des moines. Elle prouve évidemment que ces usages s'étaient établis sans leur participation directe et qu'ils n'avaient fait que les reconnaître. Cette peine de l'adultère, en usage chez les anciens Germains, avait été introduite par les Burgondes dans les provinces de la Gaule qu'ils soumirent à leur domination. A Agen, les deux complices couraient la ville attachés ensemble. A Bayonne, on y joignait le bannissement. Dans les coutumes d'Aigremont, d'Alais, de Saint-André près Avignon, les coupables, après leur course honteuse, étaient battus de verges, etc. On retrouve la même pénalité dans la Dombe et la Bresse, à Bâgé, Bourg, Meximieux, Miribel, Ceyzériat et ailleurs. Quant à la nudité infligée aux coupables, nous pensons

qu'il ne faut pas la prendre à la lettre, et qu'on y mettait au moins la même réserve que dans la coutume de Saint-André près Avignon [1]. D'ailleurs, dans la plupart des localités que nous venons de citer, on pouvait s'en racheter au moyen d'une amende, et il en était sans doute de même à Cluny. Quoi qu'il en soit, l'oubli de la faute était recommandé, dans l'article suivant, d'une manière expresse : « Si quelqu'un, dans la suite, leur reproche leur crime » ou la peine de leur crime, et qu'une plainte soit formée contre » lui, la peine sera de trois sols pour le seigneur du lieu et de » trois sols pour l'injurié. » [2]

Les articles suivants avaient pour objet la transmission de la propriété par testament, ou *ab intestat*. La disposition faite par quelqu'un de ses biens devait être respectée, pourvu qu'elle ne fût pas contraire au droit romain, qui était le droit de la localité en matière de contrats. Quand une personne mourait sans avoir testé, son parent le plus proche, dans la ligne directe ou collatérale, héritait de lui, le faisait ensevelir et donnait une offrande à l'église pour le bien de son ame. Comme il était d'usage d'insérer dans les testaments des legs pour une œuvre pieuse, il y en avait peu qui n'en renfermassent un ou plusieurs au profit d'un monastère, d'une église, soit afin de racheter les péchés du défunt, soit afin d'obtenir le droit de sépulture. On sait d'ailleurs que les testaments considérés comme un acte religieux, avaient passé dans la juridiction des tribunaux ecclésiastiques, et les dispositions que nous venons de citer ne faisaient que rappeler à cet égard la législation de l'Église.

Telles étaient les principales conditions des franchises accordées par saint Hugues aux habitants de Cluny. Elles supposent l'existence d'une justice secondaire placée au-dessous de la justice seigneuriale de l'abbé. Cette justice était rendue par un laïque, et

[1] Pudibundis feminæ coopertis.

[2] V. Tacite, Mœurs des Germains, ch. XIX. — Ducange, au mot Adulterium. — Michelet, Origines du Droit, p. 388. — Coutumier général, t. II, p. 99 et 719. — Marca Hispanica, in-f°, p. 1240. — Laferrière, Hist. du Droit franç., t. V, p. 211 et 572.

des citoyens étaient chargés de défendre les privilèges communs. C'est ce qui résulte évidemment de cette réunion d'élus qui délibérèrent les articles de la charte que nous venons de citer, et qui les présentèrent à l'approbation de l'abbé Étienne. D'après l'article premier, la qualité de citoyen semble avoir été attachée à celle de membre de la paroisse, et les habitants restaient probablement sous la tutelle et l'administration du curé. Dans une transaction, passée en 1378, entre les habitants et les religieux, au sujet de la monnaie avec laquelle les premiers devaient payer un cens dû aux seconds, le curé de Saint-Mayeul qui était chapelain de l'abbé, figure au premier rang parmi les bourgeois, et quelques-uns d'entre eux sont qualifiés de prévôts (*præpositi*).

Il est donc présumable que l'Église conservait l'administration des intérêts même temporels. Les habitants jouissaient seulement de la liberté civile, de la faculté de s'assembler pour la maintenir et pour en demander au besoin l'extension. Ils étaient exempts de la taille et des corvées; ils pouvaient acquérir des biens, en disposer par testament, succéder même en ligne collatérale, sortir de la commune, se marier sans la permission du seigneur; mais celui-ci s'était réservé les droits qui constituent la souveraineté, la haute justice, les droits de basse justice cédée aux habitants, une partie des amendes en matière criminelle, un cens pour acquérir le droit de bourgeoisie, un autre sur les maisons et les héritages ruraux, la banalité des fours et des moulins, le banvin, la location des places et loges pendant les foires et marchés, le droit de déshérence au profit de l'Église, et même le droit de mener les bourgeois à la guerre pour la défense des intérêts de l'abbaye, droit dont les religieux n'usaient jamais ou fort rarement. [1]

Les chartes de liberté communale sont, comme on le sait, très rares au onzième siècle, et ne deviennent fréquentes que dans le suivant. On peut donc assurer que la commune de Cluny, au temps de saint Hugues, fut une des plus anciennes de France. Toutefois, pour rester dans le vrai, sa liberté semble avoir été moins

[1] Chavot, mémoire cité, p. 85 et suiv.

complète qu'ailleurs. Une charte de 1188, donnée par l'abbé Hugues de Clermont « *au chapitre de Cluny avec l'assentiment de tout le couvent,* » atteste l'impuissance des habitants à rien changer à leurs usages, sans l'octroi de l'abbé, de qui seul émanait la puissance législative. Cette charte introduisit, contrairement au droit canonique, et par imitation du droit romain, le bénéfice de la prescription trentenaire, en faveur de celui qui avait possédé une chose paisiblement par lui-même ou par autrui. Ni le monastère, ni un particulier ne pouvait, dans ce cas, faire admettre en justice sa réclamation. Elle protégeait, contre une poursuite en complicité de vol, l'individu qui, ayant acheté un objet provenant de vol et de rapine, affirmait par serment l'avoir acheté de bonne foi du voleur au marché commun. Elle réservait au seigneur, en cas de non-paiement des cens qui lui étaient dus annuellement, la faculté de faire prendre un gage par ses sergents et de le vendre au bout de sept jours. Si le débiteur ne possédait rien qui pût servir de gage, le seigneur pouvait s'en prendre à sa possession et la faire rentrer dans son domaine jusqu'à libération. Elle interdisait aux habitants de Cluny de se faire assister par des légistes dans les contestations qu'ils avaient entre eux, et qui, « *selon les bons usages de la ville,* » devaient être terminées par les juges. Il n'y avait d'exception que pour le forain qui plaidait contre un habitant, et qui amenait lui-même un avocat afin de défendre sa cause. La même charte ratifiait, pour la paix et la prospérité de la ville, tout ce que les abbés Hugues de Semur et Étienne de Boulogne avaient concédé aux bourgeois par titre authentique. [1]

Ainsi, les habitants de Cluny restaient toujours sous une dépendance étroite vis-à-vis de l'abbé; ils ne pouvaient faire un pas sans être guidés par lui. Il est facile de s'en expliquer les motifs. Le bourg était la création des moines; c'étaient eux qui avaient développé, qui entretenaient le commerce et l'aisance parmi les habitants, dont la majeure partie se composait de commerçants et d'artisans. Dans les temps de disette, de

[1] Chavot, mémoire cité, p. 82.

malheurs publics, un grand nombre d'entre eux vivaient des aumônes et des secours du monastère. On peut du reste affirmer, sans craindre de se tromper, qu'il y avait plus d'intelligence, de sagesse, de dévouement au bien public dans les abbés et dans les moines, que dans les bourgeois les plus capables. L'abbaye était une institution trop grande pour admettre à côté d'elle, non pas un pouvoir rival, mais seulement indépendant. Il en résulta un régime, dont il est difficile de préciser toutes les conditions, mais dont nous croyons pouvoir donner une définition exacte, en disant que la commune resta la pupille de l'abbaye. Du reste, les villes et les villages voisins n'étaient pas, à beaucoup près, dans une situation aussi favorable. Mais, à la longue, l'exemple des moines détermina les seigneurs à accorder à leurs sujets des droits de différentes sortes. Il était de leur intérêt d'attirer des habitants sur leurs baronnies, par la diminution des charges, par des mesures propres à assurer le maintien de l'ordre, la protection des propriétés et des personnes. Dans le cours du treizième siècle, ces franchises locales se multiplièrent dans les villages du Mâconnais et du Chalonnais; elles devinrent encore plus nombreuses dans les siècles suivants. [1]

Les constructions civiles du bourg de Cluny se développèrent autour de l'abbaye de la même manière que se développèrent les libertés municipales, c'est-à-dire sans plan préconçu. Les premières semblent être l'image des secondes. Il n'existe aucune régularité dans les rues, qui ne sont, ni tracées en ligne droite, ni égales en largeur, ni coupées à angle droit. Les places et les parvis des églises n'offrent pas plus de symétrie. On y voit encore debout vingt-cinq à trente maisons du douzième siècle, dont l'architecture est empruntée au style de l'Église. Elles étaient évidemment la propriété ou la demeure de commerçants et d'artisans qui étaient en rapport habituel avec le public. Au rez-de-chaussée s'ouvre une

[1] La plupart de ces chartes sont perdues. On peut citer toutefois celles de Tournus, concédée par l'abbé Étienne, en 1202 ; de Cortevaix, par Jocerand, seigneur de Brancion, en 1236 ; de Prissé, par Séguin, évêque de Mâcon, en 1243, etc. Voy. Canat, Documents pour servir à l'Histoire de Bourgogne, in-8°, t. I, p. 190.

large baie ogivale, quelquefois en arc surbaissé en forme de portail, qui servait de boutique. A côté d'elle, une petite porte, fermée à son sommet par un linteau en pierre, donne accès dans un escalier droit, éclairé par un *oculus* carré, qui conduit à l'étage supérieur. Au-devant de cet étage, règne souvent une galerie éclairée par une suite d'arcades romanes. Ces antiques demeures semblent rappeler une vie de travail, d'aisance et de sécurité. Les principaux corps de métiers étaient sans doute à Cluny, comme ailleurs : les apothicaires, les blanchisseurs, les bouchers, les boulangers, les cabaretiers, les chirurgiens-barbiers, les cordonniers et savetiers, les gantiers, les maçons, les marchands de drap, les maréchaux, les serruriers, les tissiers en toile.

Le régime municipal sous lequel vivaient les bourgeois de Cluny, leur était du reste commun avec un grand nombre de localités en France. Il se composait de deux éléments que l'on trouve souvent réunis ensemble : le municipe et la paroisse. « Tous deux s'accordant sur la fin et sur les moyens, dit M. Béchard, aspiraient » à la concorde et cherchaient à donner satisfaction aux besoins » de la vie spirituelle et matérielle. Le *parochus* et le *burgensis* » contractent une alliance si étroite, qu'il est presque impossible » de les distinguer, et on ne sait lequel des deux a la priorité. » Tandis que, dans les villes, les corporations d'ouvriers concou» rurent principalement à l'émancipation des serfs, dans les » communes rurales ce fut surtout l'influence ecclésiastique et » paroissiale. » De là un régime municipal ecclésiastique qui fut intermédiaire entre le régime municipal romain et celui du moyen-âge. [1]

Mais, à Cluny en particulier, ce régime se développa sous l'influence des immunités du monastère, et on pourrait lui donner le nom de régime municipal monastique. Ces immunités, placées sous la sauvegarde et la protection du saint-siège, existaient également, nous l'avons vu, dans un grand nombre de prieurés clunisiens, tels que : Souvigny, Paray, la Charité, Saint-Étienne de Nevers, Monstierneuf de

[1] Béchard, Histoire du Droit municipal au moyen-âge, t. I, p. 3, 4, 51, etc.

Poitiers. Elles avaient été souvent réclamées par les abbés aux fondateurs, comme une des conditions de leur fondation. Les chartes et les bulles qui les établissent demanderaient une étude particulière, et il est impossible d'embrasser l'ensemble de l'émancipation communale, sans tenir compte de ces titres, dont la collection, jusqu'ici négligée, formerait un des monuments les plus curieux de l'histoire du tiers état. Quoi qu'il en soit, dans certaines villes, dans celles surtout qui conservaient quelques restes des anciens municipes, leur coexistence avec ces derniers contribua à hâter rapidement la révolution communale des onzième et douzième siècles. Voilà pourquoi, en parlant des abbayes et des prieurés qui, grâce à la réforme de Cluny, répandirent la prospérité autour d'eux, nous avons souvent rappelé les franchises dont jouirent plus tard les populations qui les avoisinaient; elles en furent en partie redevables aux religieux.

Ces derniers concoururent encore à l'affranchissement communal par une autre voie. Cet affranchissement avait, comme on le sait, pour but principal de protéger les habitants contre les vexations des seigneurs. « Toutes les stipulations contenues dans les chartes » des onzième et douzième siècles, dit l'auteur que nous venons » de citer, portent un caractère de garantie donnée aux principes » de liberté contre la tyrannie féodale; tout y respire la protection » du faible contre le puissant, et c'est ce qui explique le caractère » éminemment chrétien de l'affranchissement des communes. Or, » la Trève de Dieu tendit au même but d'émancipation, et plusieurs » publicistes ont remarqué le synchronisme qui existe entre les » actes des conciles qui la constituent et les concessions de chartes » faites à un grand nombre de communes. Les seigneurs, à qui la » guerre était désormais interdite, virent l'obéissance du vassal » s'arrêter devant un nouveau serment qui modifia le serment » féodal. De nouveaux droits naissent et se développent. Des » arbitres, pris en général parmi les évêques ou les hommes » commis par eux, s'interposent, sous le titre de jurés de la paix, » entre les seigneurs et les vassaux; les rois interviennent, et c'est » à leur initiative, secondée par le concours des évêques, des abbés,

» des seigneurs et des bourgeois, que sont dues ces institutions de » paix et d'amitié, synonymes des communes et des corps électifs » qui les gouvernent. Quelques chartes de villes, données par les » rois, reçoivent le nom d'*institutions de paix ou chartes d'amitié.*»[1]

Cette grande association de la paix et de la Trève de Dieu, qui assura la liberté du travailleur et qui exerça une active influence sur les progrès du travail, trouva donc son complément naturel dans la juridiction communale. Il nous suffira de rappeler à ce sujet la part que prit saint Odilon à la promulgation de la Trève. Plus tard, nous verrons Pierre-le-Vénérable se porter comme médiateur entre l'abbé et les bourgeois de Vezelay. Partout, du reste, les abbés de Cluny et leurs disciples les plus éminents se montrèrent les hommes de la conciliation. Ce fut là un des traits saillants de leur caractère, dans lequel on ne rencontre rien qui approche de l'exagération, de l'esprit de parti, de la résistance obstinée. C'est à leur amour pour la concorde, à leur zèle pour la protection et le soulagement des opprimés, à leur haine et à leurs protestations contre la tyrannie féodale, qu'ils durent le respect et la sympathie des populations. Ils étaient ses défenseurs naturels; ils avaient avec elles un intérêt commun, celui de la paix et de la charité. Comment ils contribuèrent à adoucir la cruauté des hommes puissants, à soulager les maux de ceux qui souffraient, comment ils s'efforcèrent de rapprocher entre elles les différentes classes de la société, nous l'avons dit ou du moins laissé entrevoir dans les pages qui précèdent. Par cette influence bienfaisante et civilisatrice, ils préparèrent encore indirectement cet affranchissement communal qui fut un des évènements les plus considérables de leur époque.

[1] Béchard, Histoire du Droit municipal au moyen-âge, t. I, p. 191 à 195.

L'ART CLUNISIEN.

CHAPITRE Ier.

Construction de la basilique de Cluny. — Sa description. — Les lieux réguliers. — Manuscrit de Farfa. — Trésor de l'abbaye.

En 1089, saint Hugues était dans la soixante-cinquième année de sa vie et dans la quarantième de son administration; mais sa santé vigoureuse ne se ressentait pas des atteintes de l'âge. Il conservait la même activité dans la direction spirituelle de l'ordre et dans la gestion de ses affaires temporelles. Une extrême sobriété maintenait intacte cette énergie du corps et de l'esprit dont il se prévalait pour augmenter ses privations et pour redoubler de zèle. Ce fut dans cette robuste vieillesse qu'il entreprit une des plus grandes œuvres de sa vie, celle d'agrandir les bâtiments conventuels et de reconstruire l'église du monastère. La petite et primitive église, bâtie par saint Odon, devenue insuffisante sous ses successeurs, avait été convertie, du temps de saint Mayeul, en une chapelle ou oratoire qui était placé au milieu du cimetière. Ce dernier en fit édifier une plus vaste, que saint Odilon répara et probablement agrandit, et qui subsista, jusqu'à la destruction de l'abbaye, à côté de la basilique de saint Hugues, sous le nom de Saint-Pierre-le-Vieux. Odilon avait également donné aux lieux réguliers des développements considérables; mais tous deux n'étaient plus en rapport avec le nombre des moines qui peuplaient Cluny et avec la dignité de l'ordre. [1]

[1] D. Martène, dans le Voyage littéraire de deux Bénédictins, dit qu'au dix-septième siècle cette église primitive, placée au milieu du cimetière, était très petite. Quant à Saint-Pierre-le-Vieux, attenant à la grande basilique, il était en ruine, mais remarquable par son abside et ses tombeaux.

Il était impossible, d'après l'esprit du temps, que l'exécution d'un semblable projet, un des plus grandioses que le génie de l'homme ait réalisé, ne fût pas accompagnée de circonstances miraculeuses. Au moment où les religieux se trouvaient le plus à l'étroit dans les anciens bâtiments, un abbé de la Balme, nommé Gonzon, que la paralysie avait obligé à prendre sa retraite à Cluny, vit apparaître, pendant la nuit, saint Pierre, saint Paul, et le premier martyr saint Étienne. « Hâte-toi de te lever, mon frère, » lui dit le prince des Apôtres, et rapporte les ordres que voici à » Hugues, abbé de ce monastère. Il nous est pénible de voir une » aussi grande multitude de frères tenir à l'étroit dans l'enceinte » de notre basilique, et nous voulons que l'abbé en édifie une » plus vaste. Qu'il ne prenne aucun souci de la dépense; nous » y pourvoirons en entier. Voici le signe que je te laisse en témoi- » gnage de la vérité de mes paroles : dès que tu te seras acquitté » de ta mission, tu te sentiras guéri du mal que tu éprouves, et si » l'abbé diffère d'obéir à mon ordre, il en sera frappé à son tour. » En achevant ces mots, saint Pierre tendit à terre des cordeaux pour indiquer les dimensions de l'édifice. Il donna à Gonzon d'autres explications sur l'appareil et la nature des matériaux, sur les proportions, les ornements et le style, en lui recommandant de les graver fidèlement dans sa mémoire. C'est d'après ce plan descendu du ciel que saint Hugues commença la basilique, dont la grandeur et la beauté ont fait dire à Hildebert du Mans, que s'il était possible aux habitants des demeures célestes de se plaire dans une demeure construite par la main de l'homme, celle-ci serait devenue le promenoir des Anges *(deambulatorium Angelorum)*. [1]

Un moine en fut l'architecte, ou comme on disait alors le cimenteur; c'était un ancien chanoine de Liège nommé Etzelon. Il avait renoncé à ses titres, à sa prébende, à sa réputation dans le monde, pour venir prendre l'habit religieux à Cluny où il rendit plus d'un service; car, théologien érudit, orateur habile, éminent artiste, en même temps qu'il dota le monastère d'un nouveau

[1] Hildeberti, Vita S. Hugonis, c. vi.

temple, il forma l'esprit des religieux par de savantes leçons, et il écrivit la Vie de saint Hugues. [1]

La plupart des rois de l'Europe, dont l'admiration pour Cluny était unanime, une foule de seigneurs et d'évêques, contribuèrent par leurs offrandes à l'édification de la basilique. Les maisons et les prieurés de l'ordre apportèrent leur contingent. De simples fidèles s'empressèrent d'offrir des dons; des ouvriers, des manœuvres, des laboureurs, fournirent gratuitement leur travail et celui de leurs bêtes de trait ou de somme. Mais, au-dessus de tous ces bienfaiteurs, les religieux plaçaient Alonzo VI, roi de Castille, et Henri I[er], roi d'Angleterre. Alonzo, qui devait la prise de Tolède à l'intervention d'Eudes, duc de Bourgogne, parent de saint Hugues, et, à cet abbé, son mariage avec Constance de Chalon; Alonzo, qui livrait les églises de ses États aux moines de Cluny, non content de leur payer un cens annuel de deux mille pièces d'or, fit encore passer des sommes considérables pour la continuation de l'édifice. Hugues, en reconnaissance « des bienfaits » incessants de ce fidèle ami, à qui, sous ce rapport, aucun prince » dans les temps anciens ou dans les temps modernes n'était » comparable, » fonda pour lui des aumônes et des prières spéciales dans l'ordre entier. Pendant sa vie, on chantait chaque jour, à son intention, à l'office de tierce, le psaume *Exaudiat*, et, à la grand'messe, une oraison. Le jeudi-saint, on lavait les pieds de trente pauvres et on les nourrissait. Le jour de Pâques, on en nourrissait cent autres. Chaque jour, à la table principale du réfectoire, on servait le dîner du roi comme s'il eût été présent, et on le donnait aux pauvres. Hugues lui attribua dans la nouvelle basilique un des principaux autels, et il avait part à toutes les messes qu'on y célébrait. Après sa mort, on devait chanter, pendant un an, une messe quotidienne à cet autel pour le repos de son ame. Son anniversaire était célébré avec la même solennité que celui de l'empereur Henri-le-Noir et de l'impératrice Agnès. Toutes les cloches sonnaient pendant les vêpres et la messe;

[1] Petri Vener., liv. III, ep. 2.

douze pauvres étaient nourris durant sept jours, et une coupe de vin supplémentaire était donnée aux religieux, qui recevaient du gardien de l'église une réfection abondante. La reine Constance avait une participation dans ces bonnes œuvres [1]. Quant à Henri I[er], Guillaume de Jumièges, dans la longue énumération de ses bienfaits envers les monastères, prétend que l'église de Cluny fut construite, en grande partie, à ses frais, et Pierre-le-Vénérable le place après Alonzo. [2]

La basilique de Cluny, dont le chœur fut commencé sous saint Hugues, ne fut dédiée qu'en 1131, sous Pierre-le-Vénérable, par le pape Innocent II. Elle était la plus vaste du monde chrétien, et, à l'exception de Saint-Pierre de Rome, aucune ne l'a surpassée ou même égalée en étendue. Elle mesurait plus de quatre cent dix pieds de long et présentait la forme d'une croix archiépiscopale, c'est-à-dire qu'elle avait deux transepts; c'était le signe de sa suprématie comme chef d'ordre sur les abbayes qui lui étaient soumises.

Elle était située en avant des bâtiments conventuels, sur la pente d'un coteau sur lequel s'élevaient les maisons de la ville. Elle était orientée selon l'usage des églises chrétiennes. Un vaste mur d'enceinte, dont il est fait plusieurs fois mention dans la Vie des abbés, environnait l'abbaye. Mais, au-devant du parvis de l'église, s'ouvrait dans cette enceinte, pour donner accès aux laïques, un double portique, composé de deux arcades à plein cintre qui existe encore aujourd'hui. Chacune d'elles présente deux colonnes cannelées, appliquées contre les pieds-droits et surmontées d'un chapiteau roman. Leurs archivoltes sont ornées de différentes sculptures. A droite et à gauche, ainsi qu'au milieu, s'élève un pilastre cannelé avec chapiteau à feuilles d'acanthe. Le tout était autrefois couronné par une galerie de dix ouvertures, dont la disposition et le style paraissent empruntés à la galerie de la célèbre porte antique d'Autun, connue sous le nom de Porte d'Arroux.

[1] Statuta S. Hugonis, dans Migne, Patrol. latine, t. CLIX, p. 945.
[2] Willelmi, Calculi Gemeticensis, Hist. norm., liv. VIII, ch. XXXII.

Après avoir franchi un vaste parvis, on descendait, par cinq larges degrés semi-circulaires, dans une sorte de terre-plein, au milieu duquel s'élevait une grande croix de pierre. Deux autres rampes d'escaliers droits, de trente-six pieds de largeur, interrompues par un premier palier, conduisaient à un second plus large que le précédent, et qui était pourvu à droite et à gauche de rampes latérales. Là, se dressaient deux grandes tours carrées en saillie, flanquées de contre-forts droits, et percées, au premier et au second étages, de baies longues, étroites, à plein cintre, avec une archivolte à bandeau saillant. Leur sommet crénelé était surmonté d'une flèche pyramidale. Elles portaient cent quarante pieds de hauteur et quarante-un de largeur. Celle du midi servait d'auditoire pour la justice et de prison ; celle du nord de dépôt aux archives. [1]

Le portail, compris entre les deux tours, était très enfoncé, haut de vingt-six pieds et large de seize. « Chacun de ses jambages était orné de quatorze colonnes isolées. Les deux premières de chaque côté étaient tronquées pour laisser place à » des statues en pierre de saint Jean-l'Évangéliste et de saint » Étienne, hautes toutes deux de six pieds. Une statue de saint » Pierre était dressée sur le fût de la colonne qui formait le trumeau du portail. Les battants des portes étaient de bois sculpté, » et couverts de trente figures en relief. Au-dessus du portail, on » voyait les figures en pierre de la Vierge et de deux anges. Les » derniers degrés du grand escalier, l'espace compris entre les » deux tours, au-devant du portail, et le portail lui-même, étaient » recouverts d'un lambris peint qui les défendait des injures de » l'air. Au-dessus de ce dernier, s'ouvrait une grande rose romane » de trente pieds de diamètre, en pierre de grès, finement taillée et » sculptée. Elle se composait de vingt branches qui naissaient » d'une autre rose plus petite, formant le centre de la première. » L'encadrement de la rose et tous les accessoires étaient romans

[1] C'était l'usage de placer les archives dans une tour ou lieu fortifié. Au prieuré de Saint-Martin des Champs, cette tour était au centre des bâtiments un moine était préposé à leur garde et en avait la clef.

» et à plein cintre. Elle était surmontée de la figure d'un moine » bénédictin, en aube, l'encensoir à la main.[1]

» On pénétrait par le portail dans une église, longue de cent » dix pieds, large de quatre-vingt-un, haute de cent dix-huit, » divisée en une nef principale et en deux collatéraux. L'intérieur » présentait trois étages d'architecture : le premier se composait » d'un grand arc en ogive, en cinq travées, supporté par d'énormes » piliers carrés, décorés sur chacune de leurs faces par des pilastres » cannelés. Du chapiteau des pilastres partait un faisceau de » quatre colonnettes qui aboutissaient à une large frise, un peu » plus haut que la pointe de l'ogive. De cette frise jusqu'à la » naissance de la voûte, on voyait s'élancer une autre colonne » saillante des deux tiers, et flanquée elle-même de deux colon- » nettes. A peu près à moitié de la hauteur de ces trois dernières » colonnes, et, passant sur elles par un ressaut, une corniche, sou- » tenue par des consoles, courait le long de la grande nef. Au- » dessus de cette corniche, s'ouvrait une seule fenêtre par chaque » travée ; au-dessous, régnait une galerie composée de quatre » arcatures cintrées, enfermées deux à deux dans un plus grand » cintre. Les corniches, les couronnements, les frises de ces » divers étages, les chapiteaux des colonnes et des pilastres étaient » décorés de fleurs, d'oiseaux, de figures capricieuses, d'animaux » monstrueux. La grande voûte en arête avait près de cent pieds » d'élévation ; vingt-deux fenêtres éclairaient cette église. Tous les » arcs de cette construction étaient en tiers-point, les fenêtres » seules étaient fermées par des pleins cintres.[2]

En entrant dans cette vaste nef, on se croyait au premier abord dans la basilique ; mais ce n'était pas elle ; ce n'en était que le vestibule. Il ne datait pas du temps de saint Hugues ; car il fut

[1] Lorrain, Essai historique sur l'abbaye de Cluny, in-8°, 1839, p. 77 et suiv.

[2] Lorrain, Essai historique sur l'abbaye de Cluny, in-8°, 1839, p. 77 et suivantes. M. Albert Lenoir, Architecture monastique, t. II, p. 87, et Viollet-le-Duc, Dictionnaire d'architecture, t. VII, p. 268, ont publié une vue intérieure de l'avant-nef de Cluny.

achevé en 1225 sous l'abbé Roland de Hainaut, et l'usage paraît s'en être introduit dans l'ordre vers le milieu du douzième siècle. C'est du moins à cette époque que remontent les plus considérables, telles que ceux de l'abbaye de Vezelay, des prieurés de la Charité, de Saint-Eutrope de Saintes, de Romain-Moutier, etc.

On s'est demandé quel était l'usage de ces avant-églises, et on a pensé qu'elles pouvaient être destinées à ces pénitents, à ces criminels, accueillis en vertu du droit d'asile, qui se réunissaient autrefois sous le porche des basiliques, et pour lesquels on célébrait la messe sur un autel rapproché de la porte même. On voyait dans le narthex de Cluny, près la première travée, à main gauche, contre la muraille, une chaire à prêcher et une table de pierre de quatre pieds de long sur deux pieds et demi de large, qui pouvait passer pour un autel du douzième siècle. Mais une semblable interprétation n'est pas suffisante pour expliquer l'étendue considérable de cette avant-nef. Elle était plutôt destinée à recevoir les pèlerins, les voyageurs et les hôtes, dont le concours était considérable à certaines fêtes de l'année, les habitants du voisinage, les vassaux et les serviteurs de l'abbaye, la suite des papes et des princes qui venaient y faire visite. C'était l'église extérieure ouverte à tous. Elle fut construite d'ailleurs à une époque où ces visites attiraient souvent une foule qui ne pouvait ni être admise dans la basilique monastique, ni laissée dehors. Il est probable qu'elle servait aussi pour certaines réunions auxquelles étaient admis les laïques, et que, selon un usage en vigueur dans la primitive Église, on y accomplissait certaines cérémonies, telles que la réconciliation des excommuniés et l'exorcisme. On y exposait également les reliques des saints à la vénération des fidèles [1].

A l'extrémité de cette avant-nef apparaissait l'ancienne façade de la

[1] Udalric, dans les Coutumes de Cluny, liv. I, chap. XLVI, observe que le nombre des religieux et des hôtes était si considérable, aux fêtes de Noël, que l'abbé, occupé à s'entretenir avec eux, ne pouvait prendre part à certaines occupations de la communauté. Voy. aussi à ce sujet l'explication donnée par M. Alb. Lenoir, Archit. monast., t. II, p. 77.

grande église avec sa porte principale. Cette porte à plein cintre, ayant vingt pieds de hauteur et seize de largeur, était décorée de huit colonnes, quatre de chaque côté, dont les intervalles étaient remplis par des ornements riches et variés. La première était sculptée en réseau, la seconde était torse, la troisième chargée de rosaces placées dans les cannelures, la quatrième unie et sans ornements. Au-dessus régnait un linteau d'un seul bloc, de trois pieds d'épaisseur. Il représentait probablement les vingt-quatre vieillards de la vision de saint Jean dans l'Apocalypse, bien que les descriptions ne relatent que vingt-trois figures [1]. Dans le tympan était sculptée une figure assise, de dimension colossale et d'un aspect majestueux, semblable à celle du tympan de la porte méridionale de Moissac : c'était le Christ, tenant d'une main l'évangile et bénissant de l'autre, le Christ docteur, dictant les divins oracles aux quatre évangélistes placés à ses côtés. Quatre anges, sur des nuages, supportaient, en l'embrassant, le médaillon ovale dans lequel le trône et la personne du Christ étaient encadrés. Une première archivolte, au-dessus de ce tympan, se composait d'une suite de petits cintres, dans chacun desquels était un ange en adoration, à l'exception de celui du milieu qu'occupait le Père éternel. Une seconde présentait des fleurs de campanule, à bords dentelés ; une troisième, des médaillons d'où sortaient des têtes variées de figure et d'expression. Le dessus était couronné par une galerie aveugle, composée d'arcatures légères, supportées par des pilastres cannelés. Celle du centre, la seule qui fût ouverte, éclairait une chapelle de Saint-Michel, pratiquée dans l'épaisseur du mur et qui formait dans l'intérieur de la grande nef un encorbellement de deux mètres de saillie, terminé en cul de lampe. Les deux arcatures voisines présentaient des niches vides ; le fond des huit autres était rempli de figures peintes d'abbés et de saints personnages. Sur la muraille comprise entre cette galerie supérieure et les cintres du portail, on avait sculpté en bas-relief quatre statues d'apôtres, d'environ cinq pieds de grandeur.

[1] Viollet-le-Duc, Dict. d'archit., t. I, p: 259. — Lorrain, ouvrage cité.

On montait par un double escalier en vis, caché dans le mur, à cette chapelle de Saint-Michel, qui était de forme circulaire, et dont l'autel regardait l'orient. L'église carlovingienne de l'abbaye de Saint-Gall offrait deux chapelles semblables, dédiées à saint Michel et à saint Gabriel. Il y en avait une également au-dessus des narthex de Payerne et de Tournus, éclairée de l'intérieur par une grande fenêtre, ainsi que dans d'autres églises de l'ordre. Ces deux archanges symbolisaient, comme on le sait, le triomphe sur le démon, l'extermination des vices ; ils étaient les gardiens d'un temple où les suggestions du démon et les vices ne devaient pas avoir accès.

En franchissant la porte centrale que nous venons de décrire, on se trouvait dans la basilique. On avait descendu quarante marches depuis l'entrée extérieure de l'enceinte ; mais, l'église ne possédant pas de crypte, les architectes avaient su écarter toute humidité par des canaux souterrains qui allaient se décharger à l'orient dans les jardins de l'abbaye. Cette église comptait quatre cent dix pieds de long et cent vingt de large. Ce qui la caractérisait particulièrement, c'était, avons-nous dit, cette forme de croix archiépiscopale, composée de deux transepts, dont aucune autre église de France ne présente d'exemple [1]. Le premier transept était long de deux cents pieds et large de trente ; le second était long de cent dix pieds seulement, mais plus large que le premier. L'église se partageait en cinq nefs. La nef principale avait quatre-vingt-douze pieds de hauteur sous la voûte et cent neuf pieds sous la coupole. Cette voûte centrale, beaucoup plus élevée que celle du vestibule, offrait partout le plein cintre, et reposait sur trente-deux piliers massifs, de sept pieds et demi de diamètre. Ils étaient cantonnés de pilastres du côté de la grande nef, et, sur les trois autres faces, de colonnes engagées, qui ne montaient que jusqu'à la naissance des voûtes des collatéraux. Mais, dans les deux transepts, la disposition n'était plus la même ; les colonnes s'élan-

[1] La cathédrale de Salisbury, en Angleterre, fondée en 1220, offre une disposition semblable.

çaient d'un seul jet jusqu'à la grande voûte avec les piliers qu'elles entouraient, et formaient ainsi une voûte d'arête. Sur vingt-huit autres piliers d'un diamètre égal à ceux de la grande nef, s'appuyaient les deux sous-nefs qui portaient cinquante-cinq pieds d'élévation, et les deux bas-côtés hauts seulement de trente-sept. Les unes et les autres étaient voûtés à plein cintre, et l'édifice entier reposait sur soixante énormes piliers.

Les colonnes étaient ornées de chapiteaux romans qui présentaient une immense variété de fleurs, de feuillages, d'animaux, de sujets tirés de l'Écriture sainte, etc. [1]. Au-dessus des travées, régnaient deux rangs superposés de petites arcatures, accouplées par trois et conçues dans le style roman le plus pur. Les trois du rang inférieur étaient supportées par des pilastres, les trois supérieures par de petites colonnes. Les arches des travées qui ouvraient sur les collatéraux se faisaient remarquer par leur forme ogivale, quoique le reste de l'église fût à plein cintre. Des arcades en ogive, retombant sur des colonnes de marbre, rondes et légères, d'une hauteur de trente pieds et d'une sveltesse qui contrastait avec la masse imposante des piliers de l'église, fermaient le sanctuaire en forme d'ellipse. Cet emploi partiel de l'ogive ne constitue point une bizarrerie, car bien que le style ogival ne fût pas encore né, et que le plein cintre ait continué à régner longtemps après, on rencontre assez fréquemment à cette époque des traces de l'ogive naissante en Italie, en France et en Bourgogne; les architectes de Cluny l'employèrent dans les arcs collatéraux des églises de la Charité, Vezelay, Paray, Autun et ailleurs. Les deux sous-nefs, par un usage qui commençait à devenir fréquent, se prolongeaient autour du chœur, de manière à permettre d'en faire le tour; c'est ce qu'on appelait le *Deambulatorium*. Les deux bas-côtés se terminaient

[1] Un chapiteau, conservé aujourd'hui à Cluny, représente, sur une face, Adam et Ève dans le Paradis terrestre, recevant de Dieu la défense de toucher à l'arbre de la science; sur une autre face, Adam mangeant le fruit défendu, d'après le conseil du serpent enroulé autour de l'arbre. C'était sans doute une des premières pages de cette vaste iconographie qui reproduisait les principaux traits de l'Ancien et du Nouveau Testament.

au-delà du second transept par deux grandes chapelles, placées à la hauteur du grand autel. Sur la face orientale des deux transepts s'échelonnaient également plusieurs chapelles. Au centre de la croisée, s'élevait une vaste coupole sur quatre pendentifs qui supportaient le grand clocher. L'abside était terminée par cinq chapelles, voûtées en cul de four et éclairées chacune par trois fenêtres, disposition qui se représente dans la plupart des constructions clunisiennes. Plus de trois cents fenêtres à plein cintre, étroites et élevées, jetaient dans la nef principale, les collatéraux et les bas-côtés, cette lumière tempérée qui convenait à la majesté de l'édifice.[1]

Après en avoir saisi les lignes générales, si nous parcourons l'intérieur avec plus d'attention, voici ce que des souvenirs incomplets permettent de signaler dans son ornementation. A l'entrée de l'église, était placé un bénitier de marbre blanc, de grande dimension, composé d'une coupe supportée par une colonne cannelée, d'un travail remarquable, que l'on voit encore aujourd'hui à Paris, au musée de Cluny. Dans la vaste perspective qui se déroulait devant le regard, on n'apercevait pas d'autel avant le sixième pilier de la nef principale. Il y en avait deux de chaque côté, à cette hauteur, adossés contre les piliers de la nef et contre ceux des collatéraux. Entre le neuvième et le dixième, était placé, au milieu de la nef, le tombeau du Pape Gélase, mort à Cluny. Deux autels faisaient saillie de chaque côté contre le dixième, de manière à resserrer la vue du chœur et de l'autel principal. Les deux piliers corres-

[1] M. Viollet-le-Duc, Dict. d'archit., t. V, p. 70, assure que les fenêtres, malgré le climat variable de la Bourgogne, furent primitivement sans vitres et fermetures, qu'elles laissaient entrer librement l'air, et que ce fut seulement à la fin du douzième siècle que l'usage des vitraux s'introduisit dans l'ordre. M. Albert Lenoir pense, au contraire, que les églises monastiques possédaient des vitraux. M. Emeric David cite, d'après la Chronique de Saint-Bénigne de Dijon, un vitrail de cette église qui datait de sa restauration par Charles-le-Chauve. L'Angleterre, la Suède, venaient demander déjà, à cette époque, des peintres verriers à la France. Le manuscrit du moine Jean de Farfa, que nous citons plus bas, ne laisse aucun doute sur l'existence des vitraux dans les églises clunisiennes, vers le commencement du onzième siècle. Voy. Alb. Lenoir, Archit. mon., t. II, p. 90.

pondants des collatéraux possédaient également des autels. Le chœur occupait tout l'espace compris entre l'entrée du premier transept et celui du second. Quoique, à l'époque de la destruction de l'église, il ne renfermât que deux cent vingt-cinq stalles, il est probable que le nombre de religieux, qui était presque double sous saint Hugues et sous Pierre-le-Vénérable, avait obligé d'étendre leurs escabeaux en deçà, jusqu'au tombeau dont nous venons de parler, c'est-à-dire dans la seconde travée adjacente au premier transept.[1]

C'était contre les deux piliers de cette travée, et en arrière des autels, que devait s'élever un premier jubé, destiné à clore le chœur et à empêcher les laïques de voir les religieux, dont ils n'entendaient que les chants, et d'apercevoir l'autel, si ce n'est quand le rideau qui voilait la porte du jubé était tiré. On éleva, contre ces piliers, au-dessus des autels dont nous avons parlé, quatre grandes statues de bois peint, qui représentaient saint Mayeul, une tiare à ses pieds, en souvenir de la papauté qu'il avait refusée ; saint Hugues portant le modèle de l'église dans sa main droite ; saint Odon tenant son livre des Collations ; saint Odilon portant une croix. Ces attributs étaient accompagnés des armoiries de chacun des quatre abbés. Au milieu du chœur, étaient suspendues à la voûte, par des chaînes de fer, trois grandes roues ou couronnes, dans lesquelles brillaient, par un heureux mélange, l'airain, l'or et l'argent, chefs-d'œuvre d'art et d'élégance, au dire de Pierre-le-Vénérable. Leur pourtour présentait sans doute, comme celles de Saint-Remi de Reims, d'Aix-la-Chapelle, d'Hildesheim, des niches ou des tours, dans lesquelles étaient logées des statuettes d'argent, représentant des personnages bibliques, des saints, des personnifications des vertus. Des chandeliers étaient placés entre ces niches ou au-dessus, en nombre considérable, à raison de l'étendue du chœur qu'ils

[1] Selon saint Julien de Baleure, il mesurait, au seizième siècle, cinquante-cinq pas de longueur et renfermait onze-vingts sièges. Antiquités des Bourguignons, p. 453.

devaient éclairer. On y allumait des cierges aux cinq principales fêtes de l'année, aux jours de la Dédicace de l'Église et de la Toussaint. Pour les fêtes de moindre importance, on se servait d'un grand triangle ou herse de fer, auquel étaient suspendues des lampes en verre. [1]

Le grand autel était placé au-delà du second transept, dans la travée qui régnait entre ce transept et l'abside. Il devait être, selon l'usage du temps, en forme de table, très simple, supporté par une ou plusieurs colonnes. Il était probablement orné d'un rétable surmonté d'un baldaquin, comme celui qu'Odilon avait fait placer sur l'autel de Saint-Pierre-le-Vieux. Ce qu'il y a de certain, d'après le témoignage d'Udalric, c'est qu'on suspendait au-dessus une colombe d'or, dans laquelle on enfermait, sous une pyxide d'écorce, les espèces eucharistiques. [2]

A côté de l'autel s'élevaient deux piscines, composées d'une coupe qui était supportée par un élégant faisceau de colonnettes. Dans l'une on purifiait le calice; dans l'autre, le célébrant, le diacre et le sous-diacre, lavaient leurs mains après le sacrifice, et les eaux, que l'on versait au moyen d'une amphore, s'écoulaient par un conduit vertical qui traversait le fût, dans les fondations de l'église [3]. Une armoire, placée en face et doublée à l'intérieur

[1] Voy. la description de plusieurs roues de ce genre, dans Batissier, Art monumental, page 601, et celle des deux roues de l'église d'Hildesheim, aujourd'hui conservées, et fabriquées vers 1060 sous l'évêque Ezelon, dans le Bulletin monumental, et dans Albert Lenoir, Architecture monast., t. II, p. 137.

[2] Udalric donne à cette pyxide le nom de *pyxis cortica*. Dom Martène, De Antiquis Ecclesiæ ritibus, ainsi que d'autres auteurs, pensent que le mot *cortica* indique simplement que cette boîte, servant d'enveloppe aux espèces eucharistiques, était mince comme une écorce. Le même usage existait à Saint-Bénigne de Dijon. Voy. abbé Barraud, Notice sur les ciboires, dans le Bulletin monum., t. XXIV, p. 426.

[3] Ces piscines, destinées aux ablutions et dont parle Udalric au livre II, c. XXX des Coutumes de Cluny, étaient ainsi disposées, dit M Viollet-le-Duc, dans beaucoup d'églises abbatiales de Cluny et de Cîteaux. On les plaça plus tard dans des niches, sous des arcatures à plein cintre ou en ogive, et elles se combinèrent avec l'ornementation de l'édifice. Dict. d'arch., t. VII, au mot Piscine.

d'étoffe de soie, servait à serrer les vases sacrés, tels que le calice, le chalumeau et les autres objets nécessaires à la célébration des messes. A droite et à gauche de l'autel, Pierre-le-Vénérable fit suspendre à des chaînes d'argent deux reliquaires d'un cristal brillant, ornés d'or et de pierreries, qui renfermaient, l'un, un doigt du premier martyr saint Etienne, apporté à Cluny sous l'abbé Pons, l'autre, une dent de saint Jean-Baptiste. Devant l'autel, étincelait un candélabre de cuivre d'une grandeur immense et d'un rare travail, orné de cristaux et de bérils, construit, disait-on, sur le modèle de celui que le Seigneur commanda à Moïse pour brûler devant le Tabernacle, et qui est décrit dans le livre de l'Exode. Sa tige, haute d'environ dix-huit pieds, portait six branches, ornées de boules et surmontées de lys et de coupes; elle se terminait par le même ornement et formait la septième branche. Les quatre vers suivants, inscrits à sa base, donnaient le sens mystique attaché à sa forme et au nombre sept, que saint Augustin appelle le nombre de la loi de grâce, parce qu'il rappelle les sept dons du Saint-Esprit, les sept vertus, les sept sacrements : « Dieu a voulu nous donner lui-même la forme de » cet ouvrage, comme une règle de notre foi, comme un précepte » qui nous enseigne à connaître le Christ, du souffle sacré duquel » coulent à pleins bords les sept vertus, qui, dans tous, guérissent » tous les maux. » La reine Mathilde, épouse de Guillaume-le-Conquérant, avait fait don de ce candélabre à saint Hugues. [1]

Derrière le grand autel était l'autel matutinal, auquel les religieux chantaient la première messe, puis immédiatement au-dessous, le tombeau de saint Hugues. Les huit colonnes qui fermaient le sanctuaire derrière ce tombeau étaient en marbre. Trois de cipolin d'Afrique, et trois de marbre grec pentélique veiné de bleu,

[1] Bibl. Cl., col. 1640. — Cucherat, Cluny au onzième siècle, p. 109. — Crosnier, Iconographie chrétienne, p. 54.

Ad fidei normam voluit Deus hanc dare formam,
Qua quasi præscriptum doceat cognoscere Christum;
De quo, septenæ sacro spiramine plenæ,
Virtutes manant, et in omnibus omnia sanant.

passaient pour être très précieuses. Saint Hugues les avait fait amener d'Italie par la Durance et le Rhône. Leurs chapiteaux, sculptés avec toute la richesse et la variété de l'art roman, présentaient des ornements divers, des feuillages, des animaux, des sujets figurés.

Les chapelles principales étaient placées au-delà du pourtour ou *déambulatoire*, dans cinq voûtes en cul de four qui fermaient l'abside. D'autres s'échelonnaient au nord et au midi sur les deux transepts, de manière à continuer le rayonnement de celles du chœur. On en ouvrit plus tard de nouvelles, selon un usage devenu général, le long des bas-côtés et à l'extrémité des croisées. La plus remarquable fut, jusqu'au quinzième siècle, la chapelle de la Vierge ou de l'Abbé, dédiée en 1118, par Guy de Bourgogne, archevêque de Vienne. Pierre-le-Vénérable cite ses peintures, qui représentaient les miracles de Jésus-Christ, comme les plus élégantes qui existassent dans la Bourgogne [1]. Elle était placée à la hauteur du grand autel, à l'extrémité du second transept, et le cardinal de Bourbon la fit reconstruire au seizième siècle, avec toute la richesse de l'art gothique. On adossa, dès le principe, aux piliers de la grande nef et des collatéraux, un grand nombre d'autels consacrés à divers saints, et on couvrit le sol d'une foule de tombeaux. Vingt-six abbés de Cluny, des archevêques, des évêques, des princes, y furent ensevelis, avec des monuments et des épitaphes. Le tombeau de l'abbé Pons se voyait, à main gauche, dans la travée du grand autel, contre le mur du collatéral ; celui de Pierre-le-Vénérable, un peu plus haut, à main droite, contre le dernier pilier, au point où commençait la colonnade du sanctuaire. Ces tombeaux formaient autour du chœur une sorte de clôture, qui contribuait avec le jubé à en masquer de tous côtés la vue.

Au-dessus de l'arc triomphal était placé, selon un antique usage, un grand crucifix devant lequel les religieux, dans les processions, faisaient une station avant de rentrer au chœur. Le

[1] Petri Venerabilis, Opera, ed. Migne, p. 293.

Christ était en vermeil, plus grand que nature, portant une couronne royale en or sur la tête. Une immense peinture remplissant la voûte de l'abside représentait le Père éternel, haut de dix pieds, assis sur des nuages, ayant une main levée, l'autre posée sur le livre de l'Apocalypse fermé des sept sceaux. A ses pieds reposait l'Agneau sans tache. Cette composition gigantesque était accompagnée des figures ailées de l'ange, du lion, de l'aigle et du bœuf, symboles des quatre évangélistes. Elle se détachait sur un fond d'or orné de losanges, à l'imitation des anciennes mosaïques latines, avec une vivacité de couleur qui, jusque dans les derniers temps, avait conservé son éclat.

Telle était à l'intérieur, autant que des documents incomplets permettent de la reconstituer, la basilique de Cluny. L'immensité du vaisseau et la richesse de l'ornementation formaient un ensemble puissant, qui témoignait de la force et de la splendeur de l'ordre. Mais cette ornementation, prodiguée dans d'autres églises clunisiennes, sous l'influence du goût local, avec une plus grande profusion, ne s'éloignait pas dans la basilique d'une certaine sévérité. Ce qui frappait, avant tout, c'était la grandeur unique du temple, l'harmonie de ses proportions qui lui donnaient une sonorité remarquable, son heureuse disposition pour les cérémonies religieuses. En réunissant la longueur de l'avant-nef et celle de l'église jusqu'à l'extrémité du chœur, on trouvait cinq cent vingt pieds, et cinq cent cinquante-cinq, en calculant l'espace compris entre les deux tours de l'entrée. Saint-Pierre de Rome possède une longueur de cinq cent soixante-quinze pieds selon les uns, et de cinq cent cinquante-cinq suivant les autres; toutes les basiliques du monde sont infiniment éloignées d'atteindre ces dimensions. Saint-Paul de Londres, la plus grande après la métropole catholique, n'a que cinq cents pieds. [1]

[1] Voici d'autres dimensions données au dernier siècle. Longueur en œuvre, y compris le grand vestibule, 169 mètres; largeur de l'église, 35 m. 73; longueur du grand transept, 65 m.; largeur, 9 m. 74; longueur du petit transept, 35 m.; largeur, 10 m. et plus; la basilique sans le vestibule, 138 m. de longueur; le vestibule, 35 m. 73 de long, sur 36 m. 73 de large.

L'extérieur de l'église de Cluny n'était pas moins colossal et imposant. Les toits des bas-côtés, des collatéraux et de la grande nef, étaient superposés en retraite les uns aux autres, et le dernier atteignait à une hauteur considérable au-dessus de celui du narthex. Les murs de la grande nef étaient soutenus à l'extérieur par une série d'énormes arcs-boutants qui reposaient sur les murs des collatéraux. Ceux-ci s'appuyaient de la même manière sur les murs des bas-côtés, et ces deux étages d'arcs-boutants, qui ne furent, à ce que l'on croit, construits qu'au treizième siècle, pour empêcher la poussée des voûtes, donnaient au profil extérieur de l'édifice l'image de la solidité et de la puissance [1]. Afin de prévenir les incendies qui dévoraient si fréquemment à cette époque les plus belles basiliques, les tuiles creuses de la toiture, dont l'inclinaison était peu prononcée, comme dans les édifices du Midi, reposaient immédiatement sur des voûtes sans charpente.

Mais, ce qui frappait le plus la vue, c'était le transept principal et les trois clochers qui le surmontaient. Sa hauteur était la même que celle de la grande nef. L'absence de contreforts sur ses deux branches, permettait d'embrasser d'un coup-d'œil l'ensemble de ses trois étages de fenêtres romanes, en plein cintre allongé, groupées par trois et séparées l'une de l'autre par des pilastres à chapiteaux, qui se prolongeaient jusqu'à l'entablement à modillons carrés régnant sous le toit. A l'une de ses extrémités, au midi, s'élevait le clocher appelé plus tard *de l'Eau bénite*; à l'extrémité nord, le clocher des *Bisans* ou de Sainte-Catherine; au milieu, le grand clocher *du Chœur*. Les deux premiers, de forme octogone, contenaient chacun quatre grosses cloches; le troisième, de forme quadrangulaire, beaucoup plus large et plus élevé, en renfermait dix-huit. Leurs deux étages supérieurs étaient ornés d'un rang symétrique de fenêtres cintrées, groupées par trois, tantôt simples, tantôt accouplées, encadrées ou séparées par de légères colonnes à chapiteaux accompagnés de frises, de cordons, d'ornements divers.

[1] Il y avait autant d'arcs-boutants que de travées, c'est-à-dire onze, à partir de l'entrée de l'église jusqu'au premier transept.

Un seul, celui du midi, subsiste aujourd'hui avec une partie du transept; c'est l'unique débris qui soit resté de cette magnifique église. Le second transept, qui formait la branche supérieure de la croix, était moins long que le premier. La partie du milieu, qui était placée sur le prolongement de la grande nef, avait la même hauteur que cette nef elle-même et que les deux branches du premier transept; mais les deux parties, à droite et à gauche, s'abaissaient à la hauteur des collatéraux. Au centre s'élevait un quatrième clocher octogone, plus petit et plus simple que les précédents, appelé le clocher des *Lampes*.

Le chevet extérieur présentait un triple étage de constructions, appuyées contre le pignon de la grande nef qui se composait d'une façade de forme triangulaire, tronquée et surmontée, aux deux tiers de sa hauteur, par une autre façade plus petite et de même forme, dont le sommet aigu, portant une croix, s'élevait au niveau de la hauteur de cette nef. Contre ce pignon, qui était percé à droite et à gauche de deux rosaces, était appliquée la rotonde ou tribune, composée elle-même de deux hémicycles superposés l'un à l'autre. L'hémicycle supérieur, dont le toit se terminait en pointe, était percé de six fenêtres à archivoltes très ornées, et reposait sur le sommet tronqué de l'hémicycle inférieur, qui, plus vaste, couvrait toute la largeur du pignon. Ce dernier présentait deux étages de fenêtres, six grandes à l'étage du dessus, formant un ensemble ininterrompu, six plus petites à l'étage d'en bas, placées dans les intervalles laissés par les cinq chapelles en cul de four qui s'ouvraient dans l'abside. On retrouvait, dans la disposition et l'accouplement de ces fenêtres, le nombre trois ou ses multiples, nombre ordinairement usité dans les parties principales des églises de Cluny. Partout, excepté à l'étage supérieur de la rotonde, elles étaient séparées par des pilastres cannelés à chapiteaux, dont le style était un souvenir de l'art antique.

A côté de la basilique dont nous venons d'essayer, autant qu'il est possible, une description, deux autres églises demandent une mention succincte. L'une était celle qui avait été commencée sous Aymar, continuée et achevée par saint Mayeul; elle portait le nom

de Saint-Pierre-le-Vieux. Située à main gauche, sur la ligne où commençait la grande nef, elle présentait une façade encadrée entre deux tours; elle ressemblait, à côté de la basilique, qu'on nous pardonne cette expression, à un petit enfant à côté de sa mère, ou à un jeune rejeton au pied d'un chêne vigoureux. Sa construction, peu chargée d'ornements, rappelait les premiers développements de Cluny. Elle renfermait une abside remarquable, ainsi que des sépultures d'abbés et d'évêques [1]. Avant la construction de la basilique, l'abbé Hugues avait fait édifier une autre église dédiée à la Vierge, aux Saints, aux Martyrs « au très pieux et très doux père le bienheureux Odilon. » Elle fut consacrée, en 1064, par Achard, évêque de Chalon [2]. Elle était placée à droite de la grande église, touchait au petit cloître et au cimetière, dont elle formait un des côtés. On lui donna le nom de Sainte-Marie du Cimetière. Les religieux y achevaient certaines heures régulières, y faisaient des processions, et elle partageait avec la basilique les honneurs du culte. La petite église de Saint-Odon située, comme nous l'avons dit, au milieu du cimetière, tenait lieu de ces chapelles que l'on avait coutume d'y construire. On venait y prier pour les morts, et, par respect pour eux, une lampe allumée brûlait toute la nuit. [3]

Indépendamment de ces églises qui faisaient partie du cloître, d'autres furent bâties, à différentes époques, dans le bourg de Cluny pour servir de paroisses aux habitants. Une d'elles était placée sous le vocable de saint Mayeul et desservie par le chapelain de l'abbé. Une autre, qui existait en 1095 et qui fut reconstruite, entre 1158 et 1163, sous l'abbé Hugues de Montlhéry, par Léger, prieur claustral, était dédiée à saint Marcel; elle se composait d'une seule nef, nue comme les églises cisterciennes, et était surmontée d'un clo-

[1] Elle est désignée dans l'accord conclu, en 1063, entre Drogon, évêque de Mâcon, et Hugues, abbé de Cluny, par Pierre Damien, légat du Pape, sous le nom de *Beati Maioli, confessoris Christi Basilica*. Bibl. Cl., p. 509.

[2] Ann. Bened., t. IV, p. 661.

[3] On les remplaçait quelquefois par un édicule ou lanterne en pierre. Pierre-le-Vénérable, De Miraculis, liv. II, ch. xxv, donne la description de celle du prieuré de Charlieu.

cher octogone avec une belle flèche en pierre, dont la forme, les ouvertures, l'ornementation, étaient les mêmes que celles des clochers de la basilique. Un siècle et demi ou deux siècles plus tard, s'éleva une nouvelle église de Notre-Dame, d'un gothique fleuri du meilleur style, avec trois absides circulaires et un riche portail à voussures profondes, décoré de sculptures [1]. Il ne reste plus rien de la première; les deux autres sont encore debout. Nous ne parlerons pas d'une douzaine de petites chapelles qui furent édifiées dans le bourg ou sur son territoire, et qui, toutes, étaient à la collation de l'abbé de Cluny. [2]

Les remaniements que subirent, principalement aux quinzième et seizième siècles, les lieux réguliers, leur reconstruction vers le milieu du siècle dernier, leur démolition presque complète au moment de la Révolution, ont fait disparaître les vestiges qui restaient du temps de saint Hugues, et les contemporains n'en ont consigné par écrit que des souvenirs très incomplets. Au midi de l'église, et communiquant avec elle par une porte principale qui s'ouvrait à l'extrémité droite du premier transept, régnait un immense cloître, dont quelques arcades romanes existent encore aujourd'hui. Il était voûté, et ses colonnes élégantes, de même style que celles de la grande église, étaient surmontées de chapiteaux à feuilles d'acanthe et de vigne, qui se rapprochaient du galbe corinthien. Les arcs qu'elles soutenaient étaient à ogive naissante. Ce cloître occupait le centre des lieux réguliers, et donnait accès dans la salle capitulaire, le réfectoire, le chauffoir, le dortoir qui était situé au-dessus.

La Chronique de Cluny fait remonter au temps de saint Hugues la construction d'un immense réfectoire, placé au midi de ce cloître. Long de cent pieds et large de soixante, il contenait six rangs de tables en longueur et trois autres tables en tête, à savoir : celle de l'abbé, qui était la plus élevée, celle du grand-prieur à droite,

[1] Annuaire du départ. de Saône-et-Loire, 1855, p. 60. — Ann. Bened., t. IV, p. 10. — Viollet-le-Duc, Dict. d'archit., t. III, p. 188. — Bibl. Cl., p. 1660.
[2] Bibl. Clun., p. 1954.

celle du prieur claustral à gauche. Il était orné de peintures, retraçant les histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament, et des portraits des principaux bienfaiteurs de Cluny. A l'une des extrémités, une grande peinture murale représentait le Christ et le Jugement dernier. « Cet usage de peindre la scène du Jugement » dans les réfectoires de l'ordre de Cluny était fréquent, dit » M. Viollet-le-Duc. Il y a quelques années, on voyait les traces » d'une de ces représentations dans le réfectoire de l'abbaye » de Moissac, qui a été détruit depuis pour donner passage » au chemin de fer de Bordeaux à Toulouse. » Ajoutons à cet exemple, celui du réfectoire du prieuré de Charlieu; on voit encore aujourd'hui quelques fragments de ses fresques au musée de Cluny. [1]

Pierre-le-Vénérable, dans un de ses statuts, nous donne une idée de l'étendue du bâtiment destiné à l'infirmerie; il se composait d'un cloître et de cinq logements *(habitaculis)* réunis sous un même toit; c'était comme un petit monastère dans l'enceinte du grand. Il possédait son réfectoire, son dortoir, sa cuisine particulière. L'hôtellerie, également pourvue d'un réfectoire, d'un dortoir, de cuisines et d'écuries, était placée, selon l'usage, en avant et un peu à l'écart des lieux réguliers, et construite dans des dimensions considérables. Les Coutumes de Cluny font encore mention d'un petit cloître, bâti dans un lieu retiré, près de la bibliothèque, de l'infirmerie, du cimetière, et destiné sans doute aux malades, aux religieux qui voulaient écrire ou méditer. Elles parlent encore de la maison des novices, qui possédait un dortoir, un réfectoire et d'autres salles à l'usage des jeunes gens. Un grand monastère, et surtout celui de Cluny, était, comme on le sait, pourvu de tout ce qui était nécessaire à l'existence d'une petite société. Salles d'école, salle de bains, chauffoir où les moines venaient chercher un peu de chaleur après les longs offices de

[1] Refectorium stupendæ itidem molis, dit l'auteur du cinquième volume des Annales Bénéd., p. 252, en parlant du réfectoire de Cluny. — Voy. aussi Bibl. Cl., 1640. — Viollet-le-Duc, Dict. d'arch., t. I, p. 261. — Livret du musée de Cluny, p. 101.

l'hiver, pharmacie, boulangerie, magasins de grains, bâtiments destinés à loger les serviteurs, vergers, jardins, viviers ; ce n'est là qu'une énumération incomplète de ses dépendances. Pour donner une idée de celles de Cluny, il faudrait reproduire la description d'autres monastères contemporains, au risque de répéter des détails déjà connus et de tomber dans des erreurs d'application ; car le plan des constructions de l'abbé Hugues ne nous a pas été conservé.

Un document plusieurs fois cité, et qui date des premières années du onzième siècle, c'est-à-dire de la renaissance de l'art architectural, nous fait connaître la disposition générale des lieux réguliers et les dimensions qu'on leur donna de bonne heure dans les principales maisons de l'ordre. Le moine Jean, envoyé par Hugues, abbé de Farfa, pour recueillir les coutumes de Cluny, en 1009, sous Odilon, les consigna dans un manuscrit qui fait aujourd'hui partie de la bibliothèque du Vatican. Il contient des détails qu'on ne trouve pas dans les ouvrages de Bernard et d'Udalric. Le second livre commence par un chapitre sur la position et les dimensions des lieux réguliers, et il est très probable que ces dimensions étaient celles de Cluny même que l'on voulait appliquer à Farfa ; il est certain du moins qu'elles avaient été prises à Cluny. L'église, dit le manuscrit de Farfa, doit avoir cent quarante pieds de long, dont soixante-cinq pour la nef, quarante-trois de hauteur, cent soixante fenêtres vitrées, deux tours à l'entrée, avec un *atrium* pour les laïques. La sacristie doit être longue de cinquante-huit pieds, avec un clocher à son chevet ; l'oratoire de Sainte-Marie aura quarante-cinq pieds de longueur, vingt de largeur, vingt-trois de hauteur ; le dortoir, cent quarante pieds de long, trente-trois de hauteur, quatre-vingt-douze fenêtres vitrées, ayant chacune plus de six pieds de hauteur et deux et demi de largeur ; la salle capitulaire, quarante-cinq pieds de long, trente-quatre de large, quatre fenêtres ouvertes à l'orient, trois au nord, douze au couchant ; la salle d'école (*auditorium*), trente pieds ; la chambrerie, quatre-vingt-dix ; le chauffoir, vingt-cinq en longueur ; le réfectoire, quatre-vingt-dix pieds de long, vingt-cinq de large,

vingt-trois de hauteur, huit fenêtres de chaque côté, hautes de cinq pieds, larges de trois; la cuisine du monastère, trente pieds de long, vingt-cinq de large; la cuisine des laïques, les mêmes dimensions; le cellier, soixante-dix pieds de long, soixante-dix de large; l'aumônerie, dix pieds de large, soixante-dix de long. Six chambres devaient être réservées aux malades : une première, large de vingt-six pieds, longue de vingt-trois, avec huit lits et huit cellules ouvrant en dehors sur un cloître, qui devait avoir douze pieds de large; la seconde chambre, la troisième et la quatrième, étaient la reproduction de la première, et donnaient comme elle sur le cloître; la cinquième, plus petite, était destinée au lavement des pieds des malades, le samedi, ou à changer de vêtements; la sixième, à laver les écuelles et les autres ustensiles servant à l'infirmerie.

Près de la nef de l'église, doit être élevé un palais de cent trente-cinq pieds de long et de trente de large, pour recevoir tous les hommes arrivant au monastère avec des chevaux. Dans un des appartements de cette maison, quarante lits doivent être toujours prêts, avec coussins et couvertures, pour les hommes; dans un autre appartement, trente lits plus petits pour les comtesses et autres femmes d'honnête condition. Au milieu de ce palais, doivent être placées des tables, semblables à celles du réfectoire, auxquelles les hommes et les femmes prennent leurs repas. Les jours de grande fête, cette maison doit être ornée de rideaux et de tapis; les bancs et sièges seront couverts de tapis, etc. En face, il doit y en avoir une autre, longue de quarante-cinq pieds, large de trente, servant d'atelier aux tailleurs et aux couturiers, à qui le chambrier confiait les vêtements de la communauté. Entre cette maison, la sacristie et la nef de l'église, est le cimetière des laïques. [1]

Plus loin, se trouvaient les écuries, longues de deux cent quatre-vingts pieds, larges de vingt-cinq. Elles étaient surmontées d'un

[1] Ce que nous avons dit des seigneurs et des laïques qui demandaient la sépulture dans le monastère, doit s'appliquer à ce cimetière et non à celui dans lequel étaient enterrés les moines.

étage servant de logement aux serviteurs et aux voyageurs de condition inférieure. Près du réfectoire existaient douze cryptes, avec des baignoires de bois dans lesquelles les religieux se baignaient au temps prescrit. Venait ensuite la maison des novices, qui formait un carré; une première chambre était destinée à la méditation, une seconde servait de réfectoire, une troisième de dortoir, une quatrième de latrines. Cependant, entre les cabinets de bains et la maison des novices, s'étendait un bâtiment long de cent vingt-cinq pieds sur vingt-cinq de large, dans lequel travaillaient les orfèvres, les bijoutiers, les verriers. Immédiatement à la suite était placée la boulangerie, longue de soixante-dix pieds, large de vingt. [1]

Si ce plan n'était pas celui de l'abbaye de Cluny même, on ne peut douter qu'il n'ait été appliqué dans quelques-unes de ses dépendances. Il présentait aux architectes un type général auquel ils se conformèrent presque partout, à certains détails près. Il montre comment la géométrie, le dessin, la sculpture, tous les arts qui relèvent de l'architecture, s'étaient conservés dans les monastères et s'y développaient d'après les traditions du passé.

L'ordre de Cluny produisit, en effet, de bonne heure, des architectes, des sculpteurs, des peintres, qui, en renouvelant les églises, imprimèrent à l'art le même progrès que ses abbés et ses moines avaient imprimé à l'institut bénédictin. Les grandes abbayes, les prieurés importants, établirent autour de leur cloître des ateliers de tout genre, soit pour les travaux et les besoins de la vie commune, soit pour la construction, la réparation, l'embellissement des édifices. A côté des corroyeurs, des cordonniers, des tailleurs, des tisserands, des tonneliers, des cordiers, des potiers de terre et d'étain, des bourreliers, des charpentiers, des menuisiers, des cimenteurs ou maçons, on voyait des ouvriers artistes, tels que des sculpteurs, des peintres, des émailleurs, des bijoutiers et des orfèvres. Une partie des vases sacrés, des châsses, des crosses, des croix, des rétables, des flambeaux, des encensoirs, étaient

[1] Ann. Bened., t. IV, p. 207.

fabriqués, ciselés, gravés, incrustés de pierres précieuses sur les lieux mêmes. On leur donnait une forme, on les décorait d'ornements en harmonie avec le style du monument, et tous les arts étaient ainsi étroitement unis. Parmi les anciens objets qui faisaient partie du trésor de l'église de Cluny, et qui ont été sauvés de la destruction, plusieurs présentent une grande délicatesse de travail et une richesse incomparable de matériaux. Au onzième siècle, la forme était encore imparfaite; mais, dans le suivant, elle atteignit une finesse et une grandeur de style en rapport avec la sculpture ornementale, qui était une des branches de l'art les plus florissantes.

Cluny ne se contenta pas longtemps des calices de verre, qui avaient servi à saint Odon et à saint Mayeul pour la célébration du sacrifice de la messe. Le trésor de son église s'enrichit successivement des produits les plus précieux. Il en fut de même dans ses principales abbayes et dans ses grands prieurés. Les chroniqueurs nous font parfois entrevoir une partie de ces richesses. Cluny, en particulier, devint, par ses relations avec le monde entier, une sorte de musée dans lequel affluèrent des objets d'art de toute sorte, surtout à dater du milieu du douzième siècle, lorsqu'un luxe sans limite fut introduit par ses abbés. Les tapis orientaux et sarrasinois, les étoffes et les pierres précieuses, y arrivèrent des prieurés d'Espagne, d'Italie et de Jérusalem, les émaux, de ses maisons du Limousin. Les croisades favorisèrent l'accroissement de ces richesses, en amenant en France des reliques auxquelles s'attacha la vénération des fidèles. Cluny reçut les plus précieuses, et tous les souvenirs du christianisme naissant étaient déposés dans son trésor. « Ainsi, les » moines se flattaient de posséder la verge miraculeuse avec laquelle » Moïse fit jaillir la fontaine du désert, une large pierre sur laquelle » il était agenouillé lorsqu'il reçut de Dieu les tables de la loi, » plusieurs saintes reliques de l'humble lieu où naquit Jésus, un » vase d'argile et la robe de pourpre de l'Enfant-Dieu, un voile, des » cheveux, des vêtements de la Vierge mère, la palme que portait » Jésus-Christ à son entrée triomphale dans Jérusalem, la pierre » sacrée sur laquelle il s'appuyait en enseignant aux hommes la

» prière sublime du *Pater noster*, le vase d'albâtre qui renferma » les parfums dont Marie-Madeleine embauma les pieds du Sauveur, » une coupe où avait bu la Mère de Dieu et celle qui servit à la » sainte Cène, le vase où Jésus, aux noces de Cana, avait opéré le » miracle de l'eau changée en vin, et jusqu'aux débris, miracu- » leusement conservés, du pain que Jésus avait multiplié pour » nourrir ses disciples au désert, un fragment de l'éponge qui » l'abreuva sur la croix, un débris de sa couronne d'épines, un » morceau de la vraie croix, un des clous qui attachèrent le Christ » au bois infâme, la pierre sur laquelle son divin corps fut embaumé, » et dix anneaux de la chaîne de fer qui liait saint Pierre, alors » que l'Ange vint le délivrer de sa prison.

» On peut juger de quels ornements splendides étaient entourées, » enfermées, enchâssées, de si vénérables choses. En parcourant la » description des joyaux nommés dans des copies d'inventaires de » 1304, 1382 et 1563, et qui furent la plupart dispersés par l'in- » vasion protestante, on croit lire un récit des *Mille et une Nuits*. » C'était d'abord une multitude innombrable de bras d'or et d'ar- » gent, renfermant les ossements ou quelques restes vénérés des » saints les plus célèbres de la chrétienté. Il y en avait près de » mille, depuis saint Jean-Baptiste jusqu'à saint Thomas de Cantor- » béry ; puis une foule de châsses et de reliquaires renfermant les » têtes entières de plusieurs apôtres : Philippe, André, Barthélemy, » de saint Jérôme, d'un grand nombre de martyrs et des saints de » l'ordre de Cluny. Ces châsses et ces reliquaires, de matières déjà » si précieuses, étaient encore pour la plupart inestimables par le » travail. L'art leur avait donné les formes les plus variées, les plus » élégantes, les plus singulières de la sculpture et de l'architec- » ture. Tantôt ils s'élevaient sur des piédestaux magnifiques, » comme des urnes, tantôt ils étaient portés par des anges ou par » des lions. Quelquefois ils prenaient la forme d'un autel, d'un » temple, d'une église ou d'une tour ; presque toujours ils étaient » décorés de dessins ingénieux, de ravissantes ciselures, de vives » représentations de la vie et de la passion de Jésus-Christ, de » pierreries étincelantes répandues à profusion.

» Les croix, les bâtons pastoraux, les candélabres d'or, d'ar-
» gent, de bronze, de cristal, de jaspe, d'ivoire, les calices, les
» coupes, les encensoirs, les pupitres, la vaisselle d'or, d'argent
» et de vermeil, les ornements de l'église et des autels, les mitres
» à huit rangs de perles, les pectoraux et jusqu'aux sandales pon-
» tificales, tout était chargé de pierres précieuses et présentait les
» finesses et les caprices les plus délicats de l'orfèvrerie du
» moyen-âge. Les vêtements sacerdotaux, aubes, chapes, dalma-
» tiques, chasubles, tuniques, etc., resplendissaient des couleurs
» les plus belles et des étoffes les plus précieuses; le nombre en
» était immense. La plupart étaient tissues d'or et d'argent, semées
» de pierreries et d'un nombre infini de dessins variés, de figures
» de lions, de griffons, de rois, de dragons, d'étoiles, de boucliers,
» d'anges, d'aigles, de lettres, d'arbres, de lys, de roses, de roues,
» de cercles, d'armoiries, d'écussons, de tours, de croix, d'oiseaux,
» de serpents, de cerfs, de léopards, et partout éclataient les rubis,
» les escarboucles, les émeraudes, les saphirs, les topazes, les tur-
» quoises.

» Un grand christ de vermeil, avec une couronne d'or, s'élevait
» au milieu de l'église sur l'arc triomphal. Au grand autel, se trou-
» vaient une image de la Vierge qu'on attribuait à saint Luc, la
» magnifique châsse de saint Hugues, en bois précieux, entière-
» ment recouverte d'argent, représentant en reliefs d'or, séparés
» par des piliers d'argent, les différents mystères de la vie et de
» la mort du Sauveur. Le tableau du devant d'autel était en airain
» incrusté d'or, et figurait, en une sorte de riche mosaïque, les
» quatre évangélistes entourés de seize autres personnages de
» l'Écriture sainte. Dans le tableau du dessus d'autel, tout recou-
» vert d'argent, se reproduisaient, en reliefs d'or, les sept mystères
» de la Passion. L'eucharistie était renfermée dans un grand vase
» carré, entouré de pierres précieuses, renfermé lui-même dans
» un plus grand vase de forme ronde, entièrement d'or, et brillant
» de toutes sortes de pierreries. Treize magnifiques tapis de drap
» d'or, représentant des sujets religieux travaillés à l'aiguille,
» ornaient le grand autel, sans compter une foule d'autres tapis

» précieux de travail et d'étoffe, qui décoraient les autres parties » de l'église.

» D'inestimables statues avaient été dédiées aux saints person- » nages qu'on vénérait particulièrement à Cluny. On remarquait » surtout les statues de la Vierge, de saint Jean-Baptiste, de saint » Pierre, de saint Benoît, de saint Odon, de saint Mayeul, de saint » Odilon, de saint Hugues, de saint Paul, de saint Jacques et de » saint André. Une des statues de Marie était d'or; elle tenait d'une » main un cierge d'argent garni de grosses perles; des rubis écla- » taient sur sa poitrine; une couronne d'or, entourée de pierres » précieuses, ornait sa tête; elle portait dans ses bras l'Enfant » Jésus qui jouait avec une crécelle d'or, et avait aussi sur la tête » une couronne d'or enrichie de rubis et d'émeraudes. Dans une » autre statue d'argent, Marie était représentée couverte de pier- » reries, couronne en tête et assise sur un escabeau d'argent, porté » par trois lions d'argent. On admirait une figure de saint Pierre, » que portaient quatre anges d'argent doré; la couronne du saint » étincelait de pierreries; il tenait de la main gauche une croix » non moins précieuse, et de la main droite une chaîne de fer. » Aux pieds reposaient ses deux clefs et sa mitre toute couverte de » diamants. La statue de saint Hugues était aussi en vermeil; il » portait une mitre et une crosse enrichies de diamants; il tenait à » la main une église dorée, et dans cette église il y avait la tête de » saint Hugues, dont la mâchoire était encore garnie de dents et » de barbe. Autour de la statue principale étaient figurés plusieurs » saints personnages dorés, chacun dans une niche séparée. Saint » Odon avait la mitre en tête, un cierge d'argent d'une main, une » crosse de l'autre, couvert d'ornements admirables. La statue » d'Odilon portait une mitre enrichie de saphirs. Au pied de la » statue, quatre anges d'argent étaient assis sur un escabeau d'ar- » gent soutenu par quatre lions d'argent. La statue de saint Benoît, » d'argent doré, comme les précédentes, était supportée par quatre » anges et quatre lions d'argent; le saint avait une mitre merveil- » leuse, et portait ses propres reliques autour de son cou et sur » sa poitrine. Parmi les autres statues d'argent doré, saint Paul

» était représenté avec un livre à la main gauche et une épée à la » main droite; saint Jacques, avec un bourdon et une gourde d'ar» gent; saint André portait une croix et un livre; la statue de » saint Jean-Baptiste, en ivoire, était couronnée par un château à » neuf tourelles.

» Et, comme si tant de belles choses ne suffisaient pas (et nous » en passons un très grand nombre), il y avait à Cluny une foule » d'anneaux, de croix, de colliers, de boîtes et de coffres d'or ou » d'ivoire, d'écrins de toutes valeurs, de toute forme, de tout tra» vail, où l'on jetait le superflu du trésor et des milliers de pierres » précieuses enchâssées dans l'or pur. » [1]

Telles étaient, en partie, d'après les inventaires du quatorzième et du seizième siècle, les richesses du trésor et de l'église de Cluny, richesses tellement considérables qu'un auteur bourguignon fut, dit-il, étourdi et aveuglé à la vue d'une si grande quantité d'objets d'or et d'argent, et que personne n'eût pu l'avoir vu sans être ébloui. Sans doute il est difficile de distinguer, dans cette longue énumération, les objets qui remontent aux temps d'Odilon, de saint Hugues, de Pierre-le-Vénérable. Plusieurs datent vraisemblablement du siècle suivant; plusieurs furent modifiés et embellis à différentes reprises; mais l'origine de ces richesses est due principalement à saint Hugues. Dans un passage des Coutumes de Cluny, Udalric nous montre l'armoire qui était placée près du grand autel, pourvue, pour la célébration des messes, de calices d'or, de patènes d'or et d'argent, d'une grande écuelle d'or ciselé avec couvercle, dans laquelle on enfermait les burettes d'or, d'une aiguière d'argent, avec son bassin servant à l'ablution des mains, d'une écuelle d'or qui se plaçait au-dessous de la bouche du communiant. On recouvrait ces vases précieux d'étoffes de grand prix, afin de les mettre à l'abri de la poussière, et chacun des autels nombreux de la basilique était pourvu d'une armoire semblable, renfermant tout ce qui était nécessaire à son service [2]. L'abbé Pons, successeur

[1] P. Lorrain, Essai historique sur l'abbaye de Cluny, in-8°, 1839, p. 329 et suiv.

[2] Udalric, Consuetud. Clun., liv. II, c. XXX et passim.

de saint Hugues, fut, comme nous le verrons, un grand ami du luxe, et se fit remarquer plutôt par son goût pour la magnificence que pour la régularité. Pierre-le-Vénérable lui-même, malgré ses réformes, attacha un grand prix à orner les saintes reliques et à prodiguer les matières précieuses autour des autels [1]. On aurait donc pu, aux onzième et douzième siècles, étudier toutes les branches de l'art contemporain dans le trésor de Cluny, sans avoir besoin de s'aider des richesses que renfermaient ses principaux prieurés, tels que la Charité, Souvigny, Saint-Eutrope de Saintes, qui, sous ce rapport, rivalisaient avec les grandes abbayes soumises, comme Saint-Martial de Limoges, Saint-Gilles, Moissac et Vezelay. Celle de Saint-Denis même, malgré les dons des rois et la sollicitude de Suger, pouvait à peine lutter avec Cluny.

[1] Monachus Anonym. Cluniac., Migne, t. CLXXXIX, p. 44.

CHAPITRE II.

Caractères généraux de l'architecture clunisienne aux onzième et douzième siècles. — Les cloîtres. — Iconographie. — Architecture de Cluny en France, en Bourgogne jurane, en Italie, en Espagne, en Angleterre, en Palestine. — Conclusion.

Depuis l'établissement du christianisme, deux styles s'étaient partagé l'architecture religieuse : l'un, désigné sous le nom de gallo-romain, n'était qu'une imitation plus ou moins imparfaite des anciennes basiliques romaines. Ces édifices, qui avaient été primitivement des tribunaux et des bourses, et que Constantin donna aux chrétiens pour y installer leur culte, servirent généralement de modèle pour la construction des églises jusque vers la fin du dixième siècle. Un rectangle carré ou oblong, divisé par deux rangs de colonnes en trois nefs, dont celle du milieu était plus large et plus élevée que les deux autres ; sur le devant, un portique ou atrium, soutenu par une colonnade et occupant toute la largeur de l'édifice ; à l'extrémité opposée, une partie semi-circulaire dont le diamètre n'excédait pas ordinairement celui de la nef centrale ; des plafonds avec une charpente visible ; des murs nus, percés de fenêtres carrées ou terminées quelquefois en demi-cercle, tels étaient les principes sur lesquels reposait la construction des basiliques, sauf des dispositions intérieures et des détails d'ornementation dont nous n'avons pas à nous occuper. [1]

Mais, lorsque Constantin eut transporté à Bysance la capitale de son empire, et qu'il l'eut peuplée des dépouilles de Rome et d'Athènes, de la Grèce, de la Sicile et de l'Asie mineure, un nouvel art prit naissance et donna à l'architecture chrétienne un caractère différent de celui de l'antiquité. A la forme oblongue de la basi-

[1] Dan. Ramée, Hist. génér. de l'archit., t. II, p. 719.

lique latine, les architectes bysantins substituèrent la forme circulaire ou polygonale, et plus souvent encore la forme en croix, souvenir du temple de Salomon et de l'instrument sur lequel le Christ était mort. Ils remplacèrent le plafond de la basilique par une coupole ou calotte hémisphérique servant de voûte à l'édifice. Dans les églises en croix, elle reposait sur quatre énormes piliers, reliés entre eux par des arcs à plein cintre, et occupait le centre d'un vaste carré dont les côtés se prolongeaient en quatre nefs plus ou moins longues et quelquefois égales entre elles. Cette coupole centrale était souvent accompagnée d'autres coupoles secondaires, qui fermaient les arcs sur lesquels elle s'appuyait; d'autres couronnaient les quatre bras de la croix. Des fenêtres percées à leur base laissaient pénétrer la lumière dans l'intérieur des nefs; le devant de l'édifice était précédé d'un portique ou narthex; la partie opposée se terminait par une ou trois absides semi-circulaires, couronnées souvent aussi par des demi-coupoles.

Dans ces églises périboliques ou cruciformes, au lieu des surfaces rectilignes et carrées en usage dans les temples grecs et romains on ne voyait que des surfaces concaves, curvilignes, circulaires, des arcs en cintre et des coupoles. Leurs colonnes, fréquemment empruntées aux ruines des temples antiques et taillées dans les marbres les plus riches de l'Afrique et de l'Asie mineure, furent surmontées de chapiteaux carrés, amoindris à leur base, sur lesquels les architectes sculptèrent, non plus les ornements en usage dans les ordres grecs, mais des feuillages divers, des lignes entrecroisées, des entrelacs d'une variété infinie. Des mosaïques en verres ou en pierres de couleur représentèrent sur les murailles la Vierge, les Apôtres, les Évangélistes, des Anges, des Archanges et la croix du Christ. [1]

Les procédés bysantins, qui avaient produit des édifices remarquables sous les règnes de Constantin et de Justinien, à Constantinople, à Jérusalem, dans la Palestine et l'Asie mineure, s'introduisirent de bonne heure en Occident et s'y combinèrent avec le

[1] Ramée, id., p. 742.

plan de la basilique latine [1]. Au sixième siècle, l'empereur Théodoric qui avait été élevé à Constantinople, et qui était passionné pour l'architecture, édifia à Ravenne des églises octogonales et des basiliques à coupoles; celle de Saint-Vital, fondée l'année même de sa mort, est, comme on le sait, un modèle remarquable des premières.

L'art bysantin ne semble avoir pénétré dans les Gaules et dans les contrées du Nord que sous Charlemagne. Le grand empereur accueillit des artistes grecs, chassés par les iconoclastes, et en fit venir d'autres de Ravenne, qui introduisirent sur les bords du Rhin les traditions de l'architecture néogrecque, et qui élevèrent, entre autres monuments, la cathédrale d'Aix-la-Chapelle, imitation remarquable et presque servile de Saint-Vital de Ravenne. Mais leurs travaux ne s'étendirent guère au-delà des contrées rhénanes, et ne possédèrent presque aucune influence sur les autres pays. Les efforts tentés par Louis-le-Débonnaire et par Charles-le-Chauve, qui appela des architectes grecs et de l'Asie mineure pour continuer ce mouvement et pour restaurer les églises dévastées par les Normands, ne relevèrent point l'art de sa décadence. La courte durée du règne de leurs successeurs, la division de l'empire, les invasions qui désolèrent la France et l'Allemagne, le replongèrent plus avant dans la barbarie. Sous les empereurs de la maison de Saxe, qui fondèrent de nouveaux évêchés et qui étaient en relation avec les empereurs d'Orient, eut lieu une renaissance dans laquelle se fit sentir une faible influence de l'art oriental; mais elle ne dépassa pas non plus les rives du Rhin, et les églises, fidèles aux traditions primitives, restèrent généralement durant cette période, ce qu'elles avaient été durant la dynastie mérovingienne, une imitation presque toujours chétive et défectueuse de l'ancienne basilique latine.

[1] Sous Constantin, Sainte-Sophie et l'église des Apôtres à Constantinople, le Saint-Sépulcre à Jérusalem, des églises à Antioche, Nicomédie, Mambré, à Héliopolis en Phénicie, les églises bâties par l'impératrice Hélène à Bethléem et sur le mont des Oliviers; sous Justinien, la reconstruction de Sainte-Sophie, l'agrandissement de celle des Apôtres, l'église de *Deiparæ Virginis ad fontem*, Saint-Pierre et Saint-Paul, Saint-Serge et Bacchus à Constantinople, Notre-Dame de Jérusalem, etc., furent les principaux monuments de l'art bysantin en Orient.

Le dixième siècle, en particulier, fut pour l'architecture, comme pour l'Église et la civilisation chrétienne, une époque désastreuse. Les peuples découragés par les dévastations des Sarrasins, des Normands et des Hongrois, laissèrent tomber en ruines la plupart des édifices construits dans les siècles précédents. Ils ne donnèrent au petit nombre de ceux qu'ils élevèrent qu'un caractère de simplicité presque grossière. Un appareil irrégulier remplaça le grand appareil en pierres de dimensions considérables et régulièrement taillées, emprunté aux Romains. Des piliers massifs, ronds ou carrés, construits en moellons ou en briques, succédèrent aux colonnes monolithes de la basilique latine. L'unité que Charlemagne avait cherché à imprimer à l'art disparut, peu de temps après sa mort, dans un fractionnement général. « Chaque peuple, » dit M. Viollet-le-Duc, reprit son allure; le genre particulier à » chaque contrée se peint dans les monuments des neuvième et » dixième siècles, comme dans ceux des siècles précédents; chaque » province forme une école; le système féodal réagit sur l'archi- » tecture; les constructeurs ne vont plus chercher au loin les » matériaux précieux, n'usent plus des mêmes recettes; ils tra- » vaillent sur leur sol, emploient des matériaux à leur portée, » modifient les procédés en raison du climat sous lequel ils vivent, » ou les soumettent à des influences toutes locales. »[1]

Au milieu de cette décadence, Cluny est fondé, grandit rapidement et se place, dès le commencement du siècle suivant, à la tête d'une rénovation architecturale, telle que le monde n'en verra peut-être plus de semblable, car elle se répandit dans une grande partie du monde chrétien; elle se développa sans interruption pendant trois siècles; enfin, elle donna successivement naissance à deux styles, le roman et le gothique; le second n'étant, comme on l'admet généralement, que le développement du premier.[2]

Ce fut à partir des premières années du onzième siècle, qui ont été signalées comme une ère de renouvellement pour les lettres

[1] Dict. d'archit., t. I, p. 121.
[2] Hist. litt. de Fr., t. XXIV, p. 695.

et les arts, jusque vers la fin du siècle suivant, c'est-à-dire durant la période romano-bysantine proprement dite, que s'élevèrent les grandes églises clunisiennes, et que ses religieux répandirent dans une grande partie de l'Europe leurs traditions monumentales. On devrait assurément distinguer dans cette période deux époques, l'une de début, l'autre de complet épanouissement; mais la seconde ne fut que la continuation de la première; elle développa ses créations sans les modifier profondément; elle l'a d'ailleurs presque complètement effacée. En effet, les édifices élevés par saint Odilon et dans les premiers temps de saint Hugues, devenus bientôt insuffisants et n'étant plus en rapport avec le nombre des religieux, avec la grandeur de l'ordre et les progrès de l'art, il fallut les remplacer par d'autres plus vastes et plus splendides. De là, dans certains pays, des reconstructions; dans d'autres, des remaniements et des adjonctions qui attestent deux âges différents, mais rapprochés l'un de l'autre. [1]

Ainsi, les églises des prieurés de Paray, de Charlieu, d'Ambierle, de Souvigny, de Nantua, de Sauxillange, de Payerne, de Romain-Moutier, de Saint-Victor de Genève, construites ou réparées par Odilon, furent pour la plupart, moins d'un siècle après, relevées

[1] Cette différence est parfaitement caractérisée dans deux églises qui appartiennent à la même province, et qui sont peu éloignées l'une de l'autre; nous voulons parler de Saint-Étienne de Nevers et de Sainte-Croix de la Charité. La première, achevée en 1097, présente le plein cintre dans toutes ses parties principales : voûtes, travées, portes, fenêtres, colonnade du sanctuaire. Les chapiteaux des colonnes sont nus ou décorés de feuillages peu feuillés et de formes peu variées. Une austère simplicité règne dans cet édifice qui frappe par l'unité du style. La seconde, qui fut consacrée en 1106, présente l'ogive naissante dans les voûtes de la nef centrale et des collatéraux, dans les travées, les portes, les fenêtres, dans la colonnade du sanctuaire. Les chapiteaux chargés d'animaux, de compositions, de feuillages, offrent une grande variété et une élégance qui se rapproche du galbe corinthien. On voit dans la tour et la partie gauche du narthex, qui seules ont été conservées, et qui sont postérieures de plusieurs années à la nef, un mélange d'arcs à plein cintre, à ogive à trois et cinq lobes, ainsi qu'une quantité d'ornements de la plus grande richesse. Entre la construction de ces deux monuments, un immense progrès s'est accompli. Voy. Bourassé, Esquisse archéol. des églises du Nivernais, p. 33, 51, et Mérimée, Notes d'un voyage dans le midi de la France, p. 19.

ou restaurées. Dès qu'une ancienne abbaye était soumise à l'ordre, le premier soin des Clunistes était de reconstruire sa basilique. On sait combien ces annexions furent nombreuses et importantes sous saint Hugues. Les églises abbatiales ou priorales de Saint-Sernin de Toulouse, de Moissac, de Layrac, de Saint-Gilles, d'Uzerche, de Beaulieu, de Monstierneuf et de Saint-Cyprien de Poitiers, de Saint-Martial de Limoges, de Saint-Eutrope de Saintes, de Paray, de Marcigny, de Vezelay, de Saint-Étienne de Nevers, de la Charité, de Saint-Martin des Champs, pour ne citer que les principales, toutes commencées ou achevées de son temps, furent de remarquables modèles de cette architecture nouvelle, qui se répandit dans toute la France et dans une partie de l'Europe, et dont il nous reste à signaler le caractère, les progrès et l'influence.

De même que les moines de Cluny s'efforcèrent de recueillir dans les lettres l'héritage complet du passé, de même ils combinèrent dans l'art les éléments multiples qu'ils trouvèrent à leur disposition. Ils les empruntèrent à la fois à la basilique romaine, aux traditions romano-bysantines de l'Italie, aux souvenirs de l'antiquité locale, et plus tard, au moment des Croisades, à l'art oriental. Nous avons vu, dès l'an 1000, saint Guillaume de Dijon, Italien d'origine, employer, pour réédifier la basilique de Saint-Bénigne, des moines venus de Lombardie, de Ravenne et de Rome [1]. Saint Odon avait introduit la discipline à Saint-Paul hors des Murs de Rome, à Saint-Augustin de Pavie ; Saint Mayeul l'avait apportée à Saint-Apollinaire de Classe de Ravenne, à Saint-Pierre au Ciel d'Or de Pavie. Ce fut par les voyages de ces abbés, par des échanges continuels de moines entre les deux pays, que les traditions de l'Orient trouvèrent accès à Cluny. Ses religieux empruntèrent aux monuments de Ravenne et de Rome, à la grande basilique de Saint-Apollinaire de Classe, qui date du cinquième siècle, la solidité de leurs matériaux, les trois vastes nefs qui règnent dans la plu-

[1] L'antique église de Saint-Bénigne, et celle de Saint-Front de Périgueux, furent, avant le développement de l'architecture de Cluny, les deux principales églises où semble s'être accusée avec le plus de netteté la rénovation romano-bysantine.

part de leurs églises; ils demandèrent à Saint-Vital de Ravenne, aux églises circulaires de Rome, la coupole inscrite au centre d'un carré, au point d'intersection des nefs avec les transepts. Ils l'établirent sur des pendentifs, à l'exemple de celle de Saint-Marc de Venise qui date de la fin du dixième siècle, et lui donnèrent tantôt la forme ovoïde, tantôt la forme polygonale. Cette disposition se retrouve universellement dans leurs églises, non-seulement dans la Provence, le Poitou, l'Angoumois, la Saintonge, qui étaient plus en rapport avec le littoral de l'Italie et de l'Orient, mais encore dans la Bourgogne, le Nivernais et les contrées limitrophes. Une foule d'églises de petits prieurés ou de villages, quelque rudimentaires qu'elles soient, portent ce caractère. Celles de la Charité, de Saint-Étienne de Nevers, de l'abbaye de Tournus, de Saint-Lazare d'Autun, en offrent des exemples remarquables. Les absides demi-circulaires ou à pans coupés, les arcatures plates, décorant les murs, les moulures peu saillantes et divisées en membres nombreux, attestent la même origine. [1]

Dans l'ornementation proprement dite, les traces de l'art oriental sont encore plus sensibles. Elles s'accusèrent d'une manière très prononcée au commencement du douzième siècle, quand les Croisades eurent établi des communications fréquentes avec l'Orient. On vit apparaître, à cette époque, dans quelques églises de Cluny qui étaient en construction, des modifications ayant pour but d'orner et de varier la simplicité du plein cintre. Une des plus remarquables fut assurément l'emploi des arcatures élancées, divisées à leur sommet en trois ou cinq lobes. Il en existe d'élégantes dans les premiers étages de la tour, dans la nef au-dessus des tra-

[1] Parmi les petites églises à coupole, dans le voisinage de Cluny, on peut citer Péronne, Montbellet, Genouilly, Gourdon, Mesvres, Saint-Bonnet-de-Cray, Curbigny, Farges près Tournus, Bois-Sainte-Marie, Germolles, Ozenay, Trivy, Brancion, Fuissé, etc., toutes bâties aux onzième et douzième siècles, situées aujourd'hui dans le département de Saône-et-Loire. Les églises des prieurés dépendant de la Charité présentaient le même caractère. Voy. sur les églises à coupoles de la Saintonge, du Poitou, de la Provence, Ramée, Hist. gén. de l'archit., t. II, p. 872. — Bullet. monum., t. X, p. 493. — Viollet-le-Duc, Dict. d'archit., au mot Coupole.

vées, dans les fenêtres des chapelles absidales de l'église de la Charité. Les archivoltes se chargèrent en même temps d'ornements, exécutés avec délicatesse et répandus avec une profusion, dont la vue seule peut donner une idée. Au lieu de continuer autour du sanctuaire les piliers carrés ou les colonnes de la nef, on entoura ce dernier de colonnettes qui portent sur leurs fûts légers la retombée des arcs, et qui donnent à cette partie de l'édifice une apparence mauresque. Les chapiteaux cubiques, décorés diversement sur chaque face, rappelèrent les chapiteaux bysantins. Ils présentent souvent des entrelacements, des branches et des feuilles, des figures de plantes d'une provenance asiatique. « Pendant les » dixième, onzième et douzième siècles, dit M. Viollet-le-Duc, » quantité d'objets apportés de Bysance et de Syrie remplissaient » les trésors des monastères et des palais. Étoffes, ivoires sculptés, » menus meubles, fournissaient aux artistes français des motifs » d'ornementation qu'ils interprétaient à leur manière. Beaucoup » de ces ornements bysantins étaient empruntés à la flore orien- » tale. Sur d'autres chapiteaux, on voit des figures sculptées en » bas-relief et vêtues à la mode bysantine, avec des étoffes orien- » tales, avec des draperies mouillées et des plis à petits tuyaux, » ainsi que sont tous les personnages représentés par des artistes » grecs, à partir du cinquième siècle. » Sur d'autres, on trouve des griffons, des sirènes, des sphinx, d'autres animaux fantastiques. Il n'est pas jusqu'au sujet le plus élevé de la sculpture chrétienne, la figure du Christ, qui ne présentait, comme à Autun, à Vezelay, à Charlieu, l'empreinte à peine modifiée du type bysantin.

A travers ces importations orientales, les souvenirs de l'antiquité romaine trouvèrent place dans les églises clunisiennes. Là, où existaient des monuments gréco-romains, les architectes puisèrent des détails particuliers d'ornementation. A Cluny, à la Charité-sur-Loire, à Souvigny, à Paray, à Autun, les piliers de la nef, les contreforts du chœur, sont plaqués de pilastres cannelés, terminés par des chapiteaux corinthiens qui rappellent ceux de la porte romaine d'Autun, dite d'Arroux. A Vezelay, dans la nef, au-dessus des archivoltes des bas-côtés, ces pilastres portent les arcs de

la grande voûte; à Langres, ils forment la tête des contreforts de l'abside à l'extérieur; on en retrouve également à Saulieu, à Beaune et dans quelques églises de la Provence [1]. D'autres détails secondaires, tels que des fleurs dans les chapiteaux, des ornements dans les archivoltes, des billettes, des rosaces, des rinceaux denticulés, des palmettes, des étoiles, sont empruntés au même art et traités avec un goût et un sentiment tout antiques. Mais c'est principalement dans la sculpture figurée que l'influence de cet art se fit sentir d'une manière plus complète; nous y reviendrons à propos de l'iconographie des églises.

C'était donc, à en juger au premier abord, une architecture composée d'éléments divers et peu originale en apparence. Cependant, elle peut revendiquer cette originalité, au nom du développement qu'elle donna aux parties principales des églises, telles que l'abside, les chœurs, le narthex, les tours de l'entrée et les clochers. Au moment où s'achevaient la basilique de Cluny, les églises de la Charité et de Paray [2], on vit s'introduire l'usage des chapelles absidales échelonnées, souvent en grand nombre, autour de l'extrémité du chœur, dans des contrées comme l'Auvergne, le Poitou, le Languedoc, qui, jusqu'à cette époque, avaient conservé de préférence l'abside unique en forme d'hémicycle de la basilique latine. Ces chapelles consistèrent ordinairement dans une demi-tour ronde, voûtée en cul de four, percée d'une ou trois fenêtres cintrées. Elles étaient peu profondes et largement ouvertes sur les bas-côtés. L'usage en devint bientôt général dans l'architecture

[1] L'emploi des pilastres cannelés devint fréquent aux douzième et treizième siècles, dans la façade des maisons des habitants de Cluny et de la Charité. Il en reste aujourd'hui plusieurs exemples.

[2] L'église de la Charité possédait cinq nefs longitudinales, une croisée qui étonne par l'élévation hardie de ses voûtes, sept chapelles au fond de l'abside, un chœur terminé en hémicycle par des colonnes, un très vaste narthex avec collatéraux, précédé de deux tours carrées, un clocher central à huit pans. Celle de Paray présente deux tours sur les premières travées d'un porche fermé, à deux étages, un sanctuaire avec collatéral, trois chapelles rayonnantes, un clocher central à huit pans. Elle passe pour être une imitation en petit de la basilique de Cluny.

monastique, même dans l'ordre sévère de Cîteaux; mais, dans cet ordre, au lieu d'être semi-circulaires, comme dans celui de Cluny, elles étaient carrées.

Une autre modification importante, au point de vue de l'agrandissement des basiliques, fut l'accroissement considérable donné au chœur. Les religieux étant très nombreux à cette époque, on le prolongea ordinairement depuis la croisée jusque dans la nef, et il occupa un espace qui était quelquefois la moitié de la longueur de cette dernière. Comme il était exclusivement réservé aux religieux, il fut clos par un jubé vers l'entrée, et par des murs et des monuments sur les deux côtés, afin de le cacher à la vue des laïques qui étaient admis dans l'église. Au delà du chœur venait le sanctuaire, qui commençait à partir de l'ouverture orientale de la croisée et était souvent exhaussé de quelques marches, afin qu'on pût voir le célébrant au maître-autel. Une autre modification consista dans l'éloignement du transept d'avec l'abside. Cet éloignement était commandé par la nécessité de grouper une communauté nombreuse autour de l'autel, et de laisser un vaste espace aux processions intérieures, qui étaient d'usage dans certaines occasions. Cette disposition servit de transition aux chœurs majestueux des églises du treizième siècle. Elle en amena une seconde, qui en était la conséquence nécessaire; nous voulons parler du prolongement des nefs latérales autour du chœur et du sanctuaire. Ce prolongement, auquel on donna le nom de *Chorea* ou *Deambulatorium* [1], permettait de circuler librement sans troubler les cérémonies célébrées au maître-autel, et d'avoir un facile accès dans les chapelles groupées autour de l'abside. Son adoption opéra toute une révolution dans l'art. A peine indiqué dans quelques églises, au commencement du onzième siècle, il devint d'un usage général, vers la fin de ce siècle, dans

[1] Une des premières églises où l'on vit le *Deambulatorium* fut Saint-Bénigne de Dijon. Voy. sur les églises du onzième siècle qui portent ce caractère Alfred Ramé, Bulletin monumental, t. XXVI, p. 87. Toutes les églises énumérées par cet architecte sont situées dans des provinces où dominait l'école de Cluny.

l'ouest et le centre de la France; il constitua un élément essentiel de la période ogivale.

Les porches ou narthex des églises restèrent en général, jusqu'au onzième siècle, ce qu'ils avaient été dans les siècles précédents, c'est-à-dire un portique ouvert ou fermé, ayant peu de profondeur et occupant toute la largeur de l'édifice. Quelques-uns, qui dépendaient d'églises monastiques ou collégiales, étaient placés sous une tour plantée devant la nef. D'autres non voûtés, et couverts de charpentes apparentes, formaient une sorte de portique sur lequel s'ouvraient la nef et les bas-côtés. Les Clunistes modifièrent profondément ces dispositions et firent de ces porches primitifs des monuments tout nouveaux et remarquables sous plusieurs points de vue. Au-devant de leurs grandes églises, telles que celles de Cluny, de la Charité, de Vezelay, de Saint-Eutrope de Saintes, ils édifièrent entre les tours de vastes narthex, dont les dimensions et les ornements offraient si peu de ressemblance avec le narthex des basiliques latines, qu'ils semblent être moins le développement de ce dernier que sa combinaison avec l'atrium ou quadrilatère, quelquefois ouvert, quelquefois entouré de portiques, qui formait une cour ou parvis au-devant de l'église.

Le plus ancien de ceux qui furent construits selon ce type, est le narthex de l'abbaye de Tournus; il date du onzième siècle. Il présente une longueur de dix-huit mètres soixante-dix, sur une largeur de treize mètres soixante-cinq, et se compose d'une nef centrale divisée en trois travées, avec bas-côtés. Ses voûtes à plein cintre s'appuient sur des piliers cylindriques et très bas. Il ouvre sur l'église par trois portes, et est surmonté, au premier étage, d'une salle formant chapelle, avec une nef principale voûtée en berceau et deux collatéraux voûtés en demi-berceau. Une arcade, percée dans le mur, permet de voir ce qui se passe dans l'église. Cette chapelle supérieure est éclairée par des fenêtres pratiquées dans la nef centrale et dans le pignon extérieur. Le narthex de l'église de Vezelay, qui fut ajouté à la construction primitive, entre 1120 et 1150, sous les abbés Raynald de Semur, Albéric, ou Pons de Montboissier, est long de vingt-un mètres et large de vingt-cinq.

Il se compose de trois travées, avec bas-côtés, de galeries dans la nef centrale et d'une tribune sur le pignon intérieur. L'existence de l'ogive naissante dans les voûtes et du plein cintre dans les galeries et la tribune, indique cette époque de transition qui caractérise les monuments appartenant à la seconde période de l'architecture clunisienne. Ce porche communique avec l'église par trois portes qui correspondent à celles de la façade. La tribune, située à dix-neuf mètres du sol, au-dessus de la porte centrale, s'ouvre par trois baies sur la nef intérieure de l'église. Un autel y était autrefois placé, et les instructions pouvaient être adressées aux pèlerins du haut de la balustrade. L'ensemble de ce porche est conçu dans d'admirables proportions. Ses chapiteaux sont très richement sculptés et d'une finesse d'exécution remarquable. Le narthex de l'église de la Charité-sur-Loire était construit dans des dimensions aussi vastes que celui de Cluny. La muraille de gauche, qui existe encore aujourd'hui, présente, au-dessus de l'ogive des travées, des arcatures à cinq lobes et des galeries cintrées, dont le contour est orné d'élégants feuillages qui rappellent la richesse de l'art bysantin. L'étendue et la somptuosité de ces grands porches clunisiens ne furent jamais égalées dans les autres églises monastiques ou cathédrales. [1]

Mais de semblables édifices, qui formaient une sorte d'avant-église, ne pouvaient être construits que dans de grands monastères qui étaient des lieux considérables de pèlerinage. Dans les prieurés de moindre importance, le porche ou narthex fut réduit à des proportions plus modestes, tout en conservant son architecture à part et son ornementation spéciale. A Moissac, l'abbé Durand en fit construire un à deux étages, qui supportait le clocher et qui mesure dix mètres sur chaque face. L'étage inférieur s'ouvre par une large arcade en tiers-point, communique, en face et à gauche, avec les dépendances de l'abbaye, par des portes fermées de vantaux, à droite, avec la nef de l'église, par une autre porte que divise

[1] Voy. sur celui de Saint-Eutrope de Saintes, aujourd'hui détruit, Bulletin monum., t. X, p. 493.

un trumeau central. Sa voûte est formée de deux arcs diagonaux en ogive, très larges, dont les retombées s'appuient sur quatre énormes piliers placés aux angles. La voûte de la salle supérieure se compose de douze arcs, appuyés sur douze piliers plus petits et convergeant à un *oculus* central destiné au passage des cloches. Cette salle était largement éclairée par trois fenêtres sur chaque côté. Au douzième siècle, on ajouta à ce grand porche un autre porche extérieur, composé d'une grande ogive naissante ouvrant sous un espace en berceau, dont les murs de côté sont ornés des sculptures les plus riches que l'art monastique ait produites. Le porche du prieuré de Saint-Leu d'Esserent, qui comptait vingt-six moines, mesure six mètres seulement de profondeur, et son étage supérieur, divisé en trois travées éclairées par six fenêtres, servait de bibliothèque. Celui du petit prieuré de Châtel-Montagne, qui n'était habité que par cinq moines, et dont la belle église est placée dans un pays sauvage, indique, par l'élégance de ses proportions, un art avancé. La salle supérieure, qui servait probablement de chapelle, forme une tribune, de laquelle on avait vue dans l'église; elle est éclairée par trois fenêtres, dont l'une est superposée aux deux autres dans le pignon extérieur. Celui de Paray, qui semble être antérieur à la construction de l'église actuelle, est bas, peu profond, sans ornements. La petite salle du dessus n'ouvre sur la nef de l'église que par une fenêtre dont l'appui est posé à deux mètres du sol.

L'usage des porches fermés ou ouverts, avec une ou trois entrées, devint général vers le milieu du douzième siècle. Les Clunistes en édifièrent en tous pays, dans une foule de prieurés et d'églises à leur collation, en leur donnant, par suite de convenances particulières ou selon l'importance de ces maisons et de ces églises, des dimensions plus ou moins grandes et une ornementation plus ou moins riche. On les remplaça souvent ailleurs par un portail à voussures très profondes. Les porches furent également adoptés par des ordres religieux étrangers à la congrégation clunisienne, et par les architectes des églises cathédrales ou paroissiales. La plupart d'entre elles, jusqu'au treizième siècle, en possédèrent un

devant leur entrée principale. Fleury-sur-Loire fut pourvu, au onzième siècle, d'un superbe porche ouvert sous le clocher, avec une salle supérieure. Celui de Saint-Denis était très vaste, fermé du côté extérieur, ouvert du côté de l'église, avec une salle supérieure voûtée. Notre-Dame de Dijon, Notre-Dame de Beaune, Notre-Dame de Semur-en-Auxois, possédèrent de grands porches, ouverts par trois arcades de face, et remarquables par leur élégance. Ceux des cathédrales d'Autun et du Puy en Velay, composés d'une grande arcade unique non fermée, couvrent une suite de degrés par lesquels on monte à l'entrée de l'église. [1]

L'usage des porches passa de l'ordre de Cluny dans l'ordre de Cîteaux, mais en affectant la sévérité qui caractérise les constructions cisterciennes. Écrasés, bas, peu profonds, souvent couverts en appentis et jamais flanqués de tours, ils présentent un aspect nu et triste. Dépourvus pour la plupart d'ornementation, ils ressemblent à un portique appliqué contre la façade, plutôt qu'à un édifice faisant corps avec l'église. [2]

Les tours qui précèdent les églises du onzième siècle n'avaient pas d'analogues dans les basiliques latines. L'idée en fut inspirée, sous les temps carlovingiens, par la nécessité de mettre ces églises à l'abri des invasions. Cluny en fit dans ses abbayes et ses principaux prieurés le signe de sa puissance. « A cette époque, dit M. Viollet-» le-Duc, la féodalité constituée élevait sur ses domaines des châ-» teaux fortifiés qui possédaient tous un donjon, une tour plus » élevée commandant les dehors. Les églises cathédrales et abba-» tiales, possédant les mêmes droits que les seigneurs laïques, » adoptèrent les mêmes signes visibles et voulurent avoir aussi des » donjons religieux [3]. » L'une symbolisait le pouvoir spirituel, l'autre le pouvoir temporel des évêques et des abbés. Construites avec des murs épais, flanquées aux angles de contreforts plats,

[1] Parmi les porches construits selon le type de Cluny, on peut encore citer ceux de Charlieu, de Maillezais, d'Ébreuil, ceux de Romain-Moutier et de Payerne dans le canton de Vaud.

[2] Viollet-le-Duc, Dictionnaire d'archit., t. VII, p. 259 et suiv.—Alb. Lenoir, Archit. mon., t. II, p. 87.

[3] Dictionn. d'archit., t. III, p. 367.

percées à leur base d'une arcade cintrée, dans leurs étages intermédiaires de rares fenêtres, et couronnées par un crénelage, comme à Cluny et à Paray, elles reçurent quelquefois, comme à la Charité et à Vezelay, une ornementation très riche et très compliquée dans leurs ouvertures et leur couronnement.

Les clochers qui, jusqu'au onzième siècle, avaient été généralement bâtis au-devant ou sur le côté des églises, furent, dans celles de Cluny, bâtis sur la croisée. Les plus considérables se composaient d'une base octogone à plusieurs étages; les plus simples, d'une base carrée, percée d'élégantes arcatures et surmontée d'une pyramide en pierre à base triangulaire. Les grandes églises abbatiales ou priorales en eurent souvent trois; l'une au centre de la croisée, l'autre aux deux extrémités du transept. On en voit encore des spécimens remarquables à Cluny, à la Charité, à Paray, à Saint-Sernin de Toulouse. Destinés à servir d'ornements et de signe religieux plutôt qu'à satisfaire au besoin du culte, on leur donna une grande variété de formes, une élévation, une recherche sculpturale, qui conduisit, par une transition naturelle, à ces belles flèches du treizième siècle, si nombreuses dans le nord de la France. [1]

Le plein cintre fut le principal caractère de l'école de Cluny, et tous ses monuments en portent plus ou moins l'empreinte. Quoique l'arc aigu ait paru de bonne heure en Italie, uni à l'arc rond; quoique, dès le milieu du neuvième siècle, on ait vu autour de la grotte de Saint-Benoît, à Subiaco, des chapelles à voûtes aiguës, et qu'en 1053 les abbés Humbert et Jean aient employé l'ogive dans la basilique du monastère de Sainte-Scholastique, Cluny resta

[1] Dans les contrées bourguignonnes, les plus beaux clochers clunisiens sont presque tous octogones : Paray, Saint-Marcel de Cluny, Loché, Palinges, Fautrières, Clessé, Saint-Albain, Tournus, Anzy, Bagé-le-Châtel, etc. Cette forme paraît avoir été adoptée de préférence par les moines, pour les églises importantes ou riches, dans toutes les contrées, à Uzerche, Saint-Sernin de Toulouse, la Charité. Le clocher de Saint-Sernin de Toulouse est un des plus beaux de cette époque. Saint-Sernin fut bâti par Isarn de Lavaur, évêque de Toulouse, de 1071 à 1096, à l'imitation des églises de Cluny, dans le dessein d'y mettre des moines, projet qui ne réussit pas, comme on l'a vu plus haut. M. de Caumont le classe dans le style roman, auvergnat et bourguignon, c'est-à-dire clunisien. Bulletin monum., t. XVIII, p. 488.

fidèle, comme le fut en général l'architecture italienne, à l'arc en plein cintre. On le retrouve exclusivement usité dans ses monuments jusque vers la fin du onzième siècle, date où se termine la première période de ses constructions. Il persista dans le suivant, malgré les progrès de l'ogive, et à une époque où on construisait déjà, dans l'Ile-de-France, des églises gothiques. On le conserva même jusque vers la fin du treizième, pour les maîtresses voûtes, dans la Provence, le Lyonnais, la Bourgogne, l'Auvergne, la Saintonge, soit par respect pour les traditions primitives, soit parce que son caractère de simplicité et de puissance semblait convenir davantage à la sévérité monastique. Cluny abandonna l'ogive aiguë à l'architecture laïque, qui se dégageait plus rapidement des traditions romanes. [1]

Cependant, quoique l'architecture monastique dût, ce semble, s'en tenir à un type uniforme comme la règle elle-même, elle ne resta pas stationnaire. Si elle n'admit pas cette liberté d'imagination avec laquelle se donnèrent carrière les constructeurs laïques des églises cathédrales, elle tendit sans cesse à élargir son cercle, à varier et à perfectionner ses procédés. Ainsi, à partir de la fin du onzième siècle et durant le cours du douzième, c'est-à-dire dans la seconde période de leur architecture, les moines de Cluny donnèrent au plein cintre une élévation jusqu'alors inconnue, qui en transforma le caractère. Tandis que la basilique de Cluny, achevée vers le commencement du douzième siècle, conservait la voûte en berceau plein cintre et n'admettait l'ogive naissante que dans les travées des collatéraux, Vezelay élevait des voûtes d'arête sur la nef principale et sur les bas-côtés; l'arc en tiers-point était adopté pour les grandes voûtes en berceau, à la Charité-sur-Loire, à Paray,

[1] Nous ne parlons ici que de l'époque où Cluny posséda une architecture qui lui fut propre. Plus tard, aux treizième, quatorzième et quinzième siècles, ses moines adoptèrent l'ogive de l'architecture laïque. Ils l'employèrent dans l'église de Notre-Dame et dans la chapelle Bourbon de la basilique de Cluny, dans le logis abbatial qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom de palais du pape Gélase, dans l'hôtel de Cluny, à Paris, dans la reconstruction du chœur et de la chapelle neuve de Souvigny, dans la chapelle de la Vierge à Saint-Étienne de Nevers, dans une quantité d'autres restaurations et adjonctions, en différents pays, etc.

dans une partie de la Bourgogne, en Palestine et ailleurs. La Charité décorait la première galerie de ses tours d'arcades élancées, à cinq lobes, et les deux étages supérieurs de fenêtres géminées à cintre trilobé, renfermées dans de grands arcs à plein cintre. Dans l'intérieur de l'église, au-dessus de l'ogive des travées, se développaient tour-à-tour des arcatures à cinq lobes et des galeries cintrées. Dans l'église du prieuré de Saint-Leu d'Esserent, qui est remarquable par l'étendue de ses dimensions, et qui semble appartenir à l'époque de la transition avancée, l'entrée du porche est en tiers-point; les fenêtres supérieures sont à plein cintre; l'arc en tiers-point règne dans les voûtes, dans les travées des collatéraux, dans la galerie située au-dessus, dans les fenêtres supérieures, qui se composent de deux baies jumelles à ogive, surmontées d'une baie circulaire à six lobes. [1]

Il en résulta dans les principaux monuments de Cluny, même dans ceux qui subissaient de plus près l'influence de l'abbaye-mère, une sorte de caractère mixte. Romans par le plan, par la forme et la décoration des chapiteaux, ils présentent souvent dans les arcs des travées et du sanctuaire, dans les voûtes des collatéraux, dans leurs fenêtres, dans certaines arcatures décoratives, le caractère de ce style ogival primaire, qui devait remplacer définitivement le plein cintre sous la main des architectes laïques. Quelles que soient l'origine de l'ogive et la voie par où elle ait pénétré en France, Cluny l'accueillit de bonne heure, comme il avait accueilli d'autres éléments de l'art architectonique. Il donna ainsi l'exemple de tous les progrès, et propagea les principes nouveaux qui devaient affranchir cet art des dernières traditions romanes. [2]

[1] De Caumont, Bulletin monumental, t. X, p. 496. — Bourassé, Esquisse archéologique des principales églises du Nivernais, p. 54 et suiv.—D. Ramée, Hist. gén. de l'archit., t. II, p. 904. — Michel, l'Ancienne Auvergne et le Velay, t. II, passim.

[2] Les caractères que nous venons de signaler sont pris dans les grandes constructions de l'ordre. La plupart des églises des prieurés de Cluny étaient beaucoup plus simples. Elles présentaient d'ordinaire une seule nef, ou une nef avec bas côtés, un transept, une abside unique en demi-rond, ou trois absidioles éclairées par trois fenêtres, un clocher carré sur la croisée. Ces constructions, d'un ordre secondaire, sont encore aujourd'hui très nombreuses.

Dans l'iconographie ou la sculpture monumentale ce progrès fut non moins remarquable. « Les Bénédictins, dit un auteur » auquel nous avons emprunté plusieurs des observations qui pré- » cèdent, en fertilisant le sol, en desséchant des marais, en éta- » blissant des mines, en appelant les populations de la campagne » au travail, en instruisant la jeunesse, habituaient les yeux aux » belles et bonnes choses. Ils faisaient en sorte que leurs écoles, » leurs couvents et leurs églises laissassent des souvenirs d'art qui » devaient fructifier dans l'esprit des populations. Cluny avait bien » compris cette mission et était entré hardiment dans cette voie. » Ses monuments, ses églises, étaient un lieu ouvert pour la foule. » Les peintures et les sculptures dont il ornait ses portes, ses frises, » ses chapiteaux, et qui retraçaient les histoires sacrées, les légendes » populaires, la punition des méchants et la récompense des bons, » attiraient certainement plus l'attention du peuple que les élo- » quentes prédications de saint Bernard. » [1]

C'est principalement dans les églises de l'ordre de Cluny qu'il faut étudier le développement de l'iconographie durant la période romano-bysantine; ses artistes accomplirent, dans cette branche, une véritable révolution. La sculpture qui avait jusque-là sommeillé en Occident, ou qui ne s'était manifestée que par de grossières représentations, se réveilla sous leur ciseau. Les tympans, les archivoltes, les voussures, les linteaux des portes, les cuves baptismales, les tombeaux, les autels, les pupitres, les chaires, les chapiteaux, se peuplèrent de figures en demi-relief. Les niches des portails se garnirent, sur plusieurs étages, de statues de grandeur naturelle, représentant des rois, des reines, des évêques, des comtes, des prophètes, des patriarches, des apôtres, des fondateurs et bienfaiteurs des églises. Cet art était sans doute loin d'atteindre complètement à l'élégance et à la liberté des formes; c'étaient toujours des figures maigres, avec des bustes allongés, une attitude immobile, une physionomie morte, avec des draperies lourdes et collantes, souvent ornées de galons

[1] Viollet-le-Duc, Dict. d'archit., t. I, p. 278.

et de pierreries à la manière orientale ; mais elles présentaient du moins une plus grande variété de sujets ; elles attestaient une tendance marquée à élargir le domaine de l'art. Malgré le respect qui conservait à ces figures un type hiératique, l'activité qui règne dans cette branche fait déjà pressentir une époque plus brillante qui se réalisa vers la fin du douzième siècle.

Ce fut dans les provinces qui avaient conservé des restes encore nombreux de l'antiquité gréco-romaine, que la sculpture fit de plus rapides progrès, et atteignit à une plus grande perfection. Les anciens monuments de Toulouse, de Nîmes, d'Arles, de Vienne, de Lyon, de Saintes, d'Autun et de Langres, les statues que l'on découvrait fréquemment dans leurs ruines, servirent de modèles aux moines adonnés aux travaux d'art. Ils s'inspirèrent également des belles étoffes, des meubles, des ustensiles colorés, des manuscrits que l'on rapportait en grand nombre de l'Orient, et qui s'entassaient dans les trésors et les bibliothèques des monastères. Il n'est pas jusqu'à la nature des matériaux qui n'ait contribué, dans ces contrées, à assurer la supériorité de leurs œuvres. Là où se trouvait une pierre d'un grain plus fin, plus facile à tailler, et offrant en même temps des conditions de durée, ces œuvres devinrent plus parfaites. Or, la plupart des grandes dépendances de Cluny étaient situées à proximité d'abondantes carrières qui réunissaient tous ces avantages. Dans la Provence, la Saintonge, sur le littoral du Rhône, l'ornementation, plus riche et plus variée qu'ailleurs, fut répandue avec profusion. La sculpture figurée se fit remarquer par la pureté du dessin et par l'élégance des contours. Dans la Bourgogne, le Bourbonnais, le Nivernais, et d'autres pays rapprochés de Cluny, de Vezelay, de la Charité, et qui subissaient de plus près l'influence de l'abbaye-mère, les moines se montrèrent également prodigues de sculptures. Ils assurèrent à l'école, que l'on a appelée Bourguignonne, une prééminence qui se distingue par la régularité des formes, par l'élégance des proportions, par un caractère particulier d'élévation. Il sortit de cette grande école clunisienne un art complètement nouveau, affranchi des inexpériences du passé, possédant un ensemble étendu de conceptions et des

procédés perfectionnés d'exécution [1]. « Les œuvres de ces sculp-
» teurs, dit M. Viollet-le-Duc, sont empreintes d'un style remar-
» quable. C'est quelque chose de grand, d'élevé, de vrai, qui frappe
» vivement l'imagination et se grave dans le souvenir. L'école de
» statuaire des Clunistes possède une supériorité incontestable sur
» les écoles contemporaines du Poitou, de la Saintonge, de la
» Provence, de l'Aquitaine, de la Normandie, de l'Alsace et même
» de l'Ile-de-France. Quand on compare la statuaire et l'ornemen-
» tation de Vezelay, de Dijon, de Souvigny, de la Charité-sur-
» Loire, de Charlieu, avec celle des provinces de l'Ouest et du
» Nord, on demeure convaincu de la puissance de ces artistes,
» de l'unité d'école à laquelle ils s'étaient formés. » [2]

On cite parmi les églises de Cluny les plus remarquables par leur iconographie, Vezelay, la Charité, Souvigny, Nantua, Charlieu, Saint-André-le-Bas, près de Vienne, Saint-Sauveur de Nevers détruit depuis quelques années, les portails de Saint-Gilles et de Moissac, Saint-Sernin de Toulouse [3]. Le triple portail intérieur et les quatre-vingt-quatorze chapiteaux de Vezelay, le triple portail et les chapiteaux de Saint-Gilles, le porche et le cloître de Moissac, passent encore aujourd'hui pour les chefs-d'œuvre de la sculpture clunisienne.

Il serait trop long de parcourir tous les sujets de cette vaste iconographie. Les uns se rapportent à des scènes du Nouveau Testament, les autres au triomphe de l'Eglise, d'autres aux mystères de la foi chrétienne, à des idées morales qui servaient d'enseignement au peuple et le détournaient des vices, en lui montrant leurs funestes conséquences. Nous nous contenterons de rappeler les principaux. La reproduction des mêmes sujets, des mêmes

[1] Voy. Bourassé, Archéologie chrétienne, p. 185. — Viollet-le-Duc, Dict. d'arch. au mot Construction et passim.

[2] Dict. d'archit., t. I, p. 279.

[3] La nef de Saint-Gilles est très mutilée, le chœur a été détruit; il ne reste du douzième siècle que la crypte et le portail. La nef romane de Moissac a été remplacée par une nef du quinzième siècle; le grand portail et le cloître seuls remontent au temps de Hugues de Cluny; Saint-Sernin de Toulouse est le plus grand édifice religieux du midi de la France.

types, atteste d'ailleurs l'unité de pensée et d'enseignement qui inspirait les artistes.

Le sujet de Jésus docteur, tenant le livre de la loi, entouré d'anges et des quatre animaux symboliques, que l'on trouve sur le tympan des portes de Moissac, de Vizille, de Nantua, de la crypte de Saint-Bénigne de Dijon, se présente fréquemment sous différentes formes et avec divers accessoires. Sur le tympan de l'église de Vizille, le Christ est placé au-dessus d'un bandeau sur lequel est sculptée la Cène. Sur le tympan intérieur de l'église de Vezelay, il est au milieu de ses apôtres, à qui il donne mission d'annoncer sa parole par toute la terre. Les deux portes latérales présentent le récit des principales circonstances de sa vie : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Adoration des bergers et des mages, le Sauveur au milieu de ses disciples, les Disciples d'Emmaüs, etc. Au-dessus de la porte principale de la cathédrale d'Autun, à Saint-Sernin de Toulouse, il descend comme un juge irrité pour juger les vivants et les morts. Une foule de petits sujets représentent la cour céleste, les souffrances des réprouvés, la gloire des élus. Le Saint-Esprit est tantôt figuré par une colombe, comme dans les siècles antérieurs, tantôt par un adolescent plus jeune que le Père et le Fils.

Les anges, multipliés dans différentes scènes, avec les fonctions que leur attribuent les livres saints, sont tantôt agenouillés devant le Sauveur qu'ils adorent, balancent l'encensoir, portent des flambeaux, soutiennent une couronne au-dessus de sa tête ; tantôt sonnent de la trompette pour évoquer les morts au jugement dernier, et tiennent la balance qui sert au pèsement des ames. Sur le portail de Saint-Gilles, un ange gardien indique du doigt Dieu au juste Abel qui lui offre un sacrifice, pour lui rappeler qu'il ne doit avoir en vue que sa gloire ; plus loin, il reçoit son ame et la présente à un autre ange qui la couronne, avant qu'elle soit arrivée au ciel. A Saint-Sernin de Toulouse, deux anges reçoivent l'ame du pauvre Lazare dans une gloire elliptique ; à Moissac, tandis qu'elle est accueillie dans le sein d'Abraham, un ange déploie le phylactère sur lequel sont écrites ses bonnes ac-

tions et ses souffrances. Ailleurs, les anges cherchent à toucher l'ame du pécheur couché sur son lit de mort, ou bien, armés d'un glaive, ils châtient son impénitence et le poussent devant le tribunal de Dieu.

Le diable commence à jouer un rôle important dans les églises clunisiennes du onzième siècle, et ce rôle se continue pendant la première époque de la période ogivale. L'imagination des artistes s'est plu à le représenter sous mille formes hideuses. Tantôt c'est un personnage monstrueux, avec une tête armée de cornes de bouc, des pieds et des mains pourvus de griffes aiguës, un corps velu, auquel sont adaptées des ailes et une queue, et qui ricane avec un rire affreux; tantôt c'est un ange de lumière portant un nimbe noir, et conservant encore quelque vestige de sa grandeur déchue. Souvent, il est figuré par des animaux fantastiques, par un serpent, une sirène, un dragon ailé, un crapaud, un basilic, un chien à tête d'homme. Partout, il présente une horrible image. Les chapiteaux de Vezelay sont couverts d'une multitude de démons qui remplissent le rôle de tentateurs. Dans l'un, il s'échappe, sous la forme d'un magot monstrueux, de la gueule du veau d'or, sous les yeux de Moïse, au moment où un Israélite apporte un chevreau pour sacrifier à l'idole; dans un autre, trois démons arrachent l'homme orgueilleux de son palais, tandis que saint Antoine, à qui on attribue cette vision, prie tout près de là. Plus loin, le diable cherche à intimider une jeune femme, en lui montrant des verges et en lui soufflant à l'oreille le mot *time*, tandis qu'un prêtre, le livre de la loi à la main, lui en rappelle les préceptes et lui dit au contraire *spera*. Ailleurs, un moine est placé entre deux diables qui lui tirent la barbe, afin d'indiquer par là, que si le cloître est un lieu de refuge, il ne met cependant pas à l'abri des tentations. Sur un autre chapiteau, deux personnages tiennent des instruments de musique; dans un des angles, une femme vêtue paraît se tenir sur ses gardes; dans l'autre angle, une autre femme nue est au pouvoir d'un démon dont les formes lubriques annoncent l'impureté, indication, dit M. l'abbé Crosnier, des tristes résultats de la musique profane. Sur un chapiteau

de l'église d'Autun, le démon avec une hideuse figure vient tenter le Christ lui-même. Au portail de Saint-Gilles, sous la forme d'un dragon ailé, il pervertit l'intention de Caïn au moment où il offre son sacrifice. Un peu plus loin, aussitôt que Caïn a versé le sang d'Abel, il lui fait sentir sa puissance en lui enfonçant ses griffes dans la tête. A Moissac et à la Charité, une femme enroulée par des serpents qui lui dévorent les seins; à Autun, un homme nu, hideux, accroupi sur lui-même et portant ses parties sexuelles à la bouche, sont l'emblême de l'esclavage auquel réduit le démon de la luxure. Souvent, il assiste au pèsement des ames le jour du jugement. Il s'empare de ses victimes; il les enchaîne et les bafoue en les entraînant dans les feux de l'enfer. Ce sont là les figures du démon tentateur et dominateur; il est vaincu quand l'archange le perce de sa lance ou de son glaive, ou quand le Christ et la Vierge l'écrasent sous leurs pieds.

La vie de Marie est un sujet de prédilection pour les sculpteurs de Cluny qui se plaisent à en reproduire tous les détails. Elle figure nécessairement dans les principaux traits de la vie de son Fils, dans sa naissance, sa fuite en Égypte, la circoncision, la présentation au temple, scènes représentées sur les deux portes de face de l'église de Vezelay et au portail de droite de Saint-Gilles. Mais à ces premiers traits, fréquemment reproduits dans les siècles suivants, on joignit encore la conception, la naissance de Marie, son mariage avec saint Joseph, l'annonciation, sa maternité, sa douleur aux pieds de la croix, sa mort, son assomption. L'idée que l'on se faisait de sa pureté se dégage encore avec peine de certaines conceptions grossières. A Moissac, à Vezelay, ainsi que dans beaucoup d'autres sculptures contemporaines, on la voit couchée dans son lit, enfantant dans la douleur, avec toutes les misères et l'entourage d'une femme en gésine. Sur le portail de Saint-Gilles, elle se tient aux pieds de la croix, à côté de Jean, le disciple bien-aimé, et d'une figure qui est couverte d'un voile et dont la tête est surmontée d'une couronne qu'un ange jette à terre, symbole de la synagogue qui s'écroule.

Il est impossible d'indiquer toutes les scènes de la Bible que

les sculpteurs se sont plu à reproduire, même en nous bornant aux églises de Vezelay et de Saint-Gilles, ces deux principaux types de l'iconographie clunisienne, qui offrent entre eux, dans le choix et l'exécution des sujets, une analogie frappante. Les annales de l'Ancien et du Nouveau Testament s'y déroulent, depuis la chute du premier père jusqu'à la réparation par la mort du Sauveur, tantôt selon le texte des Écritures, tantôt avec un mélange de légendes et de traditions apocryphes. On y rencontre les Évangélistes avec leurs animaux symboliques, les Apôtres avec les attributs qui les caractérisent. Une représentation célèbre de ce genre est celle du cloître de Moissac. Tandis que les chapiteaux des colonnes qui le soutiennent présentent différents sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, les piliers d'angle renferment des niches où sont placées les statues des douze Apôtres, accompagnées d'inscriptions qui indiquent leur individualité et permettent d'étudier les attributs souvent obscurs de ces compagnons du Christ. Dans les chapiteaux de Vezelay, des traits de la vie de saint Antoine et de saint Benoît rappelaient aux moines les commencements de la vie érémitique et cénobitique.

La mort, le jugement général, l'enfer, sont reproduits sur le tympan des portails et sur les chapiteaux des colonnes, avec une profusion et une énergie qui montrent quelle importance les moines attachaient à présenter au peuple ces terribles spectacles. La vue du ciel vient quelquefois reposer l'esprit de ces scènes accablantes; mais c'est surtout par la terreur des châtiments que l'on espérait convertir ces ames grossières. La mort du juste et celle du pécheur sont placées souvent en regard, et personnifiées dans la parabole du mauvais riche et de Lazare. Elles se présentent sous cette forme à Vezelay, à Saint-Lazare d'Autun, à Moissac, à Saint-Sernin de Toulouse. A Moissac et à Saint-Sauveur de Nevers, auprès du pécheur qui expire dans des convulsions effrayantes, sur un lit couvert de riches tapis, se tiennent des démons prêts à s'emparer de son ame, tandis que son bon ange, qui a fait d'inutiles efforts pour le convertir, s'éloigne en pleurant. « Sur un » chapiteau de Vezelay, le mauvais riche, dit M. Crosnier, est

» étendu dans un lit magnifiquement orné. Deux personnes sont » auprès pour le servir. Cependant son ame sort de sa bouche et » deux démons s'en emparent. Dans un angle du même chapiteau, » Lazare est accroupi, seul, abandonné de tous. Comme le Fils » de Dieu, il n'a pas, à ses derniers moments, où reposer sa tête. » Son corps glacé n'est pas même couvert de haillons ; il est » complètement nu. Mais sa résignation ne demeure pas sans » récompense. Son ame s'élève dans le ciel au milieu d'une gloire » elliptique, et l'autre angle du chapiteau nous la montre reposant » dans le sein d'Abraham. »[1]

Le jugement dernier est reproduit sur les portails, les chapiteaux et les vitraux, avec tous les détails que la lecture de l'Apocalypse suggérait à l'imagination des moines. La cathédrale d'Autun et Saint-Sernin de Toulouse en offrent deux représentations éloquentes. Le paradis est représenté de différentes manières. Sur le tympan du portail de Moissac, on voit simplement le Sauveur dans sa gloire, environné de vingt-quatre vieillards, tenant d'une main une coupe de parfums, de l'autre un violon, et portant sur la tête la couronne royale. A Autun, il est figuré par un palais dans lequel les anges transportent les ames des justes. Le plus souvent, comme à Moissac et à Vezelay, on se contente de représenter le patriarche Abraham recevant dans son sein les ames des justes. L'enfer est tantôt figuré par une énorme chaudière dont un démon attise les flammes, tantôt, comme à Saint-Sauveur de Nevers, par la gueule énorme d'un monstre vomissant des flammes, dans laquelle les démons entassent les réprouvés avec une joie infernale et une froide cruauté.

L'idée de la classification des damnés, en raison de leurs fautes, se retrouve presque toujours dans ces sculptures. L'avarice, la luxure, l'orgueil, la paresse, subissent des peines qui leur sont appropriées. Les avares succombent sous le faix de sacoches d'argent pendues à leur cou. Des animaux immondes, des serpents, des crapauds, dévorent les seins et les organes sexuels des volup-

[1] Iconographie chrétienne, 1848, p. 229.

tueux. Les orgueilleux sont précipités en bas de chevaux lancés au galop. Des crapauds s'attachent aux lèvres des calomniateurs, etc. [1]. Les vertus, les vices, les sciences et les arts commencent à se montrer également dans des emblèmes allégoriques. Le zodiaque, qui personnifie le temps, formait, dans le parvis de la cathédrale d'Autun, le sujet d'une vaste mosaïque. On le voit également sur une foule de portails. Il sert quelquefois d'encadrement au jugement dernier comme dans le tympan d'Autun. Sur le tympan de Vezelay, il complète le tableau de la mission des Apôtres. Les signes qui indiquent les mois de l'année sont souvent accompagnés des travaux qui leur correspondent. Dans les chapiteaux de Vezelay, on voit figurer la moisson, la mouture du grain, la vendange; sur une colonne de Souvigny, le battage du blé, la vendange, la glandée, le labourage, etc. [2]

Les légendes locales se composent habituellement de l'histoire du patron à qui l'église était dédiée, de celle de sa fondation, des saints dont elle renfermait les reliques, des pèlerinages et des miracles qui s'y étaient accomplis, de ses restaurations et agrandissements, des principaux évènements qui s'y étaient passés, des démêlés avec les seigneurs, des expiations et réparations auxquelles ces derniers avaient été soumis. Plusieurs de ces sujets servaient à rappeler les droits accordés aux moines, les punitions qui avaient suivi le mépris de leurs personnes et de leurs propriétés. C'est un champ immense dont l'étude dépasse les limites d'une esquisse de l'influence architecturale de Cluny.

Nous en dirons autant du symbolisme animal, c'est-à-dire de ces animaux réels ou fantastiques, employés par les livres sacrés pour donner une idée des vertus et des vices. Les Pères s'étaient plu à en développer le sens, et saint Odon, dans ses Collations, montre un goût particulier pour ces symboles. Un antique bestiaire, connu sous le nom de *Physiologus*, qui renfermait toutes sortes d'explications et de fables sur la nature des animaux,

[1] Viollet-le-Duc, Dict. d'archit., t. V, p. 210.
[2] Atlas de l'Ancien Bourbonnais.

sur leurs formes bizarres et leurs propriétés miraculeuses, fut successivement commenté, au troisième siècle, par saint Épiphane, au cinquième, par saint Avit de Vienne, au septième, par saint Hildefonse, au neuvième, par Thibaut de Plaisance. Il forma, avec d'autres ouvrages du même genre, l'ensemble d'une science imaginaire à laquelle les sculpteurs empruntèrent des conceptions réelles ou impossibles. Le lion était le symbole de la force et du courage ; l'agneau, de la douceur ; la colombe, de la simplicité ; le bœuf, du travail patient. Le phénix qui renaît de ses cendres fut l'emblème de la résurrection et de l'immortalité ; le pélican, de la charité. Le loup personnifia la cruauté ; le taureau, l'orgueil ; le léopard, la constance dans le mal ; le porc, la syrène, le crapaud, signifièrent l'impureté ; le basilic fut l'image du diable. Ces animaux et une foule d'autres se rencontrent dans les chapiteaux, dans les frises, accrochés aux angles. D'autres groupes d'animaux imaginaires s'entrelacent et s'entredévorent. Des êtres étranges, quelquefois moitié homme, moitié bête, possèdent deux corps pour une tête ou deux têtes pour un corps. A Vezelay et à Saint-Sernin de Toulouse, il existe une prodigieuse quantité de ces êtres fantastiques, sculptés avec un style énergique et souvent sauvage. Ce symbolisme est répandu à profusion dans tous les pays où Cluny possédait des établissements.

Il en est de même de la sculpture végétale. Les églises possédèrent une flore variée qui progressa comme toutes les autres parties de l'art. Mais, pendant la période romane, cette flore ne fut guère qu'une imitation de la sculpture romaine et bysantine. « Les » Clunisiens, dit M. Viollet-le-Duc, semblent avoir été les premiers » à former des écoles de sculpteurs allant chercher dans les » productions naturelles les éléments de leurs décorations. Les » chapiteaux de la nef de l'église de Vezelay ne sont plus déjà » des imitations abâtardies de la sculpture antique. Leur végé- » tation sculptée présente une physionomie qui leur est propre.[1] » Ces sculpteurs étudièrent une foule de plantes nées sur le sol et

[1] Dict. d'archit., t. V, p. 485 et suiv.

en reproduisirent l'image. Une flore nationale se trouva mêlée sur les chapiteaux avec des fleurs étrangères apportées, la plupart, de l'Orient sur des étoffes brodées et des objets ciselés. On voit à Vezelay des fougères, des aroïdes, des plantins, des nénuphars, qui se mêlent à des feuillages dérivés du chapiteau corinthien, à des plantes d'origine asiatique. L'ornement de la salle capitulaire est entièrement composé de plantes exotiques. Au treizième siècle, les architectes laïques agrandirent encore le domaine de cette flore, et il n'y eut pas de feuille ou de fleur élégante qui ne vînt prendre place dans la cathédrale gothique et produire des effets gracieux et inconnus jusque-là. [1]

Une autre ornementation des églises clunisiennes, qui se rapprochait davantage de la peinture que de la sculpture, était les mosaïques qui revêtaient les parois des murailles, le fond des absides et le pavé, surtout dans l'abside. La mosaïque empruntée, dès une haute antiquité, aux orientaux par les Grecs et les Romains, devint d'un emploi important dans les églises de Bysance et d'Italie. A l'époque mérovingienne, un grand nombre d'églises, en France, en offraient de remarquables. Elle devint, aux onzième et douzième siècles, une partie eseentielle de leur décoration. Ces mosaïques étaient composées de pièces de marbres variés ou de fragments de verre de différentes couleurs. Un passage de saint Bernard atteste leur usage général dans l'aire des grandes basiliques clunisiennes. Parmi les reproches qu'il adresse aux moines de Cluny sur la somptuosité de leurs églises, il se plaint qu'on est souvent forcé de cracher dans la bouche d'un ange ou de mettre le pied sur la face d'un saint. L'église de la Daurade de Toulouse offrait sur tous les parois du sanctuaire des mosaïques à fond d'or. Les pavés de Moissac, de la cathédrale d'Autun, de Saint-Philibert de Tournus, en étaient ornés. Les deux dernières représentaient, entre autres figures, les signes du zodiaque; d'autres offraient des sujets tirés des Écritures saintes ou des dessins qui possédaient la

[1] Dict. d'archit., t. V, p. 485 et suiv. — D. Ramée, Hist. gén. de l'arch., t. II, p. 815.

variété et l'éclat des plus riches tapis bysantins. Malheureusement, on n'en a guère conservé que le souvenir. Ces pavements disparurent, dès la fin du douzième siècle, au moment où le plein cintre fut abandonné pour l'ogive, et il n'en reste aujourd'hui que peu ou point de traces. On les remplaça par des pierres tumulaires, avec lesquelles on dalla généralement les églises au treizième siècle ; celles qui décoraient les murs furent successivement détruites, à partir de la Renaissance, pour faire place à d'autres ornements. [1]

Le cloître des abbayes était, comme on le sait, une des parties les plus importantes après l'église et celle que l'on décorait avec le plus de richesse. Les religieux passaient dans le cloître les heures qui n'étaient pas consacrées à la prière, aux offices, aux exercices communs. Ils s'y promenaient, s'y livraient à la lecture, à la méditation, au travail. Les abbayes clunisiennes possédaient souvent deux cloîtres, à l'instar de l'abbaye-mère : le grand et le petit. Le grand cloître était placé latéralement à la nef de l'église et ordinairement au midi, exposition qui est la plus favorable dans nos climats froids et variables. Il se composait d'un quadrilatère oblong, et communiquait avec l'église par deux portes, l'une plus grande, s'ouvrant à l'extrémité du transept de droite, l'autre plus petite, située dans une des quatre premières travées des bas-côtés. La première servait à l'entrée de la communauté, la seconde à celle des religieux isolés. Les galeries ou promenoirs du cloître, qui se composait souvent de deux étages, renfermaient une cour carrée ou préau, *herbarium*, au centre duquel était originairement placé un lavoir, dans lequel les moines faisaient les ablutions prescrites par la règle : *omnes lavant pedes in claustro*. Ce réservoir fut plus tard remplacé, comme à Moissac, par une fontaine jaillissante, située dans l'angle ou sur une des façades des promenoirs. Selon Udalric, il existait dans le cloître de Cluny un vaste bassin, divisé en compartiments, où chacun pouvait laver séparément son linge. Le

[1] M. de Caumont, Bulletin monumental, t. XXVII, p. 285, en constatant la perte complète des pavés en mosaïques, donne cependant la description de celui de l'abside de l'église de Cruas (Ardèche), qui représente les prophètes Élie et Énoch. Voy. aussi Lenoir, Archit. monast., t. II, p. 105 et 145.

dortoir était habituellement situé au-dessus, afin que les religieux pussent descendre aux offices de nuit par la galerie du rez-de-chaussée, sans s'exposer à la pluie. [1]

« La disposition habituelle du grand cloître était celle-ci : Une » galerie adossée à l'un des murs de la nef, avec les entrées dont » nous venons de parler ; une galerie à l'ouest à laquelle viennent » s'accoler les bâtiments des étrangers, des magasins et celliers » ayant des entrées sur le dehors ; une galerie à l'est, donnant » entrée dans la sacristie, dans la salle capitulaire et les services » ecclésiastiques ; la dernière galerie, opposée à celle qui longeait » l'église, communiquait au dortoir et au réfectoire [2]. » Le grand cloître était le centre des bâtiments conventuels, auxquels même il donnait son nom, et tous les religieux y circulaient librement. Le petit cloître, au contraire, était particulièrement réservé à l'abbé, aux dignitaires, aux moines qui se livraient à la copie des manuscrits, à un travail intellectuel. Il était placé à l'orient, derrière l'abside de l'église, dans le voisinage silencieux de la bibliothèque, de l'infirmerie et du cimetière. Les galeries des cloîtres devaient être assez larges et assez basses pour que les religieux fussent complètement à l'abri du vent et du soleil. On décorait leurs parois de peintures empruntées à l'Ancien et au Nouveau Testament, ou à la vie de saint Benoît. Leurs colonnes étaient quelquefois en marbres précieux, amenés de loin, à grands frais, et les sculptures de leurs chapiteaux exécutées avec le même soin et la même richesse que celles de l'église. Ils étaient voûtés en plein cintre continu, ou en voûte d'arête, ou simplement recouverts par une charpente.

Il reste malheureusement un très petit nombre de ces cloîtres clunisiens, et on ne peut guère signaler en France, comme parfaitement conservés, que ceux de Moissac, de Saint-Lizier et d'Arles-sur-Tech. Le premier date du commencement, le second de la fin

[1] Lenoir, Archit. monast., II, 313. — Udalric, Consuetud. Clun., liv. II, ch. xv.

[2] Viollet-le-Duc, Dict. d'arch., t. III, p. 409.

du douzième siècle. Le cloître de Moissac est rectangulaire, non voûté, couvert d'un comble en bois formant berceau. Il était surmonté de deux étages qui n'existent plus aujourd'hui. Les travées des galeries, construites en briques, se terminent par un arc aigu, et présentent alternativement une colonne simple et une colonne double. Les chapiteaux offrent une grande variété de scènes bibliques, de feuillages, d'attributs, d'animaux fantastiques. Dans les piliers d'angle, on voit des figures en bas-relief de grande dimension, sculptées sur des plaques de marbre, représentant les onze Apôtres, avec des inscriptions déterminant leur individualité; l'une d'elles, probablement celle de Judas, est remplacée par celle de l'abbé Durand qui fit la dédicace de l'église en 1063. [1]

Le cloître de Saint-Lizier est moins riche et d'une construction plus simple. Il consiste dans deux étages de galeries; celle du rez-de-chaussée en maçonnerie, celle du premier en charpente. Les travées du rez-de-chaussée sont à plein cintre, soutenues par des colonnettes de marbre très minces, avec des chapiteaux et des archivoltes en pierre. Ces chapiteaux très évasés ne présentent que des feuillages élémentaires. Les murs du dessus sont en maçonnerie et forment un appui sur lequel sont posés, dans les angles et au milieu des deux côtés, des piles en briques, puis des poteaux de bois à huit pans avec base et chapiteaux, qui supportent une poutrelle sur laquelle sont fixés les chevrons du toit. Le cloître d'Arles-sur-Tech, qui date du treizième siècle et qui ne paraît pas avoir été achevé, est vaste, très élevé, non voûté; ses arcades ogivales retombent sur de sveltes colonnettes de marbre, accouplées, surmontées d'élégants chapiteaux à crochets. Contre l'usage ordinaire, il n'existe de piliers que dans les angles. [2]

Les premiers cloîtres des cathédrales présentèrent peu de différence avec ceux des monastères. Aux onzième et douzième siècles, leurs dispositions générales sont les mêmes. On y retrouve, ainsi

[1] V. Gailhabaud, Monuments anciens et modernes, in-4°, t. III. — Viollet-le-Duc, ouvrage cité, t. III, p. 419.

[2] Viollet-le-Duc, ouvrage cité. — Mérimée, Notes d'un voyage dans le midi de la France, p. 419.

que dans plusieurs monastères étrangers à l'ordre, des signes évidents de l'influence clunisienne. Les cloîtres de la cathédrale du Puy-en-Velay, où saint Mayeul et saint Odilon jouissaient d'une si grande vénération, le cloître de Saint-Trophime d'Arles, où Cluny possédait des maisons et des prieurés, ceux de l'église d'Elne et de l'abbaye de Saint-Michel de Cuxa, dans le Roussillon, où l'abbaye d'Arles-sur-Tech lui était soumise, furent construites, ou sous la direction de ses moines, ou d'après des plans donnés par eux. On y remarque l'art romano-bysantin, modifié par les souvenirs de l'antiquité romaine. On reconnaît dans la forme des colonnes, dans la sculpture des chapiteaux, l'imitation des colonnes et des sculptures en usage dans les églises clunisiennes. [1]

Nous n'avons pas dessein de décrire ici un monastère, avec sa salle capitulaire, avec son réfectoire voûté en arcs à plein cintre ou en tiers-point, soutenu par d'élégantes colonnes, éclairé par de hautes fenêtres, décoré de deux roses sur les pignons, comme à Moissac et à St-Martin des Champs, avec ses dortoirs placés au-dessus du cloître et de la salle capitulaire, avec son vaste chauffoir ouvrant sur une des faces du cloître, avec ses celliers tantôt souterrains et voûtés, tantôt au-dessus du sol, avec ses trois parloirs, dont l'un, selon Ducange, était destiné aux conversations des moines, le second aux visites des étrangers, le troisième aux confessions, tous trois presque toujours construits avec luxe. Le vestiaire, la salle de bains, les cuisines, les écoles intérieures pour les novices, les écoles extérieures pour les laïques, placées en dehors des lieux réguliers près de l'entrée de l'église, la bibliothèque, l'infirmerie, la pharmacie, la maison des novices, la maison d'hospitalité, la boulangerie, les moulins, les pressoirs, les basses-cours, les écuries, les vergers, les viviers, les jardins, les granges et les fermes formaient un ensemble dont la description nous entraînerait au-delà des bornes que nous nous sommes imposées. Nous nous bornerons à rappeler en passant le caractère d'élégance qui présidait à ces constructions, quels que fussent d'ailleurs leur impor-

[1] Viollet-le-Duc, ouvrage cité, t. III, p. 413 et 11.

tance, le choix judicieux qui détermina leur emplacement, le goût qui régnait dans la disposition et l'ornementation des plus petits édifices, enfin cette recherche de la durée qui choisissait les matériaux les mieux appropriés et éloignait toutes les causes d'altération et de destruction. Les moines bâtissaient pour des siècles, car ils avaient foi en l'avenir : ils bâtissaient avec la pensée de faire de leurs églises un livre d'enseignement pour la foule, et de leurs monastères l'asile de tous les progrès. [1]

Après avoir donné une idée de l'architecture clunisienne en France, si nous jetons un coup d'œil à l'étranger, nous verrons les archéologues qui l'ont étudié sur les lieux lui trouver partout les mêmes caractères. La contrée la plus rapprochée de Cluny était la Bourgogne jurane, aujourd'hui la Suisse romande. Les influences germaniques de l'école rhénane, dit M. Blavignac, ne s'y étendirent pas au-delà du cours de la Thièle, et, tout ce qui est en deçà, appartient à l'école que l'on peut désigner sous le nom de Rhodanique, parce qu'elle s'accentue nettement dans la vallée du Rhône. Cette école marqua de son empreinte les principales églises de la Suisse romande. Un de ses types est la basilique de l'abbaye de Tournus, qui n'est autre chose qu'une église clunisienne.

L'église du prieuré de Payerne, principale possession de Cluny dans ces contrées, qui se trouvait placée sur la ligne de démarcation de ces deux écoles, fut reconstruite selon les prescriptions de l'ordre. Elle est précédée d'un porche, dont la masse s'élève au-dessus du corps du monument, et porte le nom de tour Saint-Michel. Elle se compose de trois nefs et d'un transept flanqué de chapelles ayant la forme demi-circulaire. L'abside et les chapelles sont en voûte de conque. Des piliers carrés, cantonnés de deux colonnes, séparent la nef des bas-côtés. La voûte de la nef est en

[1] Le lecteur qui voudra se faire une idée plus complète d'un grand monastère, de ses dépendances, de son mobilier, devra consulter l'ouvrage de M. Albert Lenoir, Instructions sur l'architecture monastique, t. II, 3e partie, p. 245 et suivantes. Aucun détail n'a échappé à la sagacité du savant archéologue.

berceau ; celles des bas-côtés, des transepts et du chœur, sont en arête. On voit sur les chapiteaux des sculptures nombreuses : le Christ dans sa gloire, couronné d'une auréole flamboyante, tenant sa croix de la main gauche, bénissant de l'autre; sur le chapiteau en face, saint Pierre, aussi avec l'auréole elliptique, portant les clefs et le livre sacré. Ailleurs sont représentés des hommes luttant, des figures ailées, des animaux symboliques, le poisson, symbole de l'eucharistie. L'église de Payerne servit de modèle à la cathédrale de Lausanne, où l'on reconnaît à première vue le style roman-bourguignon, jusque dans l'emploi de ces pilastres cannelés, que les moines de Cluny mirent en usage à Cluny, à Souvigny, à la Charité, à Vienne en Dauphiné, à Arles, à Moissac. L'antique église de Romain-Moutier, qui datait du huitième siècle, reçut l'adjonction d'un porche et un agrandissement de sanctuaire. Ce vaste narthex se compose de deux étages. L'étage supérieur servait de chapelle et possède une petite abside circulaire qui saillit en encorbellement sur la voûte de l'église. Il est voûté en arête, avec des pilastres flanqués de demi-colonnes. La voûte de la croisée, élevée en coupole sur quatre pendentifs, est percée à son sommet d'un *oculus*. Le chœur affecte la forme quadrangulaire avec trois fenêtres : une sur la nef, deux sur les collatéraux. [1]

Nous avons vu combien la sève religieuse était appauvrie en Italie, et comment les papes et les abbés vinrent la demander à Cluny. Il en était de même de l'art architectural, expression du sentiment religieux ; il sommeillait sur cette terre privilégiée, où il avait brillé sous l'empire romain et devait briller encore au quatorzième siècle d'un si vif éclat. « L'Italie était alors comparative-» ment plongée dans l'anarchie et exposée à toutes les misères. » Elle ne pouvait songer à former des architectes, encore moins

[1] Blavignac, Hist. de l'archit. sacrée dans les diocèses de Lausanne, Genève, etc., in-8°, p. 73 et 238. L'auteur ne dit rien de l'église Saint-Victor de Genève, restaurée par Cluny et détruite en 1554 ; on a reconnu seulement par ses fondations, mises à nu au dernier siècle, que son abside était circulaire, p. 37. Il place encore dans l'école qu'il appelle Rhodanique les églises de Notre-Dame de Neuchâtel, du Mont-Valeria à Sion, la cathédrale de Genève, etc.

» des sculpteurs et des peintres. Voulait-on bâtir des couvents, des » églises, on demandait des artistes à l'ordre de Cluny; on » recueillait quelques émigrés grecs, contraints de s'enfuir de leur » pays. Les moines, relativement tranquilles, indépendants, » possédaient seuls des écoles d'arts, d'où sortirent non-seulement » des architectes, mais des sculpteurs, des peintres, des artisans, » que les abbayes-mères envoyaient dans les établissements secon- » daires. Ils répandirent les premières notions d'art dans toute » l'Europe occidentale, l'Italie comprise, n'en déplaise à ceux qui » veulent que les arts occidentaux soient sortis d'Italie depuis » l'empire romain; les monuments, les textes, sont des preuves » irrécusables [1]. » Le manuscrit de Jean de Farfa, que nous avons cité plus haut, est une preuve évidente de cette assertion qui se trouve d'ailleurs confirmée par l'étude des églises de l'Italie.

Cette renaissance commença dans le cours du onzième siècle, quand des papes, intelligents et aspirant à une suprématie plus complète, purent encourager les constructions religieuses, quand les villes, devenues indépendantes, s'y livrèrent elles-mêmes avec entraînement. La grande comtesse Mathilde en établit elle-même et en fit établir par les seigneurs de nombreuses dans ses États. C'est, du reste, au nord de l'Italie, à l'exception de Venise qui était amenée par ses relations avec l'Orient à imiter l'art bysantin, que demeura confinée cette rénovation architecturale. Elle produisit des églises dont les voûtes élevées reposaient sur des piliers élancés, dont les façades accompagnées de larges porches, quelquefois à deux étages, se chargèrent de la base au sommet d'arcatures avec pilastres variés à l'infini, et d'une richesse d'ornementation poussée parfois jusqu'à l'excès. Ce style, appelé par quelques archéologues lombard fleuri, n'était autre que le roman de Cluny modifié par des influences locales. Il dura jusqu'à l'apparition du gothique, dans les premières années du treizième siècle. [2]

[1] Viollet-le-Duc, Entretiens sur l'architecture, t. I. p. 202.

[2] Gally Knight, Ecclesiastical Architecture in Italy, 2 in-f°, London 1843, introd., p. 7.

En Lombardie, où l'abbaye bourguignonne possédait jusqu'à trente prieurés, la belle cathédrale de Modène, commencée en 1099, avec le concours de la grande comtesse Mathilde, par l'architecte Lanfranc ; celle de Vérone, qui date du milieu du douzième siècle et qui possède un porche splendide ; celle de Trente, commencée en 1022 par l'évêque Udalric, et qui reçut des adjonctions postérieures ; l'église de Saint-Zénon de Vérone, construite de 1035 à 1070 ; celles de Saint-Pierre au Ciel d'Or et de Saint-Michel de Pavie, reconstruites au commencement du douzième siècle, présentent dans leur plan, leurs arcatures, leurs absides, leurs colonnes, et jusque dans certaines figures sculptées sur leurs chapiteaux, le cachet de l'école de Cluny et des imitations de la Charité et de Vezelay. Plusieurs édifices religieux de Padoue, de Ferrare, de Milan, de Venise, de Florence et de Pise, prirent des caractères conformes à ceux de France, grâces aux inspirations des moines de Pontido, de la Cava, de Padolirone et de Sainte-Croix de Venise, qui était peuplée par une colonie de la Charité. [1]

L'Espagne n'offrait à l'architecture chrétienne qu'un champ limité. L'invasion arabe, restée maîtresse du sol au centre et au midi, avait détruit les monuments élevés par les Wisigoths, et substitué au style latin dégénéré les caprices de l'architecture mauresque. L'art chrétien, conservé dans le petit royaume des Asturies, n'avait produit, au septième et huitième siècles, que des églises de médiocre dimension, à une seule nef, simples de lignes, sobres d'ornements, presque nues à l'intérieur. Dans le siècle suivant, on commença à employer trois nefs, mais en observant les principes élémentaires qu'avaient laissés les Wisigoths [2]. Ce fut seulement vers le milieu du onzième, quand les rois chrétiens se trouvèrent plus puissants par l'extension de leurs frontières,

[1] Gally Knight, 1re série, pl. 36, 2e série, pl. 2, 5, 12, 13, 15, etc. — Crosnier, Bulletin de la Société nivernaise, t. I, p. 70.

[2] On ne trouve plus aujourd'hui, selon M. Damas-Hinard (Poème du Cid, introd., p. 57), le moindre vestige d'une église antérieure au onzième siècle. « Que devaient être les édifices construits avant cette époque, et de quels matériaux étaient-ils composés, puisque rien n'en est resté debout, même une ruine ? »

quand le clergé et les seigneurs devinrent plus riches par la cessation des invasions musulmanes, que l'art espagnol entra résolument dans une phase nouvelle. Les moines de Cluny, appelés par Sancho-le-Grand, roi de Navarre, par Ferdinand Ier, roi de Castille, par son fils Alonzo VI, pour restaurer les monastères et les évêchés, transformèrent à la fois les institutions et les édifices. La Vieille-Castille, centre de la monarchie espagnole, offre une grande quantité d'églises romanes dues à leur architecture. Ils reconstruisirent celle de Saint-Isidore de Léon, restaurèrent à Barcelone celle de Saint-Paul del Campo, élevèrent celle de Saint-Laurent de Lérida, les cathédrales de Zamora, de Girone et de Jaca, Saint-Paul, Saint-André, Saint-Martin de Ségovie, Saint-Nicolas, première cathédrale de Pampelune, celles de Saint-Jacques de Compostelle, de Tudela, Saint-Pierre de Tafalla, San-Salvador de Sanguesa, les trois églises de Tarazona. les façades de San-Félix de Canovilla et de Riupoll, le cloître de Bagès, toutes les églises des prieurés de Cluny, au nombre de vingt à vingt-cinq, dans les diocèses de Calahorra, Valence, Ségovie, Salamanque, Burgos, dans la Galice, le Portugal, la Navarre, la Vieille-Castille, les Asturies, la Catalogne et le Roussillon.

Ces églises, plus élevées et plus vastes que celles des architectes goths et asturiens, se composent d'un parallélogramme à une ou à trois nefs, et sont surmontées d'une coupole au point qui sépare le chœur de la nef. Elles sont presque toujours dépourvues de transept. Les absides sont circulaires, fermées par une voûte semi-sphérique ou en cul de four. Des arcades simulées reposent au-dessus des travées voûtées en berceau ou en tiers-point qui séparent la nef principale des bas-côtés. On retrouve dans ces monuments les caractères généraux des églises françaises. La forme et la disposition des piliers, l'élévation des travées, le système des voûtes, le profil des bases et des chapiteaux, la coupe des fenêtres, l'ensemble des façades, leur division symbolique à trois étages, le mode général de construction, sont éminemment français et clunisiens. Les voussures des portails et les chapiteaux présentent la même ornementation qu'en France : à Saint-Isidore de Léon,

les signes du zodiaque ; à Saint-Iago de Compostelle, les Apôtres et les Évangélistes ; ailleurs des scènes bizarres, des images libres et souvent obscènes des vices de l'époque. La nef de Saint-Isidore, la crypte de Saint-Iago, le cloître de la cathédrale de Girone, l'église de Santillane, la cathédrale de Jaca, les églises de Ségovie et de Salamanque, offrent dans leurs sculptures des ornements, des sujets de l'Ancien et du Nouveau Testament, des animaux fantastiques, des créations bizarres, dont la conception et l'exécution ne peuvent être attribuées qu'aux moines de Cluny. Le cloître de Saint-Jean de la Pegna, les façades des cathédrales de Zamora, de Salamanque, de Lérida, sont remarquables par la richesse de cette iconographie sculpturale. Le style roman-clunisien dura, depuis les premières années du onzième siècle, jusqu'à la fin du douzième, et les grands édifices espagnols, élevés par les architectes du pays, ne commencèrent que vers 1190, après l'achèvement de la période française. [1]

En Angleterre, les églises anglo-saxonnes avaient conservé le plan primitif de la basilique romaine. Elles étaient petites, obscures, sans transept, avec une seule tour au-dessus du portail. Leurs colonnes ou leurs piliers carrés présentaient un diamètre disproportionné avec leur hauteur. Ils étaient surmontés d'arcs à plein cintre ; mais ces arcades avaient un aspect lourd et grossier qui était loin de ressembler à l'arcade romaine. Toute leur ornementation consistait dans des figures d'hommes ou d'animaux très rudimentaires, dans des enroulements de lianes et de plantes combinées sans habileté. Les Normands, après leur conquête, se hâtèrent de rebâtir partout les églises, et firent succéder l'architecture romane à ces lourdes et basses constructions. Les premières églises et abbayes fondées par eux appartinrent, dit le savant archéologue M. Parker, à l'ordre de Cluny. Ce furent celles des prieurés dont nous avons parlé : Lewes, Wenlock, Bermondsey, Northampton,

[1] Marca Hispanica, p. 1113, 1117 1100, 1112.—Revue des sociétés savantes, 1858, p. 368. — De Montlaur, l'Italie et l'Espagne, in-12, p. 294. — Espagne artistique et monumentale, in-f°, introd., p. 10, 84, etc.

Daventry, Castleacre, Pontefract, Monteacute, Thetford, Linton, Bromholm, Farleigh. Depuis 1078, date de la fondation du premier, jusqu'à 1125, date de celle du dernier, l'architecture clunisienne domina dans le pays, avant l'architecture de Cîteaux, dont la première création, celle de l'abbaye de Waverley, est de 1128. [1]

Les archéologues anglais ne signalent aucune différence notable, dans cette époque de transition, entre les églises anglaises et celles de l'ouest et du centre de la France. C'est le plein cintre tel que l'employait Cluny. « Ses caractères principaux, selon » Britton, consistent dans des dimensions plus grandes et plus » régulières que celles des églises saxonnes, dans de massives » colonnes cylindriques, avec des bases et des chapiteaux d'où » s'élèvent des arches semi-circulaires. Les murs épais sont » soutenus par des contre-forts larges, plats et perpendiculaires. » Quelquefois les colonnes sont carrées ou octangulaires, avec de » petits piliers appliqués. On y retrouve souvent pour ornements » des feuillages appliqués ou entrelacés en spirale autour de leurs » fûts, des pointes de diamant, des ouvrages en réseau. Les » portes et les fenêtres sont à plein cintre; ces dernières sont » hautes et étroites. Les arcs plus petits sont ordinairement simples » et sans ornements; mais les plus élevés sont décorés d'une » grande variété de sculptures, telles qu'intersections de cercles, » zigzags, cannelures, frettes, billettes, damiers, têtes de clou, etc. » Les toits sont le plus ordinairement en bois. Les tours du » porche, massives, carrées, ne s'élèvent pas à une grande hauteur » au-dessus de ce toit. L'intérieur des murs est généralement nu. » Les porches très enfoncés sont ornés de figures en relief. La » façade du couchant présente quelquefois une série de petites » arcades circulaires, les unes isolées, les autres s'intersectant, de » manière à former une pointe en ogive à leur point d'inter- » section. » Cette description, tout incomplète qu'elle est, nous fait reconnaître au premier coup d'œil le style de Cluny. Dans la

[1] Lettre de M. Parker à M. Lassus, dans l'Album de Villard de Honnecourt, in-4°, 1858, p. 113, 115.

chronologie des églises les plus remarquables de cette époque, Britton signale celles des prieurés de Wenlock et de Castleacre, construites dans la période qui s'étend de 1078 à 1128 [1]. A la même école appartiennent encore les cathédrales d'Exeter, Norwich, Oxford, Péterborough, Durham, les nefs de Glocester et de Rochester, les chœurs de Cantorbéry et de Worcester, enfin des églises paroissiales en grand nombre. [2]

Ce style qui commença à la conquête dura environ quatre-vingt-cinq ans. Il continua de rester quelque temps en usage, après l'introduction du style ogival primaire, qui date du commencement du règne de Henri Ier. Ce fut encore, remarquons-le en passant, un ancien moine de Cluny, Henri de Blois, évêque de Winchester, qui, le premier, importa en Angleterre l'ogive naissante, telle qu'on l'employait déjà à Cluny, à la Charité et dans d'autres églises de l'ordre. Les premiers arcs en ogive, selon Britton, qui parurent dans ce pays, furent les vingt fenêtres construites par ce grand patron de l'architecture dans le chœur de l'église Sainte-Croix, près de Winchester, bâtie de 1126 à 1136. A partir de cette époque, on employa l'ogive tantôt aiguë, tantôt obtuse, et, en même temps, prirent naissance autour des piliers ces colonnettes nombreuses qui se ramifiaient en nervures à la voûte. [3]

Lorsque les croisés eurent achevé la conquête de la Terre sainte, ils ne trouvèrent debout dans Jérusalem qu'un petit nombre d'églises : celles de la Résurrection, du couvent latin de Sainte-Marie, et, à Bethléem, la basilique de la Nativité; tout le reste n'était que ruines. Leur premier soin fut de créer des évêchés, de fonder des couvents, de construire des églises, d'apporter les institutions, les habitudes, les arts de l'Occident. Les premiers

[1] La salle capitulaire de Wenlock, aujourd'hui en ruines, était une des parties remarquables du prieuré.

[2] On peut voir dans le Dictionnaire général des lettres, beaux-arts, etc., par Bachelet et Dezobry, de courtes descriptions de ces cathédrales. — D. Ramée, Hist. génér. de l'architecture, t. II, p. 1060.

[3] Britton, Archeological history of ancient ecclesiastical architecture in England, London, 1835, in-8°, p. 113, 225 et passim.

moines bénédictins établis en Palestine furent probablement les Clunistes que Godefroy de Bouillon installa dans la vallée de Josaphat. Dès le commencement du siècle suivant, d'autres Clunistes étaient fixés au sommet du mont Thabor, dans le monastère de Saint-Sauveur fondé par Tancrède, comte de Galilée; ils mirent en pratique l'architecture et les procédés de construction employés en France.

Depuis la prise de Jérusalem, en 1099, jusqu'à sa chute entre les mains des Musulmans, en 1187, toutes les églises et les cathédrales, dit M. de Vogué, bâties pour des évêques ou pour des communautés, portent l'empreinte d'une même origine et sortent d'une même école. Cette école est celle du cloître qui seul possédait une organisation assez forte, un personnel assez nombreux, assez expérimenté, pour suivre la voie tracée par les règlements architectoniques. Conçues dans le même style, bâties sur le même plan, avec le même appareil, à part des modifications accidentelles imposées par la nature des lieux, ou par des constructions antérieures, elles semblent calquées les unes sur les autres. Elles se composent invariablement, comme les basiliques clunisiennes, de trois nefs d'égale longueur, d'un transept, de trois absides, de voûtes à arêtes vives, soutenues par des arcs-doubleaux, et d'une coupole sur pendentifs au centre du transept.

C'est à ce groupe qu'appartiennent les églises du Saint-Sépulcre, de Sainte-Anne, de Sainte-Marie-la-Grande, de la Madeleine, à Jérusalem, celle d'El Bireh, les cathédrales de Sébaste, Séphoris, Beyrouth. Le Saint-Sépulcre, reconstruit vers 1130, malgré la quantité d'objets étrangers qui y ont été accumulés par les différentes communions chrétiennes, reproduit plus fidèlement qu'aucune autre, dans quelques-unes de ses parties, le plan des grandes églises de France. C'est une œuvre véritablement indigène, à part l'ancienne rotonde, à laquelle les Croisés conservèrent sa physionomie bysantine. A côté de quelques chapiteaux d'origine orientale et qui n'ont de remarquable que la pauvreté de leur ornementation, on en voit d'autres, richement historiés, qui semblent sculptés par un *tailleur d'ymaiges* formé à l'école de Cluny, de

Vezelay ou de Saint-Benoît-sur-Loire. Les archivoltes, les bandeaux, les linteaux des portes sont couverts de tores, de moulures, de sujets finement sculptés, qui sont étrangers à la Palestine, paraissent avoir été faits en France et transportés à Jérusalem. Ajoutons que le Saint-Sépulcre fut consacré en 1147 par le cardinal Albéric, évêque d'Ostie, légat du pape, ancien moine de Cluny, et abbé de Vezelay. L'église de Sainte-Anne, bâtie par la reine Mélissende, femme de Foulques d'Anjou, pour des bénédictines noires, ressemble aux églises clunisiennes de second ordre, avec une pauvreté d'ornementation qui se rapproche de la rigueur des règlements cisterciens. Celle de Sainte-Marie-la-Grande, qui dépendait de l'Hôpital de Jérusalem, offre un plan identique, mais une ornementation plus riche. Son portail est entouré d'un zodiaque dans lequel les douze mois de l'année sont figurés par des personnages qui se livrent aux divers travaux des saisons. Une riche sculpture, aujourd'hui brisée, occupait ce tympan. L'église de la Madeleine, appartenant autrefois à des moines jacobites, est de la même famille que les deux précédentes.

Quand les Croisés recouvrirent de mosaïques la basilique de Bethléem reconstruite par l'empereur Manuel Comnène, cette influence de l'art latin sur l'art bysantin fut nettement accusée. C'était la main d'un artiste grec qui traçait les peintures et les ornements, mais on sait qu'elle était dirigée par un évêque ou par un moine d'Occident. On y retrouve, à côté des ornements bysantins, des ornements, des fleurs, des oiseaux, des animaux, des représentations qui appartiennent à l'iconographie de Cluny, de Vezelay, de la Charité. La même observation s'applique aux peintures dont les Croisés recouvrirent l'intérieur de l'église du Temple, bâtie par Justinien en l'honneur de la Vierge, et qui est aujourd'hui la mosquée d'Omar. Le cardinal Albéric en fit la dédicace en 1146, le troisième jour après Pâques, en présence de la plupart des évêques de la Palestine. La cathédrale de Sébaste, la plus vaste et la plus ornée à l'intérieur après le Saint-Sépulcre, celle de Séphoris dont le plan ressemble à celui de Sainte-Anne de Jérusalem, celle de Beyrouth voûtée en berceau, tandis que les précédentes présentent le tiers-point, offrent des caractères communs. L'église clunisienne

du couvent du mont Thabor, dont il n'existe plus aujourd'hui qu'une crypte ruinée, devait avoir, comme celles que nous venons de citer, trois nefs et trois chapelles absidales. La chapelle élevée par les moines de Cluny sur le tombeau de la Vierge, dans la vallée de Josaphat, consiste dans un petit édifice à une seule nef terminée par une abside semi-circulaire. Elle est couverte par des voûtes en berceau et des voûtes d'arête.

Quoique l'ogive naissante semble donner à quelques-unes de ces églises une physionomie plus moderne, elles sont toutes du commencement et du milieu du douzième siècle, conçues selon le plan en usage en France, portant sur l'archivolte de leurs portes à plein cintre la même ornementation. Celles des villes du littoral, Lydda, Byblos, Beyrouth, Saint-Jean d'Acre, sont copiées sur les églises romanes des moines de Cluny et de Vezelay. Elles possèdent trois nefs; celle du milieu est en forme de berceau à plein cintre continu, tandis que les bas-côtés sont voûtés en arcs de cloître, comme aux églises d'Autun et de Beaune. [1]

Il n'y eut donc dans la plus grande partie du monde chrétien, durant la période romano-bysantine, qu'une école dominante, celle de Cluny. Les principales constructions de l'ordre servirent de type partout où cet ordre étendit ses ramifications. L'abbé, en envoyant ses moines bâtir un prieuré, leur confiait des plans dont les dispositions, répondant aux besoins de la règle et au symbolisme religieux, conservaient un air de famille. Les églises rurales s'en rapprochèrent également. Dans toutes les contrées où l'abbaye possédait des prieurés, des celles, des granges, des églises paroissiales pour la desserte desquelles l'abbé ou les prieurs avaient le droit de présenter un prêtre, il existe encore aujourd'hui une foule de ces petits édifices, dont les clochers, les porches, les nefs, le chœur, les ouvertures, sont une reproduction de l'architecture clunisienne. [2]

[1] Melchior de Vogué, les Églises de la Terre sainte, p. 36, 29 391 et passim.

[2] La Bibl. Clun., p. 1753, compte plus de cent soixante-dix églises paroissiales qui étaient à la collation de l'abbé de Cluny. Les supérieurs des autres abbayes et des principaux prieurés de l'ordre jouissaient d'un droit pareil c'étaient eux qui faisaient construire et qui entretenaient ces églises.

Les églises construites par les évêques se conformèrent également à ce type. Les monastères étant seuls, à cette époque, pourvus d'écoles d'architecture, les évêques, sortis eux-mêmes en grand nombre des monastères, placèrent d'habitude ces constructions sous la direction des moines. Voilà pourquoi, dans des contrées distantes les unes des autres et soumises à des mœurs différentes, on rencontre des églises non monastiques qui semblent élevées par le même architecte. Le Bourbonnais, le Dauphiné, l'Auvergne, la Saintonge, le Languedoc, la Provence, furent les provinces dont les églises présentaient le plus grand nombre d'analogies avec l'école de Cluny. Partout où se trouve le type général de cette école, on peut affirmer, malgré des variétés secondaires, que le monument a appartenu à Cluny ou qu'il a été construit sous son influence. [1]

En effet, l'architecture clunisienne qui employa simultanément la voûte en berceau et la voûte en tiers-point, et qui enrichit sans cesse son iconographie, admit également dans certains détails des diversités nombreuses, selon les traditions locales et la nature des matériaux dans chaque pays. Cluny, Souvigny, la Charité, Saint-Martial de Limoges, Saint-Eutrope de Saintes, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Gilles, pour nous borner à la France, furent autant de types qui, tout en conservant les caractères principaux du roman monastique, se distinguèrent par des caractères particuliers et produisirent dans leur voisinage des sous-écoles monumentales dont nous ne pouvons présenter ici une classification. C'est à ce point de vue qu'on a pu distinguer l'école bourguignonne, l'école auvergnate, poitevine, saintongeoise, provençale, etc. [2]. Mais toutes se résument dans l'unité clunisienne dont l'influence, étendue jusqu'à l'étranger, dirigea le mouvement architectural des onzième et douzième siècles.

Ni Saint-Gall en Allemagne, ni Mont-Cassin en Italie, ces deux

[1] Crosnier, Bulletin de la Société Nivernaise, t. I, p. 70.

[2] Viollet-le-Duc, Dict. d'architecture, t. I, au mot église.—Bourassé, Archéologie chrétienne, p. 192.

foyers de l'art chrétien, dont les basiliques furent reconstruites, l'une dans les premières années du onzième siècle, l'autre en 1066, n'arrivèrent à une semblable universalité. Cîteaux eut, il est vrai, dans le milieu du douzième siècle, le privilège de couvrir la chrétienté de ses monastères ; mais ses constructions ne furent qu'une imitation simplifiée de celles de Cluny. Elles restèrent particulières à l'ordre et n'eurent qu'une influence restreinte. D'ailleurs Cluny et Cîteaux, c'est au fond le même art, coordonné selon le même plan, approprié aux mêmes besoins ; mais l'un était orné jusqu'à la profusion, l'autre était austère jusqu'à la nudité ; l'un admit des données nouvelles, fut progressif et fraya la voie à l'avenir ; l'autre resta immobile et stationnaire. [1]

La prépondérance de l'architecture monastique se maintint aussi longtemps que les abbés rejetèrent au second plan les évêques qui ne pouvaient lutter de puissance avec eux. Mais, lorsque l'affaiblissement de la discipline fut devenu général, vers la fin du douzième siècle, lorsque la création des communes inspira aux prélats et aux populations la pensée d'élever des édifices qui fussent une image de l'autorité toujours croissante des premiers et qui répondissent aux besoins des secondes, les églises monastiques cessèrent de servir exclusivement de modèles. L'édification des églises cathédrales et paroissiales fut l'œuvre des évêques, des seigneurs et du peuple, le signe religieux de son affranchissement. Il se forma des écoles d'architectes laïques en même temps que s'organisèrent des corporations d'arts et de métiers. L'art, sorti du cloître, devint une profession animée d'un esprit de liberté et d'innovation. Les églises monastiques, souvent encombrées de piliers massifs, éclairées d'un demi-jour sombre et mystérieux, austères et uniformes de construction, ne pouvaient convenir à des populations agglomérées dans des villes, au sein desquelles la richesse et le goût du luxe prenaient de rapides accroissements. Elles firent

[1] Nous signalerons plus loin la différence de l'art clunisien et de l'art cistercien. Voy. le tome III, chapitre II, intitulé : Discussion avec les Cisterciens, la discipline, l'art monastique.

place à des édifices plus vastes et plus élevés, qui élancèrent leurs colonnes déliées jusqu'à des voûtes sous lesquelles l'air et la lumière pénétraient à flots à travers d'immenses vitraux. Les architectes laïques multiplièrent les ornements, les nervures, les sculptures, toutes les fantaisies qui constituent l'art des treizième et quatorzième siècles. Ainsi les rôles se trouvaient intervertis; les moines ne donnaient et ne dirigeaient plus le mouvement comme autrefois; ils le suivaient avec hésitation. Ils avaient précédé l'Église séculière et le peuple dans la carrière de la civilisation: maintenant l'Église et le peuple prenaient le pas sur eux. Toute une révolution s'était accomplie dans les institutions, les mœurs et les arts.

NOTES ADDITIONNELLES.

I.

Catalogue des abbayes et prieurés conventuels dépendant immédiatement de l'abbaye de Cluny, et nombre de leurs moines. [1]

PROVINCE DE LYON.

L'abbaye de Cluny, au diocèse de Mâcon, environ 200 moines.

Le doyenné de Paray, au diocèse d'Autun, 25 moines.

Le prieuré de Marcigny, au diocèse d'Autun, 99 religieuses et 12 moines.

Le prieuré de Gigny, au diocèse de Lyon, 25 moines.

Le prieuré de Nantua, au diocèse de Lyon, 25 moines.

Le prieuré de Saint-Marcel, au diocèse de Chalon, 25 moines.

Le doyenné de Saint-Vivant de Vergy, au diocèse d'Autun, 20 moines.

Le prieuré d'Ambierle, au diocèse de Lyon, 20 moines.

PROVINCE DE FRANCE.

L'abbaye de Beaulieu en Argonne, au diocèse de Verdun, 20 moines. [2]

[1] Bibliotheca Cluniacensis, p. 1751. On appelait conventuels les abbayes et les prieurés dans lesquels l'étendue des bâtiments et la valeur des revenus permettaient d'observer la règle sur tous les points, *ad plenum*, comme dans l'abbaye-mère.

[2] Fondée au septième siècle par saint Rodingue, dans la forêt des Ardennes, et acquise par Bertrand de Colombier, vingt-huitième abbé de Cluny, qui gouverna de 1295 à 1301. Bibl. Clun., p. 1669.

Le prieuré de Sainte-Marie de la Charité, au diocèse d'Auxerre, 80 moines.

Le prieuré de Saint-Martin des Champs, au diocèse de Paris, 60 moines.

Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Coinci, au diocèse de Soissons, 36 moines.

Le doyenné de Saint-Pierre de Lihons-en-Santerre, au diocèse d'Amiens, 25 moines.

Le prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, au diocèse d'Amiens, 24 moines.

Le prieuré de Saint-Leu d'Esserent, au diocèse de Beauvais, 25 moines.

Le prieuré de Saint-Arnoul de Crespy-en-Valois, au diocèse de Senlis, 28 moines.

Le doyenné de Sainte-Marie de Gaye, au diocèse de Troyes, 20 moines.

Le doyenné de Saint-Denis de Nogent-le-Rotrou, au diocèse de Chartres, 20 moines.

Le prieuré de Saint-Saulve de Valenciennes, au diocèse de Cambrai, 28 moines.

Le prieuré de Sainte-Marguerite d'Élincourt, au diocèse de Noyon, 13 moines.

Le prieuré de Saint-Révérien, au diocèse de Nevers, 13 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Donzy-le-Pré, au diocèse d'Auxerre, 13 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Nanteuil, au diocèse de Meaux, 13 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Longpont, au diocèse de Paris, 22 moines.

PROVINCE DE PROVENCE, TARENTAISE, DAUPHINÉ, VIENNE.

Le prieuré de Saint-Saturnin du Port-sur-le-Rhône, au diocèse d'Uzès, 30 moines.

Le prieuré de Tornac, au diocèse de Nîmes, 15 moines.

Le prieuré de Lagrand, au diocèse de Gap, 12 moines.

Le prieuré de Rompon sur le Rhône, au diocèse de Viviers, 12 moines.

Le prieuré de Saint-Marcel de Die, au diocèse de Valence, 13 moines.

Le prieuré de Ganagobie, au diocèse de Sisteron, 13 moines.

Le prieuré de Domène, au diocèse de Grenoble, 13 moines.

Le prieuré de Faillefeu ou Faillefoc, au diocèse de Digne, 10 moines.

Le prieuré de Saint-Victor de Genève, 10 moines.

Le prieuré de Contamines, au diocèse de Genève, 12 moines.

PROVINCE DE POITOU ET SAINTONGE.

L'abbaye de Saint-Jean-l'Évangéliste et Saint-André de Monstierneuf de Poitiers, 40 moines.

Le prieuré de Saint-Eutrope de Saintes, 20 moines.

Le prieuré de l'Ile-d'Aix, au diocèse de Poitiers, 13 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Barbézieux, au diocèse de Saintes, 13 moines.

PROVINCE D'AUVERGNE.

L'abbaye de Mozac, au diocèse de Clermont, 41 moines.

L'abbaye de Thiers, au diocèse de Clermont, 20 moines.

Le prieuré de Souvigny, au diocèse d'Autun, 40 moines.

Le prieuré de Sauxillange, au diocèse de Clermont, 40 moines.

Le prieuré de la Voulte, au diocèse de Saint-Flour, 25 moines.

Le prieuré de Riz, au diocèse de Clermont, 20 moines.

PROVINCE DE GASCOGNE.

Le prieuré de Saint-Orens, au diocèse d'Auch, 25 moines.

Le prieuré de Saint-Martin de Layrac, au diocèse de Condom, 16 moines.

Le prieuré de Saint-Pierre de Carennac, au diocèse de Cahors, 12 moines.

L'abbaye de Moissac, au diocèse de Cahors, 80 moines.

L'abbaye de Campredon, en Catalogne, 13 moines.

L'abbaye d'Arles-sur-Tech, au diocèse de Perpignan, 20 moines.

L'abbaye d'Eysses, au diocèse d'Agen, 22 moines.

L'abbaye de Lézat, au diocèse de Rieux, 25 moines.

L'abbaye de Figeac, au diocèse de Cahors, 40 moines.

Le prieuré de la Daurade de Toulouse, 25 moines.

PROVINCE D'ALLEMAGNE.

L'abbaye de la Balme, au diocèse de Besançon, 40 moines.

Le prieuré de Payerne, au diocèse de Lausanne, 30 moines.

Le prieuré de Romain-Moutier, au diocèse de Lausanne, 22 moines.

Le prieuré de Vaux-sur-Poligny, au diocèse de Besançon, 16 moines.

Le prieuré de Saint-Alban de Bâle, 12 moines.

PROVINCE D'ITALIE.

L'abbaye de Saint-Benoît sur le Pô (Padolirone), au diocèse de Mantoue.

Le prieuré de Saint-Mayeul, au diocèse de Pavie, 13 moines.

Le prieuré de Saint-Jacques de Pontido, au diocèse de Bergame, 24 moines.

PROVINCE D'ANGLETERRE ET D'ÉCOSSE.

L'abbaye de Paisley, au diocèse de Glascow, 25 moines. [1]

[1] Fondée en 1160 par Walter, premier baron de Renfrew, et richement dotée par lui et par ses successeurs. Le *Board of Trade* a consacré dans ces dernières années des sommes considérables à la restauration de cette abbaye qui est une des merveilles de l'architecture ogivale en Écosse.

Le prieuré de Saint-Pancrace de Lewes, au diocèse de Chichester, 26 moines.

Le prieuré de la Trinité de Linton, au diocèse d'York, 22 moines.

Le prieuré de Montaigu, 24 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Thetford, au diocèse de Norwich, 22 moines.

Le prieuré de Bromholm, 16 moines.

Le prieuré de Bermondsay, près de la cité de Londres, 24 moines.

Le prieuré de Sainte-Milburge de Wenlock, 40 moines.

Le prieuré d'Arthington, 25 moines.

Le prieuré de Saint-Jean l'Évangéliste de Pontefract, 22 moines.

Le prieuré de Castle-Acre, 26 moines.

Le prieuré de Mendham, 9 moines.

Le prieuré de Pittwerell, dans la cité de Londres, 14 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie-Madeleine de Farleigh, 20 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Clifford, 11 moines.

Principaux prieurés après les prieurés conventuels (10 moines et au-dessus). [1]

PROVINCE DE LYON.

Le prieuré de Charlieu, au diocèse de Mâcon, 26 moines.

Le prieuré de Pommiers-en-Forez, au diocèse de Lyon, 10 moines.

[1] Bibliotheca Cluniacensis, p. 1706 à 1751. Tous ces prieurés ne dépendaient pas immédiatement de l'abbaye de Cluny comme les précédents. Quelques-uns relevaient de la Charité, de Saint-Martin des Champs, etc. Nous négligeons les prieurés au-dessous de dix moines, bien qu'ils fussent les plus nombreux, parce qu'ils nous entraîneraient dans une trop longue énumération.

PROVINCE DE FRANCE.

Le prieuré de Saint-Étienne de Nevers, 12 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Montdidier, au diocèse d'Amiens, 12 moines.

Le prieuré de Saint-Fidès de Longueville, au diocèse de Rouen, 36 moines.

Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Rueil, au diocèse de Meaux, 25 moines.

Le prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul de Bonny, au diocèse d'Auxerre, 12 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Gournay-sur-Marne, au diocèse de Paris, 25 moines.

PROVINCE D'ESPAGNE.

Le prieuré de Sainte-Marie de Najera, au diocèse de Calahorra, 30 moines.

Le prieuré de Saint-Pil de Carrion, au diocèse de Valencia, 25 moines.

Le prieuré de Saint-Isidore, au diocèse de Valencia, 12 moines.

Le prieuré de Sainte-Marie de Ratès, au diocèse de Braga, en Portugal, 15 moines.

Le prieuré de Saint-Pierre de Cacerès, au diocèse de Viseu, 10 moines.

PROVINCE D'ANGLETERRE.

L'abbaye de Crossagnier, au diocèse de Glasgow, 10 moines.

PRIEURÉS DE RELIGIEUSES.

PROVINCE DE LYON.

Salles, au diocèse de Lyon, 30 religieuses.

PROVINCE DE FRANCE.

Saint-Victor de Cey, au diocèse de Liège, 30 religieuses.

PROVINCE D'AUVERGNE.

Marsac, au diocèse de Clermont, 50 religieuses.

Lavenne, au même diocèse, 80 religieuses, 20 jeunes filles nobles, 4 moines.

Courpière, au même diocèse, 20 religieuses.

PROVINCE D'ITALIE.

Canturio, au diocèse de Como, 40 religieuses.

L'abbaye de Saint-Colomban, soumise à Pontido.

PROVINCE D'ESPAGNE.

Saint-Christophe de Layre, au diocèse de Pampelune, 17 religieuses.

Cet état des principales dépendances de Cluny, qui paraît avoir été dressé vers la fin du quinzième siècle ou au commencement du siècle suivant, constate le nombre des religieux qui y existait autrefois, *ab antiquo*. L'auteur remarque que l'abbaye de Cluny comptait deux cent soixante religieux avant la grande mortalité qui sévit durant les années 1346, 1347, 1348. Dans quelques-uns de ces prieurés le nombre des moines avait également diminué, et déjà la plupart des grandes abbayes soumises s'étaient affranchies de son autorité.

II.

Églises des onzième et douzième siècles appartenant à l'architecture de Cluny.

Il existe encore en France un grand nombre d'églises bâties par les moines de Cluny aux onzième et douzième siècles, et ayant appartenu à des abbayes ou à des prieurés de l'ordre. Les unes ont été converties en églises paroissiales; les autres, devenues propriétés particulières, sont dans un état d'abandon ou de ruine. Il en est peu qui ne présentent des remaniements postérieurs à l'époque de leur construction. Une statistique complète de ces édifices que l'on trouve décrits dans les ouvrages d'archéologie locale nous entraînerait trop loin. Nous avons fait connaître les principaux d'entre eux dans notre Étude sur l'art clunisien. Nous nous bornerons à en citer encore quelques-uns sans nous dissimuler que l'architecture de Cluny mériterait un travail particulier et plus étendu. La plupart de ces églises sont aujourd'hui classées parmi les monuments historiques dont l'État a pris l'entretien à sa charge. Nous suivrons dans leur énumération la division par provinces qui s'appliquait autrefois à l'ordre de Cluny.

Province de Lyon. — Gigny (Jura); Saint-Marcel de Chalon, Saint-Nazaire de Bourbon-Lancy (Saône-et-Loire); Trouan-le-Grand (Aube); Salles (Rhône); Pommiers-en-Forez (Loire); Chandieu (Isère); Semelay (Nièvre).

Province de France. — Saint-Martin des Champs, au Conservatoire des Arts et Métiers (Paris); Longpont près Montlhéry (Seine-et-Oise); Élincourt-Sainte-Marguerite, Acy-en-Multien, Auteuil-en-Valois (Oise); Saint-Michel de Waast (Pas-de-Calais); Longueville (Seine-Inférieure); Saint-Révérien, Donzy-le-Pré, Jailly, Saint-Agnan de Cosne (Nièvre); Mergey (Aube); Gaye (Haute-Marne).

Province de Poitou et Saintonge. — Monstierneuf de Poitiers, Ronsenac (Charente); Maillezais (Vendée); le Moutier de Beaulieu, Saint-Pierre d'Uzerche (Corrèze).

Province d'Auvergne. — Le Moutier de Thiers, Mozat au faubourg de Riom, Ris, Ménat, Chauriat (Puy-de-Dôme); Bredons, Riom-ez-Montagnes (Cantal); Chappes, Saint-Germain-des-Fossés (Allier); Champvoux, Chantenay, Mars (Nièvre); Noirétable (Loire).

Province de Gascogne. — Saint-Sauveur de Figeac, Carennac (Lot); Mézin, Layrac, Moirax (Lot-et-Garonne); Sainte-Foi de Morlaas (Basses-Pyrénées); Saint-Pierre de Lézat, en ruines (Ariège); Saint-Sauveur de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne); Rabastens (Tarn). [1]

Province de Provence. — Ganagobie (Basses-Alpes); Lagrand (Hautes-Pyrénées); Saint-Marcel-les-Sauzet, Tain (Drôme); Vizille, chapelle du cimetière (Isère).

Province d'Allemagne, Lorraine et comté de Bourgogne. — Baume-les-Messieurs, Saint-Désiré de Lons-le-Saunier, Saint-Anatoile de Salins (Jura). [2]

Parmi les églises qui n'appartenaient pas à l'ordre de Cluny, mais qui portent le caractère de son architecture, on peut citer celles de Chapaize, Semur-en-Brionnais, Anzy, dans Saône-et-Loire; de Notre-Dame de Beaune, de Saint-Philibert de Dijon, de Saint-Andoche de Saulieu, de Meursault, dans la Côte-d'Or; de Vermanton, de Montréal, de Pontaubert, dans l'Yonne; de Saint-

[1] Les prieurés de Castel-Sarrasin et de Rabastens dépendaient de l'abbaye de Moissac.

[2] L'église de la Balme, aujourd'hui Baume-les-Messieurs, fut reconstruite de 1103 à 1133 par l'abbé Albéric, avant la soumission de cette abbaye à Cluny.

Menoux, du Montet-aux-Moines, d'Ébreuil, de Veauce, dans l'Allier; de Bethléem de Clamecy, dans la Nièvre; de Mauriac, dans le Cantal; de Saint-Amable de Riom, de Saint-Genès de Thiers, de Saint-Paul d'Issoire, de Saint-Nectaire, d'Orcival, dans le Puy-de-Dôme; de Saint-Julien de Brioude, dans la Haute-Loire; de Saint-Baudèle de Nîmes, de Sainte-Marie et Sainte-Croix d'Oloron, de Saint-Palais de Saintes, qui est du même style que Saint-Eutrope, de Saint-Apollinaire de Valence (Drôme); les églises de Belleville, de Saint-Nicolas de Beaujeu (Rhône); les églises abbatiales de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Étienne de Caen, etc.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DU TOME DEUXIÈME.

SAINT HUGUES.

COUTUMES MONASTIQUES DE CLUNY.

COUTUMES CIVILES DE CLUNY.

L'ART CLUNISIEN.

NOTES ADDITIONNELLES.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

AUTUN, IMPRIMERIE DE MICHEL DEJUSSIEU.

